

3

**THEMES
LASALLIENS**

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
Via Aurélia, 476 - CP 9099 (Aurelio) - 00100ROMA - ITALIA
1998

AVANT-PROPOS

Dans sa présentation du premier volume des *Thèmes lasalliens*, le Fr. Léon Lauraire annonçait, le 6 novembre 1992, « une bonne centaine d'articles, à partir des écrits de La Salle ». Le cap des 99 est aujourd'hui atteint et le parcours devrait se continuer.

Ce troisième volume manifeste plus nettement que les précédents une différence de types d'écriture entre les divers articles. A côté de notices strictement centrées sur l'emploi d'un terme, quelques autres ont une ampleur telle qu'une publication à part était envisageable. Ainsi, *Chasteté* par le Fr. Jaume Pujol ou *Conduite des Écoles chrétiennes* par le Fr. Léon Lauraire ou encore *Imitation du Christ* par le Fr. Antonio Botana. Estimant que de tels apports étaient précieux, le comité de lecture a décidé de les publier intégralement.

Un certain nombre de lecteurs ont manifesté leur intérêt pour les *Thèmes lasalliens* et se sont étonnés du retard apporté à la publication de ce troisième volume. La raison en est simple: pour diminuer le prix de revient de leurs publications, les Études lasalliennes entendent, chaque fois que cela est possible, les composer sur ordinateur sans recours externe. Cette option a retardé d'environ un an la parution du présent volume, le temps de disposer des équipements nécessaires, d'en acquérir la maîtrise et d'accomplir le travail. Nous formulons maintenant l'espoir que la qualité de l'ouvrage dédommage les lecteurs du délai d'attente qui leur a été imposé.

Nombreux sont ceux qui ont collaboré à *Thèmes lasalliens 3* pour l'écriture des articles, leur relecture, leur traduction et leur mise en page. Je tiens à remercier chacun de la part qu'il a prise à l'œuvre commune. Quelques-uns se sont déjà offerts pour contribuer à l'écriture d'un quatrième volume, ressentant le besoin pour notre temps d'une parole lasallienne sur les sujets envisagés lors du lancement du projet et non encore traités.

Sur plusieurs de ces sujets, aucun auteur ne s'est proposé, sans doute faute de Frère ayant déjà travaillé ces questions de façon approfondie. On ne saurait improviser, même succinctement, par exemple sur *âme-corps* ou sur *direction de conscience*. D'autres thèmes, au contraire, ont fait l'objet d'articles que le comité de lecture n'a pas retenus, estimant qu'ils ne reflétaient qu'incomplètement le dynamisme de la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle ou qu'ils n'entraient pas dans l'objectif de la collection *Thèmes lasalliens*. Car partir des conceptions actuelles pour en chercher des points d'appui dans les écrits du Fondateur ne saurait suffire. Mieux vaut faire patiemment surgir de l'œuvre lasallienne tout entière, le vécu fondateur et les écrits, les axes d'une réflexion pour, ensuite, confronter celle-ci aux requêtes de notre temps.

Le comité de lecture a donc souhaité la rédaction d'un quatrième volume de *Thèmes lasalliens* - qui sera le dernier - estimant que l'effort de réflexion et de rédaction à entreprendre concernait des points-clés de la démarche lasallienne. C'est à ce prix, pensons-nous, que la collection *Thèmes lasalliens* atteindra l'objectif qui lui a été assigné et qu'elle répondra à l'attente de ses lecteurs.

Rome, le 9 octobre 1996

Fr. Alain Houry, directeur des Études lasalliennes

Ont collaboré au présent volume :

Les Frères

District (ou sous-district)

COMITÉ DE LECTURE

Antonio BOTANA CAEIRO
Alain HOURY
Léon LAURAIRE
Luke SALM
Lorenzo TEBAR BELMONTE

Central d'Espagne
France
France
New York
Central d'Espagne

AUTEURS

Rodolfo ANDAUR ZAMORA
Gilles BEAUDET
Ferdinand BLAIS
Jorge BONILLA SORT DE SANZ
Antonio BOTANA CAEIRO
Juan-José BRUNET GUTIERREZ
Michael BUTTIGIEG
Jacques GOUSSIN
Toribio GUTIERREZ ALONZO
Edgard HENGEMÛLE
José-Luis HERMOSILLA GARCIA
Alain HOURY
Léon LAURAIRE
Joseph LE BARS
Augustine Robert LOES
Léonard MARSH
Yves POUTET
Jaume PUJOL i BARDOLET
Hilaire RAHARILALAO
Odon RAZAFINDRAKOTO
Luke SALM
Secondino SCAGLIONE
Jean-Louis SCHNEIDER
Bernard SIMON
Lorenzo TEBAR BELMONTE

Chili
Canada francophone
Canada francophone
Mexique Nord
Central d'Espagne
Bilbao
Malte
France
Madrid
Porto Alegre
Andalousie
France
France
France
New York
L.I.N.E.
France
Catalogne
Antananarivo
Antananarivo
New York
Turin
Afrique de l'Ouest
France
Central d'Espagne

TRADUCTEURS

François BALAGUÉ
Léon LAURAIRE
Joseph LE BARS

France
France
France

PRINCIPALES ABREVIATIONS

Écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle :

CE	Conduite des Écoles chrétiennes (= CL 24, manuscrit de 1706)
DA	Les Devoirs d'un chrétien (en discours suivi = CL 20, édition de 1703)
DB	Les Devoirs d'un chrétien (par questions et réponses = CL 21, édition de 1703)
DC	Du culte extérieur, troisième partie des Devoirs (= CL 22, édition de 1703)
E	Exercices de piété (= CL 18, édition de 1760)
EM	Explication de la méthode d'oraison (= CL 14, édition de 1739)
EP	Écrits personnels (= CL 2,42 et CL 10,114-118, d'après manuscrits, CL 7, CL 8)
FD	Règle du Frère Directeur (= CL 25, manuscrit de 1718)
GA	Les Devoirs du chrétien, Grand abrégé (= CL 23, édition de 1727)
I	Instructions et prières (= CL 17, édition de 1734)
LA	Lettres autographes (manuscrits édités en 1954)
LC	Lettres copiées (manuscrits édités en 1954)
LI	Lettres imprimées (= CL 8 principalement, édité en 1954)
MD	Méditations pour tous les dimanches (= CL 12, édition de 1731)
MF	Méditations sur les principales fêtes (= CL 12, édition de 1731)
MH	Mémoire sur l'habit (= CL 11, manuscrit de 1690)
MR	Méditations pour le temps de la retraite (= CL 13, édition de 1730)
P	Prières quotidiennes des Frères (manuscrit de 1738)
PA	Les Devoirs du chrétien, Petit abrégé (= CL 23, édition de 1727)
R	Recueil de différents petits traités (= CL 15, édition de 1711)
RB	Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne (= CL 19, édition de 1703)
RC	Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes (CL 25, manuscrit de 1718)
RD	Directoires (= CL 15, édition de 1711).

Divers :

AEP	Sauvage, M., et Campos, M., Annoncer l'Évangile aux pauvres, Paris, 1977
AMG	Archives de la Maison Généralice des F. É. C., Rome.
BJ	La sainte Bible [...] de l'École biblique de Jérusalem, Paris, 1955
CL	Cahiers lasalliens (collection fondée à Rome en 1959) <i>Les CL sont cités par le numéro de volume suivi du ou des numéros de page</i>
DS	Dictionnaire de Spiritualité, Paris, 1937-1995
TOB	La sainte Bible, Traduction œcuménique, Paris, 1976
VTB	Vocabulaire de Théologie biblique, Paris, 1988.

Pour les abréviations des livres bibliques, voir Thèmes lasalliens 1, page 9.

66. ABANDON À LA PROVIDENCE

Sommaire

1. Témoignages de contemporains proches.

2. L'enseignement de la 67^e méditation

2.1. Contestation des Maîtres: « *Vous en parlez bien à votre aise!* » 2.2. L'exemple du Père Barré 2.3. Un engagement personnel 2.4. Le temporel des ouvriers apostoliques.

3. Exigence de pauvreté et de prévoyance

3.1. Avec Gabriel Drolin 3.2. « L'ordre de la Providence ».

4. « C'est Dieu qui, par sa Providence, a établi les Écoles chrétiennes » (MR 193)

4.1. Providence de Dieu et ministère d'Église 4.2. L'abandon à la conduite de Dieu.

5. Conclusion : S'abandonner à la Providence, aujourd'hui.

Pour exister, l'homme doit se prendre en main, assumer ses responsabilités, affirmer sa maîtrise sur le monde. Pourtant des expériences comme celle du beau, de l'amour ou de la rencontre de Dieu l'amènent à se déprendre, à s'abandonner... jusqu'à la mort qui est totale «déprise» de soi. Faire totalement fond sur la Providence ou utiliser les moyens que Dieu nous offre; se donner en pure perte de soi ou démissionner de sa responsabilité d'homme: quelle est la ligne de partage? Aujourd'hui la fascination des sectes, hier la querelle du quietisme: il n'est pas facile de trouver les repères du saint abandon.

1. TEMOIGNAGES DE CONTEMPORAINS PROCHES

Le portrait de *Messire Jean-Baptiste de La Salle*, gravé au frontispice de l'édition princeps de ses méditations, en 1730, est accompagné d'un texte rappelant les *vertus chrétiennes* pratiquées par l'*Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, lequel [...] a vécu dans un entier abandon à la Providence pendant quarante ans qu'il a demeuré avec les Frères de son Institut. Frère Timothée, Supérieur Général, en éditant ces méditations, a très probablement donné son aval à un tel raccourci, sûr qu'il traduisait un trait majeur de la manière dont M. de La Salle avait vécu les vertus chré-

tiennes, surtout [la] charité et [le] zèle pour l'instruction de la jeunesse, principalement des pauvres.

Monsieur Batiyn, mort en 1696, a été directeur spirituel de M. de La Salle. Il admirait son abandon parfait à la divine providence et sa résignation sans réserve au bon plaisir de Dieu (CL 7,330).

Dans une lettre de 1703, Charles de la Grange, curé de Villiers-le-Bel, rapporte le refus des Frères de Paris d'accepter un Supérieur ecclésiastique en remplacement de M. de La Salle : « On ne peut être plus

édifié que je le suis [...] de son abandon entier à la Providence. [...] Il n'y a rien du quiétisme» (CL 7,418).

Le même biographe Jean-Baptiste Blain, en citant le témoignage d'un chanoine de la cathédrale de Laon (probablement Pierre Guyart) qui a connu de très près l'Instituteur des Frères, affirme de nouveau que *son abandon héroïque à la divine Providence*, était un trait majeur du *propre caractère de M. de La Salle* (CL 8,254s et 262).

2. L'ENSEIGNEMENT DE LA 67^e MEDITATION

La 67^e méditation, intitulée *De l'abandon à la Providence*, montre aux Frères que, dans l'évangile du jour, Jésus-Christ s'adresse particulièrement à eux lorsqu'il dit: « *Cherchez premièrement le Royaume de Dieu* » (Mt 6,33).

Les Frères sont concernés au titre de leur propre vocation qui les fait contribuer à établir le Règne de Dieu dans le cœur de leurs élèves (MD 67,1). Le second point met les Frères devant la preuve convaincante, « *Voyez les lys des champs...* », que Jésus donne à ses apôtres. S'ils s'acquittent de leur devoir et ne s'appliquent qu'à faire régner Dieu dans leurs cœurs et dans ceux des autres, ils ne manqueront jamais du nécessaire: la foi les en assure (MD 67,2).

2.1. Contestation des maîtres:

« **Vous en parlez bien à votre aise !** »

Ce n'est pas la première fois que M. de La Salle tient à ses compagnons ce *langage de perfection* (CL 7,191). En 1682, aux maîtres inquiets de leur avenir économique, il lançait le même appel à faire fond sur la Providence (*id.* 187).

« *Vous en parlez bien à votre aise, lui dirent-ils, tandis que vous ne manquez de rien. [...] Que notre établissement tombe, vous demeurez sur vos pieds, et le renversement de notre état n'ébranle pas le vôtre. [...] La pauvreté sera notre unique partage et la mendicité le seul moyen de la soulager* » (*id.* 188).

La rude contestation des maîtres révèle alors à M. de La Salle que sa référence évangélique est sans pertinence puisqu'il ne partage pas la condition de ceux qu'il prétend interpeller (cf. AEP 55). Après bien des

Les exemples qui appuyant cette assertion montrent qu'il ne s'agit pas d'abord d'un projet ascétique, mais de l'existence même des Écoles chrétiennes. Le P. Barré, qui avait été, en France, le premier instituteur des Écoles chrétiennes et gratuites (CL 7,172) n'avait pas réussi à trouver de sujets propres à entrer *dans le dénuement total et l'abandon à la divine Providence* (CL 7,146) nécessité par cette entreprise. Jean-Baptiste de La Salle devait en trouver les voies, avec quelques compagnons.

hésitations et des réflexions, il se décide enfin à renoncer à son canonicat puis à son patrimoine. Jean-Baptiste Blain, son biographe, décrit son attitude, cherchant que faire de son patrimoine: fonder les écoles (= placer un capital pour leur entretien) à l'exemple de Nicolas Roland et comme le souhaitaient les maîtres et ses amis? (CL 7,218).

« *Barré, l'homme de la Providence, lui donnait une leçon de choses que de La Salle reprenait à son compte* » écrit André Rayez, soulignant le climat salésien (= de saint François de Sales) du courant spirituel auquel il adhère (*voir bibliographie*).

2.2. L'exemple du Père Barré

Le conseil du P. Barré est décisif: « *La divine Providence doit être l'unique fond sur lequel il faut établir les écoles chrétiennes* » (CL 7,190 et 217); Ce n'est donc pas aux écoles de Reims que M. de La Salle destinera ses biens. Comme le Fils de l'homme, pour annoncer l'Évangile aux pauvres, il faut savoir s'abandonner entièrement à la Providence (cf. AEP 57).

M. de La Salle a entendu un appel venant des maîtres engagés dans la création d'une école populaire. Auprès du P. Barré, engagé dans une aventure similaire, il a appris comment discerner la réponse que Dieu attend. L'abandon à la Providence n'est ici valorisé que dans ce contexte. Et quand La Salle, dans DB (catéchisme adressé aux enfants) cite « *Chercher premièrement le Royaume* », c'est pour fonder *la résignation que nous devons avoir à la volonté de Dieu, à l'égard des biens temporels, quand nous le prions* (CL 21,258 = DB 4,3,15).

2.3. Un engagement personnel

Pendant la famine de l'hiver 1684, c'est **aux pauvres** que M. de La Salle distribuera ses biens personnels, sans toucher à ce qui revient à ses frères et sœurs, se réservant sur le conseil de son directeur spirituel une rente de 200 livres (CL 4,61), soit le modeste traitement qu'il demandera par Frère lors des créations d'école.

En plusieurs occasions, les Frères et leur fondateur connaîtront un dénuement extrême. « *L'abandon à la Providence ne serait pas toujours récompensé par une relative aisance* » (AEP 69).

Par le *vœu d'association et d'union* de 1691, puis par le *vœu constitutif* de la Société des Écoles chrétiennes de 1694, chacun des contractants s'engage solidairement avec ses compagnons à *tenir ensemble et par association les écoles gratuites, [...] quand même je serais obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement* (CL 2,42 = EP 2,0,3).

C'est exactement le risque que les premiers maîtres refusaient et que La Salle prend alors, avant eux, puis avec eux. Dans ce contexte, les paroles acquièrent un poids considérable. M. de La Salle reconnaîtra que, depuis son renoncement, aucun Frère n'a quitté au motif que la communauté n'était pas fondée (CL 7,326).

2.4. Le temporel des ouvriers apostoliques

S'appuyant sur saint Paul, « *On ne ferme pas la bouche au bœuf qui foule le blé* », 1 Co 9,9, le Fondateur exhorte les Frères à s'abandonner à Dieu *au regard du temporel* puisqu'ils travaillent à la moisson des âmes. C'est le Seigneur qui les emploie! (MD 67,3). D'autres auteurs spirituels situent d'emblée l'abandon à la Providence au niveau des peines intérieures et du salut personnel. La Salle sait aussi faire appel à la Providence pour ces attitudes intimes. Mais ici, nous voyons cette attitude de foi se traduire dans l'acceptation d'une situation précaire qui est la condition des ouvriers apostoliques tout occupés à la mission reçue de porter l'Évangile aux petits.

L'exemple de saint Barnabé, vendant une terre pour en donner le prix aux Apôtres, montre *combien une personne détachée de tout est capable de faire de bien dans l'Église*, faisant paraître beaucoup de foi *puisque alors on s'abandonne à la Providence de Dieu comme un homme qui se mettrait en pleine mer sans voiles et sans rames* (MF 134,1).

D'engagement en engagement, M. de La Salle et ses Frères ont fait paraître beaucoup de foi, faisant par là un grand bien dans l'Église: *abandon à la Providence* qui les emploie au salut des enfants pauvres et *incarnation parmi eux* étant les deux faces d'une même démarche (cf. AEP 70).

3. EXIGENCE DE PAUVRETE ET DE PREVOYANCE

Saint Caïetan, défendant à ceux de son Ordre de demander l'aumône, est un exemple de désintéressement excessif à la suite du Christ, à en croire la 153^e méditation : *jusqu' à un tel excès, si on peut ainsi parler. Il s'abandonne pour le vivre, pour le vêtir et pour tous les besoins du corps à la seule Providence de Dieu* (MF 153,3).

Les Frères ne peuvent pousser trop loin le désintéressement dans leur emploi; ce sont les pauvres qu'ils ont à enseigner. Ils se sont engagés à tenir les écoles gratuitement, et à vivre de pain seulement, si c'était nécessaire, plutôt que de recevoir quelque chose des enfants ou de leurs parents (cf. MF 153,3).

On reconnaît ici les expressions de la formule des Vœux et celles du *Recueil* rappelant aux Frères *ce à quoi obligent les Vœux*. Si tous ne prononcent pas de vœux, la gratuité est essentielle à leur Institut (RC 7,1) et tous doivent *se tenir toujours dans la disposition de mendier si la Providence le veut et de mourir dans la dernière misère* (CL 15,179s = R 15,10,1).

3.1. Avec Gabriel Drolin

À Gabriel Drolin, envoyé à Rome sans appuis humains, La Salle dit sa joie de le savoir disposé à vivre dégagé du monde. « *Mais, ajoute-t-il, quand on s'y met, ou il faut s'abandonner tout à fait à la Provi-*

dence ou, si on n'a pas assez de vertu pour cela ni assez de foi, il faut prendre des mesures avant l'exécution, sinon c'est n'agir ni chrétiennement ni sagement » (LA 19,14). La lettre suivante précise sa pensée: c'est une chose avantageuse que d'être retiré du monde, mais il faut avoir de quoi vivre et avant que de quitter le monde, il faut savoir où on le prendra (LA 20,15). On est loin du « devoir d'imprévoyance » réclamé par certains.

Quand il acceptait d'ouvrir une école, le fondateur demandait **un traitement régulier pour chaque maître titulaire**. Ses origines familiales lui avaient appris la valeur d'un contrat en bonne et due forme. Rien cependant ne garantissait la subsistance en cas de maladie ou de fermeture de l'école et la communauté devait prendre en charge les Frères surnuméraires: directeur, stagiaire ou vieillard.

L'abandon à la Providence suppose discernement et donc conseil (LA 13,14). Si Drolin craint de trop s'abandonner à la Providence, La Salle lui écrit : « *Ne croyez pas que je vous abandonnerai* » (LA 14,5). Solidarité de la communauté.

Au même Drolin, La Salle rappelle d'être attentif aux signes de la Providence, si Dieu *marque agréer* son travail et si la Providence l'aide ou *s'il paraît qu'elle veuille* l'aider (LA 20,17).

Quatre mois plus tard, il lui reproche d'avoir quitté la maison de M. de la Bussière qui acceptait de le nourrir gratuitement : c'était *comme une conduite de la Providence*, une *disposition de Providence* au moment où les finances de l'Institut ne permettaient pas au Fondateur de pourvoir aux besoins du Frère isolé dans Rome. Au moins le Frère Gabriel aurait-il pu demander si M. de La Salle était d'accord pour ce départ (LA 21,7-8).

Dans la lettre précédente, il disait aussi: « *Dieu vous avait mis chez M. de la Bussière* ». Et il aurait dû y rester jusqu'à ce qu'il ait un emploi assurant **son indépendance économique** (LA 20,6 et 9).

3.2. « L'ordre de la Providence »

Vous faites bien d'attendre l'ordre de la Providence, dit-il encore à son correspondant romain (LA 20,3). *Pour moi*, écrivait-il un mois auparavant, *je n'aime pas m'avancer en aucune chose et je ne m'avancerai pas à Rome non plus qu'ailleurs. Il faut que la Providence s'avance la première et je suis content* (LA 18,17).

Blain relève en ce sens plusieurs traits de la vie de l'instituteur des Frères. L'évêque de Chartres s'offre à l'aider pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut. Il le remercie et affirme qu'il ne croit pas à propos de faire de telles démarches pour le présent: « *l'Institut des Frères étant l'ouvrage de la divine Providence, il fallait lui laisser le soin des lettres patentes* » (CL 8,267).

Quelques années avant la mort du Fondateur, des Frères désirèrent entreprendre cette même démarche: « *Laissez-vous conduire à la Providence*, leur dit-il, *vous en pourrez demander après ma mort si vous le voulez* » (CL 8,267). Concernant les difficultés soulevées par le domaine de Saint-Yon, obtenu en location précaire, M. de La Salle exhorta un jour les Frères à s'abandonner à la divine Providence: *il fallait penser à l'acheter. Cette proposition les surprit* (CL 8,158) car ce n'est pas ainsi que l'on imagine spontanément l'abandon. D'autant que son sens des affaires l'avait conduit à interdire au Frère Thomas d'améliorer le jardin de Saint-Yon, de peur que cela en augmente le prix (CL 8,264), au moment où l'on s'efforçait de l'acheter!

Ces quelques exemples montrent bien que *l'ordre de la Providence*, loin de s'opposer aux prudentes démarches humaines, les présuppose et les oriente vers l'accomplissement de la mission reçue. C'est dans cet esprit qu'un supérieur doit inspirer une grande confiance à ses inférieurs: pour cela il veillera à *les prévenir dans tous leurs besoins spirituels et corporels* (*Avis aux Frères en charge*, 47; si ce texte est bien de J.-B. de La Salle). La Règle dit de même des malades: « *L'on donnera à chacun des frères tout ce dont il aura besoin* » (RC 22,1).

4. « C'EST DIEU QUI, PAR SA PROVIDENCE, A ÉTABLI LES ÉCOLES CHRÉTIENNES » (MR 193)

« *Il est bien vrai que j'ai commencé à former des Frères pour tenir les écoles gratuitement* » (LI 117,2). Sur la fin de sa vie, M. de La Salle reconnaissait le rôle qu'il avait joué dans la création de l'Institut. Et c'est d'abord parce qu'il est ce Fondateur que nous sommes concernés par sa démarche et sa pensée. L'affirmation par laquelle il ouvre les *Méditations pour le temps de la retraite* n'en est que plus significative: « *Que c'est Dieu qui, par sa Providence, a établi les Écoles chrétiennes* ».

« *Il est de la providence de Dieu et de sa vigilance sur la conduite des hommes de substituer aux pères et aux mères des personnes [...] pour faire entrer les enfants dans la connaissance de Dieu et de ses mystères* » (MR 193,2). Et plus loin: « *Non seulement Dieu veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité, mais il veut que tous soient sauvés [...] et c'est vous qu'il a choisis pour l'aider dans cet ouvrage* » (MR 193,3).

La 5^e méditation parle encore de *ceux que la Providence de Dieu a choisis pour l'éducation des enfants* (MR 197, titre). Même perspective dans les MF : « *Adorez la providence paternelle de Dieu sur vous de vous avoir retiré du monde [...] pour élever un grand nombre d'enfants dans l'esprit du christianisme* » (MF 131,1). Tout le thème du ministère de l'éducateur chrétien trouve là son fondement.

4.1. Providence de Dieu et ministère d'Église

C'est Dieu qui a choisi les Frères (MR 193,3)- Tout autant, c'est l'Église qui les choisit et les envoie pour procurer aux enfants l'esprit du christianisme (MR 199,1). Providence de Dieu et autorité de l'Église ne sauraient s'opposer. Ces deux dynamismes doivent au contraire se conjuguer, comme aussi l'abandon à la Providence se conjugue avec les démarches humaines, prudentes et réfléchies.

On le voit bien quand les autorités ecclésiastiques ont paru à M. de La Salle s'opposer aux exigences du ministère des Frères. Rédaction de mémoires pour soutenir l'habit *singulier* des Frères (CL 11,352 = MH 0,0,33) ou l'enseignement de la lecture en Français

(CL 7,375s); disparition le temps que passe l'orage (CL 8,39) ou départ discret de Paris quand le cardinal de Noailles se montre favorable aux jansénistes (*id.* 129). Les moyens ne manquent pas pour provoquer un rude discernement.

Le quotidien du discernement se fait dans l'obéissance, en s'abandonnant à la conduite de ses supérieurs (*Fidélité à l'ouverture de conscience à son supérieur ou directeur*, CL 15,107 = R 13,2). Ce qui implique aussi le gouvernement de l'Institut par l'un des Frères et le refus d'avoir un supérieur ecclésiastique étranger à la société. Cette requête va bien au-delà du désir légitime d'un groupe de se diriger lui-même (CL 8,131). Il s'agit de discerner ensemble la volonté de Dieu et de s'y abandonner.

4.2. L'abandon à la conduite de Dieu

Dans une lettre à un Frère, La Salle se réjouit que celui-ci soit *dans la disposition d'un entier abandon* (LA 34,1). Il écrit de même à un autre: « *Je suis fort content de l'abandon que vous faites de vous-même pour que l'on dispose de vous en toutes choses* » (LI 60,6). Ce n'est pas la passivité quiétiste : « *Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu et témoignez-lui souvent que vous ne voulez que l'accomplissement de sa sainte volonté* » (LA 33,7). Il faut savoir s'abandonner à cet attrait intérieur (cf. CL 14, 124 avertissement = EM 19,330), *demander à Dieu dans V oraison [...] qu'il me fasse connaître ce qu'il veut que je fasse et qu'il me mette dans la disposition dans laquelle il me veut* (LI 5,2).

C'est particulièrement nécessaire pour *l'abandon à Dieu dans les peines et les sécheresses* (MD 20). Il ne faut pas se croire *abandonné de Dieu* quand on est tenté (MD 17,3) ou incapable de faire le bien (MD 17,1), mais s'adorer *l'abandon de Jésus Christ aux souffrances et à la mort* (MD 24). Il faudrait noter, sur ce dernier point, l'insistance sur l'attitude responsable de Jésus s'adaptant aux circonstances pour être fidèle à la volonté de son Père (MD 24,1). Il y aurait là une clé pour appliquer au laïc lasallien un enseignement écrit d'abord pour des Frères

5. CONCLUSION : S'ABANDONNER A LA PROVIDENCE, AUJOURD'HUI

Dans un monde où les compagnies d'assurances acceptent de couvrir tant de risques prévisibles et imprévisibles, comment peut-on s'abandonner à la Providence, à la suite de Jean-Baptiste de La Salle? Faut-il, comme Mère Teresa de Calcutta, refuser la Sécurité Sociale obligatoire au nom du seul recours à la Providence ?

Mr de La Salle, nous l'avons vu, s'est engagé dans une autre ligne. Dans un monde où la sécurité matérielle était habituellement liée aux revenus provenant d'un capital sûr (fondation), il a choisi pour les Frères une forme de salariat alliée, en plusieurs occasions, à des sociétés civiles propriétaires des locaux scolaires et communautaires.

Aujourd'hui où la sécurité est assurée généralement par un salaire régulier, on voit des volontaires accepter de donner quelques années de leur vie, avec un traitement minime, pour des jeunes du Tiers ou du Quart-Monde. Prenant des risques pour leur carrière, leur tranquillité et parfois leur santé, ils peuvent rejoindre plus facilement l'attitude d'abandon dont parle le Fondateur des Frères.

Car, à travers la rigueur d'une démarche personnelle d'incarnation dans le monde des pauvres, peut se construire et se vérifier une identification au Christ

évangéliste des pauvres qui les emploie comme ses *ministres*.

Tout chrétien n'est pas appelé à ce même type d'engagement; mais l'abandon au Dieu qui établit les Écoles chrétiennes permet à chacun d'entrer dans l'abandon de Jésus à la volonté de son Père, selon sa vocation propre découverte dans une prière assidue.

Inscrire volontairement son action dans celle d'une équipe éducative, accepter de prendre en compte, dans son discernement de la volonté de Dieu sur soi, les appels de ses Supérieurs: cela peut faire entrer dans l'esprit d'abandon à la conduite de Dieu.

Cela suppose une foi agissante, un *esprit de foi* qui fait envisager personnes et institutions comme Dieu les considère. Cela révèle une échelle de valeurs où choses et organisations sont moins importantes que les personnes et se mettent à leur service. « Dieu a fait de l'homme sa propre Providence », dit saint Thomas d'Aquin: c'est en prenant les moyens voulus sans en faire des fins en soi, que l'homme entre de façon responsable dans l'abandon à Dieu.

Car toujours mettre les moyens au service des personnes à qui ils sont destinés, c'est s'engager avec résolution dans une voie particulièrement exigeante de purification de l'action et de l'intention.

Thèmes complémentaires

Conduite
Consolation

Dieu
Directeur

Ministère
Œuvre de Dieu
Renoncement

BIBLIOGRAPHIE

ALPHONSE, Fr. [GUILHEM], *À l'école de SJBS, Introduction à sa spiritualité*, Ligel, Paris, 1952.

RAYEZ, A., s.j., *La spiritualité d'abandon chez SJBS*, Revue d'Ascétique et de Mystique, n° 121, janvier-mars 1955. (Tiré-à-part en français et en italien).

CAMPOS MARINO, M. A., *L'itinéraire évangélique de SJBS et le recours à l'Écriture dans ses Méditations pour le temps de la Retraite*, Rome, 1974, p. 228-234 (CL 45).

Fr. Odon RAZAFINDRAKOTO et Fr. Alain HOURS

67. CÉLÉBRER

Sommaire

1. Le culte au XVII^e siècle

1.1. Unité entre doctrine et liturgie 1.2. Remarque d'ordre lexical.

2. Cérémonies et sacrements.

3. La messe et l'office divin

3.1. La messe 3.2. Célébrer l'Eucharistie 3.3. L'office divin 3.4. « Règles » des Frères et liturgie.

4. La liturgie et l'école chrétienne

4.1. Une « liturgie scolaire » 4.2. Calendrier des fêtes 4.3. Des fêtes au classement hiérarchisé.

5. Célébrations et société, les corporations et leurs saints patrons.

6. Aspect anthropologique

6.1. Célébrer comme peuple, en assemblée 6.2. Célébrer ouvertement et visiblement: la procession.

7. Aspects théologique et pastoral

7.1. Célébrer en sachant pourquoi 7.2. Célébrer dignement 7.3. Le cantique spirituel.

Souligner l'anniversaire d'un ami par une petite fête, c'est manifester, à date fixe, des sentiments permanents que la grisaille quotidienne risque de masquer. Une telle célébration renforce les relations qui, sans elle, pourraient se distendre, L'homme a besoin de signes sensibles pour manifester l'au-delà du visible.

Le phénomène religieux, de même, avant d'être intériorité personnelle, se reconnaît à des paroles sacrées, des gestes ritualisés, des célébrations collectives. La relation au Sacré ne peut se satisfaire du langage usuel. Elle s'exprime sur le mode symbolique, seul adéquat pour dire les réalités sur lesquelles l'homme n'a pas d'emprise. La Révélation biblique de Dieu y ajoute une dimension historique; ainsi la Pâque, plus que la fête agricole des prémices, est le Mémorial de la sortie d'Egypte, gage d'une nouvelle Libération.

Dans les écrits de Jean-Baptiste de La Salle, les seules célébrations évoquées sont celles du culte catholique. La présente étude se limite donc à cet aspect, mais sans nier qu'il dut connaître des formes plus profanes de célébration.

1. LE CULTE AU XVII^e SIECLE

Du IV^e au VII^e siècles, une certaine unité dans les rites de l'Église catholique se crée peu à peu sous l'autorité de plusieurs Conciles. Plus tard, le Concile de Trente contribue à refaire une unité vivifiante, particulièrement nécessaire en raison de la Réforme protestante. Pie V établit un Bréviaire réorganisé (1567) et un Missel corrigé (1568). Cependant, une réforme liturgique plus large est entreprise: en 1588, une Congrégation des Rites reçoit la mission de veiller dans l'Église latine au respect des règles liturgiques.

À l'époque de La Salle, subsiste en France une liturgie propre, dite néo-gallicane. Formé à l'école de Saint-Sulpice et dans le plus grand respect de tout ce qui venait de Rome, La Salle a toujours opté pour la liturgie tridentine et romaine, tant pour la Messe que pour le Bréviaire et pour les fêtes. C'est d'ailleurs à cette époque que la réforme entreprise à la suite du Concile de Trente devient enfin une réalité en France¹.

1.1. Unité entre doctrine et liturgie

La liturgie n'est pas quelque chose d'étranger à l'ensemble de la doctrine chrétienne. Il n'y a pas, d'un côté, la doctrine, la morale, puis la liturgie. Il y a compénétration et on le comprend aisément, dès que l'on songe aux sacrements, à la Messe, etc. De nombreux manuels de catéchisme du XVII^e siècle associent de façon étroite doctrine et vie chrétienne au déroulement de la liturgie, donc du culte².

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, dans ses

Devoirs d'un chrétien, La Salle traite aussi de la liturgie, à l'occasion. Par exemple, pour les cérémonies propres aux sacrements qu'il mentionne dans *De*, il rappelle que l'explication détaillée se trouve dans *Db* (« seconde partie » *des Devoirs d'un chrétien*), et pour les cérémonies de la Messe, il renvoie (CL 20,477 = DA 405,2,5) aux *Instructions et prières pour la sainte messe* (CL 17 = 1). On constate ainsi que la vie chrétienne est un tout organique au sein duquel le culte joue un rôle essentiel. Il serait néfaste de le rejeter aux marges ou d'en faire un élément surrogatoire.

1.2. Remarque d'ordre lexical

Si des notions très communes pouvaient demeurer obscures à certaines personnes³, à plus forte raison convenait-il d'expliquer des mots *comme cérémonies* ou *culte*, lorsqu'ils étaient appliqués aux matières religieuses. Les catéchismes de l'époque n'y ont pas manqué⁴. Les « *cérémonies sont des actions religieuses et mystérieuses qui servent à rendre le culte de Dieu plus majestueux et plus vénérable*¹ ». Notons que l'idée de *cérémonie* appartenait aussi au monde profane et avait trait à la civilité et à l'étiquette. En ce qui concerne le mot *culte*, La Salle semble prendre pour acquis que ses lecteurs le comprennent: il n'en donne pas d'explication. Mais La Chétardye avait cru bon d'en éclairer le sens: « *le mot de culte veut dire l'honneur et le respect tant intérieur au 'extérieur dû au Créateur*⁶ ».

2. CEREMONIES ET SACREMENTS

La vie chrétienne commence par un sacrement et se termine généralement par un sacrement. Elle se développe aussi par la pratique des sacrements tels que la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence ou Réconciliation, le Mariage, l'Ordre. Il est important que le chrétien connaisse le sens liturgique de ces moments forts de sa vie spirituelle.

Pourquoi donc des cérémonies accompagnent-elles l'administration des sacrements? La Salle en donne trois raisons : « 1. *Pour nous engager à avoir plus de respect pour les sacrements; 2. Pour animer*

et augmenter la dévotion des prêtres qui les administrent, des fidèles qui les reçoivent et de ceux qui sont présents lorsqu' on les administre; 3. Pour nous faire mieux comprendre pour quelle fin on donne les sacrements et quels en sont les effets. On comprend bien mieux, par exemple, que le démon, qui possédait ceux qu'on baptise à cause du péché originel qui était en eux, en est chassé; parce qu'en leur donnant le baptême, on les exorcise comme on fait [pour] ceux qui sont possédés du démon » (CL 21,156 = DB 3,2,16).

Le sens des cérémonies du **Baptême** se trouve dans CL 20,222s = DA 302,3. Notons le symbolisme qui accompagne l'onction du saint chrême. Elle évoque les athlètes qui huilaient leur corps avant les combats; de même le chrétien est oint en vue des combats qu'il devra soutenir contre *les ennemis de son salut*. Les autres cérémonies du Baptême reçoivent leur justification par un ensemble d'explications qui en donne la portée. C'est au cours de ces explications qu'on recueille, chez La Salle, cette phrase remarquable dans le contexte très pesant du Grand Siècle : *ce n'est que librement qu'on est chrétien; Dieu ne contraint personne de l'être* (CL 20,229 = DA 302,3,15). Les cérémonies de la **Confirmation** reçoivent aussi une explication détaillée (CL 20,231s = DA 303).

Pour ce qui est de l'**Eucharistie**, c'est dans le livre des *Instructions*, comme il a été dit, que sont fournies les explications d'ordre liturgique. La Salle marque bien la distinction entre la liturgie de la Parole qui s'appelait alors *messe des catéchumènes*, et la liturgie eucharistique que l'on nommait *messe des fidèles* (CL 17,17 = I 1,6,3). Son explication couvre, peut-on dire, tous les aspects de la liturgie de la messe. Au besoin, il rappelle que telle rubrique diffère de ce qui se faisait anciennement (CL 17,38s = I 1,6,48s). Son approche est souvent patristique, et son souci dominant celui de faire entrer dans l'esprit de l'Église, *faisant connaître les prières que le prêtre y fait et expliquant les raisons pour lesquelles il les fait* (CL 17,16 = I 1,5,5).

Concernant le sacrement de **Pénitence** il y a aussi abondance d'explications, afin que le chrétien connaisse bien la portée et le sens de ses gestes. Faire le signe de la croix, par exemple, rappelle que *c'est par la Croix que notre réconciliation a été faite avec Dieu*. Le pénitent se frappe la *poitrine pour témoigner l'hor-*

reur et la confusion qu'il a de ses péchés (CL 20,324 = DA 307,5,23).

Dans les cérémonies de l'**Extrême-onction** (ou sacrement des malades), La Salle rappelle que le cierge placé entre les mains du malade exprime qu'il *veut jusqu'à la mort s'attacher à Jésus-Christ et à sa doctrine qui est la véritable lumière et être lui-même une lumière ardente et luisante devant Dieu, qui se consomme pour son amour en lui consacrant les derniers moments de sa vie de toute l'affection de son cœur* (CL 20,365 = DA 308,2,15).

Il ne s'attache pas à l'explication des cérémonies du sacrement de l'**Ordre**, mais il est largement question de celles du **Mariage** (CL 20,397s = DA 310,5). Certains rites ont disparu, bien qu'ils aient été porteurs d'une belle signification. Après la bénédiction des anneaux et leur échange en signe d'alliance, l'époux présentait des pièces de monnaie, signifiant qu'il s'engageait à nourrir sa femme et qu'ils entraient en communauté de biens. L'époux mettant sa main sur celle de la mariée faisait connaître *qu'il doit être le premier à garder la fidélité*. Ici, La Salle rappelle qu'anciennement un autre symbole existait: l'époux étendait son manteau sur son épouse, *comme on le voit dans le livre de Ruth*, complète-t-il. Les époux tiendront en main *un cierge blanc et allumé, pour marquer qu'ils doivent avoir conservé la chasteté depuis leur Baptême et se tenir prêts avec des lampes ardentes ainsi qu'il est exprimé dans l'Évangile, pour aller au-devant du véritable Époux qui est Jésus-Christ* (CL 20,401 = DA 310,5,12).

Ces quelques exemples montrent bien que La Salle tenait à ce que les fidèles aient une claire compréhension des gestes qui accompagnaient les célébrations du culte ou des sacrements

3. LA MESSE ET L'OFFICE DIVIN

3.1. La messe

Acte de culte placé au centre de la vie chrétienne, voici ce que représente la messe aux yeux de La Salle : *« De toutes les actions qui se font ordinairement tous les jours, la principale et la plus excellente est d'assister à la sainte messe. C'est aussi la plus*

importante à un chrétien qui veut attirer, sur soi et sur toutes les actions qu'il doit faire pendant le jour, les grâces et les bénédictions de Dieu » (CL 17,3 = I 1,1,1). Jean-Baptiste Blain, le principal biographe lasallien des origines, a montré à satiété l'intense dévotion eucharistique de l'homme de Dieu (CL 7,131s; 8,234s; 8,485s).

3.2. Célébrer l'Eucharistie

Dans *Instructions et prières*, La Salle se soucie de faire comprendre le sens des réalités que traduisent les gestes et les cérémonies. Selon la pratique de son époque, il propose des méthodes pour prier durant la messe, tirées de l'ordinaire latin traduit en français ou composées par l'auteur, en rapport avec toutes les actions et prières que fait le prêtre.

De même, il indique le sens de toutes les cérémonies de bénédictions que peuvent se dérouler dans les célébrations liturgiques. Ainsi offre-t-il au chrétien le moyen de participer profondément à la célébration des Mystères.

3.3. L'office divin

En importance, l'office divin se place tout de suite après la messe de paroisse. L'Église Ta institué pour diverses raisons: 1. Louer Dieu, l'adorer⁷; 2. S'instruire de sa Parole; 3. Lui demander ses besoins.

J.-B. de La Salle, qui a été chanoine de l'église métropolitaine de Reims et qui, prêtre, récitait quotidiennement l'office divin, n'a pas de difficulté à expliquer la compositions des différentes heures de cette prière universelle de l'Église. Il est normal pour les moines de réciter l'office tout entier, mais les chrétiens, en temps ordinaire, sont invités surtout à participer aux vêpres des dimanches et des fêtes⁸. En certains temps de l'année, à certaines fêtes plus solennelles, l'office est chanté tout entier dans presque toutes les églises (CL 20,479 = DA 405,2,9).

3.4. « Règles » des Frères et liturgie

La Salle, dans sa mission de prêtre, déploie toute son énergie à faire l'éducation de la foi des fidèles⁹. Dans sa mission d'instituteur des Frères, son action pastorale trouve un champ d'action plus restreint, mais son influence s'y exerce en profondeur. Les Frères ne sont pas astreints à l'office divin (i.e. le bréviaire); La Salle demande à ses novices de réciter chaque jour l'office de la très sainte Vierge. Il demande la même chose aux Frères qui n'assisteraient pas aux Vêpres avec les élèves, le dimanche¹⁰. Il leur inspire des attitudes identiques à celles qui seraient requises pour la récitation du bréviaire et insiste sur la dimension ecclésiale de leur prière : « Vous [y] faites la fonction d'un pénitent public qui priez, louez et remerciez Dieu au nom de toute l'Église et, plus particulièrement, de toute la Communauté » (CL 15,131 = R 14,4,2).

Il particularise pour les Frères ses enseignements sur la Messe et l'Eucharistie. Surtout, la Règle définit la participation des Frères dans l'éducation liturgique des jeunes". Sur semaine, ils doivent conduire les écoliers à la messe, sauf empêchement légitime. Le dimanche, les Frères se rendent à l'église où les jeunes sont assemblés¹² pour assister à la messe de paroisse. L'après-midi, les Frères conduisent les écoliers à Vêpres, après leur avoir fait une heure et demie de catéchisme. L'explication du *Culte extérieur et public* est certainement utilisée pour les catéchismes des dimanches qui traitent des principaux mystères et par conséquent des grandes fêtes qui honorent Dieu, Jésus-Christ, la très sainte Vierge.

4. LA LITURGIE ET L'ÉCOLE CHRETIENNE

4.1. Une « liturgie scolaire »

Ainsi, tous les temps liturgiques sont bien expliqués aux catéchisés, jeunes ou adultes¹³. De nombreuses pratiques sont suggérées pour prolonger dans la vie quotidienne le sens de la célébration religieuse.

Si l'on ouvre le livre des *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les écoles chrétiennes* (CL 20 = E), on y trouve la description d'une espèce de « liturgie scolaire » adaptée à la capacité des enfants: prières du matin et du soir, avec monitions de

réflexion; prières aux heures et aux demi-heures; prières avant et après les repas ou goûters, avant le catéchisme. Prières aussi qui accompagnent le rythme de l'année liturgique: celles des Quatre-temps, celles des Rogations, celles qui tiennent compte des fêtes de la Vierge ou de Jésus-Christ¹⁴.

4.2. Calendrier des fêtes

La société du Grand Siècle est une société qu'on pourrait appeler «sacralisée», contrairement

à la nôtre, du XX^e, qui est en de nombreux lieux « désacralisée et sécularisée ». La société sacralisée est toute pénétrée du rapport de l'homme à Dieu, à travers ses actions, à travers ses journées, à travers les mystères chrétiens et les hommages rendus aux grands serviteurs de Dieu.

Le calendrier religieux du XVII^e siècle est riche en fêtes chômées avec messe d'obligation, même si l'ensemble des mois ne regroupe pas nécessairement des fêtes à tous les jours¹⁵.

Ce sont les rituels des diocèses qui définissent les fêtes d'obligation; pour cette raison, La Salle n'en donne pas de liste précise¹⁶. On verra ainsi l'archevêque de Rouen réduire le nombre des fêtes d'obligation dans son diocèse en 1705, l'année où les Frères prennent pied dans son diocèse¹⁷.

4.3. Des fêtes au classement hiérarchisé

Certains auteurs traitent des fêtes du calendrier liturgiques en suivant l'ordre des jours; La Salle, toujours ami de l'ordre logique, préfère ordonner les fêtes en les groupant selon l'importance de la personne qu'elles veulent honorer.

Comme l'a souligné Windels¹⁸, La Salle ne laisse planer aucun doute sur sa volonté d'établir une véritable hiérarchie dans les fêtes : « *Quoiqu'elles soient toutes d'obligation, les unes cependant sont plus solennelles que les autres, car elles ont été instituées uniquement pour honorer Dieu ou en l'honneur de la très sainte Vierge et sont célébrées avec bien plus de solennité que celles des autres saints* » (CL 22,126 = DC 40,0,3).

5. CELEBRATIONS ET SOCIETE, LES CORPORATIONS ET LEURS SAINTS PATRONS

Une pratique courante dans les villes, depuis le Moyen-Âge, était de former des associations, confréries ou corporations de métiers, sous le patronage d'un saint. Par exemple, les cordonniers sous l'égide de saint Crispin, les orfèvres et les forgerons sous celle de saint Éloi, etc. Les métiers avaient donc, tout comme les paroisses, la fête particulière de leur patron.

Respectueux de la pratique pastorale de son temps, La Salle en tient en compte dans le règlement de ses écoles et dans sa catéchèse : « *Qui sont les saints qu'on appelle patrons? - Il y en a de trois sortes. Ce sont: 1-Ceux qui les premiers ont annoncé l'Evangile dans le lieu ou la province dans lesquels on demeure. 2-Ceux en l'honneur desquels la paroisse (ou l'église) sur laquelle on demeure a été dédiée et consacrée à Dieu. 3-Le saint dont on a reçu le nom au baptême ou à la confirmation* » (CL 22,295 = DC 44,23,3).

Il va de soi que La Salle encourage le respect de ces fêtes liturgiques, surtout celles de la paroisse. Il ne manque pas de signaler la fête de saint Nicolas,

patron des écoliers. « *On donnera congé le jour du Patron de chacune des paroisses sur lesquelles se tiennent les écoles, comme aussi les jours de certaines fêtes qui [...] sont gardées (= observées) dans la ville ou dans la paroisse sur laquelle est située la maison de l'Institut [dans] cette ville* » (CL 24,200 = CE 17,2,10).

Cependant, par souci de *ne pas diminuer le temps de l'école*, on ne multipliera pas les fêtes; on ne fêtera qu'une seule fête de saint Nicolas et on ne donnera congé, en aucun lieu, les jours des fêtes des patrons des métiers, ni les jours des patrons des écoliers eux-mêmes (CL 24,201 = CE 17,2,15).

La Salle tient à ce qu'on ne confonde pas folklore, fêtes profanes, et culte chrétien authentique. Le grand respect qu'il porte à saint Jean-Baptiste ne lui permet pas d'encourager sans discernement les *feux de la Saint-Jean*. Que l'Église consente à marquer à travers cette pratique la joie qu'elle éprouve pour cette naissance, mais que l'on s'abstienne des *superstitions indignes d'un chrétien* (CL 22,118 = DC 44,5,10).

6. ASPECT ANTHROPOLOGIQUE

6.1. Célébrer comme peuple, en assemblée

Au sujet de la Religion chrétienne¹⁹, La Salle dit que c'est *une société d'un très grand nombre de différentes nations* (c'est l'aspect de catholicité et d'universalité); il ajoute que ces personnes *se sont engagées à rendre à Dieu leurs devoirs*²⁰, et il précise que cet hommage se fait *soit en public, soit en particulier, en la manière que Jésus-Christ l'a enseigné* (CL 20,ijj = DA 0,0,3).

Un chrétien ne doit pas faire de sa religion une affaire strictement privée. Pour être de la vraie religion, il faut aussi être catholique et faire publiquement profession de ce qu'on croit; il faut de plus mener une vie conforme à la vie de Jésus et à ses maximes. On reconnaît comme « *chrétiens catholiques ceux qui s'acquittent des exercices extérieurs qui se pratiquent le plus ordinairement dans notre religion* » (CL 20,iiij = DA 0,0,6-7).

Une logique intrinsèque semble commander cette attitude: les chrétiens constituent une société. Comme société, ils s'assemblent et, par le fait même, ils *entretiennent cette société*; une société qui ne se rassemble pas voit certainement ses liens se relâcher; les membres, en se réunissant, démontrent qu'ils appartiennent à cette société; enfin, la société, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, célèbre la grandeur du Dieu qu'elle sert.

Ce que dit La Salle des messes de paroisses est applicable aux autres formes de célébrations, *l'esprit de l'Église étant que* [les fidèles, dans les messes de paroisses,] *joignent leurs voix à celles du clergé pour ne faire qu'un même chœur et une seule voix de toutes* [les voix] *qui s'élèvent vers le Ciel*²¹ *afin d'en faire descendre les grâces et les miséricordes de Dieu sur toute rassemblée des fidèles* (CL 20,477 = DA 405,2,4).

La Salle consacre un livre entier à faire comprendre, par la méthode catéchistique, en quoi consiste le

Culte extérieur et public que les chrétiens doivent rendre à Dieu et les moyens de le lui rendre²². Il considère comme une obligation pour les chrétiens de rendre à Dieu un Culte extérieur, visible, effectif. L'Église, dit-il, propose quatre principaux moyens pour réaliser cette louange extérieure de Dieu²³:

- I. Les exercices publics de religion i.e.
 - a) ordinaires: messe de paroisse, office divin;
 - b) moins ordinaires: processions, confréries, pèlerinages;
 - c) extraordinaires: prières publiques pour différents besoins: 1. Problème grave dans l'Église; 2. Plaie sociale; 3. Fléau de la guerre; 4. Délivrance d'épidémies²⁴...

II. Le culte comprend aussi des cérémonies bien réglées (CL 22,4s = DC 0,1,3 et 10,1 ; voir 2, ci-dessus).

6.2. Célébrer ouvertement et visiblement: La procession

Pour La Salle, que l'Église affirme ouvertement sa foi et qu'elle la célèbre est chose essentielle. Nous avons indiqué ci-dessus les raisons sur lesquelles il se fonde. À son époque, on donnait une grande valeur à la manifestation de sa foi sous forme de procession.

Il y avait trois sortes de processions: a) *de prière*, pour demander des secours dans quelque besoin urgent; b) *d'action de grâces*; c) *de pénitence*, pour demander pardon ou s'humilier en considérant ses péchés.

On motivait les processions au nom de trois raisons: a) *honorer les voyages que N.-S. a faits sur la terre pour notre salut*; b) nous rappeler *l'obligation que nous avons de suivre Jésus* et marcher après lui; c) *faire connaître que les ecclésiastiques doivent suivre de près Jésus*, montrer aux fidèles le chemin de la vertu et les précéder, leur servir de modèle (CL 22,12 = DC 10,4,2 et CL 22,13 = DA 10, 4, 4).

Les sept types de processions qui se faisaient à l'époque avaient chacune ses raisons d'être et sa symbolique que notre auteur rappelle.

7. ASPECTS THÉOLOGIQUE ET PASTORAL

7.1. Célébrer en sachant pourquoi

L'ensemble de la liturgie de la grand-messe semble être l'affirmation d'un peuple en marche, actif, organisé et unifié à la suite de son chef. Peuple réservé à Dieu et réuni pour la louange (symbolisme de l'encens), convoqué pour recevoir la Parole de Dieu (prône) et s'affermissant dans l'union et la charité (sens du pain bénit, du baiser de paix). Tous ces rites qui accompagnent la grand-messe paroissiale, et qu'on pourrait croire marginaux, contribuent à l'expression de la réalité profonde de la messe, telle que célébrée au dix-septième siècle.

Le peuple de la messe, c'est le Christ total. Les *Instructions* mettent en lumière la place unique du sacerdoce du Christ dans l'Église.

La célébration s'exprime aussi dans divers sacrements et leurs cérémonies particulières. La Salle détaille le sens des cérémonies *pour inspirer aux fidèles une estime et une vénération toute particulière pour le saint Baptême*, la Confirmation, la Pénitence, l'Extrême-onction, le Mariage²⁵. En ce qui touche le sacrement de l'Ordre, il insiste davantage sur les dispositions qui doivent accompagner l'accès au sacerdoce. Pour l'Eucharistie, il en a déjà expliqué les cérémonies ailleurs (CL 17 = I).

On peut rappeler que La Salle est aussi éloigné de l'explication utilitariste et rationalisant d'un Claude de Vert que de l'allégorisme artificiel et compliqué dont se repaissait le Moyen-âge. Habituellement, son commentaire dégage un contenu dogmatique ou s'applique à tracer en lignes sobres et vigoureuses le schéma théologique sous-jacent à une prière ou à un rite (Fr. Louis, *Catéchistes*, 1955, p. 305s).

7.2. Célébrer dignement

En complément du sens des cérémonies, les attitudes extérieures dignes doivent accompagner les exercices du culte public rendu à Dieu. Lorsque le Frère accompagne les jeunes à l'église, il a le devoir de les habituer à garder un comportement respectueux. Le sens de la dignité du lieu lui est inspiré dès l'entrée dans l'église, selon un cérémonial bien réglé décrit par la *Conduite des Écoles*. Durant la messe, les élè-

ves devront tenir leurs livres *dans leurs deux mains, devant leurs yeux et regarder dedans*. Cela dépasse la simple attitude mécanique, si l'on a fait comprendre le sens des cérémonies qui se déroulent. La Salle y a pourvu, comme il a été dit plus haut. Les fidèles sauront pourquoi l'on se tient debout, s'agenouille ou s'assoit, selon les moments de la célébration.

7.3. Le cantique spirituel

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le cantique ne fait pas corps avec la célébration, comme de nos jours. La plupart des chants en usage au cours des liturgies, en France, au temps de La Salle, sont des hymnes latines, des Psaumes et *cantiques de l'Ancien ou du Nouveau Testament*²⁶ ainsi que les chants latins de la messe, commun et propre. Le cantique peut être intégré aux exercices des missions et des retraites comme aux catéchismes, mais il n'est pas reconnu élément de célébration si l'on excepte des cérémonies paraliturgiques comme celles du Jubilé ou comme les processions. Sans doute est-ce dans les exercices de dévotion, les communion hors la messe, l'adoration du Très Saint Sacrement, que l'on incorpore le cantique à un élément liturgique dans l'église²⁷.

Certains comme Pacory, un auteur jansénisant, marquent une sévérité extrême quant à l'usage du cantique dans l'église : « *Si vous voulez vous récréer par le chant de quelques cantiques édifiants et spirituels, faites-le dans votre logis ou quelque part ailleurs, mais non dans la maison de Dieu qui n'est point faite pour servir de lieu de récréation. Que ceux qui chantent à l'église considèrent sérieusement que ce qu'ils chantent sont de grandes vérités qui les condamneront peut-être au jour du Jugement, que ce sont les louanges de Dieu qu'ils chantent en la présence de Dieu*²⁸ »

Il faudrait peut-être signaler que l'esprit liturgique de célébration ne se limitait pas chez La Salle à des écrits, mais qu'il imprégnait sa vie de prêtre. Blain, à travers le langage malheureusement parfois trop prolix qu'on lui connaît, n'a pas manqué de mettre en lumière le zèle de La Salle pour des célébrations liturgiques et des lieux de célébrations qui soient dignes du Dieu qu'elles veulent honorer (CL 8,233).

La Salle insiste sur la visibilité des hommages collectifs rendus à Dieu dans la communauté des croyants. Il s'efforce aussi de les motiver, de les justifier, d'en faire approfondir la signification pour que le culte extérieur soit nourri d'une participation intérieure qui en rehausse la valeur et en fasse une adoration en esprit et en vérité. Blain se plaît à dire que la piété manifestée par les écoliers des Frères dans les églises paroissiales édifiait les fidèles (CL 8,235).

Nous imaginons les difficultés pédagogiques qui pouvaient se présenter, les fidèles ne comprenant pas le latin et les enfants encore moins. Mais nous en rencontrons d'autres, aujourd'hui, plus redoutables, avec la profonde ignorance religieuse de nos contemporains. Comment faire entrer la liturgie dans le processus de formation de la foi, chez des jeunes qui n'ont guère ce sens-là de la célébration et alors que la liturgie de l'Église paraît étrangère à « leurs » fêtes? Pourtant de grands rassemblements - comme un pèlerinage, une rencontre de Taizé ou l'accueil du Pape dans un stade - savent les mobiliser et leur donner le sens d'un être-chrétien-ensemble. Et la catéchèse des handicapés montre la force évangélisatrice de célébrations bien préparées. Mais comment passer de l'exceptionnel au quotidien?

L'insistance du Fondateur sur le Christ médiateur de toute prière nous en rappelle une condition indispensable. Le beau mouvement de la Seconde manière de se mettre en la sainte présence de Dieu [...] en considérant Nôtre-Seigneur présent au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom, bien qu'écrite pour les maîtres et non pour les écoliers, est une catéchèse magistrale du signe de la communauté réunie:

« N'est-ce pas un grand bonheur, lorsqu'on est assemblé avec ses Frères [...] d'être assuré qu'on est en la compagnie de Notre Seigneur et qu'il est au milieu des Frères. Il est au milieu d'eux pour leur donner son Saint-Esprit [...], pour les unir ensemble [...], pour leur enseigner les vérités et les maximes de l'Évangile [...], afin que, toutes leurs actions tendant à Jésus-Christ comme à leur centre [...], ils soient un en lui. » (CL 14,9s = EM 2,25 à 31).

¹ Paul Broutin montre à l'envi combien sont amples et diversifiées les initiatives visant la restauration du culte chrétien (cf. *La Réforme pastorale en France au XVII^e siècle*, t. I, Desclée, Paris, 1956, p. 1).

² On en trouvera une bonne énumération dans le *Dictionnaire de Théologie*, à l'article *messe*. Mgr de Tassy, évêque de Chalon-sur-Saône (1677-1710), a inauguré une méthode nouvelle. Son catéchisme expose successivement la doctrine et la vie chrétienne, puis le catéchisme des mystères, à l'occasion des fêtes, expose le dogme et la liturgie. Bossuet publie en 1687 un catéchisme des *Fêtes*, Il faudrait citer encore: Gambart, Démia, le Catéchisme de Langres...

³ Un auteur de cantiques édités à Châlons écrit en 1685 : « *Les meilleurs esprits de ceux qui apprennent le catéchisme n'entendent pas, par exemple, ce que veut dire : corps humain, aliment, sanglant, invisible, et ainsi des autres mots que l'on croit cependant ignorés de personne* » (Préface, *Catéchisme en cantiques*, [abbé d'Heauville], Châlons, 1681, in-16 (Arsenal, BL 10769).

⁴ O. Windels a pourtant noté un certain flottement de vocabulaire à cet égard, dans les catéchismes qu'il a étudiés. Voir bibliographie, Windels, p. 85.

⁵ La Chétardye, *Catéchisme de Bourges*, II, p. 12. On peut rapprocher cette définition de celle de Beuvelet: « *Cérémonies en général, n'est autre chose qu'un acte extérieur de religion par lequel nous rendons à Dieu quelque culte et révérence et qui signifie quelque chose d'intérieur sous des choses visibles* » (*Instructions sur le manuel*, Antoine Laurens, 1677, p. 51).

⁶ La Chétardye, *Catéchisme de Bourges*, IV, p. 223s.

⁷ Les *Devoirs* en discours suivis (DA), ajoutent le mot *adorer* qui est absent de DC. À l'exception de ce détail, CL 20, 477s - DA 405,2,5s donne le même contenu que DC en ce qui a trait à l'office divin.

⁸ La Salle souligne que l'Église a jeté du lest pour faciliter aux chrétiens l'accomplissement de leurs exercices de piété; il le dit sur un ton qui dérange peut-être notre sensibilité moderne, mais qui témoigne de son esprit de reli-

gion, de son énergie à servir le Seigneur : « *L'Église s'est si fort relâchée* (— adoucie) *pour condescendre à leur faiblesse et à leur peu de piété et pour leur donner lieu de ne pas s'en dispenser* » (CL 20,479 = DA 405,2,9). La Salle attend beaucoup de la ferveur des chrétiens... même au dix-septième siècle!

⁹ Cette préoccupation est évidente dans les *Instructions et prières*, dans le *Culte extérieur et public*, dans les *Devoirs d'un chrétien* en texte suivi. Ces livres qui étaient entre les mains des enfants passaient à la famille qui pouvait s'en instruire.

¹⁰ *Pratique du règlement journalier*, CL 25,106,14.

¹¹ La *Conduite des écoles* expose la tâche des Frères dans ce domaine: explication de la messe de paroisse et de la bonne manière d'y assister; transmission d'une grande estime pour les offices de l'Église, surtout ceux qui se font dans les paroisses (CL 24,95 = CE 8,7).

¹² « *Les écoliers s'assembleront donc dans l'église les dimanches et les fêtes et on les obligera de s'y trouver tous avant qu'on commence la bénédiction de l'eau bénite...* » (CL 24,95 = CE 8,7,3).

¹³ Selon la *Conduite des Écoles*, ms de 1706, des externes assistent au catéchisme des dimanches et fêtes. Les externes sont *ceux qui ne viennent pas aux écoles chrétiennes les jours auxquels on les tient* (CL 24,232 = CE 9,6,1).

¹⁴ Il suffit de consulter E (CL 18) pour constater à chaque page les éléments de cette « liturgie » adaptée à l'école et fidèle à l'esprit de l'Église.

¹⁵ Lorsqu'on parcourt les *Méditations* de saint Jean-Baptiste de La Salle *pour les principales fêtes*, on constate que ces fêtes ne sont pas très nombreuses. De même, ses méditations consacrées à la vie et aux vertus des saints ne couvrent qu'un bien mince fraction du calendrier. Par exemple, pour les trente jours du mois d'avril, on ne compte que six méditations.

¹⁶ Voir CL 20,155 = DA 212,0,10 : « *C'est aux évêques à qui l'Église a commis son autorité dans l'étendue de leur diocèse [...] à établir des fêtes [...] et à en supprimer* ».

¹⁷ Les fêtes propres au diocèse de Rouen - celles des saints Romain, Sever et Yon - ne se trouvent pas incluses dans la série régulière des *Méditations sur les principales fêtes de*

l'année; pourtant les *Règles (Pratique du règlement journalier)* prévoient la célébration des saints patrons de la paroisse *sur laquelle la maison [...] est située* (CL 25,135). Elles ne prirent pas leur place normale au sein du volume, mais y furent placées en finale, comme un additif. D'où l'hypothèse que l'ouvrage ait été rédigé avant 1705, date de l'arrivée des Frères à Rouen, et après 1698, année où la chapelle de la Grand-Maison à Paris a été dédiée à saint Cassien, qui fait l'objet d'une méditation normalement insérée dans l'ouvrage (CL 12, 155).

¹⁸ Voir bibliographie (Windels, p. 103). Bossuet et Montpellier avaient un souci semblable quoique variant légèrement.

¹⁹ Dans le langage catholique du XVII^e siècle, en France, l'expression *Religion chrétienne* désigne *l'Église catholique romaine* qui garde ses distances à l'égard de la *Religion prétendue réformée*.

²⁰ Rendre ses devoirs = honorer, célébrer.

²¹ Cette affirmation permet de nuancer le propos de Windels (p. 53) voulant que le catéchisme des trois Henri soit le seul à *considérer réellement le Culte à partir de son aspect collectif et ecclésial*.

²² Voir Bibliographie: La Salle, *Du culte...* (CL 22).

²³ La Salle rejoint ici les auteurs de son époque comme l'a montré Windels. Voir Bibliographie.

²⁴ Dans le *Recueil*, La Salle indique que *les prières ordonnées par l'Église pour cet effet sont toujours les meilleures* (CL 15,200 = R 16,4,10).

²⁵ CL 20,222; 236; 322; 361; 397 = DA 302,3; 303,2; 307,5; 309,1; 310,5.

²⁶ Il importe de ne pas se méprendre sur l'utilisation du mot *cantique*, même et surtout dans les traductions des textes lasalliens. Il n'a pas le sens de chanson spirituelle, mais renvoie aux *Cantiques* des livres sacrés.

²⁷ Comment expliquer autrement que des cantiques portent les titres suivants : « *Cantique... contenant les actes qu'il faut faire lorsqu'on veut communier* », « *Cantique pour le jour que l'on a communié, qui peut servir d'action de grâces après la sainte communion* » ? (Cf. CL 22,63s de la fin de l'ouvrage = CA 2, 25s).

²⁸ PACORY, *Règles chrétiennes*, voir bibliographie.

Thèmes complémentaires

Dévotion
Église

instruction
Messe

Piété
Sacraments

BIBLIOGRAPHIE

- BECRET, F., *Essai sur la catéchèse eucharistique de saint J.-B. de La Salle, Lasallianum* n° 3, Rome, 1964.
- BLAIN, J.-B., *Vie de M. J.-B. de La Salle*, Rouen, 1733 (CL 7 et 8).
- JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE (saint), *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre*, 3^e partie des *Devoirs d'un chrétien envers Dieu*, Paris, 1703 (CL 22, Rome, 1964).
- LOUIS, Fr., *L'éducation liturgique d'après SJBS*, Catéchistes, Paris, 1955, p. 305s.
- PACORY, A., *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions, dressées en faveur des enfants...*, Orléans, 1700 (Paris, B.N., D 18427).
- WINDELS, O., *La liturgie dans les catéchismes de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Institut Catholique de Paris, 1989, Mémoire de maîtrise en théologie, 131 pages.

Fr. Gilles BEAUDET
Introduction et conclusion par Fr. Alain HOURY

68. CHASTETÉ

Sommaire

1. Précision lexicographique.

2. Une référence majeure: Le « Catéchisme » du concile de Trente

2.1. Ce que Dieu défend 2.2. Ce que Dieu commande 2.3. Moyens d'éviter le péché d'impureté.

3. Chasteté et impureté dans les catéchismes lasalliens

3.1. Le sixième commandement 3.2. Le neuvième commandement et l'impureté.

4. La chasteté dans les « Régies Communes ».

5. Le concept de chasteté chez saint J.-B. de La Salle

à partir de divers « mots-clés » de ses écrits: chasteté, pureté, concupiscence, tentation, nature, corps, femme, fille, innocent, honnête, déshonnête, dévêtir, indécent, désir, désordre, ami, baiser, plaisir, plaisir, nudité, pudeur, sexe, vin, vœu.

6. Conclusion : « Pour donner une éducation chrétienne aux enfants » (RC 1,3).

1. PRECISION LEXICOGRAPHIQUE

Pour l'étude de ce thème, j'utiliserai à la fois le mot *chasteté* et celui de *pureté*, pensant que les deux sont complémentaires et que, traités ensemble, ils exprimeront mieux le message de saint Jean-Baptiste de La Salle sur cette question.

Divers dictionnaires du temps s'accordent, souvent dans les mêmes termes, quant à l'expression des concepts de chasteté et de pureté, et nous aident à saisir comment ils étaient compris par le commun des gens de l'époque. Aussi bien Furetière que Trévoux qui lui est postérieur définissent la chasteté comme

une vertu chrétienne et morale par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair et on use modérément des légitimes.

Comme la chasteté est exprimée en termes d'abstinence, il est bon de compléter sa définition à l'aide de celle du mot pureté telle que compris alors. Furetière définit pureté comme « *innocence de mœurs* ». Trévoux comme *intégrité de mœurs* (*morum integritas*), ajoutant que *la pureté des sentiments et des pensées donne encore plus de grâce à l'éloquence que la pureté des paroles.*

2. UNE REFERENCE MAJEURE : LE « CATÉCHISME » DU CONCILE DE TRENTE

Comme le concile de Trente avait insisté sur la formation catéchistique des enfants et des adultes, le *Catéchisme du concile de Trente* devient la référence obligée, aussi bien pour la prédication que pour la rédaction des divers manuels de catéchisme qui voient le jour aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Concernant la chasteté, le *Catéchisme de Trente* s'efforce de se fonder sur des bases bibliques, empruntant surtout au Nouveau Testament. Quand il traite du sixième commandement, il le formule ainsi: « *Tu ne commettras pas d'adultère*¹ ».

De cet interdit découle tout un enseignement normatif ou exhortatif. Pour ne pas commettre l'adultère, il faut éviter tout ce qui peut le favoriser ou le causer, de manière proche ou éloignée. On insiste sur le fait que les pasteurs de l'Église doivent informer les fidèles *avec prudence et précaution et en des termes réservés et honnêtes, plutôt avec une grande réserve qu'avec une abondance de paroles*. A ce sujet, *Trente* donne les orientations exposées ci-après qui toutes ont en vue cette action pastorale du clergé auprès des laïcs².

2.1 Ce que Dieu défend³

-L'adultère, tout d'abord, d'où l'obligation d'être pur de corps et d'esprit.

-Non seulement la violation du lit conjugal, mais aussi toutes sortes d'impuretés et d'actes déshonnêtes (évoqués en s'appuyant sur des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament⁴).

-Enfin, en plus de ce qui souille notre corps, les actes et les attitudes qui atteignent la pureté du cœur et de l'esprit.

2.2 Ce que Dieu commande⁵

C'est de garder la chasteté et la continence, de nous purifier de tout ce qui, en allant à rencontre de notre sanctification dans la crainte de Dieu, peut souiller le corps ou l'esprit.

2.3 Moyens d'éviter le péché d'impureté⁶

Il faut se rendre compte combien le vice d'impu-

reté est honteux et pernicieux, puisque les impurs s'excluent du Royaume de Dieu. Ils pèchent contre leur propre corps et violent sa sainteté. Ceux qui s'abandonnent à une prostituée font des membres de Jésus-Christ les membres de cette prostituée, violent le Temple de l'Esprit-Saint qu'est leur corps, commettent une injustice à l'égard de leur conjoint, se couvrent d'infamie et d'opprobre.

Dieu punit sévèrement l'adultère, comme l'enseigne la Sainte Écriture, par la mort ou la maladie et des maux insupportables; et certains tombent dans l'aveuglement de l'esprit, qui est le pire des maux.

Pour ne pas encourir de si graves conséquences, le *Catéchisme du Concile de Trente* explicite les remèdes suivants:

- 1 - Eviter l'oisiveté.
- 2 - Éviter l'excès de viande et de vin car « l'intempérance de la bouche est mère de l'impureté⁷ ».
- 3 - Ne pas donner trop de liberté aux yeux qui peuvent exciter en nous la passion.
- 4 - Éviter les habits trop collants ou somptueux, les ornements d'or qui attirent les regards et conduisent à l'impureté (cf. Si 9; 1 P 3,3; 1 Tim 2,9).
- 5 - S'éloigner des conversations et des discours impurs et malhonnêtes, de même que des chants lascifs, des danses, des livres qui traitent de choses impures et d'amour, des tableaux et images déshonnêtes, toutes choses qui peuvent exciter dans le cœur des jeunes les feux de l'amour impudique et d'infâmes voluptés.
- 6 - Fréquenter les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, être assidu à la prière faite avec piété, à l'aumône et au jeûne.
- 7 - Réprimer la sensualité du corps, non seulement par des jeûnes, mais aussi par des veilles, des pèlerinages de dévotion et des actes rebutants ou difficiles. L'affection pour la vertu de tempérance est particulièrement précieuse à ce sujet.

Telle est la doctrine du Concile de Trente, qu'il convient de bien distinguer des commentaires et parfois des ajouts rigoristes qui l'accompagnèrent dans les catéchismes et autres publications ultérieures.

3. CHASTETE ET IMPURETE DANS LES CATECHISMES LASALLIENS

3.1. Le sixième commandement⁸

A l'évidence, J.-B. de La Salle devait avoir sous les yeux le *Catéchisme du concile de Trente* quand il a rédigé les *Devoirs d'un chrétien* (ouvrage paru en 1703). Les coïncidences sont nombreuses, y compris dans le choix des mots. Le titre qu'il a mis au début du sixième commandement est le même que celui de Trente: « *Vous ne commettrez point d'adultère* ». Et de l'interdiction de l'adultère découle la dénonciation de tout ce qui y conduit: actions, pensées et désirs impurs. Saint Jean-Baptiste de La Salle affirme à ce sujet que Dieu nous *défend toutes les actions extérieures contraires à la pureté et qui sont regardées comme des péchés abominables en différents endroits de l'Ecriture Sainte* (CL 20,133 = DA 208, 0, 1).

Dans son désir d'être concret et compris par ses lecteurs, La Salle explicite ce qui est péché mortel et qu'il est défendu de dire ou de faire contre la pureté:

- Proférer ou écouter volontairement des paroles déshonnêtes.
- Chanter des chansons déshonnêtes.
- Lire des livres capables d'exciter à l'impureté ou à des affections malsaines.
- Regarder avec un plaisir sensuel des tableaux, des images, des statues dénudées, des postures déshonnêtes.
- Regarder ou embrasser une personne avec une mauvaise intention ou faire des attouchements déshonnêtes.
- Solliciter quelqu'un à l'impureté au moyen de paroles, de lettres ou de cadeaux.
- Commettre le péché de la chair avec une fille ou une femme mariée; si c'est avec une parente c'est un inceste, si c'est avec une personne consacrée c'est un sacrilège.

Avant l'absolution, le confesseur doit instruire son pénitent avec prudence, afin que ce dernier:

- évite les occasions qui conduisent au péché: la fréquentation des mauvaises compagnies et même d'à peu près toutes les personnes de sexe différent, le luxe dans l'habillement, les comédies, les danses, l'oisiveté;
- pratique la confession fréquente avec le même confesseur pieux et éclairé;
- ait une dévotion très particulière envers la très sainte Vierge.

De plus, les pasteurs et les confesseurs doivent informer les personnes mariées au sujet de ce qui est permis ou défendu dans le mariage (CL 20,133s = DA 208).

3.2. Le neuvième commandement et l'impureté⁹

Sous le titre: « *Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain* », La Salle énonce de façon explicite le refus de toutes les pensées et conversations contraires à la pureté, faisant comprendre qu'il faut avoir une très grande horreur, non seulement des actions extérieures, mais aussi des moindres pensées volontaires contraires à la loi de Dieu. Il suggère, comme remède, d'élever l'esprit vers Dieu quand viennent de mauvaises pensées.

L'impureté est définie comme « *un désir déréglé de plaisirs charnels ou une complaisance dans ces sortes de plaisirs* » (CL 20,172 = DA 214,3,1).

On commet donc un péché d'impureté quand on se complait dans la pensée de choses déshonnêtes, ou dans des désirs impurs, qu'on n'évite pas les occasions qui les font naître, qu'on dit des paroles déshonnêtes, qu'on s'entretient par plaisir de ce genre de choses, qu'on écoute avec plaisir ceux qui les racontent et qu'on se complait dans la lecture de livres qui en traitent; qu'on chante des chants déshonnêtes, qu'on regarde des choses qui conduisent à l'impureté, qu'on fait des attouchements déshonnêtes sur soi ou sur autrui avec de mauvais desseins ou qu'on réalise l'acte de chair en dehors du mariage.

Effets:

- on tombe dans un aveuglement de l'esprit (*Trente* et plusieurs catéchismes de l'époque utilisent cette même expression),
- on est rejeté par Dieu et par les hommes,
- cela entraîne la perte des biens et de la santé, par suite des maladies honteuses.

Moyens:

- la mortification du corps,
- la fuite des occasions de péché,
- la fuite de l'oisiveté,
- le recours au même confesseur,
- une dévotion particulière envers la très sainte Vierge.

Tout ceci est redit, en des termes très proches, dans DB et dans le *Grand Abrégé*. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

Concernant la chasteté, Jean-Baptiste de La Salle emprunte beaucoup à Jacques de Battencour, l'auteur

de *l'École Paroissiale* (1654), qui parle, par exemple, de *fuir les comédies*, comme le fera DA. On peut noter aussi l'influence des catéchismes de Claude Joly (1672), de Jean Le Coreur (1683) et de Paul Godet des Marais¹⁰ (1698).

Certes, *Trente* ne spécifie pas les péchés de pensée et de désir comme cela est précisé dans les *Devoirs* et dans les autres catéchismes cités, non sans rigorisme; mais la pensée en est implicite dans l'affirmation que certains actes conduisent à l'adultère: «*Dieu, en nous défendant l'adultère, nous défend en même temps non seulement toutes les impuretés qui peuvent souiller le corps, mais aussi celles qui peuvent blesser la pureté du cœur et de l'esprit*¹¹ ».

Le même catéchisme conciliaire enseigne que *Dieu par ce commandement nous oblige à garder la chas-*

*teté et la continence, à nous purifier comme dit saint Paul de tout ce qui souille le corps et l'esprit, en achevant l'œuvre de notre purification dans la crainte de Dieu*¹².

Notons encore que *Trente* insiste sur l'action des pasteurs de l'Église, ce que La Salle explicite en exhortant à la confession fréquente avec *le même confesseur*¹³ *pieux et éclairé*, toujours avec prudence et précaution (CL 20,135 = DA 208,0,7).

Trente, enfin, parle de la prière et des dévotions, sans en expliciter aucune en particulier. La Salle insiste sur le moyen privilégié qu'est la dévotion à la vierge Marie (CL 20,135 = DA 208,0,7). Il en est de même dans les catéchismes de Battencour (*De l'École paroissiale*) et de Joly.

4. LA CHASTETE DANS LES « REGLES COMMUNES »

À l'intention des Frères, J.-B. de la Salle a précisé sa pensée sur la chasteté dans un chapitre des *Règles communes*. Comme l'ensemble de l'ouvrage, ce chapitre est le fruit d'une longue période de vie en communauté et d'un dialogue entre les Frères et leur Fondateur. On peut y voir le fruit et la synthèse des recommandations faites aux Frères à partir de l'expérience vécue.

À la lecture, ce chapitre fait pressentir quelque chose de l'histoire des premiers Frères en ce qui concerne la chasteté. Les points d'insistance, dans le langage, sont révélateurs. Avec la relation du biographe Bernard, c'est le document qui montre le mieux comment se posait, aux origines de l'Institut, le problème de la chasteté¹⁴.

En termes solennels, comme s'ils étaient le trophée d'un bon combat, les deux premiers articles disent l'idéal de chasteté qui doit être l'une des normes de vie des Frères. On était alors catégorique pour requérir l'exclusion de ceux qui extérieurement manquaient gravement à cette vertu.

De façon synthétique, le chapitre XIX des *Règles communes* de 1718 s'ouvre pas l'énoncé des objectifs

suivants: «*Les Frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la chasteté. [...] Pour cet effet, leur première et principale obligation à l'égard de l'extérieur sera défaire éclater en eux la chasteté par-dessus toutes les autres vertus* » (RC 19,1 et 2).

Pour cela:

- Beaucoup de pudeur en tout.
- Ne jamais se laisser voir d'une manière peu décente.
- Ne pas coucher deux ensemble et, en cas de nécessité, se coucher vêtus.
- Ne pas se toucher l'un l'autre.
- Être réservé avec les personnes de l'autre sexe, ne pas les fixer au visage, se maintenir à distance, terminer en peu de mots.

Comme on le voit, c'est un texte réitératif, plein de commandements, de défenses et de précautions. Le Fondateur, qui voulait affermir la chasteté des Frères, tirait de son expérience et de celle de ses premiers disciples la conviction qu'il fallait légiférer de cette manière pour aider à l'établissement de la Société. On remarque, dans les neuf articles de ce chapitre, six *ne pas* et quatre *jamais*.

5. LE CONCEPT DE CHASTETE CHEZ S' J.-B. DE LA SALLE À PARTIR DE DIVERS MOTS-CLÉS DE SES ÉCRITS

J'essaierai d'exposer le message de J.-B. de La Salle sur la chasteté, ainsi que la mentalité sous-jacente, au travers de ses quatre types d'œuvres écrites:

- doctrinales et pastorales: *Devoirs d'un chrétien* (DA, DB, DC, GA, PA), *Exercices de piété, Instructions et prières*.

- pédagogiques: *Conduite des écoles* et *Règles de la Bienséance et de la civilité chrétienne*.

- spirituelles: *Méditations* (MD, MF, MR), *Recueil, Lettres, Mémoire sur l'habit, Explication de la méthode d'oraison*.

- législatives: *Règles communes, Règle du Frère directeur*.

Chasteté, chaste, chastement

Ces mots sont utilisés 46 fois dans les écrits du Fondateur, dont 28 dans les ouvrages doctrinaux et 11 dans les textes spirituels adressés aux Frères, dont le plus grand nombre dans les MF, pour valoriser la chasteté des saints (MF 101,1; 129,1).

« *Chastes vous vous conserverez par un très grand recueillement* » est un des préceptes du décalogue que le Fondateur a laissé dans les *Règles Communes* (RC 16,8), maxime de base qui résume l'ensemble des orientations et recommandations faites aux Frères. Pour le reste, il n'y a pas profusion de textes comportant ces mots, si ce n'est pour redire que les corps chastes sont les temples de l'Esprit-Saint.

Pureté, impureté, pur, impur, purement

Les mots se rapportant à *pureté* sont employés 260 fois, dont 125 dans les écrits doctrinaux, 115 dans les écrits spirituels et 20 dans les écrits pédagogiques. Ceux se rapportant à *impureté*, 97 fois au total, sont ainsi répartis: 75 dans les écrits doctrinaux, 17 dans les spirituels et 5 dans les pédagogiques.

En de nombreuses occasions le mot *pur* signifie simple, total, exclusif; par exemple *pur motif of pure dévotion*. Ailleurs il qualifie le *pur amour de Dieu* (MD 12,1), ou la *pure intention* (CL 20,IX = DA 0,0,15), l'auteur écrivant: « *Ayez dans votre emploi*

des intentions entièrement pures » (MR 196,3). Il parle de la prière de *pure et simple attention* (CL 14,33 = EM 3,112) et rappelle que *la piété sans humilité n'est qu'une pure hypocrisie* (CL 15,172 = R 15,8,1). Même connotation neutre dans *cœur pur* (CL 15,52 = EM 5,159,5) ou dans *victime pure, sainte et agréable à Dieu* ainsi que dans l'emploi de l'adverbe purement: « *Instruire vos disciples des vérités de l'Évangile purement pour l'amour de Dieu* » (MR 207,2); « *La correction doit être faite purement pour la gloire de Dieu* » (CL 24,15 = CE 15,3,2). Ou encore: « *L'obéissance purement humaine* » (MD 13,1); les « *motifs purement humains* » (CL 15,23 = R 7,2,8).

Quant à *la pureté*, il parle en termes très positifs de la pureté de cœur, en plusieurs occasions: « *Demandera Jésus-Christ une grande pureté intérieure et extérieure, et une profonde humilité* » (CL 22,137 = DC 42,1,5), « *Posséder la pureté telle que votre état le demande* » (MF 118,2), « *Le zèle pour l'instruction et la pureté des mœurs* » (MR 206,3).

La Salle qualifie habituellement le vice contraire à la chasteté en usant du mot *impureté*, la plupart du temps dans les écrits doctrinaux, sans doute en vue de leur application en catéchèse, comme on l'a déjà dit antérieurement et selon la terminologie de l'époque. Dans les écrits spirituels, la modération de ton révèle en La Salle le directeur spirituel qui conseille affectueusement les Frères, aidé certainement par la connaissance qu'il avait d'eux et par son expérience du confessionnal.

Concupiscence

On ne trouve que 13 emplois du mot *concupiscence* dans les écrits du Fondateur: 8 dans les écrits doctrinaux et 5 dans les Méditations. Il n'y a pas trace de dramatisation dans son langage. Il s'agit simplement de dire que la cause de tous les maux est la concupiscence qui naît et vit en nous, et que Dieu en a préservé la très sainte Vierge.

Tentation

Le mot *tentation* est employé 159 fois: 92 dans les

écrits doctrinaux et 67 dans les écrits spirituels adressés aux Frères. Bien que le plus souvent le rapport à la tentation d'impureté ne soit pas spécifié, le contexte laisse penser qu'il s'agit de cela. Dans d'autres cas, il désigne nommément des tentations contre la foi, l'orgueil ou la chasteté (CL 20,408 et 411 = DA 401,4,7 et 11; CL 21,288 = DB 4,9,10). Pour les vaincre, il faut les *découvrir à son confesseur* (CL 21,287 = DB 4,9,8) et remercier Dieu quand on les a surmontées (CL 21,46 = DB 4,1,7). Dans une lettre, La Salle dit à un Frère que les tentations d'impureté ne doivent pas le troubler (LA 34,22).

Ailleurs il rappelle la parole de Jésus-Christ disant de ne pas craindre les tentations (CL 20,30 = DA 104,2,8) et présente l'exemple des saints qui ont vaincu les tentations à l'imitation des Frères (MF 111,1; 128,2), et consacre une méditation aux tentations d'impureté et aux moyens de les vaincre (MD 66).

Nature, naturel

Sur les 148 emplois du mot *nature*, 80 se trouvent dans les écrits doctrinaux, 14 dans les écrits pédagogiques (RB) et 54 dans les spirituels. L'adjectif *naturel est* employé 92 fois: 31 dans les écrits doctrinaux, 25 dans les écrits pédagogiques et 36 dans les écrits spirituels.

La *mol nature* a des sens très divers dans les écrits du Fondateur qui évoque tour à tour la nature des choses, les natures divine et humaine de Jésus-Christ, la nature unique des personnes de la très sainte Trinité, la nature des sacrements, la nature créée par Dieu qui est bonne. Ce mot revient sous la plume de l'auteur parlant des *inclinations de la nature corrompue* (CL 17,212 = I 3,36,2) et de ses *répugnances* (CL 14,64 et 100 = EM 8,192,5 et 12,269) qui doivent être mortifiées (MD 45,2 2). Il ne faut pas rechercher les commodités de la nature (CL 14, 111 = EM 15, 299), mais se dépouiller des sentiments suggérés par la nature (MD 9, 2, 2), détruire en soi les mouvements de la nature (MD 31, 1, 2), ne suivre en rien les mouvements de la nature (MF 123, 3), ne pas regarder avec les yeux de la nature (CL 15,78 = R 11,2,5), se priver de ce que recherche la nature (CL 15,106 et 110 = R 13,1,2 et 13,8,2).

Quant à l'adjectif *naturel*, il signifie parfois normal. On doit prononcer de façon *naturelle* (CL 24,28 = CE 3,2,20); saint Sulpice accomplissait *les actions de piété d'une manière comme naturelle* (MF 98,1);

de même saint Hilarion (MF 180,2). En société, les cérémonies ne doivent pas s'éloigner du naturel (CL 19,227 = RB 207,6,581). On rencontre des enfants *d'un naturel doux* (CL 24,164 = CE 15,6,28). « *La sainteté est naturelle en Dieu* » (CL 21,157 = DB 3,3,3).

La Salle stigmatise le naturel en tant qu'il s'oppose au surnaturel. On doit *se dégager des attaches, même naturelles* (CL 14,35 = EM 3,120), *étoufferiez sentiments et affections naturels* (CL 14,40 = EM 4,132,3). Il se pourrait que, dans l'oraison, *n'ayant que de pensées naturelles et humaines, nous n'en tirassions aucun fruit* (CL 14,57 = EM 6,170). Ailleurs il écrit: « *Cette crainte, étant toute naturelle, ne vient pas de Dieu* » (CL 17,108 = I 2,2,5). « *Une telle demande, ne voyez-vous pas qu'elle est toute naturelle?* » (LA 52,9). Il faut *renoncer à son propre esprit et à ses inclinations naturelles* (MD 13,3); on a parfois affaire *aune obéissance toute naturelle et toute humaine, et qui n'a rien de religieux ni de méritoire devant Dieu* (MD 14,3).

Les termes *nature* et *naturel* ne font donc pas référence à l'impureté ou la chasteté; ils ont soit un sens très large embrassant la totalité de la personne humaine, soit le sens plus restreint d'inclination de la nature corrompue qui s'oppose aux desseins de Dieu, cherchant sa propre satisfaction en opposition avec le projet de Dieu.

Corps, corporel

Le corps occupe une place importante dans le langage de J.-B. de La Salle. *Corps* est employé 851 fois et *corporel* 21 fois. Corps est le substantif le plus employé après Dieu, devoir, péché, Jésus-Christ, chose, grâce, jour, Église, esprit, temps, âme, personne, sacrement et homme. Ses 851 emplois sont ainsi répartis: 574 dans les écrits doctrinaux, 192 dans les pédagogiques et 185 dans les spirituels. Sur les 21 usages de l'adjectif corporel, 17 se rencontrent dans les écrits doctrinaux et 4 dans les spirituels.

Dans les textes doctrinaux, c'est pour décrire la création de l'homme. Le corps est créature de Dieu: « *Notre âme et notre corps sont également à Dieu* » (CL 20,106 = DA 203,0,3). L'auteur parle de la vénération pour *les reliques des saints, c'est-à-dire leurs corps* [qui ont] *contribué à la sanctification de leurs âmes* (CL 20,111s = DA 203,0,13). Chez saint Jacques, il met en valeur *l'austérité de sa vie et la morti-*

fication de son corps (CL 22,256 = DC 44,12,3). Dans l'Eucharistie, Dieu donne aux hommes *le Corps et le Sang de Jésus-Christ* (CL 20,261 = DA 305,1,1). Mais il est aussi question *du péché qui souille le corps* (CL 21,101 = DB 2,8,7), et du fait que l'on pêche *par tout le corps contre le sixième commandement* (CL 21,100 = DB 2,8,5).

La Salle, en ses écrits spirituels, présente aussi le corps comme matière d'une offrande à Dieu: « *Les corps chastes sont des temples du Saint-Esprit* » (CL 14,18 = EM 2,59), « *Faire de leur cœur et de leur corps des tabernacles vivants* » (MD 26,1), « *Considérant Dieu dans notre corps comme dans son temple [...]. Tenir mon corps dans une grande pureté, [...] vous offrir mon corps comme une hostie vivante, [...] regarder mon corps comme vous étant consacré* » (CL 14,40 = EM 4,133). Il écrit à un Frère: « *Je vous crois plus malade d'esprit que de corps* » (LA 43,5). Dans la méditation sur saint François de Paule, il écrit à propos de sa vie austère: « *Il faut bien avoir de la haine pour son corps, de le traiter ainsi avec tant de rigueur* » (MF 113,3). Enfin dans la formule des vœux se trouve l'expression *le corps de la Société* (CL 2,42 = EP 2,0,3).

Avec des connotations différentes, La Salle, dans ses écrits pédagogiques, rend hommage au corps humain bien réglé et digne, et décrit les attitudes auxquelles on doit éduquer l'écolier: *De la manière d'apprendre à bien tenir le corps* (CL 24,54 = CE 4,6), *la modestie [...] dans le port et le maintien des différentes parties du corps* (CL 24,VI = CE 0,0,15) ou au contraire *les défauts dans le maintien des parties du corps* (CL 19,1 = RB 101,1,17). « *On doit regarder la netteté du corps comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l'âme* » (CL 19,6 = RB 102,1,26). Il faut *s'abstenir de faire des contorsions de corps et de s'allonger avec indécence* (CL 19,4 = RB 101,1,22). Dans la danse, *le corps est déshonoré par des démarches honteuses* (CL 19,155 = RB 205,5,410).

La Salle manifeste, on le voit, une grande estime et un grand respect pour le corps et tout son langage témoigne que son esprit est en harmonie avec son corps. Sur ce point, il fait preuve d'une certaine austérité mais non de rigorisme, lui qui voulait que les Frères aussi bien que leurs élèves aient une saine prestance corporelle, selon la volonté du créateur.

Femme

Le mot *femme* est employé 172 fois dans les écrits lasalliens: 111 dans les doctrinaux, 33 dans les pédagogiques et 28 dans les spirituels.

Dans les textes doctrinaux, la femme est simplement nommée dans l'évocation de l'Ancien Testament, des Évangiles et des épîtres de Paul, ainsi que dans l'énumération des obligations du mariage. La Salle applique à la femme de son temps les comportements décrits par la Bible. Avec les Pères, il voit dans le voile étendu sur les mariés le symbole de *la soumission de la femme à son mari* et note que *les plus beaux ornements d'une femme sont la pudeur et la modestie* (CL 20,402 = DA 310,5,13).

Dans les écrits pédagogiques (en l'occurrence RB), notre auteur dit des femmes qu'il faut leur *donner les sièges [...] les plus commodes* (CL 19,4 = RB 101,1,23); il parle aussi des *femmes de qualité* (CL 19,6 et 61 = RB 102,1,29 et 203,1,165). Pour le reste, il s'en tient à l'enseignement de saint Paul.

Dans ses écrits spirituels, La Salle célèbre la sainteté et la vie exemplaire de plusieurs saintes femmes, et d'une façon particulière de la très sainte Vierge. Mais aux Frères, il prescrit une réserve à l'égard des femmes qui confine au rigorisme: « *Ayez horreur de toute familiarité avec les femmes* » (MF 111,2). « *On ne laissera entrer dans l'école aucune fille ni femme, pour quelque cause que ce soit, à moins que ce ne soit pour visiter les enfants pauvres et qu'elles ne soient accompagnées de M. le curé de la paroisse ou de quelque autre ecclésiastique* » (RC 9,20).

Fille

L'étude du mot *fille* permet de compléter ce qui a été dit à propos de femme. Il est utilisée 58 fois dans les écrits lasalliens: 36 dans les écrits doctrinaux, 7 dans les pédagogiques, et 15 dans les spirituels. En accord avec le *Catéchisme du concile de Trente*, La Salle, dans les *Devoirs*, fait allusion aux péchés de pensée et d'action avec des filles, donnant un tour précis à son enseignement moral. L'expression est commune à presque tous les catéchismes de l'époque. Dans RB, il recommande aux parents de protéger leurs enfants du danger. Il a une attitude très réservée à l'égard de la danse, déjà considérée par Trente comme une cause d'impureté. Certes, la plupart des catéchismes contemporains conseillent d'éviter les bals; mais on

sent ici de la réserve, parfois de la défiance, dans l'énumération des précautions à prendre quant aux relations entre personnes de sexe différent ainsi que dans l'insistance sur les péchés par la vue.

Dans les recommandations aux Frères, le Fondateur adopte une attitude rigoriste, du moins selon la manière de voir d'aujourd'hui: « *Le Frère Directeur ne souffrira pas qu'aucune fille ou femme entre dans la maison et il ne parlera à aucune dans le parloir de la maison qu'il ne soit accompagné de quelqu'un des Frères* » (CL 25,156 = FD 1,19). Lui-même, voulant donner l'exemple de cette norme, refusa de recevoir sa propre grand-mère dans sa chambre, pendant l'une de ses maladies (CL 8,249). Sur la chasteté de M. de La Salle au témoignage de ses premiers biographes voir CL 10,13.

Son attitude par rapport à la femme paraît excessive aujourd'hui. Il dit en effet que la fréquentation de personnes de sexe différent est une occasion d'impureté (CL 20,134 = DA 208,0,4) et il précise dans les RB: « *Il est indécent de regarder le sein d'une femme, et encore plus de le toucher et il n'est pas même permis de la regarder fixement au visage* » (CL 19,44 = RB 113,1,123).

Mais si nous consultons le *Catéchisme du concile de Trente* nous y trouvons une rigueur aussi poussée, disant par exemple qu'il faut éloigner sa vue d'une femme bien parée ou portant des vêtements moulants. De même, si l'on parcourt les catéchismes de Battencour, Joly et Le Coreur.

Innocent, innocence

Ensemble, ces deux mots font l'objet de 46 emplois: 21 dans les écrits doctrinaux, 2 dans les écrits pédagogiques et 23 dans les écrits spirituels. L'auteur évoque l'état d'innocence de l'humanité avant le péché originel et l'innocence des enfants et autres personnes. Pour les Frères, *l'esprit de leur Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue et de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté* » (RC 2,9). Les *Méditations* insistent sur la part que doivent prendre les Frères à la conservation de l'innocence des enfants (MD 62,1; cf. MF 110,3); à l'occasion de la fête des saints Innocents, La Salle exhorte à *honorer l'inno-*

cence de ces saints enfants (MF 89,1) et il ajoute: « *Vous devez être un modèle d'innocence* » (MD 69,2). Ailleurs, il souligne: « *Quelle grâce et quel avantage d'avoir toujours vécu dans l'innocence* » (MF 162,2). Il fonde le bonheur de l'éducateur chrétien sur son zèle en faveur de l'innocence des enfants: « *C'est le bonheur que posséderont dans le ciel ceux qui auront procuré le salut des âmes et qui l'auront fait d'une manière avantageuse pour le bien de l'Église; et qui par leurs soins auront revêtu un grand nombre de leurs disciples de cette robe d'innocence qu'ils avaient perdue, et qui auront contribué à la conserver dans plusieurs autres à qui le péché ne l'a jamais fait perdre* » (MR 208,3).

Il n'y a pas le moindre doute qu'instruire et éduquer chrétiennement les enfants et leur conserver l'innocence du cœur et du corps était un objectif prioritaire pour J.-B. de La Salle lorsqu'il se dévoua aux écoles chrétiennes.

Honnête, honnêteté, honnêtement

Ces trois mots font ensemble l'objet de 211 emplois, ainsi répartis: 5 dans les écrits doctrinaux, 189 dans les écrits pédagogiques (RB) et 17 dans les écrits spirituels. Leur sens a varié avec le temps. Chez La Salle, *honnête* signifie: éduqué, convenable, honorable, raisonnable.

Déshonnête, déshonnêteté, déshonnêtement

Sur les 69 recours à ces termes, 60 se trouvent dans les écrits doctrinaux, 9 dans les écrits pédagogiques (RB surtout) et aucun dans les écrits spirituels. Comparés aux trois précédents, ces vocables ont un sens globalement différent. Si *honnête* signifiait éduqué, *déshonnête* signifie clairement impudique. Presque toujours, il s'agit *des mots, des chansons, des regards et attouchements déshonnêtes* (CL 24,158 = CE 208,0,4; Da 133 = DA 200,0,2); ou encore *de désirer et penser à des plaisirs ou à des choses déshonnêtes* (Da 172-173 = DA 214,3,1); et *des attitudes et des gestes déshonnêtes* (Db 100 = DB 2,8,3).

Dévêtir, se dévêtir

Ces mots sont utilisés seulement il fois, surtout en RB, pour indiquer la manière d'aider le prêtre à ôter les vêtements liturgiques après la messe, pour rappeler la prière à faire en s'habillant et en se déshabillant, pour ranger les habits de façon ordonnée, ne

pas se déshabiller en présence d'une autre personne, savoir comment se déshabiller quand on doit dormir dans la même chambre qu'une autre personne, etc...

Indécents, indécence, indécemment

Des 71 fois où ces termes sont cités dans les textes lasalliens, 4 se trouvent dans les écrits doctrinaux, 63 dans les pédagogiques (surtout en RB) et 4 dans les spirituels.

Indécents y signifie inconvenant, mal élevé. L'auteur (surtout en RB) stigmatise comme attitudes indécents: froncer le nez, mâcher du tabac, ne pas couvrir un bâillement, avoir la poitrine découverte, avoir les genoux trop serrés, remuer souvent les pieds, traîner les pieds, s'asseoir sur un lit, rire aux éclats, se laisser voir d'une manière inconvenante... Il considère comme *très indécents* de regarder le sein d'une femme (CL 19,44 = RB 113,1,123), à une époque où les mères devaient manquer de lieux privés pour allaiter leurs jeunes enfants. C'est aussi dans ce contexte que se situe le chapitre XXI des *Règles Communes* sur la modestie.

Désir

La Salle emploie 172 fois le mot *désir*, 117 dans les écrits doctrinaux, 2 seulement dans les pédagogiques et 53 dans les spirituels. Il s'agit d'abord des désirs de la volonté divine, des désirs humains de faire le bien, ensuite des mauvais désirs, désirs impurs ou désirs de la chair.

Dans les textes doctrinaux, on peut citer *le désir ardent de faire la volonté de Dieu* (CL 20,96 = DA 201,2,7), *un ardent désir de satisfaire Dieu* et la justice de Dieu (CL 20,276 et 278 = DA 306,0,4 et 9), *un grand désir de gagner des indulgences* (CL 20,346 = DA 307,8,19), *le désir ardent d'obtenir ce qu'on demande par la prière* (CL 21,254 = DB 4,3,8), *le désir de jouir plus tôt de Dieu* (CL 20,347 = DA 307,8,20), *l'ardent désir [de Marie] de s'unir à Dieu* (CL 22,208 = DC 43,5,2).

Dans les écrits spirituels destinés aux Frères, La Salle parle du *désir que Jésus-Christ avait de souffrir et de mourir pour nous* (MD 25) et, en retour, du *désir de vous unir à Lui* (MD 26,3), comme sainte Madeleine de Pazzi dont le *plus pressant désir était d'imiter en tout la vie et la passion de Jésus-Christ* (MF 130,3). Et il fait l'éloge de saint Antoine de Padoue qui eut un grand désir du martyre (MF 135,2).

La Salle évoque parfois avec ce mot les désirs de la chair (CL 20,148 = DA 211,0,4). « *On offense Dieu avec des mauvaises pensées et des mauvais désirs* » (CL 20,151 = DA 211,0,10). « *L'impureté est un désir déréglé de plaisirs charnels* » (CL 20,172 = DA 214,3,1).

Il faut reconnaître que La Salle fut un homme ouvert à de grands et nobles désirs qui furent les moteurs de son dynamisme: le désir de la gloire de Dieu, du salut des âmes, de la formation des maîtres, de l'instruction des enfants pauvres, etc.

Désordre

Ce mot revient 41 fois: 19 dans les écrits doctrinaux, 9 dans les pédagogiques et 13 dans les spirituels. Il désigne tantôt un dysfonctionnement matériel, par exemple dans l'école, tantôt l'état moral d'une vie ou d'une société. Il n'est pas l'objet d'une application particulière à la chasteté. « *Tous les désordres, surtout des artisans et des pauvres, proviennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés en leur bas âge* » (RC 1,6).

Ami, amitié, amitié particulière

Ces termes apparaissent 84 fois: 37 dans les écrits doctrinaux, 23 dans les pédagogiques (surtout RB) et 22 dans les spirituels.

Il n'a pas la charge affective forte qu'on lui connaît d'aujourd'hui. *Ami* signifie compagnon ou relation sociale. Pilate voulait rester ami *de César*, c'est-à-dire ne pas tomber en disgrâce (CL 20,47 = DA 104,8,8). *Amitié* exprime une bonne relation de proximité. Il est question de *prier pour le repos de l'âme des parents, amis et bienfaiteurs défunts* (CL 37,64 = I 1,7,50), d'aimer les amis et les ennemis, d'être amis de Dieu. « *Dieu est ami des humbles* » (CL 14,95 = EM 11,255). On relève parfois une dimension intimiste: « *Traiter avec lui, cœur à cœur, et comme un ami qui [communiqué] ses secrets à son intime ami, [...] un Dieu qui me traite comme un ami* » (CL 17,275 = I 6,27,1). Dieu a son langage *qu'il ne communique qu'à ses amis* (MD 64,2). « *Vous êtes dans un état où vous avez besoin d'être honoré de l'amitié de Jésus* » (MF 88,1).

La Salle ne donne pas à l'expression *amitié particulière* le contenu moral qu'elle connut plus tard. « *Le baiser [...] ne se fait ordinairement que par des*

personnes [ayant] *quelque amitié particulière* » (CL 19,196 = RB 206,3,440). Il fait l'éloge de saint Luc qui était lié à l'apôtre Paul *d'une amitié très particulière* et il recommande aux Frères cette même étroite amitié (MF 178,2).

Le Fondateur demandait aux Frères de traiter tout le monde de façon égale: « *Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers, ils ne se familiariseront cependant avec aucun d'eux et ne leur donneront jamais rien par amitié particulière, mais seulement par récompense ou encouragement* » (RC 7,13). Ceci ne l'empêche pas de recommander aux Frères une plus grande affection pour les plus pauvres *parce qu'ils en sont beaucoup plus chargés par leur Institut* que des riches (RC 7,14). Il parle de la même façon des personnes extérieures à l'Institut: « *Les Frères honoreront toutes les personnes externes avec lesquelles ils auront affaire, mais sans se lier d'amitié avec aucune* » (RC 14,2). Enfin, dans la même ligne, il dit du Frère Directeur: « *Il n'entretiendra et ne liera point cependant d'amitié particulière ni avec aucun des Frères ni avec aucune personne externe, se rendant extérieurement égal à l'égard de tous et ne donnera jamais à aucun Frère quoi que ce soit pour marque d'amitié, nia un seul plus qu'à un autre, quelque peu de chose que ce soit* » (CL 25,156 = FD 1,22).

Baiser, un baiser

Baiser est employé 63 fois (40 comme verbe et 23 comme nom): 46 dans les écrits doctrinaux, 14 dans les écrits pédagogiques (surtout en RB) et 3 dans les écrits spirituels. Il évoque certaines formes de respect, telles que baiser la main du prêtre en servant la messe, baiser l'autel, l'instrument de paix, le crucifix... Il s'agit aussi de l'aspect sensuel du baiser, disant tout net: « *C'est un péché mortel de regarder ou baiser quelque personne avec une mauvaise intention* » (CL 20,133 = DA 208,0,3). On trouve le même jugement moral dans Trente et les catéchismes déjà nommés.

Plaire, se plaire

Des 174 usages de ce verbe, que ce soit à la forme active ou passive, nous le trouvons 57 fois dans les textes doctrinaux, 12 dans les pédagogiques (RB) et 105 dans les spirituels.

Son emploi est fréquent dans le sens de plaire à Dieu et d'accepter ce qu'il nous envoyé: « *Pratiquez-vous bien cette leçon de saint Paul, de savoir vous*

plaire dans la disette comme dans l'abondance ? » (CL 15,205 = R 16,5,12). Il évoque le désir de plaire à Dieu seul (CL 14,77 = EM 8,218,4). « *Le désir que j'ai de vous plaire uniquement* » (CL 14,126 = EM 20,338,4). On lit dans les Règles: « *Ils s'étudieront à avoir une continuelle vigilance sur eux-mêmes pour ne pas faire, s'il leur est possible, aucune action naturellement, par coutume ou par quelque motif humain, mais ils feront en sorte de les faire toutes par la conduite de Dieu, par le mouvement de son Esprit et avec intention de lui plaire* » (RC 2,6).

Dans quelques textes, La Salle oppose le désir de plaire aux hommes à celui de plaire à Dieu (MD 75,2-3), pour en arriver à *la seule vue de plaire à Dieu* (MD 75,3). « *Nous devons faire toutes choses [...] non pour plaire aux hommes, mais à Dieu. C'est à lui que vous devez seulement prêter attention; c'est l'attention que vous devez faire et le seul motif que Dieu veut que vous ayez dans votre emploi* » (MR 206,3). Il fait référence à Dieu qui *veut bien se plaire et se satisfaire à nous soutenir et à nous conserver dans l'être* (CL 14,13 = EM 2,43), qui *se plaît à se communiquer aux âmes pures* (MD 18,2) et *distribue tous ses dons [...] quand il lui plaît* (MF 151,2). « *Nôtre-Seigneur est né pauvre et a aimé les pauvres avec qui il se plaisait d'être* » (MR 202,2).

En DA, on trouve les expressions *se plaire à penser à des choses déshonnêtes [...] se plaire à lire des livres qui en traitent* (CL 20,172 = DA 214,3,1). Ainsi peut-on apprécier, chez le Fondateur, le caractère éminemment mystique et positif de cette terminologie dont il n'ignore cependant pas la portée éthique.

Plaisir

Lorsqu'il parle du *plaisir*, J.-B. de La Salle se réfère dans la majorité des cas au plaisir sensuel de la chair, honteux, déréglé, charnel, ou à la gourmandise. Dans les textes doctrinaux, il donne des directives morales au sujet des regards et des attouchements. Ailleurs, il parle *du plaisir à entendre parler de Dieu* (CL 21,53 = DB 1,12,7). « *Que tout mon plaisir soit de remplir mon cœur de votre saint amour* » (CL 17,92 = I 1,8,42). « *Tout votre plaisir est de faire miséricorde* » (CL 17,88 = I 1,8,35). « *Cette vue de foi cause tant de plaisir et de joie à une âme* » (MD 70,3). *Rien ne nous fera plus de plaisir que de nous entretenir avec Dieu* (MF 98,1). Il parle du plaisir qui peut accompagner une relation interpersonnelle,

selon Dieu. « *Votre bon cœur m'a fait bien du plaisir* » écrit-il à un Frère (LA 32,7). Il évoque aussi le plaisir de servir les autres (CL 14,106 = EM 14,287,2). « *Il n'est pas permis de mentir pour faire plaisir à d'autres* » (CL 21,109 = DB 2,10,7).

Saint Augustin, après sa conversion, *trouva des douceurs et des plaisirs inconcevables à renoncer aux plaisirs même des mondains* (MF 123,2). « *Ceux qui aiment leur état n'y trouvent gué du plaisir* » (MF 98,1). « *Si le monde savait le plaisir qu'il y a dans la retraite !* » (MF 105,1).

En ce sens, La Salle affirme que Jésus-Christ *voulait que les riches et ceux qui ont leurs plaisirs en ce monde passassent* [dans l'esprit des disciples] *pour malheureux* (MR 196,2). « *L'homme est si porté naturellement au péché qu'il semble ne prendre de plaisir qu'à le commettre; c'est ce qui paraît particulièrement dans les enfants qui, n'ayant pas l'esprit formé et n'étant pas capables de grandes et sérieuses réflexions, semblent n'avoir d'inclination que pour contenter leurs passions et leurs sens et pour satisfaire leur nature* » (MR 203, 2). D'où l'obligation de corriger les écoliers.

Nudité, nu

Ces mots sont utilisés 35 fois: 4 dans les écrits doctrinaux, 20 dans les pédagogiques, 11 dans les spirituels.

On y parle de la tête nue pour la prière (CL 21,303 = DB 4, 13, 10), de saint Benoît qui, pour vaincre une tentation contre la pureté, se roula nu parmi les ronces (MF 111,2), de saint Bernard, pareillement, se jetant nu dans un étang glacé (MF 158,1) et d'autres saints marchant pieds nus. Dans *les Règles de la bienséance*, il est dit qu'il faut avoir le cou, les oreilles et les mains nus c'est-à-dire découverts. Au plan moral, La Salle affirme que ce serait *un péché mortel [...] de regarder avec un plaisir sensuel [...] des statues [...] dans lesquelles il y ait de nudités* (CL 20,133 = DA 208,0,2). Avec saint Paul, il dit que rien, *même la nudité, ne pourra nous séparer de l'amour du Christ* (MD 49,2).

Pudeur

Les 21 fois où La Salle emploie ce mot, il a un seul sens, celui de réserve. Il ne faut pas agir *d'une manière contraire à la pudeur* (CL 17,228 = 14, 6,2). Pour conserver la chasteté, *ils feront paraître une*

grande pudeur en toutes choses (RC 19,3). Se toucher les uns les autres est *contre le respect qu'ils se doivent aussi bien que contre la pudeur et la modestie* (RC 19,6). « *Les plus beaux ornements de la femme sont la pudeur et la modestie. [...] La pudeur doit toujours devancer le mariage* » (CL 20,402 = DA 310,5,13s).

Sexe

Le mot *sexe* est utilisé 26 fois dans les écrits du Fondateur: il dans les écrits doctrinaux, 8 dans les pédagogiques et 7 dans les spirituels.

À son époque, la plupart des moralistes réprouvaient les fréquentations entre personnes de sexe différent. Lui-même écrit: « *On punira ceux [des écoliers] qui auront joué avec des personnes de sexe différent* » (CE 158, édition de 1720). « *Les principales occasions qui nous portent à ce misérable péché [contre le sixième commandement] sont [...] la fréquentation avec des personnes de différent sexe* » (CL 20,134 = DA 208,0,5). Saint Grégoire de Naziance s'éloignait *des personnes de différent sexe, persuadé que c'est une des occasions qui contribuent le plus à nous rendre pécheurs* (MF 126,1). Dans les RB, La Salle se montre concis et clair: ne pas regarder fixement les personnes de sexe différent (CL 19,19 = RB 106,1,60); on ne doit *pas souffrir qu'aucune personne de sexe différent entre dans la chambre d'un célibataire* (CL 19,51 = RB 201,1,140), ni *se coucher devant une personne de l'autre sexe*, à moins qu'on ne soit engagé dans le mariage (CL 19,53 = RB 201,1,144).

L'auteur n'est pas moins concret dans les *Règles Communes*: « *Si c'est une personne d'autre sexe qui rend visite à quelqu'un des Frères, même au Frère Directeur, il y aura toujours un Frère qui sera témoin et verra tout ce qui se passera pendant ce temps* » (RC 14,6). « *Quand ils parleront à des personnes d'autre sexe, ils s'éloigneront toujours de quelques pas et ne les envisageront jamais fixement* » (RC 19,9).

Vin

Le mot *vin* est employé 180 fois dans les écrits lasalliens: 147 dans les doctrinaux, 16 dans les pédagogiques (RB) et 17 dans les spirituels. Souvent, il réfère à l'Eucharistie ou à des scènes évangéliques (noces de Cana, MD 8,1). Dans son enseignement moral, La Salle, conséquent avec le Concile de Trente,

met en garde contre le vin¹⁵. Dans RB, il cite saint Paul: « *La suite funeste de l'excès du vin est qu'il porte à l'impureté* » (CL 19,78 = RB 204,0,205). « *Il ne faut pas exciter [à boire] ceux qui aiment le vin* » (CL 19,91 = RB 204,3,239). « *Il n'est pas honnête de faire paraître qu'on se connaît en vins* » (CL 19,120 = RB 204,9,318). « *L'honnêteté veut qu'il y ait toujours beaucoup d'eau mêlée avec le vin* » (CL 19,121 = RB 204,9,321). Ailleurs il conseille de boire le vin avec modération (CL 20,177 = DA 214,5,4). Dans la *Règle du Frère Directeur*, il indique la mesure de vin à servir aux Frères (CL 25,161 = FD 3,4). Il souligne que saint François Xavier ne mangeait pas de viande et ne buvait pas de vin (MF 79,1). Dans le *Recueil*, il exhorte ainsi: « *Défiiez-vous du vin car il produit l'impureté, [...] mettez-y toujours beaucoup d'eau* » (CL 15,182 = R 15,12,2; cf. 205 = 16,5,11). « *Qu'ils aient soin de bien tremper leur vin et de n'en boire que fort sobrement* » (RD 18 = 9,4).

Vœu

Utilisé 68 fois, 38 dans les écrits doctrinaux et 30 dans les spirituels, ce mot n'apparaît pas dans les écrits pédagogiques. Dans *les Devoirs*, on trouve une information sur la nature des vœux. Dans les textes spirituels, écrits pour guider les Frères, La Salle tient compte des vœux que certains ont prononcés (RC 23,12), mais n'évoque pas spécialement le vœu de chasteté.

Certains Frères faisaient vœu *d'obéissance, d'association et de stabilité* (CL 2,42 = EP 2,0,4). Le Fondateur, dans le *Recueil*, détaille les obligations alors contractées (CL 15,2-4 = R 2). Dans diverses méditations, il cite le vœu de virginité de sainte Geneviève (MF 95,1), de sainte Catherine de Sienne (MF 118,1) et de sainte Madeleine de Pazzi (MF 130,1); ou encore le vœu de chasteté d'Iphigénie, fille du roi d'Ethiopie (MF 167,3) et le vœu de chasteté perpétuelle de la très sainte Vierge (MF 191,1).

6. CONCLUSION : « POUR DONNER UNE ÉDUCATION CHRÉTIENNE AUX ENFANTS » (RC 1,3)

Chez saint Jean-Baptiste de La Salle, comme chez ses contemporains auteurs de catéchismes, tout comme dans le *Catéchisme du concile de Trente*, leur source commune, on peut déceler, à propos de la chasteté, une mentalité de châtement du corps et de l'esprit ainsi que de maîtrise volontariste des désirs se rapportant à la sexualité, avec une certaine défiance à l'égard des instincts. Il s'agit d'une chasteté combative en vue *éviter toute souillure*, dans la conviction que nos corps sont *les temples de l'Esprit-Saint*.

Cette mentalité se focalisant sur la crainte de la souillure ou de l'impureté est proche de celle de l'Ancien Testament. Une mentalité néotestamentaire serait définie en termes plus positifs, comme: « *Etat de l'âme qui écoute la Parole de Dieu avec droiture. La vision de Dieu est promise aux cœurs purs (Mt 5,8). La chasteté est la vertu qui, en détachant l'esprit du désordre des passions charnelles, le clarifie, le purifie et le rend sensible aux choses spirituelles. C'est une disposition nécessaire à la vie contemplative et c'est aussi un de ses effets¹⁶* ».

Sans nous cacher combien le Fondateur, avec son époque, avait une attitude tendue pour éviter le péché

et ses occasions, nous pouvons apprécier les nombreux aspects positifs de son enseignement: la pureté de l'âme permet la proximité de Dieu. Si l'on fuit la mondanité et la superficialité, selon les termes de l'époque, c'est pour éviter l'impureté et par suite la *cécité spirituelle*, car ce qui souille le corps souille aussi le cœur et l'esprit (et constitue le châtement le plus grave, selon le *Catéchisme de Trente*¹⁷).

On doit cependant reconnaître que La Salle n'a pas eu une préoccupation obsessionnelle de la chasteté, puisque son langage est positif et serein, comme nous l'avons vu en analysant son vocabulaire. Simplement, sa mentalité est cohérente avec celle de son temps et avec la doctrine morale enseignée alors dans l'Eglise.

Celui qui voudrait trouver de beaux traités de morale et de psychologie, selon la mentalité d'aujourd'hui, dans les écrits lasalliens, serait déçu. Le Fondateur emploie un langage clair, simple, précis, volontariste, disant ce qu'il faut faire, ce qu'il faut s'interdire et ce qu'il faut éviter à tout prix.

Certains de ses écrits peuvent heurter la sensibilité d'aujourd'hui, en particulier le chapitre XIX des *Règles communes*, avec son grand nombre de défenses.

Là encore, il faut lire ce texte en se souvenant que toute mentalité dépend de la façon d'être des personnes à une époque déterminée. Non seulement la mentalité du temps était plus volontariste que la nôtre, mais les premiers Frères étaient jeunes et avaient suivi une période de formation très courte que l'on pensait appropriée aussi bien à leurs personnes qu'au type d'école auquel ils étaient destinés.

L'histoire a montré que tant les Règles que les autres textes normatifs ou éducatifs furent efficaces pour la formation des Frères, pour l'affermissement de l'Institut et l'exercice de sa mission. Chaque épo-

que comme chaque société a son propre fonctionnement et ne peut être jugée avec les critères d'une autre.

Par delà les prescriptions particulières, il faut voir dans tous ces textes l'homme de Dieu, le maître spirituel, le supérieur des Frères qui fonde un Institut pour donner une éducation chrétienne aux enfants; et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient (RC 1,3).

¹ Cf. *Catéchisme du concile de Trente*, 5^e édition, Paris, 1702, p. 485.

² Cf. *Id.* p. 486.

³ Cf. *Ibid.* p. 486-488.

⁴ Voici quelques textes cités par *Trente*, p. 487: « La volonté de Dieu est que vous soyez saints, que vous vous absteniez de la fornication » (I Cor 5,9). « Qu'on n'entende parler parmi vous ni de fornication ni de quelque autre impureté » (Eph 5,3). « Ne vous y trompez pas, ni les impudiques, ni les adultères [...] n'hériteront du Royaume de Dieu » (1 Cor 6,18).

⁵ Cf. *Ibid.* p. 488-489.

⁶ Cf. *Ibid.* p. 489-494.

⁷ *Trente* cite Eph 5,18: « Ne vous enivrez pas avec du vin d'où procèdent toutes dissolutions; remplissez-vous plutôt de l'Esprit ».

⁸ Cf. *Devoirs d'un chrétien*, CL 20,133-136 = DA 208.

⁹ Cf. *Id.* CL 20,147-151 et 172-174 = DA 211 et 214,3.

¹⁰ Voir la thèse de Manuel Fernandez Magaz, *Un catecismo del Gran Siglo Francés, Los deberes de un Cristiano*, Madrid, 1968 (dont il existe une version résumée en espagnol), et Jean Pungier, *Jean-Baptiste de La Salle, Le message de son catéchisme*, Roma, 1984.

¹¹ *Catéchisme du concile de Trente, Ibid.*, p. 488: « Vous avez entendu qu'il a été dit aux Anciens: 'Vous ne commettrez pas d'adultères'. Moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec un mauvais désir a déjà commis l'adultère dans son cœur » (Mt 5,28). Et au sujet de la confession, *Trente* dit: « Comme tous les péchés mortels, même ceux de pensée, font des hommes des fils de colère (Eph 2,3) et des ennemis de Dieu, il est indispensable de demander aussi pardon à Dieu de tous ces péchés

dans une entière et véritable confession » (Denzinger 899).

¹² *Ibid.*, p. 488.

¹³ « Avec le même confesseur » écrit Claude Joly, *Les devoirs du chrétien*, 6^e édition, Paris, 1677, p. 143.

¹⁴ Dès 1687, semble-t-il, les Frères manifestèrent le désir de faire vœu de chasteté, ce dont La Salle les dissuada. Voici la relation du biographe Bernard:

[M. de La Salle] « s'appliqua [...] à prendre des moyens avec ses Frères, pour procurer la stabilité des sujets qui étaient et qui viendraient dans l'Institut. C'est pourquoi, il commença avec eux une retraite, un jour de Pentecôte de l'an 1687 selon l'usage qui s'est toujours conservé depuis. Ce fut en ce saint jour que ces nouveaux successeurs des apôtres, en leur zèle et pauvreté, se disposèrent à attirer en eux la plénitude des grâces du Saint-Esprit, sans lesquelles ils n'auraient pu prendre aucun bon moyen, et avec lesquelles ils ne pouvaient surmonter tous les obstacles qui pouvaient se trouver à leur rencontre [...].

S'étant ainsi disposés à recevoir le Saint-Esprit le même jour que les apôtres le reçurent, ils en furent aussi remplis; ce qui parut par la résolution qu'ils prirent de se consacrer entièrement à Dieu par le vœu d'obéissance et de chasteté. Mais avant que d'en venir à l'exécution, ils conférèrent ensemble pour savoir s'ils feraient vœu de chasteté, comme quelques-uns le proposaient, et si on ferait vœu pour toute la vie ou pour un temps seulement.

L'homme de Dieu, qui avait des raisons très fortes, ainsi qu'il est facile de conjecturer, pour les détourner de faire si tôt des vœux perpétuels d'obéissance et encore moins de chasteté, leur représenta qu'il ne fallait rien précipiter et qu'il fallait éprouver pendant quelque temps si c'était la volonté de Dieu.

Les Frères ayant ouï les raisons de leur supérieur modérèrent le feu de leur première ferveur et résolurent qu'ils ne feraient vœu d'obéissance que pour un an seulement; ce qui fut exécuté le dimanche de la très sainte Trinité » (CL 4,72s, voir également CL 2,12s).

¹³ Cf. *Catéchisme du Concile de Trente, Ibid.*, p. 492: « Éviter toujours l'excès dans le manger et le vin, l'ivrognerie et la bonne chère. 'Je les ai comblés de biens, dit Dieu par son prophète, et ils se sont abandonnés à l'impureté' (Jr 5,7). En effet l'intempérance de la bouche est la mère de l'impureté [...]. L'apôtre nous enseigne : 'Ne

vous laissez pas porter aux excès de vin d'où naissent les dissolutions' (Eph 5,18) ».

¹⁶ *Dictionnaire des mots de la foi chrétienne*, Paris, Cerf, 1987.

¹⁷ Cf. *Catéchisme du Concile de Trente, Ibid.*, p. 491. La Salle écrit (CL 20,173 = DA 214,3,2) que les impurs tombent dans un aveuglement d'esprit qui fait qu'ils n'écoutent ni la raison, ni le conseil. Ils se portent avec in considération à satisfaire leurs passions. L'expression aveuglement de l'esprit se trouve aussi dans les catéchismes de Joly, p. 142, et de Le Coreur, p. 192.

Thèmes complémentaires

Amour - Charité
Bonté - Tendresse
Catéchisme

Conduite
Consécration
Cœurs (Toucher les)

Devoirs d'un chrétien
Monde
Mortification
Péché
Vœux

BIBLIOGRAPHIE

CAMPOS, M., et SAUVAGE, M., *Explication de la méthode d'oraison de SJBS, Présentation du texte de 1739*, Rome, 1989, CL 50.

Catéchisme du concile de Trente, 5^e éd., Paris, 1702.

CHANUT, Abbé, *Le saint concile de Trente*, 3^e éd., Paris, 1686.

DENZINGER, H., *Le Magistère de l'Eglise*, Herder, Roma.

FERNANDEZ MAGAZ, M., *Un Catecismo del Gran Siglo Francés, Los Deberes de un Cristiano*, Madrid, 1968.

GODET DES MARAIS, P., *Catéchisme du diocèse de Chartres*, 1698.

JOLY, Cl., *Les devoirs du chrétien dressés en forme de catéchisme*, 1672.

LE COREUR, J., *Les principaux devoirs du chrétien*, Lyon, 1683.

PUNGIER, J., *Jean-Baptiste de La Salle, Le message de son catéchisme*, Rome, 1985.

Fr. Jaume PUJOL i BARDOLET
Traduit de l'espagnol par Fr. François BALAGUE

69. COMMUNAUTÉ, SOCIÉTÉ, INSTITUT

Sommaire

1. Approche lexicographique.

2. Le processus de formation de la Communauté des Frères (1679-1694)

2.1. Une rencontre providentielle 2.2. « Des maîtres de notre communauté » 2.3. Les premiers vœux des Frères des Écoles chrétiennes 2.4. Une communauté en crise.

3. La Société des Écoles chrétiennes (1694-1705)

3.1. Les premiers vœux perpétuels 3.2. Un supérieur ecclésiastique imposé de l'extérieur.

4. L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (1705-1719)

4.1. Les « Règles » de l'Institut 4.2. Vers une reconnaissance par le Saint-Siège 4.3. Risque d'un émiettement de l'Institut.

5. Vision spirituelle de la communauté dans les écrits de saint J.-B. de La Salle

5.1. Enracinée dans la foi 5.2. « Œuvre de Dieu » 5.3. Fondée sur la Providence 5.4. Conduite par l'Esprit.

6. Conclusion : une communauté à l'image de Dieu Trinité.

7. Nota : Rôle éminent de la communauté dans la Règle de 1987.

Après quelques précisions sémantiques, nous proposons, dans une approche historique, d'observer la structuration progressive, autour de M. de La Salle, du groupe de maîtres d'école qui devait donner naissance à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Pour cela, nous suivons largement la démarche de Maurice-Auguste Hermans dans « L'Institut des F.É.C. à la recherche de son statut canonique » (voir bibliographie).

Avant de conclure, il conviendra de s'interroger sur la réalité qui a produit cette histoire: une équipe de travail performante, une communauté d'hommes inspirés par la même foi, une transcription dans l'histoire humaine des relations trinitaires.

1. APPROCHE LEXICOGRAPHIQUE

Jean-Baptiste de La Salle utilise trois termes fondamentaux pour désigner le groupe des Frères qu'il a fondé: communauté, société et institut¹. Pour préciser leur signification et la portée qu'ils ont en son temps, consultons brièvement les dictionnaires.

« Communauté se dit des maisons pieuses, fondées pour entretenir et faire vivre plusieurs personnes sous un certain genre de vie régulière ou sécu-

lière: tels sont les couvents, abbayes, prieurés conventuels, les séminaires, hospices et toutes sortes de maisons religieuses ».

« Société est aussi une liaison particulière de quelques personnes formées ou par intérêt ou pour vivre régulièrement. [...] Les religieux font des sociétés, des congrégations, pour vivre régulièrement et en commun ».

« Institut. Règle qui prescrit un certain genre de vie. Tous les ordres religieux ont chacun leur Institut particulier. [...] Les Filles de la Visitation nomment ordinairement leur congrégation institut² ».

Un certain nombre de précédents ont vu le jour, au long de l'histoire de l'Église. Ainsi, au XIV^e siècle,

les Frères de la vie commune. « C'est une congrégation sans vœux, de prêtres, de clercs et de laïques qui s'unissaient pour vaquer à la perfection, vivant du travail de leurs mains, surtout de la copie des manuscrits, et se livrant à l'enseignement ou exerçant le ministère apostolique³ ».

2. LE PROCESSUS DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DES FRERES (1679-1694)

2.1. Une rencontre providentielle

La Communauté des Frères des Écoles chrétiennes naît d'une rencontre providentielle. Adrien Nyel vient de Rouen dans le but de fonder des écoles de charité pour les enfants pauvres de la ville de Reims, patrie de Jean-Baptiste de La Salle. Dès 1679, Nyel dirige deux écoles de charité, sur les paroisses Saint-Maurice et Saint-Jacques.

Pour consolider ces œuvres, il demande conseil et aide à Jean-Baptiste de La Salle, chanoine, prêtre et bientôt docteur en théologie. Noël 1679, les maîtres logent dans une même maison. Pendant la semaine sainte 1680, La Salle accueille dans sa maison les sept maîtres et fait avec eux une espèce de retraite. La transformation qui s'opère en eux est notable. Les maîtres acquiescent, ils affermissent leur piété et leur engagement dans l'école. Durant trois mois, La Salle réfléchit et prie, puis s'en va consulter à Paris le P. Barré. Celui-ci l'estime engagé sur une voie providentielle. « La Salle réalisera ce que lui n'a pas réussi à instituer. Une unique solution s'impose: il faut vivre avec les maîtres, les conduire du sein de leur groupe, être comme l'un d'eux... » (Gallego, 1,149).

La Salle voit clairement que c'est la voix de Dieu parlant par la bouche d'un saint: la foi et la raison lui disent combien ce conseil est judicieux. Mais il lui faut vaincre de fortes résistances intérieures : « Je sentis en effet une grande peine dans le commencement que je les fis venir chez moi » (CL 7,169). Le 24 juin 1681, fête de son saint patron et jour où s'achèvent les locations, il les installe dans son hôtel de la rue Sainte Marguerite.

2.2. « Des maîtres de notre communauté »

Bientôt, des demandes de maîtres se font jour, venant de Rethel, d'abord, puis de Château-Porcien. À

cette dernière demande, Jean-Baptiste écrit le 20 juin 1682: « J'aurais grand tort, Messieurs, de ne pas vous envoyer des maîtres d'école de notre communauté, vu l'empressement et l'ardeur que vous me témoignez avoir pour l'instruction et l'éducation chrétienne de vos enfants. Soyez donc, je vous prie, persuadés que rien ne me sera plus à cœur que de seconder en cela vos bonnes intentions » (LA 111).

La Salle suit le conseil du P. Barré: vivre avec les maîtres, comme l'un d'eux. Avec ses neuf maîtres, il quitte l'hôtel familial et s'installe rue Neuve, dans la maison qui sera considérée comme « le berceau de l'Institut ». « C'est un vrai monastère. [...] Horaires fixes, longs temps de prière, travaux domestiques, [...] détachement de tout, humilité, habits et chaussures pauvres, macérations, jeûnes, ferveur des commencements » (Gallego, 1,157).

« Les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier » (MH 10), écrira un jour La Salle. Dans cet esprit, en 1683, il renonce à son canonicat pour, selon J.-B. Blain, se consacrer plus complètement à la formation des maîtres, leur donner l'exemple de la perfection qu'il leur propose et vivre lui-même selon le style qu'il imprime à leur communauté. En 1685, les maîtres changent de costume, adoptant soutanelle et manteau sans manche. « Cet habit singulier fait que les séculiers regardent ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées du monde, et il paraît fort à propos qu'on ait cette idée d'eux, afin qu'ils ne fréquentent pas facilement et ne communiquent pas trop aisément avec les personnes du siècle » (MH 40).

En 1685, La Salle se sent définitivement engagé dans une œuvre orientée essentiellement vers la meilleure formation des maîtres; il s'engage à promouvoir l'institution d'un *Séminaire de maîtres pour*

la campagne et se fait connaître comme responsable d'une communauté de maîtres pour lesquels on projette de demander les *lettres patentes*, c'est-à-dire la reconnaissance légale en droit civil. Les Frères sont amenés à être déplacés d'une maison⁴ à une autre, pour le besoin des créations, des écoles existantes ou pour leur propre renouvellement.

Les premiers biographes évoquent le besoin d'uniformité qui se fait jour alors dans le groupe et parlent de *petite congrégation*. « *Monsieur de La Salle, se voyant à la tête d'un nombre de maîtres d'écoles dispersés en plusieurs villes, conçut qu'il était à propos d'en former une petite congrégation et de leur prescrire une manière de vie uniforme* » (CL 7,231).

« *Se voyant donc à la tête d'un nombre de Frères dispersés dans plusieurs villes, il se forma un nouveau plan de conduite. Il crut qu'il était à propos de composer de tous ces membres une petite congrégation à laquelle il prescrirait une manière de vivre uniforme* » (CL 6,73).

2.3. Les premiers vœux des Frères des Ecoles chrétiennes

Le 23 mai 1686, fête de l'Ascension, La Salle réunit à Reims les *principaux Frères* — peut-être une douzaine, la moitié de l'effectif. Il s'agit de donner une nouvelle cohésion à leur groupe. L'assemblée délibère sur la dénomination de la Communauté, sur le choix d'un confesseur unique, sur l'habit et les règlements, sur la préparation à assurer à ceux qui viennent de rentrer. Elle décide de tenir les écoles dans des villes plutôt que dans des villages et d'y maintenir une entière gratuité. Elle traite aussi des horaires.

Un autre thème de réflexion est celui des vœux. L'engagement envers Dieu, exprimé par des vœux, fixerait les Frères dans leur vocation, ils se percevraient comme consacrés.

Les Frères acceptent ce projet avec quelque illusion et, d'enthousiasme, demandent à émettre déjà une profession perpétuelle. La Salle préfère procéder avec plus de précautions: il fait voir le pour et le contre, pèse avantages et inconvénients, comptant avec la grâce de Dieu et avec la faiblesse humaine. Le jour de la Pentecôte arrive mais l'affaire ne paraît pas mûre, c'est pourquoi la retraite se prolonge une semaine supplémentaire. Enfin, le 9 juin, jour de la très sainte Tri-

nité, La Salle et les Frères présents, chacun leur tour, émettent un vœu d'obéissance de trois ans avec l'idée de le renouveler chaque année.

L'année suivante, semble-t-il, M. de La Salle réussit à persuader les Frères de choisir l'un d'entre eux comme supérieur. Mais, disent les biographes, les *supérieurs ecclésiastiques* refusent qu'un laïc puisse ainsi commander au prêtre qu'est J.-B. de La Salle; et le Frère Henry l'Heureux est tout heureux de rendre sa charge à celui qu'on nommera *l'Instituteur* des Frères. La situation paraît dangereuse à long terme pour l'autonomie de la communauté. M. de La Salle multipliera les efforts, longtemps sans succès, pour qu'un Frère soit choisi par eux comme supérieur.

Vers 1690, M. Baudran, curé de Saint-Sulpice à Paris, veut imposer l'habit ecclésiastique aux Frères, en sa paroisse depuis deux ans. La Salle maintient fermement l'originalité des Frères et rédige en ce sens un texte que nous appelons le *Mémoire sur l'habit*. Voici quelques-unes des raisons avancées :

« *Avant que d'introduire quelque chose dans une communauté, il faut beaucoup y penser et examiner avec soin les suites bonnes ou fâcheuses qu'elle peut avoir; mais après l'y avoir établie, il faut être très circonspect pour ne la pas détruire que par une espèce de nécessité indispensable. [...]*

Si les Frères de cette communauté avaient l'habit ecclésiastique, ils auraient facilement la tentation d'étudier, d'être tonsurés, d'avancer dans les ordres, de chercher des emplois dans les paroisses » (MH 24 et 58).

Selon le décompte du Frère Maurice-Auguste, sur huit pages, le terme *communauté* apparaît 40 fois, pour désigner le petit groupe des Frères. La Salle demande que ses Frères — dans leur vie interne — soient indépendants et libres pour suivre leur vocation : ce ne sont ni des séculiers, ni des clercs. Frères des Ecoles chrétiennes, ils mènent dans le laïcat une vie proche de celle des religieux.

2.4. Une communauté en crise

Nous sommes en 1690. Le *Séminaire de maîtres pour la campagne* ne se recrute plus. Le nombre de postulants baisse. Depuis trois ans, la Communauté n'a compté qu'une seule vocation, tandis que plusieurs Frères quittaient ou mouraient prématurément.

Jean-Baptiste tombe gravement malade puis le Frère Henry l'Heureux meurt. Dans ces circonstances douloureuses, La Salle décide que la Communauté doit *croître par l'intérieur*, comme l'écrit Gallego (1,236).

Pour cela, les Frères récemment entrés ne reprendront l'école qu'après avoir été solidement formés. La Salle ouvre le premier véritable noviciat, à Vaugirard qui est sa propre résidence, organise la retraite annuelle des Frères pour les renouveler profondément, dans la sérénité. Désormais, chaque Frère lui écrira à intervalles réguliers et lui les visitera périodiquement. De cette manière, l'unité et l'appel à la sainteté se maintiennent parmi les Frères.

Jean-Baptiste a 40 ans. Voulant s'engager plus fermement dans l'œuvre que Dieu lui a confiée, il propose à Nicolas Vuyart et à Gabriel Drolin de faire avec lui — sans doute secrètement — ce qu'on a appelé

plus tard le « vœu héroïque » d'association et d'union pour établir la *Société des Écoles chrétiennes*. C'est le 23 novembre 1691, fête de la Présentation de la très sainte Vierge. On en connaît la formulation, transmise par Blain (CL 7,313). Les trois s'engagent dans une association au service des écoles chrétiennes, pratiquement pour toute leur vie. Cette décision est dictée par le besoin de maintenir *l'œuvre de Dieu*, en s'appuyant seulement sur sa Providence.

Un début de consolidation se produit alors puisque, le 31 octobre 1692, Mgr de Harlay, archevêque de Paris, concède à M. de La Salle, mais seulement sous forme verbale, l'autorisation de donner au noviciat *une forme de communauté* (CL 7,318). Georges Rigault (1,202) en déduit *qu'il admet la société des Frères au rang des communautés religieuses*. Mais la permission accordée était limitée à la seule maison de Vaugirard⁵.

3. LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES CHRÉTIENNES (1694-1705)

3.1. Les premiers vœux perpétuels

Le 6 juin 1694, M. de La Salle et 12 Frères émettent des vœux perpétuels d'association, de stabilité et d'obéissance. Le *Recueil* explicite la portée de cet engagement que prendront ensuite bon nombre de Frères:

« 1. A tenir les écoles par association avec ceux qui se sont associés dans la Société et qui s'y associeront dans la suite, en quelque lieu qu'on puisse être envoyé, ou à faire tout autre chose à quoi on pourra être employé par les Supérieurs.

2. A demeurer stable dans ladite Société. [...]

3. [...] A se résoudre plutôt à demander l'aumône et à vivre de pain seulement, pour ne point abandonner ladite Société, ni les écoles.

4. À obéir. Premièrement au supérieur de la Société, qui a été ci-devant choisi. [...] Troisièmement, au corps de cette Société... » (R 2).

M. de La Salle implique alors très directement les Frères qui viennent de s'engager, en présentant sa démission de Supérieur. Le vote secret, malgré deux tours de scrutin, le confirme dans sa charge, mais avec une clause nouvelle. Les douze Frères signent une déclai-

ration confirmant le caractère laïc de la Société.

Désormais, le terme de « société » est de plus en plus employé; il remplace celui de communauté pour désigner l'ensemble des Frères des diverses maisons.

La *Pratique du Règlement journalier* est un document manuscrit, daté de 1713. « La date, écrit Maurice-Auguste, est, sans nul doute possible, celle de la copie, non celle de la composition ». Le chapitre des prières qu'on doit faire pour les Frères morts (CL 25,84-87) ne fait aucune allusion à la qualité de supérieur, visiteur ou directeur. « La seule différence introduite dans les obligations communautaires à l'endroit des défunts se tire du fait et de la durée de leur engagement par les vœux. C'est dire, de façon très claire, et l'importance donnée aux vœux, dès cette époque, et l'unité fondamentale des droits de chacun des membres à l'intérieur de la société » (CL 11,77).

À l'automne 1702, M. de La Salle envoie deux Frères à Rome pour y tenir une école du Pape et demander à Dieu la grâce que leur Société fût toujours entièrement soumise à l'Église de Rome, ainsi qu'il l'écrira dans son testament (CL 10,118 = EP 4). C'était aussi faire connaître leur société en cour romaine et préparer les chemins à l'approbation pontificale⁶.

3.2. Un supérieur ecclésiastique imposé de l'extérieur

Un événement montre la cohésion des Frères autour de leur supérieur. En décembre 1702, le nouvel archevêque de Paris fait connaître sa décision de remplacer M. de La Salle par un autre ecclésiastique en qualité de supérieur des Frères. Ces derniers protestent et menacent de quitter le diocèse pour vivre ailleurs leur vie de communauté autour de M. de La Salle. Après plusieurs jours de résistance, ils se rendent à l'ordre épiscopal, mais à la condition, mise par écrit, que l'autorité du nouveau supérieur soit purement nominale et que les Frères puissent n'avoir affaire qu'à M. de La Salle en ce qui concerne le gouvernement intérieur de la communauté.

En 1703, Mgr de Noailles confirme M. de La Salle dans ses fonctions de supérieur. « *Monsieur le cardinal [...] fit connaître que son intention était qu'il [M. de La Salle] continuât de gouverner sa Communauté comme il avait fait jusque, là* » (Maillefer, CL 6,150).

Blain signale que, vers 1703, plusieurs désertions

se produisent parmi les Frères engagés par des vœux perpétuels. Deux d'entre eux se présentent à la Trappe. L'abbé, avant de les recevoir, prend l'avis de M. de La Salle. Celui-ci souhaite le retour des fugitifs et obtient de l'abbé la promesse de ne point recevoir d'autres Frères sans son agrément⁷.

Un fait significatif vient confirmer la consistance et la continuité de la Société des Frères. « *En cette même année 1703, le 10 février, M. de La Salle recevait parmi les siens un tonsuré de 25 ans, dont la santé trop délicate n'avait pu supporter les rigueurs de la Trappe. Il se nommait Joseph Truffet, changeait son nom en celui de Frère Barthélémy et deviendrait, 14 ans plus tard, supérieur général de la société. Il n'avait quitté l'austère abbaye que sur les conseils de l'abbé de Rancé. [...] Rien ne différencie son entrée de celle de la plupart de ses confrères [...] si ce n'est peut-être cette manière de reconnaître à la vie du Frère des Écoles chrétiennes, écrit le Fr. Maurice Auguste, une valeur d'existence religieuse suffisamment affirmée déjà pour être mise en parallèle avec d'autres formes authentiques de vie régulière⁶.* »

4. L'INSTITUT DES FRÈRES DES ECOLES CHRETIENNES (1705-1719)

4.1. Les « Règles » de l'Institut

Blain écrit: « *Vers l'année 1700, il [M. de La Salle] composa une Règle pour les Frères Directeurs, qu'il envoya ensuite manuscrite dans toutes les maisons de l'Institut, avec ordre au Frère Directeur de la faire lire dans le réfectoire durant le dîner, le premier jeudi de chaque mois, et à lui d'en faire sa lecture spirituelle les dimanches et les jeudis* » (CL 8,146). C'est qu'il avait une haute estime de cette charge : « *Le saint prêtre disait souvent que l'Institut était entre les mains des Frères Directeurs; que c'était eux qui travaillaient à le détruire ou à l'édifier* » (CL 8,145).

Nous ne possédons pas ce texte, mais celui intitulé *Règle du Frère Directeur d'une maison de l'Institut*, de 1718, où nous lisons : « *Tout son soin doit être de diriger, sous la conduite et autorité du Frère Supérieur de l'Institut, tout ce qui regarde sa maison et les écoles qui en dépendent et de diriger intérieurement les Frères qui sont sous sa conduite, et de les faire avancer dans la vertu et de les conduire à la perfec-*

tion de leur état et de leur Institut par la direction de leur conscience... » (CL 25,154 = FD 1,2).

Le terme *d'Institut* apparaît aussi dans le manuscrit des *Règles communes de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, daté de 1705 mais rédigé quelques années plus tôt. La vie de communauté y est comprise de façon très proche de la tradition monastique.

« *Le Frère Directeur retrouvera beaucoup des attributions abbatiales. La Règle lui confie le soin des âmes, [...] elle lui soumet, comme à Dieu même, ceux dont il prend littéralement la charge. Pas plus qu'en la plupart des anciens textes, les vœux ne sont ici mentionnés, mais trois chapitres des Règles traitent expressément de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, tandis que d'autres insistent sur cet esprit de mortification et d'humilité, de prière et de foi surtout dans lequel se doit chercher l'union à Dieu, la docilité aux moindres motions de sa grâce* » (CL 11,71).

De plus, la Règle de 1705 se prononce clairement sur la nature et la fin de l'Institut, comme sur la qualité et les droits de ses membres : « *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement. Ceux de cet Institut se nommeront du nom de Frères et ne permettront jamais qu'on les nomme autrement. Ils ne pourront être prêtres ni prétendre à l'état ecclésiastique. [...] La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles* » (CL 25,16).

« *Aux termes de ses Règles communes, commente Maurice Auguste, le Frère de 1705 apparaît donc comme un laïc convié à la pratique des conseils, entièrement séparé du monde, fixé dans un état, voué à une œuvre apostolique, laquelle doit s'exercer dans et par la société des Écoles chrétiennes. Ses obligations personnelles, ses devoirs envers Dieu, envers ses supérieurs et ses Frères, ne sont pas loin de rejoindre, en leur qualité comme en leur étendue, les préceptes traditionnellement imposés aux religieux non exclusivement contemplatifs* » (CL 11,72).

4.2. Vers une reconnaissance par le Saint-Siège

En 1705, La Salle informe le Fr. Gabriel Drolin, résidant à Rome, que l'ancien archevêque d'Avignon devenu cardinal a dit *qu'il protégerait et rendrait service à l'Institut de nos Frères en tout ce qu'il pourrait* (LA 17,17). Il semble donc que La Salle avait l'intention et l'espoir de compter sur la protection d'un cardinal pour le jeune Institut.

En 1712, la création de l'éphémère noviciat de Marseille aurait pu répondre à la nécessité de diviser l'Institut en deux provinces (CL 11,75), un Frère assurant déjà la visite des diverses maisons, l'un à partir de Reims, l'autre d'Avignon.

4.3. Risque d'un émiettement de l'Institut

Pendant la longue absence du Fondateur de Paris (suite à l'affaire Clément, 1712), le Frère Barthélémy assume le supérieurat *de facto*. Il prend une décision importante que l'ensemble des Frères ne ratifiera pas: demander aux Evêques de chacun des diocèses où sont implantés les Frères de nommer un supérieur ecclésiastique qu'ils puissent consulter sur leurs affaires spirituelles et temporelles (cf. CL 6,222). Or, ces supérieurs eux-mêmes se rendent compte du péril de scis-

sion, attirent l'attention du Frère Barthélémy sur ce risque et mettent au point avec les Frères, spécialement le Frère Joseph, Visiteur de la plupart des maisons du «nord», d'un plan de défense de l'Institut en trois points: 1 - Ne traiter avec les supérieurs externes que de questions matérielles et ne leur donner d'autre titre que celui de protecteur. 2 - Faire la visite de toutes les communautés. 3 - Convoquer une assemblée générale des Frères⁹ (cf. Gallego 1,502).

Tant que dure l'absence du Fondateur, l'inquiétude demeure. On se demande comment sortir de la situation. Le jour de Pâques 1714, les principaux Frères de Paris, Versailles et Saint-Denis écrivent à M. de La Salle, lui ordonnant *au nom et de la part du corps de la société auquel [il a] promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de [la] Société* (CL 8,118). Ce petit groupe des Frères a conscience de représenter le corps de l'Institut, même s'il n'émane que d'un secteur restreint. Fidèle à ses engagements, La Salle arrive le 10 août à Paris et assume ses fonctions de Supérieur, tout en habituant de plus en plus les Frères à s'adresser au Frère Barthélémy.

C'est ce même Barthélémy qu'une délibération des Frères de Saint-Yon, le 4 décembre 1716, envoie visiter toutes les communautés de l'Institut en vue de préparer le Chapitre général qui devra procéder à l'élection d'un Supérieur et à la révision des Règles. Seize capitulants y représenteront une centaine de Frères. Le Fondateur indique qu'il ne présidera pas l'assemblée, qu'il n'y participera même pas, mais qu'il reste à la disposition du Chapitre pour ce qu'on pourra lui demander (cf. Gallego 1,548). Le mardi 18 mai 1717, Frère Barthélémy est élu Supérieur général et, le 23 mai, après la clôture du Chapitre, lui et quinze autres capitulants renouvellent ensemble leurs vœux.

« *L'Institut, écrit S. Gallego, s'est nettement défini lui-même, il ne lui manque que l'approbation romaine. C'est une communauté, qui a un habit propre et qui affirme son caractère exclusivement laïc; on y fait des vœux perpétuels; elle dispose de Règles adaptées; elle précise son champ apostolique: l'éducation intégrale grâce à l'école chrétienne; elle considère comme indispensable la gratuité totale. L'Institut a sa hiérarchie: un Supérieur général et deux Assistants, deux Visiteurs, un Directeur pour chaque maison. Organisation centralisée et supra-diocésaine; [...] les*

Frères aspirent à la pleine reconnaissance juridique, civile et canonique, qui en fera des religieux; en rigueur de terme, seulement avec le Code de droit canonique-

que de 1917, mais pour les gens et sans doute pour les Frères eux-mêmes, la réception de la Bulle les fera religieux » (1,552).

5. VISION SPIRITUELLE DE LA COMMUNAUTE DANS LA VIE ET LES ÉCRITS DE SAINT J.-B. DE LA SALLE

Que représente, pour Jean-Baptiste de La Salle, le groupe d'hommes qu'il a réuni ? Ses écrits, sans en faire une théorie systématique, permettent de voir le regard spirituel qu'il porte sur la communauté.

5.1. Enracinée dans la foi

Jean-Baptiste de La Salle est un homme de foi profonde. Sa spiritualité met la foi au centre de l'attitude fondamentale du chrétien. Selon saint Paul, écrit-il, *le juste, c'est-à-dire le véritable chrétien, vit de la foi, parce qu'il se conduit et qu'il agit par des vues¹⁰ et des motifs de foi. C'est pour ce sujet qu'il est d'une grande conséquence que les Frères des Ecoles chrétiennes, qui ont pour fin de leur Institut d'élever les enfants qui sont confiés à leurs soins dans l'esprit du christianisme et défaire en sorte de le leur procurer, soient si pénétrés et si abondamment remplis de l'esprit de foi qu'ils regardent les sentiments et les maximes de foi comme la règle de leurs actions et de toute leur conduite, et l'esprit de foi comme l'esprit de leur Institut (R 11,1,1).*

« L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à n'envisager rien que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu » (RC 2,2).

5.2. « Œuvre de Dieu »

C'est dans la foi que M. de La Salle contemple l'établissement de son Institut comme don de Dieu. Dans ce que nous pourrions appeler son « projet personnel », nous lisons : *« Je regarderai toujours l'ouvrage de mon salut et de l'établissement et conduite de notre communauté comme l'ouvrage de Dieu. C'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres; et je le consulterai beaucoup sur tout ce que j'aurai à faire, soit pour l'un, soit pour l'autre;*

et je lui dirai souvent ces paroles du prophète Habacuc, Domine, opus tuum » (EP 3,0,8 citant Ha 3,2).

« C'est Dieu qui, par sa Providence, a établi les écoles chrétiennes » (MR 193, titre). Étonnante affirmation quand on sait tout ce que M. de La Salle a fait pour consolider cette œuvre. Œuvre de Dieu, pourtant et, à cause de cela, tâche primordiale à laquelle il se consacre corps et âme. En un moment de crise, quand les forces du mal menacent de détruire la société naissante, La Salle s'est associé Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin, des Frères qui ont toute sa confiance, avec pour unique fin, celle de procurer la gloire de Dieu par l'établissement des Écoles chrétiennes au service de la jeunesse pauvre. Le vœu héroïque d'association et d'union renforce de l'intérieur la communauté en polarisant sur son établissement stable l'enthousiasme pour les desseins de Dieu et l'engagement de travailler à son œuvre, destinée à la libération et au salut des hommes. Finalité apostolique et cohésion communautaire se renforcent mutuellement, car l'œuvre de Dieu est de manifester Dieu comme Père en vivant en Frères.

5.3. Fondée sur la Providence

On peut affirmer sans crainte d'exagération que tout le processus de conversion à Dieu de Jean-Baptiste de La Salle culmine dans l'établissement et la direction de la communauté¹¹. Il renonce à son canonicat, partage la vie et l'habitation des maîtres, distribue ses biens aux pauvres et prend le risque de la mendicité: tout cela, parce qu'il est convaincu que la gloire de Dieu le lui demande. Inspiré par Nicolas Barré, il croit que la communauté des Frères ne doit être fondée que sur la Providence. Dans le *Mémoire sur l'habit*, il la présente comme *présentement [ni] établie ni fondée que sur la Providence. On y vit avec règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité » (MH 2).*

Vu ces conditions de vie, la communauté des Frères a conscience d'être suscitée par Dieu pour réaliser son œuvre et contribuer ainsi à son dessein de salut envers la jeunesse pauvre. Sans aucun appui humain, économique, politique ni même ecclésiastique, elle trouve sa force dans l'abandon entre les mains de Dieu qui est celui qui fonde, appelle et envoie. Mais Dieu compte sur la coopération de l'homme: pour se retirer du monde, apprend Gabriel Drolin, *il faut avoir de quoi vivre, et avant de quitter le monde, il faut savoir où on le prendra. [...] Voyez si Dieu marque agréer votre travail et si la providence vous aide...* (LA 20,15s). La Providence de Dieu conduit les enfants vers les Frères attachés de cœur à la pauvreté: « *Les anges de Dieu vous feront connaître et inspireront aux pères et aux mères de vous envoyer leurs enfants pour être instruits* » (MD 86,3,2).

5.4. Conduite par l'Esprit

Quand il décrit comment se construit une communauté, La Salle parle d'expérience et conjugue admirablement réalisme et inspiration évangélique. Il connaît la difficulté du cœur humain pour se libérer de l'égoïsme. Il ne faut pas rêver de miracles en la matière (MD 73,2-3), chacun doit supporter les défauts de ses Frères (MD 74, MD 65). Vivre ensemble dans la paix dépasse les forces de l'homme! Sans se lasser, les Frères doivent demander à Dieu une grande union entre eux, comme Jésus l'a demandée à son Père, pour ses apôtres, avant de mourir : « *Dieu vous ayant fait la grâce de vous appeler pour vivre en communauté, il n'y a rien que vous ne deviez plus instamment lui demander que cette union d'esprit et de cœur avec vos Frères; puisque ce n'est que par le moyen de cette union que vous acquerrez la paix, qui doit faire tout le bonheur de votre vie. Pressez donc le Dieu des cœurs que, du vôtre et de ceux de vos Frères, il n'en fasse qu'un dans celui de Jésus* » (MD 39,3,2).

Union à Jésus et union avec les Frères vont donc de pair. « *Les Frères auront une affection cordiale les uns pour les autres, mais ils ne donneront, à pas un, aucun signe ni témoignage d'affection particulière,*

par respect pour Notre Seigneur qu'ils doivent honorer également en tous comme animés de lui et vivant par son Esprit » (RC 13,1). Reconnaître dans la foi Jésus-Christ présent dans son Frère et l'Esprit qui l'anime, cela permet de surmonter répugnances et antipathies naturelles. Ainsi pourront-ils ne dire que du bien de leurs Frères, n'en parlant *qu'avec estime et beaucoup de respect*, témoignant en toute occasion *l'estime, l'union sine ère, véritable et intérieure qu'ils ont avec eux* (RC 13,12). Cela se traduit par le service et le respect mutuels, l'écoute, l'oubli de soi et le pardon des offenses, à l'imitation du Christ lavant les pieds de ses disciples (EM 13,282).

Alors, dans les communautés, on voit *revivre les sentiments des premiers chrétiens, qui n'étaient tous qu'un cœur et qu'une âme* (MF 113,2; cf. MD 39,3). C'est surtout quand les Frères sont rassemblés au nom du Christ que celui-ci unit les Frères autour de lui comme cep et rameaux de vigne, et qu'il répand sur eux son Esprit (EM 2,34 et 36). *L'Explication de la méthode d'oraison parle avec émotion de Jésus-Christ présent au milieu des Frères réunis pour prier ensemble* (EM 2,25-32).

« *Faites-moi aussi la grâce, par votre présence au milieu de nous, rassemblés pour vous prier, d'avoir une union intime d'esprit et de cœur avec mes Frères [...] afin qu'ayant reçu votre divin Esprit, selon la plénitude que vous m'avez destinée, je me laisse diriger par lui pour remplir les devoirs de mon état et qu'il me fasse participer à votre zèle pour l'instruction de ceux que vous voudrez bien confier à mes soins* » (EM 2,37,3-4).

Car d'un même mouvement, les maîtres réunis par J.-B. de La Salle se sont reconnus Frères entre eux et frères aînés des jeunes (CL 7,241). La vie fraternelle n'est pas d'abord ascèse, mais mystique et apostolat. La Salle ouvre ses Frères aux réalités ineffables de la vie intime de Dieu, pour qu'ils y pénètrent et y introduisent les jeunes, consacrés comme eux à la Trinité par leur baptême (MD 64,3,1). C'est son Esprit qui unit les Frères au Christ et, par là, entre eux, les rendant fidèles à leur vocation au service des jeunes que le Père leur confie.

6. CONCLUSION : UNE COMMUNAUTE A L'IMAGE DE DIEU TRINITE

L'homme est la plus parfaite de toutes les créatures qui soient sur la terre [...], créature raisonnable

formée à l'image de Dieu (DB 1,7,1), selon l'étonnante affirmation biblique. Image de Dieu selon son

âme, dit La Salle, capable de connaître et d'aimer Dieu et ses frères (DB 1,7,2). L'union que Jésus demande à son Père pour ses apôtres doit être *si intime et si stable qu'il veut qu'elle ressemble à celle des trois personnes divines, produisant le même effet que l'union essentielle qui est entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit* » (MF 39,3; cf. Jn 17,21s).

Avec l'apôtre Paul, il recommande aux Frères de n'avoir *tous ensemble qu'un même sentiment et qu'une même volonté, les mêmes affections, les mêmes maximes et les mêmes pratiques* (Ph 2,2). On a parfois le sentiment que La Salle fait de l'uniformité une vertu nécessaire. Sans doute faut-il y voir non le nivellement des personnes qu'évoque pour nous l'uniformité.

- les lettres qu'il adresse aux Frères ou la méditation sur le Bon Pasteur (MD 33) manifestent et valorisent une étonnante adaptation aux différences individuelles - mais un sens éminent de l'unité. Car ce que le Fondateur propose à ses Frères n'est rien moins que d'imiter le mystère de l'amour trinitaire, lequel est unité, don total de soi, respect de chaque personne et acceptation joyeuse de l'autre comme don. L'obéissance, le zèle et la régularité, tout comme l'amour fraternel, trouvent là leur fondement primordial.

Les Frères auxquels Dieu l'a uni (cf. *Testament* EP 4), c'est au nom - et, peut-on dire, sur le modèle - de la *Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit* qu'il en a fait la *Société des Écoles chrétiennes* (EP 1,

EP 2). Avec saint Augustin, il pense que les enfants ignorants qui viennent aux Frères leur demandent, en fin de compte, *la connaissance des trois personnes divines* (MD 37,2).

Mais bien que sa pensée soit fortement trinitaire¹², Jean-Baptiste de La Salle ne met pas en relation explicite l'Église et la Trinité, thème patristique largement repris par Vatican II. Le lecteur moderne doit se rappeler que lorsqu'il parle de Dieu, le Fondateur ne parle pas d'une entité abstraite, mais du Dieu de l'Alliance qui se révèle en Jésus-Christ, son Fils : « *Tout ce à quoi un chrétien doit s'appliquer en cette vie, est de connaître Dieu en lui-même et tout ce qu'il a fait, et le Fils de Dieu fait homme et ce qu'il a opéré pour notre salut* » (DA 101).

De même, La Salle ne parle pas de l'Église comme image de la Trinité: l'époque, marquée par la polémique contre le protestantisme, insistait sur son aspect de société visible. Cependant la fréquentation des Écritures permet au Fondateur d'en trouver l'équivalent chez saint Paul: « *Priez souvent saint Michel qu'il ait la bonté de protéger cette petite famille et cette Église de Jésus-Christ, selon l'expression de saint Paul, qui est notre communauté, et qu'il lui donne moyen de conserver en elle l'Esprit de Jésus-Christ et à tous ses membres les grâces qui leur sont nécessaires pour se maintenir dans leur vocation et procurer l'esprit du christianisme à tous ceux qui sont sous leur conduite* » (MF 169,3,2).

7. NOTA : RÔLE EMINENT DE LA COMMUNAUTE DANS LA REGLE DE 1987

En réécrivant la *Règle* des Frères (1987), comme l'a demandé Vatican II à toutes les familles religieuses, l'Institut lasallien a été amené à développer certains thèmes, touchant la communauté, fruits des progrès des sciences humaines comme de la réflexion du Concile. Citons par exemple la dignité de la personne humaine, sujet de droits et de devoirs (art. 53) ou le rôle du Frère Directeur au service de la croissance spirituelle des Frères (art. 61) et de l'unité de la communauté (art. 54b), dans la ligne de FD 1,2. Plus nouvelle est l'attention à leur vie affective (art. 30 et 56) et aux temps de loisirs (art. 54c), ainsi que l'importance reconnue à l'accueil (art. 57, 57a et 64).

La *Règle* parle de pauvreté communautaire (art. 33) et d'attention communautaire aux causes de la pauvreté (art. 14); d'apostolat comme membre d'une com-

munauté (art. 16) et d'apostolat communautaire (art. 39 et 51), ainsi que de la place de la communauté des Frères dans la communauté éducative (art. 17a). Le thème du rôle de la communauté dans la mission partagée avec les laïcs est à peine esquissé (art. 17c, 20, 51a et 146).

La *Règle* redit le rayonnement de la fraternité (art. 9 et 53) et de l'esprit communautaire (art. 17c et 23), l'importance, en communauté, de la prière (art. 71-73), du partage de la foi (art. 48). En référence à son fondement trinitaire (id.), elle souligne la nécessaire intégration de la consécration, du ministère et de la vie communautaire (art. 10). Le témoignage communautaire en dépend (art. 49a), comme la pastorale des vocations (art. 85), aussi faut-il revoir périodiquement intentions et méthodes de l'apostolat (art. 51). Le

thème du pluralisme et du nécessaire dialogue (art. 58) amène à donner des éléments de discernement

communautaire (art. 37), puisque tout ne peut être prévu a priori.

¹ L'ordre de transcription de ces trois mots reflète l'évolution intervenue historiquement dans la fréquence de leur emploi, en se fiant aux documents dont la datation est possible (cf. Cire. 410,47 et CL 11,51).

² *Dictionnaire Universel Français et Latin*, dit de Trévoux (1721), t. II, p. 38; t. IV, p. 1769; t. III, p. 1022.

³ *Dictionnaire de spiritualité*, t. II, p. 1160, article de Marcel VILLER, *Communautaire (vie)*, Paris, Beauchesne, 1953.

⁴ Les Frères appelaient *maison* ce que nous nommerions aujourd'hui *communauté locale*.

⁵ Voir CL 11,55.

⁶ CL II,67.

⁷ CL 11,69.

⁸ CL 11,70.

⁹ CL 8,116.

¹⁰ Par erreur, le texte imprimé en 1711 porte « revues » au lieu de « vues ».

¹¹ Même si son zèle (voir ce terme) ne s'est pas laissé enfermer dans ces limites: conversion des grands pécheurs, accompagnement de prêtres, direction spirituelle...

¹² Voir AEP, spécialement la troisième partie.

Thèmes complémentaires

Abandon
Amour
Association
Consécration

Directeur
Formation
Frères des Écoles ch.
Imitation du Christ

Maître chrétien
Ministère
Œuvre de Dieu
Religieux
Vertus du maître
Zèle

BIBLIOGRAPHIE

ALAIZ, X., *La Comunidad Religiosa, Profecía de la Nueva Comunidad*, Ed. Claretianas, 1991.

BOFF, L., *La Santissima Trinidad, la mejor Comunidad*, Ed. Paulinas, 1990.

GALLEGO, S., *Vida y pensamiento de SJBS*, t. I, Madrid, B. A. C, 1986.

MAURICE-AUGUSTE, Fr. [HERMANS], *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*, Rome, CL 11, 1962.

PIKAZA, X., *Tratado de la Vida Religiosa, Consagración, Comuni3n, Misi3n*, Ed. Claretianas, 1990.

RIGAULT, G., *Histoire générale de l'Institut des Frères...*, t. I, Paris, Pion, 1937.

SAUVAGE, M., *Catéchèse et Laïcité*, Paris, Liget, 1962.

Fr. Toribio GUTIERREZ ALONSO et Fr. Alain HOURY

70. CONDUITE

Sommaire

1. Quatre sens pour le terme de « conduite »
2. La conduite, selon un schéma linéaire
3. La conduite, selon un schéma ternaire
4. La « Conduite des Écoles » et le « Discours de la Méthode »
5. Dieu nous conduit au chemin du salut.

1. QUATRE SENS POUR LE TERME DE « CONDUITE »

Le terme de *conduite* désigne la manière dont une chose est faite, exécutée ou menée à bien; c'est le corollaire du verbe *conduire*. Dans le corpus lasallien, le mot désigne une façon d'être, spécialement pour les enfants, et un comportement personnel, spécialement pour les Frères, ce qui correspond à *se conduire*.

Trois citations permettront de voir la variété des emplois :

- « *La conduite ordinaire de Dieu* » (MD 18,1 et 23,3)
- « *Ceux qui sont chargés de la conduite des autres* » (CL 20,152 = DA 212,0,4)
- « *Faites voir par votre conduite que vous vous estimez heureux* » (MF 82,2)

Ces simples exemples suffisent à montrer combien ces significations sont bien tranchées. Le problème, pour situer le mot dans le corpus lasallien, est de lui donner sa coloration exacte. Car c'est le sens connoté du mot que La Salle utilise le plus. C'est donc ce sens du mot *conduite* que cette étude va développer, montrant qu'il implique une certaine compréhension du rôle et de la vocation du Frère.

En français, spécialement dans les écrits spirituels

du XVII^e siècle, le mot *conduite* a une connotation de direction spirituelle ou morale, donnée par une personne à une autre. Nous avons ainsi les Frères Directeurs, chargés dans l'Institut de *diriger intérieurement les Frères qui sont sous leur conduite* (CL 25,154 = FD 1). Ainsi, La Salle utilise souvent le mot *conduite* pour décrire la charge spirituelle ou légale exercée par une personne vis-à-vis d'une autre. Il considère par exemple des personnes dirigeant, menant, conduisant d'autres personnes et en ayant la charge. Saint Joseph a été *chargé du soin et de la conduite extérieure de Jésus Christ* (MF 110,1, cf. CL 20,26 = DA 104,1,6).

L'emploi des mots *conduite* et *conduire* dans les écrits lasalliens révèle quatre niveaux de relations entre les personnes:

- Dieu conduit le Frère intérieurement.
- Le supérieur dirige le Frère et en a la charge.
- Le Frère rend compte de sa conduite à son supérieur et à Dieu.
- Le Frère a la charge des élèves et de leur conduite.

Pour La Salle, ce thème est vital: «*J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard* » (CL 8,174).

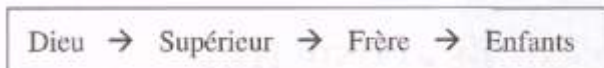
2. LA CONDUITE, SELON UN SCHÉMA LINEAIRE

Il est tout à fait normal que le Frère soit l'élément commun à chacune des phrases de ce paradigme, puisque le Frère est au centre des écrits du Fondateur.

Ce qui est intéressant, c'est que Dieu et le Supérieur semblent avoir le même statut par rapport au Frère. Quand le Supérieur dirige, c'est Dieu qui

dirige, en vertu de l'affirmation évangélique: « *Qui vous écoute, m'écoute* » (Lc 10,16) que La Salle applique à *tous ceux qui ont la conduite des autres* (MD 21,1), aux *supérieurs* parmi les Frères (MF 91,1 et CL 15,88 = R 11,2,29), à *nos directeurs* (CL 15,51 = R 9,2,6).

Le plus important, toutefois, c'est que le Frère tient un rôle privilégié d'intermédiaire, il est existentiellement le canal de la grâce entre Dieu et les enfants. C'est l'une des richesses du *terme ministère* que d'évoquer, dans l'action du « ministre », la présence active de celui qui l'a chargé de la *conduite de ces enfants* (MR 203,3). L'action de la grâce peut être présentée selon le schéma linéaire suivant qui inclut plusieurs « courroies de transmission »:



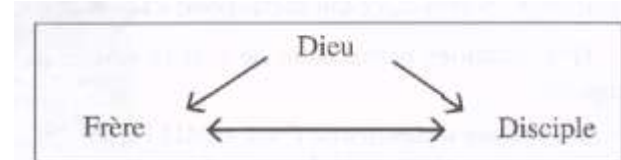
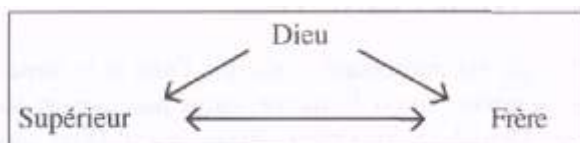
205,2) *des âmes des enfants que Dieu a confiés à vos soins* ou (dans MF 189,3) du *salut de ceux qui sont sous votre conduite*, il exprime la même réalité spirituelle sous les mots *soin* et *conduite*.

De même que les enfants sont sous la conduite du Frère, celui-ci est sous la direction de Dieu qui lui parle par le supérieur. Dans MD 21,1 le Fondateur fait allusion à *ceux qui sont sous la conduite d'un supérieur*, et, dans LA 33,7, La Salle recommande au Frère Hubert : « *Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu*, ». La liberté du Frère est sollicitée de l'intérieur, le supérieur ne doit pas faire écran. Dans les deux cas, La Salle emploie le mot *conduite* dans le sens de *volonté* et de *direction*. Il est évident, à travers les écrits du Fondateur, que Dieu dirige le Frère par la voix du supérieur et que le Frère, à son tour, dirige les élèves. Le mot de choix pour expliquer ce double mouvement est l'une ou l'autre forme du verbe *conduire*.

3. LA CONDUITE, SELON UN SCHEMA TERNAIRE

Le schéma ci-dessus, dans sa linéarité, ne rend pas compte de la plénitude du mystère, puisqu'il ne fait pas apparaître le caractère transcendant de la relation exprimée par la première flèche: présence créatrice et rédemptrice de Dieu à chacune de ses créatures, au-delà des médiations de ce monde. « *Dieu est en toutes choses, et toutes choses ne sont rien qu'autant que Dieu réside en elles* » (CL 14,13 = EM 2,42). Cette relation n'est pas toujours médiatisée par un supérieur: « *Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu* » (déjà cité) signifie bien que l'action de Dieu déborde largement les « courroies de transmission ».

De même, les enfants, aussi bien que les Frères, sont consacrés à la Trinité par leur baptême (MD 46,3) et les Frères sont au service de leur vocation chrétienne. C'est Dieu qui les leur confie, c'est Jésus qui est le bon et unique Maître de leurs disciples (MF 102,2). C'est pourquoi nous proposons deux autres schémas susceptibles de compléter le premier.



L'intérêt de cette représentation est de montrer que le Supérieur, qui tient la place de Dieu (MF 91.1), ou le Frère, qui tient la place de Jésus-Christ (MR 195.3), n'a pas à attirer à lui son inférieur ou son disciple.

Si les *Avis aux Frères en charge* sont bien un écho du Fondateur, on peut y trouver une illustration de cette attitude: le Supérieur doit renoncer à son propre esprit et s'abandonner à l'Esprit de Dieu pour n'agir que par sa conduite (1,2) et *se régler selon l'esprit de tous ses inférieurs [...] pour les conduire à Dieu* (48).

Pareillement, l'inférieur est conduit par Dieu, et le Supérieur est au service de cette action. « *La conduite intérieure de Dieu ne vous suffit pas pour vous conduire à lui*, dit La Salle aux Frères; *c'a été pour ce sujet que Dieu vous a donné des supérieurs, dont le devoir est de tenir la place de Dieu à votre égard, de vous guider dans le chemin du ciel extérieurement, comme Dieu le fait intérieurement pour vous* » (MF 91,1).

La méditation 33 s'adresse à *ceux qui ont charge d'âmes* : « Cette conduite dépend de la connaissance et du discernement des esprits. C'est ce que vous devez [...] demander à Dieu [...] pour la conduite de ceux dont vous êtes chargés » (MD 33,1). Elle concerne autant les supérieurs que les Frères envers leurs disciples.

La méditation pour le 3^e dimanche de l'Avent le dit clairement : « *Ceux qui enseignent les autres ne*

sont que la voix qui prépare les cœurs et c'est à Dieu même de les disposer par sa grâce à le recevoir. [...] La voix est un son qui frappe l'ouïe pour faire entendre la parole » (MD 3,1). Ce parallèle *voix-parole*, emprunté à saint Augustin, met le Frère à sa vraie place : « *Humilions-nous donc dans la vue que n'étant qu'une voix, nous ne pouvons rien dire de nous-mêmes qui soit capable défaire aucun bien dans les âmes* » (id.).

4. LA « CONDUITE DES ECOLES » ET LE « DISCOURS DE LA METHODE »

Tout essai pour réfléchir aux connotations du mot *conduite* à l'époque de La Salle serait incomplet sans une référence à la métaphore cartésienne. L'ouvrage de Descartes communément appelé le *Discours de la Méthode* (1637) a en effet pour titre complet : *Discours sur la méthode pour conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*. Tout homme considéré comme lettré dans la France du XVII^e siècle lisait Descartes, dont l'œuvre proposait une cosmologie psychologique avec laquelle pouvait seule rivaliser dans ses conséquences la cosmologie astrologique présentée par Copernic 150 ans plus tôt.

Quand Descartes emploie le mot *conduire*, il formule la métaphore d'une carte mentale qui va lui enseigner la manière de diriger sa raison le long du vrai et droit chemin dans la recherche de la vérité. Dès le tout premier paragraphe du *Discours*, le mot *conduire* est accompagné de termes de voyage tels que *voie* et *chemin*. Dans son voyage intérieur à la recherche de la vérité, la vraie route est la route droite, et toute divergence qui s'en écarterait conduirait à l'équivoque et à l'erreur.

Il est important de se rappeler que, pour Descartes, divergence et diversité sont équivalents. Tous les hommes sont nés avec le même bon sens, nous dit Descartes, mais la diversité des opinions ne provient pas du fait que certains sont plus sensés ou plus raisonnables que d'autres, mais du fait que nous *conduisons nos pensées sur des sentiers divers et ne considérons pas les mêmes choses*.

Cette compréhension cartésienne du *mot conduite* a certainement beaucoup à voir avec la *Conduite des Ecoles chrétiennes* de La Salle. Il suffit d'ouvrir cet ouvrage à n'importe quelle page pour être frappé par la masse des détails qui s'y trouvent ramenés à l'homogénéité.

Ces détails, au lieu de distraire l'attention du Frère de sa classe, servent plutôt à le maintenir en synchronie, sur le même chemin que les autres Frères et les autres classes, de façon que, si l'occasion s'en présente, un autre Frère puisse prendre en main la classe avec un minimum de risque. D'où l'insistance sur l'uniformité dans la méthode d'enseigner (RC 7,3; CL 24,115 = CE 11; CL 15,38 = R 8,2,20; CL 25,161 = FD 1,27). Toutes les mesures disciplinaires, tous les registres et toutes les procédures pratiques sont à observer de manière uniforme pour assurer une direction ordonnée et par conséquent correcte. En fait, tout le concept d'homogénéité que suppose l'instruction simultanée est symptomatique de l'atmosphère de l'époque : ordre, harmonie, symétrie, contrôle, centralisation, monarchie absolue.

Les schémas ternaires montrent que les tentations « théocratiques » peuvent être surmontées. Pour devenir vraiment maître, le Frère lui-même doit d'abord devenir et rester disciple : « *On ne pourrait manquer de s'égarer en suivant [ceux qui ont la conduite des âmes], s'ils n'étaient eux-mêmes dans le véritable chemin. [...] Voulez-vous que vos disciples pratiquent le bien, faites-le vous-mêmes* » (MD 33,2).

5. DIEU NOUS CONDUIT AU CHEMIN DU SALUT

Dans les écrits de La Salle, le mot *conduite* ne peut être séparé de la métaphore de la carte mentale. Ses satellites lexicaux comprennent des mots tels que *route*, *chemin* et *voie*. À leur tour, ces termes de voyage sont presque toujours suivis par ceux qui évoquent une destination, si bien que nous rencontrons constamment des expressions telles que *voie du salut* ou *chemin du Ciel*.

Dans les *Devoirs d'un chrétien envers Dieu*, pour citer un ouvrage, La Salle parle du *chemin qui nous conduit au Ciel* (CL 20,413 = DA 401,2,5), et de *la main de Dieu [qui] nous conduit au chemin du salut* (CL 20,322 = DA 207,5,16). Il semblerait que le Fondateur ait eu à sa disposition une formule toute faite et stable:

conduite + route-chemin-voie --> ciel-salut-Dieu

Quand nous superposons cette formule linéaire avec le premier schéma, dit linéaire, évoqué plus haut, il apparaît que l'élément commun, c'est-à-dire la *conduite*, sert, dans l'esprit de La Salle, à lier ensemble

- les personnes: Dieu, Supérieur, Frère, Disciple;
- les moyens: route, chemin, voie;
- les buts: ciel, salut, Dieu.

La lecture du seul titre de la *Conduite des Ecoles chrétiennes*, nous rappelle que, comme manuel de procédures à suivre pour tenir (*conduire*) une école, il doit être considéré comme entrant dans la catégorie des moyens.

Les Frères auxquels il était destiné devaient savoir qu'en suivant ces moyens, Dieu à la fois les menait (*conduisait*) sur la voie de leur propre salut et se servait d'eux pour *conduire et diriger* [les élèves] *dans la voie de leur salut* (CL 15,71 = R 11,1,1).

Thèmes complémentaires

Conduite des Écoles chrétiennes
Directeur

Enfant-Écolier-Disciple
Maître chrétien

Ministère
Œuvre de Dieu

Fr. Léonard MARSH et Fr. Alain HOURY
Traduit de l'anglais par Fr. Joseph LE BARS

71. CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Sommaire

1. Délimitation du thème

1.1. Signification du mot « conduite » 1.2. Utilisation du mot par J.-B. de La Salle 1.3. La « Conduite des écoles chrétiennes » 1.4. Une approche synthétique transversale.

2. Texte et contexte

2.1. Perspective diachronique 2.2. Perspective synchronique 2.2.1. Analyse du texte lui-même 2.2.2. Éclairage de la CE par les autres écrits lasalliens 2.2.3. Le contexte historique.

3. Préparer à l'exercice d'un métier

3.1. Les besoins de la clientèle scolaire 3.2. Les apprentissages dans la CE 3.3. Caractéristiques de ces apprentissages 3.3.1. Utiles et pratiques 3.3.2. Instrumentaux 3.3.3. De qualité 3.3.4. Solides et durables 3.3.5. Contrôlés et évalués 3.3.6. Sur mesure.

4. Former humainement tes écoliers

4.1. L'esprit du temps 4.2. Les besoins de la clientèle scolaire 4.3. La formation humaine des écoliers. 4.3.1. La maîtrise de soi 4.3.2. L'intériorité 4.3.3. La civilité.

5. Former socialement les écoliers

5.1. Un contexte social de violence 5.2. La violence des écoliers 5.3. Dispositions éducatives de la CE 5.3.1. Mesures préventives: instaurer un climat de calme 5.3.2. Mesures répressives ayant valeur d'exemplarité 5.3.3. Mesures prépositives: instaurer des relations pacifiques.

6. Former de véritables chrétiens

6.1. Dans un contexte d'ignorance religieuse 6.2. Les objectifs de J.-B. de La Salle 6.3. Ce que propose la CE 6.3.1. Un environnement religieux 6.3.2. Un enseignement religieux 6.3.3. Des activités de prière et de liturgie 6.3.4. Des comportements chrétiens 6.3.5. Des motivations basées sur la foi 6.3.6. Des activités scolaires à dominante religieuse.

7. Les maîtres, secret de la réussite

7.1. Le profil du maître selon la CE 7.2. Des maîtres bien formés 7.3. Des maîtres solidaires d'un projet 7.4. Des maîtres qui travaillent ensemble.

8. Conclusion: La fécondité du modèle

8.1. Le succès initial 8.2. La diffusion du modèle 8.3. Une inspiration pour aujourd'hui ?

1. DELIMITATION DU THEME

1.1. Signification du mot « conduite »

Comme bon nombre de mots français, *conduite* est un terme polysémique. Selon le contexte dans lequel on l'emploie, il peut signifier: soit le comportement d'une personne, et il possède alors des connota-

tions morales, sociales ou religieuses; soit le fait de éluder ou accompagner une personne, un groupe, un projet, une institution.

Ce sont ces deux significations que proposent les dictionnaires français des XVII^e et XVIII^e siècles. Ils

insistent cependant davantage sur l'aspect direction, accompagnement, commandement.

Citons quelques expressions, à titre d'exemple. « *Confier la conduite de ses enfants à un honnête homme. Conduire un enfant durant sa jeunesse* » (Dictionnaire de P. Richelet). « *On dit: la conduite d'un État, d'une famille, d'un jeune homme* » (Dictionnaire d'A. Furetière). « *Action de mener, de conduire, de guider quelque personne. Mais aussi se dit de la manière de se comporter et de la façon dont chacun se gouverne* » (Grand vocabulaire français). « *Commandement, direction, action de celui qui conduit* » (Dictionnaire de Trévoux).

1.2. Utilisation du mot par J.-B. de La Salle

Le *Vocabulaire lasallien* recense 378 recours au substantif *conduite*, 186 au verbe *conduire* et 6 à l'expression *être conduit*. Il faut y ajouter le verbe réfléchi *se conduire* employé 99 fois. Au total, donc, 669 emplois à travers lesquelles le lecteur des écrits lasalliens repère facilement les deux acceptions mentionnées ci-dessus.

Dans l'article *Conduite* du présent ouvrage, le Frère Léonard Marsh a synthétisé clairement la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle sur ce point. Il en montre le dynamisme ou le processus, en une filiation allant de Dieu à l'écolier, par la médiation du supérieur (ou directeur) et du Frère (ou maître).

La nature ministérielle de l'Institut des Frères explique l'utilisation relativement fréquente de tels termes dans les écrits de son fondateur. Il n'est pas nécessaire d'y revenir.

1.3. La « Conduite des écoles chrétiennes »

Le mot prend un sens plus précis encore dans l'expression *Conduite des écoles chrétiennes*, qui est le titre donné à un ouvrage publié pour la première fois en 1720, mais dont nous possédons une version manuscrite que l'on date de 1706. Les *Cahiers lasalliens*, dans leur n° 24, ont publié ces deux textes en édition synoptique, ce qui en facilite la lecture comparée.

Hors le titre, on ne trouve qu'une seule fois l'expression complète *Conduite des écoles chrétiennes*, dans la préface du même ouvrage. En revanche,

on peut relever quatre fois l'expression *Conduite des écoles*, une fois dans le corps de l'ouvrage et trois fois dans un autre écrit lasallien: les *Règles communes*.

Dans les autres textes où est employée l'expression *conduite des écoles*, il ne s'agit pas de l'ouvrage lui-même mais de la manière dont les directeurs, inspecteurs et maîtres s'acquittent de leur tâche de gouvernement des écoles et d'accompagnement des écoliers.

1.4. Une approche synthétique transversale

Pour plus de facilité, nous utiliserons désormais le sigle CE pour désigner l'ouvrage. Son contenu a déjà été analysé en partie dans d'autres articles publiés par les *Thèmes lasalliens*.

C'est ainsi que l'on peut retrouver:

- **Les acteurs de l'École chrétienne** dans les articles: Directeur, Maître chrétien, Apôtre, Exercices, Ministère, Emploi, Récompense du maître, Vigilance, Vertus du Maître, Zèle, Enfants-écoliers, Artisans, Pauvres, Disciples, Gratuité, Parents d'élèves.

- **L'institution scolaire dans son ensemble** avec: Œuvre de Dieu, École, Association, Frères des écoles chrétiennes, Formation.

- **Les enseignements** sous les entrées: Silence, Instruction, Education, Formation, Bienséance-civilité.

- **Les relations dans l'école** avec: Compagnies, Relation maître-élève, Cœur, Correction, Douceur, Exemple-Edification.

- **La formation chrétienne des enfants** enfin, dans les articles: Chrétien, Dévotion à, Disciples, Anges gardiens, Réflexion, Esprit du christianisme, Prière, Examen de conscience, Maximes, Cantiques, Catéchisme, Devoirs d'un chrétien.

Au total, 44 articles auxquels on pourrait ajouter ceux qui, traitant du Frère en tant que religieux, ne peuvent exclure les préoccupations ministérielles, tant est profonde l'unité voulue par saint J.-B. de La Salle entre l'état de vie et l'emploi dans la personne de chaque maître ou frère.

Il ne s'agit donc pas de refaire ici une analyse thématique de l'ouvrage intitulé *Conduite des écoles chrétiennes*, mais de tenter une présentation globale qui prendra la forme d'une approche transversale, dans le but de comprendre vers quoi et comment on « conduit » les écoliers.

2. TEXTE ET CONTEXTE

Pas plus qu'aucun autre texte pédagogique, la CE n'a surgi du néant. Elle est le résultat d'une longue évolution scolaire et éducative, et l'expression des besoins éducatifs d'une époque donnée. Après d'autres et d'une manière différente, elle répond aux besoins éducatifs (ou scolaires) des enfants du peuple mais elle est redevable, en beaucoup d'aspects, de tentatives antérieures en ce domaine. Avant d'en aborder le contenu, il est donc bon de la situer.

2.1. Perspective diachronique

Le XVII^e siècle a été, en France, un temps de grand bouillonnement scolaire. Rappelons succinctement:

- D'une part, que les enseignements supérieur et secondaire étaient déjà parvenus à un bon niveau d'organisation. Les principales universités avaient mis à jour leurs règlements et ceux-ci servaient de référence aux universités nouvelles ou de moindre prestige.

- D'autre part, que l'enseignement secondaire, dans les collèges, possédait, avec la *Ratio studiorum* des Jésuites, une excellente charte, depuis la fin du XVI^e siècle.

Sans l'adopter intégralement, beaucoup de collèges non jésuites s'en inspiraient et leur enseignement donnait satisfaction aux usagers.

- Enfin que l'enseignement primaire ou populaire - celui des *petites écoles* et des *écoles de chanté* - demeurait, sauf exceptions, très peu structuré. Chaque fondatrice ou fondateur de congrégation ou autre institution enseignante devait donc produire des règlements, formuler des principes éducatifs et des procédés didactiques. C'est ainsi qu'entre la première rédaction des *Règles* de saint Pierre Fourier, en 1617, jusqu'à la CE, un siècle plus tard, on peut repérer un certain nombre de publications qui témoignent des efforts entrepris. J-B. de La Salle les connaissait et s'en inspira.

Cela a déjà été étudié, soit de manière large par les historiens de l'école primaire en France (voir ci-après en *Bibliographie*), soit d'une manière plus directement en rapport avec la CE, par trois auteurs : Georges Rigault dans son *Histoire générale de l'Institut des FEC* (t. I, p. 1-131 et 540-598); le Fr. Yves POUTET dans sa thèse *Le 17^e siècle et les origines lasalliennes* (t. I, 2^e partie) et dans *Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne* (Paris, Éd. Don Bosco, 1995); le Fr. Saturnine Gallego, plus succinctement, dans *Vida y pensamiento de SJBS* (t. I, cap. 5 y 6).

Il serait très difficile de déterminer tout ce que l'auteur de la CE emprunte à ses divers précurseurs, car il peut s'agir d'orientations générales aussi bien que de dispositions de détail. Cependant on ne peut omettre de rappeler :

- *Les vraies constitutions des religieuses de la congrégation de Notre-Dame*, 3^e partie: *De l'instruction des filles séculières*, de saint Pierre Fourier;

- *Remontrances, Avis important, Règlements pour les Ecoles de la ville et diocèse de Lyon*, de Charles Démiat, textes écrits entre 1666 et 1688;

- *Statuts et Règlements* de Nicolas Barré, 1685;

- *L'Instruction méthodique pour l'école paroissiale* de Jacques de Batencour, publiée en 1654 et 1685.

2.2. Perspective synchronique

On peut aussi étudier le texte de la CE tel qu'il se présente et au moment où il voit le jour. Cette approche synchronique pourrait être tentée à trois niveaux différents.

2.2.1. ANALYSE DU TEXTE LUI-MEME

On peut tenter une analyse de contenu à l'aide des connaissances et de la terminologie actuelles en matière de pédagogie. C'est ce qui a été fait, notamment par des historiens de l'école en France. Cela permet de mettre en évidence les différents apprentissages proposés aux écoliers, l'organisation du travail et du groupe-classe, le type de relations à l'intérieur de la classe ou de l'école, les moyens pour instaurer et maintenir l'ordre et la discipline, les divers contrôles et particulièrement l'évaluation des acquisitions, les comportements attendus des maîtres et des écoliers.

Sans minimiser l'intérêt d'une étude ainsi conduite, il convient d'en marquer les limites en soulignant les risques qu'elle fait courir, spécialement celui de se livrer à des interprétations incomplètes voire partiellement erronées, s'agissant de pratiques éducatives utilisées dans une société aujourd'hui révolue.

Une telle lecture ne permet pas de saisir toute la richesse de l'ouvrage, surtout quant à l'esprit qui l'anime. De plus, la matérialité du texte risque fort de provoquer des réactions de désintérêt ou de rejet. Par sa problématique et son style, c'est un texte du début du XVIII^e siècle et non de notre temps.

2.2.2. ÉCLAIRAGE DE LA CE PAR LES AUTRES ÉCRITS LASALLIENS

Théorisation et formulation d'un ensemble d'observations empiriques et de pratiques concrètes, la CE n'a pas pour but d'explicitier entièrement les finalités et l'esprit de l'école voulue par saint J.-B. de La Salle. Nous savons que sa démarche, habituellement, n'était pas théorico-déductive. La théorie surgissait de l'expérience, aussi bien dans la structuration progressive de l'Institut ou dans l'élaboration des *Règles* que pour la rédaction de la CE.

Le contenu de l'ouvrage prend davantage de sens si on l'analyse à la lumière *des Règles communes*, *des Méditations*, *des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, et même *des Devoirs d'un chrétien*. Bon nombre de passages des *Lettres* lui apportent également un éclairage, par leurs notations concrètes.

C'est à travers tous ces écrits, de manière dispersée et non systématique, que La Salle indique quelle est la visée éducative de ses écoles au plan profane comme au plan chrétien, quel comportement est attendu des maîtres et des écoliers et dans quel esprit doit se dérouler le processus éducatif.

2.2.3. LE CONTEXTE HISTORIQUE

La CE, à l'évidence, se situe dans le double mouvement d'acculturation et d'évangélisation du peuple qui se développa pendant tout le XVII^e siècle en France, conjointement à l'emprise croissante du pouvoir royal sur le pays et dans le contexte de réforme de l'Église inspiré par le concile de Trente.

Après plusieurs décennies d'attentisme, l'Église de France changea profondément, en référence à ce concile, et ce mouvement s'accompagna d'une évolution de la société, des mœurs, de la culture et de la pratique religieuse; évolution dont l'école fut un instrument parmi d'autres.

Si l'on considère la société et l'Église, dans la France du XVII^e siècle, on peut identifier plusieurs

formes de besoins éducatifs qui découlent des données suivantes :

- **La précarité économique** d'une énorme proportion de la population, due aux vicissitudes de l'époque (intempéries, épidémies, guerres, inégalités sociales...) en même temps qu'à l'ignorance massive (80% d'analphabètes vers 1680) et au manque de qualification professionnelle condamnant les catégories sociales modestes à végéter dans l'insécurité.

L'époque pourtant connaissait une nette progression économique et professionnelle avec l'expansion des manufactures, du commerce et de l'administration, ce qui entraînait une augmentation de la demande en emplois que nous appelons aujourd'hui « tertiaires ».

- **L'absence d'éducation de base** dans le peuple se traduisant dans les comportements quotidiens par des rapports sociaux pleins de rudesse, de violence, d'absence de savoir-vivre. C'est sur ce fond de violence que s'affirmait le courant de bienséance, de civilité, d'« honnêteté ». En ce domaine aussi l'éducation scolaire devait porter des fruits dans le sens d'une « civilisation des mœurs ».

- **L'ignorance religieuse** dont le concile de Trente avait stigmatisé les conséquences néfastes et qui affectait la majorité des baptisés: paradoxe dans une société de chrétienté! Il ne s'agit pas ici des querelles religieuses qui ont tant marqué l'époque - protestantisme, jansénisme, quiétisme, gallicanisme - mais déformes innombrables et généralisées de mal croyance populaires s'accompagnant fréquemment de superstitions. Tous les historiens le soulignent: l'école populaire, au même titre que les collèges et universités, avait pour tâche de christianiser et moraliser les jeunes et à travers eux toute la société.

C'est à la lumière de ces réalités massives et complexes, traduites en termes de besoins éducatifs et scolaires, que l'on comprend le mieux les contenus de la CE. Il convient donc de la lire à ces trois niveaux simultanément.

3. PREPARER A L'EXERCICE D'UN METIER

3.1. Les besoins de la clientèle scolaire

Fils d'artisans ou d'ouvriers précaires, tous ces enfants avaient besoin d'une formation, d'une qualification leur permettant réellement d'espérer obtenir un emploi pour vivre et si possible pour accéder à quel-

que forme de promotion sociale.

Nous savons que les confréries de métiers, dites plus tard corporations, assuraient elles-mêmes la formation de leurs apprentis. Il n'était donc pas question pour les petites écoles, ni pour celles de J.-B. de La

Salle, de proposer à leurs élèves une préparation directe aux métiers manuels ou techniques.

Il n'en était pas de même pour les emplois « tertiaires ». Les administrations publiques aussi bien que les manufactures et les maisons de commerce avaient besoin d'un nombre croissant de comptables, rédacteurs, écrivains, commis... désignés globalement sous le nom de « métiers de plume ».

L'école pouvait former de tels sujets, à condition de maîtriser les apprentissages idoines. Dans beaucoup de petites écoles, ce n'était pas le cas car on s'y limitait à l'enseignement de la lecture et du catéchisme. C'était, en revanche, l'un des objectifs des écoles lasalliennes.

3.2. Les apprentissages dans la CE

L'école mise en place par les Frères, sous la direction de J.-B. de La Salle, avait une visée professionnelle. Divers passages des *Méditations* le montrent, ainsi que le chapitre VII des *Règles*, particulièrement net : « *Ils apprendront à lire aux écoliers: 1° le français, 2° le latin, 3° les lettres écrites à la main. Ils leur apprendront aussi l'orthographe et l'arithmétique, le tout comme il est exprimé [...] dans la première partie de la Conduite des Écoles* » (RC 7, 4s).

Une lecture attentive de la première partie de la CE permet d'inventorier les apprentissages proposés aux écoliers et de dégager les grandes lignes de leur organisation et de leur distribution horaire. Au total, 20 heures hebdomadaires sont prévues pour apprendre à lire, écrire et compter. Il est d'ailleurs surprenant que l'article des *Règles* cité ci-dessus ne mentionne pas l'écriture, alors que la CE en décrit minutieusement l'apprentissage.

Cette visée professionnelle de l'école apparaît encore dans les *Règles*, au chapitre *Des absences* qui recommande aux Frères d'insister auprès des parents hésitant à envoyer leurs enfants à l'école : « *Le moyen de remédier à la négligence des parents, surtout des pauvres, sera premièrement de parler aux parents, et de leur faire connaître l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants, et le tort qu'ils leur font de ne leur pas faire apprendre à lire et à écrire; combien cela leur peut nuire et qu'ils ne seront jamais capables pour aucun emploi, faute de savoir lire ou écrire.* » (CL 24,186 = CE 16,2,18).

Ou encore ce célèbre passage : « *Lorsque les*

parents retirent les enfants trop jeunes de l'école pour les faire travailler, n'étant pas suffisamment instruits, il faut leur faire connaître qu'ils leur nuiront beaucoup et que pour leur faire gagner peu de chose, ils leur feront perdre un avantage bien plus considérable, Il faut pour cela leur représenter de quelle conséquence il est à un artisan de bien savoir lire et écrire puisque, pour peu d'esprit qu'il ait, sachant lire et écrire, IL EST CAPABLE DE TOUT » (CL 24,187 = CE 1.6,2,22; c'est nous qui soulignons).

L'expression *il est capable de tout* peut sembler exagérément optimiste si l'on méconnaît les conditions socio-professionnelles du début du XVIII^e siècle et le manque alors ressenti de personnes qualifiées pour occuper les emplois qui se créaient.

La description précise de ces apprentissages constitue les premiers chapitres de la CE qui traitent successivement *des leçons en général*, de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de l'orthographe.

3.3. Caractéristiques de ces apprentissages

Plus qu'à la description méthodologique, il convient de s'attacher à la dynamique de cette formation, qui s'apparente à la pédagogie actuelle des « apprentissages instrumentaux » et revêt les aspects suivants :

3.3.1. UTILES ET PRATIQUES

On imagine facilement les tâches journalières de ces écoliers une fois entrés dans le métier. Tâches simples mais précises de lecture, écriture et calcul, à partir de documents administratifs, juridiques ou comptables écrits à la main pour la plupart, selon les techniques de l'époque et avec des difficultés de lecture dues notamment aux nombreuses abréviations.

Il n'était donc pas inutile de conduire l'apprentissage jusqu'au déchiffrement des manuscrits, objet de la 9^e Leçon, *Des lettres écrites à la main*, notamment de son article x, *Des registres* (CL 40-42 = CE 3,10). On y précise les conseils de prudence et de progressivité donnés aux maîtres. La finesse de cet apprentissage est encore mise en évidence par le fait, selon le manuscrit de 1706, qu'il y aura *six ordres* pour ce travail, alors que dans les leçons de lecture, deux ou trois suffisent. L'expression *six ordres* n'indique pas seulement six étapes dans une progression, chaque ordre durant normalement un mois, mais le temps excep-

tionnellement long exigé par cet apprentissage des *Registres*. Pour d'autres précisions sur la signification du mot registre, se reporter au chapitre de la CE, consacré à l'orthographe (CL 24,73 = CE 6).

3.3.2. INSTRUMENTAUX

On entend par là des apprentissages ayant une finalité directe non de culture ou d'acquisition de connaissances théoriques, mais utilitaires. C'était, on le devine aisément, une limite de cette école et de ce mode de formation. Mais c'était aussi le moyen d'acquérir en peu de temps des mécanismes de lecture, d'écriture et de calcul, afin de pouvoir exécuter les tâches auxquelles on s'était préparé avec plus d'intensité et de rapidité, comme par réflexe.

A une époque où les candidats maîtres d'école étaient jugés sur leur niveau en lecture, en écriture et en calcul (ces deux derniers étant souvent extrêmement faibles), il était ambitieux de vouloir amener tous les écoliers à la maîtrise de ces trois disciplines.

3.3.3. DE QUALITE

La CE, en ses premiers chapitres, explique comment rechercher et atteindre la précision, la perfection, dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. A partir de modèles, on exige une longue répétition des exercices jusqu'à ce que le souci de perfection soit satisfait; c'est là un gage de solidité et de durabilité des acquisitions (CL 24,26 = CE 3,2,12). On appréciera particulièrement l'exposé des procédés didactiques de lecture (CL 24,25s = CE 3,2,16s) et de correction de l'écriture (CL 24,60s = CE 4,10s).

« Il faut remarquer qu'il est d'une très grande conséquence de ne point faire cesser un écolier d'apprendre l'alphabet qu'il ne le sache très parfaitement; car sans cela il ne pourra jamais savoir bien lire et les maîtres qui en seront chargés dans la suite en auront bien de la peine » (CL 24,26,6 = CE 3,2,13).

3.3.4. SOLIDES ET DURABLES

Aujourd'hui, comme au XVIII^e siècle, nous savons que, dans ce genre d'apprentissage, il est nécessaire d'accepter la contrainte de nombreuses répétitions, si l'on veut parvenir à la solidité. On parle parfois de « techniques de sur-apprentissage ». La CE utilise habituellement le mot *répétition*.

Par exemple: *«Lorsque quelqu'un aura de la*

difficulté à retenir une lettre, il la lui faudra faire répéter plusieurs fois de suite, et on ne le changera pas de ligne qu'il ne sache parfaitement cette lettre aussi bien que toutes les autres. [...] Quand un écolier aura appris toutes les lettres de l'alphabet, avant que de le mettre à la seconde carte, il aura pour leçon pendant quelques jours l'alphabet tout entier, dont on lui fera lire les lettres sans aucun ordre, afin de connaître s'il les sait toutes et très parfaitement » (CL 24,26,4s = CE 3,2,12s).

On perçoit une grande sagesse pédagogique dans l'expression suivante : *« Il vaut bien mieux être le premier ou des premiers d'une plus basse leçon que des derniers d'une plus avancée »* (CL 24,23,10 = CE 3,1,31).

L'une des conséquences de cette volonté d'apprentissages solides, c'est que l'enseignant, désormais, valorise l'assiduité des écoliers: *« Cependant avant que de renvoyer des écoliers pour de tels sujets ou pour d'autres raisons, l'inspecteur parlera plusieurs fois aux parents, pour leur représenter de quelle conséquence il est que leurs enfants viennent à l'école assidûment, et que, sans cela, il est presque impossible qu'ils apprennent quelque chose, oubliant en un jour ce qu'ils ont appris en plusieurs »* (CL 24,190s = CE 16,2,35).

3.3.5. CONTROLES ET EVALUES

Dans la description du déroulement des leçons, la CE propose divers procédés pédagogiques pour susciter ou soutenir l'attention des élèves dans le cadre d'un enseignement simultané. En font partie, par exemple, les fréquentes interrogations de stimulation et les répétitions dont le but est toujours le progrès des écoliers. Il faut aussi vérifier de manière rigoureuse les progrès réalisés et le niveau atteint. À cette fin sont prévus des contrôles mensuels qui permettent à l'élève de changer d'*ordre* (ou niveau d'apprentissage) ou l'obligent à recommencer (CL 24,21s = CE 3,1). Il s'agissait en fait d'un double contrôle: celui du maître qui vérifie les progrès de ses écoliers, ensuite celui de l'inspecteur des écoles à qui incombe la décision du changement de *leçon*.

C'était une double sécurité pour l'écolier lui-même et pour ses parents. Il est important, dit la CE, que les parents perçoivent que leurs enfants ne perdent pas leur temps à l'école, que l'enseignement est efficace.

On peut relire dans cette optique les pages qui expliquent pourquoi les enfants s'absentent parfois par la faute de leurs parents. En voici deux extraits:

« *La 2^e cause des absences des écoliers est de la part des parents. Ou parce qu'ils négligent de les envoyer à l'école, ne se mettant pas fort en peine qu'ils y viennent et qu'ils y soient fort assidus, ce qui est assez ordinaire dans les pauvres; ou parce qu'ils ont de l'indifférence et de la froideur pour l'école, se persuadant que leurs enfants n'apprennent rien ou que fort peu de choses; ou parce qu'ils les font travailler* » (CL 24,186 = CE 16,2,17).

« *S'il arrive que les parents se plaignent de ce que leurs enfants n'apprennent rien ou fort peu de choses et qu'ils veulent retirer leurs enfants pour ce sujet, il faut obvier à cet inconvénient: 1^o ne mettant point de maître dans la classe des écrivains qui ne soit capable d'enseigner à écrire, 2^o faire en sorte de ne point mettre ou laisser de maître dans aucune école qui ne soit capable de bien s'acquitter de son devoir, et d'y bien apprendre les enfants dont il est chargé* » (CL 24,188 = CE 16,2,22).

3.3.6. SUR MESURE

Il ne faut pas oublier que J.-B. de La Salle et les Frères furent de ceux qui systématisèrent l'enseignement simultané à une époque où prédominaient encore l'enseignement individuel et le préceptorat. Ils durent donc faire œuvre de pionniers. On peut schématiser les moyens qu'ils mirent en œuvre de la manière suivante:

- Procéder à une évaluation initiale des capacités des écoliers, au moment de leur admission, afin de pouvoir les placer dans le groupe adapté à leurs possibilités. La CE, manuscrit dit de 1706, décrit cela au tout début de la troisième partie.

- Diviser l'école, donc l'ensemble des écoliers, en deux ou trois groupes relativement homogènes quant à l'âge et aux niveaux. D'où les appellations de *petite, moyenne et grande classes* que nous trouvons au chapitre 9^e de la seconde partie de la CE, édition de 1720:

« *De la structure, de l'uniformité des écoles et des meubles qui y conviennent* » (CL 24,218-228). Ce type de regroupement, qui paraît aller de soi aujourd'hui, constituait une nouveauté dans l'enseignement élémentaire de l'époque.

- À l'intérieur de chaque groupe, constituer des sous-groupes homogènes pour chacun des apprentissages, par la division en *leçons* et en *ordres*.

- Contrôler mensuellement les acquisitions afin de gérer au mieux et tout au long de l'année scolaire le cursus de l'écolier, en s'adaptant à son rythme et à ses besoins.

- Découper les acquisitions en unités ou difficultés très progressives, comme l'explique la première partie de la CE. Démarche dans laquelle on peut voir une mise en œuvre concrète de la *règle de la division* proposée par Descartes dans *son Discours de la méthode*.

Ainsi l'écolier pouvait-il effectuer un parcours scolaire à sa mesure. Ce dispositif qui peut paraître très élémentaire à des enseignants d'aujourd'hui répondait aux besoins de son époque, ce qui fit son succès.

4. FORMER HUMAINEMENT LES ECOLIERS

4.1. L'esprit du temps

Le mouvement humaniste issu de la Renaissance exaltait l'homme, son savoir, sa maîtrise du monde. Mais en cette fin du XVII^e siècle, il n'atteignait encore qu'une minorité: ceux, fortunés, qui vivaient dans l'aisance; ceux ayant pu accéder à la culture dite savante ou humaniste; ceux qui, par leur milieu social, étaient initiés aux raffinements de la civilisation, de « l'honnêteté ». Des privilégiés, au sens moderne du terme.

Il en allait autrement pour le peuple, immense majorité de la population. Aussi dans l'effort d'acculturation des XVII^e et XVIII^e siècles, rencontre-t-on

cette volonté de former socialement, de civiliser le peuple. Ce dernier verbe peut être entendu de deux manières. Il désigne soit l'accès à la civilisation en général, soit l'adoption d'un comportement typique du XVII^e siècle, la *bienséance et civilité*. (Voir l'article de J. Pungier portant ce titre dans *Thèmes lasalliens* 1).

Au temps de J.-B. de La Salle, étaient en présence deux cultures distinctes voire opposées: la culture savante et la culture populaire. Sans entrer dans les détails, rappelons que presque tout les distinguait. Cependant les progrès généraux des techniques, de l'économie et de la culture appelaient une évolution

profonde des modes de vie populaires. Comme les adeptes de la culture savante étaient aussi ceux qui détenaient la fortune, le pouvoir et l'initiative, ils tendaient spontanément à l'imposer au peuple.

Pour éclairer la signification des termes bienséance et civilité, notons quelques définitions qui permettent aussi de mesurer l'enjeu ou l'ambition du processus d'acculturation. Nous les empruntons au *Dictionnaire du Grand Siècle* (sous la direction de François Bluche, Fayard, 1990).

BIENSEANCES : « *Symbole de la politesse, de la courtoisie. Furetière appelle bienséance 'ce qui convient à une chose, qui lui donne de la grâce, de l'agrément.'* [...] *Il y a des bienséances de civilité universelle; il est aussi des bienséances adaptées au rang. [...] Sans bienséance, pas de vraie civilité. La Cour est le lieu privilégié des bienséances* ».

POLITESSE (assimilé à civilité) : « *L'importance de la politesse (et de la civilité) est considérable à une époque où, à l'intérieur d'un groupe numériquement réduit, les rapports humains jouent un rôle de premier plan. Bien que relativement homogène, ce groupe est désigné de manières différentes: les honnêtes gens, les personnes de mérite, le grand monde, les personnes galantes c'est-à-dire élégantes. [...] La politesse affecte en effet l'ensemble des situations sociales, tout en sauvegardant des hiérarchies indiscutées* ».

4.2. Les besoins de la clientèle scolaire

L'élite, on le comprend, était consciente du besoin de formation des enfants du peuple. La Salle le dit ainsi au commencement des *Règles Communes* :

« *Tous les désordres, surtout des artisans et des pauvres, viennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge, ce qu'il est presque impossible de réparer dans un âge plus avancé parce que les mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ne se quittent que très difficilement et presque jamais entièrement, quelque soin qu'on prenne de les détruire, soit par les instructions fréquentes, soit par l'usage des sacrements. Et comme le fruit principal qu'on doit attendre de l'institution des écoles chrétiennes est de prévenir ces désordres et d'en empêcher les mauvaises suites, on peut aisément juger quelle en est l'importance et la nécessité* » (RC 1,6).

En quelques lignes, on le voit, la règle dresse le constat, évoque les conséquences négatives et affirme le rôle de suppléance éducative de l'école.

La préface des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* rappelle combien les fils des artisans et des pauvres sont éloignés de l'idéal de *l'honnête homme*. C'est pourquoi l'école chrétienne selon La Salle, comme toutes les autres écoles de l'époque, tente l'éducation à la bienséance et à la civilité: « *La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures, par un sentiments de modestie ou de respect ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui Ton converse; et c'est cette bienséance qui regarde le prochain qui se nomme proprement civilité* » (CL 24, Préface = RB 0,0,9).

4.3. La formation humaine des écoliers

Il est intéressant de relire le chapitre des *Règles communes* (manuscrit de 3705) intitulé : *De la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles*. La conduite des maîtres qui y est décrite se veut un modèle concrètement proposé aux écoliers.

Ainsi, les articles 13 et 15 : « *Ils veilleront avec un très grand soin sur eux-mêmes pour ne rien faire que de bien et de bienséant en présence de leurs écoliers et surtout pour ne rien faire paraître qui ressente la légèreté ou la passion. [...] Ils s'étudieront à donner à leurs écoliers, par tout leur extérieur, un exemple continuel de la modestie et de toutes les autres vertus qu'ils leur doivent enseigner et faire pratiquer* » (CL 25,37).

La CE, de même, rappelle au maître que sa propre conduite doit être exemplaire pour ses écoliers s'il veut développer chez eux un comportement *civil* et *honnête*. Soulignons trois aspects de cette éducation.

4.3.1. LA MAÎTRISE DE SOI

Elle est mise en évidence dès le premier chapitre de la CE où, sur quatre pages, est décrite la manière dont les écoliers doivent entrer dans l'école à l'ouverture des portes, puis le comportement qu'ils doivent adopter à l'extérieur de l'école. Quand ils attendent dans la rue, qu'ils *n'y fassent pas de bruit en criant ou en chantant*. Et dans les allées et venues, *on ne souffrira pas [...] qu'ils incommodent en quelque façon que ce soit les voisins, mais on aura égard qu'ils marchent avec une telle modestie dans la rue [...] que ceux qui passeront puissent en être édifiés* (CL 24,2 = CE 1,1,4).

Des attitudes semblables sont requises pendant le déroulement des exercices scolaires, les déplacements dans la classe et la sortie de l'école (CL 24,93s = CE 8,6). Attitude semblable de modestie et de recueillement dans l'église (CL 24,2; 24,5; 24,84s = CE 1,1,7; 1,2,3; 8,1s) et maintien étudié pendant la leçon d'écriture (*De la manière d'apprendre à bien tenir le corps*, CL 24,54 = CE 4,6).

Un moment particulièrement sensible de cette éducation est celui des corrections. On devine quel haut degré de maîtrise il fallait avoir pour accepter un châtimement corporel, en comprendre le bien-fondé et en remercier Dieu et le maître; car la correction visait toujours à la conversion de l'écolier. Le texte, cependant, laisse entendre qu'il était souvent difficile aux « bénéficiaires » de l'accepter (CL 24,162s et 169s = CE 15,6,18s et 15,7,1s).

4.3.2. L'INTERIORITE

« *Toutes nos actions extérieures, qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance, doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu. [...] Ils ne doivent jamais, en leur donnant des règles de bienséance, oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens et qui regardent la gloire de Dieu et le salut. [...] Ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu* » (CL 19, Préface = RB 0,0,3; 0,0,5; 0,0,6).

Le souci de formation à l'intériorité, qu'exprimé si bien la préface des RB, est aussi présent dans la CE. Il constitue le fondement de l'article 1^{er} du chapitre 1^{er} et transparaît dans plusieurs des articles suivants (CL 24,2s = CE 1,1,7s).

Il se manifeste encore dans l'attitude de recueillement exigée des écoliers pendant la récitation des prières et lors de l'assistance à la messe. Un recueillement que personne ne doit perturber, pas même le maître. Que celui-ci se contente de donner

l'exemple, même s'il estime qu'il devrait intervenir pour rappeler quelqu'un à l'ordre. Voir à ce sujet les trois chapitres relatifs aux prières, à la sainte messe et au catéchisme (CL 24,75s = CE 7s).

La formation à l'intériorité apparaît plus clairement encore en deux moments précis de l'activité scolaire: la correction des élèves récalcitrants (CL 24,140s = CE 15) et l'examen de conscience quotidien (CL 24,77s = CE 7,2). L'écolier *opiniâtre* est invité plusieurs fois à rentrer en lui-même, à reconnaître sa faute. Quant à *l'examen* de conscience inclus dans *la prière du soir*, il constitue la reprise et le prolongement des *réflexions* qui accompagnent *la prière du matin*.

4.3.3. LA CIVILITE

Conscient de l'importance de la bienséance et de la civilité dans la vie de toute personne, J.-B. de La Salle voulut l'introduire dans la formation des jeunes écoliers. Après avoir publié les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, dont le succès en librairie devait être considérable pendant deux siècles, il fit de cet ouvrage un instrument pour l'apprentissage de la lecture. Il s'agit de la 8^e leçon (ou niveau) de lecture, quand les écoliers *sauront parfaitement lire tant dans le français que dans le latin. [...] Ce livre contient tous les devoirs tant envers Dieu qu'envers les parents, et les règles de la bienséance civile et chrétienne* (CL 24,39 = CE 3,9,1-2).

L'objectif d'une telle lecture était d'imprégner l'esprit des enfants de notions dont ils avaient déjà commencé d'acquérir la pratique. On le voit, par exemple, dans le chapitre *Du déjeuner et goûter*, quand l'auteur écrit : « *Il faut leur faire entendre [aux parents] que si on veut qu'ils [les écoliers] mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse, avec modestie, et d'une manière honnête, et à prier Dieu auparavant et après l'avoir fait* » (CL 24,7s = CE 2,1,10).

5. FORMER SOCIALEMENT LES ECOLIERS

Comme de nos jours, l'école au XVII^e siècle avait pour but de préparer et faciliter l'insertion sociale des écoliers. Les écrits de saint J.-B. de La Salle évoquent cette préoccupation. Plusieurs passages de ses

Méditations expriment le souci d'une intégration dynamique des jeunes dans la société et dans l'Église, sans se cacher les obstacles de toutes sortes qui s'y opposaient.

5.1. Un contexte social de violence

Chaque époque a l'impression de vivre une situation particulièrement violente. C'est aussi notre cas, en cette fin du XX^e siècle. Sous des formes qui changent, la violence perdure à travers les siècles.

Au XVII^e, latente ou exprimée, la violence était très forte. Des études historiques, dont quelques-unes sont citées en bibliographie, en ont décrit les causes, les manifestations et les conséquences. Il importe d'y faire référence, car les institutions scolaires de tous niveaux étaient alors considérées comme des moyens pour extirper des personnes les germes de ce mal.

Dans *Thèmes lasalliens 1*, l'article *Correction* montre comment le système scolaire s'est doté progressivement des moyens préventifs et répressifs qu'exprimé le concept moderne de discipline scolaire.

5.2. La violence des écoliers

L'une des questions qui se posaient à J.-B. de La Salle et aux Frères était de savoir comment traiter concrètement les explosions de violence, les comportements agressifs, les attitudes et les gestes d'opposition, pour développer des relations plus fraternelles d'acceptation mutuelle, de respect, d'entraide et même de dévouement.

Car la violence était vive chez les écoliers des Frères, comme le montre le chapitre *Des corrections* et notamment l'énumération des *cinq vices qu'il ne faut jamais pardonner et qu'il faut toujours punir des verges ou du martinet* (CL 24,140s = CE 15).

Le second vice, dénommé « *Les batteries* », est passible des châtiments les plus sévères, ce qui tend à prouver qu'il y avait effectivement des rixes graves impliquant les écoliers: « *On corrigera de même tous ceux qui se seront battus; si ç 'ont été deux écoliers ou plusieurs qui se sont battus, on les punira ensemble. Si ç 'a été un écolier avec un autre qui ne soit point de l'école, le maître s'informerà très particulièrement de la faute, et il ne corrigera point l'écolier qu'il ne soit très assuré. [...] Si ce sont des écoliers qui se sont battus dans l'école, ils seront punis très exemplairement; le maître leur fera entendre que cette faute est une des plus considérables qu'ils y puissent commettre* » (CL 24,158 = CE 15,6,3s).

Dans les pages suivantes sont évoquées d'autres formes de violence, plus verbales que physiques, qui

caractérisent *les enfants naturellement hardis et insolents* ainsi que les *opiniâtres*. Ces observations sont révélatrices de la rudesse de cette jeunesse nouvellement scolarisée, de ses difficultés à vivre en harmonie et à se plier aux règles de la vie collective (CL 24,161s = CE 15,6,14s).

5.3. Dispositions éducatives de la CE

D'une certaine manière, toute la seconde partie de la CE, intitulée *Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles*, est une recherche des moyens de vaincre les tensions et les violences. Pour la clarté de l'exposé, on peut regrouper ces mesures sous trois titres, selon qu'elles sont préventives, répressives ou propositives.

5.3.1. MESURES PREVENTIVES : INSTAURER UN CLIMAT DE CALME

La seconde partie de la CE débute avec l'énumération des *neuf choses principales qui peuvent contribuer à établir et à maintenir l'ordre dans les écoles* (CL 24,115s = CE 11) dont nous voudrions souligner particulièrement le premier qui est *la vigilance du maître* et qui consiste, entre autres, à *faire garder un silence très exact dans l'école*. Car, si tout est bien réglé dans la classe, il s'y instaure un mode de fonctionnement capable de prévenir les impatiences, les agressions, les heurts, toutes choses susceptibles de réveiller la violence latente. On peut se reporter à ce qui a été dit plus haut sur l'acquisition de la maîtrise de soi et de l'intériorité.

Il fallait être particulièrement attentif aux moments qui pouvaient provoquer un entraînement collectif à la violence, comme l'attente devant l'école ou le retour chez soi. Dans cette perspective, on peut lire les chapitres 1^{er} et 11 de la première partie qui traitent de l'entrée et de la sortie de l'école.

A cela se rattachent d'une part la présence constante, si l'on excepte la première demi-heure de la matinée, du maître dans l'école (« *Afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir...* » RC 1,3) et d'autre part une organisation du travail ne laissant jamais de place au désœuvrement. Les écoliers sont occupés en permanence. Ils n'ont pas de temps libres ni de moments de récréation. Le pro verbe *L'oisiveté est mère de tous les vices* était pris au sérieux !

5.3.2. MESURES REPRESSIVES AYANT VALEUR D'EXEMPLARITE

Nous faisons référence ici au long chapitre 5 de la seconde partie, déjà cité, consacré aux corrections. La meilleure organisation peut connaître des échecs. C'est pourquoi pénitences et corrections viennent sanctionner toutes sortes de manquements, pas seulement les actes de violence.

Au XVII^e siècle, de même que l'on croyait fortement à la valeur d'entraînement et de formation du bon exemple, de même on redoutait la contagion du mal. Les pénitences et châtiments étaient publics, dans le but escompté de produire un effet dissuasif.

5.3.3. MESURES PROPOSITIVES : INSTAURER DES RELATIONS PACIFIQUES

L'ambition était d'éduquer les écoliers à la civilité dans le sens qu'exprimé La Salle dans la préface des RB lorsqu'il évoque *la bienséance qui regarde le prochain* ou lorsqu'il écrit: « *La bienséance et la civilité ne consistent donc proprement que dans les pratiques de modestie et de respect à l'égard du prochain* » (CL 19, Préface = RB 0,0,15).

On notera encore le titre annonçant la seconde partie de l'ouvrage: « *Des marques extérieures de respect ou d'affection particulière qu'on doit donner dans les différentes actions de la vie, à toutes les personnes en présence de qui on les fait et avec qui on peut avoir affaire* » (idem).

Relevons aussi cette recommandation faite aux pères et mères, maîtres et maîtresses: « *S'ils leur apprennent et leur font faire des pratiques de bienséance qui ont rapport au prochain, ils les engageront à ne donner ces témoignages de bienveillance, d'honneur et de respect que comme à des membres de Jésus-Christ et à des temples vivants et animés du Saint-Esprit* » (CL 19, Préface = RB 0,0,6).

Sous ces phrases transparaît une anthropologie chrétienne qui prône le respect mutuel dans une perspective spirituelle.

De même inspiration, la méditation pour la fête de saint Louis, roi de France, invite à ne pas séparer les composantes de la personne:

« *Vous devez joindre, dans votre emploi, le zèle du bien de l'Église avec celui de l'État dont vos disciples commencent d'être et doivent être un jour parfaitement les membres. Vous procurerez le bien de l'Église*

en les faisant de véritables chrétiens et en les rendant dociles aux vérités de foi et aux maximes du saint Evangile. Vous procurerez le bien de l'État en leur apprenant à lire et à écrire et tout ce qui est de votre ministère, eu égard à l'extérieur. Mais il faut joindre la piété avec l'extérieur, sans quoi votre travail serait peu utile » (MF 160.3).

Parmi les moyens concrets d'instaurer ces relations pacifiques, la CE expose longuement ce qui concerne le silence et l'utilisation des signes (CL 24,122-132 = CE 11,3 à 12,7). Elle préconise également des dispositions plus dynamiques telles que :

- les relations spontanées que nouent les écoliers au dehors de l'école. La Salle ne les minimise pas, surtout lorsqu'il parle de l'influence des bonnes et des mauvaises compagnies; mais les maîtres ont peu de prise sur ce type de relations.

- les relations organisées à l'intérieur de la classe qui, répondant à un but fonctionnel, ne laissent guère de place à la spontanéité. Elles relèvent de l'initiative et de la responsabilité du maître.

- les services confiés aux enfants et décrits dans le chapitre *Les officiers de l'école* (CL 24,204s = CE 18).

Le manuscrit de 1706 présente 15 offices différents confiés aux écoliers (si on distingue *l'inspecteur des surveillants*, présentés dans le même paragraphe). L'édition de 1720 n'en conserve que 10. La Salle adopte une pratique déjà répandue que l'on trouvait dans les collèges des Jésuites et que préconisaient Batencour et Démià.

Ces offices avaient à l'évidence un but fonctionnel : « *Il y aura plusieurs officiers dans les écoles, pour faire plusieurs et différentes fonctions que les maîtres ne peuvent ou ne doivent pas faire eux-mêmes. [...] Tous ces officiers seront nommés par le maître, dans chaque classe, le premier jour qu'on tiendra l'école après les vacances* » (CL 24 204 = CE 18,1-2).

Il est difficile de dire combien d'écoliers au total exerçaient de tels petits emplois, car cela variait selon le niveau et le nombre d'écoliers par classe. Mais il s'agissait à la fois d'une petite responsabilité et d'une tâche précise concourant au bon fonctionnement de la collectivité scolaire. Les enfants pouvaient par là acquérir une certaine conscience professionnelle, l'attention aux autres, le sens du service et de la responsabilité. Toutes qualités utiles dans la vie adulte,

spécialement dans les métiers de plume auxquels les meilleurs d'entre eux étaient destinés. On pourrait d'ailleurs étudier dans quelle mesure les qualités requises pour chaque office, et que signale la CE, étaient pertinentes pour préparer à l'exercice de ces métiers, ou d'autres.

D'autres formes de relations entre jeunes s'exerçaient dans la vie scolaire. On peut citer:

- L'aide apportée à des camarades en difficulté pendant le déroulement des exercices communs de lecture, calcul ou catéchisme. Bien que très modestes, c'étaient des formes d'entraide positives (voir CL 24,25; 24,71; 24,99s = CE 3,2,10; 5,0,13; 9,2).

- La solidarité, dans le cas des écoliers invités à recommencer un *ordre* afin d'entraîner leurs camarades plus faibles: « *Les maîtres auront soin, avant le jour où Von change de leçon, de prévoir ceux que le Frère directeur ou inspecteur aura convenu avec eux ne pouvoir être changés, soit pour leur bien particulier parce qu'ils sont trop jeunes, soit pour le bien de la classe et de cette leçon, afin qu'il y en reste quelques-uns qui puissent soutenir les autres; et le feront en sorte que ces écoliers soient contents de rester dans la leçon ou dans l'ordre de la leçon dans lequel ils sont* » (CL 24,23 = CE 3,1,30).

Il ne faudrait pas minimiser non plus l'importance des relations entre les écoliers et leur milieu de vie. On peut se reporter aux passages de la CE qui manifestent l'attention portée aux parents des écoliers, à l'appartenance de leur famille à une confrérie de métier avec ses besoins particuliers: travail, marchés, fêtes, pèlerinages... (Voir dans *Thèmes lasalliens 2* l'article *Parents d'élèves* par Secondino Scaglione et Emmanuele Costa). Enfin, le jeune écolier chrétien entretenait des relations effectives avec sa paroisse notamment par l'assistance quotidienne à la messe et lors de la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Voir *De l'assistance à la messe de paroisse et à Vêpres* (CL 24,95s = CE 8,7).

En réponse à la violence, l'école voulait donc, dans un climat de foi chrétienne, apprendre aux enfants à :

- se côtoyer pacifiquement dans le respect mutuel,
- se solidariser dans le travail,
- se préoccuper des autres, ce que font notamment les *visiteurs des absents*,
- travailler gratuitement à la bonne marche du groupe en exerçant des *offices* et autres actions d'entraide,
- mais sans se couper de groupes naturels que sont la famille, la paroisse et la confrérie de métier.

6. FORMER DE VERITABLES CHRETIENS

Si, par facilité, nous parlons de *Conduite* ou au mieux de *Conduite des Ecoles*, nous ne devons pas oublier que le titre complet de l'ouvrage est *Conduite des Écoles Chrétiennes*, ce dernier terme exprimant l'aspect le plus élevé du projet au regard de son initiateur. C'est pourquoi une juste compréhension de l'ouvrage impose de ne pas négliger cette ultime dimension du texte.

6.1. Dans un contexte d'ignorance religieuse

La France se voulait un pays de chrétienté, mais la réalité n'en donnait pas toujours une image édifiante. Certes, la vie quotidienne, hebdomadaire, annuelle, de la population était rythmée par le calendrier liturgique et accompagnée de pratiques chrétiennes. Elle était aussi fermement encadrée par l'Église catholique, à travers les pouvoirs détenus et les responsabi-

lités exercées par la hiérarchie ecclésiastique.

Rappelons que le Clergé était le premier des trois ordres de la société et que l'Église, pour des raisons historiques remontant à l'éclatement de l'Empire romain d'occident, était investie de nombreuses et importantes responsabilités, dont celle de l'enseignement. Son emprise sur la population, du haut en bas de l'échelle sociale, était donc très forte. Malgré quoi les fidèles de milieu populaire étaient généralement ignorants de la doctrine et de la morale chrétiennes.

Dès la fin du Moyen-Âge, des voix s'élevaient élevées dans l'Église pour dénoncer la gravité de l'ignorance religieuse qui affectait le clergé lui-même. Le concile de Trente (clos en 1563), insista sur la nécessité de former les prêtres, ce qui se concrétisa par la création des séminaires. En France, il fallut attendre la première moitié du XVII^e siècle pour

qu'apparaissent les premiers séminaires, et la seconde moitié pour qu'ils forment un réseau dense. On sait que la création auprès du roi, à l'instigation de saint Vincent de Paul, du *Conseil de conscience*, eut des conséquences judicieuses dans le choix des candidats à l'épiscopat. En même temps, la parution de nombreux ouvrages traitant de sujets religieux, le développement des bibliothèques ecclésiastiques, la tenue plus régulière des visites pastorales, des réunions décanales et des retraites spirituelles améliorèrent le niveau culturel, spirituel et pastoral des prêtres.

À travers cette formation du clergé, l'Église visait la christianisation des fidèles. Car, sous un mince vernis de langage et de culte chrétiens, demeuraient de vieilles superstitions. Ce n'était pas de l'incroyance au sens strict, mais plutôt de la mal croyance, un amalgame entre les vérités évangéliques et des traditions païennes. Malgré les efforts pastoraux de l'Église, le XVII^e siècle demeura marqué par des pratiques de sorcellerie et de magie. Les connaissances religieuses chrétiennes, quand elles existaient, étaient trop peu comprises et intériorisées pour modifier les comportements et les mentalités. On pressent l'importance de cette ignorance et ses conséquences si l'on sait qu'elle était considérée par les clercs de l'époque comme une cause intrinsèque de damnation.

La tâche essentielle de l'Église était donc de christianiser ou d'évangéliser réellement les personnes. Dans ce but, elle mit en œuvre des moyens aussi divers que la diffusion de brochures populaires édifiantes et moralisatrices répandues par colportage, l'imagerie pieuse, les prédications, l'organisation de missions paroissiales, l'enseignement du catéchisme... L'ample mouvement pastoral de la Réforme Catholique fut heureusement soutenu par des compagnies et sociétés de prêtres, le clergé dans son ensemble, de nouvelles familles religieuses, féminines ou masculines, les hôpitaux, les établissements scolaires de tous niveaux.

En ce qui nous concerne, retenons ce dernier aspect: l'école voulue et organisée par l'Église, au niveau paroissial ou diocésain, comme lieu de catéchisation et de moralisation des enfants et, à travers eux, des familles. Même quand leur programme était peu ambitieux et leur durée de fréquentation courte, ces écoles offraient deux matières: la lecture et le catéchisme, la première étant le passage obligé pour l'étude du second. Il ne faut donc pas s'étonner de la place

importante que tiennent, dans l'école lasallienne, l'instruction religieuse et la formation chrétienne des écoliers.

6.2. Les objectifs de J.-B. de La Salle

Dans plusieurs méditations, par exemple pour la fête du pape saint Grégoire, J.-B. de La Salle résume clairement les tâches qui incombent à *l'école chrétienne* dans le domaine de la formation religieuse des enfants : « *Vous n'avez pas, il est vrai, des infidèles à convenir; vous êtes cependant obligés par votre état d'apprendre aux enfants les mystères de la religion et de leur donner l'esprit du christianisme, ce qui n'est pas un moindre bien que la conversion des infidèles* » (MF 109,3).

Il est important de noter cette double tâche: instruire et donner l'esprit. Ce sont des perspectives reprises dans d'autres textes, comme la méditation pour la fête de saint Rémi : « *Votre emploi ne consiste pas à rendre chrétiens vos disciples (sous-entendu: ils sont déjà baptisés) mais à les faire de véritables chrétiens; et il est d'autant plus utile qu'il leur servirait de peu d'avoir reçu le baptême, s'ils ne vivaient selon l'esprit du christianisme* » (MF 171,3).

On pourrait, dans cette optique, relire toutes les MR qui développent longuement le processus ministériel d'annonce du salut en Jésus-Christ. Rappelons aussi le premier chapitre des *Règles Communes* intitulé *De la fin et de la nécessité de cet Institut*, en particulier l'article 3 : « *La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles, afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu' au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient* ».

Il est intéressant de remarquer comment La Salle unit la connaissance et l'action dans sa conception du christianisme. Ce qu'il explicite dans la Préface des *Devoirs d'un chrétien envers Dieu* : « *Nous devons à Dieu quatre choses, dont on s'acquitte dans la religion chrétienne: nous devons le connaître, l'adorer, l'aimer et lui obéir. Nous connaissons Dieu par la foi, nous l'adorons par la prière et le sacrifice, nous lui obéissons en observant ses saints commandements et ceux de son Église, et en évitant le péché qu'il nous*

défend. Nous ne pouvons l'aimer qu'en possédant sa grâce qui nous rend agréables à lui, et cette grâce ne nous est donnée que par la prière et par les sacrements » (CL 20,iiij = DA 0,0,4).

Il ne suffit donc pas d'être chrétien de nom, il faut devenir véritable chrétien. Dans l'article *Chrétien* de *Thèmes lasalliens I*, le Frère Carmelo Bueno met en évidence le passage de l'une à l'autre de ces attitudes. La Salle revient fréquemment sur cette idée du véritable chrétien, du véritable disciple de Jésus-Christ. Il ne néglige pas la connaissance de la doctrine catholique et sa mémorisation mais ne peut s'en contenter, voulant y ajouter la conviction personnelle et les habitudes de vie qui en découlent.

Retrouvons cela dans un extrait de la 5^e MR : « Il ne suffit pas d'être instruit des vérités chrétiennes qui sont purement spéculatives pour être sauvé, puisque, comme nous l'avons déjà dit, la foi sans les œuvres est morte, c'est-à-dire qu'elle est comme un corps sans âme. [...] Ce n'est donc pas assez de procurer aux enfants l'esprit du christianisme et de leur enseigner les mystères et les vérités spéculatives de notre religion, il faut de plus que vous leur appreniez les maximes pratiques qui sont répandues dans le saint Évangile » (MR 197,2).

6.3. Ce que propose la CE

Un constat préalable: sur les 40 heures hebdomadaires que les enfants passent dans l'école, la moitié est consacrée à des activités de type religieux. À cela s'ajoutent des exercices scolaires dont nous soulignerons le caractère parareligieux. Car c'est le climat, plus que les activités, de l'école qui constitue un milieu porteur pour la formation chrétienne des écoliers. De la minutieuse description de la CE, retenons ce qui suit.

6.3.1. UN ENVIRONNEMENT RELIGIEUX

La classe est un local conçu pour porter à la piété. Son ornementation est austère et presque uniquement composée d'objets de piété : « Il y aura aussi dans chaque classe un crucifix de papier, une image de la très sainte Vierge, une de saint Joseph, du saint ange gardien et les cinq sentences qui sont marquées dans l'article V du chapitre II de cette deuxième partie » (CL 24,227).

Dans l'article *Les signes pour les corrections*, la CE indique cinq motifs de correction et précise: « Ces cinq choses seront exprimées dans les sentences qui seront pour ce sujet attachées en différents endroits de chaque classe. Chacune de ces sentences seront (sic) exprimées dans les termes suivants: 1° Il ne faut ni s'absenter de l'école, ni venir tard sans permission. 2° Il faut s'appliquer dans l'école à étudier sa leçon. 3° Il faut Toujours écrire sans perdre le temps. 4° Il faut écouter attentivement le catéchisme. 5° Il faut prier Dieu avec piété dans l'église et dans l'école » (CL 24,130s = CE 12,6).

Les écoliers avaient ainsi constamment sous les yeux en classe un rappel de leurs devoirs et une incitation à des comportements précis.

6.3.2. UN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

L'objectif de J.-B. de La Salle est sans ambiguïté. Voici quelques unes de ses expressions :

« Ils [les Frères] mettront cependant leur principal soin à apprendre à leurs écoliers les prières du matin et du soir, les réponses de la sainte messe, le catéchisme et les devoirs d'un chrétien, et les maximes et pratiques que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a laissées dans le saint Évangile » (RC 7,5).

« Ils ne recevront ni ne retiendront aucun écolier dans l'école qu'il n'assiste au catéchisme aussi bien les dimanches et fêtes que les autres jours auxquels on fait l'école » (RC 7,8).

« Vous êtes établis de Dieu pour succéder aux saints Apôtres dans l'exposition de la doctrine de Jésus-Christ et dans l'affermissement de sa sainte loi, dans l'esprit et dans le cœur de ceux à qui vous l'enseignerez lorsque vous faites le catéchisme, qui est votre principale fonction » (MF 145,3).

« Que vous êtes heureux d'avoir pour fin d'apprendre aux enfants leur religion et pour cela de leur faire tous les jours le catéchisme » (MF 150,3).

La CE reprend ces orientations et indique comment doit être organisée la leçon quotidienne de catéchisme, avec les variantes qui interviennent les veilles de congé, les dimanches et les jours de fête. Le chapitre 9 de la première partie y est entièrement consacré. Pendant 4 heures et demie chaque semaine, on présente aux écoliers la doctrine de l'Eglise, les mystères de la foi, les fêtes liturgiques et leur sens.

Cet enseignement n'est pas exclusivement notionnel : « *Il [le maître] ne manquera pas dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écoliers et de les instruire, le plus à fond qu'il lui sera possible, sur les choses qui regardent les mœurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritable chrétien* » (CL 24,102 = CE 9,3,4).

Pour garder et améliorer son aptitude à l'enseignement du catéchisme, sa *principale fonction* (MF 145,3), le Frère doit étudier lui-même et sans cesse tendre à s'améliorer. Cette exhortation est un leitmotiv des *Méditations* de saint J.-B. de La Salle.

Ainsi l'école lasallienne tient-elle une place originale et importante dans le mouvement catéchétique français du XVII^e siècle. Sans entrer dans de plus longs développements, rappelons que son fondateur a lui-même écrit cinq catéchismes sous le titre générique *Devoirs d'un chrétien envers Dieu*.

6.3.3. DES ACTIVITES DE PRIERE ET DE LITURGIE

La CE parle des exercices religieux devant se faire pendant le temps de l'école en plus du catéchisme, à savoir *les prières journalières qui se font dans l'école* (CL 24,75s = CE 7,1s) et d'autres *qui ne sont pas journalières* (CL 24,78s = CE 7,3). Quelques écoliers, un par classe à tour de rôle, récitent le chapelet *dans un endroit de l'école disposé à cet effet*. Certains jours de l'année, on visite le Saint Sacrement exposé à l'église. Tous récitent ensemble les prières du matin et du soir. Tous écoutent, quand sonne chaque heure de la journée, une élévation lue par un écolier.

Il s'y ajoute la messe quotidienne dans l'église la plus proche, si possible en fin de matinée. Le chapitre 8 expose en détail le cérémonial de cette messe et du cortège qui y conduit et en ramène. Tout y est ordre, silence et dignité, pour l'« édification » du voisinage et des fidèles.

Plusieurs des *offices* confiés aux écoliers concernent directement la pratique religieuse:

- le récitant de prières,
- l'élève chargé, pendant les répétitions de messe, de dire ce qui revient au prêtre et qui est appelé le *ministre de la sainte messe*,
- le porte chapelets et ses adjoints,
- le porte aspersoir (CL 24,206 et 242 = CE 18,2 et 18,5).

Ailleurs, il est question *De l'assistance à la messe de paroisse et à vêpres*, car il convient d'habituer les

enfants à participer aux liturgies paroissiales, non de les replier sur l'école : « *Ils leur inspireront même une grande estime et une affection toute particulière pour les offices de l'Église, surtout pour ceux qui se font dans leur paroisse* » (CL 24,95 = CE 8,7,2).

6.3.4. DES COMPORTEMENTS CHRÉTIENS

Signes et gestes religieux se multiplient depuis l'arrivée à l'école, le matin, jusqu'à la sortie, le soir.

Ainsi, en entrant : « *Qu'ils aient leur chapeau bas, prenant de l'eau bénite, et fassent le signe de la sainte Croix. [...] Étant au milieu (de la salle de classe), ils feront une profonde inclination au crucifix [...] ensuite ils se mettront à genoux pour adorer Dieu et faire une courte prière à la très sainte Vierge. Après l'avoir faite, ils se lèveront, feront encore, de même, inclination au crucifix* » (CL 24,2s = CE 1,1,9). Le maître étant absent à ce moment, il faut que ces rites soient familiers à l'enfant et qu'il veuille bien les accomplir.

Des comportements analogues sont prévus lorsqu'un écolier reçoit une correction : « *Quand le maître aura été obligé de contraindre un écolier qui aura été corrigé, le maître étant de retour à sa place, l'écolier ira à genoux modestement devant lui, les bras croisés, pour le remercier de l'avoir corrigé. Et ensuite se tournera du côté du crucifix, pour en remercier Dieu et pour promettre en même temps de ne plus retomber dans la faute pour laquelle il vient d'être corrigé, ce qu'il fera sans parler haut. Après quoi le maître lui fera signe de retourner à sa place* » (CL 24,172 = CE 15,7,17).

Pendant les prières et le catéchisme, enfin, on attend des écoliers une attitude grave, modeste et pieuse : « *Le maître aura égard qu'ils ne remuent pas, qu'ils ne changent pas de posture, qu'ils ne s'appuient pas sur les bancs par devant ni par derrière et qu'ils ne les touchent pas et ne s'assoient pas non plus sur leurs talons; qu'ils ne tournent pas la tête pour regarder autour d'eux et surtout qu'ils ne se touchent pas les uns les autres. C'est ce qu'ils ne feront pas si le maître a égard qu'ils aient toujours les bras croisés* » (CL 24,81 = CE 7,4,3).

C'est tout l'article 4 du chapitre 7 : « *De la posture que le maître et les écoliers doivent tenir pendant les prières et de la manière de les dire et de l'ordre qu'on y doit garder* y qu'il faudrait citer pour rendre l'idéal quasi monacal de l'école ! (CL 24,81s = CE 7,4).

6.3.5. DES MOTIVATIONS BASÉES SUR LA FOI

Il est intéressant de s'interroger sur les motivations de tels comportements. Le texte renvoie explicitement à la foi chrétienne qui seule permet au jeune d'adhérer à l'enseignement reçu et d'intérioriser les comportements auxquelles il est initié : « *On leur inspirera d'entrer dans leur classe avec un profond respect dans la vue de la présence de Dieu* » (CL 24, 2 = CE 1,1,9). « *À chaque heure du jour, on fera quelques courtes prières qui serviront aux maîtres pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers pour les habituer à penser à Dieu de temps en temps pendant le jour* » (CL 24,76 = CE 7,1,4).

Dans cette optique, les réflexions de la prière du matin, brièvement commentées par le maître, et l'examen de conscience pendant la prière du soir sont les moments les plus forts où peut se forger une conscience morale personnelle, dans un climat de foi (CL 24,77s = CE 7,2).

6.3.6. DES ACTIVITES SCOLAIRES A DOMINANTE RELIGIEUSE

Il suffit de parcourir les chapitres 3 à 6 de la première partie de la CE, traitant des apprentissages profanes, pour se rendre compte que lecture, écriture et arithmétique donnent occasion de renforcer l'imprégnation religieuse des enfants.

Ainsi, en lecture ;

- le second livre sera *d'instructions chrétiennes*,
- la lecture du latin s'apprend à l'aide du psautier,
- la 7^e leçon est tirée également du psautier latin,
- la 8^e leçon se fait dans la *civilité chrétienne*, ouvrage décrivant tous (es devoirs tant envers Dieu qu'envers les parents et les règles de la bienséance civile et chrétienne (CL 24,33s = CE 3,9,2).

En écriture, les exemples seront *des sentences de la sainte Écriture, ou des maximes chrétiennes tirées ou des saints Pères ou des livres de piété*.

L'auteur motive ainsi son choix : « *On s'appliquera surtout à les tirer de la sainte Écriture, qui doit faire une plus forte impression et plus puissamment toucher les cœurs, comme étant la parole de Dieu* » (CL 24,46s = CE 4,2,24s).

En orthographe, on obligera les écoliers à *écrire ce qu'ils auront retenu du catéchisme* (CL 24,73 = CE 6,0,3). A quoi l'édition 1720 précise: « *L'orthographe se fera encore ainsi: le maître dira, par exemple, 'Dieu tout-puissant et miséricordieux'. Tous écriront...*»

Il est impossible de dire, aujourd'hui, si ce dispositif de formation chrétienne atteignait les résultats escomptés. Après sa scolarité, le jeune devait continuer son propre itinéraire dans la foi, l'école l'ayant mis en chemin vers cet idéal du véritable chrétien ainsi que La Salle le redit aux Frères: « *Si vous êtes, comme saint Barnabe, pleins de foi et de l'esprit de Dieu comme vous le devez être dans votre emploi, vous serez cause que ceux que vous instruisez seront chrétiens non seulement de nom, mais aussi qu'ils en auront l'esprit et la conduite et qu'ils se feront admirer par leur piété* » (MF 134,3).

Le passage suivant, tiré de la méditation pour la fête de saint Ignace, martyr, est encore plus fort : « *Si vous aimez bien Jésus-Christ, vous vous appliquerez avec tout le soin possible à imprimer son saint amour dans le cœur des enfants que vous formez pour être ses disciples. Faites donc en sorte qu'ils pensent souvent à Jésus, leur bon et unique Maître, qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus, qu'ils ne respirent que pour Jésus* » (MF 102,2).

Il s'agit bien du chrétien qui vit de la foi et règle son comportement sur elle. On notera la parenté de cette dernière citation avec ce que les *Règles Communes* des Frères disent de l'esprit de foi *qui doit engager [...] à n'envisager rien que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu et à attribuer tout à Dieu...*» (RC 2,2).

7. LES MAITRES, SECRET DE LA REUSSITE

7.1. Le profil du maître selon la CE

La CE se veut efficace et son auteur sait que l'école ne la sera que si des enseignants compétents mettent en œuvre le texte. Le succès des écoles lasalliennes, dès l'origine, ne peut se comprendre sans la qualité des maîtres qui les animèrent et sans la qualité de leur

formation. Ce n'est pas le lieu ici de développer la conception du maître selon J.-B. de La Salle. Relevons seulement quelques grands traits qui se dégagent de l'ouvrage.

Le texte de la CE édité en 1720 se termine par une énumération sans commentaire *des douze vertus d'un*

bon maître, à savoir gravité, silence, humilité, prudence, sagesse, patience, retenue, douceur, zèle, vigilance, piété, générosité (CL 24,118).

Quelques dizaines d'années plus tard, le Frère Agathon, Supérieur général de 1777 à 1798, développa sous forme d'opuscule ce thème des douze vertus (voir *infra* l'article *Vertus du maître* par S. Scaglione et L. Lauraire). L'intérêt pour notre propos est de voir comment le maître est invité à manifester ces vertus dans son comportement envers les écoliers, afin d'en dégager le profil du maître lasallien.

Dès l'énoncé, trois axes se dessinent :

- L'intériorité, d'où procèdent la *gravité*, le *silence*, l'*humilité* et la *piété*.
- La maîtrise de soi nécessaire à l'éducateur pour agir avec discernement, conserver son équilibre personnel et être un modèle pour ses élèves avec la *prudence*, la *sagesse*, la *patience*, la *retenue* et la *douceur*.
- L'engagement du maître dans sa tâche éducative et l'exercice de ses responsabilités, agissant avec dynamisme et conscience professionnelle, ce qu'expriment le *zèle*, la *vigilance* et la *générosité*.

Les enseignants d'aujourd'hui ne se retrouveront probablement pas dans ce tableau, car les conditions de l'activité scolaire et l'idéal éducatif ont profondément évolué, il faut pourtant savoir que les *Douze vertus*, telles que développées par le Frère Agathon, eurent un grand retentissement et furent proposées, tout au long du XIX^e siècle, à l'ensemble des maîtres des écoles publiques françaises, et non aux seuls congréganistes.

7.2. Des maîtres biens formés

Il peut être suggestif de joindre à l'étude de la CE celle d'un texte postérieur intitulé : « *Formation des nouveaux maîtres ou troisième partie de la Conduite des écoles. Règle du formateur des nouveaux maîtres* ». On le trouvera en annexe à l'édition de la CE publiée par le Frère Anselme (Paris, Procure Générale, 1951, p. 305s).

Rédigé en milieu lasallien dans le courant du XVIII^e siècle, ce document indique les dominantes dans l'effort de formation des maîtres, à savoir les défauts dont il faut se corriger (au nombre de 15 !) et les qualités à acquérir (au nombre de 10).

Mais ce texte envisage la formation des maîtres sous l'angle des comportements aussi convient-il, si l'on entend exprimer la totalité du message de J.-B. de La Salle, de chercher ailleurs, dans les *Méditations*,

les *Règles*, le *Recueil* etc, les modalités d'une formation spirituelle, nourrissant la foi chrétienne des enseignants et motivant leur engagement. Là, le Fondateur rappelle à ses disciples leurs responsabilités envers les écoliers, l'importance sociale de leur emploi, la finalité spirituelle de celui-ci et, en conséquence du tout, l'obligation qui leur incombe de se former pour exercer avec compétence leur ministère d'éducation chrétienne. Son discours, sur ce point, ne s'adresse pas aux seuls débutants, mais à tous; et on le comprend puisque, dans sa conception pédagogique, les comportements nécessaires aux acquisitions instrumentales, si importants soient-ils, ne sauraient épuiser une relation éducative dont la finalité est spirituelle.

7.3. Des maîtres solidaires d'un projet

Il est inutile de chercher dans la CE quelque discours exhortatif à l'intention des maîtres. C'est plutôt dans l'accumulation de ce qui est demandé aux enseignants tout au long de l'ouvrage que sera perçu combien leur engagement doit être entier. La Salle utilise l'expression : « *Les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier* » (MH 10).

Dans tous ses comportements, le maître doit apparaître comme un exemple à suivre, un modèle à imiter. Les trois attitudes évoquées ci-dessus - intériorité, maîtrise de soi, engagement - ne doivent-elles pas être aussi celles des écoliers, comme on l'a vu plus haut à propos de la formation humaine et chrétienne des enfants?

Ce qui, pour les maîtres, pouvait n'être qu'un métier, doit devenir aussi un engagement personnel pour et dans un projet. Sinon, selon La Salle, ils ne sont pas dignes de l'emploi qu'ils occupent. Certains passages de la CE sont même très durs à cet égard; par exemple, les pages relatives aux causes des absences des écoliers, ou celles qui concernent le droit de corriger. Toujours, les maîtres doivent être capables d'assumer les conséquences de leurs actes.

On peut encore illustrer cet engagement total dans le projet éducatif en rappelant que le maître doit être avec ses écoliers *du matin jusqu'au soir* (RC 1,3), et en signalant qu'en dehors des 40 heures hebdomadaires en école, le Frère est invité à réserver une grande partie de son temps « privé » à des *exercices* de nature scolaire: écriture, lecture, préparation du catéchisme...

7.4. Des maîtres qui travaillent ensemble

L'élaboration de la CE, nous l'avons dit, fut collective. Son texte est le fruit d'une recherche partagée. Cette démarche illustre bien le travail des Frères *en association*. Les maîtres des petites écoles ou des écoles de charité devaient travailler seuls. Souvent se vérifiait l'équation: 1 maître = 1 école. Au contraire, La Salle a toujours voulu que les enseignants vivent et travaillent en équipe. Son premier souci, à Reims en 1680, fut de rassembler les maîtres, de les faire vivre ensemble, de leur proposer un style de vie et d'harmoniser leurs pratiques pédagogiques. Quand vinrent les engagements vœux, en 1694, les Frères firent vœu de tenir les écoles *ensemble et par association*. D'autres épisodes de la biographie du Fondateur corroborent ce fait, par exemple sa préoccupation d'envoyer un compagnon à Gabriel Drolin, resté seul à Rome, et surtout le refus de placer des Frères isolément dans les écoles de campagne...

Ce travail en équipe s'organise, à l'intérieur de l'école, selon un plan de répartition des tâches et des responsabilités. Le Frère directeur ou inspecteur coordonne l'action et veille à la bonne marche de l'ensemble. Il faudrait relire à ce sujet la troisième partie de la CE dans la version de 1706, pour y saisir à travers les notations de détail comme un portrait de l'inspecteur.

Dans l'admission des écoliers et leur affectation au niveau approprié puis, tout au long de l'année, lors des changements de *leçon* ou *d'ordre*, dans la désignation des *officiers*, l'autorisation éventuelle des récompenses ou des punitions, le choix des sujets de catéchisme, la vérification des sous-demandes prévues par chaque maître pour le catéchisme, les autorisations d'absence, la réadmission éventuelle des écoliers après absence non autorisée, enfin la vérification et la conservation des catalogues, particulièrement celui des *bonnes et mauvaises qualités des écoliers*.

En comparaison, les relations entre maîtres semblent réduites; on en trouvera trace plutôt dans le chapitre des *Règles* consacré à la vie communautaire. L'organisation scolaire cependant invite les maîtres à certaines formes d'entraide, en particulier lors des entrées et sorties d'école, pendant les déplacements vers l'église ou pour surveiller simultanément deux classes, en cas de nécessité, grâce à un système de portes communicantes et de cloisons vitrées.

Toutes ces modalités d'organisation visent à la bonne marche de l'école et à son efficacité au service des enfants de milieu populaire. Proposer une école pour l'éducation humaine et chrétienne des pauvres, sans isoler les défavorisés mais avec le souci de les intégrer à la société.

8. CONCLUSION: LA FECONDITE DU MODELE

Peut-on conclure ? Cela paraît malaisé tant l'ouvrage est riche. Chaque lecture fait apparaître des perspectives nouvelles. Plutôt que de tenter un bilan du texte, évoquons brièvement quelques aspects de son devenir depuis le début du XVIII^e siècle.

8.1. Le succès initial

Les premiers biographes de saint J.-B. de La Salle et les historiens des origines de l'Institut ne manquent pas de signaler le succès que connurent les écoles des Frères dès leur fondation.

Les élèves affluaient, les demandes d'ouverture d'écoles arrivaient de diverses régions de France, de Calais à Marseille. Le bon comportement des écoliers, même au dehors des écoles, était remarqué, par exemple par l'évêque de Chartres (CL 7,374). À quoi attribuer ce succès ? Parmi les raisons possibles, en

voici quatre qui paraissent peu contestables :

1 - La bonne formation initiale et la qualité professionnelle des Frères, le fait qu'ils constituaient un groupe stable, dévoué à leur tâche et, de plus, animés d'un sens de la gratuité rare en leur siècle.

2 - La cohérence, déjà soulignée, entre les différents aspects du texte. Non pas une cohérence rhétorique, élaborée dans le secret d'un cabinet de travail, mais celle résultant d'une expérimentation concrète entre les composantes de l'institution scolaire et son environnement social. Inversement, le succès obtenu témoigne de la valeur du texte et de la justesse du procédé mis en œuvre pour son élaboration.

3 - La pertinence du modèle proposé par rapport aux besoins éducatifs concrets. L'école lasallienne était perçue comme répondant bien à la demande d'instruction et d'éducation, dans la France d'alors.

4 - Le projet de formation totale du jeune écolier. Utilisant une terminologie moderne, nous dirions que la CE propose aux écoliers des savoirs, des savoir-faire, des savoir-vivre, des savoir-être et des savoir-croire. Et le plus intéressant, peut-être, est que les divers composants de cette formation de la personne ne sont pas séparés, comme le sont souvent aujourd'hui les disciplines d'enseignement, mais s'entremêlent dans toutes les activités scolaires. C'est en ce sens que l'on peut parler de formation intégrale et intégrée: les dimensions intellectuelle, professionnelle et spirituelle de la personne sont simultanément prises en compte.

Le pédagogue et historien de la pédagogie Jean Vial, a écrit : « *En 1720, un an après la mort du fondateur, sera publiée La Conduite des Écoles, encore réimprimée en 1940. C'est un manuel pédagogique fort complet, définissant avec une méticuleuse pertinence les programmes et méthodes des petites écoles, mais également l'attitude des maîtres humbles et doux, opiniâtres et conquérants. A la façon de J.-B. de La Salle lui-même* » (*Les instituteurs*, J.-P. Delarge, Paris, 1980, p. 28).

8.2. La diffusion du modèle

Sans vouloir ébaucher une histoire du texte, rappelons que la CE, ouvrage de référence, inspira les Frères pendant tout le XVIII^e siècle, sans empêcher les évolutions nécessaires. Les besoins de formation changeaient en même temps que la société. Les écoles s'ouvrirent donc à des enseignements nouveaux au cours du siècle : géométrie, hydrographie, navigation, commerce, comptabilité, etc, accueillant les élèves pour une scolarité qui tendait à devenir un peu plus longue.

La CE fut rééditée en 1742. Au moment de la Révolution, une version profondément révisée du texte était à l'étude et près de paraître mais la suppression des congrégations enseignantes, en 1792, brisa ce mouvement. Le siècle suivant, qui fut celui de la généralisation de l'enseignement élémentaire, en référa beaucoup et de bien des manières à J.-B. de La Salle.

Dans un article récent, S. Scaglione s'est efforcé de recenser les différentes éditions de la CE entre 1720

et 1965. Il en dénombre 26 (*Revista lasalliana*, 1991, n° 3). La plupart, publiées au XIX^e siècle, étaient « enrichies » ou « revues » pour s'adapter à leur époque. Ce succès de librairie s'explique, en partie au moins, par la forte impression qu'avait laissée dans la mémoire collective l'école des Frères du XVIII^e siècle.

8.3. Une inspiration pour aujourd'hui ?

On remarque que les éditions remaniées cessent au début du XX^e siècle. C'est le moment où la congrégation lasallienne s'internationalise. Les Frères français, à qui la loi interdit d'enseigner dans leur propre pays, à partir de 1904, furent nombreux à s'expatrier.

Cette fin du mouvement d'adaptation s'explique aisément. Si, pendant deux siècles, la CE avait pu coller aux évolutions du système scolaire français, il était impossible de proposer un texte normatif qui convienne aux pays nombreux et divers où l'Institut s'implantait désormais.

Si l'on rêve aujourd'hui d'une nouvelle *Conduite des écoles* ayant une portée mondiale, il ne pourrait s'agir, évidemment, de retourner à la littéralité du texte originel. La psychopédagogie, les didactiques et les autres sciences de l'éducation ont progressé, permettant d'envisager la réalité scolaire autrement et, si possible, mieux. Sans parler des cultures et des traditions pédagogiques nationales ou régionales dont certaines ont peu de parenté avec les origines françaises de la pensée lasallienne.

La CE peut néanmoins inspirer utilement ceux qui veulent analyser, dans une situation donnée, les finalités et les objectifs fondant l'institution éducative, les motivations qui animent les enseignants, les processus d'apprentissage scolaires, la démarche de recherche-action destinée à permettre les progrès et les adaptations.

Ce texte peut aussi suggérer une anthropologie issue d'une vision unifiée de la personne et impliquant un travail en équipe des enseignants pour déboucher sur un projet d'éducation totale qui valorise la formation spirituelle et chrétienne des jeunes.

Thèmes complémentaires

Anges gardiens	Douceur	Maxime
Artisans	École	Ministère
Association	Éducation	Œuvre de Dieu
Bienséance et civilité	Emploi	Parents d'élèves
Cantiques	Esprit du christianisme	Pauvres
Catéchisme	Exemple du maître	Prière
Chrétien	Exercices	Récompense du maître
Cœur	Frères É.C.	Réflexion
Correction	Formation	Relation maître-élève
Devoirs d'un chrétien	Gratuité	Silence
Directeur	Instruction	Vertus du maître
Disciple	Maître chrétien	Vigilance
		Zèle

BIBLIOGRAPHIE

Texte de la « Conduite »

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, (saint) *Œuvres complètes*, Rome, 1993, p. 595s (texte de 1706).

Cahiers Lasalliens, n° 24, Rome, 1965 (édition comparée des textes de 1706 et 1720).

ANSELME, FSC, *Conduite des Ecoles chrétiennes*, Paris, 1951 (édition du manuscrit 11 759 de la BN).

Sur la société du XVII^e siècle

BLUCHE F., *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, Hachette, Paris, 1984.

COORNAERT E., *Les corporations en France avant 1789*, Gallimard, Paris, 1941.

CHRISTOPHE P., *Les pauvres et la pauvreté*, tome 2, Desclée, Paris, 1987.

GARNOT B., *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne (16^e-18^e s.)*, Hachette, 1991.

GOUBERT P., *Louis XIV et vingt millions de Français*, Fayard, Paris, 1965 et 1991.

GOUBERT P. et ROCHE D., *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1984.

GUTTON J.-P., *La société et les pauvres en Europe (16^e-18^e s.)*, PUF, Paris, 1974.

LACHIVER M., *Les années de misère, La famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Fayard, 1991.

LEBRUN F., *Le 17^e siècle*, A. Colin, Paris, 1967 et 1990.

MANDROU R., *La France aux 17^e-18^e siècles*, PUF, Paris, 1987.

MUCHEMBLED R., *Société et mentalités dans la France moderne (16^e-18^e s.)*, A. Colin, Paris, 1990.

WILHELM J., *La vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil*, Hachette, Paris, 1977

Sur la bienséance, la civilité, l'honnêteté

BOLLEME Geneviève, *La Bibliothèque Bleue*, Gallimard/Julliard, Paris, 1971.

GARIN Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne (1400-1600)*, Fayard, Paris, 1968.

GARIN E. (sous la direction de), *L'homme de la Renaissance*, Seuil, Paris, 1990.

MANDROU R., *De la culture populaire aux 17^e-18^e siècles*, Imago, Paris, 1985.

MUCHEMBLED R., *Culture populaire et culture des élites*, Flammarion, Paris, 1978.

MUCHEMBLED R., *L'invention de l'homme moderne*, Fayard, Paris, 1988.

- ROCHE D., *La culture des apparences*, Fayard, Paris, 1989.
SEGUIN J.-P., *La bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants*, Bruxelles, 1992.

Sur la violence dans la société

- DELUMEAU J., *Le péché et la peur*, Fayard, Paris, 1983.
DELUMEAU J., *Rassurer et protéger*, Fayard, Paris, 1989.
DELUMEAU J., *La peur en Occident: 14^e-18^e s.*, Fayard, Paris, 1978.
FARCE A., *Vivre dans la rue à Paris au 18^e siècle*, Gallimard/Julliard, Paris, 1979.
GARNOT B., *Le Peuple au siècle des Lumières*, Imago, Paris, 1990.
GONTHIER N., *Cris de haine et rites d'unité, La violence dans les villes*, Brepols, Paris, 1992.
MUCHEMBLED R., *La violence au village (15^e-17^e s.)*, Brepols, Paris, 1989.
MUCHEMBLED R., *Le temps des supplices (15^e-18^e s.)*, Armand Colin, Paris, 1992.
RANUM O., *Les Parisiens au 17^e siècle*, Armand Colin, Paris, 1973.

Sur la spiritualité, l'Église, la pastorale, le catéchisme

- BROUTIN P., *La réforme pastorale en France au 17^e siècle*, Desclée, Tournai, 1956.
CLEVENOT M., *Les chrétiens du XVII^e siècle*, Retz, Paris, 1989.
COLIN P., GERMAIN É. et divers, *Aux origines du catéchisme en France*, Desclée, Paris, 1989.
DELUMEAU J., *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, PUF, Paris, 1985.
DEVILLE R., *L'école française de spiritualité*, Desclée, Paris, 1987.
GERMAIN É., *Deux mille ans d'éducation de la foi*, Desclée, Paris, 1983.
MANDROU R., *Magistrats et sorciers en France au 17^e siècle*, Seuil, Paris, 1980.
MINOIS G., *Histoire des enfers*, Fayard, Paris, 1991.
PUNGIER, Jean, *Jean-Baptiste de La Salle, Le message de son catéchisme*, Rome, 1985.
TAVENEAUX R., *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Sedes, Paris, 1980.

Sur les écoles, la situation scolaire, la pédagogie

- ANSELME, Fr. [D'HAESE], *Aux sources de la pédagogie moderne*, Namur, Belgique, 1958.
ARIES, Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Seuil, Paris, 1973.
AVANZINI, G., et collaborateurs, *Histoire de la pédagogie du 17^e s. à nos jours*, Privât, Toulouse, 1981.
BATTENCOUR, Jacques de, *De l'école paroissiale*, Paris, 1654.
CHARTIER, R., et collaborateurs, *L'éducation en France du 16^e au 18^e siècle*, Sedes, Paris, 1976.
COMPÈRE, M.-M., *Du collège au lycée, 1500-1850*, Gallimard-Julliard, Paris, 1985.
COMPÈRE, M.-M., et JULIA, D., *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles, Répertoire I, France du Midi*, Paris, CNRS, 1984.
D'AINVAL, Ch., *Le couvent des oiseaux, Ces jeunes filles de bonne famille*, Perrin, Paris, 1991.
DAINVILLE, Fr. de, *L'éducation des Jésuites, XVI^e-XVIII^e siècles*, Éd. de Minuit, Paris, 1978.
DELFORGE, Fr., *Les petites écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Cerf, Paris, 1985.
FOSSEYEUX, M., *Les écoles de charité à Paris sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle*, Paris, 1912.
FRIJHOFF, W., et JULIA, D., *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime*, EHES, Paris, 1975.
FURET, Fr., et OZOUF, J., *Lire et écrire, L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, 2 vol., Éd. de Minuit, Paris, 1977.
GAL, R., *Histoire de l'éducation*, PUF, coll. *Que sais-je?*, Paris, 1966.
GAULUPEAU, Y., *La France à l'école*, Gallimard, Paris, 1992.
GIL, E., et divers, *El sistema educativo de la Compañía de Jesús, Ratio Studiorum*, Madrid, 1992.
GILBERT, R., *Charles Démià, 1637-1689*, Robert, Lyon, 1989.

- GIOLITTO, P., *Abécédaire et Férule, Maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, Paris, 1986.
- GROSPERRIN, B., *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Ouest-France, Rennes, 1984.
- JOLIBERT, B., *L'enfant au XVII^e siècle*, Vrin, Paris, 1981.
- JOLY, Cl., *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques*, Paris, 1678.
- LEAUD, A., et GLAY, É., *L'École primaire en France*, (2 volumes), Paris, 1934.
- LEIF et BIANHERI, *Les doctrines pédagogiques par les textes*, Delagrave, Paris, 1966.
- LEIF et RUSTIN, *Pédagogie générale par l'étude des doctrines pédagogiques*, Delagrave, Paris, 1966.
- LEIF et RUSTIN, *Histoire des institutions scolaires*, Delagrave, Paris, 1954.
- LEON Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, PUF, coll. *Que sais-je?*, Paris, 1967.
- PARIAS, L.-H., et collaborateurs, *Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement en France*, t. 2, *De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*, NLF, Paris, 1981.
- POSTMAN, N., *Il n'y a plus d'enfance*, Insep, Paris, 1983 [*The disappearance of Childhood*, New-York, 1982].
- POUTET, Y., *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970.
- POUTET, Y., FSC, *Charles Démià (1637-1689)*, *Journal de 1685-1689*, CL 56, Rome, 1994.
- POUTET, Y., FSC, *Origine et caractéristiques de la pédagogie lasallienne*, Éd. Don Bosco, Caen, 1995.
- PRAIRAT, E., *Eduquer et punir*, Presses Universitaires de Nancy, 1994.
- Règlements et méthode pour les écoles*, (anonyme), Paris, chez F. Muguet, 1710.
- SNYDERS, G., *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, PUF, Paris, 1965.
- SONNET, M., *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Cerf, Paris, 1987.
- TARSOT, L., *Les écoles et les écoliers à travers les âges*, Paris, 1893.
- VERGER, J., et collaborateurs, *Histoire des universités en France*, Privat, Toulouse, 1986.
- VIAL, J., *Les instituteurs, Douze siècles d'histoire*, J.-P. Delarge, Paris, 1980.
- VIGUERIE, J. de, *L'institution des enfants, L'éducation en France, XVI-XVIII siècles*, Calmann-Lévy, Paris, 1978.
- VINCENT, G., *L'école primaire française, Étude sociologique*, Presses Univ. de Lyon, 1980.

Sur la pédagogie lasallienne

- BORG Martin, FSC, *The interpretation of De La Salle's «Conduite des Écoles» and related writings in terms of Modern Management Theory and Practice*, University of Liverpool, 1991
- EVERETT Dominic, FSC, *John Baptist de La Salle's «The Conduct of Schools»*, Loyola University, Chicago, 1984.
- POUTET, Y., FSC, *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps*, CL 48, Rome, 1988.
- POUTET, Y., FSC, *Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne*, coll. Sciences de l'éducation, Paris, Éd. Don Bosco, 1995.
- PUNGIER J., FSC, *Comment est née La Conduite des écoles*, Rome, 1980.
- RIGAULT G., *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Tome 1, Plon, Paris, 1937, p. 540-598.
- Lasalliana*, Rome, N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24.
- Rivista Lasalliana*, Turin, N° des années 1934, 1936, 1937, 1938, 1939, 1950, 1951, 1952, 1956-57, 1980, 1981, 1982, 1983, 1986.
- Bulletin de l'Institut des F.E.C.*, Rome, N°s 4, 46, 100, 112, 149, 163, 166, 177, 178, 198.

72. DEVOIR, OBLIGATION

Sommaire

1. Remarques d'ordre sémantique

1.1. Fréquence d'emploi du verbe devoir 1.2. Fréquence d'emploi du nom devoir 1.3. Le mot devoir est souvent déterminé 1.4. Recours aux dictionnaires anciens.

2. Obligation et devoir chez J.-B. de La Salle

2.1. Quelques textes 2.2. Les verbes devoir et obliger 2.3. Conclusion.

3. Le devoir et la morale

3.1. Un exemple 3.2. L'origine du devoir selon La Salle 3.3. La Salle et la morale 3.4. Conclusion.

4. Le devoir et la loi

4.1. Divers exemples 4.2. Nécessité de la connaissance 4.3. Devoir et obéissance 4.4. Devoir et sanction 4.5. Dans un climat de charité.

5. Le devoir d'état.

6. « Rendre ses devoirs ».

7. Conclusion: Le « devoir essentiel des chrétiens d'avoir la charité » (CL 20,92 = DA 201,1,2).

1. REMARQUES D'ORDRE SÉMANTIQUE

1.1. Fréquence d'emploi du verbe devoir

Le verbe devoir apparaît 3 219 fois dans le *Vocabulaire lasallien*, ce qui le place au 5^e rang par ordre de fréquence, au 4^e rang si on ne considère que les seuls verbes, après être, faire et avoir, et au deuxième rang des verbes d'action.

Souvent on observe que seul le verbe devoir, dans une phrase, donne à la pensée un tour d'obligation¹.

1.2. Fréquence d'emploi du nom devoir

Comme substantif, devoir est utilisé 318 fois, dans 16 des 20 écrits que répertorie le *Vocabulaire lasallien*. Il apparaît 150 fois dans les ouvrages catéchétiques, alors que dans les autres écrits, qui s'adressent plus particulièrement aux Frères, on dénombre 136 emplois.

1.3. Le nom devoir est souvent déterminé

Le ou les devoirs peuvent s'imposer à des personnes : au chrétien (37 fois), aux mariés, aux serviteurs, aux pasteurs, aux fidèles, aux pères et mères, aux écoliers, à leurs maîtres, etc. Il s'agit là de différents « états » (voir § 5), temporaires ou permanents, et les termes employés qualifient des situations les unes par rapport à d'autres. On parlera de devoir d'état.

Référence peut être faite à une situation. On parle alors du ou des devoirs de *son état* (16 fois), de sa profession, du mariage, *de notre charge*, de *votre emploi*, de la religion, d'un ministère, etc. Ici aussi il peut s'agir de devoirs d'état.

L'énoncé du devoir est parfois plus précis, comme *de la communion pascale*, ou plus général, *à l'égard*

de Dieu, ou de tous les jours, ou encore dans l'école, etc. Sur les 99 emplois relevés, 26 concernent les maîtres ou Frères et 50 les élèves ou les séculiers.

Devoir peut aussi être déterminé par un verbe. La Salle parle du devoir de prier, de remercier, d'offrir, d'aimer, d'adorer, de connaître, d'enseigner, d'apprendre, de tenir la place, de reprendre, de participer au zèle, de veiller, de donner la bénédiction, de saluer, de se défendre, de faire arrêter... Sur les 16 cas relevés, 7 concernent le comportement individuel et 9 les attitudes relationnelles.

Le substantif devoir a des acceptions ou des nuances de sens nombreuses, comme celles qu'illustrent les expressions *se mettre en devoir*, *rendre ses devoirs*, *avoir le devoir de*, *faire son devoir*, *il est du devoir de...* Il peut aussi être précédé des verbes s'acquitter (67 fois), remplir (7 fois), faire, satisfaire, s'attacher, rendre (76 fois) ou d'expressions comme *il est de votre* (31 fois), *c'est votre* (21 fois) ou des équivalents. De même avec *manquer à*, ou des valeurs voisines (12 emplois).

Tous ces verbes indiquent la nécessité de « faire » le devoir, avec un caractère impératif que souligne souvent l'utilisation du verbe falloir et que renforce parfois l'adverbe *bien*. Les verbes négatifs, dans ce contexte, sont peu nombreux. Il n'y a pas de doute que, pour J.-B. de La Salle, *se bien acquitter de son devoir* est une obligation impérative².

2. OBLIGATION ET DEVOIR CHEZ J.-B. DE LA SALLE

2.1. Quelques textes

Nous lisons dans la préface des *Devoirs d'un chrétien* : « *Tout ce que doit faire un chrétien en ce monde c'est de connaître Dieu et de l'aimer, c'est à quoi se réduisent toutes ses obligations* (CL 20,x = DA 0,0,18). Et dès la page suivante, dans un titre, l'auteur redit la même chose : « *Première partie des deux devoirs d'un chrétien envers Dieu qui sont de le connaître et de l'aimer* » (CL 20,1 = DA 100). Ce qu'on pourrait traduire en disant que les obligations d'un chrétien se réduisent aux deux devoirs de connaître et aimer Dieu. Les deux termes semblent donc pouvoir se substituer l'un à l'autre.

1.4. Recours aux dictionnaires anciens

Quel sens donnait-on aux mots devoir et obligation à la fin du XVII^e siècle ? Le *Dictionnaire universel imprimé* à Trévoux en 1721 propose au substantif la définition suivante : « *L'obligation qu'on a de dire ou défaire quelque chose, soit qu'on y est obligé par la loi, soit par nécessité, soit par honnêteté ou par bienséance* ». Les auteurs ne précisent pas à quel type de loi ils renvoient; leur définition semble donner pour équivalents devoir et obligation, avec, à ce dernier terme, un caractère un peu plus abstrait, tandis que le devoir se traduit en termes concrets (*dire ou faire quelque chose*).

Le même dictionnaire définit ainsi l'obligation: « *Ce qui contraint à faire quelque chose, comme le devoir, la nécessité, la loi, le précepte [...]. Lien qui engage à faire quelque chose* ».

Notons enfin que, dans la réédition de cet ouvrage datée 1771, est ajoutée la nuance suivante: « *Le devoir [...] dit quelque chose de plus fort pour la conscience, il tient de la loi, la vertu nous engage à nous en acquitter. L'obligation dit quelque chose de plus absolu pour la pratique; elle tient de l'usage. [...] On manque à un devoir, on se dispense d'une obligation. [...] Il est du devoir de l'ecclésiastique d'être vêtu modestement; et il est dans l'obligation de porter l'habit noir et le rabat³* ».

L'auteur parle des *trois obligations des personnes mariées*, dont l'une est de *demeurer toujours ensemble*, et un peu plus loin, du *premier devoir des personnes mariées qui est de demeurer toujours ensemble* (CL 20,384 = DA 310,1,5). Devoir et obligation sont donc pris comme synonymes. Autre exemple: on parle *des devoirs et des obligations d'un chrétien*, en posant cette question: « *Comment l'obligation qu'un chrétien a d'observer les commandements de Dieu se rapporte-t-elle au devoir qu'il a d'aimer Dieu ?* » (CL 20,9 = DB 0,3,6). L'obligation paraît plus concrète et découlant du devoir, cependant les deux mots peuvent être mis l'un pour l'autre.

2.2. Les verbes devoir et obliger

L'emploi des verbes devoir et obliger donne lieu à des correspondances semblables. On lit dans un des méditations lasalliennes : « *Vous êtes obligés d'apprendre ces maximes saintes aux enfants* » (MD 44,2). Dans une autre, il est question de ceux *que vous devez instruire* (MD 37,1). Ou encore: « *Vous devez commencer par leur donner le bon exemple* » (MF 92,2) et : « *Vous êtes obligés de leur donner bon exemple* » (MD 69,1). Les citations pourraient être multipliées; les compléments seraient différents, mais *devoir* et *être obligé* exprimeraient la même idée.

2.3. Conclusion

On s'aperçoit donc, à lire Jean-Baptiste de La Salle, qu'il n'y a pas de différence sensible, dans son esprit, entre obligation et devoir. Dans les deux cas il s'agit de choses que nous devons impérativement faire ou ne pas faire pour être agréables à Dieu. Souvent il fait précéder ces deux substantifs des mêmes verbes et, avec l'un comme avec l'autre, il réfère à des comportements contraignants. Ceci ne constitue pas cependant un jugement de valeur quant à la nature des gestes posés ou de leurs motivations. Une appréciation morale demeure nécessaire.

3. LE DEVOIR ET LA MORALE

3.1. Un exemple

L'extrait suivant de la préface des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* ne serait-il pas une indication ? « *C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, [...] ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'esprit de Jésus-Christ, C'est cependant ce seul esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu, et c'est une obligation dont saint Paul nous avertit en nous disant, en la personne des premiers chrétiens, que, comme nous devons vivre par l'esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même esprit*» (CL 19,1s = RB 0,0,1-2)

Le Fondateur des écoles chrétiennes, on le voit par ce propos, fait remonter l'origine de toute obligation et de tout devoir à Dieu lui-même. Nous devons vivre et nous conduire, dit-il, en *toutes nos actions* selon l'esprit de Dieu. *C'est une obligation.*

3.2. L'origine du devoir selon La Salle

La Salle ne traite pas explicitement de l'origine du devoir. Pour lui, semble-t-il, tous croient en l'existence et en la présence bienveillante de Dieu au monde, de telle sorte que chacun, sous peine d'éprouver

un grand sentiment de culpabilité, s'efforce de *le connaître, l'adorer, l'aimer, lui obéir*. Pour lui, comme pour l'apôtre Paul, rien ne saurait échapper à la conduite de l'Esprit de Dieu. Rien dans notre vie n'échappe à la morale.

3.3. La Salle et la morale

Le mot morale est peu employé par La Salle, 10 fois dans toute son œuvre, où néanmoins les préoccupations morales sont quasi constantes.

Le dictionnaire de Trévoux (1721) définit la morale: « *Doctrine des mœurs, art de bien vivre, science qui enseigne à conduire sa vie, ses actions* » et l'illustre par une citation de P. Lamy : « *Voyez le livre du P. Mourgues, parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes, pour faire voir la supériorité de nos saintes maximes sur celles de la sagesse humaine* ».

On ne peut manquer, en lisant cette phrase, de la rapprocher de l'emploi du mot maxime dans les écrits lasalliens (172 fois). Les maximes doivent être *observées, pratiquées, suivies*, on peut en faire *profession* ; on ne saurait les *contredire* ni non plus contredire la *doctrine de Jésus-Christ*. Ne sont-ce pas là des modalités pratiques pour s'acquitter de ses devoirs⁴?

3.4. Conclusions

Le moment est venu de donner une définition du concept lasalien de devoir, que nous empruntons au Fr. Jean Pungier : « *La Salle parle de « devoirs » au*

sens strict. [...] Les devoirs du chrétien, pour le Fondateur, tiennent à sa nature même, à la loi de son être. Leur source est ontologique. [...] L'attitude

morale fondamentale, c'est d'agir en conformité avec les exigences des deux devoirs qui incombent à l'homme » (Voir bibliographie, PUNGIER, p. 154).

4. LE DEVOIR ET LA LOI

4.1. Divers exemples

Le manuscrit de 1706 de la *Conduite des Écoles chrétiennes* porte la notation suivante : « *L'homme est si sujet au relâchement [...] qu'il lui faut des règles par écrit pour le retenir dans son devoir* ». Le propos est intéressant car il dit bien la nécessité pratique de la loi, et de la loi écrite, *pour nous prescrire notre devoir* (CL 20,102 = DA 202,0,2).

Il rejoint l'insistance des *Règles* sur la lecture du Nouveau Testament : les Frères *ne passeront aucun jour sans en faire quelque lecture, [...] le regardant comme leur première et principale règle* (RC 2,3).

Nécessité des *Règles* écrites, pour les Frères, et aussi de la parole de leur supérieur qui manifeste la volonté de Dieu. « *Ah, que ceux-là sont malheureux qui ont des supérieurs qui ne leur donnent aucune, ou presque aucune, occasion de pratiquer l'obéissance* » (MD 13,3).

Même attitude devant les commandements de l'Église. « *L'intention de l'Église en commandant aux fidèles d'entendre la sainte messe est de les obliger [...] à y rendre à Dieu leurs devoirs* » (CL 17,11 = I 1,4,1). Bien que, note La Salle, au temps du pape saint Anaclet [...] *il n'y avait point [...] de commandement positif de l'Église qui obligeât de communier; la ferveur des fidèles était si grande qu'ils n'avaient pas besoin qu'on leur ordonnât de s'acquitter de ce devoir* (CL 17,239 = I 5,2,4).

Notons enfin cette phrase de sa correspondance : « *Je lui ferai faire son devoir* » (LA 35,3).

4.2. Nécessité de la connaissance

« *C'est un des principaux devoirs des pères et des mères d'élever leurs enfants d'une manière chrétienne et de leur apprendre leur religion. Mais comme la plupart ne sont pas assez éclairés de ce qui la regarde, [...] ils ne peuvent s'appliquer à leur enseigner ce qui regarde les devoirs du chrétien* » (MR 193.2). C'est tout le sens de la mission des

Frères: « *Il est de votre devoir d'apprendre tous les jours à vos disciples à connaître Dieu* » (MF 100, 2). Et ailleurs, La Salle leur rappelle qu'ils sont *obligés d'insinuer son amour dans le cœur de ceux* qu'ils instruisent (MD 39,1).

4.3. Devoir et obéissance

Parlant de l'obligation de la messe dominicale, La Salle rappelle que le devoir peut être prescrit par la loi et singulièrement par les commandements de Dieu et de l'Église (CL 17,11 = I 1,4,1). Le devoir ne peut s'appréhender spontanément dans les relations interpersonnelles, notamment dans l'« emploi ». Souvent il a besoin d'une médiation extérieure qui l'explicite et même l'assortit de sanctions.

Pour J.-B. de La Salle, toute la vie de l'homme est - ou devrait être - régie par le devoir que Dieu lui prescrit, lui manifestant sa volonté par des médiations humaines⁵. Il n'en est pas moins attentif à la perversion du sens du devoir qu'est le légalisme. Dans le chapitre 16 des *Règles*, « *De la régularité* » nous lisons : « *Il est nécessaire que les frères s'appliquent à eux-mêmes et prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité ce que dit saint Augustin au commencement de sa règle, que ceux qui demeurent dans une communauté doivent avant toutes choses aimer Dieu et ensuite le prochain parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés de Dieu, et parce que la régularité quelle qu'elle soit, si on la sépare de l'observation de ces deux commandements, est très inutile pour le salut* » (RC 13,1). Et plus loin: « *Tous feront cas de manquer à un petit point de régularité, voulant faire en tout et très exactement la volonté de Dieu qui leur est marquée par les Règles et par les pratiques de leur Institut* (RC 13,4).

C'est donc la considération de la volonté de Dieu qui va commander l'attitude du Frère par rapport à la loi. La Salle donne en exemple l'attitude de Jésus-Christ, spécialement dans sa Passion : « *ô aimable*

abandon de la volonté humaine de Jésus, soumise en tout à la volonté divine. [...] Rendez-vous en cela disciple de Jésus, pour n 'avoir plus de volonté que celle de Dieu » (MD 24,3).

La Salle développe donc une fervente dévotion à l'obéissance, comme manifestation concrète du sens du devoir⁶.

4.4. Devoir et sanction

Qui dit loi dit sanction pour les contrevenants. Or, malgré le volontarisme avec lequel La Salle parle de l'obéissance, il en est peu question. Le *Vocabulaire lasallien* ne connaît que 12 emplois de *punition*, 16 de *châtiment*, 25 de l'expression *sous peine de* et 120 du mot *correction* employé essentiellement dans un contexte scolaire, et non spirituel ou doctrinal.

On trouve trois ou quatre fois, dans les *Méditations pour le temps de la retraite* l'expression *rendre compte*, ainsi que des allusions au jugement de Dieu : « *Si vous n'y manquez à rien de votre devoir [...] afin que vous puissiez soutenir son jugement* »; ou : « *Mettez-vous donc en état de lui pouvoir répondre que vous vous êtes bien acquitté* »; de même: « *Si [...] vous n'avez par perdu de temps en des choses inutiles ou même utiles mais qui n'étaient pas de votre devoir* ».

Concrètement, dans la vie des premiers Frères, les sanctions existaient, imposées à eux par leurs supérieur ou directeur ou imposées par eux aux écoliers. Les biographes citent des cas où un fautif lui-même s'en impose. Enfin, la vie communautaire était rythmée chaque jour par la *coulpe* et chaque semaine par l'accusation, la reddition de compte et le recours au sacrement de pénitence.

Mais la principale sanction, pour une âme donnée à Dieu, c'est la conscience de ses fautes, de son état de péché. C'est le sens de l'expression *sous peine de péché*, employée pour inviter l'homme à se maîtriser et réfréner ses passions.

Les corrections ne sont pas inexistantes dans l'école lasallienne, mais le Fondateur les souhaite rares. Mieux vaut former la conscience afin d'éveiller à des sentiments plus nobles que la crainte et par-dessus tout à l'amour de Dieu. Lorsque la correction d'un enfant est jugée nécessaire, dans le cas d'un « opiniâtre » par exemple, *le maître lui fera doucement reconnaître et avouer sa faute [...] puis il le corrigera [...] lui faisant auparavant demander pardon à Dieu, à genoux, au maître et aux écoliers qu'il a scandalisés* (CL 24,162 = CE 15,6,18).

4.5. Dans un climat de charité

On peut lire dans les *Devoirs d'un Chrétien*: « *C'est donc un devoir essentiel des chrétiens d'avoir la charité, et c'est à cette aimable vertu que se réduit tout ce qu'ils doivent faire en ce monde. [...] C'est aussi dans la pratique de cette vertu que consiste tout ce que Dieu nous ordonne puisque c'est d'elle que dépendent tous les commandements de Dieu, ainsi que Jésus-Christ nous en assure [...] qu'il n'y a proprement que deux commandements qui renferment toute la loi* » (CL 20,90 = DA 201,1,2).

Cette disposition d'amour envers Dieu doit suffire aux yeux du Fondateur pour inciter le chrétien à accomplir ses devoirs envers Dieu et envers le prochain. Il évoque cependant l'existence de l'enfer, sanction suprême et irrémédiable (CL 20,88 = DA 106,0,16).

5. LE DEVOIR D'ETAT

Dans la préface au premier volume des *Devoirs d'un Chrétien*, La Salle écrit: « *Être d'une profession et ne savoir pas ce que c'est, ignorer même ce que signifie le nom qu'on y porte et à quoi il engage et quels sont les devoirs essentiels de cet état, cela paraît tout à fait contre le bon sens et la droite raison* » (CL 20,ij = DA 0,0,1). *État ou profession* ou *emploi* sont des mots en relation avec *devoir*, souvent employés dans les textes lasalliens destinés aux Frères.

Selon le dictionnaire de Trévoux (1721), emploi signifie *le travail, l'occupation, qu'on procure ou qu'on prend soi-même* tandis qu'état *se dit des différents degrés, ou conditions des personnes distinguées par leurs charges, offices, professions ou emplois*.

Il ne semble pas qu'il y ait une grande différence, chez La Salle, entre les deux mots qui souvent sont employés comme synonymes. Il parle ainsi d'un *saint*

emploi ou d'un *emploi* qui approche de celui des prêtres. Il dit même de regarder cet emploi comme une fonction considérable et de s'en rendre digne.

L'état désignerait plutôt la situation de *personne consacrée* ou, ce qui semble être la même chose, *retirée du monde*. L'expression « *Ce qu'il y a d'extérieur dans votre état* » marquerait bien cette synonymie. Cela n'a pas laissé de faire problème, comme le montre l'addition de « *et à celles de votre emploi* » dans l'édition de 1922 des *Méditations* (MD 58,3) pour donner cette phrase: « *Et ainsi tout votre soin doit être de vaquer aux choses purement spirituelles et à celles de votre emploi* ».

La Salle dit encore : « *Les commandements de Dieu sont les lois que lui-même a faites pour nous prescrire notre devoir, et comme nous avons des devoirs envers Dieu et des devoirs à l'égard du prochain, il a été aussi à propos que Dieu nous donnât ces deux sortes de commandements* » (CL 20,102 = DA 202,0,2). Les devoirs envers Dieu et le prochain diffèrent selon l'état de chacun, le chrétien devant avoir *des manières extérieures conformes à celles de Jésus-Christ* et en même temps différentes selon sa *profession* (CL 19, IV = RB 0,0,8).

Deux phrases lasalliennes, inspirées des *Méditations* de Julien Hayneufve, sont ici éclairantes : « *On n'acquerra jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de sa charge, pourvu qu'on les accomplisse en vue de l'ordre de Dieu* » (CL 10,114 = EP 3,0,3). « *Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous le fassiez en vue de l'ordre de Dieu* » (CL 15,95 = R 16,14). On saisit l'étendue et l'importance des devoirs liés à l'état ou charge⁷.

Nous pouvons en outre rapprocher ce texte de Vatican II : « *Que Von ne crée donc pas d'opposition artificielle entre les activités professionnelles et sociales d'une part et la vie religieuse d'autre part. En manquant à ses obligations terrestres, le chrétien manque à ses obligations envers le prochain, bien plus, envers Dieu lui-même, et il met en danger son salut éternel* » (*Gaudium et spes*, 43) d'une maxime lasallienne : « *Étant bien persuadés qu'ils ne doivent penser qu'à lui [Dieu] et à ce qu'il leur ordonne, c'est-à-dire à ce qui est de leur devoir et de leur emploi* » (RC 2,7).

6. « RENDRE SES DEVOIRS »

Parmi les utilisations du mot *devoir*, soulignons l'expression *rendre ses devoirs* qui est utilisée 80 fois, soit 25,15% de l'emploi du nom *devoir*.

Cette expression relève d'abord du vocabulaire de *civilité*. Elle tient à l'ordre des relations. Trévoux la définit par: *s'acquitter envers quelqu'un de ce qu'on lui doit*, et il l'illustre par les exemples suivants : *rendre ses vœux à Dieu, rendre ses devoirs, ses respects à ses supérieurs, rendre foi et hommage à son seigneur*. C'est ce dont nous trouvons l'écho dans les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*.

Mais J.-B. de La Salle n'emploie l'expression que 9 fois dans un contexte de *politesse*. Plus souvent (71 sur 80) il la rapporte à Dieu. Elle est alors accompagnée d'un verbe qui en renforce le sens: *adorer, remercier, prier, glorifier*. Ainsi, on trouve 18 fois le mot *devoir* dans EM, dont 16 fois dans l'expression *rendre ses devoirs*.

S'agit-il, dans l'esprit du Fondateur, de *devoirs de bienséance* envers Dieu ? Bien plutôt, il s'agit du *devoir* de la créature envers son créateur : « *Dieu qui seul est aimable, parce qu'il est la seule chose qui soit bonne essentiellement. Et ainsi aimer autre chose que Dieu c'est lui faire injure et lui préférer quelque chose qui est infiniment au-dessous de lui* » (MD 70,1).

Dans les *Devoirs d'un Chrétien*, le Fondateur ne connaît que deux devoirs essentiels : « *Tout ce que doit faire un chrétien en ce monde, c'est de connaître Dieu et de l'aimer, c'est à quoi se réduisent toutes ses obligations* » (CL 20, préface = DA 0,0,18). Dans l'*Explication de la méthode d'oraison*, on lit: « *On fera ensuite un acte d'adoration parce que le premier devoir qu'un chrétien doit rendre à Dieu est de l'adorer* ».

Sur les 16 fois que l'expression *rendre ses devoirs* est utilisée dans cet ouvrage, il fois elle comporte le

mot adoration ou le verbe adorer. Ainsi « *On fait un acte d'adoration en rendant ses devoirs à Notre Seigneur* », ou bien « *J'ai rendu mes devoirs à Dieu par un acte d'adoration* ».

On relève un emploi un peu particulier du mot devoir dans l'expression *on s'acquittera de ce devoir dans la maison*, employée dans les *Règles* au sujet de la visite au très saint Sacrement le jeudi et vendredi saints. Le mot devoir y évoque inmanquablement l'expression *rendre ses devoirs* au sens de rendre une vi-

site de politesse, puisqu'il ne s'agit pas d'obligation mais de convenance.

Dans les *Devoirs d'un Chrétien*, le Fondateur affirme que tous les devoirs qui nous incombent se rapportent au devoir d'aimer Dieu :

« *D. Pourquoi l'obligation qu'un chrétien a d'adorer Dieu se rapporte-t-elle au devoir d'aimer Dieu?*

R. C'est parce que celui qui aime véritablement Dieu sait le respect qu'il lui doit et a soin de le lui rendre » (CL 21,8 = DB 0,3,4).

7. CONCLUSION: LE « DEVOIR ESSENTIEL DES CHRETIENS D'AVOIR LA CHARITÉ » (CL 20,90 = DA 201,1,2)

Si le mot devoir n'est pas l'objet, chez J.-B. de La Salle, d'un usage personnel et original, il est employé fréquemment dans ses écrits destinés tant à l'initiation chrétienne des enfants qu'à la formation spirituelle des Frères. Il y exprime en particulier l'attitude que doit avoir le chrétien envers Dieu et, à cause de Dieu, envers les personnes qu'il côtoie.

L'obéissance consiste à faire la volonté de Dieu en toutes choses et à adorer cette volonté qui souvent se manifeste par des médiations humaines : obéissance aux *Règles* écrites comme aux ordres qui nous sont donnés, toujours de la part de Dieu, dans ce climat de respect et d'amour si bien illustré par la prière suivante :

*Rendons nos devoirs à Jésus-Christ [...].
Je vous adore, ô mon Sauveur Jésus,
Fils unique et éternel de Dieu,
qui vous êtes fait homme [...].*

*Je vous rends grâce de la bonté que vous avez eue
de mourir sur une croix
pour satisfaire à Dieu pour mes péchés,
pour me délivrer des peines de l'enfer
et pour me mériter la vie éternelle.
Je me donne tout à vous
pour ne plus vivre que pour vous aimer.
Régnez donc dans mon cœur
tous les jours de ma vie
par votre saint amour*

*et faites qu'après ma mort je règne
avec vous dans le Ciel.*

(CL 18 8 = E 2,6).

Le devoir, tel que le présente le Fondateur, nous paraît emprunt d'austérité et de volontarisme. Il est aussi accompagné de miséricorde, de compassion et de consolation reçue de Dieu, avec reconnaissance mais sans avoir été jamais recherchée : « *Plus vous vous y rendrez fidèles [à la pratique de vos Règles], plus Dieu [...] vous donnera de goût pour votre état* » (MF 104,1).

Si nous tombons dans la paresse qui est *lenteur et répugnance à s'acquitter de son devoir* (CL 23,382 = GA 0,19,8), la pensée de Dieu nous en peut guérir, avec souci concret de *régler exactement le temps de chaque journée* (CL 23,382 = GA 0,19,8). J.-B. de La Salle, ce « terrible chrétien » a été formé par Dieu, pas à pas, en beaucoup de temps, à travers les événements de sa vie.

*Par esprit de foi vous ferez
Tout et pour Dieu uniquement⁸*

dit-il à ses Frères. C'est ainsi que lui-même a vécu, dans la foi. *J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard⁹*, confiait-il sur son lit de mort.

Si le monde méprise le devoir, obligation de conscience, et limite son effort moral à l'observation de la loi, obligation pénale assortie de sanctions, le

disciple de Jésus-Christ, ayant reçu la révélation de l'amour de Dieu pour les hommes, lui oppose le *devoir essentiel des chrétiens d'avoir la charité*. Ce langage exigeant tire son sens de la foi et s'adresse à

ceux qui *œuvrent pour se procurer le salut*. Alors seulement il est possible, avec J.-B. de La Salle, de qualifier la charité *d'aimable vertu* (CL 20,90 = DA 201,1,2).

¹ Une étude des sujets du verbe *devoir* à travers les différents ouvrages lasalliens permet de les classer par ordre décroissant de fréquence d'emploi

<i>on</i>	852 fois
<i>nous</i>	512 fois
<i>vous</i>	347 fois
<i>je</i>	49 fois.

Si l'on s'en tient aux seuls ouvrages catéchétiques, on obtient

<i>nous</i>	33,83%
<i>on</i>	23,56%
<i>chrétien</i>	23,06%

et dans DA, ouvrage moins directement destiné aux écoliers

<i>chrétien</i>	31,10%
<i>on</i>	25,67%
<i>nous</i>	21,08%.

Dans les Méditations, ouvrages plutôt destinés aux Frères, on trouve respectivement

	MD	MF	MR
<i>vous</i>	36,30%	37,45%	55,67%
<i>nous</i>	6,93%	15,30%	1,03%
<i>on</i>	12,54%	6,51%	4,12%.

Les verbes *obliger* (employé 147 fois) et plus encore *être obligé* (480 fois) ainsi que le nom *obligation* (151 fois) pourraient donner lieu à une étude parallèle. Il conviendrait d'y ajouter le verbe *falloir*, utilisé 1 743 fois, dont la forme impersonnelle évite de désigner un sujet.

² Un relevé des emplois du verbe *devoir* fait apparaître les chiffres bruts et le pourcentage par rapport à l'emploi total et le classement qui suit, où figure, en regard de la longueur du document, le pourcentage par rapport à l'ensemble des écrits lasalliens :

RB	558	17,34	6,50
DA	479	14,88	12,57
DC	320	9,94	7,03
MF	307	9,54	9,96
MD	301	9,35	6,71
DB	260	8,08	6,96
CE	252	7,83	9,23

I	173	5,37	6,88
R	132	4,10	3,59
EM	105	3,26	4,61
MR	97	3,01	2,09
GA	69	2,14	2,94
L	65	2,02	2,73
RC	53	1,58	2,53
PA	18	0,55	0,75
E	17	0,52	1,67
FD	6	0,18	4,14
MH	5	0,15	0,34
RD	2	0,06	0,53.

Il apparaît donc que les RB contiennent proportionnellement un nombre plus élevé de références à ce verbe, les autres ouvrages restant dans des proportions plus voisines de l'ensemble.

Le nom *devoir* se répartit ainsi :

DA	112	31,37	12,57
DB	48	13,44	6,96
CE	26	7,28	9,23
MF	24	6,72	9,96
MD	21	5,88	6,71
MR	19	5,32	2,09
EM	18	5,04	4,61
GA	18	5,04	2,94
I	16	4,48	6,88
RB	15	4,20	6,50
R	12	3,36	3,59
L	11	3,08	2,73
DC	9	2,5	7,03
RC	5	1,40	2,53
E	2	0,5	1,67
PA	1	0,28	0,75.

Les différences sont ici plus sensibles. Les deux mots *devoir* doivent donc être traités distinctement, comme si le fait de *devoir* (verbe) ne faisait pas toujours naître un *devoir* (nom). La comparaison est très nette pour RB et DA.

Une étude de l'emploi des verbes *devoir* et *falloir* d'une part et des noms *devoir* et *obligation* d'autre part montre que les noms sont plus employés en DA:

<i>Devoir</i>	31,37 %
<i>Obligation</i>	26,60 %.

En RB l'examen des noms donne :

<i>Devoir</i>	4,20 %
<i>Obligation</i>	6,00 %

Les verbes sont plus employés en RB :

<i>Devoir</i>	17,34 %
<i>Falloir</i>	27,25 %.

En DA, l'examen des verbes donne :

<i>Devoir</i>	14,88 %
<i>Falloir</i>	9,69%.

³ Le *Dictionnaire des mots de la foi chrétienne* donne comme définition du devoir : « *Ce qu'il faut faire en raison de la loi divine ou de la loi humaine ou d'un précepte ou de son état ou des convenances. [...] Faire son devoir = agir comme on doit agir* ». Ces trois sources du devoir étaient déjà énoncées à peu près dans les mêmes termes par la définition de Furetière. Imbs dans *Trésor de la langue française, Dictionnaire du XX^e siècle*, propose deux définitions du devoir ; « *a) Impératif de conscience, considéré dans sa généralité, qui impose à l'homme, sans l'y contraindre nécessairement, d'accomplir ce qui est prescrit en vertu d'une obligation de caractère religieux, moral ou légal, b) Dans une circonstance donnée, toute conduite à tenir, tout acte à accomplir en vertu d'une obligation de caractère religieux, moral ou légal* ». Quelques expressions sont ensuite définies: devoir d'état, devoir pascal, devoir de sa charge, devoir religieux, devoir du chrétien, devoir d'honnête homme. Dans ce dictionnaire devoir n'est pas considéré comme synonyme d'obligation; le devoir naît de l'obligation, et celle-ci est définie comme *lien moral, religieux ou social, nécessité ou devoir par lequel on est tenu de faire ou de donner quelque chose*.

⁴ C'est peut-être le lieu de voir ce qu'écrivait Jean Tonneau dans le *Dictionnaire de spiritualité* (t. 3, col. 653s, article

Devoir) : « *Si le cadre du devoir est incapable de contenir toute la vie chrétienne, [...] c'est parce qu'il n'épuise pas la signification de la moralité et n'en fournit pas le principe explicatif radical* ». L'auteur étudie ensuite 1° l'extension des devoirs, 2° la détermination des devoirs du point de vue formel, et conclut: « *Le domaine des devoirs semble coïncider avec celui de la morale sociale bien entendue. Une morale plus compréhensive insisterait sur le principe d'ordre. [...] La morale du devoir s'en tient à l'ordre des relations, ses traits évoquent une morale sociale dont la loi suprême est de respecter un ordre de droit où chacun tient sa place, joue son rôle, elle ne prétend pas exprimer les nécessités naturelles du sujet, mais les nécessités de son état, de la condition où il est placé* ».

⁵ La Salle est proche de la conception évoquée par J. Tonneau : « *Le devoir exprime en toute sûreté la volonté de Dieu sur nous* » (*Dict. de spiritualité*, art. Devoir).

⁶ Voir l'article *Obéissance* dans le présent volume.

⁷ Il est intéressant de donner ici un extrait du *Catéchisme de l'Église catholique* (1992) : « *Les fidèles doivent distinguer avec soin entre les droits et devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Église et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu* » (*Catéchisme...*, 912, citant *Lumen gentium*, 36).

⁸ Cette maxime est l'un des dix commandements propres aux Frères (CL 15,5 = R 3,1).

⁹ Parole répondant à la question : « *Acceptez-vous vos souffrances ?* », selon le biographe J.-B. Blain (CL 8,174).

Thèmes complémentaires

Amour-Charité
Commandements
Conseils évangéliques
Correction
Devoirs d'un chrétien
Dieu

Éducation-Élever
Emploi
Enfant-Ecolier-Disciple
État
Foi-Esprit de foi
Maître chrétien

Parents d'élèves
Péché
Pénitent
Règle-Régularité
Relation Maître-Élève
Vigilance

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires:

Dictionnaire des mots de la foi chrétienne, Cerf, Paris, 1968.

Dictionnaire de spiritualité, t. III, Paris, Beauchesne, 1963.

Dictionnaire universel, Trévoux, éditions de 1721 et de 1771.

IMBS, P., *Trésor de la langue française, Dictionnaire du XX^e siècle*, CNRS, Paris, 1979.

Autres ouvrages:

Catéchisme de l'Église catholique, Marne-Plon, Paris, 1992.

Concile Vatican II, Constitution *Lumen Gentium*, Centurion, Paris, 1967.

Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, Centurion, Paris, 1967.

Méditations de saint Jean-Baptiste de La Salle, Paris, 1922.

LE BARS, J., *Vocabulaire lasallien, Classement des mots par fréquence*, manuscrit déposé aux archives de la Maison généralice FSC, Rome.

PUNGIER, J., *Jean Baptiste de La Salle, Le message de son catéchisme*, Rome, 1984.

SAVOLDI, F., et MVUMBI, J.-P., *Vocabulaire lasallien, classement des mots par fréquence*. (Manuscrit déposé aux archives de la Maison généralice FSC, Rome).

Fr. Joseph LE BARS et Fr. Bernard SIMON

73. DÉVOTION ET DÉVOTIONS

Sommaire

1. Approche sémantique et théologique

1.1. La dévotion 1.2. Les dévotions.

2. La dévotion dans les écrits de J.-B. de La Salle

2.1. Définition 2.2. « La vraie dévotion » 2.3. Prière et dévotion.

3. Liturgie et dévotion

3.1. Sacrements, cérémonies et objets bénis 3.2. Messe et sainte communion.

4. Dévotion et ministère

4.1. La dévotion du maître chrétien 4.2. Inspirer la dévotion aux enfants.

5. Les dévotions de M. de La Salle

5.1. Envers Dieu 5.2. Envers Jésus-Christ 5.2.1. L'Enfant Jésus 5.2.2. La Passion 5.2.3. Le Cœur de Jésus 5.2.4. L'Eucharistie 5.3. Envers la « très sainte Vierge » 5.4. Envers les autres saints.

6. Pratiques de dévotion.

7. Conclusion : foi personnelle et religiosité populaire.

1. APPROCHE SEMANTIQUE ET THEOLOGIQUE

1.1. La dévotion

Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, le sens du terme *dévotion* s'est maintenu constant, comme manifestation de « piété », « vertu de religion » ou comme « la première des vertus ». C'est chez Thomas d'Aquin qu'on en trouve le fondement théologique : sa nature, ses causes et ses effets.

Saint Thomas indique que **la dévotion est un acte de la vertu de religion**, vertu qui incline l'homme à offrir à Dieu le culte qui lui est dû. Cela établit de façon adéquate la relation propre de la créature libre à Dieu. La vertu de religion a Dieu pour objet, pour principe et pour fin; elle subordonne la créature à son créateur. L'homme manifeste sa dépendance à Dieu par l'offrande de quelque chose d'extérieur à lui : sa-

crifices, dons... Ainsi l'homme reconnaît-il le souverain domaine de Dieu sur lui. **La cause de la dévotion** est extrinsèque à l'homme, selon saint Thomas. Dieu seul peut être la cause d'une telle vertu, principe essentiellement surnaturel de l'activité humaine. La dévotion est donc un don de Dieu, qui est amour et qui éveille en l'homme l'amour de charité, car, de lui-même, l'homme ne peut rien.

Saint Thomas enseigne que **la dévotion produit dans l'âme joie et tristesse**. *La joie* est son effet principal: en méditant la bonté que Dieu a pour lui, l'homme ressent joie et désir de faire sa volonté. *Tristesse* aussi, en voyant combien il est imparfait et limité: il ne peut payer Dieu en retour, comme celui-ci le mériterait¹.

La dévotion est en relation avec les autres actes de religion. Comme la religion est le lien qui unit l'homme à Dieu, la dévotion est la reconnaissance de ce lien. Elle inclut donc les actes personnels et collectifs qui donnent son contenu à cette relation, tels que la méditation et la contemplation aussi bien que le culte public. Les actes extérieurs de religion se proposent d'exprimer la dévotion. On parle de la dévotion et de la prière comme d'actes internes de la vertu de religion, d'où le lien entre dévotion et vœux de religion, entre dévotion et perfection chrétienne. Sans dévotion, il n'y a pas de véritable acte de religion. Or, cela est essentiel dans la vie chrétienne: l'homme tourné vers Dieu cherche à faire en tout sa volonté².

1.2. Les dévotions

La dévotion constitue l'acte intérieur de la vertu de religion. **Les dévotions** en sont la manifestation extérieure. Elles vont normalement ensemble, comme forme particulière du culte de Dieu. Les dévotions sont

un moyen, pas une fin. La dévotion aux saints, par exemple, ne reste pas dirigée vers eux, elle doit renvoyer à Dieu.

Une dévotion constitue donc toujours une spécification de la vie spirituelle, elle implique des actes qui s'insèrent dans la vie quotidienne, dits « actes de dévotion »; par exemple, les prières vocales ou les visites au Saint Sacrement. Le XVII^e siècle se distingue par sa dévotion à l'Incarnation du Verbe et à ses « états »: pauvre, humble, obéissant³...

Le rôle des dévotions est d'aider la vie personnelle et communautaire des personnes. **Toutes les dévotions ne sont pas égales**, elles se situent à des plans différents de profondeur de vie spirituelle. Puisque l'Esprit Saint dirige et inspire l'âme, il importe de lui être docile, et pour cela de savoir discerner ce qui vient de lui. La personne choisit la dévotion qui apporte le meilleur aliment à sa vie spirituelle. Parmi les critères de choix, on retient l'approbation de l'Église, la valeur dogmatique de la dévotion...

2. LA DEVOTION DANS LES ECRITS DE J.-B. DE LA SALLE

2.1. Définition

Dans les *Devoirs d'un chrétien*, Jean-Baptiste de La Salle définit la dévotion comme *une vertu qui fait qu'on sert Dieu et qu'on fait les exercices de la religion avec affection et avec promptitude* (CL 21,138 = DB 2,17,12). Il ne s'écarte pas, on le voit, de la conception thomiste.

Piété renvoie, dans ses écrits, à des sens divers. (Voir l'article *Piété* par A. Loes, dans le présent volume). Il peut être synonyme de dévotion : « *Il est de conséquence que vous leur appreniez à prier comme Notre Seigneur Va appris à ceux qui le suivaient [...] avec beaucoup de piété et en secret* » (MR 202,2).

Parfois, La Salle juxtapose les deux termes, pour donner de l'emphase à son propos: « *Il faut assister à tous les offices et services de l'Église avec bien de la piété et de la dévotion* » (CL 22,91 = DC 30,7,9).

2.2. La « vraie dévotion »

Sans dénoncer longuement la dévotion feinte, qui est une forme d'hypocrisie, La Salle décrit élogieusement la dévotion *vraie, véritable, sincère, pure*...

Elle est **éclairée**. Le chrétien - c'est le but du catéchisme et de l'école - doit connaître le message religieux, savoir en quoi consiste sa relation à Dieu et aux saints et quels engagements cela implique dans sa vie. Ainsi, à propos de Marie : « *// nous servirait de peu d'être persuadés de l'obligation que nous avons d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge, si nous ne savions en quoi consiste cette dévotion* » (MF 151,3). De même, parlant des anges gardiens, La Salle explique que nous devons à notre bon ange *de la dévotion à cause de la bienveillance qu'il a pour nous et de la confiance à cause du soin qu'il a à nous garder*(MF 172,3,1). Ailleurs, il ajoute que la dévotion doit être *véritablement chrétienne* (CL 22,43 = DC 20,5,7), tout comme il parle d'une *véritable et solide piété* (MF 131,2,2).

Elle réside **dans le cœur**. L'raison est une *occupation intérieure qui doit être pratiquée dans le fond de l'âme et non purement dans l'esprit ou dans la partie superficielle du cœur* (CL 14,3 = EM 1,1-4). Cet aspect sera rappelé dans d'autres écrits. Dans la prière, il *n'est pas nécessaire que la dévotion soit sensible*, mais il est souvent utile qu'elle *soit seulement*

intérieure et [...] que nous en ayons le cœur bien pénétré (CL 20,427 = DA 402,1,8). La communion requiert *une grande pureté intérieure [...], une dévotion tendre* (CL 17,247 = I 6,2,1).

Elle implique **certaines attitudes** : *ferveur* (CL 20,473 = DA 405,1,10), *affection* (CL 21,299 = DB 4,13,1), *attention* (id, 302 = 4,13,6) et *humilité* (CL 17,14 = I 1,4,8). Notre dévotion à Marie doit être *continue* (MF 151,3). On doit la demander à Dieu (MF 164,3).

2.3. Prière et dévotion

Prière et dévotion vont de pair. On le voit dans les huit conditions que doit remplir la prière : « *La pureté du cœur, l'attention, la dévotion, la ferveur, l'humilité, la résignation, la confiance et la persévérance* » (CL 20,424 = DA 402,1,1; cf. CL 21,251 = DB 4,3,1). La dévotion soutient l'attention dans la prière. On prie Dieu avec dévotion lorsqu'on ressent une affection tendre pour Dieu et pour tout ce qui regarde son service (CL 20,426s = DA 402,1,7). La dévotion dans nos prières attire sur nous la bonté et la grâce de Dieu; elle est cause qu'il nous accorde volontiers ce que nous lui demandons (CL 21,254 = DB 4,3,7).

La constance dans la prière est une grande leçon que La Salle tire de l'exemple (CL 20,436 = DA 402,2,4; CL 20,471 = DA 405,1,17) et de l'enseignement du Christ : prier souvent (CL 20,414 = DA 401,2,7), avec persévérance et même importunité, pour ainsi parler (CL 20,433 = DA 402,1,21 ; cf. MD 37,2), car *quiconque demande, reçoit* (MD 38,1; cf. MD 42,3).

Les Frères s'interdisent les pratiques de piété particulières. « *Ils conformeront toute dévotion à celles qui sont communes et ordinaires dans l'Institut* » (RC 4,12). D'après Blain, La Salle *annonçait la dévotion au chapelet comme une dévotion en usage dans l'Église depuis plusieurs siècles, autorisée par les papes* (CL 8,490). C'est peut-être à cause de sa nouveauté qu'il n'adopte guère la dévotion au Sacré-Cœur, alors en développement. Car le théologien et le directeur spirituel qu'il est veut toujours **conformer ses dévotions aux orientations de l'Église**, spécialement quand il s'agit de la liturgie (CL 20,152 = DA 212,0,3; CL 17,15 = I 1,5,3). Nul n'est plus éloigné de lui que ceux qui se moquent de la dévotion (CL 21,88 = DB 2,4,8) ou ne la pratiquent pas (CL 17,220 = I 4,1,2).

3. LITURGIE ET DEVOTION

Nous associons difficilement aujourd'hui liturgie et dévotion, car les grands rythmes liturgiques — cycle de Noël, de Pâques... — nous paraissent peu compatibles avec des dévotions particulières. À l'époque du Fondateur, **les temps liturgiques** sont plutôt perçus comme rythmés par les fêtes du Christ, de la très sainte Vierge et des grands saints, marquant ainsi une sorte de hiérarchie dans les dévotions (cf. CL 22,4 = DC 0,1,3). (Voir l'article *Célébrer* par G. Beaudet, dans le présent volume).

3.1. Sacrements, cérémonies et objets bénis

L'Église a établi des cérémonies dans l'administration des sacrements *1 - pour nous engager à avoir plus de respect pour les sacrements, 2 - pour animer et augmenter la dévotion des prêtres qui les administrent, des fidèles qui les reçoivent...* (CL 21,156 = DB 3,2,16). « *Il y a des cérémonies qui produisent quelques grâces en vertu des prières de l'Église qui leur*

sont jointes; il y en a d'autres qui tirent leur principale force de la dévotion de ceux, qui en usent » (CL 20,210 = DA 301,2,14). La Salle rappelle qu'à la confirmation *il faut recevoir la bénédiction de l'évêque avec foi, respect et dévotion* (CL 21,175 = DB 3,8,4). Au baptême, le prêtre touche les narines de l'enfant *afin qu'elles soient ouvertes pour tirer des choses sensibles la bonne odeur de la foi et de la dévotion* (CL 20,228 = DA 302,3,13).

Le 3^e volume des *Devoirs d'un chrétien* (CL 22 = DC) développe le symbolisme des **objets bénis**. Les cierges signifient Jésus-Christ, véritable lumière. Ils manifestent la foi, la joie et la dévotion des bons catholiques en présence de Notre Seigneur dans la célébration de ses fêtes et de celles des saints (28 = 20,2,1). L'eau bénite, prise avec foi et dévotion, chasse les mauvaises pensées et les tentations; elle dispose à la prière et aux bonnes actions (32 = 20,3,6). Le pain béni produit la santé de l'âme et du corps, quand on le

prend avec foi, dévotion et respect (45 = 20,6,5). On reçoit les cendres bénites avec humilité, douleur de ses péchés et dévotion, en demandant à Dieu la grâce de bien faire pénitence (53 = 20,9,7).

3.2. Messe et sainte communion

Quand La Salle utilise le mot *Eucharistie*, il se réfère à la communion ou à la présence de Jésus Christ dans le saint sacrement de l'autel (MD 47-55), mais pas à la messe dans laquelle, fidèle à la théologie de l'époque, il distingue nettement l'aspect sacrifice et l'aspect sacrement.

Pour faciliter aux Frères et aux fidèles la participation au *sacrifice de la sainte messe* (CL 17,5 = I 1,2), le Fondateur a composé plusieurs *instructions*, insistant sur les *dispositions intérieures* que nous devons y apporter (3 = 1,1,3). *Pour participer abondamment à ce saint sacrifice*, il faut, avec toute l'attention intérieure et toute la dévotion possible, se conformer aux intentions de Jésus-Christ même (14 = 1,4,8).

Apôtre de ta fréquente communion⁴ (MD 54), La Salle rappelle à tous les fidèles le souhait du concile de Trente que les fidèles aient un si grand respect et une telle dévotion envers cet adorable sacrement qu'ils soient en état de le recevoir souvent. [...] L'Église veut que, pour communier souvent, les chrétiens aient une

piété qui ne soit pas commune (CL 17,240 = I 5,3,1). Les premiers chrétiens communiaient souvent, non par obligation mais *par un mouvement de piété et de dévotion* (CL 20,252 = DA 304,3,3). Le Fondateur invite ses lecteurs à *une grande ferveur*, afin de *communier avec le plus de dévotion [...] possible* (CL 17,245 = I 5,4,6; cf. CL 21,215 = DB 3,18,3).

Le manque de ferveur est un prétexte pour ne pas communier que La Salle écarte résolument lorsqu'il dit aux Frères : « *Comme l'Eucharistie est un sacrement d'amour, il faut aussi faire paraître un amour tendre pour Jésus-Christ en le recevant; c'est pourquoi la dévotion est une des principales dispositions qu'il faut y apporter. Comment donc, disent quelques-uns, pouvoir communier souvent quand on n'en a point ? Il n'est pas nécessaire pour communier d'avoir une dévotion sensible: assurez-vous que la véritable et la moins équivoque consiste dans une grande horreur pour le péché* » (MD 55,3).

Vous n'avez pas de ferveur? « *Allez donc communier pour en avoir* » lui fait dire son biographe J.-B. Blain (CL 8,486). Le respect que nous devons témoigner à Jésus venant en nous *consiste à ne pas souffrir dans [notre] cœur aucune imperfection, et à aller au-devant de lui en préparant [notre] âme avec beaucoup de dévotion* (MF 147,2,2; cf. CL 21,214 = DB 3,18,1).

4. DEVOTION ET MINISTÈRE

4.1. La dévotion du maître chrétien

Pour tendre à la perfection de son état et travailler à l'éducation chrétienne des enfants pauvres, le Frère a besoin d'une *solide piété* (MF 120,2 et 133,1). « *Faites que la piété soit leur partage, aussi bien que le vôtre* » (MF 136,3). La Salle montre aux Frères que les élèves sont le reflet sans indulgence du comportement de leurs maîtres. Si vos élèves sont immodestes dans l'église ou prient Dieu *sans dévotion, on reconnaîtra, par leur extérieur, que vous-mêmes manquez de piété* (MD 60,3; cf. 136,2). C'est sans doute pourquoi *Impiété* est l'une des *douze vertus d'un bon maître* (R 5).

Il s'agit ici d'autre chose que de mimétisme: les Frères ont besoin d'une *piété qui ne soit pas commune* pour se conserver dans leur état et se bien ac-

quitter de leur ministère, qui est de *procurer* aux enfants *l'esprit de religion et du christianisme* (MF 186,2). Ainsi, la dévotion passera de leur cœur à celui des enfants qui leurs sont confiés.

4.2. Inspirer la dévotion aux enfants

Les écoliers des Frères étaient très sensibles aux formes populaires de dévotion (Voir l'article *Célébrer*, § 5 et 6). La Salle y ajoute des pratiques destinées à intérioriser le message chrétien; ce qu'il appelle *former dans l'esprit du christianisme* (MF 119,2). Citons-en quelques-unes :

- **l'attention à la présence de Dieu** : « *À chaque heure du jour, on fera quelques courtes prières qui serviront aux maîtres pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers*

pour les habituer à penser à Dieu de temps en temps pendant le jour » (CE 7,1,4).

- **le recueillement dans l'église** : « Il est de conséquence que le maître veille beaucoup sur la conduite de ses écoliers, principalement lorsqu'ils entrent dans l'église, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun bruit, soit des pieds, soit de la langue » (CE 8,2,3).

- **la lecture de bons livres** : « Il est avantageux d'inspirer la piété aux enfants et de leur procurer, surtout de leur faire lire de bons livres, qui soient capables de faire de bonnes impressions dans leur esprit » (MF 177,1,2). C'est l'un des fruits de la lecture en français. (Voir l'article *Lire en français* par J.-L. Schneider, dans le présent volume).

5. LES DEVOTIONS DE M. DE LA SALLE

Des trois biographes primitifs, le chanoine Jean-Baptiste Blain est le plus prolifique. Il offre une documentation abondante sur les vertus de l'Instituteur des Frères, et particulièrement sur son goût de Dieu, son amour pour Notre Seigneur, sa dévotion envers la très sainte Vierge et les saints. (CL 8,270s et 481s).

Les écrits lasalliens permettent de faire la part de l'éloquence de l'hagiographe et surtout d'exprimer les motivations d'une dévotion dont les formes paraîtraient étranges en d'autres cultures.

Saturnino Gallego montre que l'esprit de foi et de religion s'exprime, chez La Salle, dans *des formes dévotes, affectueuses, où se manifestent avec simplicité, et se nourrissent en même temps, ses convictions, ses vertus et sa vie même*⁵.

5.1. Envers Dieu

L'esprit de religion dont M. de La Salle est rempli le pousse à *rendre à la Majesté souveraine de Dieu le culte et la vénération* qui lui sont dus (CL 8,233). En tout lieu, mais particulièrement dans une église, et plus encore en célébrant la messe, il est **attentif à la présence de Dieu**. Ses résolutions personnelles le rendent vigilant à élever son cœur à Dieu chaque fois qu'il commence une action, à prier et renouveler son attention à Dieu en entrant dans la maison ou dans sa chambre (CL 10,116 = EP 3,0,18-19). Blain parle de *son étude à se rendre la présence de Dieu familière et continue* (CL 8,290) en recourant à Dieu en toute occasion et en le priant en tout temps.

Son abandon héroïque à la divine Providence (CL 8,254) se manifeste dans la résolution de regarder toujours l'ouvrage de son salut et de l'établissement de l'Institut comme l'œuvre de Dieu, « *Opus tuum* », voulant attendre les ordres de la Providence pour agir

(CL 10,115 = EP 3,0,8-9). C'est d'ailleurs ce qu'il écrit à Drolin : « *Il faut que la Providence s'avance la première et je suis content* » (LA 18,17). On ne doit pas se méprendre sur cette attitude: une fois la volonté de Dieu reconnue, le Fondateur fait taire ses répugnances et agit sans esprit de retour pour l'établissement de l'Institut. Abandon n'est pas démission. Au moment des famines, La Salle excite les Frères à la confiance : « *Ne craignez point, Dieu ne manque jamais à ceux, qui espèrent en lui* » (CL 8,60). Et quand les Frères risquent de se décourager : « *Est-ce pour Dieu que vous faites cela ?* » leur demande-t-il (CL 8,295).

5.2. Envers Jésus-Christ

« *Son amour envers ce divin Sauveur a été tendre et affectif, efficace et effectif* » écrit Blain (CL 8,481) qui présente **les mystères du Christ**, sources de dévotion pour le Fondateur : la sainte Enfance, la Passion et l'Eucharistie (CL 8,484). Dans DC, La Salle insère une instruction sur *la dévotion que nous devons avoir envers Notre Seigneur*, rappelant que le Christ nous a rachetés et que c'est lui qui nous *communique la vie de la grâce*. Dans la gloire céleste, il [Jésus-Christ] *est le chef, le modèle et le médiateur de tous les chrétiens* (CL 22,187 = DC 42,13,2-3).

Rappelons la définition du mot mystère, donnée par La Salle : « *On entend, par les mystères de Notre Seigneur, les actions principales que le Fils de Dieu fait homme a faites et opérées pour notre salut* ». On se pénètre de leur esprit *en faisant attention à ce qu'en dit le saint Evangile, ou à ce que l'Église en propose, ou encore par une simple vue de foi [...] ou quelque réflexion [...] qui porte et qui excite à la dévotion envers ce mystère, et à se tenir dans un sentiment de*

respect intérieur dans sa considération (CL 14,59s = EM 7,177s).

« *Avez-vous soin, dans vos entretiens et dans vos récréations, de prendre Jésus-Christ pour modèle?* » (MD 30,1). Le *Recueil* propose, pour les récréations qui suivent les repas, des sujets de conversation comme celui-ci : « *De la vie de Jésus-Christ et de la dévotion toute particulière qu'on doit avoir envers lui, considéré dans ses mystères, [...] des moyens d'acquérir et d'entretenir cette dévotion et de la procurer aux enfants* » (CL 15,33 = R 10,2,5). Jésus est aussi le modèle de l'apostolat : « *Vous devez, en lisant l'Évangile, étudier la manière et les moyens dont il s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Évangile* » (MR 196,2). Et comme le Bon Pasteur, veiller plus particulièrement sur ceux qui sont portés au libertinage (MD 56,1), prier beaucoup pour ceux qui sont moins portés à la pitié (MD 56,3).

5.2.1. L'ENFANT JESUS

Dans l'esprit de l'École française de spiritualité⁶, et particulièrement grâce aux instituts fondés sous l'invocation de l'Enfant Jésus par Barré et Roland, La Salle avait acquis une grande dévotion envers l'enfance du Christ. Blain parle de la consécration au saint Enfant Jésus que La Salle, à Reims, faisait faire au groupe des jeunes gens se préparant à devenir Frères : « *Le jour de Noël il venait devant eux se consacrer au saint Enfant Jésus. La première fois surtout qu'il le fit, sa dévotion parut si sensible et si vive qu'ils en furent tous pénétrés* » (CL 7,280).

L'*Explication de la méthode d'oraison* propose un sujet sur le mystère de la naissance de Notre Seigneur. Une telle contemplation produit en nous plusieurs fruits, notamment *un profond amour pour Notre Seigneur et une tendre dévotion envers lui considéré comme enfant Dieu, naissant pour notre amour* » (CL 14,67 = EM 8,197; cf. CL 22,141 = DC 42,2,7). L'*esprit d'enfance*, selon La Salle, consiste dans la simplicité, docilité, pureté, et dans le mépris des richesses et des grandeurs mondaines (CL 14,61 = EM 7,183). C'est là une attitude de foi très généreuse commente Gallego⁷. Une très belle prière exprimer l'amour de Jésus enfant (CL 14,70 = EM 8,202); une autre invite à adorer Notre Seigneur enfant entre les bras de sa sainte mère (id. 75 = 8,215), puis à s'unir à lui (id. 84 = 10,232). Tous ces textes sont profondément bibliques et d'un sens théologique très sûr. Certaines

résolutions proposées portent sur des pratiques de dévotion communes chez les Frères : « *Je me propose d'avoir une dévotion particulière à votre divine enfance et d'en réciter les litanies avec une grande attention. Je vous honorerai particulièrement le 25 de chaque mois* » (id. 83 = 9,228,5).

Les méditations pour les 24 et 25 décembre, insistent sur l'abjection de Jésus pour mieux faire ressortir la fin pour laquelle le Fils de Dieu est descendu sur la terre et veut descendre dans notre cœur : « *Afin de nous faire participer à sa nature et de faire de nous des hommes tout célestes* » (MF 85,3). « *Nous avons dû, en choisissant notre état, nous résoudre à être abjects⁸, aussi bien que le Fils de Dieu lorsqu'il s'est fait homme* » (MF 86,2). L'humilité de la condition des Frères les met au même niveau que les pauvres qu'ils doivent accueillir : « *Vous ne les attirerez à Dieu qu'autant que vous aurez de conformité avec eux et avec Jésus naissant* » (MF 86,3).

5.2.2. LA PASSION

Blain rapporte l'admirable dévotion de La Salle envers les abjections et les souffrances du Christ, disant qu'il encourageait les Frères à *surmonter leurs peines par la considération de celles du Sauveur des hommes* et qu'il établit parmi eux la récitation quotidienne des litanies de la Passion « *Jésus pauvre et abject* » (CL 8,484).

Les méditations lasalliennes pour la semaine sainte (MF 23-28) dévoilent les sentiments de leur auteur. Il est surtout sensible à l'abandon de la volonté humaine de Jésus, soumise en tout à la volonté divine (MD 24,3), à ce Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés (MR 193,3). Jésus a tant désiré souffrir pour que notre salut soit accompli (MD 25,3). Nulle complaisance dans le rappel des souffrances du vendredi saint, mais une conviction : « *Ne pas vouloir cesser de pécher, c'est ne vouloir pas qu'il cesse de souffrir* » (MD 27,3). « *Le fruit que nous pouvons tirer de la contemplation des plaies de Notre Seigneur, c'est de nous faire quitter entièrement le péché, de mortifier nos passions et de contredire nos inclinations trop humaines et trop naturelles* » (MD 28,2,2). Et la méditation pour l'invention de la sainte Croix nous fait découvrir, avec l'auteur de l'Imitation, que toute notre vie quotidienne peut participer à la « kénose » du Christ : « *Disposez-vous donc aujourd'hui à aimer cette croix, puisque vous l'avez toute trouvée* » (MF 121,1).

On comprendrait mal cette dévotion si on la séparait du *ministère des Frères* et de la mystique paulinienne: « *J'accomplis ce qui manque à la passion de Jésus-Christ* » (Col 1,24). « *Comme vous êtes obligés d'aider vos disciples à se sauver, vous devez les engager à unir toutes leurs actions à celle de Jésus-Christ. [...] C'est ainsi gué vous devez leur apprendre à profiter de la mort de Jésus-Christ* » (MR 195,1). Et le martyr de saint André amène le Fondateur à demander à ses Frères : « *Avez-vous autant d'amour pour les souffrances gué saint André en avait pour la croix où il est mort ? Les peines, les souffrances et les persécutions que vous avez à soutenir dans votre ministère, au lieu d'abattre votre courage, servent-elles à augmenter votre zèle et vous animer davantage à faire connaître et aimer Jésus-Christ ?* » (MF 78,3).

Quand il contemple la plaie du côté du Christ, c'est le langage de l'amour et de l'imitation : Qu'il fasse passer de son cœur au vôtre *les sentiments d'une patience toute chrétienne, d'une entière résignation, d'une parfaite conformité à la volonté de Dieu* (MD 28,3).

5.2.3. LE CŒUR DE JESUS

Le Fondateur connaît la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus qui se développe de son temps : saint Jean Eudes et ses disciples en sont les propagandistes, ainsi que bien d'autres personnes, dont le chanoine Blain. Saint J.-B. de La Salle, quant à lui, observe une certaine réserve face à cette dévotion sur laquelle l'Église ne s'est pas encore prononcée.

On trouve cependant dans les écrits lasalliens quelques allusions au cœur du Christ, porteuses d'une dévotion discrète mais substantielle. On connaît l'invitation à mettre la main, comme l'apôtre Thomas, dans la plaie du côté du Christ, *non pas tant pour fortifier votre foi que pour pénétrer, s'il est possible, jusqu'au cœur de Jésus, et pour faire, de là, passer dans le vôtre les sentiments d'une patience toute chrétienne* (MD 28,3).

Pour atteindre, nous dit La Salle, à l'unité que le Christ demandait à son Père pour ses disciples, *pressez donc le Dieu des cœurs que, du vôtre et de ceux de vos Frères, il n'en fasse qu'un dans celui de Jésus* (MD 39,3).

La communion permet un *cœur à cœur avec Jésus* (CL 15,117 = R 16,9,6; CL 17,275 = I 6,27,1). L'orai-

son également: « *Je vous supplie très humblement, aimable Enfant Jésus, de m'attirer dans votre divin cœur* » (CL 14,85 = EM 10,232,2). « *Unissez, je vous prie, mon esprit et mon cœur au vôtre* » (id. 105 = 14,285,2). « *Que votre Esprit et divin Cœur enseigne à mon esprit et à mon cœur le mépris de tout ce que le monde estime et recherche avec tant d'ardeur* » (id. 120 = 18,320,3).

5.2.4. L'EUCCHARISTIE

Il faudrait parler longuement de *la dévotion de M, de La Salle au saint Sacrement de l'autel*. Il a rivalisé de recueillement avec Bauyn (CL 7,330); il était souvent *hors de lui* après avoir célébré la messe (CL 8,484). On connaît son zèle pour la communion fréquente et fervente (CL 8,485s) ainsi que ses écrits en ce sens. (Voir plus haut, § 3.2, et l'article *Messe* par L. Salm, dans le présent volume).

5.3. Envers « la très sainte Vierge »

La Salle célébrait les fêtes de Marie avec une dévotion singulière, nous dit Blain (CL 8,490). *Ce fidèle dévot de la divine Marie* recourait souvent à elle. Il finissait chaque action de la journée par une prière à la très sainte Vierge, terminait son oraison par une consécration de soi-même en disant la prière *O Domina mea*. Et sa dernière prière avant de mourir fut celle qui terminait chacune de ses journées, *Maria mater gratiæ* (CL 8,490s).

Dans son catéchisme comme dans la MF 151, il traite *de la dévotion envers la très sainte Vierge*. Aux écoliers, il enseigne que Marie est *notre bonne mère, puisque Jésus-Christ l'a donnée pour telle à tous ceux qui lui seraient dévots*. Le Père éternel *lui a donné un rang au-dessus de toutes les pures créatures, mettant en elle la plénitude de tout bien, en renfermant dans son sein le Verbe divin* (CL 22,211s = DC 43,6).

Aux Frères, La Salle affirme que Marie est la principale protectrice de leur Société, et qu'ils lui doivent *une dévotion toute particulière, capable de se transmettre aux enfants qu'ils enseignent* (MF 151,1).

Le Frère manifestera sa dévotion mariale dans la vie quotidienne par diverses pratiques:

- en parlant, en récréation, de la vie de la très sainte Vierge ainsi que de l'importance d'avoir une grande dévotion à son égard et de la procurer aux enfants (CL 15,33s = R 10,2,6);

- comme tous les chrétiens, en tâchant d'imiter ses vertus, notamment son humilité et son grand amour pour la pureté (CL 22,211 = DC 43,5,6);
- en célébrant ses fêtes avec solennité (MF 151,3,2), même celles qui ne sont pas chômées (RC 30,21,12);
- en récitant l'office de la très sainte Vierge avec une piété et une dévotion toute particulière, pour en tirer le fruit que l'Église en désire (CL 20,483 = DA 405,3,7);
- en récitant le chapelet, prière très agréable à Dieu et à Marie (CL 21,300 = DB 4,13,2), qui est de règle dans l'Institut (MF 151,3,2; RC 4,11 et 27,16; CL 10,116 = EP 3,0,16) et que les Frères font régulièrement réciter à leurs écoliers (CL 24,76; 85; 89 = CE 7,1,3; 8,1,6; 8,3,6).

Dans son *Testament*, le Fondateur recommande aux Frères *d'avoir une dévotion toute particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph, patron et protecteur de leur société* (CL 10,118 = EP 4).

5.4. Envers les autres saints

Saint J.-B. de La Salle *avait mis son Institut dès sa naissance sous la protection de saint Joseph*, nous rappelle Blain (CL 8,492). En cela, il s'insérait dans l'un des grands courants dévotionnels de la France du

XVII^e siècle⁹. Le Frère enseignant est chargé d'un emploi qui a beaucoup de rapport à celui de Joseph: le soin et la conduite extérieure de Jésus-Christ. Il peut donc le prendre comme modèle et exceller comme lui en vertu (MF 110,1), imitant surtout son amour et sa fidélité dans l'obéissance (id., 2). La Salle a laissé quelques belles prières en l'honneur de saint Joseph, à l'intention des Frères (CL 14,91 et 108 = EM 10,244 et 14,290) comme de leurs élèves (CL 18 41 = E 10,4). Voir ci-après l'article *Dévotion à saint Joseph* par M. Buttigieg et L. Lauraire.

La Salle nous présente, dans l'existence des saints, l'irruption toujours nouvelle de l'Esprit Saint au milieu de l'histoire des hommes. Ce doit être l'un des sujets de conversation des Frères (CL 15,62s = R 10,2,7s). Les méditations pour les fêtes des saints, comme les instructions des catéchismes, proposent leurs vertus à notre imitation. La Salle honorait particulièrement saint Jean le Précurseur, les saints Apôtres, saint Cassien, maître d'école et martyr, et *ceux en qui a le plus paru l'esprit de (son) Institut* (CL 8,493). Parmi les saintes, Thérèse d'Ávila est la seule nommée par le chanoine biographe. La Salle avait pour elle *une affection inexplicable* (id.). Et il recommande à tous les chrétiens la dévotion aux saints patrons diocésains et paroissiaux (CL 22,213 = DC 44,0,1).

6. PRATIQUES DE DEVOTION

« *Les exercices de la communauté et l'emploi de l'école demandent un homme tout entier* » (MH 10). C'est pour cette raison que les Frères ne peuvent avoir de pratiques de piété particulières, ni faire partie d'une confrérie¹⁰ (RC 4,12), ni même choisir à leur gré leur jours de communion ou de confession (LA 37,11).

Nous avons déjà vu un certain nombre de pratiques recommandées par le Fondateur à ses Frères, à leurs élèves, aux lecteurs de ses écrits. Une dévotion se traduit dans le concret de la vie par la pratique des vertus et s'entretient grâce à des exercices de piété.

La Règle prescrit aux Frères l'oraison quotidienne (4,1), la communion 2 fois la semaine (4,5) et la confession hebdomadaire (4,9), le chapelet, l'acte d'adoration (4,13) et le souvenir fréquent de la présence de Dieu (2,7), la lecture fréquente de la Parole de Dieu,

considérée comme *leur première et principale Règle* (2,3), la prière pour les Frères défunts (23) et l'invocation « *Vive Jésus dans nos cœurs* » qualifiée de *signal de la communauté* (27,1), riche de la spiritualité de l'Ecole française. Sont aussi recommandées les oraisons jaculatoires (CL 15,63 = R 13,22; MD 70,3,2), et les visites au saint Sacrement (CL 14,24 et 42 = EM 2,80 et 4,136,2; CL 25,160 = RD 2,8; LI 122,4s).

Pour soutenir la piété des élèves, le Fondateur a composé un manuel de piété (CL 18 = E) et proposé plusieurs pratiques: messe quotidienne (CL 24,84 = CE 8,0,1), visite au saint Sacrement (CL 24,202 et 255 = CE 17,3,6 et 21,3,4; MD 47,2,1), réception des sacrements (MR 198,2 et 200,2), prières du matin et du soir, prière avant et après le repas, récitation quotidienne du chapelet (CL 24, 202 = CE 17,3,7). Il con-

seille aussi de renouveler les promesses de son baptême (CL 22,200 = DC 43,2,4) et il prévoit que l'on encourage les écoliers en leur donnant des récompenses de piété (CL 24,138 = CE 14,1,2) qui consistent en des images sur papier ou des effigies en plâtre.

Aux fidèles, La Salle conseille de participer avec dévotion aux processions (CL 22,13 = DC 10,4,6) et

aux pèlerinages (21 = 10,6,3). Il leur recommande également de se livrer avec foi et ferveur aux pratiques usuelles dans les confréries (18 = 10,5,1). Dans l'esprit du concile de Trente, La Salle s'efforce de canaliser le courant dévotionnel de son époque, afin d'éclairer la foi des fidèles, de les amener à une véritable conversion et à la pratique des sacrements.

7. CONCLUSION : FOI PERSONNELLE ET RELIGIOSITE POPULAIRE

Ce bref aperçu de la « dévotion » dans la vie et les écrits du Fondateur des Frères montre l'influence de l'esprit de son siècle, époque de forte religiosité populaire, où la relation à Dieu et à ses saints était comme naturelle. Mais il y a beaucoup plus.

La Salle fait de la vertu de religion la base et le soutien de sa vie personnelle et de celle de son Institut. L'esprit de foi, nourri de l'Écriture et de renseignement de l'Église, est le principe de sa pensée, de ses jugements et de son agir. La foi lui fait chercher Dieu et sa volonté dans la vie réelle. L'obéissance aux inspirations divine lues dans les événements et la confiance en la Providence furent les deux moyens grâce auxquels il demeura disponible au souffle de l'Esprit. La dévotion ne fut, chez lui, rien d'autre qu'un élan de confiance envers Dieu.

La personne de Jésus et son Évangile sont très présents dans les écrits lasalliens. « *Le premier effet de la foi est de nous attacher fortement à la connaissance, à l'amour, à l'imitation et à l'union de Jésus-Christ* »

(CL 15,81 = R 15,1,3). La Règle actuelle (1987) dit équivalentement : « *C'est à Jésus-Christ, à son Évangile et à son Esprit que les Frères sont d'abord fidèles* » (art. 142).

Dans la dévotion aux saints, La Salle fait ressortir leur rôle de témoins privilégiés de la vie et de la sainteté de l'Église. Ils ont suivi le Christ; marchons donc sur leurs traces et imitons leurs vertus. Dans la vie du chrétien, le Fondateur met en lumière le rôle de la liturgie, comme celui de l'oraison, premier et principal des exercices journaliers du Frère (RC 4,1); lequel doit, dans son ministère éducatif, inculquer aux jeunes l'esprit du christianisme.

Par sa vie et ses écrits, saint Jean-Baptiste de La Salle nourrit la prière et inspire l'action de nombreux enseignants chrétiens, au-delà des limites de l'Institut dont il fut le fondateur¹¹. Inspirée par son exemple et son enseignement, l'école lasallienne travaille à former des citoyens du monde qui soient aussi de véritables chrétiens (cf. MF 160,3,2).

¹ *Dictionnaire de Spiritualité*, t. III, col. 716s, article *Dévotion* par J.W. CURRAN, É. BERTAUD et A. RAYER; *Diccionario de Espiritualidad*, t. I, p. 567.

² *Dictionnaire de Spiritualité*, t. XII, col. 307s, article *Religion (vertu de)*.

³ *Dictionnaire de Spiritualité*, t. XII, col. 316, *L'École bérullienne et la vertu de religion*.

⁴ La Salle reprend le titre du célèbre ouvrage de Nicole, mais dans une perspective fermement opposée.

⁵ GALLEGO, S., *Vida y pensamiento de SJBS*, t. II, *Escritos*, Madrid, B.A.C., 1986.

⁶ GALLEGO, *op. cit.*, p. 15-23, cf. note 41 de la p. 23; *Dictionnaire de Spiritualité*, t. X, article *Enfance de Jésus*.

⁷ GALLEGO, *op. cit.*, p. 23, n. 43. Le sceau de l'Institut, à l'époque du fondateur et jusqu'en 1751, représentait saint Joseph conduisant l'Enfant Jésus (cf. CL 13, page titre).

⁸ « Abject » n'a pas à l'époque la nuance de réprobation morale que lui attribue le français moderne. Être abject, c'est être rejeté, compté pour rien - nous disons aujourd'hui « être exclu » - comme Marie et Joseph ne trouvant pas de place à l'hôtellerie.

⁹ La dévotion à saint Joseph éducateur de Jésus s'est répandue à Reims, où La Salle est né, à partir de 1640.

Voir *Cahiers de Joséphologie*, vol. 34, n° 2, article d'Yves POUTET (sera republié dans CL 55).

¹⁰ Au XVII^e siècle, confréries et communautés de métiers adondaient dans les villes, chacune ayant son saint

patron et ses propres pratiques de dévotion.

¹¹ *Lasalliana*, n° 17-24, par Fr. Celestino Hernando Ruano; voir aussi *Lasalliana*, 19-1-A-72 et 17-1-A-67 et *Bulletin de l'Institut* du 5 octobre 1927, p. 76.

Thèmes complémentaires

Abandon
Amour - Charité
Catéchisme
Cœur (Toucher les)
Conduite des Écoles ch.

Éducation - Élever
Esprit du christianisme
Imitation du Christ
Ministère
Mystère

Oraison
Pénitent
Piété
Saints
Vive Jésus dans nos cœurs
Zèle

BIBLIOGRAPHIE

CASTILLO, J.-M., *Oración y existencia cristiana*, Salamanca, Ed. Sígueme, 1979.

DEVILLE, R., *L'École française de spiritualité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1987.

Dictionnaire de Spiritualité, Paris, Beauchesne.

GUERRA, A., *Oración en un mundo secularizado*, Madrid, Ed. Paulinas, 1973.

Louis MARIE GRIGNION DE MONTFORT (saint), *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge*.

Nuevo diccionario de liturgia, Madrid, Ed. Paulinas, 1984.

PAUL VI, *Eucharisticum Mysterium*, 1967.

Fr. José Luis HERMOSILLA GARCIA et Fr. Alain HOURY

74. DÉVOTION À S^t JOSEPH

Sommaire

1. Le contexte historique.

2. Saint Joseph dans les écrits lasalliens

2.1. Dans les « Règles communes » 2.2. Dans les catéchismes 2.3. Dans les « Méditations ».

3. Dévotion personnelle de J.-B. de La Salle envers saint Joseph

3.1. Origine de cette dévotion 3.2. Manifestations de cette dévotion 3.3. Motifs d'une telle dévotion 3.4. Les litanies de saint Joseph.

Dans son testament, saint Jean-Baptiste de La Salle recommande aux Frères des Écoles Chrétiennes d'avoir « une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph, patron et protecteur de leur société ». Ces ultimes paroles parachèvent les nombreuses invitations et les fréquents rappels, échelonnés au long des années et dont témoignent de nombreux écrits.

De son vivant, J. -B. de La Salle avait manifesté une grande dévotion envers saint Joseph. Très tôt, il en avait fait le patron de la société dont il assumait l'institution, il recommandait de solenniser sa fête et avait introduit la récitation quotidienne de ses litanies.

La bulle d'approbation du nouvel Institut confirme cela lorsqu'elle stipule que, « institués sous la tutelle du très saint Enfant Jésus et le patronage de saint Joseph, les Frères doivent surtout avoir soin d'instruire les enfants, principalement les pauvres ».

1. LE CONTEXTE HISTORIQUE

La dévotion à saint Joseph dans l'Église remonte à une époque bien antérieure au XVII^e siècle. Ses propagandistes avaient été aussi divers que nombreux. Qu'il suffise d'évoquer, à titre d'exemples, les saints et saintes Bernard de Clairvaux, Brigitte, Bernardin de Sienne, Thérèse d'Avila, Pierre d'Alcantara, François de Sales ainsi que des familles religieuses : le carmel réformé, les dominicains, les jésuites. Gerson demandait au saint Siège d'étendre le culte limité à certains lieux, en inscrivant une fête du saint au calendrier de l'Église, ce que fit le pape Sixte IV au XV^e siècle. Grégoire XV, en 1621, en fit une fête d'obligation. Clément IX, du vivant de J.-B. de La Salle, l'éleva au rang de fête double.

À Paris, en 1649, un prêtre, Adrien Bourdoise, créa une *association de prières à saint Joseph afin d'obtenir de Dieu, par son intercession, de bons maîtres et de bonnes maîtresses d'écoles populaires*. Très vite, les prêtres de Saint-Sulpice apportèrent leur adhésion à cette pieuse initiative qui connut un certain essor.

Pour saisir la position de J.-B. de La Salle, on peut faire ici une double constatation: la présence significative des Messieurs de Saint-Sulpice dans l'association et la référence explicite à la tâche éducative de saint Joseph au sein de la sainte famille. Le futur Fondateur sera influencé par Saint-Sulpice avant de se consacrer à l'école populaire.

Au XVII^e siècle toujours, et en se limitant à la France, on peut inscrire sur la liste des zélateurs de saint Joseph: saint Jean Eudes, sœur Marguerite du Saint-Sacrement qui influença directement Eudes, Jean-Jacques Olier et le bienheureux Nicolas Roland, autre filière spirituelle qui conduit à saint Jean-Baptiste de La Salle. Dans le même mouvement de réforme de l'Église, plusieurs diocèses français virent

la fondation de communautés séculières féminines se dévouant aux pauvres et à la catéchisation de leurs enfants, connues sous le nom de *Sœurs de Saint-Joseph*. Toutes avaient une spiritualité les amenant avoir *Nôtre-Seigneur dans les pauvres*. Plusieurs ont traversé les vicissitudes de l'histoire et sont devenues des congrégations enseignantes. Quelques unes ont aissaimé dans les jeunes Églises.

2. SAINT JOSEPH DANS LES ECRITS LASALLIENS

L'importance de la dévotion à saint Joseph est indiquée implicitement par le fait que son nom apparaît 120 fois dans les écrits de J.-B. de La Salle. Arrêtons-nous particulièrement aux trois ouvrages qui le mentionnent plus abondamment.

2.1. Dans les « Règles communes »

Si les versions successives des *Règles* jusqu'en 1726 citent le nom de saint Joseph, c'est essentiellement pour rappeler aux Frères la dévotion qu'ils doivent avoir à son égard et les pratiques communautaires en son honneur. Ce sont donc des dispositions réglementaires plutôt qu'un corps de doctrine. Ils témoignent cependant de l'importance donnée au patronage de saint Joseph sur le jeune Institut.

2.2. Dans les catéchismes

La Salle consacre l'instruction XVIII de son troisième ouvrage catéchétique - *Du culte extérieur et public* - à la fête de *saint Joseph, époux de la très sainte Vierge* (CL 22,273s = DC 44,18).

Sous forme de questions et réponses, le texte présente successivement:

- l'identité du saint,
- son style de vie pauvre et cachée à Nazareth,
- ses principales vertus,
- les difficultés qu'il a rencontrées et les grâces particulières qu'il a reçues,
- le modèle qu'il nous donne.

Le procédé par questions et réponses amène une série d'énumérations brèves qui ne facilitent peut-être pas une compréhension unifiée de la pensée lasallienne sur saint Joseph. Le lecteur moderne (et adulte) souhaiterait plus de précisions ou de nuances. On doit se contenter des 5 raisons de la vie cachée de

Joseph, 5 vertus pratiquées, 7 privilèges reçus de Dieu, 5 types de peines rencontrées, 6 sortes de consolations et 7 manières de l'honorer. Tel est, en 22 questions, le schéma de l'instruction.

L'ensemble reflète la piété de l'époque, si différente de la nôtre. Il convient pourtant de noter que le meilleur de cet exposé est nourri des textes évangéliques qui, on le sait, sont relativement brefs au sujet de saint Joseph.

2.3. Dans les « Méditations »

La méditation pour la fête de saint Joseph (MF 110) synthétise la pensée de son auteur sur le saint qu'il propose, plus qu'aucun autre, en exemple aux Frères.

Retenons d'abord l'affirmation initiale selon laquelle Joseph avait les qualités et les vertus nécessaires pour exercer son saint ministère, celui de la conduite extérieure de Jésus-Christ. Il était *juste*, soumis à Dieu et plein de sollicitude pour Jésus enfant.

La Salle, à partir de la *justice* de Joseph au regard de Dieu établit un parallèle avec le ministère du Frère enseignant et propose ce saint comme modèle. A la suite de plusieurs de ses contemporains, il met en évidence la fonction éducative de saint Joseph auprès de l'enfant Jésus. Les Frères n'ont-ils pas à exercer un ministère analogue auprès des écoliers?

Les récits évangéliques relatifs à la naissance et à l'enfance de Jésus soulignent *l'entière soumission* [de saint Joseph] *aux ordres de Dieu*. Belle occasion pour rappeler aux Frères la nécessité et l'excellence de l'obéissance *qui, de toutes les vertus, dit-il, est celle qui vous convient le plus dans votre état et votre emploi, et qui vous attirera plus de grâces.*

Le troisième point de la méditation développe la grande sollicitude de Joseph envers Jésus, spécialement lors de la fuite en Egypte, du retour, de la perte au temple. Conscient, comme le saint patriarche, de la mission reçue du Père et animé d'un tendre amour envers Jésus, le Frère doit être vigilant pour préserver l'innocence des enfants, éloigner *ce qui peut nuire à leur éducation* et enfin *pourvoir à leurs besoins*.

On voit donc que, dans l'admiration pour saint Joseph et le culte qu'on lui rend, ce sont l'appel de Dieu au ministère d'éducation et la manière de l'exercer qui sont d'abord mis en évidence.

La même perspective ministérielle apparaît dans la méditation pour le dimanche qui précède l'Epiphanie, intitulée *De l'amour de la retraite à l'exemple de Jésus-Christ retiré inconnu en Egypte* (MD 6).

3. DEVOTION PERSONNELLE DE J.-B. DE LA SALLE ENVERS SAINT JOSEPH

3.1. Origine de cette dévotion

Dans un article cité en bibliographie, le Fr. Yves Poutet suggère que la dévotion du Fondateur envers saint Joseph puisse s'enraciner dans l'usage familial de lire ou d'écouter lire la vie des saints, pratique coutumière dans les familles pieuses comme la sienne. Ces récits incorporaient toujours le donné scripturaire, avant d'y ajouter le merveilleux transcrit des apocryphes ou de quelque « *vita* » médiévale.

Parmi les saints dont le jeune Jean-Baptiste découvrit ainsi la vie et les exemples, plusieurs avaient été des zéloteurs du culte de saint Joseph. D'autre part, en tant que chanoine de la cathédrale de Reims, il fut amené à réciter ou chanter l'office de saint Joseph, à en entendre les « *leçons* » tirées des Pères de l'Église. Ainsi, le jeune De La Salle n'était pas seulement mis en contact avec la dévotion et le culte de saint Joseph, mais il s'imprégnait de la doctrine le concernant. Cette orientation ne put qu'être confortée par son séjour au séminaire Saint-Sulpice de Paris.

3.2. Manifestations de cette dévotion

Il faudrait suivre le cours de sa vie et relever plusieurs circonstances dans lesquelles sa dévotion s'est particulièrement manifestée. Jean-Baptiste Blain, le plus prolifique de ses biographes primitifs, en propose une synthèse (CL 8,492) où l'on remarque:

- Que la dévotion du Fondateur envers saint Joseph n'était pas moins grande que celle qu'il avait envers les anges et saint Michel.
- Qu'il a marqué cette dévotion en plaçant son Institut

dès sa naissance sous la protection de ce grand saint.

- Qu'il avait constamment recherché les moyens de l'honorer et faire honorer, notamment en récitant tous les jours ses litanies, afin de vivre de l'esprit qui avait animé Joseph, et en faisant du jour de sa fête *un des plus solennels de l'Institut.*

- À l'exhortation, De La Salle joignait l'exemple. Malgré la maladie, il se leva pour célébrer la messe le jour de la saint Joseph 1719, quelques semaines avant sa mort.

- Juste avant de mourir, il recommanda aux Frères de se distinguer dans la dévotion à saint Joseph, *ce qu'il leur avait tant de fois recommandé en sa vie.*

3.3. Motifs d'une telle dévotion

Au témoignage du même J.-B. Blain, les raisons de cette dévotion particulière nous sont connues: « *Ce qui le touchait le plus dans la vie admirable du saint époux de la Mère de Dieu était sa grande docilité à la conduite de la divine Providence, sa soumission aux ordres les plus fâcheux, sa prompte obéissance à la voix du Seigneur, sa vie cachée, sa chasteté angélique, et enfin sa tendresse et son amour pour Jésus et Marie. Vertus qu'il était jaloux d'imiter en ce grand saint* » (CL 8,492).

Ceux qui sont familiers de la vie et des écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle auront immédiatement reconnu dans cette phrase l'écho de très nombreux passages et de plusieurs événements de la vie du Fondateur. Sa conviction devait être si profonde que Blain ajoute *qu'il a été une vive (= vivante) image de saint Joseph.*

3.4. Les litanies de saint Joseph

Blain ajoute : « Pour contenter sa dévotion envers ce grand saint, il a composé en son honneur de longues litanies tirées de l'Écriture sainte, qui expriment avec onction les sentiments de tendresse, d'affection et de zèle qu'il avait pour ce juste par excellence ».

Les Règles communes stipulaient: «A une heure, les Frères s'assembleront dans l'oratoire pour y réciter les litanies de saint Joseph, patron et protecteur de la communauté, pour demander son esprit et son assistance pour l'éducation chrétienne des enfants » (RC 27,22).

De quelles litanies s'agissait-il? Parlant de celles que le Fondateur récitait, Blain ne les lui attribue pas (CL 8,492). On ne peut donc affirmer que c'étaient les mêmes que celles dont il est question plus loin et qui lui sont expressément attribuées. Or, diverses litanies de saint Joseph existaient à l'époque et servaient à la prière de communautés et de particuliers.

L'article cité d'Y. Poutet tente d'éclairer cette question. Une seule chose est certaine: le Fondateur était habité par la dévotion à saint Joseph au point de composer des litanies en son honneur pour y exprimer les sentiments que son exemple faisait naître en lui.

La place faite à saint Joseph dans l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes dès les origines s'est conservée au long des siècles. On y retrouve le maintien de pratiques de piété à son endroit, la solennisation particulière de sa fête, la mise sous son patronage de nombreux établissements scolaires ou communautaires à travers le monde. Dans ce long cortège de dévotion, remarquons la fondation, au milieu du XIX^e siècle, de la confrérie - élevée rapidement au rang d'archiconfrérie - de saint Joseph, dont la finalité principale était de promouvoir dans l'Eglise la dévotion à ce saint. Son influence dépassa très vite les limites de l'Institut.

Aujourd'hui, en plus du « Joseph éducateur » du XVII^e siècle, on vénère le saint artisan, patron des travailleurs, et l'Eglise a instauré une fête à ce sujet. Mais la piété des Frères demeure attachée à saint Joseph en tant qu'il «participa à l'œuvre de salut par l'éducation humaine de Jésus et fut fidèle jusqu'à la mort à son humble paternité » selon les termes de la Règle en vigueur depuis 1967.

Thèmes complémentaires

Anges gardiens

Dévotion - dévotions

Dévotion mariale

Saints

BIBLIOGRAPHIE

POUTET, Yves, *Saint Joseph dans la vie et l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Cahiers de josphologie, Montréal, juillet-décembre 1986.

POUTET, Yves, *La dévotion à saint Joseph chez les F.É.C. (1680-1989)*, Montréal, Centre de Recherche et de Documentation, 1992.

RIGAULT, Georges, *Histoire Générale de l'Institut des F.É.C.*, t. I, Paris, Plon, 1937.

Fr. Michael BUTTIGIEG et Fr. Léon LAURAIRE

75. DIEU

Sommaire

1. Le contexte : Dieu dans la France du XVII^e siècle.

2. Dieu comme un appel, dans la vie de J.-B. de La Salle

2.1. Son témoignage et celui de ses biographes 2.2. Homme de Dieu et homme pour Dieu.

3. Pour J.-B. de La Salle, qui est Dieu ?

3.1. Remarque préliminaire 3.2. « Ô grand Dieu, petit enfant » 3.3. En tout semblable et tout autre 3.4. Dieu vivant 3.4.1. « L'Esprit du Dieu vivant... » 3.4.2. « ... qui agit en vous » 3.4.3. « ...et par vous » (MR 195,2,1).

4. Conclusion : Témoigner de Dieu aujourd'hui.

Au moment où M. de La Salle, atteint de son dernier mal, s'affaiblissait gravement, le Frère Barthélémy qui le veillait « lui demanda s'il acceptait avec joie les peines qu'il souffrait. 'Oui, répondit-il, j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard'. Ce furent là ses dernières paroles » (CL 8,174).

Le biographe Jean-Baptiste Blain qui rapporte ce trait n'ignore pas la place que Dieu occupa dans les écrits de son héros et plus encore dans sa vie, à la racine des choix qu'il fit et des risques qu'il prit. C'est ce que le présent article tente d'exprimer, en s'en tenant à une approche globale du mystère, sans traiter du Dieu Trinité qui pourra faire l'objet d'un autre article. C'est le Dieu unique, vivant, transcendant et agissant qui nous retient ici.

1. LE CONTEXTE : DIEU DANS LA FRANCE DU XVII^e SIECLE

Dans la marche des institutions comme dans la vie quotidienne, dans l'architecture des villes et villages comme dans les beaux-arts, Dieu est une réalité omniprésente au long du Grand Siècle¹. Les écrits y abondent d'expressions comme : *Avec l'aide de Dieu, Si Dieu le veut* ou *Dieu le veuille*².

Les dictionnaires anciens se font l'écho de cet état d'esprit. Ils affirment qu'il n'est pas possible de donner de Dieu une véritable définition parce qu'il est un être infini et incompréhensible. Mais la piété, ajoutent-ils, demande que l'on s'en fasse une représentation la plus parfaite possible. Dieu est pensé comme l'être suprême, unique et infiniment parfait, cause première, premier moteur, subsistant par lui-même sans commencement ni fin. « *Je suis celui qui suis* » (Ex 3,14). Le Dieu vivant, qui a tout créé et par lequel

toutes choses existent et subsistent. Infiniment puissant, bon et miséricordieux. Sagesse souveraine³.

Les catéchismes contemporains répètent les mêmes éléments conceptuels. Ils parlent de l'être de Dieu et de son action envers l'homme, réunissant ses enfants dispersés en un peuple, les libérant de la servitude du péché⁴. Ils en déduisent les « devoirs d'un chrétien » envers Dieu qui ont nom connaissance, adoration, respect, obéissance, amour, service gratuit⁵...

Certains auteurs du temps définissent Dieu en philosophes, parlant de l'essence divine et de sa perfection absolue. D'autres, en théologiens, se réfèrent au Dieu agissant et anthropomorphique de la Révélation. À ces deux voies pour s'approcher de Dieu, celle de la *raison* et celle de la *foi*, certains en ajoutent une autre, celle du *cœur*. Avant Biais Pascal, on cite le

capucin Yves de Paris, pour qui nous connaissons Dieu comme par un *instinct naturel*. Nous nous dirigeons vers Dieu par le chemin même par lequel nous venons de lui, c'est-à-dire par *Y amour*⁶.

Pour Pierre de Bérulle, Dieu nous atteint par *une voie de grâce et d'amour et non de justice et de châtement*. Il agit dans notre esprit et lui fait porter et sentir la puissance et souveraineté de son être sur tout être créé, par l'expérience de sa grandeur appliquée à notre petitesse et de notre petitesse incapable de porter sa grandeur. [...] Cet être divin, adorable en toutes les qualités, a des qualités apparemment contraires. Il est infiniment présent et infiniment distant.

2. DIEU COMME UN APPEL, DANS LA VIE DE J.-B. DE LA SALLE

La vie de Jean-Baptiste de La Salle apparaît comme une rare illustration de l'action de Dieu dans un homme et de la réponse de l'homme à l'action divine.

2.1. Son témoignage et celui de ses biographes

On sait quel choc ce fut, dans l'existence de J.-B. de La Salle, de recevoir sous son toit les premiers maîtres d'écoles, *la plupart grossiers, sans élévation et sans étude* (CL 11,352 = MH 0,0,36). Cette rupture devait entraîner une seconde, plus grande que la première : le renoncement à sa fortune familiale pour vivre pauvre, dans une communauté pauvre. Il a lui-même évoqué dans un *mémoire* (selon Blain et Bernard) ou dans *une lettre* [...] à une *personne de piété* (selon Maillefer) ce tournant de sa vie : « Dieu, dit-il, qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en peu de temps, de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement » (CL 10,107). Le Fondateur dit par là comment il comprend son propre itinéraire et quelle place éminente il reconnaît à Dieu. Un Dieu qui intervient dans l'histoire, mais sans diminuer en rien la liberté et la responsabilité de l'homme.

Le premier biographe lasallien, Frère Bernard, a intitulé son œuvre, qui nous est parvenue incom-

*Il est infiniment distant et infiniment élevé et infiniment appliqué à l'être créé*⁷.

Une telle vision de Dieu, avec en corollaire la conscience de la petitesse de l'homme en sa condition de créature, explique le rôle fondamental que les bérulliens attribuent, dans la spiritualité, à la vertu de religion. À l'inverse des « humanistes dévots » qui, accentuant la bonté de Dieu, se comportent envers lui avec liberté et familiarité, les disciples de Bérulle cherchent à promouvoir la *civilité de la maison de Dieu*⁸ exprimée dans la magnificence des églises et la solennité des cérémonies religieuses. Ils appellent le respect, la révérence et l'adoration vécus comme un état plus encore qu'accomplis dans des actes rituels ou de prière mentale.

plète : « *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle...* ». À plusieurs reprises il redit sa conviction que La Salle a mené une vie *dans laquelle la divine Providence paraît d'une manière si particulière* (CL 4,4).

Tributaires de la mentalité de notre temps, nous aimons, plus que lui, connaître les causes secondes et en analyser l'enchaînement. Cette démarche ne saurait nous empêcher de porter notre attention sur la mentalité des contemporains du Fondateur des Écoles chrétiennes. Pour eux, La Salle s'inscrit dans un vaste projet d'inspiration divine. Dieu le suscite quand arrive son « heure ». Dès le sein maternel, il le choisit pour procurer un grand bien à l'Église, en établissant la Société des Écoles chrétiennes pour l'instruction de la jeunesse (CL 4,3; CL 6,257). Faisant irruption dans sa vie, Dieu *l'attire à lui*. [...] *Il se trouve heureusement pris dans les filets de Dieu, comme un poisson dans le rets* (CL 4,31).

La grâce du Seigneur se révèle en lui profondément efficace, changeant le cours de sa vie et transformant profondément sa personne. D'engagement en engagement, d'exode en exode, Dieu le conduit, et pas seulement dans les commencements. Il lui fait entreprendre ce qu'il refusait d'abord d'envisager. Bernard écrit encore : « *Dieu l'attire à lui sans qu'il s'en aperçoive. [...] Dieu le dispose, sans qu'il y pense, à faire ce qui lui répugne si fort* » (CL 4,31).

Dieu permet le concours de circonstances diverses qui préparent J.-B. de La Salle à vivre les situations et exercer les fonctions qui feront plus tard sa réputation : « *Dieu sans doute le permettait ainsi pour disposer son serviteur peu à peu à la perfection évangélique* » (CL 4,47). Dieu le fortifie pour qu'il sache faire front aux attaques que les ennemis de toutes sortes lui réservent (CL 4,38); Dieu l'éprouve par des afflictions qui l'accoutument à supporter avec patience les souffrances qui, par la suite, seront son pain quotidien (CL 14,38), et qui l'amèneront à traverser les nuits purificatrices de l'esprit dont son existence devait être jalonnée.

Sans mettre un terme au travail par lequel il le modèle à sa convenance et à son goût, le Seigneur l'envoie remplir la mission qu'il lui assigne auprès des maîtres-Frères, en faveur des enfants demeurés loin du salut et de beaucoup d'âmes qui tireront profit de son action bénéfique.

Pour qu'il puisse réaliser pleinement cette mission, Dieu le remplit *de sagesse et de prudence* ainsi que Nyel le reconnaît (CL 4,67), lui donne *les grâces et les talents nécessaires* comme les Frères en témoignent dans leur lettre de 1714 (CL 6,227). Dieu l'unit à d'autres hommes, les Frères, qui, associés à lui, réaliseront la mission. Dieu veille sur lui, l'illumine et l'inspire, le protège, bénit son zèle et se plaît à voir son désintéressement (CL 4,70; CL 6,123).

Les biographes sont unanimes à souligner la pédagogie que Dieu a utilisée pour le conduire. Ils insistent sur deux points. Premièrement, le fait de l'avoir conduit progressivement, pas à pas, sans lui laisser soupçonner, du moins au commencement, où pourraient le mener ses initiatives ni imaginer quels travaux et quelles souffrances elles impliqueraient. Secondement, les instruments dont Dieu se sert pour l'enrôler dans ses plans et le pousser à les accomplir: la rencontre d'hommes et de femmes dont Dieu a fait que leur chemin croise le sien (CL 4,30 et 69). Lues à la lumière de la foi et discernées dans la réflexion et le conseil, ces rencontres furent déterminantes pour concrétiser et affermir l'« œuvre de Dieu » confiée à son serviteur J.-B. de La Salle.

2.2. Homme de Dieu et homme pour Dieu

Bernard désigne maintes fois La Salle comme étant « l'homme de Dieu ». Il aurait tout aussi bien pu le désigner comme l'homme pour Dieu, puisque sa vie

fut fréquemment l'expérience de Dieu présent et, à certaines époques, celle de Dieu apparemment absent (CL 8,96).

Elle fut un dialogue continu de correspondance aux propositions et aux motions de son Dieu. Si le Seigneur le choisit et l'attire à lui, c'est qu'il se laissa prendre sans résistance dans ses filets et, selon Bernard, *s'est plu dans cette heureuse nécessité* (CL 4,31). Quand Dieu l'appelle, disant « Quitte ton pays », il répond et quitte son monde socioculturel, renonce à ses goûts et à ses projets, pour s'incarner dans le monde des pauvres et travailler de l'intérieur à sa rédemption. Quand Dieu l'envoie, disant « Va enseigner », il accepte d'être envoyé et assume, avec discernement et créativité, d'être un instrument dans la main de l'Ouvrier (EP 3,0,9). Et cela, au sein d'un processus ample et progressif de prise de conscience et d'engagement, dans l'attitude toujours plus responsable de celui qui craint de laisser perdre une seule des âmes que Dieu lui a confiées (CL 6,193) ou de gaspiller le temps que Dieu lui octroie (EP 3,0,13).

M. de La Salle vit radicalement ouvert à Dieu. Son pôle d'attraction, l'idéal auquel il tend, est le plan de Dieu et ses ordres. Il ne voulait que Dieu (CL 7,181); accomplir sa volonté est ce qui règle toutes ses démarches (CL 6,21).

Il vit personnellement ce qu'il enseigne à ses disciples : « *Avoir Dieu pour fin de tout ce que l'on fait, c'est faire tout ce que l'on fait pour la gloire de Dieu et purement pour lui plaire* » (R 11,2,14). Blain écrit, comme en écho : « *Dieu seul était l'objet de ses désirs. [...] Lui plaire, faire en tout sa sainte volonté, procurer sa gloire, l'aimer et le faire aimer, il n'avait point d'autre fin* » (CL 8,294).

Le même biographe, parlant des relations de J.-B. de La Salle avec Dieu, souligne :

1 – Son esprit de religion, qui le porte à avoir un grand respect pour les lieux et les temps consacrés à Dieu; à chercher que ces lieux saints soient toujours propres et décorés et que les ornements sacrés soient riches et beaux (CL 8,233s). Son attitude révérencielle envers Dieu conséquence de son esprit de religion, fait qu'il répugne à écrire sur Dieu ou les saints en termes trop familiers⁹.

2 – Sa confiance en Dieu et son abandon à la divine providence (CL 8,264-268). Il attend en paix le temps fixé par sa providence (CL 6,129). Maillefer loue *son*

entière soumission aux ordres de la providence, dont il fait la règle de ses actions (CL 6,49).

3 - Son goût pour Dieu et pour les choses de Dieu qui se manifeste, par exemple, dans son amour pour l'oraison, son souci de se maintenir en la présence de Dieu, son zèle pour la gloire du Seigneur et l'acceptation des souffrances qu'il endure pour lui (CL 8,270s).

Toutes ces dispositions s'expriment dans une prière profonde et, en même temps, s'y alimentent. On sait finalement peu de chose de son expérience personnelle de Dieu dans la prière (CL 7,112). Ses rencontres intimes avec le Seigneur restent un secret bien gardé. Les seules allusions qui nous soient parvenues, explicites mais discrètes, sont les *Règles que je me suis imposées* et les fragments du *Mémoire sur les commencements* transcrits par les biographes.

Les élévations ardentes qu'on peut lire dans les *Instructions et prière set* dans l'*Explication de la méthode d'oraison* offrent aussi un reflet de sa manière personnelle de rencontrer le Seigneur.

La pensée de Dieu apparaît comme une préoccupation fondamentale dans son action pour former et guider ses disciples. Devenu le confesseur des premiers maîtres (CL 7,178), il s'emploie à les conduire à Dieu. Toujours, il déjoue le piège de centrer ses disciples sur lui-même. « *Il ne les envahit pas de ses propres états d'âme mais s'efforce de les centrer sur Dieu et sur leur mission* » (AEP 421).

Centré sur Dieu et radicalement orienté vers l'avènement de son règne, La Salle n'en est pas moins en prise avec la réalité sensible et c'est en elle que ces attitudes s'actualisent. Déficiences des maîtres et besoins des élèves, paroles des hommes et femmes et rencontres avec eux : c'est là-dedans que La Salle discerne les appels de Dieu. C'est dans les réalités concrètes - gouvernement de la Société, jeu des pouvoirs, administration des écoles, conduite des âmes - que La Salle discerne les appels de Dieu. Il est homme de Dieu et pour Dieu, dans la mesure où il est homme des hommes et pour les hommes.

Cette attention aux réalités lui fait découvrir, outre sa propre vocation, *la mission de son Institut comme réponse concrète à sa contemplation du dessein de salut de Dieu*¹⁰. Elle communique aussi à sa vie un dynamisme qui l'anime et la transforme en *un itinéraire de croissance constance dans la foi*¹¹, en en faisant un projet à la fois permanent et sans cesse actualisé. Projet permanent dans ses options de base (l'absolu de Dieu, la consécration à Dieu), dans ses objectifs derniers (la réalisation de la gloire de Dieu, l'accomplissement de sa volonté, la réalisation de son œuvre), ainsi que dans les convictions et les principes d'orientation (l'unité de vie, la mission de représentant et d'instrument de Dieu). Cependant projet actualisé pour répondre, avec discernement et créativité, aux appels successifs de la réalité (de Dieu dans la réalité), en fidélité aux options de base et aux objectifs derniers¹².

3. POUR J.-B. DE LA SALLE, QUI EST DIEU ?

3.1. Remarque préliminaire

La Salle a beaucoup écrit sur Dieu. Avec 6 477 emplois, ce mot est le substantif le plus employé dans son œuvre écrite¹³. Ce qu'il nous communique sur ce « thème », est le fruit de ses études théologiques, de sa fréquentation des auteurs sacrés et des auteurs spirituels, de son attention à la vie des saints. C'est aussi le reflet de son expérience personnelle, de l'expérience de Dieu qu'il a vécue avec les maîtres-Frères et de l'action divine qu'il a pu percevoir dans les âmes qui se sont confiées à sa direction spirituelle.

Sa vision la plus systématique - mais quelque peu

scolaire - de Dieu se rencontre dans ses ouvrages catéchétiques, destinés soit aux écoliers, soit au public adulte, sous le titre générique de *Devoirs d'un chrétien* (DA, DB, DC, GA, PA). Dans les textes destinés à alimenter et à faire croître spirituellement élèves et maîtres, il parle particulièrement des relations Dieu-homme dans la vie selon l'Esprit (R, L, MD, MF, MR) et enseigne à parler à Dieu dans la prière vocale (E, I) et mentale (EM).

Et comme il enseigne que Dieu est présent partout (CL 14,6 = EM 2,16,1), on trouve des références explicites à Dieu même dans les écrits de caractère « purement » éducatif et pédagogique (RB, CE).

3.2. « Ô grand Dieu, petit enfant¹⁴ »

Disciple de Bérulle et des Sulpiciens, La Salle envisage Dieu comme le *grand Dieu*, unique et autosuffisant (CL 14,81 = EM §,225,2; CL 17,248 et 196 = I 6,3,1 et 3,21,1), éternel et infiniment parfait (CL 20,15-16 = DA 102,0,1-3), véritable, omniscient et omniprésent (CL 19,57 = RB 202,1,155; CL 18,7 = E 2,2; CL 14,43 = EM 4,138,1), infiniment saint et très juste (MD 77,1; CL 20,117 = DA 204,0,6). En bref, celui qui est tout, qui a tout et qui peut tout (CL 17,72 = I 1,8,2).

Principe de toutes choses, Dieu les a toutes créées et les conserve (CL 20,15 = DA 102,0,2); de lui, unique et souverain Seigneur, nous dépendons en toutes choses (MF 90,2; CL 15,66 = R 14,2,2; CL 20,108 = DA 203,0,6). Notre centre et notre véritable fin, notre bien suprême et notre unique récompense (CL 20,91 et 459 = DA 201,1,5 et 404,1,4), il doit être le terme et la fin de toutes nos actions déjà sur cette terre, comme il le sera dans l'autre vie (MD 75,3,2).

Mais ce Dieu est aussi le « petit Enfant », le Dieu qui s'est fait proche de nous, familier même, dans le Verbe incarné, et qui se révèle à nous par de multiples formes de présence. *Dieu tout bon et miséricordieux* (MF 123,1). Dieu qui est Père, notre Père (CL 20,458 = DA 404,1,1). Qui nous a aimé infiniment, comme par un excès d'amour (MF 112,1; 123,1; CL 22,155 = DC 42,6,4).

3.3. En tout semblable et tout autre

Dans la meilleure tradition biblique, le Dieu de M. de La Salle se présente avec des traits anthropomorphiques qui peuvent être perçus et compris par l'homme matériel et sensible (CL 20,109-110 = DA 203,0,10-11). Très souvent, les mots mêmes de la Bible sont repris.

Comme aux hommes, des choses lui sont agréables ou désagréables (CL 20,x = DA 0,0,18; LI] 21,8), certaines emplissent son cœur de joie (CL 17,189 = I 35,15,1; CL 22,214 = DC 44,1,1) ou le contristent (CL 15,57 = R 13,6,3); elles lui plaisent ou il les réprouve (CL 14,18 et 22 = EM 2,62,2 et 2,73,3; MD 38,1; LA 33,5), d'autres l'irritent (MD 4,2; CL 15,172 = R 15,8,1; CL 20,258 = DA 304,4,8; LI 122,6), déchaînent son indignation, son horreur et sa malédiction (CL 20,127,143, 293 et 448 = DA 206,0,7; 210,0,7; 307,2,12 et 403,1,13; CL 14,57 et 77 = EM

6,170 et 8,218,2; CL 17,191 = 13,17,1) ou crient vengeance devant sa face (CL 20,128 et 181 = DA 206,0,13 et 215,0,1).

Comme les humains, Dieu est jaloux, mais d'une jalousie de pur amour (CL 20,124 = DA 2,2,3). Par exemple, de l'âme dont il prend possession (CL 17,196 = 13,21,1; MD 62,3).

Il y a des choses, comme nos défauts et nos imperfections, qu'il a peine à souffrir (CL 17,258 = I 6,13,1). Dieu a des désirs, des desseins et des intentions (CL 14,117 = EM 17,316; CL 20,377-382 = DA 310,1). Comme les humains, il a de l'affection et manifeste sa volonté (CL 17,201 = I 3,26,2; CL 20,99 = DA 201,3,3; CL 14,120 = EM 18,320,4; CL 19,43 = RB 113,1,122; MD 75,3,1).

Dieu comme l'homme, oui. Mais, en même temps, quelle différence ! Il y a comme une spécificité divine. Dieu a ses secrets, ses mystères, ses desseins cachés (MR 199,3). Il y a la manière dont Dieu connaît les choses (CL 15,41 = R 11,2,4) et le discernement que Dieu fait lui-même des choses (CL 20,185 = DA 216,1,4). *La sagesse de Dieu qui est l'esprit intérieur* demeure cachée aux hommes (CL 15,61 = R 13,14,3). Elle s'oppose à la sagesse du monde (MR 194,2). En elle, Dieu a ses propres critères pour juger et apprécier les événements, donnant plus d'importance à certains et moins à d'autres (CL 15,61 = R 13,16,1), relativisant la valeur des actions en fonction de critères qui lui sont propres (MD 11,3,1). Aux choses de Dieu (CL 20,2 = DA 101,1,1; MR 197,1) s'opposent les comportements humains inégalement conformes à l'Esprit de Dieu (LI 70,4) car les hommes demeurent libres face à l'appel à vivre selon Dieu (CL 15,66 = R 14,2,1).

Notre vision des choses et notre discernement des réalités se rapprochent plus ou moins de ceux de Dieu. Les voir comme il les voit est caractéristique d'une attitude de foi (CL 15,77 = R 11,2,4). Les discerner comme il les discerne est la marque de la prudence chrétienne (CL 20,185 = DA 216,1,5).

3.4. Dieu vivant

3.4.1. « L'ESPRIT DU DIEU VIVANT... » (MR 195,2)

Dieu est bien plus qu'une somme d'attributs. Il est un Dieu vivant qui se révèle comme tel en agissant (CL 19,57 = RB 202,1,155; MR 201,2,1).

Il continue d'être le créateur comme il l'est depuis le commencement. Sa *toute-puissance* [...] *tous les jours éclate en prodiges dans la nature et dans la grâce* (CL 17,254 = I 6,8,1).

Jésus, qui connaît le Père (Jn 10,5) atteste que le Père agit toujours (Jn 5,17). À la suite de Jésus, La Salle le contemple et le fait contempler comme l'agriculteur qui cultive son champ, l'architecte qui construit son édifice et le patron de la vigne qui envoie les ouvriers la travailler (MR 193,3; 205,1; 201,1).

Il est le Seigneur de l'histoire. Il *conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur* (CL 10,106) et pourvoit aux nécessités de ses créatures. Dans le langage lasallien, cette action du bon Dieu qui conduit l'histoire et son soin amoureux pour les hommes s'appelle Providence. Dans sa propre vie, La Salle en a fait l'expérience qu'il transmet à ses disciples de vive voix (CL 6,69) aussi bien que par écrit (MD 59,3; 67,3; MF 137,2; 153,3).

L'action de Dieu, d'abord créatrice, est aussi salvatrice. Son dessein éternel est que tous les hommes connaissent la vérité et soient sauvés (MR 193,1-3). Le péché ayant mis en péril l'accomplissement de ce projet, Dieu révèle alors qu'il a non seulement un cœur qui veut sauver, mais aussi une *main forte et un bras étendu* (Ps 136,12) capables de mettre effectivement en marche une histoire du salut. Cette histoire a un sommet, dans lequel l'amour ingénieux de Dieu lui fait trouver un remède infaillible aux maux de l'humanité : c'est quand le Père envoie son Fils, le livre à la mort et le fait demeurer parmi les hommes dans l'Eucharistie (CL 21,35s = DB 1,8; MR 201,3; CL 17,246 = I 6,1,1). Et aujourd'hui encore la volonté salvifique de Dieu est vivante, comme son active ingéniosité pour que cette volonté se réalise en chaque homme: « *Il paraît bien, ô mon Dieu, que vous voulez me sauver, puisque par les attraits de votre grâce et par les remords de ma conscience, vous me pressez continuellement de me donner entièrement à vous* » (CL 17,196 = I 3,21,1).

L'origine de l'œuvre lasallienne est inscrite dans le cadre de cette histoire du salut. *Rendu attentif par l'action de Dieu*, comme le dit la Règle actuelle (art. 1), il perçoit que la volonté de Dieu, c'est-à-dire que tous les hommes le connaissent et puissent être sauvés, ne peut se réaliser pour beaucoup d'enfants de son temps, dont les parents *ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions* nécessaires à leur sa-

lut (RC 1,4). Pour remédier à un si grand mal, les voies de la Providence passent par l'établissement des *Ecoles chrétiennes* où les enfants *puissent apprendre à bien vivre en étant instruits des mystères de notre sainte religion et en recevant l'éducation qui leur convient* (RC 1,3).

3.4.2. « ... QUI AGIT EN VOUS » (MR 195,2)

En proposant, dans *l'Explication de la méthode d'oraison* (CL 14,84-85 = EM 10,232,4-6), un modèle d'acte d'union à Notre Seigneur nouveau-né, La Salle suggère au priant de demander à Dieu: « *Faites, je vous prie, Seigneur, qu'en vous je participe pleinement à vos saintes affections [...] par les effets de votre sainte grâce agissante et opérante en moi. [...] Que je sois en vous et que vous soyez en moi, véritablement et efficacement [...] en sorte que ce soit vous qui viviez et agissiez en moi* »,

Une prière comme celle-là parle de la foi et de l'expérience lasallienne de la présence de Dieu agissant en chaque homme. La Salle traite de cette présence dans *ses Méditations*, particulièrement celles pour les fêtes des saints. Il s'y réfère également dans *l'Explication de la méthode d'oraison*, dans les *Instructions et prières* et dans ses *Lettres*.

Dieu *ne gagne pas toutes les âmes à lui par les mêmes moyens* (MD 64,2,2). Dès le commencement, il prédispose certains hommes à le suivre. Insensiblement et comme de loin, il en prépare d'autres à la conversion, tandis que quelques uns, comme Saul, sont transformés *en un instant* (MF 99,1).

En chaque conscience, Dieu fait entendre l'appel à la conversion (MD 62,3; CL 17,196 = I 3,21,1). Il visite les hommes de diverses manières (MF 141,1-3) et réside en ceux qui demeurent dans la charité (MF 113,2). Il établit en eux sa demeure afin de converser avec eux (CL 14,16 et 41 = EM 2,52 et 4,134,1). Il se plaît particulièrement avec ceux qui sont purs, qui fuient l'esprit du monde et jusqu'aux apparences du péché, voulant vivre détachés de toutes les choses créées (CL 14,22; 30-31; 35; 41 = EM 2,73,2; 3,99s; 3,119; 4,134,1; MD 18,2; MF 111,1; 171,1). Il prend possession du cœur vide des créatures et se laisse posséder pleinement par celui qui se dépouille de tout ce qui est terrestre (MF 179,1; 173,2).

Avec les siens, Dieu *a son langage qui lui est propre et qu'il ne communique qu'à ses amis et à ses*

confidants (MD 64,2,1). Dans son action en eux, Dieu utilise une pédagogie qui lui est propre. Il ne force pas la volonté, mais l'exhorte et la presse (MD 71,3; cf. CL 10,107). C'est aussi sa conduite ordinaire *de renverser les desseins des hommes* [...] *afin qu'ils apprennent à se confier en Dieu* (MD 23,3). Il lui arrive de laisser l'âme dans la paralysie spirituelle pour l'éprouver et de permettre qu'elle ressente son impuissance à faire le bien, pour lui faire comprendre qu'elle ne peut rien sans lui (MD 71,1). En d'autres circonstances, au contraire, il se sert de la consolation pour soutenir l'âme dans sa lutte pour le bien (MD 18,2).

Souvent, les pensées de Dieu et ses actions paraissent étranges à l'homme. Ne va-t-il pas jusqu'à permettre que ses amis soient tentés ? (MD 17,3). Ne les honore-t-il pas d'étrange manière, par l'envoi de quelque croix ? (MF 121,3). Telle est pourtant la récompense qu'il leur promet en ce monde: « *Vous ne la regardez [la croix] que comme une chose qui vous tourmente et qui vous crucifie au lieu de la recevoir avec affection et avec respect, comme un don de Dieu* » (MF 121,3).

3.4.3. « ...ET PAR VOUS » (MR 195,2,1)

Quand il se manifeste, Dieu peut entrer directement en communication avec les siens, mais il se révèle habituellement par des intermédiaires: événements ou personnes qui constituent les médiations habituelles rendant visible le salut de Dieu dans l'histoire humaine. L'éducateur chrétien est au nombre des personnes que Dieu a choisies pour être ses instruments ordinaires de salut, ses *médiateurs* [...] *pour leur apprendre* [aux écoliers] *les moyens de se sauver* (MD 56,3).

La MD 37 nous montre Dieu conduisant vers l'éducateur chrétien les enfants qui manquent d'instruction et sont comme abandonnés à eux-mêmes pour ce qui regarde le salut de l'âme. Dieu est blessé par le besoin pressant qui est le leur; il confie la tutelle de ces enfants au maître, afin qu'il leur donne l'esprit du christianisme, les forme à la piété et les élève selon les maximes de l'Évangile. Pour cela, il veut que le maître, dans sa prière, demande pour eux tout ce qui leur est nécessaire pour se sauver.

Dans les *Méditations pour le temps de la retraite* La Salle évoque plus explicitement encore l'action de Dieu en vue du salut de tous. Dieu éclaire le cœur de ceux qu'il a choisis pour apporter son salut à ceux qui en sont éloignés. Il réalise son « œuvre » par l'intermédiaire de ses « ministres ». L'amour de Dieu presse ces derniers de travailler avec zèle à faire entrer les jeunes dont ils sont chargés dans l'Alliance que Dieu a conclue avec l'humanité. Dieu inspire donc et accompagne le maître chrétien qui s'engage dans la réalisation de son projet de salut des enfants pauvres.

On ne peut se nourrir du texte des MR sans ressentir le parallélisme entre l'action du maître chrétien et *la conduite de la divine Providence*; comme dans l'étude de l'itinéraire apostolique et spirituel de J.-B. de La Salle lui-même. Dans son dessein de salut, Dieu choisit l'éducateur chrétien pour qu'il soit l'agent de son œuvre dans l'exercice de son ministère qui est saint; il le charge du soin de ses enfants (MR 193,3; 201,1; MD 2,1; MF 133,2); il l'accompagne et l'illumine dans sa mission, le comblant de dons et l'enrichissant de biens et de talents pour son service (MR 193,1; 205,1-2).

4. CONCLUSION : TEMOIGNER DE DIEU AUJOURD'HUI

A tous ceux qu'inspiré la quête de Dieu entreprise par Jean Baptiste de La Salle, et particulièrement aux éducateurs, nous suggérons ceci :

1 - Oser dire Dieu. Dans un monde qui le méconnaît ou qui le nie, témoigner de la foi, tant par la parole que par l'action. « *La première vérité que nous devons croire, c'est qu'il y a un Dieu et qu'il n'y en a qu'un seul* » (CL 20,15 = DA 102,0,1).

2 - Rapporter tout à Dieu. Dans un monde épris d'ac-

tion, concevoir qu'il existe *un principe de nos actions* (MF 90,3) et un Seigneur de l'histoire, qui nous fait créateurs avec lui, en nous confiant la réalisation de son œuvre.

3 - Prier Dieu. Dans un monde où l'homme instruit par ses échecs s'interroge sur le sens, parfois jusqu'à l'angoisse, découvrir Celui qui parle à l'intime de l'être et expérimenter le bonheur qui *consiste à ne s'attacher qu'à lui* (MF 90,2).

4 - S'enraciner en Dieu. Dans un monde où l'individu est aisément en proie au « divertissement », goûter la présence intérieure d'un Dieu proche (MF 175,1) et qui se plaît à parler à chacun, seul à seul (MF 171,1).

5 - Incarner Dieu. Dans un monde où l'homme est

trop souvent l'ennemi de l'homme, laisser paraître que Dieu inspire aux croyants *d'aimer les pauvres* (CL 20,172 = DA 214,2,3). Ainsi, ceux qui luttent pour la justice sauront que le Dieu des Alliances les précède et les accompagne (MR 199,3,1), lui qui est le protecteur des faibles (MD 37,3,1).

¹ BLUCHE, F., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 475s.

² *Id.*, p. 479.

³ FURETIERE, A., *Dictionnaire Universel*.

⁴ *Catéchisme du Concile de Trente*, Paris, É. Savoy, 1736, p. 411.

⁵ *Catéchisme du Diocèse de Troyes*, Troyes, P. Michelin, 1733, p. 58 et 182. Bus, C. de, *Instructions familières sur les quatre parties du catéchisme romain*, Paris, Naufest, 1867, II,29. MESNARD, *Catéchisme du Diocèse de Nantes*, Nantes, M. Mareschal, 1689, p. 199, p. 341, p. 348, p. 352. FLEURY, Cl., *Catéchisme historique*, Paris, P. Auboin et P. Émery, 1686, p. 104. *Catéchisme du Concile de Trente*, *op. cit.*, p. 412s.

⁶ BREMOND, H., *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, Bloud et Gay, 1923, t. I, p. 487-496.

⁷ BERULLE, *Lettre 120*, édition de 1644.

⁸ AMELOTE, cité par BREMOND, *op. cit.*, t. III, p. 36.

⁹ Cf. RODRIGUE J.-G., *Contribution à l'étude des sources des MF*, Rome, 1988 (CL 47), p. 247. La Salle, évoquant la vie de saint Bernardin de Sienne, en fait un récit plus distancié que l'auteur dont il s'inspire.

¹⁰ *Règle des FÉC*, Rome, 1987, art. 11.

¹¹ *Idem*, art. 81.

¹² Cf. CL 10,114s = EP 3,0,2s.

¹³ Cf. *Vocabulaire lasallien*, t. II, p. 205 à 339.

¹⁴ CL 14,74 = EM 8,214,3.

Thèmes complémentaires

Abandon
Action de Dieu
Conduite

Devoir- Obligation
Imitation du Christ
Incarnation

Ministère
Œuvre de Dieu
Prière

Fr. Edgard HENGEMULE

76. DIRECTEUR

Sommaire

1. Champ sémantique du terme « directeur »

1.1. « Directeur » et « supérieur » dans les écrits lasalliens 1.2. « Supérieur » dans le dictionnaire de Trévoux 1.3. Dans l'usage contemporain.

2. Justification et limites de cette recherche

3. Grande estime de J.-B. de La Salle pour la fonction directoriale au témoignage de ses biographes.

4. Le Frère Directeur dans les premiers textes législatifs lasalliens

4.1. La « Règle du Frère Directeur » 4.2. Deux autres écrits anciens 4.2.1. « Des qualités que doivent avoir les Frères Directeurs » 4.2.2. « Avis [...] aux Frères Directeurs ».

5. Le Frère Directeur dans les « Règles Communes » de 1718

5.1. Relations Directeur-Inférieur 5.2. Obligations propres au Frère Directeur.

6. Les Frères Directeurs dans les lettres de J.-B. de La Salle.

7. « Directeur » et « supérieur » dans les méditations lasalliennes.

8. Conclusion : L'Institut « entre les mains des Frères Directeurs » (CL 8,145).

1. CHAMP SEMANTIQUE DU TERME « DIRECTEUR »

Le mot *directeur* appartient au langage traditionnel des Frères des Écoles chrétiennes. Son champ sémantique, cependant, dans l'ensemble des congrégations religieuses, est pauvre. *Directeur* est un vocable peu utilisé dans la vie religieuse pour qualifier le *supérieur* d'une communauté, quoiqu'il soit universellement accepté pour désigner la personne qui dirige un groupe.

1.1. « Directeur » et « supérieur » dans les écrits lasalliens

Saint Jean-Baptiste de La Salle emploie le terme *directeur* soit pour désigner le Frère qui a sous sa responsabilité une institution scolaire, soit pour qualifier la même personne dans son rôle à la tête d'une communauté de Frères des Ecoles chrétiennes. Dans les deux cas, il s'agit d'une autorité déléguée, s'exerçant sous la dépendance du Frère Supérieur de l'Institut: « *On a donné le nom de Directeur au Frère*

Directeur de chaque maison de l'Institut pour lui faire connaître que tout son soin doit être de diriger sous la conduite et autorité du Frère Supérieur de l'Institut tout ce qui regarde sa maison et les écoles qui en dépendent » (CL 25,154 = FD 1,2).

Le *Vocabulaire lasallien* (Paris, 1984, t. II) distingue entre *Directeur* - le supérieur d'une communauté locale de F.E.C. - et *Frère Directeur* qui est tantôt le responsable de l'école (CL 25,158 = FD 1,36-37) et tantôt le supérieur de la communauté locale de Frères¹ (cf. CL 8,145s).

Quant au terme de *supérieur*, sauf exceptions², il désigne soit le supérieur général de l'Institut, toujours appelé *le Frère Supérieur*, notamment dans les textes législatifs (RC et FD), soit le supérieur d'une communauté locale et il est alors synonyme de directeur.

Ceci ne pose pas de problème dès lors que nous avons remarqué que le directeur d'école n'est jamais

désigné par le terme de *supérieur*, et que l'expression *les Supérieurs* ou *vos Supérieurs* semble englober tous ceux qui ont autorité sur des Frères, dans le contexte de leur vie régulière et communautaire (et pas directement dans celui de l'école).

On retiendra, de cet examen du *Vocabulaire lasallien*, que le champ sémantique de *directeur* est nettement circonscrit. La Salle, semble-t-il, cherche à se démarquer des vocabulaires ecclésiastique et conventuel. *Directeur et supérieur* ne s'opposent pas, ils renvoient analogiquement aux mêmes fonctions dans la communauté des Frères³. *Directeur* est un terme plus spécifiquement lasallien; son emploi est demeuré traditionnel au long de l'histoire de l'Institut.

1.2. « Supérieur » dans le dictionnaire de Trévoux

Le Dictionnaire de Trévoux (1719) définit ainsi l'adjectif : « *Qui est élevé au-dessus des autres, qui a droit de leur commander. [...] C'est l'ordre de la société que les inférieurs soient soumis et obéissent à leurs Supérieurs* ». Et le substantif : « *Se dit aussi de celui qui a autorité dans une communauté [...] Un Abbé est appelé supérieur d'une abbaye; le prieur dans un couvent. [...] Signifie aussi élevé, qui a un degré, une prérogative ou quelque autre avantage au-dessus des autres, soit à l'égard du rang, de l'esprit, de la puissance* ». Une édition postérieure (1771) y ajoute une citation de Bourdaloue : « *Qu'est-ce dans une communauté religieuse qu'un Supérieur ? C'est le protecteur ou le tuteur de la règle qui, par une obligation*

propre et spéciale, doit la soutenir, doit l'autoriser, doit la défendre et la venger ».

1.3. Dans l'usage contemporain

Un récent dictionnaire théologique de la vie consacrée⁴ rappelle l'étymologie du terme *supérieur* : « *Quelqu'un qui, dans un groupe humain, se détache au-dessus des autres, soit par sa valeur (supériorité naturelle), soit par sa position (juridique, économique ou politique) qui lui confère un certain prestige* ». Dans les sociétés humaines et par antonomase, le supérieur est celui qui occupe en elles une place éminente comme principe d'unité, d'ordre, d'authentification d'appartenance, de coordination des actions, etc. [...] Par dérivation à notre sujet, le supérieur religieux est la personne qui, dans une communauté de frères consacrés, occupe une place de prééminence comme autorité-pouvoir. [...] Dans la société civile, et plus encore dans la société religieuse, quand on parle de supérieur, on a toujours à l'esprit son terme de référence : la communauté. À tel point que là où il n'y a pas de communauté, il n'y a pas de supérieur institué⁵ ».

En remplaçant *supérieur* par *directeur* dans la dernière phrase citée, on rejoint les catégories du langage lasallien. Une famille de termes se dessine donc, qui se renvoient l'un à l'autre, par deux :

- Supérieur ou directeur et communauté;
- obéissance et autorité;
- supérieur ou directeur et volonté de Dieu.

Parmi eux, deux mots peuvent être synonymes, dans les limites vues plus haut : supérieur et directeur⁶.

2. JUSTIFICATION ET LIMITES DE CETTE RECHERCHE

On ne trouvera pas, dans le présent article, de développement sur le rôle des Frères Directeurs dans la mission de l'Institut, l'étude étant centrée sur le fonctionnement interne de la communauté religieuse, lieu de vie des Frères sous la houlette de leur Frère Directeur de communauté⁷.

Il peut paraître surprenant de séparer les fonctions de Frère Directeur de l'œuvre et de Frère Directeur de la communauté. Pour La Salle, ces deux responsabilités constituent un tout, au point que, dans ses écrits, rien ne permet d'entrevoir la dissociation de ces fonc-

tions qui aujourd'hui sont, en plus d'un cas, assumées par deux personnes distinctes. Mais toujours, communauté et mission forment une vivante unité. L'extérieur alimente l'intérieur; l'intérieur donne visage à l'extérieur. La communauté n'est pas un en-soi mais un être-pour.

Notre choix se fonde sur l'importance que le Fondateur attribuait au rôle des Frères Directeurs, comme garants de la vitalité et de la survie de son Institut, selon le témoignage de son biographe Jean-Baptiste Blain : « *Le saint prêtre disait souvent que l'Institut*

était entre les mains des Frères Directeurs. Que c'étaient eux qui travaillaient à le détruire ou à l'édifier, que sa régularité était attachée à la leur et que la ferveur ne s'y maintiendrait que par leur fidélité à la règle et à leurs devoirs » (CL 8,145). Cette expression, synthèse de sa pensée et fruit de sa pratique, porte aussi bien sur l'école que sur la communauté.

La moderne psychosociologie voit dans l'exercice bien régulé de l'autorité-pouvoir (ici, du Frère Directeur) un facteur majeur du changement social (disons, de la conversion communautaire). Modifier des attitudes collectives ou susciter un changement institutionnel appelle un nouveau fonctionnement de l'auto-

rité dans la situation que l'on veut faire évoluer⁸. Ce langage séculier s'applique sans difficulté à notre propos. Le Frère Directeur (= autorité-pouvoir) est l'homme en référence auquel la vie communautaire se déploie. Il est le garant de toutes les rénovations dans une communauté.

Cette recherche sur le Frère Directeur selon La Salle, s'appuyant sur l'histoire documentaire, ne se justifie qu'à l'état de projet, car nous, Frères d'aujourd'hui, devons incarner, pour notre temps, le dynamisme reçu du Fondateur. Aujourd'hui, comme en chaque étape de son histoire, l'Institut lasallien doit vivre un moment communautaire crucial⁹.

3. GRANDE ESTIME DE J.-B. DE LA SALLE POUR LA FONCTION DIRECTORIALE, AU TÉMOIGNAGE DE SES BIOGRAPHES

« Dans ses insistances fondamentales, l'enseignement de Jean-Baptiste traduit son expérience¹⁰ ». C'est la raison pour laquelle, avant d'analyser ses écrits, il est bon de parcourir sa biographie.

La Salle fut incontestablement le *leader* du groupe des Frères qu'il avait fondé. Ceci le porta probablement à donner de l'importance au rôle des Frères Directeurs. Ses biographes disent les difficultés qu'il rencontra avant d'y parvenir, mais aussi les qualités qui lui permirent de réussir dans cette entreprise.

Selon Dom Maillefer, il était *sensible et disponible*, il prêtait attention aux besoins de son prochain (CL 6,35). Son *esprit d'observation* et son sens des responsabilités le lièrent progressivement à des personnes qu'au commencement il mettait *au-dessous de son valet* (CL 7,169). Il les fit *manger à sa table*, malgré la différence de rang social, puis quitta sa demeure pour habiter avec eux une maison plus modeste. L'uniformité dans l'habit fortifia chez les Frères le sentiment **d'identité du groupe**. L'union régnant entre les Frères fut l'indice du **détachement** personnel du Fondateur qui, plusieurs fois, renonça au gouvernement de la communauté ou en fut déchargé par l'autorité épiscopale. Sauf au soir de sa vie, **les Frères le prièrent fermement d'assumer la responsabilité** de ce gouvernement et refusèrent toute immixtion d'une autorité extérieure à la communauté. La lettre du 1^{er} avril 1714 montre que les Frères reconnaissent que Dieu lui *a donné les grâces et les talents nécessaires pour*

gouverner cette nouvelle compagnie et lui rendent témoignage qu'il l'a *toujours conduite avec beaucoup de succès et d'édification*. C'est pourquoi, écrivent-ils, il est donc *d'une extrême conséquence* qu'il reprenne *le soin et la conduite générale* de la Société. Cette reconnaissance par les Frères des qualités de gouvernement chez leur *très cher Père* est le fruit des années de vie commune (CL 6,227).

Sur le rôle des directeurs, le chanoine Blain abonde en notations concrètes. Présentant la *Règle du Frère Directeur* (CL 8,145s), il y relève surtout les obligations édictées :

- « *Veiller sur les Frères qui lui sont inférieurs,*
- *mener les exercices*¹¹,
- *avoir soin des affaires du dehors et du dedans,*
- *rendre compte de tout au Frère Supérieur dont il est comme le vicaire ».*

« *Le bien ou le mal de l'Institut sont attachés à leur bonne ou mauvaise conduite. Ils sont les chefs subalternes, qui ont chacun une portion du troupeau à conduire. [...] M. de La Salle, après une longue étude des causes de la décadence des monastères [...], a cru en pouvoir rendre coupables les Supérieurs »* et leur négligences ou compromissions. De même, la régularité d'un Frère Directeur est garante de la ferveur de sa communauté.

Vers 1700, le Fondateur composa une règle pour les Frères Directeurs. Ceux-ci devaient en faire leur lecture spirituelle deux fois par semaine et, de plus, le

faire lire au réfectoire une fois par mois. Selon Blain, La Salle se heurta, sur ce dernier point, à la résistance de plusieurs Directeurs (CL 8,146). Un incident révélateur de mentalité.

Les inférieurs, connaissant les obligations de leur Directeur, peuvent s'en édifier et rivaliser pour accomplir les leurs: la parole devient action. L'inférieur, à la fois témoin et censeur de son Directeur, lui rend le même service que celui-ci lui doit. La lecture publique de cette règle peut jouer le rôle de témoignage d'approbation de la conduite du Frère Directeur, ou de quasi confession de sa faute. Or, il s'est trouvé quelques Frères Directeurs orgueilleux ne supportant pas ce jugement public, tandis que les humbles et les obéis-

sants se plaisent à reconnaître l'autorité de ce texte, basant sur lui leur propre soumission et prêchant d'exemple. Si le Frère Directeur est dans la communauté comme un frère aîné dans une famille, il se doit de donner, à ses Frères plus jeunes, l'exemple de la fidélité à son Père. Si un Frère Directeur considère ces obligations comme humiliantes, c'est qu'il n'est pas assez humble ni obéissant. C'est la preuve qu'il ne les remplit pas, puisque leur lecture servirait d'éloge à qui les aurait bien accomplies.

Pour prévenir cette résistance, La Salle avait demandé aux Frères Directeurs de rédiger eux-mêmes leur règle particulière, les faisant devenir leurs propres législateurs (CL 8,147).

4. LE FRÈRE DIRECTEUR DANS LES PREMIERS TEXTES LÉGISLATIFS LASALLIENS¹²

4.1. La « Règle du Frère Directeur »

Le texte évoqué ci-avant n'a pas été conservé; il est connu par les seules allégations de Blain. Mais au lendemain du chapitre de 1717, le Frère Barthélémy, supérieur nouvellement élu, adressa à toutes les communautés, en version manuscrite, un texte législatif intitulé *Règle du Frère Directeur d'une maison de l'Institut*¹³ (CL 25,154s = FD).

Remontant donc au temps du Fondateur, ce document se présente comme un catalogue d'obligations s'imposant au Directeur et le maintenant sous l'étroite tutelle du Supérieur de l'Institut. À peu près aucune exigence de créativité ne lui est formulée. Le lecteur moderne éprouve donc le sentiment que les Frères Directeurs du début du XVIII^e siècle avaient, en prenant leur charge, encore peu d'expérience. Il leur fallait des orientations claires, précises et dont l'exécution ne nécessite qu'une obéissance stricte.

Cette *Règle* relativement brève (79 articles) s'ouvre sur une triple déclaration de principe:

- Le Frère Directeur d'une maison n'est pas appelé *Supérieur* mais *Directeur*.
- Sa fonction est *de diriger sous la conduite et autorité du Frère Supérieur de l'Institut tout ce qui regarde sa maison et les écoles qui en dépendent, et de diriger intérieurement les Frères qui sont sous sa conduite et de les faire avancer dans la vertu [...] par la direction de leur conscience.*

- Il doit être *dépendant du Frère Supérieur de l'Institut, ne faisant [...] rien que par soumission à son égard.*

La suite du texte détaille les comportements que le Frère Directeur doit développer, en rappelant plusieurs fois l'importance de la dépendance envers le Supérieur général et le fait qu'il doit être informé d'à peu près tout. Le Directeur ne doit rien ordonner de lui-même; s'il a des conseillers, ceux-ci sont nommés par le Supérieur; il ne peut donner de permission extraordinaire; il rend compte chaque mois des permissions qu'il donne; il n'introduit aucune pratique dans la maison sans ordre écrit du Supérieur (CL 25,154 = FD 1,3-6).

Pour ce qui regarde la conduite des écoles et de chaque Frère, il en rend compte périodiquement au Frère Supérieur (*id.* 157s = 33 et 37) et ne cherche qu'après de lui des informations sur le passé des Frères confiés à sa charge (*id.* 155 = 13). Il lui faut sa permission pour rendre visite à sa famille, et même un ordre écrit pour sortir de la ville (*id.* 156 = 16 et 17). « *Lorsque le Frère Directeur aura commis quelque faute considérable, il en demandera pénitence au Frère Supérieur de l'Institut* » (*id.* 156 = 20).

En matière administrative, le Directeur doit suivre les questions scolaires (*id.* 158 = 36s) aussi bien que les dépenses de la maison (*id.* 158s = 42s). Il ne peut faire de dettes ni de dépenses extraordinaires sans permission (*id.* 159 = 45s). Il doit périodiquement pré-

senter un rapport sur le comportement de chaque Frère comme sur le sien propre, soumettre au Frère Supérieur le projet d'affectation des Frères dans l'école et, en fin d'année, rendre compte de la manière dont chacun a rempli sa mission (*id.* 158 = 33s). Il n'écrit pas sans permission... Dans le fonctionnement interne, la *Règle du Frère Directeur* n'hésite pas à réglementer dans le détail: balayage, extinction des chandelles, verrouillage des portes, ramassage des clés et, chaque dimanche après la messe, visite de toutes les pièces de la maison (*id.* 159s = 51).

Mais on peut faire une lecture plus positive de ce texte. Ainsi, lorsqu'une décision urgente doit être prise, le Frère Directeur ne doit pas s'y dérober, mais examiner *devant Dieu à genoux l'espace d'un demi-quart d'heure si elle est de cette nature* (= urgente). Puis il consultera le Frère ou les Frères qui lui auront été donnés par le Frère Supérieur de l'Institut pour le conseiller (*id.* 154 = 4). Dans sa mission, il témoignera une affection et une tendresse de cœur toute particulière envers tous les Frères qui sont sous sa conduite [...]; son premier soin à l'égard des Frères sera de les établir et maintenir dans un véritable esprit de foi (*id.* 156s = 21s).

4.2. Deux autres écrits anciens

En 1986, le Fr. Saturnine Gallego publia un volume d'écrits de saint J.-B. de La Salle en traduction espagnole. Sans les citer, il signale l'existence aux Archives de la Maison Généralice FSC de deux documents intitulés : « *Des qualités que doivent avoir les Frères Directeurs des maisons de l'Institut pour bien s'acquitter de leur emploi* » (4 pages) et « *Avis de M. de La Salle, aux Frères Directeurs, religieux¹⁴ de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* » (8 pages).

On s'interroge sur l'authenticité de ces textes qui pourraient n'être que des compilations rédigées après la mort du Fondateur. La pensée et souvent l'expression y rejoignent la *Règle du Frère Directeur*, des passages de lettres et de méditations ainsi que des propos prêtés à La Salle par Blain. Il faut donc porter attention à ces textes comme à des témoins anciens de la tradition lasallienne. Ils nous apprennent que la génération qui a pris la relève après la mort du Fondateur (1719) et du premier Supérieur (1720), attachait beaucoup d'importance à la fonction de directeur pour l'accomplissement de la mission de l'Institut.

4.2.1. « DES QUALITES QUE DOIVENT AVOIR LES FRERES DIRECTEURS¹⁵ »

Un Directeur doit être convaincu que son emploi est de grande importance pour le bien de la Société (1) et qu'il devra rendre compte du Frère qu'il aurait laissé perdre par sa négligence. Dans l'ouverture de conscience que pratiquent les inférieurs, il sera prudent et respectera le secret (introduction, 10, 11).

On attend de lui de hautes **qualités morales**: une foi vive et ardente (1) et beaucoup d'humilité. Il doit s'abandonner entre les mains de Dieu qui l'aide à conduire les autres (1-3). Il lui faut être doux et paisible (6), discret, prudent et simple (6-8). Acceptant de souffrir avec patience les défauts de ses inférieurs (9), il est affable et docile, dans ses paroles comme dans son comportement. Avec les personnes du monde, il est modeste et circonspect (12-13). La piété et la modestie d'un Frère Directeur doivent le conduire à ne parler à ses Frères que pour le bien de leur âme (14) et à tenir son esprit à l'écoute de Dieu (15). Il doit avoir beaucoup de soin et de vigilance sur sa maison, mais encore plus sur lui-même en veillant à rester constamment uni à Dieu (18).

4.2.2. « Avis [...] AUX FRERES DIRECTEURS »

La tonalité ne change pas, mais nous rencontrons de nouveaux éléments. Le Frère Directeur doit être vigilant sur lui-même afin de ne pas scandaliser (I,III; V,I; V,III = 11-12) et ne rien révéler au-dehors de la vie interne de la communauté (II,III = 22). S'il se distingue de ses Frères, que ce soit par sa piété et sa régularité (I,IV; V,II = 14). Qu'il ne soit pas délicat à table et veille à ce que les Frères ne le soient pas non plus (III,XII; VII = 15). Qu'il parle peu, après réflexion (III,VIII; V,I = 10) et sans recourir à la menace (IV,VI = 44).

Dans son **action pastorale auprès des Frères**, il veille particulièrement au climat de silence en communauté. Il doit savoir à tout moment ce que font les Frères et où ils se trouvent s'ils ne sont pas en communauté ou à l'école (II,VII; III,III = 38). Il est particulièrement attentif aux jeunes Frères et aux malades (II,VII = 42). Il a le souci que les Frères communient conformément à la règle. Il veille à ce que ceux qui ne remplissent pas la condition d'âge s'abstiennent de jeûner (IV,III = 51).

Dans l'**administration de la maison**, il se préoccupe des fonctions d'économe, cuisinier, jardinier, etc, sans toutefois les exercer lui-même.

Ces deux documents, on le voit, ne contredisent pas la *Règle du Frère Directeur*, mais ils ne la répètent pas non plus. Le texte de 1718 expose, dans un style plutôt juridique, les devoirs du Directeur, dont l'un des principaux est la subordination à l'égard du centre de l'Institut. Les documents non datés ont d'abord une touche pratique; on y sent affleurer le vécu des Frères dans les communautés. Ensuite, à la préoccupation de dépendance du sommet se substitue une volonté d'animation de la communauté locale, dans un climat de piété, de travail, de régularité, aussi bien que de vie fraternelle, autour d'un directeur plus affable que distant.

Ces textes furent imprimés et diffusés vers 1745 (CL 25,7). En 1814, ils furent amalgamés l'un à l'autre et incorporés à la *Règle du Gouvernement*, à la suite du *Chapitre XIII, Des qualités que doivent avoir les Frères Directeurs des maisons de l'Institut*, sous le titre *d'Avis de Messire Jean-Baptiste de La Salle aux Frères Directeurs de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. La Règle du Gouvernement* 1947, les retira du corps de l'ouvrage, mais reprit, sous forme d'avant-propos, le second texte qu'elle intitula: «*Avis de saint Jean-Baptiste de La Salle aux Frères en charge* ». On mesure à cette longévité combien ce document répondait à une attente de l'Institut.

5. LE FRÈRE DIRECTEUR DANS LES « REGLES COMMUNES » DE 1718

A la fois « règle de vie » des Frères et règlement administratif de l'Institut, avec horaires et calendriers, ce texte de 32 chapitres s'adresse à tous, inférieurs ou cadres. Il ne comporte pas de développement spécifique adressé aux Directeurs, mais, dans sa description normative de la marche de l'Institut, il dit une part du rôle que ceux-ci doivent jouer. Le mot *directeur* y est utilisé 107 fois. On peut y voir le Frère Directeur comme sujet actif (ayant des devoirs envers ses inférieurs et envers le Supérieur général) ou comme sujet passif (les inférieurs ayant des obligations envers lui).

5.1. Relations Directeur-Inférieur

Le premier commandement de l'Institut: « *Dieu dans votre chef honorez, lui obéissant promptement* » (RC 16,8; cf. 12,3; 12,9-10; 20,2) exprime l'étroite dépendance devant exister entre chaque Frère et son Directeur, avec les marques de respect extérieur qui en découlent (6,4; 12,4; 12,5-7; 12,11-13; 15,13).

Le Frère trouve en son Directeur un guide pour sa marche vers la perfection (4,5; 5,8). En sa présence il est averti de ses défauts (5,9). Chaque semaine, il lui rend compte de sa conduite (5,14) avec une entière confiance (12,8), recevant ses conseils comme venant de Dieu (12,9-10). L'ambiance plutôt fermée de la communauté protège le groupe et facilite son gouvernement : tout le courrier passe entre les mains du Frère Directeur (25,3-5); sa permission assure aux Frères de faire la volonté de Dieu (20,8), qu'il s'agisse de parler à un confrère (13,10) ou de sortir de la maison

(13,15). Lors d'un voyage, l'itinéraire est prescrit par le Frère Directeur (24,1).

En cas de conflit ou simplement de divergence de vue, un recours est prévu. Chaque Frère devant écrire à terme régulier au Frère Supérieur, il peut alors exposer ses desiderata, voire demander de changer de communauté (25,4). Les lettres au Frère Mathias témoignent de cette pratique (LA 42-51).

Une telle situation de dépendance ne paraît-elle pas exaspérante et mutilante pour la personnalité de l'inférieur? Notons qu'en contrepartie le Directeur avait de fortes obligations envers ses Frères.

5.2. Obligations propres au Frère Directeur

Le Frère Directeur doit exercer deux fonctions importantes. Il est le gardien de la régularité et il assume une fonction pastorale.

Par **fonction pastorale** du Directeur, nous entendons le fait qu'il doit conduire son petit troupeau à l'imitation de Jésus-Christ, étant redevable du progrès spirituel de chacun. Attentif à la conduite extérieure de ses Frères, il sanctionne leurs fautes (4,4; 5,7-8), autorise à communier en certains cas (4,5), adapte sa conduite en cas de propos inconsidérés en communauté (13,8), contrôle la correspondance (7,19; 25,5) et les visites, surtout si quelque femme se présente au parloir (14,5 et 6). Et il rend compte de tout au Supérieur de l'Institut (25,1).

Dans sa fonction de **gardien de la Règle**¹⁶, le Frère Directeur est chargé de présider les *exercices*, terme

qui doit être entendu au sens le plus large, comme l'ensemble des activités auxquelles s'adonne le groupe (voir note 11). Concrètement, le Directeur doit appliquer les horaires minutieusement décrits par la règle, au besoin en les modulant, comme le texte l'y invite: « *Ce qui ne se pourra pas faire devant (= avant) la sainte messe se fera après* » (CL 25,131 = RC 30,20,44).

La communauté compte souvent, dans ses rangs, des Frères jeunes et formés par un noviciat limité à quelques mois; parfois même des sujets *grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude et ne se conduisant ordinairement que par impression* (MH 36). Le Directeur, et avec lui les anciens, a donc, à leur endroit, un rôle pédagogique qui transparait dans les Règles. Prenons un seul exemple, celui de *L'Accusation*, exercice quotidien ayant lieu *avant le souper, dans l'oratoire*. Les Frères, individuellement et à haute voix, s'y accusent de quelque manquement à règle ou à la charité fraternelle commis dans le jour. Le Directeur leur impose une pénitence à *faire dans le temps même*

ou dans un autre temps [...] selon qu'il est marqué dans le Recueil des pénitences. Le Frère Directeur pourra cependant leur donner de plus fortes pénitences selon le besoin des Frères et la grièveté de leurs fautes (5,7s).

Dans la même ligne, on note que le Directeur fait respecter le *grand silence* au dortoir y compris en son absence (3,1), qu'il peut reprendre un Frère ayant parlé mal à propos (6,12), que lui seul peut autoriser à manger hors des horaires communs (3,2), qu'il donne la parole pendant la récréation (6,4), règle les sorties et voyages des Frères (13,15; 24,1), etc.

Ces prescriptions sont situées spirituellement. Comme l'Abbé chez saint Benoît, le Directeur est le représentant de Dieu en cette cellule d'Église qu'est la communauté lasallienne¹⁷: « *Ils ne parleront au Frère Directeur qu'avec un profond respect, toujours à voix basse et avec des termes qui marquent la vénération qu'ils ont pour lui comme tenant la place de Dieu qu'ils doivent reconnaître et respecter en la personne de leur Directeur* » (12,6).

6. LES FRÈRES DIRECTEURS DANS LES LETTRES DE J.-B. DE LA SALLE

Quand il écrit à un Frère Directeur, J.-B. de La Salle traite inséparablement de sa conduite propre et de celle de ses Frères, de la direction de la communauté et de celle de l'école.

On y remarque tout d'abord que le Directeur ne doit pas tout faire. L'intendance, par exemple, avec l'obligation de sortir pour les achats, revient au Frère servant. « *Si un Frère Directeur devient extérieur, toute sa maison est perdue. [...] Vos exercices et vos écoles, voilà tout votre soin. Si vous vous mêlez d'autres choses, vous contrevenez à l'ordre de Dieu. [...] Il n'y a pas deux maîtres parce qu'il y a dans toutes les maisons religieuses un qui a soin du spirituel et de la conduite, et un qui a soin du temporel* » (LC 38,2-5-25, au Frère Hubert, 2 octobre 1710). Ce partage des tâches, on le sent, n'allait pas sans difficulté, eu égard à la mentalité de l'époque, au milieu d'origine des Frères et aux habitudes prises avant l'institution des Frères servants.

La Salle exhorte plusieurs de ses correspondants -il s'agit d'inférieurs - à ne pas parler trop librement à leur Frère Directeur mais à adorer Dieu en sa personne

(LC 97,6 et LI 87,10). Il leur recommande de s'ouvrir à lui de leurs peines d'esprit; Dieu les en bénira (LA 33,4; 44,6; LC 102,3). Dans ce cadre, le Directeur doit faire preuve d'une grande égalité d'humeur, comme le dit avec humour une lettre destinée à l'un d'eux: « *Un Directeur doit avoir une si grande patience et une vertu si à l'épreuve qu'il doit se regarder comme le réceptacle qui doit recevoir toutes les ordures de la maison, c'est-à-dire qu'il doit être dans la disposition de tout souffrir sans faire paraître aucune peine ni mécontentement* » (LI 79,1). Un autre Directeur se voit crûment reprocher de n'être pas plus aimable qu'une porte de prison (LI 80,1).

Mais tout souffrir n'est pas tout permettre. « *Priez beaucoup pour la régularité de votre maison et pour vos Frères quand ils ne font pas leur devoir ou qu'ils ont quelque peine, pour demander à Dieu les lumières nécessaires pour vous bien conduire en ces occasions* » (LA 35,17). Cela demande d'accepter de reprendre ses Frères, fonction parfois rebutante: « *Il ne faut pas que vous vous fassiez de la peine de reprendre vos Frères, c'est une obligation pour vous. [...]*

Ainsi, voulez-vous laisser perdre vos Frères pour n'avoir pas la hardiesse de les reprendre ? » (LC 38,9 et 17). Encore faut-il le faire sans acrimonie : « Il faut

aimer ses Frères pour pouvoir les reprendre avec douceur et cordialité, car sans cela la répréhension ne fait pas ordinairement son fruit » (LI 71,3).

7. « DIRECTEUR » ET « SUPERIEUR » DANS LES MÉDITATIONS LASALLIENNES

Les termes *supérieur* et *directeur* sont employés par J.-B. de La Salle dans les méditations qu'il propose pour les dimanches : dans le groupe des méditations sur l'obéissance (MD 7-15) et dans plusieurs autres¹⁸ (MD 19; 21; 72; 73; 75; 76). Jamais on n'y rencontre l'expression *Frère Directeur*.

Le Frère qui souffre d'une *peine d'esprit* est invité à découvrir *la plaie de son âme à son médecin spirituel*, c'est-à-dire à *en faire l'ouverture à son Directeur* (MD 19,1,1); le même, semble-t-il, qui est dénommé *Supérieur* dans le reste de cette méditation.

Deux fois, *directeur* est employé au pluriel (MD 71 et 99). Traitant de la guérison de la paralysie spirituelle, La Salle écrit : « *Soyez fidèles à découvrir le fond de votre cœur à vos Directeurs* » (MD 71,3). Ailleurs, si Dieu vous inspire quelque bien à faire par des lumières intérieures, *il souhaite de vous que vous recouriez à vos Directeurs et Supérieurs qu'il a soin d'instruire de ce que vous devez faire et qu'il charge de vous le déclarer* (MF 99,3). En effet, *la conduite intérieure de Dieu ne vous suffit pas pour vous conduire à lui, vous avez besoin de guides qui vous con-*

duisent sensiblement (MF 91,1). Il revient donc aux supérieurs d'accomplir un discernement et, si nécessaire, d'exiger l'obéissance (MD 13,3).

Certains se demandent pourquoi. « *Ce n'est qu'un Frère comme moi! Il est vrai, mais il est commis de Dieu pour vous aider à faire votre salut* » (MD 72,3). Le fondement dernier de l'obéissance n'est pas la valeur personnelle du directeur, guide spirituel de ses Frères, mais la parole du Christ à l'Église : « *Qui vous écoute, m'écoute* » (Lc 10,16, cité en MD 7,1 et 21,1). Alors, l'obéissance devient un acte de religion des plus éminents, s'adressant à *Dieu voilé sous la forme d'un homme faible et mortel mais revêtu de l'autorité divine* (MD 9,1).

Pour bien remplir sa charge, le Supérieur doit :

- ne pas *se mettre en peine de ce qu'on dit de lui,*
- *veiller [...] sur soi pour ne rien faire qui soit capable de donner mauvais exemple et qui soit contre le devoir de son ministère,*
- *n'avoir aucune affection particulière pour aucun de ses inférieurs, et*
- *se rendre le modèle des autres par sa piété et par sa régularité* (MD 75,1).

8. CONCLUSION: L'INSTITUT « ENTRE LES MAINS DES FRÈRES DIRECTEURS » (CL 8,145)

Nous avons cité plus haut (§ 2, 3^e alinéa) l'exhortation que J.-B. Blain attribue au Fondateur lui-même sur l'importance des Frères Directeurs pour la pérennité de l'Institut dans son esprit d'origine. Quand même elle ne serait pas textuellement de J.-B. de La Salle, cette formule traduit assez bien sa doctrine sur la communauté, lieu de vie et d'apostolat des Frères, et sur le rôle important dévolu aux Frères Directeurs, en vertu des *Règles*, dans le fonctionnement concret de l'Institut¹⁹.

Repenser pour aujourd'hui un tel propos impliquerait de redéfinir le fonctionnement de nos communa-

tés, leur projection apostolique au dehors et leur relation au pouvoir. La communauté, telle que l'a instituée La Salle, ne correspond pas à la manière dont le charisme lasallien peut s'incarner aujourd'hui, et cela n'est pas sans conséquence sur la fonction du Frère Directeur au sein de la communauté.

Nous nous tournons vers nos sources avant d'affronter les combats à mener en vue d'œuvrer pour le Royaume de Dieu. Nous y trouvons toujours une inspiration mais jamais de réponses élaborées. Relevons quelques-unes des exigences que cela peut impliquer pour un Frère Directeur de communauté²⁰:

1. Qualité de sa présence au sein de la communauté, comme présence *passive* (« être » à la disposition de ses Frères) et comme présence *active* (« attentif » à leurs besoins).

2. Attention personnelle portée à chaque Frère de la communauté. Tous doivent prendre place dans ses préoccupations, particulièrement les plus jeunes et les malades.

3. Établir de nouveaux espaces communautaires qui favorisent la créativité et les relations interpersonnelles; jusqu'aux locaux qui doivent faciliter à la fois l'identification de la communauté et l'épanouissement personnel des Frères.

4. Admettre la pluralité des conduites et la diversité des expressions, possibles quand un lien fort avec le Frère Directeur, garant de l'unité de la communauté, peut se substituer au lien ancien que constituaient les conduites uniformes. Ainsi sera rendue possible la pratique du projet personnel.

5. Reprendre dans la doctrine du Fondateur tout ce qui peut dynamiser l'animation de la communauté et conforter la fonction de Directeur d'une maison de l'Institut.

Par exemple, dans le *Recueil*:

- le compte de conduite (R 8),
- le premier commandement de l'Institut (R 3),

- les quatre soutiens extérieurs (R 4,2),
- les neuf conditions de l'obéissance (R 9),
- les considérations que les Frères doivent faire de temps en temps (R 16).

Assimiler de même l'apport des *Lettres* du Fondateur, spécialement LI 65-81.

Faire, dans les premiers biographes, une lecture dynamique et ouverte aux réalités d'aujourd'hui de l'action d'un Directeur dans l'esprit de J.-B. de La Salle.

6. Aujourd'hui où l'aspiration à l'autonomie personnelle de chacun dans le travail est parfois si forte qu'elle peut compromettre l'agir *ensemble et par association*, le Frère Directeur a besoin d'un soutien spécial qui actualise à la fois sa fonction de coordination et sa relation au centre du district et de l'Institut.

7. Demander à chaque Frère Directeur de prendre le temps du recul, de la réflexion sereine, en présence de Dieu et dans l'objectif de sa mission spécifique.

8. Préparer des Frères à la charge de Directeur de communauté. Susciter pour cela le témoignage des Frères qui occupent déjà cette charge; les jeunes Frères sont sensibles à ce témoignage.

Ainsi vécue, la charge de Directeur de communauté peut devenir enrichissante pour celui qui l'accomplit comme pour ceux sur qui elle s'exerce, dans la recherche par tous de la finalité de l'Institut.

¹ Sans en tirer de conclusion, remarquons que la *Conduite des Écoles*, avec près de 50 emplois, dit toujours *Frère Directeur*, en non *Directeur*, tandis que les *Méditations* font le choix inverse (MD 19,1,1 et 71,3,2; MF 99,3,2).

² Il faut mettre à part les quelques cas où sont en cause des supérieurs ecclésiastiques ou, dans RB, des personnes de la haute société.

³ Quoique seules les expressions *Directeur* ou *Frère Directeur* renvoient au contexte scolaire.

⁴ *Diccionario Teológico de la Vida Consagrada*, Publicaciones Claretianas, Madrid, 1989, p. 1691.

⁵ *Id.*, p. 1692.

⁶ Voir à ce sujet l'index thématique figurant dans l'édition française de 1982 des *Méditations de SJBS*, au mot *obéissance*.

⁷ La collection *Thèmes lasalliens* aborde le rôle du Frère Directeur dans la mission de l'Institut notamment dans

l'article *École* par L. Lauraire, dans le présent volume.

⁸ Cf. Mailhiot B., *Dinámica y Génesis de Grupo*, Madrid, Marova, 2^e éd., 1973, p. 59.

⁹ Les textes de références ne font pas défaut pour cette tâche: la *Règle* de 1987, les documents du 41^e Chapitre général et plusieurs lettres pastorales du Fr. Supérieur (1987, 1988, 1989, 1991, 1992).

¹⁰ *Dictionnaire de Spiritualité*, t. VIII, p. 809, article d'A. HERMANS et M. SAUVAGE, 1974.

¹¹ En plus des *exercices de communauté*, il y a les *exercices d'école*: R 10,2,26 parle de *lâcheté dans les exercices de la maison ou de l'école* (cf. MF 92,3,1; LC 98,6; CE 18,6 et 21,2,5...). Bien des *exercices journaliers* (RC 27) de la communauté concernent l'école: lecture, écriture et arithmétique (9 et 10) ou s'y rapportent: lecture dans les règles d'école (11), litanies du saint Enfant Jésus et de saint Joseph (16 et 22). Les exercices particuliers des dimanches et fêtes (RC 28) comprennent le catéchisme fait

aux élèves (7) et le catéchisme de formation (19).

¹² Le *Recueil* (R) et les *Directoires* qui lui sont annexés (RD) dessinent eux aussi quelques traits de la relation du Frère à son Directeur:

- Les vœux obligent à obéir aux Directeurs particuliers donnés par le Frère Supérieur (R 2,4). L'obéissant doit être indifférent à tout et disposé à obéir sans discernement (= sans examen) (R 8,2,8; RD 1,11), par le seul motif d'obéir à Dieu (R 9,2,1; 15,2,5).

- Le Frère doit rendre compte au Frère Supérieur s'il a de l'estime et de l'affection pour son Directeur et s'il lui a toujours obéi (RD 1,12).

- En *reddition*, c'est Dieu qui parle par la bouche du Directeur chargé de ma conduite (R 8,1,3); il m'enseigne ce que je dois faire, me console dans mes peines, m'avertit et me reprend de mes défauts (id. 5), tant concernant la vie communautaire que scolaire (R 8,2,20-21).

Notons enfin que *L'ouverture de conscience à son Supérieur ou Directeur*, annoncée dans le plan des *Moyens dont les Frères peuvent se servir pour devenir intérieurs* (R 13,2), n'est pas développée par la suite du texte.

¹³ Il est vraisemblable que la *Règle du Frère Directeur* de 1718 soit la reprise du texte antérieur avec quelques aménagements demandés par les capitulants de 1717, bien que les biographes soient muets sur ce point.

¹⁴ L'usage du mot *religieux* pour qualifier les F.É.C. laisse penser que le titre au moins du document fut rédigé après l'obtention de la bulle d'approbation (1726).

¹⁵ Dans le § 4.2.1. les références renvoient au document conservé aux AMG, cote X BO 776-1. Dans le § 4.2.2. les références en chiffres romains renvoient au document conservé aux AMG (même cote) et celles en chiffres arabes à la *Règle du Gouvernement* de 1947, p. V et suivantes.

¹⁶ Cette expression, bien que traditionnelle, n'appartient ni au vocabulaire de La Salle, ni à celui de Blain.

¹⁷ Le propos est plus risqué qu'il n'y paraît et ne peut se comprendre qu'en référence à un Dieu humble et caché. Les Frères Directeurs n'avaient qu'un très faible prestige humain, le Fondateur ayant été amené, malgré son souhait contraire (CL 8,55; cf. LA 37,6), à multiplier (8 sur 22) les communautés au service d'une école de deux classes, donc de deux Frères ou de trois s'il y avait un servent. Dans le jeune Institut, seulement sept maisons comptaient cinq Frères ou plus, en 1717.

¹⁸ En plusieurs de ces méditations, le *Supérieur* est évoqué comme un guide spirituel, nullement comme un directeur de communauté ou un supérieur d'Institut. On peut se demander si, dans sa première rédaction, le texte s'adressait aux F.É.C. ou à des personnes de communauté. Mais comme le Frère Directeur lasallien est aussi le guide spirituel de ses inférieurs, ces textes ont pu s'appliquer aux Frères sans difficulté.

¹⁹ M. de La Salle a pu aussi mesurer l'importance du rôle des directeurs après certaines expériences malheureuses. Directeurs trop durs pour leurs Frères ou manquant de tact, à Reims en 1690 (CL 7,311) ou à Paris en 1702 (CL 6,140; CL 7,404). Directeurs dont la défection porta préjudice aux œuvres, en 1705 (Nicolas Vuyart à Paris), en 1713-1714 (Ponce en Avignon, Henri à Mende).

²⁰ De longs développements seraient nécessaires pour appréhender, dans sa diversité internationale, le rôle dévolu au Frère Directeur de communauté, aujourd'hui, dans la mission propre de la communauté; et comment il se situe par rapport au directeur (éventuellement laïc) de l'établissement scolaire. Voir le rapport du séminaire dirigé par le Fr. Jorge Bonilla, « *Construir la comunidad* », SIEL, février-mars 1989 (Rome, secrétariat du CIL).

Thèmes complémentaires

Communauté

Conduite des Écoles ch.

École

Formation

Frères des Écoles ch.

Ministère

Religieux

Fr. Jorge BONILLA SORT DE SANZ et Fr. Alain HOURY

77. ÉCOLE

Sommaire

1. Précisions lexicales

1.1. Dictionnaires anciens 1.2. Dictionnaires d'aujourd'hui traitant du XVII^e siècle 1.3. Ouvrages d'histoire de la pédagogie en France.

2. L'école dans les écrits de J.-B. de La Salle

2.1. Un souci constant 2.2. Dans la « Conduite des écoles » 2.3. Dans les « Lettres » 2.4. Dans les « Méditations pour les fêtes » 2.5. Dans les « Méditations pour le temps de la retraite » 2.6. Dans le « Mémoire sur l'habit » 2.7. Dans les « Règles communes » (1718).

3. Le mouvement scolaire en France, au XVII^e siècle

3.1. Essor des « petites écoles » 3.2. Difficultés et dynamismes 3.3. Dynamisme et diversité 3.4. Insuffisances et limites.

4. Les apports de l'école lasallienne en son temps.

5. L'école lasallienne au regard de l'histoire.

L'école selon saint Jean-Baptiste de La Salle a été abordée sous de multiples aspects dans divers articles des « Thèmes lasalliens ». En finale, nous donnons une liste de 35 thèmes dont chacun analyse le fonctionnement d'un aspect de l'école ou les relations entre les acteurs de l'école, à partir d'une perspective interne des écrits, de la vie et de l'action du Fondateur. Plutôt que de répéter ce qui est dit ailleurs, il nous a semblé utile de situer l'école lasallienne dans le panorama scolaire de la France de son temps, pour en saisir l'originalité et la nouveauté.

1. PRECISIONS LEXICALES

1.1. Dictionnaires anciens

Le mot école, en français, présente l'inconvénient de désigner des réalités culturelles ou sociales très diverses. Plus encore que cette polysémie, ce qui peut gêner le lecteur moderne c'est la distinction entre :

- le sens générique. L'ensemble des institutions où l'on instruit des personnes, sans distinction de niveau, est appelée école (réseau ou système scolaire).

- et le sens restreint. L'école désigne alors l'institution d'enseignement de niveau élémentaire (écoles primaires ou élémentaires).

Cette double acception existait déjà au XVII^e siècle, comme le remarque notamment le dictionnaire de Pierre Richelet (1709) qui propose deux définitions : 1 - *Lieu où l'on enseigne régulièrement quelque science: écoles de théologie, de droit canon, de médecine.* C'est le sens générique.

2 - *Petites écoles : lieu où le maître d'école apprend à lire et à écrire à de petits enfants. On appelle aussi ces petites écoles du nom d'école, sans y ajouter le mot de petite. Ainsi on dit : aller à l'école, tenir école.*

Le *Grand Vocabulaire Français* (1767) est plus prolixe puisqu'il consacre dix pages aux différentes acceptions ou utilisations du mot école, après avoir défini ce *substantif féminin* comme *un lieu public où l'on enseigne les belles-lettres et les sciences*. Il esquisse ensuite une histoire de l'école, fort intéressante, commençant avant le déluge et passant par l'Ancien Testament, les premiers chrétiens, le Moyen-Âge. Retenons la phrase suivante qui s'applique à une réalité du temps : « *On dit proverbiallement 'faire l'école buissonnière' pour dire se cacher afin de ne point aller à l'école, s'en absenter par libertinage* ». À la page 549 du tome 8 de ce dictionnaire, on rencontre le

commentaire suivant à propos de l'expression *Écoles Chrétiennes et Charitables de l'Enfant Jésus* : « *Se dit de communautés d'hommes et de filles destinées à l'instruction de la jeunesse* ». L'auteur en attribue l'institution au Père Barré, mêlant l'œuvre de ce fondateur et celle de J.-B. de La Salle : « *Leur principal emploi est d'instruire gratuitement les enfants pauvres qui s'adressent à eux, sans qu'ils puissent enseigner au dehors ni rien accepter de ce qui leur est offert par les parents des enfants qu'ils instruisent. Il n'est pas permis aux Frères de recevoir des filles dans leurs écoles ni aux sœurs de recevoir des garçons. Les uns et les autres vivent en communauté, sans faire de vœux, sous la conduite d'un supérieur ou d'une supérieure auxquels ils sont obligés d'obéir. Les Frères ont pour habillement une soutane et une houppelande avec des manches flottantes, le tout d'étoffe noire et grossière. Les Sœurs sont vêtues à peu près comme les Sœurs de l'Union Chrétienne* ».

Enfin, selon le *Dictionnaire de l'Académie Française* (1772), on appelle *petites écoles* celles où l'on montre à lire, à écrire, où l'on enseigne la grammaire; et c'est de celles-là qu'on entend parler quand on dit: maître d'école.

1.2. Dictionnaire d'aujourd'hui traitant du XVII^e siècle

François Bluche, dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, rappelle que le mot école avait de nombreuses significations au XVII^e siècle. Il souligne également l'expression *petites écoles*, qui s'imposa surtout à cause des écoles fonctionnant près de l'abbaye de Port-Royal, célèbre foyer janséniste, entre 1637 à 1660. Petites d'abord par leur faible effectif: pas plus de cinq classes de six élèves chacune. Mais l'expression « petites écoles » fut choisie, à Port-Royal, par humilité, malgré un projet éducatif ambitieux et élitiste. Il en est sorti un modèle scolaire qui eut un grand rayonnement pendant la seconde moitié du siècle.

Les auteurs du *Lexique historique de la France d'Ancien Régime* proposent une quarantaine de lignes dont nous extrayons ceci : « *Petites écoles : destinées d'abord à catéchiser, elles enseignent également les rudiments de l'alphabet, de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique. [...] La fondation des Frères des Écoles Chrétiennes par Jean-Baptiste de La Salle permet à 116 villes de France de disposer au XVIII^e siècle de maîtres de qualité, qui attirent une clientèle*

recrutée dans des milieux très divers, mais très largement populaires, et dont les méthodes pédagogiques sont adaptées à l'auditoire ».

Citons encore le *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, de M. Marion, qui consacre sept colonnes à l'enseignement primaire. Les détails n'y manquent pas. Il rappelle les nombreuses initiatives en faveur des écoles, prises en particulier par l'Eglise et des membres du clergé.

1.3. Ouvrages d'histoire de la pédagogie en France

Sans multiplier les citations, voici quatre références qui permettent de bien cerner le paysage scolaire d'avant la Révolution de 1789.

M. Fosseyeux, comme l'indique le titre de son ouvrage, s'intéresse aux *Écoles de charité*. Il commence donc par les distinguer des *petites écoles*, des *écoles d'écrivains* et des *petites classes des collèges*. On retrouvera plus loin ces distinctions, importantes du vivant du Fondateur et des premiers Frères.

Philippe Ariès dans *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* explique: « *Telles sont les trois catégories d'éléments qui constituent le programme des petites écoles des villes au XVII^e s. : la lecture, le chant, la civilité, l'écriture et le calcul. A des degrés divers, on les retrouve dans les petites écoles rurales telles qu'elles se sont multipliées au XVII^e siècle* » (p. 327).

« *A l'école comme à la maison, on apprenait à lire dans un livre de civilité, le plus souvent au XVIII^e s., celui de J.-B. de La Salle* » (p. 328).

« *Toutefois, le caractère essentiel des petites écoles du XVII^e siècle, qui les distingue des écoles d'échoppe du XVI^e, de celles des maîtres écrivains, apparaît moins dans les programmes que dans l'âge des élèves. Ceux-ci ne sont plus des adolescents ou des adultes. Désormais, ils deviennent des enfants entre 7 et 12 ans. En 1833, un Inspecteur écrit - et l'observation vaut pour la période antérieure et le XVIII^e siècle - 'on ne peut faire aller les enfants à l'école qu'à l'âge de 7 à 8 ans, [...] À l'âge de 11 à 12 ans, on les met aux métiers'* ».

Jean de Viguerie, l'auteur de *L'institution des enfants*, écrit à propos du mot écoles : « *Par ce terme générique, le langage populaire désigne tous les établissements traditionnels, ceux qui viennent du Moyen-Âge. Les universités et les collèges s'appellent les*

'grandes écoles', celles où l'on apprend le latin et les hautes sciences inaccessibles sans la connaissance du latin. Aux 'petites écoles', les enfants apprennent à lire, écrire et compter. En réalité, il existe trois sortes d'écoles. L'université, le collège et la petite école sont trois institutions de nature différente. Elles ont engendré les trois divisions de notre enseignement français contemporain, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement élémentaire » (p. 101).

Bernard Groperrin, dans *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, après avoir repris la définition des petites écoles du *Dictionnaire de l'Académie* de 1772, ajoute cette précision : « Bien qu'il faille ajouter à ce programme le calcul, le catéchisme et la morale, qu'on appelle alors civilité, et qu'on puisse douter qu'on y

enseignait beaucoup la grammaire, c'est bien là leur domaine. Et si certains historiens distinguent les petites écoles payantes des écoles gratuites, nous les réunirons dans la même enquête, car il s'agit pour l'essentiel du même enseignement. Et d'un enseignement populaire, séparé par un véritable fossé de celui des collèges, par le fait qu'il se cantonne dans les apprentissages élémentaires : savoir lire, écrire, compter, se bien tenir dans le monde et connaître la doctrine chrétienne.

Il n'est pas, comme notre enseignement primaire actuel, préparatoire à des stades ultérieurs de scolarité; il a pour fonction de donner aux enfants des humbles un niveau de connaissance estimé nécessaire et suffisant pour la situation sociale à laquelle ils sont destinés » (p. 7).

2. L'ECOLE DANS LES ECRITS DE J.-B. DE LA SALLE

2.1. Un souci constant

Écrivant pour les Frères et pour les maîtres chrétiens, il est naturel que J.-B. de La Salle utilise le mot école dans tous ses écrits. La *Conduite des écoles chrétiennes* compte évidemment le plus grand nombre d'apparitions du mot : 334. Mais on peut souligner aussi une relative fréquence dans :

- Les *Règles Communes*: 101. Ce code comportait, dès les origines, des chapitres relatifs à l'école et au comportement que le Frère devait y avoir.

- Les *Lettres* : 87. Dans nombre des missives, l'auteur donnait à ses correspondants des avis sur leur emploi, sur leur comportement « professionnel » en école.

- Le *Mémoire sur l'habit*: 21. Ce texte bref définit l'identité de la Société des Écoles chrétiennes.

Si l'on voulait synthétiser ce qu'exprime J.-B. de La Salle dans l'ensemble des 649 emplois du mot école, on retrouverait l'essentiel de ce qui a été traité par les *Thèmes lasalliens* sous les entrées *Frères, Maîtres, Écoliers, Parents...* En fait, ce n'est pas la fréquence d'emploi du mot lui servant de support qui confère au concept son importance, mais la pertinence de la pensée de l'auteur et les raisons qui l'ont amené à choisir l'institution dénommée école comme moyen d'éducation et d'évangélisation pour les enfants de son époque. La société de son temps n'offrait pas d'autre institution capable de rendre le même service. Qu'il nous suffise de souligner quelques points d'insistance empruntés à ses écrits.

2.2. Dans la « Conduite des écoles »

L'ouvrage, comme on sait, s'applique à décrire le fonctionnement concret de l'école lasallienne des origines. La préoccupation première - même si l'expression ne se trouve pas textuellement dans l'ouvrage - c'est que l'école marche bien. À cette fin, que les maîtres considèrent leur emploi comme une responsabilité essentielle et qu'ils l'accomplissent avec compétence.

Une indication générale, donnée dans la préface, dessine le projet d'une école où travaillent :

- des maîtres aptes et bien formés,
- entièrement consacrés à leurs tâches éducatives,
- utilisant des méthodes et des procédés éprouvés par l'expérience,
- conscients de leur responsabilité vis-à-vis des écoliers, de leurs parents, de la société, de l'Église.

Pour atteindre de tels objectifs, il est indispensable d'établir et de maintenir l'ordre dans les classes, ce pourquoi la seconde partie de l'ouvrage propose des moyens concrets.

Quinze fois on rencontre - dans le titre déjà - l'expression *école chrétienne* rappelant que la finalité essentielle de l'institution est la formation de jeunes chrétiens. L'école lasallienne est pensée en fonction d'une vision anthropologique dont découle un projet d'éducation intégrale de l'enfant. Il est intéressant de repérer à travers le texte de la CE les objectifs et les moyens d'une éducation humaine, professionnelle,

sociale et spirituelle de l'enfant. On peut aussi, à partir d'une étude du contexte historique, étudier comment une telle école répondait aux besoins éducatifs et pastoraux de la clientèle qu'elle accueillait. Détailler cette adéquation (cette inculturation ?) de l'école lasallienne aux besoins de son époque dépasserait le cadre du présent article; une lecture attentive du texte devrait néanmoins le laisser pressentir. Cela explique sans doute pour une bonne part le succès rapide et durable que connurent les écoles des Frères, en France, tout au long du XVIII^e siècle.

2.3. Dans les « Lettres »

Nombre de passages des *Lettres* où apparaît le mot *école* ne présentent pas d'intérêt particulier. Mais on peut étudier plus attentivement les quelques missives qui insistent sur la bonne marche de l'école et l'ordre qui doit y régner afin qu'elle *aille bien* (LA 16, 34, 35, 47, 49, 55, 57, 58; LC 75, 102).

La synthèse de ces documents montre une double préoccupation chez l'auteur: que l'école fonctionne le mieux possible et que les Frères qui y sont employés s'engagent entièrement dans ce but.

Un bref passage, post-scriptum d'une lettre à Gabriel Drolin (LA 16), témoigne du souci de parvenir à une école de grande qualité. Le Fondateur demande à son correspondant romain de recueillir et de lui communiquer toutes informations intéressantes sur les *Écoles Pies* fondées par Joseph Calasanz, afin de voir si l'on peut y puiser quelque inspiration.

2.4. Dans les « Méditations pour les fêtes »

J.-B. de La Salle profite de quelques-unes de ces méditations pour s'appuyer sur l'exemple des saints en vue de convaincre les Frères de l'importance de l'école et de l'éminence de leur ministère. On peut relire, à ce propos, les méditations sur les saints et saintes Thomas d'Aquin (MF 108), Pierre Martyr (MF 117), Marguerite d'Ecosse (MF 133), Caïetan (MF 153), Cassien (MF 154) et Hilarion (MF 180).

Mais les trois méditations les plus intéressantes sont celle dédiée à saint Louis, roi de France (MF 160) et celles insérées aux 30 et 31 décembre (MF 91 et 92), dans lesquelles le Fondateur invite les Frères à examiner leur comportement durant l'année écoulée, par rapport à leur emploi et à leurs écoliers.

2.5. Dans les « Méditations pour le temps de la retraite »

Même si le mot *école* n'y apparaît pas un grand nombre de fois, il est clair que ces seize méditations, ainsi que l'*Avertissement* joint à leur première édition, sont centrés sur l'école, lieu effectif de l'exercice du ministère apostolique d'éducation. Une lecture attentive, tenant compte du contexte historique, permet de comprendre pourquoi l'école était perçue comme le moyen privilégié pour la formation humaine, la promotion socio-professionnelle et l'évangélisation des *enfants des artisans et des pauvres*.

2.6. Dans le « Mémoire sur l'habit »

Dans ce texte, la fréquence d'utilisation du mot *école* s'explique fort bien, l'auteur voulant définir, à l'usage de personnes de l'extérieur, l'identité de la *Communauté des écoles chrétiennes*, dont la finalité, dit-il, est de *tenir les écoles gratuitement*.

Ce texte précise quelques aspects importants :

- la formation donnée aux *maîtres d'école pour la campagne* (§ 4),
- le mode de vie et les tâches des Frères (§ 10, 14, 15, 17, 31,32, 34, 47, 52, 63 et 64).

Les considérations sur l'habit, importantes dans le contexte socioculturel du temps, peuvent aujourd'hui nous intéresser en tant que réflexion sur la signification professionnelle et religieuse de la vie des Frères, ainsi que sur leur fonction éducative.

2.7. Dans les « Règles communes » (1718)

Au terme de quarante années de fonctionnement - et sans vouloir minimiser les *Règlements* et *Règles* antérieurs - le texte de 1718 marque l'achèvement de la réflexion déjà présente dans le *Mémoire sur l'habit*. Le parallélisme de certaines expressions utilisées dans les deux documents ne surprendra donc pas.

Par rapport à la *Règle* actuelle des Frères, il apparaît immédiatement que les aspects scolaires tenaient une place plus importante en 1718. Une manière parmi d'autres de signifier qu'il n'y avait pas de séparation alors entre l'état de vie et l'emploi. Six des onze premiers chapitres traitaient effectivement de la finalité de l'école, des tâches scolaires, des attitudes et comportements des Frères en tant qu'enseignants.

3. LE MOUVEMENT SCOLAIRE EN FRANCE, AU XVII^e SIECLE

La fin du Moyen-Âge avait vu la constitution et le développement des universités dans toute l'Europe catholique. Le XVI^e siècle avait été celui de l'organisation des collèges, correspondant à l'enseignement secondaire moderne. On connaît l'influence décisive des Jésuites en ce domaine, dès le milieu du siècle, bientôt suivis par les Pères de la Doctrine Chrétienne et les Oratoriens.

Mais ces deux types d'établissements - universités et collèges - s'adressaient à une clientèle aisée, non pour des raisons économiques, car la gratuité y existait aussi, mais plutôt par la tradition culturelle des familles et l'usage abondant du latin.

Face à ce développement culturel de la noblesse et de la bourgeoisie, le peuple demeurait, dans sa très large majorité, encore analphabète. Les programmes, les conditions d'étude, l'utilisation de la langue latine, la durée de la scolarisation, n'étaient pas adaptés aux besoins et aux possibilités des gens du peuple.

3.1. Essor des « petites écoles »

Plusieurs facteurs se conjuguent, à la fin du XVI^e siècle et pendant tout le XVII^e, pour favoriser la création puis la multiplication des écoles pour le peuple. On assiste à une sorte de prise de conscience générale de la nécessité d'instruire le peuple, dont les motivations paraissent d'abord d'ordre religieux et politique : contrôler, catéchiser et moraliser les personnes. Évoquons rapidement quelques facteurs mis en lumière par les historiens de la pédagogie et qui expliquent ce dynamisme de renseignement populaire.

1 - L'influence des Églises, la Catholique et les Protestantes, fut décisive. Dans un climat de concurrence, de rivalité stimulante, elles souhaitent catéchiser le peuple. Les initiateurs de la Réforme, au début du XVI^e siècle, s'intéressèrent beaucoup à l'école comme moyen d'éducation des enfants et d'introduction à la lecture personnelle de la Bible. Le concile de Trente, un peu plus tard, demanda fermement aux pasteurs de l'Église catholique de catéchiser le peuple par le moyen de l'école.

2 - Dans cette tâche de scolarisation du peuple, l'Église catholique reçut, en France, au XVII^e siècle, l'appui du pouvoir royal qui prit les décrets nécessaires à cet effet, même si les moyens concrets manquaient pour les appliquer.

3 - Le courant humaniste, né de la Renaissance, dans son idéal généreux et optimiste de libération de la personne, favorisait, au moins indirectement, ce mouvement de scolarisation.

4 - Des particuliers, prêtres et laïcs, généralement de milieu bourgeois, groupés en sociétés ou associations ou « bureaux », contribuèrent à cette tâche. Des congrégations religieuses, surtout féminines, furent alors fondées pour se consacrer entièrement ou partiellement à l'enseignement, certaines restant astreintes à une règle de vie monastique.

5 - Pour ne pas être en reste, les administrations civiles locales (intendances et municipalités urbaines), en voie d'organisation sous l'impulsion du pouvoir royal, mais jouissant d'une grande autonomie, voulurent aussi ouvrir des écoles au bénéfice de leurs administrés, particulièrement dans la moitié sud du pays où la densité scolaire était plus faible.

6 - Tous ces projets et toutes ces réalisations s'appuyaient sur l'imprimerie dont l'expansion dans toute l'Europe apportait les outils indispensables à la généralisation de l'enseignement. La diffusion de l'imprimé, en particulier par le colportage, éveillait chez un nombre croissant de personnes l'envie de lire, voire d'écrire, jusque dans les couches les moins favorisées de la population. L'école apparaissait alors comme le lieu adéquat pour assouvir la soif d'alphabétisation.

3.2. Difficultés et dynamismes

Les intentions généreuses se heurtaient naturellement aux contraintes de la réalité : manque de moyens matériels, recours à des locaux inadaptés, manque de maîtres formés à ce métier, urgences économiques poussant les familles à faire travailler les enfants...

Malgré cela, l'extension des petites écoles était une réalité perceptible, particulièrement pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. Elle trouva des inspirateurs et des organisateurs en la personne de précurseurs célèbres, pour les filles comme pour les garçons : Pierre Fourier, François de Sales, Vincent de Paul, Jacques de Batencour, Charles Démia, Nicolas Barré, Nicolas Roland, Charles Tabourin, initiateur d'une communauté masculine à Paris, les petites écoles de Port-Royal, l'influence de César de Bus à travers l'expansion des Ursulines.

Ce courant de scolarisation avait néanmoins des opposants. On craignait que l'instruction émancipe le peuple au point de troubler l'ordre social et de priver l'économie d'une main d'œuvre soumise et bon marché. Mais le mouvement semblait irréversible, à cause de la demande croissante du peuple et parce qu'il était porté par l'effort conjoint de l'Église et de l'État pour acculturer le peuple.

3.3. Dynamisme et diversité

Ce mouvement est en plein essor lorsque, en 1679, à Reims, Jean-Baptiste de La Salle et Adrien Nyel s'engagent progressivement dans l'œuvre des écoles gratuites pour les garçons pauvres.

Un ouvrage publié en 1678 par Claude Joly, prêtre en charge des petites écoles du diocèse de Paris, donne un aperçu de la diversité des initiatives ayant surgi dans les villes. Des diverses sortes d'écoles que l'on pouvait rencontrer, trois retiennent l'attention: les petites écoles, les écoles de charité, les écoles tenues par les maîtres écrivains jurés. J.-B. de La Salle eut affaire à ces institutions et dut se résoudre à choisir parmi elles le cadre juridique où s'inséra sa propre fondation : *Les Écoles chrétiennes et gratuites*.

D'autres écoles, nées d'initiatives privées, furent éphémères parce que trop liées à leurs fondateurs. Elles n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt anecdotique, mais témoignent de la créativité de l'époque.

3.4. Insuffisances et limites

Au XVII^e siècle comme de nos jours, la qualité des écoles devait varier d'un cas à un autre. Il ne faut donc pas généraliser trop vite les carences - non plus que les qualités - que repèrent les historiens. En même

temps, il est vrai que les enseignants devaient souvent jouer un rôle de pionniers, c'est-à-dire se former avec peu de moyens, ce qui explique leurs insuffisances.

1 - S'agissant des écoliers eux-mêmes, on peut relever: le mélange des âges dans les classes, la fréquente séparation des enfants pauvres de leurs congénères de bonnes familles, l'indiscipline et l'absentéisme fréquents, entraînant le recours à une discipline rude avec châtiments corporels... Le tout sur fond de méconnaissance de la spécificité psychologique de l'enfance et de l'idéologie pessimiste forgée depuis des siècles à partir de la fragilité et des tendances répréhensibles constatées chez les enfants.

2 - Face à cette population scolaire, peu ou pas éduquée en famille, les maîtres se trouvaient fort démunis, obligés d'accepter des contrats précaires où des tâches extérieures s'ajoutaient à l'enseignement, pour des rémunérations peu motivantes, et travaillant de manière isolée, sauf quelques cas exceptionnels comme celui de Lyon, grâce à Charles Démiat.

3 - Faute d'expérience, l'organisation laissait beaucoup à désirer sur le plan des programmes, des horaires, des niveaux d'enseignement, du regroupement des écoliers...

4 - Eux-mêmes peu instruits, les maîtres ne pouvaient souvent assurer à leurs écoliers que des programmes d'enseignement limités à la lecture et au catéchisme. Fidèles à des usages ancestraux, ils recouraient à la langue latine et à l'enseignement individuel pour l'apprentissage de la lecture, ce qui causait perte de temps et désordre.

Pour toutes ces raisons, l'école populaire appelait un grand effort d'organisation. J.-B. de La Salle et les premiers Frères y contribuèrent grandement.

4. LES APPORTS DE L'ECOLE LASALLIENNE EN SON TEMPS

Nous savons que J.-B. de La Salle porte son action sur les villes exclusivement. À Reims et surtout à Paris, dès avant 1679, il a observé le fonctionnement des écoles urbaines. Il en a certainement perçu les aspects positifs mais aussi les insuffisances, sinon on ne comprendrait pas qu'il ait voulu mettre en place un nouveau type d'institution.

C'est la conclusion qui se dégage du récit des premiers biographes. L'appellation initialement retenue,

Écoles chrétiennes et gratuites, indique clairement que le critère de base était celui de la gratuité, en référence avec les écoles de charité qui, à l'initiative des curés, accueillaient les enfants des familles portées au *Registre des pauvres de la paroisse*. Instituée par l'Église, cette tenue de registres entendait rationaliser l'aide aux nécessiteux. Face aux établissements payants (les petites écoles et celles des écrivains jurés), les écoles de charité devaient répondre à des critères établis, quant à leur clientèle et aux enseignements donnés. Or, les

démêlés que connut J.-B. de La Salle, à Paris, avec les maîtres des petites écoles et leur tuteur diocésain, Claude Joly, puis avec les maîtres écrivains et leur organisation corporative indiquent bien que l'école des Frères ne respectait pas les règles établies.

Car cette école tenait à la gratuité, élément jugé *essentiel* (RC 7,1), et en même temps s'ouvrait à une clientèle diversifiée et proposait des programmes empiétant sur les privilèges des écrivains. Il n'est pas exagéré de dire que le projet lasallien était ambitieux à la fois dans ses finalités, ses contenus, ses méthodes et son organisation. C'est ce qui conduisit le Fondateur et les Frères à mener une longue expérimentation qu'évoque la préface de la *Conduite des Écoles* et que développe l'ensemble de l'ouvrage pour :

- la systématisation de l'enseignement simultané, tout en s'efforçant de ne pas perdre le bénéfice d'une adaptation à chaque écolier,
- le remplacement du latin par le français dans

l'apprentissage de la lecture,

- le choix d'apprentissages utiles en vue des « métiers de plume » (métiers de bureau) auxquels pouvaient prétendre les meilleurs des écoliers,
- la mise au point de progressions précises et rigoureuses dans chaque discipline, grâce au regroupement en *classes, leçons* et *ordres*,
- le contrôle périodique des acquisitions,
- la conception d'un matériel et d'un mobilier scolaires adaptés aux tâches et aux besoins des écoliers,
- une organisation plus rigoureuse de la vie scolaire, dans un but d'ordre et d'efficacité.

Mais l'effort essentiel auquel J.-B. de La Salle consacra quelque quarante années de sa vie fut la formation des maîtres et leur accompagnement. Et son intuition la plus féconde consista à briser l'isolement des enseignants pour les amener à travailler *ensemble et par association* (EP 2,0,3) et leur offrir un cadre permanent d'encouragement mutuel, d'enrichissement humain, professionnel et spirituel.

5. L'ÉCOLE LASALLIENNE AU REGARD DE L'HISTOIRE

À cause même de la qualité de l'école lasallienne des origines et de ses apports ultérieurs, il est impossible de parler de l'histoire de l'école en France sans y faire référence. Plusieurs des ouvrages cités en bibliographie en traitent, plus ou moins longuement et pas toujours aussi pertinemment qu'on le souhaiterait. Voici quelques jugements de différentes époques qui permettront de saisir comment cette école a été perçue au long de son histoire.

Au XVIII^e siècle, l'extension des écoles des Frères fut rapide, tout en se heurtant à des oppositions dont la plus surprenante est évidemment celle de certains « philosophes » du temps des Lumières qui professaient par ailleurs des théories généreuses sur la liberté de l'homme. On cite souvent La Chalotais qui, dans son *Essai d'éducation nationale*, écrit : « *Les frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle ignorantins, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier la lime et le rabot, mais qui ne veulent plus le faire* ».

Voltaire répond à son ami La Chalotais à propos de son *Essai* : « *Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France. [...] Je trouve toutes vos vues utiles. Je vous*

remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les atteler » (lettre du 28 février 1763).

Et plus tard : « *Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu* » (lettre du 1^{er} août 1766).

La Révolution française, en supprimant les congrégations et en retirant à l'Église sa responsabilité sur l'enseignement, désorganisa tout le système scolaire du pays, dont le réseau des écoles lasalliennes qui s'était développé pendant le XVIII^e siècle.

Au tout début du XIX^e, sous Napoléon 1^{er}, il fallut reconstruire. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, présenta un rapport au Conseil d'Etat dans lequel on peut lire : « *Avant la Révolution, il y avait presque partout des écoles primaires. Les parents choisissaient les maîtres et payaient leurs salaires. [...] Dans les villes, les écoles primaires étaient généralement desservies par les Frères ignorantins, admirable institution dont les membres ont constamment réuni l'art d'enseigner aux mœurs les plus sévères. Tout cela a disparu sans doute,*

mais il est aisé de tout rétablir et d'améliorer ».

Devant ce même Conseil d'État, Napoléon lui-même déclara, le 11 mai 1806 : « *Je ne conçois pas l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères. C'est un véritable préjugé. Partout on demande leur rétablissement. Ce cri général démontre assez leur utilité* ».

Quelque vingt ans après, le ministre de l'Instruction publique, voulant réorganiser l'enseignement primaire en France, trouva judicieux de consulter les notables pour savoir quel type d'école était souhaité par la population. Voici les réponses recueillies dans quelques départements :

Ille-et-Vilaine : « *L'instruction publique est presque nulle dans toute la France parce qu'on a voulu s'écarter de la pratique confirmée par l'expérience. On ne parle ni de la divinité, ni des principes de la morale. On croit donc qu'il faut en revenir à ce qui se faisait antérieurement* ».

Pas-de-Calais : « *La jeunesse est livrée à l'ignorance la plus profonde et à la dissipation la plus alarmante. Le vandalisme n'a laissé subsister presque aucun édifice consacré à l'instruction. La plupart des instituteurs primaires sont ineptes ou incapables. Il faudrait réappliquer à l'instruction des enfants des deux sexes les frères ignorantins et les filles de la Charité et de la Providence* ».

Aude : « *Rétablir les frères des écoles chrétiennes sous le nom de Frères de l'Instruction publique, et leur confier l'enseignement primaire* ».

Enfin, la Côte d'Or : « *On regrette les frères de la doctrine chrétienne, les ursulines, etc.* » (cité dans *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France*, t. 3, p. 60).

Pour terminer, citons deux opinions d'historiens, beaucoup plus récentes :

« *En 1720, un an après la mort du fondateur, sera publiée 'La conduite des écoles', encore réimprimée en 1940. C'est un manuel pédagogique fort complet, définissant avec une méticuleuse pertinence les programmes et méthodes des petites écoles, mais également l'attitude de maîtres, humbles et doux, opiniâtres et conquérants. A la façon de Jean-Baptiste de La Salle lui-même* » (J. Vial, *Les Instituteurs*, p. 28).

En 1980, dans son ouvrage sur *L'École primaire française* (p. 20), Guy VINCENT justifie ainsi le choix qu'il fait de l'école lasallienne comme base de son analyse : « *Nous nous attacherons principalement à l'école des Frères de Jean-Baptiste de La Salle, pour plusieurs raisons: elle est l'achèvement d'un processus de transformation et porte ce qui s'ébauchait à l'époque (avec Pierre Fourier, les religieuses de Notre-Dame, Charles Démia, etc...) à un point de perfection tel que le modèle s'impose au moins pendant deux siècles* ».

Thèmes complémentaires

Anges gardiens
Artisans
Association
Bienséance et civilité ch.
Bonté-Tendresse
Cantiques spirituels
Catéchisme
Chrétien
Cœur (Toucher les)
Conduite
Conduite des écoles ch.

Correction
Disciples
Douceur
Emploi
Éducation-Élever
Enfant-Écolier-Disciple
Exemple-Édification
Exercices
Formation
Frères des Écoles ch.
Gratuité

Instruction-instruire

Lire en français
Maître chrétien
Ministère
Œuvre de Dieu
Parents d'élèves
Pauvres
Récompense du maître
Réflexion
Relation maître-élève
Vertus du maître
Vigilance
Zèle

BIBLIOGRAPHIE : voir l'article *CONDUITE DES ECOLES CHRETIENNES*.

Frère Léon LAURAIRE

78. EMPLOI

Sommaire

1. Sens du mot emploi.

2. L'emploi des Frères

2.1. Grandeur et nécessité 2.2. Finalité 2.3. Moyens 2.4. Fruits 2.5. Exigences 2.5.1. Attitudes fondamentales 2.5.2. Pratique des vertus 2.5.3. Moyens concrets.

3. Questions connexes

3.1. État et emploi 3.2. Emploi et fonctions 3.3. Retraite et présence au monde 3.4. Emploi et exercices 3.5. Emploi et capacité.

1. SENS DU MOT EMPLOI

Le champ sémantique du mot *emploi* est plus ouvert au XVII^e siècle qu'aujourd'hui. Les dictionnaires de l'époque y distinguent les nuances suivantes :

- **utilisation (des choses)** : « *Il fera rendre compte au Frère qui aura soin de la cuisine de sa conduite, de l'emploi de son temps* » (Règle du Frère Directeur, CL 25,158 = FD 1,42). C'est d'ailleurs pratiquement dans ce seul sens que le Fondateur use du verbe *employer*. « *Dieu ne nous a donné le temps de notre vie que pour l'employer à notre salut et nous lui rendrons un compte exact de l'emploi que nous en aurons fait* » (CL 21,134 = DB 2,16,13).
- **activité humaine de tout ordre** : « *Les divertissements sont des exercices auxquels on peut employer quelque temps de la journée pour délasser l'esprit des occupations sérieuses et le corps des emplois fatigants qu'on leur donne pendant le jour* » (CL 19,131 = RB 205,0,349; cf. id. 148 = 3,394).
- **occupation permanente** : « *Ceux qui sont dans quelque exercice ou dans quelque emploi qui est pour eux occasion de pécher...* » (CL 17,150 = 12,7,10). « *Mandez-moi si vous êtes toujours dans votre même emploi et si vous ne cherchez plus rien* » (lettre du 11 février 1705 à Gabriel Drolin = LA 16,9).
- **charge, responsabilité** : « *S'ils ont l'esprit hardi et hautain, il faut leur donner quelque emploi à l'école, comme d'inspecteurs si on les juge capables ou de collecteurs de papiers* » (CL 24,160 = CE 15,6,13). « *Les deux récitateurs seront nommés tous les mois. [...] On pourra les continuer, supposé qu'il n'y en ait point d'autre qui puisse si bien s'acquitter de cet emploi* » (CL 24,205, éd. de 1720).
- **métier** : « *Ils ne seront jamais capables pour aucun emploi faute de savoir lire ou écrire* » (CL 24,186 = CE 16,2,18). « *Ceux qui s'adonnent à cet emploi et qui en font leur profession...* » (CL 19,156 = RB 205,5,411).
- **situation sociale, place** : « *Quelque personne qui est distinguée ou par son emploi ou par sa qualité* » (CL 19,233 = RB 208,1,593). « *Demander à Dieu des charges et des emplois honorables à cause du faste et de la pompe qui les accompagne et du vain honneur qu'on doit y recevoir* » (CL 20,451 = DA 403,1,20).

En plus de ces six sens, on en trouve encore, chez saint Jean-Baptiste de La Salle, un septième : **rôle issu d'un nom ou d'un titre**, ce qui vise pratiquement, dans le contexte religieux qui est le sien, une intervention positive ou négative dans l'économie du salut: « *L'emploi et l'occupation de Jésus-Christ dans le ciel en qualité de Dieu-Homme et de médiateur* » (CL 20,60 = DA 104,10,5). « *Honorer saint Michel [...] à cause de son emploi qui est de recevoir les âmes au sortir de leur corps et de les présenter au jugement de Dieu* » (CL 22,221 = DC 44,3,2). « *Les anges rebelles qu'on nomme démons ou diables ont un emploi tout contraire, ils s'appliquent à tenter les hommes* » (CL 20,21 = DA 103,0,7).

Il est vraisemblable que le Fondateur n'est pas le seul à donner au mot *emploi* cette nuance spécifique.

On devrait en retrouver des exemples à travers les auteurs spirituels de son époque. Quoiqu'il en soit, on retiendra cette acception comme toile de fond pour tout ce que nous dirons dans la suite de cet article sur l'emploi des Frères.

Le mot *fonction*, moins utilisé que le mot *emploi* (77 fois contre 215), a par rapport à ce dernier un sens plus restreint. Il désigne un service particulier bien délimité au sein d'une activité plus globale qui est

justement l'emploi. C'est pourquoi il est le plus souvent au pluriel alors qu'on trouve *emploi* généralement au singulier, un emploi s'exerçant à travers diverses fonctions qu'il faut remplir successivement pour bien s'en acquitter: « *Quoique ce soit par ordre de Dieu que vous exerciez les fonctions extérieures de votre emploi...* » (MF 127,3). « *Ceux que la Providence a choisis pour l'éducation des enfants doivent faire dans leur emploi les fonctions des anges gardiens à leur égard* » (MR 197, titre).

2. L'EMPLOI DES FRÈRES

2.1. Grandeur et nécessité

L'emploi est d'abord pour les Frères le fruit d'un appel de Dieu et de l'Église : « *C'est Dieu qui vous a appelés et qui vous a destinés¹ à cet emploi et qui vous a envoyés travailler à sa vigne* » (MR201,1). « *C'est Dieu qui par sa puissance et par une bonté toute particulière vous a appelés pour donner la connaissance de l'Évangile à ceux qui ne l'ont pas encore reçue. Regardez-vous donc comme des ministres de Dieu et acquittez-vous des devoirs de votre emploi avec tout le zèle possible et comme devant lui en rendre compte* » (MF 140,2). « *Combien devez-vous vous estimer honorés par l'Église d'être destinés par elle à un emploi si saint et si élevé et de ce qu'elle vous a choisis pour procurer aux enfants la connaissance de notre religion et l'esprit du christianisme* » (MR 199,1).

C'est en effet une faveur insigne que les Frères doivent accueillir dans l'adoration et la gratitude: « *Adorez la providence paternelle de Dieu sur vous de vous avoir retirés du monde pour vous disposer à acquérir la vertu qui vous est nécessaire pour vous bien acquitter de votre emploi et pour élever un grand nombre d'enfants dans l'esprit du christianisme²* » (MF 131,1). « *Remerciez-le de la faveur qu'il vous a faite de vous avoir retiré du monde et de vous avoir appelés à un si saint emploi que celui d'instruire les enfants et de les porter à la piété* » (MF 99,1 ; cf. MR 199,3).

Si le Fondateur insiste sur ces deux dispositions, c'est parce qu'il est conscient que Dieu appelle les Frères à un emploi qui est son propre ouvrage³ (MD 62,1) et en vue duquel il a lui-même institué au sein de son peuple les ministères adéquats : « *C'est Dieu qui a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes et des docteurs. [...] C'est lui aussi qui vous a établis*

dans votre emploi » (MR 201;1; cf. MF 167,2 et 186,2). « *Il faut avec une fermeté et une générosité vraiment chrétienne soutenir les intérêts de Dieu et c'est à quoi vous êtes obligés dans votre emploi. Vous y faites une des principales fonctions des apôtres en élevant dans la foi et la religion les nouveaux fidèles, c'est-à-dire les enfants remplis depuis peu de l'Esprit de Dieu dans le baptême* » (MF 102,1).

Dans cette vue, saint Jean-Baptiste de La Salle n'hésite pas à appliquer aux Frères les titres⁴ correspondant à leur mission ecclésiale : « *Comme vous êtes les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ dans l'emploi que vous exercez, vous devez le faire comme représentant Jésus-Christ lui-même* » (MR 195,2). « *Vous regardant en cela comme les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères* » (MR 193,1). « *Vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres pour être ses coopérateurs au salut des âmes* » (MR 196,2). « *Vous êtes à leur égard des médiateurs dont Dieu se sert pour leur apprendre les moyens de se sauver* » (MD 56,3).

Mais il est tout autant convaincu que le soin d'instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l'Église (MR 199, titre). « *Vous devez regarder votre emploi comme une fonction des plus considérables⁵ et des plus nécessaires dans l'Église, dont vous êtes chargés de la part des pasteurs et des pères et mères* » (MR 199,1). « *Regardez votre emploi comme l'un des plus considérables et des plus excellents de l'Église puisqu'il est un des plus capables de la soutenir en lui donnant un solide fondement* » (MF 155,1).

2.2. Finalité

La grandeur et la nécessité de l'emploi des Frères découlent de sa finalité qui n'est autre que celle même

du dessein d'alliance de Dieu (cf. MR 193,3). C'est pour le Fondateur une idée-force sur laquelle il revient chaque fois que l'occasion s'en présente. Citons entre autres exemples : « *Vous que Dieu a appelés dans un emploi qui vous engage à travailler au salut des âmes...* » (MD 7,1). « *Votre emploi serait peu utile si vous n'y aviez pour fin de procurer le salut des âmes* » (Mf 148,2). Relisons aussi le troisième point de la MR 201.

À cette fin, les Frères doivent *toucher les cœurs* de leurs élèves, leur *inspirer l'esprit du christianisme* et ainsi les *gagner à Dieu* : « *Vous exercez un emploi qui vous met dans l'obligation de toucher des cœurs. Vous ne le pouvez faire que par l'Esprit de Dieu. Priez-le qu'il vous fasse aujourd'hui la même grâce qu'il a faite aux saints apôtres et qu'après vous avoir remplis de son Esprit pour vous sanctifier, il vous le communique aussi pour procurer le salut des autres* » (MD 43,3; cf. MF 139,3). « *Votre emploi ne consiste pas à rendre chrétiens vos disciples mais à les faire de véritables chrétiens⁶ et il est d'autant plus utile qu'il leur servirait de peu d'avoir reçu le baptême s'ils ne vivaient selon l'esprit du christianisme. Pour le donner aux autres, il faut le bien posséder soi-même* » (MF 171,3).

C'est pourquoi saint J.-B. de La Salle reprend à propos de l'emploi des Frères les expressions pauliniennes *poser les fondements de l'Église* (1 Co 3,10; Ep 2,20) et *engendrera Jésus-Christ* (1 Co 4,15; Ga 4,19) : « *Comme vous devez travailler dans votre emploi à l'édifice de l'Église sur le fondement qu'ont posé les saints apôtres, en instruisant les enfants que Dieu a confiés à vos soins et qui entrent dans la structure de l'édifice, il faut que vous exerciez votre emploi comme les apôtres s'acquittaient de leur ministère* » (MR 200,1; cf. MR 199,1). « *Dieu ne vous a pas fait moins d'honneur qu'à saint Joachim en vous mettant dans l'emploi où vous êtes puisqu'il vous a destinés pour être les pères spirituels des enfants que vous instruisez- Car si ce saint a été choisi pour être le père de la très sainte Vierge, vous êtes destinés de Dieu pour engendrer des enfants à Jésus-Christ et même pour produire et engendrer Jésus-Christ même dans leurs cœurs* » (MF 157,1). Ces références scripturaires ne sont pas pour le Fondateur de simples ornements de style. Dans sa pensée, elles participent à l'élaboration d'une véritable théologie du ministère en fondant celui-ci sur l'Écriture.

2.3. Moyens

Les Frères ne remplissent la finalité de leur emploi qu'en s'efforçant d'atteindre chez leurs élèves à la fois l'esprit et le cœur, c'est-à-dire les deux domaines que la tradition distingue entre « **enseignement** » et « **éducation**⁷ ». Ils pratiquent donc les *instructions* et le *catéchisme* : « *Vous qui avez succédé aux Apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres...* » (MR 200,1). « *Vous êtes obligés par votre emploi d'enseigner les vérités de la foi à vos disciples et de leur apprendre leur religion. Vous devez même vous consacrer entièrement et donner votre vie s'il le fallait pour vous bien acquitter de ce devoir* » (MF 135,2; cf. MF 150,3).

Ils y associent l'effort éducatif et **la formation à la piété** : « *Considérez de quelle conséquence il est que vous vous appliquiez le mieux qu'il vous sera possible à bien élever ceux qui sont sous votre conduite et à leur procurer de la piété. C'est le principal objet et c'est la fin de votre emploi* » (MF 186,1). « *Préférez-vous dans votre emploi le soin⁸ d'inspirer de la piété aux enfants à tout autre quel qu'il puisse être?* » (MF 125,3; cf. MR 200,2).

Mais apprendre et former seraient insuffisants si les Frères n'y ajoutaient **la vigilance** et le **témoignage de leur propre vie** : « *Vous devez avoir une si grande attention et affection à conserver ou à procurer l'innocence aux enfants dont vous avez la conduite et à éloigner d'eux tout ce qui peut nuire à leur éducation et empêcher qu'ils aient de la piété. [...] C'est le premier soin que vous devez avoir dans votre emploi* » (MF 110,3). « *Vous êtes dans un emploi où vous avez à combattre non contre des hérétiques mais contre les inclinations tendres des enfants, lesquelles les portent ardemment au mal. Ce n'est pas par une science naturelle que vous en viendrez à bout mais c'est par l'Esprit de Dieu et la plénitude de sa grâce* » (MF 161,2; cf. MF 114,2). « *Il faut donc que ce soit votre premier soin et le premier effet de votre vigilance dans votre emploi d'être toujours attentifs sur eux pour les empêcher de faire aucune action non seulement mauvaise mais qui soit même tant soit peu indécente⁹, les faisant abstenir de tout ce qui a la moindre apparence de péché* » (MR 194,2).

Dans sa méditation sur saint Anselme, saint J.-B. de La Salle s'exclame : « *Ah, qu'il faut peu de chose pour faire changer la bonne volonté des enfants et des jeunes gens!* ». Et il ajoute que l'exemple du saint

fait connaître à ceux qui en sont chargés qu'ils doivent se conduire si sagement à leur égard qu'ils fassent en sorte que rien en eux ni dans leur conduite ne soit capable de les dégoûter du service de Dieu ou de les éloigner tant soit peu de leurs devoirs. Est-ce là un de vos premiers soins dans votre emploi? (MF 115,1; cf. MF 127,2). « Vous êtes dans un emploi où tout le monde vous observe et qui par conséquent vous engage à pratiquer l'avis que saint Paul donne à Tite: [...] Se rendre en toutes choses un modèle de bonnes œuvres par la doctrine, par l'intégrité des mœurs, par la régularité de sa conduite et par sa gravité » (MD 69,1).

2.4. Fruits

L'emploi ainsi exercé porte de nombreux fruits, tant pour les Frères que pour leurs élèves, comme l'affirme saint J.-B. de La Salle au troisième point de la MR 195 : « *Ce sera la gloire de mon Père que vous rapportiez beaucoup de fruit* » (Jn 15,8; cf. Mt 7,20).

Les fruits opérés dans les âmes des enfants (MR 208,1) sont présentés dans les troisièmes points des MD 60 et MR 207 qu'il faut relire intégralement. Citons aussi : « *La vertu ne peut se cacher. Lorsqu'elle éclate, elle attire à elle et l'exemple qu'on en donne fait des impressions si fortes [...] que la plupart sont portés à l'imiter. Est-ce là le fruit que produit à l'égard de vos écoliers votre sage conduite et votre piété? C'est le principal moyen dont vous devez vous servir pour les gagner à Dieu* » (MF 158,3).

En même temps il signale les bienfaits spirituels que les Frères tirent de l'exercice de leur emploi : « *Est-ce là un de vos premiers soins dans votre emploi? De là dépend beaucoup le progrès que vos disciples pourront faire dans la piété et le fruit que vous pourrez recueillir vous-mêmes en les instruisant* » (MF 115,1). Et il précise en soulignant les lumières que vous vous serez procurées par le secours de Dieu et par la fidélité à vous bien acquitter de voire emploi (MR 197,3).

D'ailleurs, tout en distinguant avec soin les fruits acquis par les uns et les autres, il insiste chaque fois sur leur interaction, tout fruit pour les Frères s'accompagnant de fruits pour les élèves et vice versa. Nous le constaterons tout au long des citations qui vont suivre. Contentons-nous ici d'une remarque négative dont le style catégorique est particulièrement significatif:

« *Ne portant pas de bons fruits, vous n'en pouvez faire porter aux autres* » (MD 60,3).

2.5. Exigences

2.5.1. ATTITUDES FONDAMENTALES

L'appel de Dieu et de l'Église, la faveur que constitue l'emploi, la poursuite ardente de sa finalité et les fruits qui en résultent entraînent pour les Frères des exigences que l'on peut qualifier de ministérielles¹⁰. Ce sont d'abord des attitudes fondamentales sur lesquelles le Fondateur revient sans cesse:

- **le don plénier de sa personne à Dieu** : « *Vous êtes-vous tellement consacrés à Dieu que vous avez renoncé à tout pour ne plus penser qu'à lui et aux devoirs de votre emploi?* » (MF 146,3). « *C'est véritablement faire un sacrifice de sa vie à Dieu que de ne l'employer que pour lui et c'est ce que vous avez lieu défaire dans votre profession et dans votre emploi, ne vous souciant que d'y mourir en peu d'années pourvu que vous vous sauviez et que vous y gagniez des âmes à Dieu* » (MD 70,2).

- **union à Jésus** : « *Tout le fruit que vous pouvez faire dans votre emploi à l'égard de ceux qui vous sont confiés ne sera ni véritable ni efficace qu'autant que Jésus-Christ y donnera sa bénédiction et que vous demeurerez en lui comme la branche de la vigne* » (MR 195,3). « *Jésus-Christ, voyant que vous le regardez dans votre emploi comme celui qui peut tout et vous comme un instrument qui ne doit se mouvoir que par lui, ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez* » (MR 196,1).

- **plénitude de l'Esprit de Dieu** : « *Quand un homme appelé à procurer le salut des âmes s'est bien rempli de Dieu et de son Esprit, [...] il vient à bout dans son emploi de tout ce qu'il veut, rien n'est capable de lui résister, non pas Dieu même (pour ainsi parler)* » (MF 171,3; cf. 171,1).

- **l'esprit intérieur** : Le recueillement intérieur [...] vous est [...] très nécessaire pour vous rendre maître de vos passions et ne les pas laisser échapper dans les différentes occasions que vous en aurez dans l'exercice de votre emploi (CL 15,162 = R 15,4,1).

- **présence de Dieu** : « *Il n'y a rien qu'on doive et qu'on puisse se procurer avec plus de soin parce qu'elle est un bonheur anticipé dès cette vie et qu'elle vous est d'une grande utilité dans votre emploi car il*

regarde Dieu et qu'il tend à lui gagner des âmes, il est d'une grande conséquence¹² de n'y point perdre Dieu de vue » (MF 179,3).

- **pureté d'intention** : « *Pour vous bien acquitter de votre ministère, vous n'y devez avoir aucune vue humaine et vous ne devez vous y mettre en peine que de ce qui peut contribuer à vous y faire procurer le salut des âmes dont vous êtes chargés, ce qui est la fin de votre état et de votre emploi » (MF 107,3; cf. MR 196,3). « Nous devons faire toutes choses au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu; c'est l'attention que vous devez faire et le seul motif que Dieu veut que vous ayez dans votre emploi » (MR 206,3).*

- **obéissance** : « *Ce ne doit être que pour satisfaire à l'ordre de Dieu et par soumission à votre Supérieur que vous devez travailler au salut des âmes. Ce sera le moyen de vous sanctifier dans cet emploi et d'y procurer la sanctification des autres» (MF 135,3). « Il est vrai que vous avez encore d'autres vertus à pratiquer pour satisfaire à votre devoir, étant engagés dans un emploi extérieur. Mais assurez-vous que vous ne vous acquitterez jamais tout à fait bien de votre devoir que vous ne possédiez parfaitement la vertu d'obéissance » (MD 7,3).*

- **foi** : « *Avez-vous une foi qui soit telle, qu'elle soit capable de toucher les cœurs de vos élèves et de leur inspirer l'esprit chrétien ? C'est le plus grand miracle que vous puissiez faire et celui que Dieu demande de vous, puisque c'est la fin de votre emploi » (MF 139,3).*

- **zèle** : « *Quand on est dans un emploi apostolique, si on ne sait pas joindre le zèle à l'action¹³ tout ce que l'on fait pour le prochain a peu d'effet » (MF 114,2). « Vous êtes dans un emploi qui demande beaucoup de zèle mais ce zèle serait peu utile s'il n'avait son effet; il ne pourra cependant l'avoir qu'il ne soit une production de l'amour de Dieu résidant en vous » (MF 171,2). « Appliquez-vous donc dans la suite avec zèle et affection¹⁴ à votre emploi puisque ce sera un moyen des plus avantageux d'assurer votre salut » (MR 207,1). Relisons aussi le merveilleux développement de MR 201,3.*

- **amour des pauvres** : « *Vous êtes chargés par votre emploi d'aimer les pauvres puisque la fonction que vous y avez est de vous appliquer à les instruire » (MF 173,1).*

Ces attitudes fondamentales sont la conséquence la plus immédiate du fait que, pour saint J.-B. de La Salle, l'emploi est *l'œuvre de Dieu* (MD 6,2) et non *le travail de l'homme* (MD 57,2). Elles font du Frère l'instrument adapté à sa mission apostolique, qui est coopération *au salut des enfants* opéré par Jésus-Christ (cf. MR 195 titre; 196 titre et 2). C'est d'elles qu'avec le secours de la grâce il tire son *efficacité* (MR 195,3) surnaturelle.

2.5.2. PRATIQUE DES VERTUS

Elles s'accompagnent des vertus typiquement lasalliennes que sont:

- **le désintéressement** : « *Vous ne pouvez pousser trop loin le désintéressement dans votre emploi; ce sont les pauvres que vous avez à enseigner, instruisez-les par vos exemples et, pour leur apprendre à aimer la pauvreté, que le désintéressement vous la fasse pratiquer autant qu'il plaira à Dieu » (MF 153,3; cf. 179,1).*

- **l'humilité** : « *Nous avons dû en choisissant notre état nous résoudre à être abjects¹⁵ aussi bien que le Fils de Dieu lorsqu'il s'est fait homme, car c'est ce qu'il y a de plus remarquable dans notre profession¹⁶ et dans notre emploi » (MF 86,2). « Vous avez le bonheur de travailler à l'instruction des pauvres et d'être attachés à un emploi, lequel n'est estimé et honoré que de ceux qui ont l'esprit chrétien » (MF 113,1). « Vous avez un emploi qui n'est honorable que devant Dieu parce qu'il sert à étendre son Royaume » (MF 143,3). « Les emplois que le hommes estiment bas produisent beaucoup plus de fruit » (MF 155,1).*

- **l'esprit de pénitence** : « *Une des choses qui contribuent le plus à imprimer les vérités de l'Evangile dans les cœurs et à les leur faire goûter c'est quand ceux qui les enseignent comme ministres de Jésus-Christ et dispensateurs de ses mystères souffrent volontiers des persécutions. [...] Etes-vous dans cette disposition ? Elle vous est nécessaire si vous voulez faire du fruit dans votre emploi » (MF 166,3). « Ne vous attendez point à d'autres récompenses dans votre emploi qu'à souffrir des persécutions, des injures, des outrages et des malédictions. [...] Assurez-vous que ces sortes de persécutions attireront sur vous les grâces de Dieu avec abondance et ses bénédictions sur votre emploi » (MF 167,3; cf. MF 126,2).*

- **esprit de prière.** On ne peut réussir dans l'emploi apostolique sans un secours particulier de Dieu. « *Vous ne feriez pas un grand fruit à leur égard si vous ne possédiez pleinement l'esprit d'oraison qui donne l'onction sainte à vos paroles et qui les rend tout à fait efficaces en pénétrant le fond de leurs cœurs* » (MF 159,2). « *Dès lors que vous n'aurez plus l'esprit et l'amour de la prière, Dieu ne vous y regardera que de mauvais œil et que comme des personnes indignes d'un emploi qui est son propre ouvrage* » (MD 62,1).

- **la dévotion à Marie** : « *Un des meilleurs moyens dont vous puissiez vous servir pour réussir dans votre emploi est d'avoir une dévotion toute particulière envers la très sainte Vierge et de la faire passer dans le cœur de ceux qui vous sont confiés* » (MF 150,3).

- **la fuite du inonde** : « *Vous devez [-.] vous retirer pour vous appliquer à la lecture et à l'oraison [...] pour attirer sur vous [...] les grâces de Dieu dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi, selon l'esprit et le dessein de l'Eglise qui vous en a chargés* » (MR 200,1). « *Votre intention [...] est-elle [...] de n'avoir plus jamais de commerce avec le monde et d'y vivre tout à fait inconnu? Si cela est, vous vous mettez en état de travailler utilement dans votre emploi* » (MF 143,1; cf. 161,1).

- **la modestie** : « *Votre emploi demande de vous que vous ayez quelque communication au-dehors avec le prochain; prenez garde de n'y paraître jamais qu'avec édification et d'y être tellement modestes, réservés et retenus que vous ne soyez regardés que comme étant la bonne odeur de Jésus-Christ* » (MF 98,2 citant 2 Co 2,15; cf. MD 69,3).

- **la patience**: « *Vous prenez ce saint pour patron et vous êtes ses successeurs dans son emploi. Mais êtes-vous ses imitateurs dans sa patience?* » (MF 155,2).

Un mot, sous la plume de saint J.-B. de La Salle, englobe toutes ces dispositions spirituelles et morales, celui de **sainteté**. Ainsi : « *Correspondes-vous au dessein de Dieu sur vous et tâchez-vous dans votre état de parvenir à une telle sainteté que vous puissiez rendre saints ceux de la conduite desquels vous êtes chargés ?* » (MF 131,1 ; cf. MD 39,2).

2.5.3. MOYENS CONCRETS

La sainteté lasallienne se construit dans le chemin de croix du terrible quotidien (Pie XI, 6 janvier 1928).

Aussi faut-il ajouter aux exigences que nous venons de présenter celles que rencontre le Frère dans son vécu:

- **il doit se préparer chaque jour à bien exercer son emploi** : « *Vous que Dieu a appelés dans un emploi qui vous engage à travailler au salut des âmes, vous devez vous préparer par une longue pratique à vous rendre dignes d'un si saint emploi et à vous mettre en état d'y faire de grands fruits* » (MD 7,1). « *Apportez à l'exercice de votre emploi les mêmes préparations que saint Caïetan apportait pour bien s'acquitter de son ministère. [...] Il faut vous instruire à fond des vérités par l'étude, car votre ignorance serait criminelle puisqu'elle causerait l'ignorance dans ceux qui vous sont confiés* » (MF 153,1). « *Les instruire de ce que Dieu vous aura communiqué pour eux, tant dans l'oraison que dans les livres saints remplis des vérités de la religion et des maximes du saint Évangile* » (MR 198,1; cf. MF 170,1).

- il sait qu'au ternie de son exercice terrestre il aura à en **rendre compte** et il s'y prépare tout en l'assurant. Dans la MD 61, le Fondateur cite l'Évangile: *Rendez-moi compte de votre administration* (Le 16,2), puis il ajoute: « *A la fin de chaque jour et de chaque exercice de votre emploi, Dieu vous demande compte de la manière dont vous vous en êtes acquittés* » (MD 61,1) et il détaille: « *Vous avez deux comptes à rendre à Dieu sur ce qui concerne le bien spirituel que vous devez faire dans votre emploi. Le premier regarde l'obligation que vous avez d'enseigner aux enfants le catéchisme et les maximes de l'Évangile. [...] Le second [...] regarde la piété: si vous avez soin d'en procurer à vos disciples* » (MD 61,2 et 3).

- ce compte, en fait, ouvre à la **récompense** dont il est le passage obligé. La méditation 208, dernière pour le temps de la retraite, s'intitule *De la récompense que doit attendre dans le Ciel un Frère des Écoles chrétiennes s'il est fidèle dans son emploi*. Nous y lisons: « *Considérez donc que votre récompense sera d'autant plus grande dans le Ciel que vous aurez fait plus de fruit dans les âmes des enfants qui auront été confiés à vos soins. [...] Acquitez-vous donc si bien de votre devoir dans votre emploi que vous puissiez jouir de cet avantage* » (MR 208,1 ; cf. 208,3).

3. QUESTIONS CONNEXES

3.1. État et emploi

Le couple *état-emploi* est constant chez saint J.-B. de La Salle. Il suffit pour s'en convaincre de relire les textes cités au long de cet article. On a même parfois l'impression qu'il lui arrive d'employer les deux mots l'un pour l'autre et de mettre, par exemple, *état* là où notre logique moderne attendrait *emploi*. Si, dans sa pensée et dans ses écrits, il distingue ces deux valeurs, ce n'est pas pour les séparer, encore moins pour les opposer; c'est au contraire pour souligner, de façon explicite et rigoureuse, qu'elles entretiennent dans le charisme lasallien une union absolument indissociable.

Notre réaction spontanée irait à réserver *état* pour l'aspect religieux de notre vie et *emploi* pour son aspect professionnel. Ce serait ne pas tenir compte du fait que la vision du Fondateur est foncièrement synthétique. Lorsqu'il écrit *votre état*, il vise le type d'état religieux qui nous est propre c'est-à-dire celui du *Frère*, religieux laïc voué au ministère de l'éducation chrétienne. Il y inclut donc notre fonction scolaire, tout entière apostolique. De même, par *votre emploi* il ne signifie pas seulement notre métier (sens auquel aujourd'hui se réduit souvent le mot) mais le rôle et la place que Dieu et l'Église nous destinent dans l'œuvre du salut, notre mission évangélisatrice auprès de la portion du peuple chrétien qui nous est confiée: les enfants et les jeunes, de préférence pauvres. Et cet emploi détermine en profondeur notre vie communautaire, tout entière apostolique, elle aussi. Il semble donc que les deux mots *état* et *emploi* expriment la même réalité vécue, en portant l'accent sur l'un ou l'autre de ses deux pôles, en fonction du contexte.

Lorsque le Fondateur veut évoquer l'activité proprement scolaire des Frères, il n'utilise jamais le mot *métier* qui, à l'époque, ne s'emploie que pour les métiers manuels exercés par les artisans, parents de nos élèves; il use (10 fois) du terme *profession* qui désigne ce qu'on appelle aujourd'hui les professions libérales. Cette distinction apparaît nettement dans la phrase suivante des *Instructions et Prières* où il recommande avant d'avouer ses péchés de se présenter au confesseur en précisant *de quelle profession on est, si on est juge ou avocat ou procureur; ou marchand, et de quelle sorte de marchandise; ou artisan, et de*

quel métier; ou écolier, et de quelle science (CL 17,115 = I 2,3,4). Quant au mot *travail*, plus fréquent et accordé au singulier ou au pluriel, il s'applique aux diverses tâches de l'école: «*Dieu versera sur votre travail ses bénédictions avec abondance* » (MF 126,2), «*Dieu bénira vos travaux.* » (MD 7,1).

«*Faites que je m'attache si bien aux devoirs de mon état et de mon emploi que je ne m'en dispense plus pour quoi que ce soit, que je me rende toujours fidèle à pratiquer le bien que vous aurez la bonté de m'inspirer, que je marche avec tant de promptitude et d'un pied si ferme dans la voie de tous vos saints commandements que je n'y trouve rien de difficile pour moi* » (Acte pour demander à Dieu la persévérance dans le bien, CL 17,217 = I 3,40).

3.2. Emploi et fonctions

«*Ils ne pourront être prêtres [...] ni faire aucune fonction dans l'église* » (RC 1,2). Les manuscrits de 1705 et 1718, comme l'édition de 1726 de la Règle ne font qu'entériner les textes capitaux et déjà formels du *Mémoire sur l'Habit*, qu'on peut dater de 1689-1690: «*Des laïques qui [...] n'ont et ne peuvent exercer aucune fonction [...] dans l'église. [...] Des personnes qui [...] ne puissent [...] exercer aucune fonction dans l'église* » (CL 11,353s = MH 0,0,47s). Le Fondateur a consacré sa vie à doter l'Église d'un nouveau lieu pastoral qui est l'école chrétienne. C'est là le champ d'action des Frères, là et non ailleurs qu'ils exercent *les fonctions extérieures de [leur] emploi* (MF 127,3).

Nous avons déjà présenté celles-ci en énumérant les moyens nécessaires à l'emploi. Dans les méditations 197 et 398, saint J.-B. de La Salle les synthétise à travers *les fonctions des anges gardiens*. Ce sont la transmission de *la connaissance du véritable bien* (MR 197,1), la *pratique et l'exemple* (MR 197,2), la *vigilance* (MR 197,3), la *prière* (MR 198,1) et la *réprimande* (MR 198,2). «*Telle est la fonction que vous devez exercer à l'égard de vos disciples* » (MR 197,2).

«*Prier souvent aussi les anges gardiens de vos écoliers afin que, sous leur puissante protection, ils pratiquent volontiers et avec plus de facilité le bien que vous leur enseignez* » (MF 172,3).

3.3. Retraite et présence au monde

Nous avons déjà rencontré parmi les vertus requises pour l'emploi l'amour de la retraite, mise à l'écart volontaire de la société en vue de trouver Dieu dans le silence et la solitude. Cette disposition fondamentale est importante aux yeux du Fondateur et il y revient très souvent : « *Vous ne pouvez vous rendre capables de travailler utilement dans votre emploi que par la retraite et par l'oraison. Ce sont les deux moyens que vous pouvez avoir de vous dégager tout à fait du monde et de l'inclination au péché, et de vous consacrer tout à Dieu* » (MF 161,1).

Pourtant cette exigence paraît contradictoire avec la mission apostolique des Frères qui est de *tenir les écoles* (RC 1,1) et qui par conséquent les amène chaque jour à entrer en rapport avec les gens de l'extérieur. Saint J.-B. de La Salle ne voit pas là de conflit parce que ces deux mouvements constituent pour les Frères des obligations aussi impérieuses l'une que l'autre, n'ayant qu'une seule et même origine, qu'un seul et même fondement: la vocation lasallienne. Dieu ne saurait être divisé, qui renvoie aux Frères les invitations du Christ à ses apôtres : « *Venez* » (Jn 1,39), « *Allez* » (Mt 28,19).

Aussi les règles données par le Fondateur pour gérer les situations pratiques sont-elles les suivantes:

- **se préserver du monde** : « *Vous êtes obligés dans votre emploi d'avoir quelque communication avec le monde; prenez garde de n'en point prendre l'esprit et d'y avoir de la retenue et un certain air de modestie qui vous aident à ne vous y pas corrompre* » (MF 127,2).

- **n'y paraître que pour l'édifier**: « *La profession que vous exercez vous met dans l'obligation d'être tous les jours parmi le monde où l'on observe jusqu'à vos moindres démarches. C'est ce qui doit vous engager à ne rien omettre pour être des exemples de toutes sortes de vertus aux yeux des séculiers au milieu desquels vous avez à vivre. Et c'est particulièrement par votre gravité et votre modestie que vous devez chercher à les édifier* » (MD 69,3).

- **s'y préparer justement par la retraite** : « *Votre emploi demande que vous ayez quelque communication au-dehors avec le prochain. Prenez garde de n'y paraître jamais qu'avec édification. [...] Faites en sorte que tout votre extérieur, toutes vos paroles et toutes vos actions inspirent la vertu. Ce n'est que pour cette fin que Dieu vous y veut. Disposez-vous donc*

dans la retraite à répondre à ses intentions » (MF 98,2).

- **se déterminer uniquement par l'ordre de Dieu** : « *Quand vous avez achevé ce que vous devez à votre emploi, donnez-vous de garde de retarder et de vous arrêter à quoi que ce soit, hâtez autant qu'il est possible votre retour. Le même Dieu qui vous avait appliqué à cet emploi vous en retire : en faut-il davantage ? Vous devez faire paraître en toute occasion que vous êtes dépendants de Dieu et qu'au premier signe vous êtes bien aise d'aller où il vous appelle* » (MD 6,3; cf. MF 97,3 et 127,3).

Dans la dernière partie de son catéchisme intitulé *Du culte extérieur et public*, saint J.-B. de La Salle demande de fuir *les compagnies des personnes qui vivent selon le monde* (CL 22,173 = DC 42,9,8). Pourtant, alors qu'il utilise 781 fois le mot *monde*, ne se rencontrent jamais sous sa plume *ni fuir le monde ni fuite du monde*. Ce fait nous paraît hautement significatif de sa position vis-à-vis de la réalité qu'avec la tradition chrétienne il nomme « le monde », l'ensemble des forces qui, sur terre, s'opposent à l'esprit de l'Evangile.

3.4. Emploi et exercices

Parmi les *exercices journaliers* des Frères (RC 4,1), saint J.-B. de La Salle distingue ceux de l'école (CL 24,1 = CE 1), ceux de l'emploi (MD 61,1) ou du ministère (MF 136,1), ceux de la communauté (FD 1,8), enfin les exercices spirituels (MF 126,3) ou intérieurs (LA 17,18), communément désignés sous le seul *vocabulaire des exercices*¹⁷. Avec une logique rigoureuse, il établit entre eux le même lien structurel qu'entre l'état et l'emploi: ils en sont en effet les expressions concrètes dans la vie quotidienne.

L'emploi visant une finalité surnaturelle - le salut des âmes - il faut que celui qui l'exerce soit « saint », *plein de Dieu* (MF 100,2). Il ne le peut que par une union intime à Jésus (cf. Jn 15,1-8). Et parmi les moyens qui lui servent à l'entretenir, figurent les exercices. Ils garantissent le caractère spirituel de l'emploi et, avec les sacrements, assurent sa fécondité dans l'ordre de la grâce. Sans cette sève, il ne produirait qu'un effet humain : « *Si vous ne faites pas autant de fruit que vous pourriez dans votre emploi, attribuez-le souvent à ce que vous n'êtes pas assez réguliers et à ce que vous ne vous conduisez pas assez par obéissance* » (MD 57,2). C'est aussi dans ce sens que doit

se lire la recommandation du Fondateur au Frère Robert, en sa lettre du 26 février 1709 : « *Ayez soin que l'école aille toujours bien, aussi bien que la régularité dans la maison* » (LA 57,12); ou celle, plus explicite encore, au Frère Mathias, du 13 avril 1708: « *Il faut non seulement vous acquitter de votre devoir dans l'école mais aussi dans vos autres exercices, car l'école sans les exercices ne va pas bien*¹⁸ » (LA 49,6; cf. LA 51,4).

Reste, dans le concret du vécu, le délicat problème du va et vient entre communauté et école. Si l'oraison du matin enflamme le Frère et le porte avec plus de zèle à l'emploi, le soir, lorsque, sa tâche accomplie, il regagne sa « solitude », il y ramène les fatigues et les soucis du ministère, avec lesquels il doit reprendre, de son mieux, ses exercices. Ce passage n'est possible que s'il maintient le fond de son cœur dans un état de repos qui laisse libre pour l'action comme pour la contemplation, pour le service des enfants comme pour celui de Dieu (cf. *Dictionnaire de Spiritualité*, col. 1683). Traditionnellement ce rôle est dévolu à un ensemble de vertus pacifiantes en tête desquelles saint J.-B. de La Salle place la douceur, la charité, l'humilité, la patience, la soumission...

Même s'il a été écrit pour exprimer avec force l'exclusivité du charisme lasallien, c'est aussi dans le sens d'une nécessaire unité de vie qu'on peut comprendre le texte célèbre du *Mémoire sur l'Habit* : « *Les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier* » (CL 11,350 = MH 0,0,10).

3.5. Emploi et capacité

« *Dieu n'appelle pas à un emploi dont on est incapable* ». Cette phrase lapidaire, à prendre au pied

de la lettre, telle qu'elle a été écrite, est extraite des *Devoirs d'un chrétien* (vol. 1), au chapitre du mariage. Avant de s'engager, il convient de se demander *si on a la capacité de régler et de conduire une famille d'une manière chrétienne et de faire faire le devoir à ceux qu'on aura sous sa conduite*. Il s'agit bien des responsabilités d'éducation religieuse dans un état consacré par Dieu et l'Église. La capacité en question est donc ici d'ordre spirituel: rien d'autre que la volonté affirmée de vivre selon l'état où la Providence nous a mis et d'en assumer les obligations pour *y faire son salut* (CL 20,387 = DA 310,3,4).

Si nous ne mettons pas obstacle à sa vie en nous, Dieu donne à l'exercice de notre emploi son efficacité surnaturelle. Et cela, quelles que soient nos limites, nos lacunes, nos erreurs humaines. Sauf miracle (toujours possibles mais qui n'est pas la règle ordinaire de la conduite divine) la grâce ne supplée pas la nature; elle ne rend pas plus intelligent, habile ou courageux celui qui ne l'est pas. À saint Paul qui suppliait d'être libéré d'une difficulté naturelle gênant son apostolat, Dieu répond : « *Ma grâce te suffit, ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse* » (2 Co 12,9). Et nous savons comment l'Apôtre a orchestré ce thème (cf. 2 Co 4,7; 11,30; 12,5; 13,4) jusqu'au cri de victoire final : « *Je peux tout en Celui qui me rend fort* » (Ph 4,13).

Aux Frères qui, sous le poids des peines et des obstacles, se sentiraient près de renoncer, saint J.-B. de La Salle adresse aujourd'hui encore la réponse qu'il envoyait à l'impossible Frère Mathias, le 18 novembre 1707 : « *Qui est-ce qui vous a dit que Dieu ne demande pas de vous votre emploi?* » (LA 43,2).

¹ Le mot *destiner* signifie au XVII^e siècle « projeter, marquer d'avance » (cf. Cayrou). Pour souligner l'intentionnalité divine qui préside à la vocation du Frère et justifie sa « mise en condition » en vue d'un emploi défini, le Fondateur reprend le mot de saint Paul en Ep 1,4-6 et Rm 8,28-30.

² La construction de cette phrase situe dans la logique de l'action de Dieu (retirer du monde pour disposer à la vertu) celle de l'action du Frère (bien s'acquitter de son emploi pour bien élever les enfants). La citation suivante obéit à la même progression.

³ « *Il vous a choisis pour faire son ouvrage* » (MR 1.96,1 ; cf. 1 Co 3,9; Jn 6,28; 1 Th 3,2).

⁴ C'est une idée chère à saint J.-B. de La Salle: la vocation confère un nom ou un titre. L'appelé a pour première obligation d'y conformer sa vie et sa conduite. « *Être d'une profession et ne pas savoir ce que c'est, ignorer même ce que signifie le nom qu'on y porte et à quoi il engage et quels sont les devoirs essentiels de cet état, cela paraît tout à fait contre le bon sens et la droite raison; c'est cependant ce qui est assez ordinaire à la plupart des chrétiens* » (DA, préface).

⁵ Dans le sens *d'estimable*.

⁶ « *Véritables chrétiens* » (MF 79,2; 86,3; 160,3) mais aussi « *Véritables disciples de Jésus-Christ* » (MF 116,2) et « *Véritables enfants de Dieu* » (MR 199,3).

⁷ Curieusement les mots *enseignement, enseigner, être enseigné* reviennent 207 fois chez le Fondateur tandis que le mot *éducation* ne s'y trouve que 38 fois! Les deux ordres de préoccupation se retrouvent la plupart du temps exprimés ensemble. Cf. « *Le don d'instruire en enseignant et d'exhorter en excitant* » (MR 193,2).

⁸ Dans le sens de *souci*.

⁹ Dans le sens *d'inconvenantes*.

¹⁰ Saint J.-B. de La Salle distingue le don fait par Dieu au Frère en vue de sa propre sanctification et un surcroît de ce même don qui lui est accordé pour l'exercice de son ministère, en vue donc de la sanctification des élèves. Cf. par exemple MD 43,3.

¹¹ Le mot *profession* peut avoir trois sens chez le Fondateur: métier, proclamation de sa foi, engagement par les vœux de religion. C'est le dernier sens qui vaut dans cette phrase.

¹² Dans le sens *d'importance*.

¹³ L'action sans le zèle, c'est ce qu'on appelle l'activisme.

¹⁴ Dans le sens *d'attachement*.

¹⁵ C'est-à-dire *de basse condition sociale*.

¹⁶ Dans le sens de *métier*.

¹⁷ Nous ne trouvons chez le Fondateur qu'une seule fois l'expression *exercices religieux*, à propos de saint Bernardin (MF 128,3).

¹⁸ L'expression *l'école va bien* ne se rencontre que dans la correspondance de saint J.-B. de La Salle (LA 16,3; 34,18; 49,6; 57,12; 58,20; 75,8). Elle appartient donc non à son langage écrit mais à son langage parlé. Elle a parfois été interprétée dans le sens d'une bonne organisation de l'école ou dans celui de bons résultats que les élèves y remportent. C'est une erreur. Dans la pensée du Fondateur, l'école ne va bien que lorsqu'elle porte, dans l'âme de ceux qui la fréquentent, des fruits de vie chrétienne.

Thèmes complémentaires

Amour - charité
Ange gardien
Bonté - Tendresse
Catéchisme
Chrétien
Cœur (toucher les)
Commandements
Consécration
Devoir
Disciples
Douceur
École
Éducation
Esprit du christianisme

État
Exemple - Édification
Exercices
Fidélité
Instruction
Ministère
Mission
Modestie
Mortification
Mystère
Obéissance
Œuvre de Dieu
Paix
Pauvres

Péché
Pénitent
Piété
Prière
Récompense
Règle
Renoncement
Retraite
Sacraments
Salut
Silence
Solitude
Vérité
Vertus du maître
Vigilance
Zèle

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de spiritualité, Paris, Beauchesne, 1937 à 1994.

Dictionnaire universel français latin, Trévoux, 1704-1721.

FURETIÈRE, A., *Dictionnaire universel des mots français*, La Haye, Rotterdam, 1690-1701.

Grand vocabulaire français par une société de gens de lettres, Paris, 1760.

RICHELET, P., *Dictionnaire français*, Amsterdam, 1680-1709.

Fr. Jacques GOUSSIN

79. GRATUITÉ

Sommaire

1. Des écoles gratuites, en France, au XVII^e siècle.

2. « Cela est essentiel à leur Institut » (RC 7,1).

3. Pourquoi la gratuité?

3.1. Des raisons humaines et sociales. 3.2. Des raisons théologiques et pastorales. 3.3. Dimensions intérieures ou spirituelles de la gratuité.

4. Les combats du Fondateur pour la gratuité (1683-1705).

5. La gratuité au long de trois siècles d'histoire

5.1. La supplique, la bulle d'approbation et les « Règles » de 1726. 5.2. Une lente évolution (1726-1848) 5.3. L'Institut face à l'État centralisateur (1848-1901) 5.4. L'institut sans le secours des États (1901 -1966) 5.5. Après Vatican II.

« L'Institut des frères des Écoles Chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement » (RC 1,1). « Les Frères tiendront partout les écoles gratuitement et cela est essentiel à leur Institut » (RC 7,1). Ces deux articles des Règles communes de 1718 sont explicites. Ils affirment l'importance de la gratuité dans le projet scolaire de saint Jean-Baptiste de La Salle. Or, paradoxalement, les mots gratuité et gratuitement apparaissent peu dans son œuvre écrite (une vingtaine d'emplois). On observe la même chose pour association et stabilité, alors qu'il s'agit dans les trois cas de concepts fondamentaux de la pensée et de l'action du fondateur des Frères.

Pour apprécier justement le rôle et le sens de la gratuité chez J.-B. de La Salle, il est utile de situer brièvement les « écoles chrétiennes et gratuites » des origines dans leur contexte historique.

1. DES ECOLES GRATUITES, EN FRANCE, AU XVII^e SIECLE

N'allons pas imaginer la gratuité scolaire comme une exclusivité lasallienne. Certains collègues qui enseignaient les « humanités » - ceux des Jésuites et des Oratoriens, par exemple - pouvaient offrir une scolarité gratuite à leurs élèves. Ils recevaient pourtant une clientèle en majorité issue des milieux plus favorisés sur les plans économique et culturel.

On relève d'autres cas, plus proches de la démarche lasallienne, dans les petites écoles :

– Les **écoles gratuites de jour** ouvertes auprès des couvents de moniales, parallèlement aux écoles internes payantes. Le XVII^e siècle connut une rapide extension de ces écoles pour filles, au rythme des fondations de nouvelles communautés féminines.

- **Les écoles de charité**, ouvertes par les curés pour les enfants de familles inscrites au *Registre des pauvres*. Elles constituaient l'une des manifestations concrètes du souci de l'Église et de la société tout entière de venir en aide aux plus défavorisés.

On peut y ajouter les écoles qui fonctionnaient à l'intérieur de certains **hôpitaux généraux**, ces établissements destinés à l'enfermement des errants, dans le but de réduire la mendicité. Les enfants de telles écoles constituaient la catégorie sociale la plus défavorisée du temps.

C'est parce qu'elles ressemblaient aux écoles de charité que les biographes nomment les premières écoles de J.-B. de La Salle *écoles chrétiennes et gratuites*. Plus tard, ils parlent plutôt *d'écoles chrétiennes*, comme le fait le Fondateur lui-même dans tous ses écrits. Cependant, leur statut de gratuité absolue demeure, comme en témoignent les difficultés ren-

contrées auprès des maîtres des petites écoles et des maîtres écrivains.

On voit donc que J.-B. de La Salle et les Frères inscrivaient leur œuvre dans un vaste mouvement ecclésial et social provoqué par la prise de conscience, dans la société, du devoir d'assistance aux pauvres. Une prise de conscience particulièrement développée pendant la seconde moitié du XVII^e siècle et qui, des seuls besoins physiques - nourriture, habillement, logement - s'étendait maintenant aux besoins moraux.

Pendant plus de dix siècles, depuis la chute de l'Empire romain, l'Église avait contribué largement à la création d'écoles, de collèges et d'universités, mais sans se préoccuper de la scolarisation des enfants du peuple. Dès le XVI^e siècle, cette situation évolua, faiblement d'abord, puis résolument. La Salle s'inscrit dans cette dynamique.

2. « CELA EST ESSENTIEL À LEUR INSTITUT » (RC 7,1)

Au début de sa *Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Jean-Baptiste Blain se livre à un exposé intéressant pour qui veut comprendre la démarche lasallienne. Dans *ce Discours sur l'institution des écoles chrétiennes*, il écrit :

« On entend par les ECOLES, les lieux où la jeunesse vient apprendre à prix d'argent à lire, à écrire et chiffrer; et on entend par les ECOLES CHRETIENNES ET GRATUITES, les lieux où ils viennent chercher gratis l'instruction chrétienne et une sainte éducation. Les premières écoles, par rapport aux secondes, doivent être regardées comme profanes et comme séculières, parce que les enfants n'y vont chercher qu'une instruction profane assez indifférente, au moins peu importante, et nullement nécessaire au salut. Aussi ce n'est pas la charité mais l'intérêt qui les ouvre et qui y appelle. Qui n'a point d'argent à donner aux maîtres et aux maîtresses qui y enseignent, en trouve les portes fermées.

« Dans les secondes, si on y apprend à lire, à écrire et l'arithmétique, les leçons en sont gratuites. L'intérêt seul des enfants en est l'objet, mais il n'en est pas la fin. On ne regarde cette sorte d'instruction que comme l'appât qui attire à d'autres plus importantes et plus nécessaires.

« C'est pour enseigner les vérités du salut et les principes de la religion à ceux et celles qui viennent appren-

dre à lire, à écrire, et le chiffre, qu'on ouvre les écoles gratuites. Cette dernière sorte d'instruction est subordonnée à la première. C'est celle-ci qui intéresse et dont on fait le capital; ce n'est par conséquent qu'aux écoles gratuites qu'on doit appliquer tout ce qui a été dit en l'honneur de la sainteté, de l'excellence, de la nécessité et des avantages de la doctrine chrétienne » (CL 7,34).

Pour mieux illustrer sa thèse, le biographe a tendance à minimiser l'importance donnée aux apprentissages profanes dans les écoles lasalliennes. Le Fondateur ne parlait pas de la sorte; on s'en convainc en se reportant aux nombreux écrits où il insiste sur la compétence des maîtres, notamment dans les méditations et dans la *Conduite des écoles*. Malgré cette réserve, le texte cité permet d'appréhender le critère fondamental de la gratuité scolaire: *enseigner les vérités du salut et les principes de la religion*.

Dès le commencement, à Reims, les écoles des Frères sont gratuites. Quand La Salle accepte, en 1688, de prendre en charge une école de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, il s'agit d'une *école de charité*, gratuite à ce titre. Mais dans l'une comme l'autre ville, les Frères dérogent à l'un des principes de ce type d'établissement: au lieu de n'accepter que des

pauvres « enregistrés » - inscrits au *Registre des pauvres* - ils reçoivent aussi des enfants non-indigents, fils d'artisans ou de travailleurs stables. Ils y sont poussés par la demande des parents bien impressionnés par l'organisation et l'efficacité de leurs écoles.

La Salle et les Frères tenaient donc des écoles pensées et organisées pour les pauvres, mais dont certaines familles plus aisées s'accommodaient; et, pour elles aussi, la scolarité était gratuite.

À mesure que se précise le projet d'organisation de la *Société des Écoles Chrétiennes*, l'idée de gratuité s'affirme et se nuance. On peut facilement en retrouver quelques jalons dans les écrits lasalliens.

Le *Mémoire sur l'habit*, vers 1690, tout d'abord : « *On s'y emploie, dans cette communauté, à tenir les écoles gratuitement [...] et à faire le catéchisme tous les jours même les dimanches et fêtes* » (MH 0,0,3 = CL 11,349).

La formule de consécration de 1694 résume la finalité de l'Institut dans l'expression: « *Pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites* ».

Et l'un des traités du *Recueil* (1711) est intitulé : « *Dix commandements que les Frères des Écoles chrétiennes doivent toujours avoir dans l'esprit pour les méditer et dans le cœur pour les pratiquer* ». Le troisième de ces commandements est : « *Les enfants vous enseignerez, très bien et gratuitement* ».

3. POURQUOI LA GRATUITE ?

Pour comprendre les raisons qui poussèrent J.-B. de La Salle à choisir et à défendre la gratuité scolaire, on peut se reporter au biographe Blain (CL 8,36s).

Systématisant son propos et surtout l'ensemble des écrits du Fondateur, trois niveaux de motivations peuvent rendre compte du choix de la gratuité.

3.1. Des raisons humaines et sociales

La Salle voulait des écoles gratuites pour offrir des moyens d'instruction à la jeunesse pauvre. C'était pour lui une priorité et il en fit une réalité. Les quelques documents que l'on peut trouver en archives, témoins des enquêtes provoquées par les réclamations des maîtres des petites écoles, attestent qu'environ 90% des élèves (à Dijon, par exemple) provenaient de familles pauvres. Cette priorité aux humbles n'excluait pas l'acceptation de quelques-uns qui auraient pu payer. Le Fondateur ne voulait pas *imposer de limite à la charité* des fondateurs et bienfaiteurs.

Refuser de distinguer pauvres et moins pauvres permettait aussi d'éviter les contestations répétées, les chicanes de mauvaise foi. L'évolution cyclique de l'économie entraînait des fluctuations dans la situation des familles. Des personnes mal intentionnées auraient pu y trouver des prétextes à contestation, ce qui aurait perturbé les écoles et empêché les Frères de travailler en paix, avec efficacité. On manquait de cri-

tères sûrs et stables pour départager pauvres et riches. Blain insiste aussi sur le refus d'inquisition de la part de J.-B. de La Salle et des Frères : « *Qui aurait été en droit défaire l'inventaire des biens des parents de l'enfant, pour prouver leur pauvreté ou leur aisance?* » (CL 8,36). Être ouvert à tous supprimait ce problème délicat.

Et puis, les maîtres compétents et gratuits devaient-ils renvoyer les écoliers plus aisés vers des maîtres onéreux et de surcroît moins compétents ?

Les motifs rappelés ci-dessus se comprennent bien si on les réfère à la situation tant socio-économique que culturelle des pauvres de l'époque. La Salle, pourtant, était mû par des raisons plus fortes à ses yeux, d'ordre théologique, pastoral et spirituel.

3.2. Des raisons théologiques et pastorales

Dans ses écrits catéchétiques (DA et DB), il rappelle la gratuité de la grâce et du salut. L'avant-propos de la seconde partie des DA, intitulé *Des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu*, enseigne que *la grâce en général est une qualité surnaturelle que Dieu met en notre âme et qu'il nous donne gratuitement, pour nous aider à faire notre salut* (CL 20,194 = DA 300,0,2). Ou encore : « *C'est Dieu seul qui nous justifie gratuitement par sa seule bonté* » (CL 20,195 = DA 300,0,4; cf. CL 21,140s).

Il serait éclairant de comparer la pensée du Fondateur avec les pages très denses que le *Dictionnaire de spiritualité* consacre au mot *gratuité* (par Paul Agaesse, 1967). Ne pouvant présenter ici l'ensemble de ce texte, rappelons en le plan :

1. La Gratuité en Dieu:
 - Le mystère de la gratuité.
 - Le contenu de la gratuité.
2. La gratuité de l'amour de l'homme:
 - À l'égard de Dieu.
 - À l'égard du prochain.

A cette vision théocentrique, La Salle joint un argument pastoral dont, comme souvent, il trouve le fondement chez l'apôtre Paul. Un texte des plus explicites se trouve dans la 15^e *des Méditations pour le Temps de la Retraite* : « Dites [...] que le plus grand sujet de votre joie en cette vie est d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui l'entendent » (MR 207,2 citant 1 Co 9,18).

C'est en effet cette obligation d'enseigner gratuitement l'Évangile à toute personne qui guide J.-B. de La Salle et fonde la gratuité de ses écoles dont la finalité essentielle est toujours *d'annoncer l'Évangile aux pauvres*. D'où ce propos de la seconde MR: « Dieu a remédié à un si grand inconvénient par l'établissement des écoles chrétiennes où l'on enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu. [...] Remerciez Dieu de ce qu'il a la bonté de se servir de vous pour procurer aux enfants de si grands avantages et soyez fidèles et exacts à le faire sans recevoir aucun salaire, afin que vous puissiez dire avec saint Paul: 'Le sujet de ma consolation, c'est d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent' » (MR 194,1 citant 1 Co 9,18).

3.3. Dimensions intérieures ou spirituelles de la gratuité

Quand il parle aux Frères de la gratuité, le Fondateur ne se limite pas à l'aspect économique. De toute manière, les Frères ne recevaient personnellement aucune rétribution pour leur travail. Les *fondateurs* des diverses écoles versaient la somme convenue directement à la *société* ou à ses représentants. Ainsi les enseignants, individuellement et communautairement, vivaient dans la pauvreté sans en faire le vœu. Mais La Salle les exhortait à dépasser le niveau d'une gratuité matérielle, économique, pour atteindre à des

motivations spirituelles. C'est ce que nous appelons la « gratuité intérieure » dont on peut discerner au moins quatre dimensions.

1. Gratuité matérielle personnelle, rappelée dans les *Règles communes* et dans plusieurs passages des *Méditations*. Par exemple, ne rien retenir des écoliers (RC 7,12), ne rien accepter de leurs parents (RC 7,11); ou bien : « *N'avez-vous pas pris quelque chose d'eux ? Vous savez que cela ne vous est nullement permis, car si vous tombiez dans ces fautes, votre école ne serait plus gratuite, quand vous ne recevriez d'eux que du tabac, ce qui n'est ni à faire ni à supporter. [...] Vous devez tenir l'école gratuitement, cela est essentiel à votre Institut* » (MF 92,3); ou encore: « *Vous savez aussi que vous vous êtes engagés à tenir les écoles gratuitement, et à vivre de pain seulement, s'il était nécessaire, plutôt que de recevoir quelque chose* » (MF 153,3).

2. Gratuité relationnelle. Plusieurs textes lasalliens invitent le Frère à aimer tous ses écoliers, sans en préférer aucun, mais avec un *amour préférentiel pour les pauvres*, souvent moins attrayants, quelque fois rebutants. Agir, donc, envers eux avec le désintéressement *du frère aîné*, à l'imitation du Christ (Cf. CL 7,241; MF 86,2s et l'article *Imitation du Christ* par A. Botana, dans le présent volume).

3. Gratuité affective. L'amour que l'on porte aux écoliers doit être désintéressé. Le Frère est invité à ne pas attendre de marques de reconnaissance de leur part. C'est la gratuité du véritable éducateur, qui ne travaille pas pour sa propre satisfaction, mais place le bien de l'écolier au cœur de ses préoccupations et de son action (RC 7,13s).

4. Gratuité spirituelle. On pourrait citer ici les nombreux textes où J.-B. de La Salle invite les Frères à *gagner les cœurs* des écoliers, non pas pour une satisfaction personnelle, mais pour les amener à Dieu en Jésus Christ, afin qu'ils puissent être *touchés* par l'Esprit-Saint. Tel est le désintéressement de l'apôtre, sa gratuité ministérielle. Ceci n'est pas d'ordre économique, c'est l'appel à la gratuité du ministre de l'Évangile dans l'éducation des jeunes.

Du vivant de saint J.-B. de La Salle, il s'est révélé possible d'associer la disponibilité spirituelle et la gratuité économique. Au long de l'histoire de l'Institut, cette cohérence née dans un climat de chrétienté devait se révéler intenable dans les sociétés libérales modernes.

4. LES COMBATS DU FONDATEUR POUR LA GRATUITÉ (1683-1705)

On sait quelle crise personnelle ce fut, pour J.-B. de La Salle, d'être interpellé par les maîtres inquiets du lendemain et comment il eut recours, en 1683, aux conseils du Père Nicolas Barré, lui-même initiateur d'écoles pour les enfants pauvres. Il lui demanda, entre autres choses, s'il devait utiliser sa fortune personnelle pour *fonder* économiquement ses écoles, ce qui, à l'époque, était un moyen habituel d'assurer la pérennité des institutions charitables. La réponse du Minime fut, sur la base d'une citation évangélique, de s'opposer à toute sécurité matérielle pour se confier à la seule providence de Dieu. Cet épisode semble indiquer qu'à cette date, même s'il avait opté pour la gratuité dans les écoles, La Salle n'avait pas encore choisi les moyens pouvant assurer leur avenir et celui des maîtres.

Il prit donc pour règle, dans les fondations ultérieures, de s'en remettre aux personnes qui lui demandaient d'ouvrir des écoles, plaçant les Frères dans l'étroite dépendance de *ces fondateurs*, personnes physiques ou institutions locales. Un changement d'attitude de ceux-ci pouvait compromettre l'œuvre scolaire comme cela s'est produit à Paris, à Chartres et à Marseille, du vivant de J.-B. de La Salle; dans d'autres villes au cours du XVIII^e siècle.

En ne respectant pas les usages établis pour les

écoles de charité, les premiers Frères portaient objectivement tort aux « écrivains » et aux maîtres des petites écoles dont l'enseignement était le gagne-pain et qui percevaient leur rémunération des familles. Les protestations qu'ils élevèrent à rencontre des écoles lasalliennes, à Dijon, à Chartres et surtout à Paris, étaient compréhensibles. Dans la capitale, les maîtres des petites écoles étaient appuyés par le Grand Chantre, leur tuteur désigné par l'archevêque, et les maîtres écrivains par leur instance corporative, jalouse de ses privilèges.

Telles sont les causes des tribulations subies par les Frères et dont les biographes lasalliens narrent les péripéties. A Paris, elles commencent dès 1690 et culminent en 1704 et 1705 avec une série de requêtes, saisies, procès, sentences... L'affaire Clément, postérieure, est d'autre nature. Notre propos n'est pas de revenir sur les détails de ces difficultés, mais simplement de souligner l'attitude de J.-B. de La Salle et des Frères en ces moments, en particulier leur conviction que la gratuité *est essentielle à leur Institut*, parce qu'elle les conduit à s'exposer et à subir toutes ces vicissitudes sans que jamais ils ne renoncent à leur option. Ces événements n'étaient que le début d'un combat pour la gratuité scolaire que l'Institut allait mener pendant deux siècles.

5. LA GRATUITE AU LONG DE TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE

5.1. La supplique, la bulle d'approbation et les « Règles » de 1726

Après la mort du Fondateur, les Frères Barthélémy et Timothée, premiers supérieurs généraux, entreprirent des démarches en vue d'obtenir la reconnaissance de la communauté des Frères par le Saint-Siège¹.

Selon le Frère Maurice-Auguste (CL 11), les Frères firent parvenir à Rome au moins deux « suppliques » sollicitant la reconnaissance de leur Institut.

L'une, en 1721, dont nous ne connaissons pas le texte²; la seconde, présentée l'année suivante. C'est avec cette dernière que commencent vraiment les démarches à Rome. Le « mémoire rouennais », source possible de la première supplique, ne fait que redire sur cette question ce qui figure dans les documents antérieurs du jeune Institut: sa volonté d'éduquer gratuitement les pauvres et l'engagement des Frères à ne recevoir aucune rétribution des parents des écoliers. Ce mémoire décrit aussi la façon modeste et étroitement com-

munautaire dont vivent les Frères. On y remarque une sorte de mise en parallèle entre la volonté d'enseigner sans recevoir de rémunération des parents et l'engagement personnel par vœu que les Frères sont invités à prononcer; à l'époque, le vœu d'association³.

L'introduction dans la supplique de 1722, celle qui aboutira à la bulle d'approbation du pape Benoît XIII, du vœu *d'enseigner gratuitement les pauvres* n'est pas un ajout du Saint-Siège. Elle vient des Frères eux-mêmes pour qui le fait d'enseigner gratuitement exprimait l'essentiel de leur association. Si l'expression change, la volonté est la même⁴.

Mais la bulle *In apostolicæ*, tout en approuvant la démarche des Frères, introduit, involontairement pense-t-on, une équivoque que l'on saisit en comparant les paragraphes 5 et 9. « *Cinquièmement : Que les dits Frères enseignent gratuitement les enfants et qu'ils ne reçoivent ni argent, ni présents offerts par les élèves ou par leurs parents. [...] Neuvièmement: Que les vœux des Frères soient de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de stabilité dans le dit Institut, et d'enseigner gratuitement les pauvres* ».

Ce passage des enfants en général aux seuls pauvres fut, au XVIII^e siècle, une source de polémiques et de chicanes entre l'Institut des Frères et les maîtres des petites écoles ou certaines autorités municipales. Il est clair que les Frères continuaient d'agir comme du vivant de saint J.-B. de La Salle, et qu'ils lisaient la bulle à la lumière de leur pratique. La formule des vœux, modifiée en 1726, dit d'ailleurs: « *C'est pourquoi, je promets et fais vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, de stabilité dans la dite Société et d'enseigner gratuitement, conformément à la bulle d'approbation de notre saint père le pape Benoît XIII* » (RC, 1726, en. XVII).

Expliquant *Ce à quoi obligent les vœux*, l'édition de 1726 des *Règles* ajoute : « *Par le vœu d'enseigner gratuitement et tenir les écoles par association, on s'engage à apporter tous ses soins pour bien instruire les enfants et pour les éduquer chrétiennement; à bien employer tout le temps destiné pour ce sujet; à ne rien exiger ni recevoir quoi que ce soit des écoliers ou de leurs parents pour rétribution, soit par présent, soit pour quelque autre raison que ce puisse être; et à ne point employer les parents des écoliers à quelque travail, dans l'espérance qu'ils le feront sans demander leur récompense* » (ch. XVIII).

5.2. Une lente évolution (1726-1848)

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les Frères sont demeurés fidèles à la gratuité de l'enseignement, avec quelques adaptations dans les dernières décades.

Les chapitres généraux de 1787 et de 1822 réaffirment l'obligation de ne rien recevoir de la part des élèves ou de leurs parents, ainsi que le devoir de leur donner l'encre gratuitement, conformément aux *Règles communes*⁵. À la fin du XVIII^e siècle, l'Institut, en butte à des attaques, demande *aux Docteurs de Sorbonne* une interprétation du sens des paragraphes 5 et 9 de la bulle d'approbation. Les Frères doivent-ils enseigner gratuitement tous leurs élèves ou peuvent-ils restreindre le bénéfice de la gratuité aux seuls pauvres? Les réponses des canonistes vont dans le sens d'une gratuité pour tous.

Après la Révolution, l'école primaire est un monopole municipal. De nombreuses villes souhaitant confier leurs écoles aux Frères, ceux-ci acceptent à la condition expresse que les établissements soient gratuits. Puis, après 1830, un anticléricalisme d'essence libérale se répand dans la société française. Ouvertement, on entend restreindre la place de l'Eglise dans le réseau scolaire, au bénéfice des écoles laïques. Sauf quelques exceptions, les évêques ne s'engagent pas sur la question de la gratuité dans les écoles primaires publiques, soucieux seulement de maintenir leurs séminaires hors des polémiques.

La loi du 28 juin 1833, élaborée par François Guizot, ministre de l'Instruction Publique, ouvre une ère nouvelle⁶. L'école primaire est à la charge de la municipalité, mais la rémunération des maîtres repose, pour une part, sur la *rétribution mensuelle* versée par les parents et dont le montant est fixé par le conseil municipal. Seuls les indigents en sont dispensés⁷. Le Frère Anaclet, supérieur général, s'efforce de donner à cette loi une interprétation et une application compatibles avec le vœu de gratuité. Pour cela, il propose une négociation avec chaque municipalité, menaçant de retirer les Frères des localités où la gratuité ne serait pas maintenue. Il renonce à toute revalorisation de la rémunération des Frères qui serait obtenue par le recours à la *rétribution mensuelle* et oblige les parents d'élèves à solliciter un certificat d'indigence. Cette attitude de l'Institut qui est très critiquée permet de maintenir presque partout l'égalité de traitement entre les écoliers des Frères.

5.3. L'Institut face à l'Etat centralisateur (1848-1901)

Après la Révolution de 1848, la loi du 15 mars 1850 et le décret du 31 décembre 1853 réitèrent l'obligation de la *rétribution* versée par les parents non indigents comme moyen nécessaire au développement de l'instruction publique. L'Institut lasallien est donc obligé de réviser sa position traditionnelle sur la gratuité. Il revient au chapitre général de 1854 d'examiner la situation des 395 œuvres lasalliennes de France concernées par ces réglementations.

Après avoir décidé l'affectation de 120.000 francs pour aider les communautés dont les revenus sont insuffisants pour vivre dignement, le chapitre recherche une voie de compromis, proposant par exemple que les Frères puissent prendre des élèves en pension ou demi-pension payante, pour que la scolarité proprement dite reste gratuite. Enfin, le chapitre envisage de demander au Saint-Siège une dispense du vœu de gratuité pour 3 ans en France et pour 10 ans en Amérique, comme moyen de régulariser la situation de fait où se trouvent de nombreuses œuvres. En ce qui concerne l'Amérique, le chapitre préconise l'accueil des pauvres dans un local séparé, lorsque la situation le permet⁸.

Le chapitre général suivant, en 1858, ne peut faire avancer la question et masque son embarras en donnant mandat, en termes généraux, au Frère Philippe, supérieur général, et à son conseil⁹.

Le conflit entre l'Institut et le gouvernement français atteint son point culminant en 1861. Le 27 mai, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique, adressée à tous les préfets, rappelle le caractère impératif des dispositions légales : gratuité de l'enseignement primaire pour les enfants de familles pauvres et obligation de la *rétribution* pour tous les autres, sauf si le conseil municipal décide par un vote de mettre la somme correspondante à la charge du budget municipal. Quelques jours plus tard, le 10 juin 1861, le supérieur général des Frères reçoit du ministre Gustave Rouland une lettre le priant d'obtempérer, sous peine de voir les Frères exclus des écoles publiques.

La lutte pour le maintien de la gratuité est désormais passée du niveau des municipalités à celui de l'État. Il n'est plus possible de conserver une attitude intransigeante si l'on veut que l'Institut poursuive sa

mission en milieu populaire, en France. Trois mois après, un chapitre général se tient à Paris; il accepte de limiter la gratuité scolaire aux seuls indigents, tant que dureront les circonstances actuelles et sous réserve de l'approbation du Saint-Siège¹⁰. Par le rescrit du 15 novembre 1861, Rome approuve les décisions du récent chapitre¹¹.

Toutefois, solutionnant un problème ponctuel, le chapitre général ne prétend pas donner une interprétation générale du *vœu d'enseigner gratuitement*. Celui-ci continue d'être considéré, dans l'Institut, comme devant entraîner la gratuité absolue. Le rescrit avalise l'attitude passive de la congrégation face aux pouvoirs publics, dans les circonstances décrites et seulement tant que celles-ci dureront.

5.4. L'Institut sans le secours des États (1901-1966)

En 1901, le parlement français est sur le point de voter un nouveau statut des congrégations, plus restrictif. C'est dans ce contexte que le Frère Gabriel Marie, supérieur général, demande au Saint-Siège une interprétation plus explicite du *vœu d'enseigner gratuitement les pauvres*. Il suggère deux interprétations.

La première impliquerait que l'on distingue deux aspects dans ce vœu: il oblige à éduquer les pauvres seulement et cet enseignement doit être fait de manière absolument gratuite. Cela signifierait un retour à la gratuité totale, dans des écoles réservées aux seuls pauvres. La seconde interprétation serait que le vœu oblige à donner un enseignement gratuit aux pauvres, sans interdire l'accueil d'élèves payants.

Le Saint-Siège répond à la demande du Frère supérieur par le rescrit du 12 février 1901. La seconde interprétation est approuvée. Les Frères font le *vœu d'enseigner gratuitement les pauvres* mais, pour chaque Frère personnellement, le vœu de gratuité est subordonné au vœu d'obéissance. Le vœu d'enseigner gratuitement les pauvres affecte l'Institut dans son ensemble, sans préjuger du cas des Frères affectés par obéissance auprès des écoliers de milieu aisé¹².

Ce rescrit permet de généraliser la pratique de la *rétribution* commencée dans l'Institut depuis 1861, acceptant le paiement pour le service éducatif dans les œuvres lasalliennes, sauf des élèves les plus pauvres. Cette situation fut généralisée en France (sauf dans les écoles prises en charge par des donateurs privés)

comme dans les pays où l'Institut était nouvellement implanté et ne tenait que des écoles privées.

5.5. Après Vatican II

Dans sa double volonté d'adaptation au monde moderne et d'enracinement dans le charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle, le chapitre général de 1966 reprend la question : Comment servir les pauvres ?

Les *Règles* sont totalement refondues, pour la première fois depuis les débuts de l'Institut¹³. Le chapitre général remplace le *vœu d'enseigner gratuitement les pauvres* par celui de *service éducatif des pauvres*. Désormais, le texte des *Règles et Constitutions*, comme celui de la *Déclaration*, considère le service éducatif

des pauvres comme faisant partie intégrante de la finalité de l'Institut et, par conséquent, de la vocation particulière de chaque Frère¹⁴.

Ce chapitre définit le service éducatif des pauvres dans un sens plus large que la simple analyse des conditions matérielles, en y incorporant les éléments historiques et sociologiques. Il appelle les instances locales et chaque Frère à faire preuve d'initiative pour permettre à l'Institut de cheminer vers les pauvres.

Le chapitre général de 1986, à son tour, incorpore le sens de l'association dans le service éducatif des pauvres¹⁵ en l'unissant intimement à l'esprit qui animait le Fondateur quand il établit la société, c'est-à-dire une école au service des pauvres, en vue d'assurer leur promotion humaine et chrétienne¹⁶.

L'option préférentielle pour les pauvres fut un des points d'insistance des chapitres généraux de 1966 et 1986, appelés à réécrire la Règle des F.E.C. après le concile Vatican II. Si la gratuité absolue de l'éducation scolaire peut se justifier dans certaines situations précises, la problématique de ce thème a profondément changé et ne se comprend plus dans les formes qui prévalaient lors des premières fondations lasalliennes.

Il s'agit moins de savoir si les parents paient ou non une partie des frais scolaires que d'adapter les institutions éducatives aux besoins des plus démunis, de préparer les jeunes à des emplois utiles, d'assurer l'accès de tous à la culture, d'éduquer riches et pauvres au sens de la justice. L'option préférentielle pour les pauvres incite aussi les Frères et ceux qui travaillent avec eux dans le même esprit à développer les dimensions spirituelles et communautaires de la gratuité afin d'être, avec l'aide de Dieu, les éducateurs dont les pauvres ont besoin.

¹ Mgr de Rohan, fils du prince de Soubise, et son collaborateur l'abbé Jean Vivant, tous deux familiarisés avec la correspondance romaine, en furent les intermédiaires. Il semble qu'on n'obtint rien par la voie des influences. Sur le conseil de l'abbé Vivant, on commença alors les démarches par la voie normale, au siège de la Daterie, avec l'intervention de la représentation française auprès du Saint-Siège.

² Cette année-là, Jean Vivant était à Rome. On suppose cette *supplique* de même teneur que le *mémoire rouennais* de la même année grâce auquel fut obtenue la reconnaissance par l'État.

³ Pour plus d'information, voir CL 11, p. 191-193 et spécialement la note 5, p. 191.

⁴ En son cinquième point, la *supplique* dit : « *Quintæ. Quod ipsi Fratres pueras educant neque pecuniam aut*

munera a discipulis vel eorum parentibus oblata accipiant ». Et au neuvième point : « *Noncæ. Quod vota Fratrum sint castitatis paupertatis obedientiæ et permanentiæ in dicto Instituto necnon pauperes gratis edocendi eaque simplicia...* ».

Le texte de la bulle correspondant à ce dernier est : « *Nono. Quod vota Fratrum sint castitatis paupertatis obedientiæ et permanentiæ in dicto Instituto née non pauperes gratis edocendi cum hoc tamen quod eosdem Fratres a votis simplicibus...* ».

⁵ Le Chapitre de 1787 réitère l'obligation de refuser les cadeaux et les services gratuits des parents d'élèves. Celui de 1822 répète que Ton ne doit pas recevoir, et encore moins exiger, de rétribution pour l'enseignement.

⁶ Georges Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, t. V, p. 81.

⁷ Rigault, *Histoire générale...*, t. V, p. 93-94.

⁸ Registre des chap. gén., 1854, p. 261-266, AMG.

⁹ Registre des chap. gén., 1858, p. 312, AMG.

¹⁰ Registre des chap. gén., 1861, p. 350 et suiv., AMG, dont voici un extrait des arrêtés (p. 385) :

« Article 1^{er}. Les Frères se conformeront aux dispositions de la circulaire ministérielle du 27 mai 1861, au sujet de la rétribution scolaire [...]. Ils fourniront donc la liste des élèves aux autorités qui la leur demanderont; mais ils s'abstiendront de toute intervention directe et personnelle dans l'imposition ou la perception de la dite rétribution scolaire [...].

« Article 2. Les doutes suivants seront soumis à N. S. Père le Pape, le priant de bien vouloir les définir par son autorité apostolique : Primo. Les Frères de notre Institut peuvent-ils, sans manquer au vœu d'enseigner gratuitement les pauvres, continuer à diriger les écoles publiques où les communes exigeront et percevront à leur profit la rétribution scolaire des enfants qui ne sont pas pauvres ? Seconde. Le Supérieur Général peut-il accepter, au nom de l'Institut, la direction de nouvelles écoles que lui offrirait les communes et dans lesquelles, les pauvres étant admis gratuitement, la rétribution scolaire serait perçue sur les enfants réputés riches [...] ? ».

¹¹ Le rescrit de 1861 dit simplement : « *Sa Sainteté a daigné approuver et confirmer la résolution sus-énoncée du chapitre général* » (traduction française au registre des chap. gén., 1861, p. 393, AMG).

¹² Voici le texte du rescrit signé le 12 février 1901 par le cardinal Gotti, préfet: « *Sacra Congregatio [...] Cardinalium negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium præposita, omnibus mature perpensis, super præmissis respondendum censuit prout respondet: ad primum négative, ad secundum affirmative.* » (Cité par la Circulaire 109, 25 décembre 1901, p. 99).

¹³ « *Les Frères font les vœux simples et perpétuels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de service éducatif des pauvres et de fidélité à l'Institut* » (RC, 1967, 4,1).
« *Ils s'interrogent souvent, personnellement et en communauté, sur leur fidélité effective à l'esprit et à la pratique du service éducatif des pauvres* » (RC, 1967, 8,2).

¹⁴ « *La vocation des Frères est don total à Dieu, orientée vers le service éducatif des pauvres. Les Frères engagent leur responsabilité personnelle à poursuivre la fin de leur congrégation* » (RC, 1967, 8,a).

« *Dans sa tâche d'éducation, il a toujours en vue le service des pauvres. Il se porte particulièrement vers ceux qui manquent de biens, de talents ou d'affection, parce que c'est la part essentielle de sa mission. Quand l'obéissance l'y convie, il s'adresse aux enfants des familles aisées, allant aussi à eux parce que chacun est pauvre au regard de Dieu, et celui qui le reconnaît obtient le Royaume* » (RC, 1967, 8,c).

« *En se vouant au service éducatif des pauvres, les Frères se déclarent solidairement responsables de la finalité de l'Institut dans le choix et l'orientation des œuvres.* » (RC, 1967, 8,1).

Le texte de la *Déclaration* est riche en réflexion sur le thème du service éducatif des pauvres : « *Le Chapitre général rappelle donc avec fermeté que l'orientation vers les pauvres fait partie intégrante de la finalité de l'Institut. Elle doit toujours être présente à l'esprit des Frères lors des fondations, dans les remises en question des œuvres existantes aussi bien que dans les orientations données à la formation des jeunes Frères* » (*Déclaration*, 1967, 28,2).

¹⁵ « *La consécration religieuse établit entre la personne des Frères et celle du Christ une communion intime: elle s'exprime par les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, d'association pour le service éducatif des pauvres et de stabilité dans l'Institut* » (Règle, 1986, 24).

¹⁶ « *Par le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, les Frères, comme leur Fondateur, s'engagent à tenir communautairement des écoles ou des centres d'éducation chrétienne à la portée des pauvres. Ils mettent au point des méthodes éducatives visant surtout à la promotion des milieux populaires* » (Règle, 1986, 39).

« *L'option préférentielle en faveur des pauvres, sans cesse éclairée par la foi, ouvrira les yeux des Frères sur les inégalités sociales engendrées par la société. Animés du désir de permettre aux pauvres de vivre dans la dignité et de s'ouvrir à la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, les Frères font preuve de créativité pour répondre à ces nouveaux besoins* » (Règle, 1986, 41).

Thèmes Complémentaires

Artisans
Cœurs (Toucher les)
École
Imitation du Christ

Incarnation
Justice
Ministère
Mortification

Œuvre de Dieu
Pauvres
Récompense du maître
Relation maître-élève
Renoncement

BIBLIOGRAPHIE

BLAIN, J.-B., *Vie de Monsieur J.-B. de La Salle*, Rouen, 1733 (= CL 7 et CL 8).

Cahiers lasalliens 25, Rome, 1966 (textes des *Règles* et *Règlements*, des origines à 1726).

Dictionnaire de Spiritualité, article *Gratuité* par P. AGAESSE, 1967.

MAURICE-AUGUSTE, FSC, *Les vœux des F.E.C. avant la bulle de Benoît XIII*, Rome, 1960 (CL 2).

MAURICE-AUGUSTE, FSC, *L'Institut [...] à la recherche de son statut canonique*, Rome, 1962 (CL 11).

POUTET, Y., *Le XVIIe siècle et les origines lasalliennes*, t. 2, Rennes, 1970.

RIGAULT, G., *Histoire générale de l'Institut des F.E.C.*, Pion, Paris (9 vol., 1937 à 1953).

SAUVAGE, M., et CAMPOS, M., *JBS, Annoncer l'Évangile aux pauvres*, Paris, Beauchesne, 1977.

Fr. Rodolfo ANDAUR ZAMORA et Fr. Léon LAURAIRE

80. HUMILITÉ

Sommaire

1. La « profonde humilité de M. de La Salle » (CL 8,402).

2. Dans les courants de pensée de l'époque

2.1. Le dictionnaire de Trévoux 2.2. Les auteurs spirituels.

3. Dans les catéchismes et « Instructions » de J.-B. de La Salle

3.1. L'humilité s'éduque au long du développement personnel 3.2. Dans un contexte sacramentaire (GA) 3.3. Humilité et prière (DB) 3.4. Motivations bibliques (DA) 3.5. L'humilité de Jésus et des saints (DC) 3.6. Pour ceux qui vivent dans le siècle (RB).

4. Dans les écrits lasalliens destinés aux Frères

4.1. Parmi les « principales vertus » 4.2. Dans l'exercice de l'oraison (EM) 4.3. Avec les formules excessives de l'époque 4.4. L'humilité ascétique (MF) 4.5. L'humilité apostolique (MF) 4.6. Le « mépris de soi-même » (MD) 4.7. Humilité et « affection à la prière ».

5. Dans la correspondance de « l'humble prêtre » (CL 8,241).

L'homme passe facilement de l'estime exagérée de lui-même à sa propre dépréciation. Pour le chrétien, une sereine acceptation de soi ne peut être que le fruit d'un amour reçu avec désintéressement, car l'amour est humble. L'humilité est l'une de ses ascèses, parmi les plus exigeantes. Saint Jean-Baptiste de La Salle ne s'écarte de la tradition ascétique de l'Eglise que pour insister sur une de ses dimensions : l'humilité apostolique de conformité.

1. LA « PROFONDE HUMILITE DE M. DE LA SALLE » (CL 8,402)

Plus qu'il n'a enseigné l'humilité, J.-B. de La Salle l'a pratiquée. Ses biographes rapportent un grand nombre de traits à ce sujet (CL 10,189s). Jean-Baptiste Blain consacre une longue section à la *profonde humilité de M. de La Salle* (CL 8,402s). Une de ses subdivisions s'intitule: *La pauvreté et l'oraison lui méritèrent de grandes lumières pour se connaître.*

Une seule citation suffira pour esquisser le thème :

« Il disait, dans ces occasions, à ceux qui savaient les mauvais traitements qu'il recevait et qui lui en témoignaient leur peine: 'Ne savez-vous pas que nous sommes destinés aux mépris et aux persécutions ? C'est une chose à laquelle chacun doit se résoudre en entrant au service de Dieu. Mais quel bonheur, ajoutait-il, d'endurer quelque chose pour celui qui a tant enduré pour nous' » (CL 8,419).

2. DANS LES COURANTS DE PENSÉE DE L'ÉPOQUE

2.1. Le dictionnaire de Trévoux

Il peut être intéressant de remarquer que ce célèbre dictionnaire, contemporain des dernières années de vie de J.-B. de La Salle, a été rédigé par des Pères jésuites. Il propose deux définitions du mot humilité, dont l'une semble relever de la morale naturelle (un concept qui fera son chemin au long du XVIII^e siècle) et l'autre de la spiritualité chrétienne :

1 - « *Vertu contraire à l'orgueil, laquelle nous porte à la soumission, à l'abaissement devant nos supérieurs, devant ceux à qui nous devons faire honneur et témoigner du respect* ».

2 - « *Parmi les chrétiens, se dit d'une vertu intérieure qui les anéantit eux-mêmes devant Dieu, qui leur fait souffrir les injures, les affronts et les persécutions sans impatience ni murmure* ».

Ce dernier sens est illustré, au mot *humble*, par une citation de Blaise Pascal : « *Il fallait, dit saint Augustin, que la rédemption se fît par la voie de l'humilité, afin que l'homme qui était tombé par la sollicitation d'un ange superbe, se relevât par l'assistance d'un humble médiateur qui lui inspirât l'humilité* ».

2.2. Les auteurs spirituels¹

Saint Augustin pense que l'humilité n'est pas dépréciation systématique de soi. Elle naît d'une prise de conscience profonde qui nous situe à notre place

d'hommes et nous établit dans la vérité de notre être pour nous ouvrir à l'action de Dieu. Le mystère de la vie chrétienne est celui d'un abaissement volontaire avec le Verbe incarné, humble jusqu'au supplice de la croix et, à cause de la croix, souverainement exalté dans la gloire.

Plusieurs auteurs rapprochent humilité et oraison, notamment sainte Thérèse d'Avila : « *Le Seigneur met en nous une humilité bien différente de la nôtre, [qui] n'est rien en comparaison de cette humilité vraie et éclairée que Notre Seigneur enseigne alors et qui produit en nous une confusion capable de nous anéantir. C'est une chose très connue que, par les connaissances qu'il nous donne, Dieu veut nous faire comprendre que, par nature, nous ne possédons aucun bien* ».

Pierre de Bérulle (+ 1629) parle surtout de l'abnégation (dont l'humilité est la face la plus profonde) : « *Il y a deux pierres fondamentales de cette abnégation. La première, une très basse estime de toutes choses créées, et de soi-même plus que toutes. [...] La seconde est une très haute estime de Dieu [...] car c'est l'humilité qui rend l'âme capable de Dieu, et le degré de capacité et de disposition de l'âme à l'égard de Dieu répond à ce degré d'humilité* ».

Le jésuite François Guilleré (+ 1684) écarte toutes illusions de l'humilité : « *S'anéantir devant Dieu c'est bien, mais à condition de le faire sans s'y complaire secrètement* ».

3. DANS LES CATECHISMES ET « INSTRUCTIONS » DE J.-B. DE LA SALLE

3.1. L'humilité s'éduque au long du développement personnel

L'humilité apparaît peu dans le catéchisme destiné aux commençants et tient une place croissante avec l'élévation du niveau. En raison de la dimension des manuels, peut-être, et plus probablement du fait que de nouveaux sujets sont abordés où l'humilité s'impose, à côté de sujets anciens qui sont mis en relation avec cette vertu. Comme si l'éducation à l'humilité suivait les étapes de la maturation personnelle.

3.2. Dans un contexte sacramentaire (GA)

Les débutants, dans le *Grand abrégé des devoirs du chrétien envers Dieu* (GA), apprennent que *l'humilité est une vertu opposée à l'orgueil, par laquelle on se connaît et [...] on se méprise soi-même* (CL 23,385 = GA 0,20,5).

Son modèle est *la grande humilité de Notre Seigneur, de la très sainte Vierge et des saints*. Rien n'est dit de l'enseignement de l'Évangile sur cette vertu qui doit nous amener à faire *volontiers devant les autres*

des actions basses et humiliantes (CL 23,380 = GA 0,49,2). C'est avec humilité que l'on demande pardon de ses fautes et que l'on se dispose à recevoir Notre Seigneur dans l'Eucharistie (CL 23,398 et 411 = GA 0,23,8 et 0,26,10).

3.3. Humilité et prière (DB)

Le volume des *Devoirs d'un chrétien* par demandes et réponses (CL 21 = DB) reprend intégralement l'enseignement de GA sur l'humilité, mais y ajoute une insistance sur sa place dans la prière, car *prière signifie une demande qu'on fait avec humilité et avec insistance* (248 = DB 4,1,12).

Pour que nos prières soient *bonnes et agréables à Dieu, utiles à nous et au prochain*, il faut prier avec humilité et en donner des marques extérieures (255s = DB 4,3,11). Les justes n'obtiennent pas toujours ce qu'ils demandent parce que Dieu *veut les rendre plus humbles et plus abandonnés à sa sainte volonté* (250 = DB 4,2,4).

Cet enseignement sur la prière fonde la place de l'humilité à partir d'une définition du *mot prière* qui se limite à la prière de demande, ce qu'on peut regretter. La prière, cependant, trouve en DB une définition plus complète, *comme, élévation de notre âme à Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins* (244 = DB 4,1,2). Ce n'est qu'après que se trouve l'expression réductrice du langage courant: «*La prière qu'on fait à Dieu pour lui demander quelque grâce [...] c'est proprement celle qu'on appelle prière* » (248 = DB 4,1,12).

3.4. Motivations bibliques (DA)

« *L'humilité, qui est opposée à l'orgueil, est une connaissance de notre misère et une soumission volontaire que nous rendons au prochain* » (CL 20,186 = DA 216,1,6). Le catéchisme lasallien en discours suivi (CL 20 = DA), avec 46 emplois, recourt davantage aux termes d'humilité. En fait, il les limite à des contextes très circonscrits, comme les conditions de la prière (3 6 emplois) et le sacrement de pénitence (20 emplois). Rien de nouveau par rapport à GA ou DB sur l'humilité du pénitent (276 = DA 306,0,4).

En revanche, une page de ce volume (429s = DA 402,1,13-15) regroupe l'enseignement sur la prière des humbles et lui donne de nouvelles motivations, toutes bibliques: l'attitude d'Abraham (Gn 18,27), la prière

de Judith (Jt 8,17 et 9,4) et celle du publicain (Mt 23,12) *exaucé sur le champ à cause de l'humilité de sa prière*.

3.5. L'humilité de Jésus et des saints (DC)

Dans le parcours de l'année liturgique qu'accomplit le dernier volume des *Devoirs* (CL 22 = DC), le chrétien est invité à adorer l'humilité de Jésus le jour des Rameaux (161 = DC 42,7,7), à imiter son humilité au cours de sa passion (169 = DC 42,8,14) et à se remercier *d'être mort pour nos péchés d'une mort si infâme et si humiliante* (57 = DC 20,11,6).

On passe de la contemplation du *mystère de Notre Seigneur* à son imitation dans la vie et dans les gestes de l'année liturgique. Les Cendres (53 = DC 20,9,7), le Carême (85 = DC 30,6,3) et le temps de Pâques (96 = DC 30,8,9) sont les moments du cycle temporel qui incitent à l'humilité.

Les fêtes des saints offrent de nombreux modèles de cette vertu. Dans l'incarnation du Fils de Dieu, Marie a fait paraître *une humilité profonde quand, étant choisie pour mère de Dieu, elle dit : 'Je suis la Servante du Seigneur'* (136 = DC 42,1,4). Sa Naissance (199 = DC 43,2,3), sa Visitation (204 = 43,4,3) et son Assomption (210 = 43,5,6) sont encore marquées par l'humilité.

J.-B. de La Salle propose à notre imitation l'humilité de saint Joseph (275s = DC 44,18,5 et 10) ou de saint Michel (221 = 44,3,3) et *la profonde humilité* de saint Jean-Baptiste le précurseur (229 = 44,5,11).

3.6. Pour ceux qui vivent dans le siècle (RB)

On ne trouvera guère, dans *Instructions et prières*, d'éléments nouveaux. Mais l'écriture à la première personne des affections pour la sainte messe, la confession et la communion donne un tour plus existentiel à l'humilité chrétienne.

Les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* invitent le chrétien à être fier de son baptême et de son appartenance à l'Église, plutôt qu'à s'humilier. Cependant l'adjectif *honteux* revient 24 fois pour qualifier des façons de faire que la civilité récuse, comme de récurer les plats avec du pain (CL 19,99 = RB 204,4,263) ou de donner des coups de pieds (48 = RB 114,1,134).

Au total, dans ses ouvrages destinés à l'ensemble des chrétiens, et particulièrement aux élèves des

écoles chrétiennes, La Salle reste d'une grande discrétion dans l'usage des termes d'humilité. Prière de demande, carême, semaine sainte, confession et communion sont les moments majeurs de son action pastorale qui appellent à pratiquer l'humilité.

Le premier versant de l'humilité selon l'auteur des

Devoirs d'un chrétien est de se connaître. Le second versant - se mépriser - doit se comprendre à la lumière du premier. Plus que de *l'horreur de soi* dont parle Blain (CL 8,408), il s'agit, chez La Salle, de l'oubli de soi, comme on le verra dans les écrits où il s'adresse aux Frères.

4. DANS LES ECRITS LASALLIENS DESTINES AUX FRERES

4.1. Parmi les « principales vertus »

Dans les *Règles communes*, dont nous suivons le texte de 1718, les *exercices d'humiliation* qui se pratiquent dans l'Institut semblent se réduire à l'accusation de ses défauts au Fr. Directeur appelé *la coulpe* (RC 5,7). Ni l'avertissement des défauts (RC 5,9), ni la *reddition de compte de conduite* (RC 5,14) ne sont définis en terme d'humiliation.

Les Frères feront paraître dans leurs actions extérieures *une très grande modestie et humilité* (RC 21,13). Rien cependant de comparable aux degrés de l'humilité développé au chapitre 7 de la Règle de saint Benoît.

Le *Recueil* aborde spécifiquement l'humilité parmi les *principales vertus que les Frères doivent faire en sorte de pratiquer* (CL 15,154 = R 15), se situant dans le sillage de la tradition monastique : « *Considérez cette vertu comme le fondement de toutes les autres vertus morales, sans laquelle on ne peut avoir aucune solide piété; puisque la piété sans humilité n'est ordinairement qu'une pure hypocrisie ou illusion* » (CL 15,172 = R 15,8,1).

Il faut *travailler fortement à se connaître* et *entrer dans de bas sentiments* de soi-même (CL 15,173 = R 15,8,2). On retrouve ici le sens évoqué dans GA et dans DB. Si l'on est accusé, on n'a pas à se justifier (CL 15, 174 = R 15,8,4), selon une notation portée en DA (CL 20,186 = 216,1,6).

Signalons que l'humilité figure parmi les douze vertus d'un bon maître (CL 15,6 = R 5 et CL 24, 228). C'est un aspect actif de cette vertu qu'il convient de souligner.

4.2. Dans l'exercice de l'oraison (EM)

L'Explication de la méthode d'oraison recourt 136 fois aux termes d'humilité. Il s'agit de prière et nous

savons que l'humilité sied à l'adoration comme à la demande. Ensuite, la méthode d'oraison propose, dans sa première partie, *des actes d'humilité, de confusion et de contrition*; dans sa seconde partie, *des actes de confusion et de contrition*.

On notera surtout que l'une des oraisons-modèles de la seconde partie traite de la vertu d'humilité. C'est donc sans inflation artificielle que l'ouvrage aborde cette vertu. Son principal apport, relativement à l'humilité, est de regrouper les textes bibliques de la prière des humbles² :

- Gn 18,27: L'intercession d'Abraham.
- Ps 51 (50): Prière du cœur contrit et humilié.
- Les psaumes des humbles, des pauvres de Yahvé.
- Lc 18,13s: La parabole du pharisien et du publicain.
- Jn 13,5s: Exemple d'humilité donné par Jésus.
- Mt 11,29: Jésus, doux et humble de cœur.
- Mt 23,12: Qui s'élève sera abaissé.
- Lc 1,46s: L'humilité de Marie.
- Ph 2,6s: La kénose du Fils de Dieu.

4.3. Avec les formules excessives de l'époque

« *Tout ce que nous pouvons faire de nous-mêmes, c'est d'offenser Dieu* », lit-on dans EM, et plus loin : « *C'est me faire trop d'honneur que de m'attribuer d'être de la terre et de la cendre, puisque cette terre et cette cendre est l'ouvrage de Dieu*' » (CL 14,49 = EM 5,152s).

On ne saurait comprendre ces textes *stricto sensu*, mais comme des hyperboles donnant un tour littéraire à la phrase. Le procédé est alors fréquent dans les lettres françaises et pas seulement dans les ouvrages d'éloquence sacrée. Il n'empêche nullement J.-B. de La Salle de professer une théologie optimiste lorsqu'il écrit : « *Les plus excellentes et les plus considérables des créatures que Dieu ait produites ont été les anges et les hommes, et c'est même pour eux qu'il a fait toutes choses* » (CL 20,19 = DA 103,0,3).

On peut parler d'humilité mystique à propos de l'acte d'adoration : « *Je vous adore, mon Seigneur Jésus-Christ, enseignant la sainte vertu d'humilité (prosterné aux pieds de vos Apôtres pour les leur laver afin de m'en donner l'exemple)* » (CL 14,100 = EM 12,272,2). L'oraison n'est pas une réflexion spéculative sur une vertu, on le sent bien, mais la contemplation de Jésus dans son comportement, ses relations, ses actions (cf. CL 50,477). Devenir humble est un effet de l'amour d'imitation. Ceci explique sans doute le recours aux hyperboles que nous avons relevé. Le langage de l'amour n'est pas celui de la rigueur théologique.

4.4. L'humilité ascétique (MF)

Chacune des méditations écrites par saint J.-B. de La Salle est une petite unité littéraire. La portée donnée à telle ou telle vertu, en l'occurrence l'humilité, varie donc grandement d'un cas à l'autre. Quelques exemples le feront comprendre.

La fête de la Circoncision montre le Législateur souverain soumis à une loi édictée pour les pécheurs : « *Admirons aujourd'hui l'obéissance et l'humilité du Sauveur dans ce mystère. Apprenez, de lui à vous soumettre à ceux que Dieu vous a donnés pour supérieurs, à vous humilier dans les occasions qui se présenteront* » (MF 93,1). C'est là une humilité ascétique, au service d'une régulation sociale assez platement fondée sur la soumission de Jésus (car, humainement, ce sont les parents de Jésus qui accomplissent la Loi).

Même humilité ascétique dans l'exemple de saint Thomas d'Aquin : « *Tâchez de participer à l'humilité de ce saint puisque vous n'avez rien en vous que de bas et d'humiliant; et pour acquérir cette vertu, aimez beaucoup les humiliations* ».

4.5. L'humilité apostolique (MF)

La Salle discerne une dimension apostolique dans l'humilité de Saint François Xavier: « *C'est aux humbles que Dieu donne plus abondamment ses grâces pour convertir les âmes, [...] Voulez-vous convertir et gagner à Dieu vos disciples? [...] Plus vous vous ferez petits, [...] plus vous toucherez les cœurs de ceux que vous instruisez* » (MF 79,2).

Le premier point de la méditation de Noël nous engage à avoir beaucoup d'amour pour la pauvreté, dans une dynamique de communion avec Jésus

naissant pauvre. Le second point y ajoute l'amour de l'abjection; « *Nous avons dû, en choisissant notre état, nous résoudre à être abjects aussi bien que le Fils de Dieu lorsqu'il s'est fait homme* » (MF 86,2). Le troisième point donne toute sa dimension à ce qu'on peut appeler l'**humilité apostolique de conformité** : « *Rien n'attire tant les âmes à Dieu que l'état pauvre et humble de ceux qui veulent les conduire à lui. [...] Assurez-vous que, tant que vous serez attachés de cœur à la pauvreté et à tout ce qui peut vous humilier, vous ferez du fruit dans les âmes [...] car vous ne les attirerez à Dieu qu'autant que vous aurez de conformité avec eux et avec Jésus naissant* » (MF 86,3).

Voilà la double dimension, extérieure et intérieure, de l'humilité-pauvreté de l'apôtre, source de fécondité apostolique. Ailleurs encore, La Salle rapproche l'humilité de la béatitude des doux qui posséderont la terre (CL 20,190 = DA 216,2,7 et MD 65,2).

4.6. Le « mépris de soi-même » (MD)

Les *Méditations pour les dimanches* associent volontiers l'humilité à l'obéissance (MD 7,1 ; 12,2; 21,2), l'ouverture de conscience (MD 19,2s; 52,3), la prière (MD 38,3; 63,2). Attardons-nous au commentaire de la parabole du pharisien et du publicain, au titre caractéristique : « *Du mépris de soi-même* » (MD 63).

Au premier point, nous lisons : « *Quel mépris ne mérite pas celui dont l'être n'est pas à lui, mais à Dieu qui le lui a donné et [qui] le lui peut reprendre et l'anéantir quand il lui plaira* ». Dieu pourrait y paraître un potentat capricieux, inspiré par l'absolutisme royal ou par une philosophie méprisante pour l'homme, créé à l'image de Dieu, comme La Salle le rappelle ailleurs (CL 21,21 = DA 103,0,9). Fallait-il une telle perspective pour justifier l'affirmation ascétique qui suit : « *Une des choses qui contribue le plus à faire acquérir de la vertu, est le mépris de soi-même* » (MD 63,1) ? Nous lui préférons le texte emprunté à l'Écriture : « *La source de tout péché, dit le Sage, est l'orgueil et la bonne opinion de soi-même* » (id., citant Si 10,13).

Le second point donne en modèle la prière du publicain *se regardant comme un misérable pécheur et demandant humblement à Dieu miséricorde*, qui fut justifié à cause de la manière simple et humble avec laquelle il pria (MD 63,2).

Le troisième point est plus exigeant : « *On ne sau-*

rait pousser trop loin le mépris de soi-même ». Mais il situe l'exigence au plan de la conformité mystique à Jésus crucifié, en esprit de réparation : « Vous qui avez crucifié Jésus-Christ par vos péchés, conformez-vous à lui par des sentiments d'humilité et, vous regardant des yeux de la foi, n'ayez égard qu'à ce qui peut vous inspirer de bas sentiments de vous-mêmes devant Dieu et devant les hommes. Comme donc Dieu donne sa grâce aux humbles, il faut qu'au-dehors et au-dedans le mépris de vous-mêmes soit votre partage. Vous en avez beaucoup d'occasion dans votre état et dans votre emploi » (MD 63,3).

Cette doctrine exigeante renvoie aux pratiques de la vie quotidienne, mais en se fondant d'abord sur l'union que Jésus veut avoir avec nous dans son incarnation rédemptrice.

Un exemple d'humilité est donné par Marie lorsqu'elle reconnaît en elle-même l'œuvre de Dieu et s'anéantit profondément dans le fond de son âme,

reconnaissant qu'elle devait tout à Dieu avant de dire dans son cantique: 'Dieu a fait en moi de grandes choses' (MF 163,3).

4.7. Humilité et « affection à la prière »

Au mardi des Rogations, une méditation parallèle à MD 63, mais dans un tout autre registre, est intitulée *De l'affection à la prière*. On y lit: « La seconde raison qui fait que Dieu accorde tout à ceux qui prient est l'humilité avec laquelle ils lui demandent ce dont ils ont besoin. Car, comme dit fort bien le Sage, 'Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles' » (MD 38,3 citant Pr 3,34).

Dieu y est présenté comme celui qui veut plus vous donner que vous ne voulez lui demander (MD 38,1). La prière du publicain, là encore, est citée avec cette conclusion : « Lors donc que vous priez Dieu, que ce soit avec tant d'humilité que Dieu ne vous puisse rien refuser de ce que vous lui demanderez » (MD 38,3).

5. DANS LA CORRESPONDANCE DE « L'HUMBLE PRETRE » (CL 8,241)

Une seule lettre autographe de J.-B. de La Salle traite de l'humilité. Il y exhorte le Fr. Denis à recevoir sans se dérober les humiliations qui se présentent dans le quotidien de sa vie (LA 12,18; cf. LC 69,3).

Plus généralement, on remarquera le ton direct et serein des lettres de direction du Fondateur aux Frères. Ton qui ne pouvait qu'aider ces derniers à faire la lumière sur eux-mêmes, ce qui est la condition première de l'humilité.

Dans les extraits de lettres publiés par Blain, les développements sur l'humilité sont abondants. Par exemple, à un Frère a du mal à accepter qu'on le reprenne de ses défauts : « Je vois bien maintenant ce que vous désirez, mon très cher Frère. Vous voulez volontiers professer que vous êtes grand amateur de l'humilité et que vous l'estimez beaucoup, pendant que vous évitez l'humiliation autant qu'il vous est possible. Que vous servira d'aimer la vertu et d'en rejeter la pratique ? » (LI 83,4).

Après avoir rapporté les avis de M. de La Salle à une fervente religieuse (CL 8,241), Blain conclut:

« L'humble prêtre, en voulant former l'intérieur de cette religieuse, peignait le sien; car l'on voit que

cette lettre est la vrai tableau de son humilité et des bas sentiments qu'elle lui inspirait à l'égard de lui-même et du prochain ».

Voici quelques extraits de cette lettre : « Vous devez vous persuader que la vie que vous menez demande de vous une tout autre humilité, un tout autre renoncement au monde, à son esprit et à vous-même, en sorte que ce qui pourrait être supportable à un autre ne doit nullement vous le paraître. [...] Demandez à Nôtre-Seigneur qu'il grave cette humilité au fond de votre cœur. [...] Si vous pouvez, ma chère Sœur, graver ces sentiments dans votre cœur et agir conformément, aimer l'abjection, le mépris et les rebuts des créatures, les rechercher et les embrasser, comme ce qui vous est dû si justement, je crois que ce sera un moyen efficace et peut-être l'unique pour attirer la miséricorde de Dieu sur vous » (LI 123).

De nombreux directeurs spirituels du XVII^e siècle savaient parler ce rude langage, et ils étaient compris. Le même biographe montre La Salle obligé de calmer l'esprit de pénitence et la recherche d'humiliations chez certains des premiers Frères, trop prompts à le suivre sur ce chemin (CL 8,248s). Aux âmes d'élite, le coin-

bat spirituel paraît comme une lutte sans merci entre l'esprit du monde et l'amour de Dieu. Combat tragique, car quel homme peut dire que son salut est assuré? Mais aussi combat optimiste, car c'est celui du Christ disant: « *Confiance, j'ai vaincu le monde* »

(MD 1,2; MF 105,3; CL 15,99 = R 12,15).

Complétant, sans l'amoindrir, la rigueur de la lettre citée plus haut par les motivations des méditations 38 et 86, nous saisissons l'ardeur d'un amour qui trace un authentique chemin de perfection.

Commentant la méditation sur l'humilité proposée par saint J.-B. de La Salle dans EM, Miguel Campos et Michel Sauvage écrivent : « On dénaturerait le message lasallien à ce sujet, nous semble-t-il, si on réduisait l'humilité à une vertu individuelle et, a fortiori, si on la comprenait en un sens restrictif et négatif, comme une attitude de crainte à l'égard des responsabilités, de défiance de soi-même paralysant l'engagement. [...] La clé de la juste compréhension de l'insistance lasallienne sur l'humilité nous paraît donnée dans la méditation de Noël. [...] La communauté des Frères a été fondée à partir de la situation de détresse d'une jeunesse abandonnée. Pour rejoindre ces jeunes afin de leur annoncer le salut de Dieu, les Frères entrent dans le mouvement d'incarnation du Fils de Dieu. Ils sortent d'eux-mêmes, renoncent à chercher la richesse ou le pouvoir, pour épouser, autant que faire se peut, l'humble condition de ces enfants délaissés. Comme eux, ils vivent pauvres et méconnus. C'est en assumant cette situation qui les associe au mystère du Fils de Dieu fait homme, qu'ils réalisent les conditions d'un ministère fructueux, On retrouve ici le mot de la méditation sur saint François-Xavier: 'Plus vous vous ferez petits [...], plus vous toucherez les cœurs de ceux que vous instruisez' » (CL 50,475 citant MF 79,2).

¹ Nous empruntons les textes cités au *Dictionnaire de spiritualité*, article *Humilité*.

² La Salle n'approfondit pas davantage, dans R, les rapports de la piété et de l'humilité, mais dans MF 161,3 il affirme que *cette communauté (l'Institut) peut être fort utile à l'Église, pour autant qu'elle sera établie sur ces deux fondements, savoir sur la piété et l'humilité qui la rendront inébranlable*. MR 203,1 montre le zèle de Jésus-Christ à l'égard des pharisiens *dont il ne pouvait supporter l'hypocrisie et la fausse piété, non plus que leur orgueil, qui leur faisait estimer et louer leurs propres actions, critiquer et même blâmer celles des autres*. Sans

doute parce que la piété, qui nous met dans une relation juste avec Dieu, suppose pour cela que l'on se connaisse et que l'on s'estime uniquement selon Dieu.

³ La fin de cet acte d'humilité retrouve les grandes perspectives bibliques. « *Il peut mieux situer l'humilité comme attitude finalement joyeuse de l'homme avec lequel ce Dieu si grand fait alliance jusqu'à être tout en lui. [...] L'acte d'humilité, loin de replier l'homme sur lui-même, le tourne vers Dieu dans l'élan, l'offrande: 'Vous me voulez tout à vous'. On dirait même la consécration, en pensant à la formule des vœux: 'Je me consacre tout à vous'* » (M. Campos et M. Sauvage, CL 50,354).

Thèmes complémentaires

Conversion
Douceur
Esprit du christianisme
Inspiration

Joie
Monde
Mortification
Pauvres

Pénitent
Renoncement-Détachement
Sacraments
Salut
Silence

BIBLIOGRAPHIE

- ALPHONSE, FR. [GUILHEM M.], *À l'école de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Liget, Paris, 1952, p. 171s.
- CAMPOS MARINO, M. A., *L'itinéraire évangélique de SJBS et le recours à l'Écriture dans ses Méditations pour le temps de la retraite*, CL 45, Rome, 1974.
- CAMPOS, M., ET SAUVAGE, M., *Explication de la méthode d'oraison de SJBS, Présentation du texte de 1739, Instrument de travail*, CL 50, Rome, 1989.
- Dictionnaire de spiritualité*, t. 7-3, article Humilité par Pierre ADNES, Beauchesne, Paris, 1969.
- POUTET, Y., *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970.
- SAUVAGE, M., et CAMPOS, M., *Annoncer l'Évangile aux pauvres*, Beauchesne, Paris, 1977, p. 408-420.

Fr. Odon RAZAFINDRAKOTO et Fr. Alain HOURY

81. IMITATION DU CHRIST

81.A. LA SUITE DU CHRIST

Sommaire

1. Approche sémantique

1.1. Le mot imitation dans la langue de l'époque 1.2. L'imitation de Jésus-Christ chez JB de La Salle.

2. Le christocentrisme dans l'école française de spiritualité.

3. Imitation et suite du Christ dans la vie de J.-B. de La Salle

3.1. Un itinéraire d'incarnation 3.2. Aux conséquences claires 3.3. En vue de la communion et du service 3.4. Participation à la mission libératrice de Jésus 3.5. La suite du Christ, dimension du projet dévot lasallien.

4. Le processus d'identification au Christ dans les écrits de J.-B. de La Salle.

4.1. « Disciple et imitateur de Jésus-Christ » 4.1.1. Au prix d'une conversion 4.1.2. Un choix radical 4.1.3. Un choix crucifiant 4.1.4. Un choix personnalisant 4.1.5. Avec des motivations apostoliques.

4.2. En conformité avec ses vues et ses intentions 4.2.1. Par une inspiration motivante 4.2.2. Imiter le Christ dans ses vertus 4.2.3. Jusque dans sa mort et sa résurrection 4.2.4. Existentiellement, dans un ministère qui est mort à soi-même.

4.3. Vivre le mystère du Christ 4.3.1. Une réalité spirituelle 4.3.2. Dans le champ ministériel 4.3.3. Dans la prière 4.3.4. En Eglise 4.3.5. Dans un dynamisme sacrificiel 4.3.6. Conclusions.

4.4. L'identification au Christ dans l'Esprit 4.4.1. L'Esprit, don gratuit 4.4.2. Rôle primordial de l'aujourd'hui dans le mystère du Christ 4.4.3. Effort et accueil de l'Esprit.

1. APPROCHE SÉMANTIQUE

1.1. Le mot imitation dans la langue de l'époque

Nous partons d'un exemple qui paraît représentatif, celui du *Nouveau Dictionnaire François* de P. RICHELET (Amsterdam, 1709), lequel caractérise ainsi l'imitation: « *C'est un effort qu'on fait pour tâcher de marcher sur les pas de quelque personne qui a laissé quelque ouvrage qui mérite de servir de modèle* ».

Certains éléments de cette définition l'apparentent à l'emploi que fait Jean-Baptiste de La Salle du même mot, d'autres permettent de prévoir des inflexions de sens, inévitables d'un auteur à un autre.

- *C'est un effort* : Il a le caractère d'exercice, éventuellement pénible, plutôt que de pure admiration.

- *Pour tâcher*: L'effort procède de la volonté, de la décision personnelle. Là réside une des ambiguïtés

inhérentes à ce mot; car, s'agissant de l'imitation de Jésus-Christ, La Salle y discerne une grâce accordée gratuitement par Dieu, bien que celle-ci ne dispense pas de l'effort de la volonté, et doive être demandée dans la prière.

- *Marcher sur les pas de quelque personne* : Il ne s'agit pas d'un moment, mais d'un **processus**, d'un itinéraire de vie pour se lancer sur les pistes que l'Autre nous a ouvertes. L'image dépasse le sens matériel *limitation* et nous suggère *d'avancer à la suite*, ce qui est plus dynamique et relationnel: on suit une personne, non une idée.

- *Modèle*: On appelle ainsi ce que - ou celui que - nous essayons de reproduire ou d'assimiler en y portant notre attention et qui, cependant, demeure extérieur à nous-mêmes. Nous trouvons là une autre ambiguïté du mot *imitation*: ce qui est *imité* reste extérieur, étranger à notre être; or La Salle insiste sur le fait que l'imitation de Jésus-Christ, loin de se limiter à reproduire des formes externes, doit en arriver à assumer *l'esprit de Jésus-Christ*, pour que cet esprit agisse en nous, d'un mouvement tout intérieur.

1.2. L'imitation de Jésus-Christ chez J.-B. de La Salle

Nous ne pouvons pas nous limiter à l'étude de l'emploi matériel du mot *imitation* dans les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, même s'il y est fait référence au Christ. Il faut nous pencher sur toute l'extension du concept pour découvrir que le recours à ce mot agit comme une ligne d'horizon qui, lorsqu'on veut l'atteindre, nous ouvre un paysage sans cesse plus profond.

Nous pouvons parler de niveaux de profondeur qui auraient nom : *imitation, suite de, conformité, union*. Nous découvririons en outre que, passant d'un niveau à un autre plus profond, le propos, chez La Salle, se fait plus fréquent. Ces glissements de sens

ne sont pas toujours nets; nous constatons plutôt une continuité ou, mieux, une superposition. Mais il est certain que La Salle présente, avec tous ces niveaux et nuances, un processus où l'imitation du Christ est le seul pour entrer dans le mystère du Christ, et finalement tendre à l'identification avec le Christ.

C'est un processus d'intériorisation, par lequel La Salle nous fait passer de l'extérieur à l'intérieur, des actes aux attitudes, du « faire comme » au « sentir comme », d'une conformité externe à une conformité de sentiments et d'intentions, de l'imiter à vivre son mystère, de le suivre à se laisser agir par son Esprit.

Il est sans doute important, pour comprendre ce processus dans la pensée lasallienne, de comparer l'utilisation faite d'images ou de titres se rapportant à Jésus. Pour une douzaine d'emplois, dans toute son œuvre, du mot - plus statique et passif - de **modèle**, rapporté à Jésus-Christ, la fréquence est multipliée par quatre quand il s'agit de **maître**, avec un sens plus dynamique et personnalisant, et qui tend à souligner le rôle primordial du Christ. Fréquence qui s'accroît encore pour le titre de **sauveur**, lequel manifeste à la fois l'initiative du Christ et la référence à l'incarnation rédemptrice, à laquelle nous sommes appelés à participer.

En nous référant à la distinction classique entre ascèse et mystique dans l'imitation et la suite du Christ, nous découvrons chez La Salle un équilibre dynamique entre les deux pôles que sont l'effort de l'homme et l'ouverture à la grâce, chacun semblant requérir l'autre, mais sans cacher la fascination qu'exerce sur lui **l'initiative de Dieu**. C'est pourquoi, tout en tenant à l'équilibre bipolaire évoqué ci-dessus, La Salle témoigne qu'il n'y a d'imitation du Christ qu'au sein d'un processus mystique où l'Esprit de Jésus se révèle être le véritable protagoniste. Bien plus qu'une conquête de l'homme, c'est l'ouverture à la motion de l'Esprit qui peut réaliser en nous et à travers nous le mystère du salut.

2. LE CHRISTOCENTRISME DANS L'ECOLE FRANÇAISE DE SPIRITUALITE

Nous ne pouvons détailler ici le jeu des influences entre J.-B. de La Salle et divers autres penseurs, contemporains ou antérieurs, que l'on groupe sous le nom d'*école française de spiritualité du XVII^e siècle*, sur le thème qui nous occupe. La christologie étant es-

sentielle à toute spiritualité chrétienne, il est normal que le Fondateur des Écoles chrétiennes l'ait abordée longuement dans ses écrits, y intégrant son vécu personnel comme les apports des divers auteurs auquel il avait accès, avec son éclectisme habituel¹.

Il ne fait pas de doute non plus que sa principale source d'inspiration est dans les Évangiles et dans les lettres de saint Paul. La profusion de citations néotestamentaires qui parsèment ses écrits en est la preuve éclatante.

Et puis, homme de son temps, La Salle a partagé le christocentrisme de l'école française de spiritualité. La phrase de saint Paul qui revient constamment chez Pierre de Bérulle : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20) est très présente aussi chez Jean-Baptiste de La Salle, textuellement ou allusivement.

C'est par le séminaire de Saint-Sulpice à Paris, fondé par Jean-Jacques Olier, où il séjourna 18 mois, que l'atteignit ce riche courant christologique. Entre bien d'autres, il put lire et méditer ce texte dans le *Directoire spirituel* du séminaire :

« Le but premier et dernier de cet Institut sera de vivre souverainement pour Dieu dans le Christ Jésus Nôtre-Seigneur, de telle sorte que l'intérieur de son Fils pénètre l'intime de notre cœur et qu'il soit permis à chacun de dire ce que saint Paul affirmait pour son compte avec confiance: 'Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi'. Telle sera chez tous l'unique espérance et l'unique pensée, tel aussi le seul exercice: vivre intérieurement de la vie du Christ et la manifester en actes dans notre corps mortel² ».

On retrouve dans la pensée lasallienne d'autres thèmes issus de l'école française:

- Faire tout en union avec Jésus : « *Et jamais nous ne*

devons agir que comme unis à lui, dirigés par lui et tirant esprit de lui » (P. de Bérulle³).

- Se conformer au Christ, reproduire ses vertus, surtout ses vertus crucifiantes : « *Nous sommes obligés de devenir conformes à Jésus-Christ, comme saint Paul nous l'enseigne. [...] Pour connaître certainement si vous aimez, examinez si vous avez un solide désir de vous conformer à Jésus-Christ, si vous désirez reproduire en vous ses vertus, surtout ses vertus crucifiantes, comme sa pauvreté, son humilité, sa mortification, sa patience; s'il vous est à cœur d'avoir en tout ses dispositions* » (J.-J. Olier⁴).

- C'est l'Esprit-Saint qui nous rend semblables à Jésus-Christ : « *Pour être vrai chrétien, avoir en nous le Saint-Esprit qui nous fasse vivre intérieurement et extérieurement comme Jésus-Christ* » (J.-J. Olier⁵).

Nous retrouvons fréquemment l'écho de ces thèmes sous la plume de J.-B. de La Salle. Mais cette syntonie des idées fondamentales n'amènera pas La Salle au mimétisme. C'est son propre charisme qui lui fera mettre les accents aux points appropriés. On remarque, par exemple, qu'un thème répétitif de la christologie bérullienne - *Jésus-Christ, premier adorateur du Père* - n'est pas souligné chez La Salle, au contraire de l'attention à Jésus-Christ comme Dieu incarné, dans sa mission de rédempteur. La raison de ce changement d'accent est probablement à rechercher dans la dimension de « corédempteur » que La Salle a mise en relief dans sa description du ministère de l'éducateur chrétien.

3. IMITATION ET SUITE DU CHRIST DANS LA VIE DE J.-B. DE LA SALLE

Avant de nous pencher sur la doctrine lasallienne concernant l'imitation et la suite du Christ, nous devons nous référer à l'itinéraire personnel de Jean-Baptiste de La Salle, disciple de Jésus-Christ. Nous y trouverons quelques clés qui nous permettront de mieux comprendre ses écrits⁶.

3.1. Un itinéraire d'incarnation

La vie de Jean-Baptiste, à partir du moment où il s'engage dans l'œuvre des écoles, est un processus de « kénose » : exode d'un monde à un autre, renoncement aux sécurités et aux privilèges, détachement des biens matériels et culturels. Il dut s'incarner au milieu de gens qu'il mettait précédemment *au-dessous de son valet* (CL 7,169), jusqu'à devenir comme

l'un d'eux. Ouvrant son cœur à leurs besoins, il accepta de les servir. C'est l'origine des *Écoles chrétiennes*. Malgré cette évidente ressemblance et cette continuité des pas de Jean-Baptiste avec ceux de Jésus, on ne saurait parler de mimétisme: ni répétition de gestes, ni désir de ressembler extérieurement au prophète de Nazareth ou de vouloir copier ses attitudes les plus héroïques⁷.

S'il y a une ressemblance, c'est parce qu'il comprend comme « kairos », comme manifestation de Dieu, chacun des événements et chacune des relations humaines. La conscience de participer à l'œuvre de Dieu est ce qui l'amène à assumer sa propre histoire comme histoire de salut; et c'est en elle que se vit

l'identification avec le Christ, dans le sillage de son mystère d'incarnation et comme porteur du salut qui vient de lui. Nous pouvons saisir le dynamisme qui le meut dans cet itinéraire d'identification au Christ en analysant l'événement qui en a été le paroxysme: le renoncement à ses biens familiaux et au canonicat⁸.

Vers le milieu de 1682, Jean-Baptiste fait le pas décisif, dans son engagement en faveur des écoles gratuites pour les pauvres : il quitte sa maison et s'en va vivre chez les maîtres. C'est le moment où ceux-ci ressentent une de leurs pires tentations: l'angoisse due à l'insécurité face à l'avenir. Jean-Baptiste les invite à s'abandonner entre les mains de la Providence. C'est seulement ainsi qu'ils pourront renforcer leur stabilité et, par là, assurer la continuité des écoles. Les biographes, Blain en particulier, mettent dans la bouche du Fondateur un long discours⁹ auquel les maîtres répondent en dénonçant la situation aisée de leur bienfaiteur et conseiller, en raison de son patrimoine et de son canonicat. Bénéficiant d'une telle sécurité, on ne peut inviter les autres à se confier à la Providence. Ainsi interpellé, Jean-Baptiste commence un discernement qui s'achève par la consultation du Père Barré. Celui-ci répond en développant un texte évangélique :

« Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids et des retraites; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête.

« Les renards, ajouta-t-il, sont les enfants du siècle qui s'attachent aux biens de la terre. Les oiseaux du ciel, ce sont les religieux qui ont leur cellule pour asile. Mais ceux qui, comme vous, se destinent à instruire et à catéchiser les pauvres, ne doivent point avoir d'autre partage sur terre que celui du Fils de l'Homme.

« Ainsi, non seulement vous devez vous dépouiller de tous vos biens, mais encore renoncer à votre bénéfice et vivre dans un abandon général de tout ce qui pourrait partager votre attention à procurer la gloire de Dieu¹⁰ ».

Les trois biographes primitifs rapportent ce trait et comprennent que ce qui est en jeu va au-delà de l'abandon des biens et du canonicat. C'est la vocation, c'est la réponse globale de Jean-Baptiste à l'appel de Dieu et l'accomplissement de son œuvre. Cette situation de crise atteint son point culminant dans la décision de Jean-Baptiste de se détacher de ses biens et du canonicat, pour se charger définitivement des écoles, sans autre soutien que la Providence.

3.2. Aux conséquences claires

Compte tenu de la forme que revêt le discours de Barré et des propos que Blain prête au futur fondateur pour exprimer la motivation de son choix final, nous pouvons proposer cinq conclusions :

1. L'option de Jean-Baptiste se situe dans un contexte de **suite du Christ**. Il n'essaye pas de mettre en pratique un passage de l'Évangile ou d'imiter la pauvreté et le détachement vécus par le Christ dans ses jours terrestres. La démarche a priori qui part de la Parole écrite et essaie de la faire passer dans la vie ou qui réduit l'Évangile à un répertoire d'exemples à pratiquer ou qui fait du Jésus historique un modèle à copier le plus fidèlement possible: tout cela est étranger à la démarche lasallienne. Son motif n'est même pas de donner aux maîtres un exemple d'abandon à la providence de Dieu. Ce fut peut-être une conséquence de son geste, mais ce n'était pas le but recherché.

2. La décision de Jean-Baptiste se situe dans un itinéraire vocationnel qui est **mémoire et projet**. La mémoire de l'itinéraire se rapporte aux engagements successifs qu'il a pris, conduit par la main de Dieu, et qui lui indiquent une direction. Or, cette direction est mise en question par l'interpellation de personnes vivantes - les maîtres - et non par la lecture de passages bibliques.

3. De la réussite de la réponse dépendra le succès du projet qui n'est autre que **l'œuvre de Dieu**, située non pas dans l'abstrait mais concrètement dans les eux ou trois écoles qu'il a prises en charge. Là, le salut de Dieu pour les pauvres s'accomplit, ainsi qu'il l'a constaté. C'est en contribuant à cette œuvre de Dieu qu'il vit l'incarnation et actualise la mission de Jésus-Christ. C'est à cette expérience que le renvoie le Père Barré, en lui parlant de la vocation-mission des maîtres.

4. La question à laquelle doit répondre La Salle est: Comment **apporter le salut** à ceux que Dieu m'a confiés? Dans le discernement qui s'en suivra, il aura évidemment la lumière de la sainte Écriture, lue non pas solitairement mais en dialogue avec les personnes qui l'accompagnent dans son itinéraire. Et il s'efforce de répondre à l'appel de Dieu dans la situation-même où il l'a reçu.

5. Finalement, il estime que l'accomplissement de l'œuvre de Dieu exige de lui qu'il vive avec les maîtres, en communauté, renonçant à tout ce qui s'y oppose. Le lien de communion entre eux et lui exige qu'il partage leur insécurité, plutôt que de vouloir y

mettre fin par des moyens purement humains, en faisant apport de ses biens à l'œuvre des écoles. Ainsi lui et les maîtres vont-ils s'en remettre à la providence de Dieu qui les a appelés à son œuvre.

Ce moment crucial dans la vie de J.-B. de La Salle révèle une des clés de la vie à la suite du Christ: fidélité, non à la lettre mais à l'esprit qui émane de l'Évangile; non à une histoire passée du salut qu'il faudrait répéter, mais à l'histoire du salut qui se vit aujourd'hui dans les circonstances concrètes et les itinéraires particuliers où Dieu nous place. Imiter Jésus ne consiste pas à copier servilement un modèle mais à entrer dans l'itinéraire d'incarnation ouvert par lui et poursuivi aujourd'hui en chacun des croyants. Itinéraire qui conduit au salut, parce qu'il accomplit l'œuvre de Dieu, la mission reçue du Père par le Christ et à laquelle nous avons vocation de participer.

Dans cette phase de discernement qui a conduit La Salle au détachement total, nous percevons la base expérimentale de ce qu'il formulera théologiquement dans ses *Méditations* : l'authentique moteur dans le processus de suite du Christ et d'identification à lui n'est pas l'initiative propre, mais l'Esprit. En vivant cette expérience d'abandon à l'Esprit du Christ, La Salle aboutit à la conclusion qu'il accomplit non son œuvre mais celle de Dieu et qu'il faut laisser celui-ci en assurer le fondement.

3.3. En vue de la communion et du service

En second lieu, la participation de Jean-Baptiste au Mystère du Christ se caractérise par une recherche de communion et de service pour construire la communauté naissante.

La recherche de communion l'amènera à construire une communauté inspirée par l'amour, par les relations fraternelles, par l'esprit des béatitudes. Mais c'est de l'intérieur que cette communion doit se construire. Revenons sur l'épisode biographique déjà commenté. Dans la confrontation des différents itinéraires impliqués - celui de La Salle, celui des maîtres, celui de Barré - la Parole de Dieu prend force et réalité. La Parole cesse d'être spéculative pour prendre vie dans l'interpellation mutuelle et, faisant naître une communion entre les personnes, elle crée la communauté.

Curieux et éclairant à la fois est le parallélisme établi par le Minime dans sa réponse. Face aux trois termes de la phrase évangélique - les renards, les oiseaux du ciel, le Fils de l'Homme - il en place trois

autres : les enfants du siècle, les religieux, *les maîtres qui se destinent à instruire les pauvres*; les deux premiers ayant pour fonction de faire ressortir le troisième. Ainsi donc, Nicolas Barré propose au chanoine rémois :

1. Que le mystère du Salut qu'incarné le Fils de l'Homme est en acte par la seule existence de ces maîtres servant les enfants pauvres.
2. Que ce mystère, le même en Christ et dans les maîtres, implique une *dépendance totale* envers la divine Providence, puisque l'œuvre est celle de Dieu.
3. Que lui-même, déjà en communion avec les maîtres, doit porter sa participation au mystère du Christ jusqu'à l'accomplissement total, en assumant leur situation d'insécurité. C'est sur ce dernier point que porte l'appel vocationnel qui lui est adressé.

Dans leurs commentaires, les biographes tentent d'infléchir la pensée de Barré dans un sens hagiographique. Ils font consister l'appel vocationnel en une invitation à imiter certains aspects de la vie du Christ, à réaliser une plus grande perfection, à se donner en exemple aux maîtres. Le Minime, au contraire, préconise une inversion de perspectives : le centre de gravité n'est pas chez La Salle, dans un souci de vertu personnelle ou d'imitation du Christ, mais chez les maîtres, dans la mission qu'ils accomplissent et par laquelle s'actualise le mystère du Christ.

C'est dans la communion avec les maîtres et leur mission qu'arrivé à maturité l'itinéraire d'incarnation où La Salle s'est engagé et que se dessine peu à peu la vocation à laquelle Dieu l'appelle, ainsi qu'il l'écrira lui-même dans le *Mémoire des commencements*.

Ce type d'« inversion », dans la suite du Christ assumée à partir du partage d'une mission, apparaît fréquemment dans les écrits lasalliens destinés aux Frères, comme une projection de l'expérience de leur auteur qui en développe la dimension de service à partir de sa situation d'initiateur et de supérieur de la communauté.

La grâce reçue par J.-B. de La Salle lors de la constitution de la communauté des Frères n'est pas de l'ordre de l'exemplarité - et centrée sur sa personne - mais de celui du ministère, son objet étant la **mission d'évangélisation**. Il aide les Frères à prendre conscience du sens de ce qu'ils réalisent, de leur place dans l'histoire du salut et de la manière dont leur mission est le fondement de leur communauté et le lieu de leur salut personnel. Ainsi, il les aide à chercher la perfection, non pour elle-même, mais en vue de l'accom-

plissement de la mission de salut qui leur est dévolue et pour que le mystère du Christ soit manifesté à travers eux.

C'est là un cas de décentrement de soi comme on en rencontre de nombreux dans les écrits lasalliens. Dans celui-ci, Jean-Baptiste assume la fonction d'autorité au sein de la communauté, en charge d'un ministère d'animation pour le profit spirituel de ses Frères. Exerçant son autorité comme *tenant la place de Notre-Seigneur* (CL 10,115 = EP 3,0,7), il s'efforce de porter à sa pleine maturité la communion fraternelle qu'il a suscitée¹¹. Cela justifie son obsession de se décharger de l'exercice de l'autorité. Les biographes mettent l'accent sur l'humilité personnelle de Jean-Baptiste, risquant d'oublier que, dans son projet, la communauté est centrale, et doit prendre en mains son destin. Au tréfonds il y a l'humilité, c'est certain, non comme motif mais comme critère de jugement, pour apprécier quand et comment le succès de la mission, *l'œuvre de Dieu*, est en jeu dans la communauté. De là son attitude comparable à celle du Précurseur qui s'efforce de faire croître tandis que lui-même diminue.

3.4. Participation à la mission libératrice de Jésus

La troisième constante que nous découvrons dans l'itinéraire lasallien concerne la participation de Jean-Baptiste à la mission salvatrice du Christ parmi les pauvres.

D'une manière progressive au début, radicale ensuite, il s'engage dans l'œuvre des écoles, vue comme une structure libératrice pour *les enfants des artisans et des pauvres*. Il n'arrive pas à cet engagement à la suite d'un raisonnement théorique, ou par désir d'appliquer quelque précepte, mais existentiellement, sur la base de son ouverture évangélique et de sa docilité à l'Esprit. C'est le contact avec les besoins des maîtres d'école de Reims et, à travers eux, avec la situation d'abandon des enfants pauvres qui met en mouvement son cœur et appelle sa réponse créative. Il a ressenti que Dieu les aimait à travers lui et voulait les sauver, ayant *éclairé lui-même le cœur de ceux qu'il a destinés à être ses ministres* (MR 193,1).

À partir de là commencent la recherche et la mise sur pied des structures nécessaires à cette libération : gratuité scolaire, règlement journalier, formation des maîtres, ouverture à des attitudes « ministérielles », en-

gagement votai, caractère laïc de l'Institut, etc. Ainsi mûrit une conscience ministérielle qui pousse les maîtres à adopter un mode de vie dont le caractère évangélique, et d'abord la pauvreté, leur permet d'apparaître comme des signes visibles de Jésus-Christ et d'être reconnus comme sauveurs des pauvres. C'est ainsi que l'exprimera La Salle dans la méditation pour le jour de Noël où, de façon inhabituelle, il utilise le « nous » pour se référer au processus d'incarnation qui l'a amené, et avec lui les Frères, à ressembler à Jésus, non d'une imitation « a priori », mais résultant de leur ministère : « *Nous avons dû, en choisissant notre état, nous résoudre à être abjects, aussi bien que le Fils de Dieu lorsqu'il s'est fait homme; car c'est ce qu'il y a de plus remarquable dans notre profession et dans notre emploi. Nous sommes de pauvres Frères. [...] Il n'y a que les pauvres qui nous viennent chercher.* » (MF 86,2).

S'étant approché d'eux, La Salle reconnaît *Jésus sous les pauvres haillons des enfants* (MF 96,3). Il met alors tout son empressement à leur faire découvrir leur dignité de fils de Dieu, jusqu'au résultat libérateur: voir ces jeunes enfin éduqués *dans l'esprit du christianisme* (MR 207,3). Au long de ce processus, lisant son expérience à la lumière de la foi, La Salle acquiert et transmet aux Frères la conviction que l'œuvre des écoles dont Dieu les a chargés (cf. MR 207,3,2) participe pleinement à l'œuvre rédemptrice du Christ (cf. MR 195,1) et fait d'eux des ministres de Dieu, *dispensateurs de ses mystères* (MR 205,1) et *ambassadeurs de Jésus-Christ* (MR 201,2).

Cette nouvelle clé que fournit l'itinéraire lasallien nous invite à comprendre l'entrée dans la mission salvifique de Jésus et dans son mystère, non comme un acte de volonté ou une conclusion intellectuelle mais comme une conséquence existentielle, fruit d'une vie réceptive aux motions de l'Esprit qui, d'engagement en engagement, est introduite par le Père dans l'œuvre rédemptrice du Christ.

3.5. La suite du Christ, dimension du projet de vie lasallien

Prêtons attention à un document transmis par le biographe J.-B. BLAIN et intitulé *Règles que je me suis imposées* (CL 10,114s = EP 3,0,1s). Voyons comment, dans cette sorte de « projet personnel », La Salle explicite sa marche à la suite du Christ¹².

« J'unirai, au moins vingt fois par jour, mes actions à celles de Notre-Seigneur et je tâcherai d'y avoir des vues et intentions conformes aux siennes » (règle 5). Laissant de côté la forme (le détail comptable), notons que dans cette volonté d'être uni au Christ, l'accent est mis non sur l'imitation externe mais sur la conformité avec les vues et les intentions de Jésus-Christ. Ce sont elles qui ont à voir avec l'ici et maintenant de Jean-Baptiste qui vit ainsi en référence au centre de l'histoire du salut, lequel n'est pas un événement du passé mais l'œuvre de Dieu réalisée aujourd'hui en Christ.

Il projette son souci d'être fidèle au moment présent en diverses règles, explicitant ainsi la conscience qu'il éprouve d'être un instrument du mystère salvifique du Christ, à travers la mission qui lui a été confiée.

De même, quand il se propose de faire pénitence pour les fautes que ses Frères lui déclarent, s'en con-

sidérant comme responsable (règle 7), Jean-Baptiste exprime avant tout son identification au Christ qui, sans avoir commis le péché, s'est fait péché pour nous (Rm 8,3). Son intention n'est pas d'abord d'imiter la pénitence du Christ. Mais, s'il atteint cette attitude de pénitent qui, selon les biographes, était frappante, c'est comme conséquence de ce qui est au centre de son expérience religieuse : l'identification au Christ rédempteur.

La lecture ministérielle de leur emploi que La Salle propose aux Frères part de sa propre expérience: il se considère *comme tenant la place de Notre-Seigneur* pour ses Frères. Dans l'optique de la réconciliation en Christ, il doit assumer la responsabilité de leur salut, il doit *porter leurs péchés*. Sa tâche ne sera pas *d'agir comme s'il était le Christ*, mais avec la conscience que par lui le Christ réalise le mystère de réconciliation. On comprend alors l'admirable règle 6 : « *Quand mes Frères me viendront demander quelques avis, je prierai Notre Seigneur de le leur donner* ».

4. LE PROCESSUS D'IDENTIFICATION AU CHRIST DANS LES ECRITS DE J.-B. DE LA SALLE

Le processus d'identification au Christ n'est pas explicité dans les écrits de J.-B. de La Salle sous forme de traité mais dispersé dans ses divers écrits. On peut néanmoins saisir le dynamisme d'intériorisation qu'il imprime à la suite du Christ, à la participation à son mystère. Essayons de percevoir les mouvements de fond qui caractérisent le christocentrisme lasallien¹³.

4.1. « Disciple et imitateur de Jésus-Christ »

4.1.1. AU PRIX D'UNE CONVERSION

« On donne le nom de chrétiens à tous ceux qui sont de cette religion, et ce nom vient de Christ, et il signifie disciple et imitateur de Jésus-Christ » (CL 20 Préface = DA 0,0,5). Le premier pas vers l'identification au Christ est de devenir son *disciple*, ce qui conduit à être son *imitateur*. La Salle utilise les deux termes, dès les premières pages de son catéchisme.

C'est au fait qu'il imite le Christ que le disciple se reconnaît, car *nous devons tâcher de conformer notre vie à la sienne et à ce qu'il nous a enseigné dans son saint Évangile* (CL 22,191 = DC 42,13,13). Il n'est donc pas étonnant que La Salle insiste tant sur la né-

cessité d'imiter le Christ, objectif incessant de la vie chrétienne. Jésus-Christ est notre modèle, parce qu'il a réalisé, par sa vie, sa mort et sa glorification, les *divins mystères* de notre salut non *seulement pour nous racheter, mais aussi pour nous instruire et nous porter par son exemple à la pratique des vertus les plus solides et sanctifiantes qu'il a lui-même pratiquées* (CL 14, 60 = EM 8,180).

Disciples, nous devons lui ressembler. La Salle l'exprime par cette brève prière au Christ : « *Faites, Seigneur, que je vive de manière qu'il y ait quelque rapport de ma vie avec la vôtre, en imitant vos saintes vertus* » (CL 14, 66 = EM 8,193,8). C'est la condition indispensable pour partager la gloire qui est celle de Jésus-Christ et qu'il nous a promise: « *Je suis convaincu de cette vérité que si je veux avoir part à votre gloire dans le ciel, il faut que je me rende conforme à vous sur la terre* » (CL 14, 81 = EM 9,225,4).

L'éducateur chrétien, de plus, est le représentant du Christ auprès de ses disciples : « *Et comme vous tenez sa place, regardez-vous comme obligés à faire de même* » (MR 196,1). Or, on ne peut imiter quelqu'un que l'on méconnaît, aussi est-il nécessaire

d'approcher la source même de cette connaissance, le Nouveau Testament, dont la lecture assidue est une constante recommandation du fondateur des Écoles chrétiennes (cf. MR 196 et MF 190,1).

4.1.2. UN CHOIX RADICAL

En invitant à la confrontation avec l'Évangile, La Salle souhaite le faire entrer dans le processus de « radicalité évangélique » qui n'est autre que la conversion au Christ comme dimension de vie. Et cela, qu'il s'agisse du Frère, engagé dans un état de vie consacrée, ou du baptisé, écolier ou lecteur des *Devoirs d'un chrétien*.

Les expressions revenant sous sa plume mettent en relief cette volonté de radicalité, ce désir de ne pas se contenter du degré déjà atteint. Dans l'oraison, dit-il, *attachez-vous à ce qui est de la foi et qui porte [...] à l'imitation de Jésus-Christ et à l'exercice des vertus qu'il a pratiquées, tâchant de l'imiter le plus parfaitement qu'il vous sera possible* (CL 15,129 = R 14,3,3). De même pour les élèves : « *Il faut les exciter, selon la doctrine de Jésus-Christ, à ne pas se contenter de faire des bonnes œuvres* » (MR202,2). « *Qu'en toutes choses ils croissent en Jésus-Christ* » (MR 205,3).

4.1.3. UN CHOIX CRUCIFIANT

L'imitation de Jésus-Christ est une activité humaine éminemment ascétique. Elle exige une volonté et un effort continuel. « *Je suis résolu [à vous suivre], ô mon aimable sauveur, quoi qu'il m'en puisse coûter* » (CL 14,64 = EM 8,192,5). Loin de cacher l'aspect mortifiant de la marche à la suite du Maître, La Salle met en relief sa nécessité, en rapport non avec le désir de perfection mais avec le fait de suivre Jésus :

- En cherchant la gloire de Dieu : « *Que votre foi soit agissante et animée de charité, qu'elle vous fasse détacher de toutes choses [...] prêt à tout perdre plutôt que Dieu, à quitter tout plutôt que sa sainte volonté reconnue, à sacrifier tout honneur, santé et vie pour la gloire et les intérêts de Dieu, en imitant Jésus-Christ suivant cette parole: 'Celui qui veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive'* » (CL 15,155 = R 15,1,2 citant Mt 16,24).

- Pour son amour : « *Souffrir généralement tous les maux de l'esprit et du corps pour l'amour de Dieu et pour imiter Jésus-Christ* » (CL 15,180 = R 15,11,1).

- Parce qu'en cela consiste *la dévotion envers Notre*

Seigneur Jésus-Christ [...] : imiter les vertus qu'il a pratiquées (CL 22,188 = DC 42,13,4).

- Pour le rejoindre dans sa gloire : « *Imiter la vie crucifiée de Notre Seigneur Jésus-Christ afin que notre corps et notre âme jouissent de la gloire qui leur est préparée dans le Ciel* » (CL 22,176 = DC 42,10,6).

4.1.4. UN CHOIX PERSONNALISANT

J.-B. de La Salle ne considère pas l'imitation de Jésus-Christ comme une fin en soi, ni comme un exercice mécanique ou volontariste dont le modèle imité nous serait extérieur. Au contraire, il en exalte le caractère personnalisant, s'agissant de la suite de quelqu'un, non de quelque chose. Si bien que nous pouvons compter sur l'aide de notre modèle pour l'imiter; une aide intérieure, en forme de grâce, puisque c'est le modèle lui-même qui suscite et mène à bonne fin en nous l'imitation.

La Salle est réticent, là encore, pour utiliser le mot modèle à propos du Christ, voulant peut-être éviter l'aspect passif du terme. Il préfère parler *de l'exemple* du Christ, soulignant le dynamisme de l'invitation du *Maître* et *Sauveur* qui nous précède afin que nous le suivions, lui qui *nous a enseigné la pratique des vertus par son exemple et par ses paroles, comme choses nécessaires au salut. Ce qui lui fait dire qu'il est le chemin* (CL 14,94 = EM 11,249).

Conscient de nos liens de dépendance à l'égard du Maître, La Salle nous invite à demander la grâce de l'imitation du Christ : « *Vous avez voulu par votre amour et [votre] bonté infinie me guérir à vos dépens de cette maladie si funeste et me mériter la grâce de vous suivre et [de] marcher sur vos traces. C'est ce que je suis résolu à faire, ô mon aimable Sauveur [...]. Accordez-moi la grâce que vous m'avez méritée [...] pour vous imiter.* » (CL 14,64 = EM 8,192,7).

4.1.5. AVEC DES MOTIVATIONS APOSTOLIQUES

On perçoit mieux encore l'imitation comme manifestation de la suite du Christ lorsqu'envisage par rapport à sa finalité principale, dans la spiritualité lasallienne: la mission apostolique. Nous sommes appelés à imiter le Christ pour participer à la mission que le Père lui a confiée. C'est là une finalité que La Salle n'attribue pas seulement à ses Frères mais à tous les chrétiens, disant dans son catéchisme que, parmi *les vertus que nous devons imiter particulièrement en*

Jésus-Christ, figure le zèle gât 'il a toujours eu pour le salut des âmes (CL 22,192 = DC 42,13,12).

Cette mission de salut à laquelle nous participons, nous devons la mener à bonne fin de la même manière que Jésus-Christ, c'est-à-dire en étant fidèles à la volonté du Père. Pour cela, nous devons renoncer à toute volonté propre, parce que Jésus-Christ a renoncé à sa volonté dès le moment de sa conception, quoi qu'elle fût en lui très sainte et incapable de dérèglement, ce qui lui a fait dire : 'Je ne suis pas venu pour faire ma volonté' (CL 15,114 = R 13,13,1 citant Hb 10,7).

Le ministère auquel sont conviés les Frères enseignants rend plus pressante encore l'invitation à la suite du Christ : « *Ne vous attachez qu'à Jésus-Christ, à sa doctrine et à ses saintes maximes, puisqu'il vous a fait l'honneur de vous choisir, préférablement à un grand nombre, pour les annoncer aux enfants qui sont ses bien-aimés* » (MF 167,2).

L'imitation motivée par le ministère ne se limite pas aux actes du ministère mais atteint la personne entière. Les saints apôtres en sont l'exemple, eux qui, ayant été témoin du ministère du Christ, purent, pour gagner les âmes à Dieu, se régler et se former sur sa conduite. C'est aussi ce que vous devez faire, vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres pour être ses coopérateurs au salut des âmes. Vous devez en lisant l'Évangile étudier la manière et les moyens dont il s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Évangile (MR 196,2).

Le texte cité, et toute la méditation 196, nous permet d'entrer davantage dans la compréhension de l'imitation de Jésus-Christ comme mise à sa suite et allant jusqu'à l'identification à lui. Nous imitons celui qui, d'abord, nous a choisis et a fait de nous ses coopérateurs. Par là, en l'imitant, loin d'évoquer un simple souvenir, nous prolongeons et actualisons le Christ lui-même qui continue de sauver les hommes au point qu'il veut que vos disciples vous envisagent comme lui-même (MR 195,2). Lui seul peut donner vie à notre action : « *Tous vos soins à l'égard des enfants qui vous sont confiés seraient inutiles si Jésus-Christ lui-même ne leur donnait la vertu, la force et l'efficacité qui leur est nécessaire pour les rendre utiles* » (MR 195,3).

Pour conclure, redisons, s'il en est encore besoin, que l'imitation du Christ ne concerne pas les actes extérieurs du Jésus de l'histoire mais ses dispositions

intérieures que La Salle nous invite à faire nôtres.

Alors, dans l'oraison, le fruit que produira en nous la considération des mystères de Jésus, sera un grand désir de l'imiter en toutes les vertus dont il nous donne l'exemple (CL 14,68 = EM 8,195s) nous ouvrant au désir intérieur d'en profiter et d'en recevoir l'esprit, la grâce et le fruit que Notre Seigneur désire lui-même que nous en tirions (CL 14,60 = EM 7,179).

4.2. En conformité avec ses vues et ses intentions

4.2.1. PAR UNE INSPIRATION MOTIVANTE

On trouve un exposé du souci lasallien de motiver toute la conduite humaine par le recours à l'esprit de Jésus-Christ dans l'introduction aux Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, où La Salle en fait le principe régulateur de toute conduite chrétienne, y compris du savoir-vivre, affirmant avec saint Paul qu'il n'y a aucune de [nos] actions qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens (CL 19,ii = RB 0,0,3 citant Ph 4,8).

C'est pourquoi lorsque les pères et mères, les maîtres et les maîtresses, éduquent les enfants, ils doivent leur proposer, dit La Salle, des motifs qui regardent la gloire de Dieu et le salut ou le motif de la présence de Dieu ou la considération qu'ils voient en leur prochain des membres de Jésus-Christ et des temples vivants et animés du Saint Esprit. Ces vues et ces motifs en plus de sanctifier toutes leurs actions, leur permettront de discerner, comme il se doit, la politesse ou urbanité chrétienne de celle qui est purement mondaine et presque païenne. À partir de cette inspiration chrétienne, ils pourront vivre en véritables chrétiens avec des manières extérieures conformes à celles de Jésus-Christ et à celles de leur profession (CL 19,IIIS = RB 0,0,5s).

Le propos adressé aux maîtres est de même essence : « *Il ne vous suffirait pas, pour bien remplir votre ministère, d'exercer vos fonctions à l'égard des enfants en vous conformant seulement à Jésus-Christ dans sa conduite, [...] si vous n'entriez aussi dans ses vues et dans ses intentions* » (MR 196,3).

Cette volonté d'atteindre à l'intériorité, à la conformité de vue avec Jésus-Christ, s'intensifie dans EM, où elle est implorée comme une grâce divine. Plusieurs des « actes » que développe la méthode d'oraison reprennent cette inspiration. Ainsi, l'acte d'union

à Nôtre-Seigneur, dans l'oraison sur une vertu, ici, l'humilité de Jésus-Christ : « *Que l'onction de votre sainte grâce m'enseigne à être humble de cœur et à pratiquer l'humilité, non seulement à l'extérieur, comme les personnes du monde, par politique, mais par des vues de foi, en union à votre esprit, par conformité avec vos dispositions et à votre imitation* » (CL 14, 105 = EM 14,285,2).

4.2.2. IMITER LE CHRIST DANS SES VERTUS

La conformité intérieure à Jésus-Christ, manifestée dans la conduite extérieure, nous renvoie davantage encore à *l'esprit des mystères* (CL 14,59s = EM 7,178s). Comme par un mouvement de flux et reflux, celui qui marche à la suite du Christ passe de l'esprit des mystères aux attitudes qui en découlent pour en venir aux actes extérieurs; et ceux-ci le renvoyant de nouveau à l'esprit qui doit les animer.

Dans les *Devoirs d'un chrétien*, la considération des divers mystères de Jésus-Christ conduit à imiter les vertus qui éclatent en chacun d'eux. Ainsi, pour honorer le mystère de la passion du Seigneur, nous devons *imiter l'humilité, l'obéissance, la patience, la charité et la douceur que Notre Seigneur Jésus-Christ a fait paraître dans sa passion* (CL 22,169 = DC 42,8,14). Dans EM, l'oraison à partir d'une vertu de Jésus-Christ nous fait entrer dans l'esprit qui l'animaient et nous unit à lui. Cet esprit nous met en relation avec le mystère unique du salut que Jésus-Christ réalise à travers l'histoire¹⁴. Une fois assumé l'esprit correspondant, le rythme même de l'oraison doit amener à le concrétiser dans la vie.

4.2.3. JUSQUE DANS SA MORT ET SA RESURRECTION

La conformité intérieure avec le Christ est toujours orientée, dans les écrits lasalliens, vers son mystère pascal; et dans ce cheminement vers l'accomplissement, l'accent est mis sur le Christ souffrant en croix. C'est ainsi que nous nous configurons à lui : « *On n'est chrétien qu'autant qu'on est conforme au Sauveur et c'est l'amour des souffrances et de la mortification qui nous rend semblables à lui* » (MF 176,3).

Plus encore, la conformité au Christ souffrant est nécessaire pour que le Père nous reconnaisse comme entés sur le mystère de Jésus, son *Fils bien-aimé* selon le texte du récit de la transfiguration. Quand l'âme est ainsi transfigurée avec Jésus-Christ, il faut qu'elle

s'entretienne avec plaisir de sa passion et de sa croix, pour faire paraître que tout son désir est d'être conforme à Jésus-Christ dans son état souffrant. Car le Père éternel ne la reconnaîtra pour sa bien-aimée qu'autant qu'elle aura d'amour pour les souffrances (MF 152,3).

Les attitudes ou *vertus* les plus difficiles du point de vue humain trouvent leur plein sens lorsqu'on les rapporte à l'esprit de ce mystère de la croix qui se révèle en Jésus. Ainsi en est-il pour l'obéissance à laquelle La Salle accorde une grande place. Pour lui, obéir c'est se conformer à Jésus-Christ, faire que passe en nous tout l'amour du Christ pour le Père, qui le porte à se sacrifier pour réparer nos péchés (cf. CL 15,169 = R 15,6,3).

Les références lasalliennes concernant la mortification, la pénitence, la participation aux souffrances du Christ sont très abondantes et insistantes. Cette vision apparemment pessimiste s'enracine, et c'est toute sa force, dans un grand dynamisme: le passage du vieil homme à l'homme nouveau. C'est un processus de purification, de mort en vue de la vie. Non pas masochisme, mais recherche de la vie nouvelle qu'offre le Christ, lui qui était mort et qui est ressuscité.

Il s'agit de renoncer au péché afin de *vivre pour la justice* (MD 28,2). La motivation en est Jésus-Christ lui-même. Notre sanctification est seconde. « *Nous qui sommes nés dans le péché et qui avons vécu aussi dans le péché, nous devons être conformes à Jésus-Christ en cette vie et y souffrir avec lui, si nous voulons l'avoir pour chef et être un de ses membres et détruire en nous le péché* » (MF 125,1).

Les souffrances, dans ce climat, ont un caractère positif comme condition de vie, comme moyen de nous unir au mystère rédempteur du Christ : « *Il ne faut plus de votre côté qu'achever ce qui manque, dit saint Paul, à la passion de Jésus-Christ, qui est l'application qui vous en doit être faite par la participation que vous aurez à ses souffrances* » (MD 25,3).

Un tel mouvement accentue non pas tant la volonté personnelle d'avancer, pourtant indispensable, que la contemplation de Jésus dans son propre anéantissement (Cf. MF 112,2). Dans la méditation pour le samedi saint, *Sur les cinq plaies de Jésus-Christ*, La Salle nous invite mystiquement à mettre la main dans la plaie du côté [...] pour pénétrer, s'il est possible, jusqu'au cœur de Jésus et pour faire de là

passer dans le [nôtre] les sentiments d'une patience toute chrétienne, d'une entière résignation, d'une parfaite conformité à la volonté de Dieu (MD 28,3).

En définitive, ce processus nous amène à la conformité avec le Sauveur, lui dont l'image la plus représentative, en toute spiritualité chrétienne, est celle du Crucifié. Pour que Dieu puisse nous envoyer comme sauveurs, pour que les pauvres puissent nous reconnaître comme tels (cf. MF 86,3), nous devons nous rendre conformes au Crucifié : « *Mettons toute notre gloire, avec saint Paul, à porter sur notre corps les sacrés stigmates des souffrances de Jésus. [...] Nous ne paraîtrons jamais mieux son serviteur, son ami et son imitateur qu'en imprimant en nous le caractère de sa sainte croix et qu'en souffrant des peines semblables aux siennes* » (MF 165,3).

Tout l'arrière-plan de ce processus, et pas seulement sa fin, est éclairé par la résurrection du Christ qui, dit La Salle, n'est pas seulement glorieuse à Jésus-Christ, mais aussi *avantageuse pour nous parce qu'elle est une assurance de notre résurrection* et que par elle *il a détruit le péché* (MD 29,1). Si Jésus-Christ est ressuscité, c'est *afin que nous vivions dans une nouvelle vie*.

L'exigence immédiate est douloureuse : « *Attachez ce corps avec toutes vos affections déréglées à la croix de Jésus-Christ* ». Mais elle se trouve allégée par la promesse du Christ de nous rendre semblables à lui dans sa résurrection. Jésus-Christ peut rendre notre corps *par avance participant de l'incorruptibilité, comme le sien, en le préservant du péché* (MD 29,2).

Ainsi donc, ce processus de « kénose » pour nous conformer au Christ se révèle être, dans la perspective lasallienne, un chemin de résurrection porteur d'espérance et de joie : « *La Résurrection de Jésus-Christ doit encore procurer cet avantage de vous faire ressusciter spirituellement, [...] vous faisant entrer dans une vie toute nouvelle. [...] Mortifiez vos corps terrestres. [...] Dépouillez-vous du vieil homme pour vous revêtir du nouveau* » (MD 29,3).

4.2.4. EXISTENTIELLEMENT, DANS UN MINISTÈRE QUI EST MORT À SOI-MÊME

Le processus de conformité au Christ que nous venons d'évoquer pourrait conduire à une lecture désincarnée de l'Évangile, une sorte de transposition anachronique de la passion du Christ, si nous le sépa-

rons du contexte où le situe La Salle qui est toujours le ministère du Frère.

Dans son « emploi », et par lui, le Frère atteint la conformité intérieure avec le Christ. Les peines subies dans le ministère contribuent à *faire mourir* à lui-même (MF 145,3). Et grâce à l'exemple et à l'amour du Christ, ils les surmontera. « *Parmi tous ces maux, nous devons demeurer victorieux, animés par l'exemple de celui qui nous a tant aimés que de se livrer à la mort pour l'amour de nous* » (MF 152,1).

4.3. Vivre le mystère du Christ

4.3.1. UNE REALITE SPIRITUELLE

L'imitation du Christ et l'identification à lui nous conduisent, dans l'enseignement spirituel lasallien, à une nouvelle perspective de notre suite du Christ : l'expérience vécue du mystère du Christ. On semble recevoir, ici, un écho la maxime si chère à l'école française de spiritualité : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20). Elle résume parfaitement l'idéal qui, selon La Salle, doit orienter notre vie chrétienne et notre ministère d'éducateurs.

Au premier moment où l'on se met à la suite du Christ, quand il semble que Ton soit en plein effort de conversion, l'union au Christ est présenté comme l'idéal de tout chrétien et non seulement du religieux. Saint Jean-Baptiste de La Salle s'exprime ainsi dans *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*, un petit livre écrit pour les écoliers: « *Changez donc en moi, divin Jésus, cette vie de nature qui ne cherche que ses commodités [...] afin que ne vivant plus que de la vie que vous m'aurez communiquée, je puisse dire effectivement et en vérité, que je ne vis plus de ma propre vie, mais que c'est vous qui vivez en moi* » (CL 17,272 = I 6,24,2).

Dans EM, La Salle place cette union au Christ au plus haut niveau, à la suite de Jn 17, la comparant à l'union du Christ avec le Père: « *Vous étiez dans votre Père et votre Père était en vous. [...] Faites que je demeure en vous et que vous demeuriez en moi* » (CL 14,56 = EM 169,1 et 6).

4.3.2. DANS LE CHAMP MINISTÉRIEL

Passer de cette hauteur mystique au champ ministériel de l'éducation des enfants semble aller de soi pour J.-B. de La Salle. Ainsi, quand il utilise les expressions *messagers ou ambassadeurs de Jésus-Christ*.

ambassadeurs et ministres de Jésus-Christ, pour les appliquer aux éducateurs chrétiens, il emploie la même clé de lecture que lorsqu'il voit en eux un signe tangible de l'amour du Christ pour les enfants pauvres et abandonnés. Ces derniers se sentiront aimés par Jésus-Christ, servis, enseignés et sauvés par lui, à travers la personne du Frère : « *C'est lui [Jésus-Christ] qui veut que vos disciples vous envisagent comme lui-même* » (MR 195,2).

4.3.3. DANS LA PRIERE

Mais cette « signification » (ou sacramentalité) du Frère n'est pas automatique. Elle dépend d'abord de l'union intérieure que celui-ci garde avec le Christ et qu'il a pu acquérir par l'oraison : « *Vous devez donc beaucoup vous appliquer à la prière pour réussir dans votre ministère. [...] Jésus-Christ, voyant que vous le regardez dans votre emploi comme celui qui peut tout et vous comme un instrument qui ne doit se mouvoir que par lui, ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez* » (MR 196,1).

Ensuite, cette « signification » exige du Frère qu'il s'identifie avec la finalité assignée à sa mission et qu'il ait dans son emploi, des intentions toutes pures comme celles de Jésus-Christ (MR 196,3). Il est donc convié à n'avoir, comme *ministre de Jésus-Christ*, d'autre but, qu'une *charité et un zèle sincère et véritable* (MR 201,1) afin de *procurer le salut des âmes* (MR 201,3). Comme le Fils de Dieu venant en ce monde, le Frère doit se proposer de *détruire le péché* (MR 202,1) et de communiquer la vie à ses élèves afin de pouvoir dire *ce que Jésus-Christ disait touchant les brebis dont il est le pasteur: [...] 'Je suis venu, dit-il, afin qu'elles aient la vie et qu'elles l'aient avec plus d'abondance'* (MR 201,3).

4.3.4 EN EGLISE

L'expérience du mystère du Christ conduit à celle du mystère de l'Église envisagé sous l'angle apostolique. Le ministère du Frère procède à la fois de *Jésus-Christ et de l'Église*, ce qui est un motif d'avoir un *grand zèle*. Car, ajoute La Salle, *il faut que vous fassiez voir à l'Église quelle charité vous avez pour elle et que vous lui donniez des preuves de votre zèle, car c'est pour l'Église, comme étant le corps du Christ, que vous travaillez* (MR 201,2).

Cette dimension du ministère du Frère, dans l'enseignement spirituel lasallien, marque la suite du Christ

d'une forte empreinte ecclésiale. « *Faites en sorte, par votre zèle, de donner des marques sensibles que vous aimez ceux que Dieu vous a confiés comme Jésus-Christ a aimé son Église* » (MR 201,2).

Partageant le zèle de l'Église pour la sanctification de ses enfants, le Frère contribue à les faire entrer véritablement dans la structure de cet édifice qu'est l'Église, pour édifier par eux le corps de Jésus-Christ et pour les rendre saints et parfaits (MR 198,3).

De l'importance que La Salle attribue à cette dimension ecclésiologique du ministère du Frère, fait foi sa vision du jugement eschatologique. « *Vous paraîtrez tous devant le tribunal de Jésus-Christ, et chacun de vous rendra compte lui-même à Dieu de ce qu'il aura fait comme [...] étant à l'égard des enfants dispensateur de ses mystères* » (MR 205,1).

La Salle affirme en outre la responsabilité du Frère dans la construction de l'Église : « *Jésus-Christ, en vous chargeant d'instruire les enfants et de les former à la piété, vous a commis le soin d'édifier son corps qui est son Église et vous a obligé en même temps de contribuer, autant qu'il vous sera possible, à la sanctifier et à la purifier avec la parole de vie* » (MR 205,3). Le motif invoqué est l'identification mystique de l'Église au Christ: « *C'est de quoi il veut que vous lui rendiez un compte exact lorsqu'il le demandera, parce qu'il a ce soin fort à cœur, ayant tellement aimé son Église qu'il s'est livré lui-même pour elle* » (MR 205,3).

Attentif aux enfants, La Salle les sait concernés par ce mystère. Il revient au Frère de les y introduire; c'est l'objet de l'initiation chrétienne. « *Son intention [à Jésus-Christ] est aussi que vous vous acquittiez tellement à les rendre saints, qu'ils parviennent tous à l'âge d'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ. [...] Qu'en toutes choses ils croissent en Jésus-Christ qui est leur chef, de qui tout le corps de l'Église tient sa structure et sa liaison, afin qu'ils soient toujours tellement unis avec elle [...] qu'ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ* » (MR 205,3).

L'image johannique de la Vigne et des sarments est reprise par La Salle pour exprimer notre union avec le Christ. On remarquera le contexte ecclésial dans lequel il utilise cette allégorie dans EM, développant la *seconde manière de se mettre en la sainte présence de Dieu dans le lieu où l'on est, en considérant Notre Seigneur présent au milieu de ceux qui s'assemblent*

en son nom (CL 14,9 = EM 2,24). Dans un tel cadre communautaire, il évoque les fruits que ce mode de présence de Dieu peut produire et met en relief le dynamisme mystique de la prière dans la vie : « *Jésus-Christ est au milieu des Frères dans leurs exercices afin que toutes leurs actions tendantes à Jésus-Christ comme à leur centre, ils soient un en lui par l'union qu'ils auront à Jésus-Christ agissant en eux et par eux*¹⁵ ». Et plus loin : « *Que toutes nos actions aient rapport à Jésus-Christ et tendent à lui comme à leur centre et tirent toute leur vertu de lui comme les branches de la vigne tirent leur sève du cep* » (CL 14,108 = EM 2,31s).

Demeurons attentifs à l'allégorie de la vigne si nous voulons entrer plus avant dans le mystère de communion qui nous unit au Christ, cause du fruit que nous pouvons produire. Jésus-Christ *il tout en nous, parce qu'il demeure en nous et que nous demeurons en lui. Ce qui fait, dit-il, que nous portons beaucoup de fruits* (CL 14,10s = EM 2,34s).

La Salle est plus explicite encore dans MR : l'efficacité du travail éducatif dépend pour une part de la vertu, la force et l'efficacité que Jésus-Christ doit communiquer à l'éducateur. « *Tout le fruit que vous pouvez faire dans votre emploi, à l'égard de ceux qui vous sont confiés, ne sera ni véritable ni efficace qu'autant que Jésus-Christ y donnera sa bénédiction et que vous demeurerez en lui, comme la branche de la vigne* » (MR 195,3).

4.3.5. DANS UN DYNAMISME SACRIFICIEL

La participation au mystère du Christ atteint son sommet lorsqu'on s'unit à lui dans son offrande au Père. La Salle - suivant l'un des thèmes de l'école française, tiré des lettres de saint Paul et de celle aux Hébreux - revient souvent sur l'aspect sacrificiel de la rédemption accomplie par le Christ et sur son écho dans notre vie. Au moyen de deux textes bibliques (Ph 2,5s et Hb 9,15), il présente le dynamisme sacrificiel du Christ qui *s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'un esclave, étant soumis et obéissant à ses créatures jusqu'à la mort sur la Croix; et qui, offert en victime sans tache, a été exalté dans la gloire et est devenu le médiateur du Nouveau Testament*¹⁶. Noter combien ce mouvement, descendant puis ascendant, a une résultante positive.

La Salle expose les exigences qui incombent aux chrétiens et particulièrement aux Frères en raison de

leur ministère. Il trouve dans l'Eucharistie la disposition fondamentale : « *Entrer dans l'esprit de sacrifice dans lequel [Jésus] a toujours vécu, dans lequel il est mort et dans lequel il veut être jusqu'à la consommation des siècles* » (CL 22,192 = DC 42,13,13). De là, il invite à s'unir au Christ pendant la célébration de la messe : « *Si Jésus-Christ donne sa vie divine pour nous, nous ne pouvons moins faire que de lui présenter notre vie sensuelle et animale. Il faut lui en faire un sacrifice si nous voulons participer à celui de Jésus-Christ* » (CL 15,220 = R 16,8,3). Après la consécration, écrit-il, *on adorera Jésus-Christ réellement présent [...] et on s'unira intérieurement à lui pour entrer dans toutes ses dispositions de victime d'adoration de son Père, de médiateur et de réconciliateur de lui avec les hommes* (CL 15,140 = R 14,6,8).

4.3.6. CONCLUSIONS

La Salle interpelle le Frère sur les conséquences existentielles de ces dispositions : « *Vous vous êtes offerts à Dieu, lorsque vous avez quitté le monde ? N'avez-vous alors rien retenu de vous-mêmes? [...] Vous ne devez pas vous contenter de vous être une fois offerts à lui; vous devez tous les jours renouveler cette offrande et lui consacrer toutes vos actions en ne les faisant que pour lui* » (MF 104,2).

Dans la méditation pour le veille de l'Ascension, La Salle, partant de Jn 17, compare la consécration du Christ au Père, à celle des Frères : Jésus se consacre pour ses disciples, pour qu'ils soient sanctifiés dans la vérité et puissent *contribuer à sanctifier les autres. C'est pour cela qu'il s'offre à son Père et qu'il veut se sacrifier par la mort qu'il va endurer sur la croix*. Le Frère doit de même se sanctifier pour ses élèves : « *Puisque vous êtes appelés dans votre état à procurer la sanctification de vos élèves, vous devez être saints d'une sainteté qui ne soit pas commune* » (MD 39,2).

L'union de nos actions à celles du Christ les rend saintes et agréables à Dieu, les inscrivant dans l'offrande qu'il a faite de lui-même à son Père. C'est un don et en même temps une exigence pour tous. La Salle le rappelle aux Frères à l'égard des enfants dont ils ont la charge: « *Comme vous êtes obligés d'aider vos disciples à se sauver, vous devez les engager à unir toutes leurs actions à celles de Jésus-Christ Notre Seigneur; afin qu'étant sanctifiés par ses mérites*

et par son onction, elles puissent être agréables à Dieu et des moyens de salut pour eux » (MR 195,1).

L'offrande de Jésus au Père le conduit au sacrifice de sa propre vie. Le Frère, signe de la présence du Christ dans son ministère, doit être conscient de la portée de sa consécration : « *Le zèle ardent que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire a dû vous faire entreprendre de vous sacrifier et de consommer votre vie pour leur donner une éducation chrétienne et pour leur procurer en ce monde la vie de la grâce et en l'autre la vie éternelle* » (MR 201,3).

Ainsi, comme le berger donnant sa vie pour ses brebis, le Frère réalise son union au Christ en exerçant son emploi *avec une charité et un zèle sincère et véritable, supportant avec beaucoup de patience les peines* [qu'il y rencontre] *contents d'être méprisés des hommes et d'en être persécutés jusqu'à donner [sa] vie pour Jésus dans l'exercice de [son] ministère* (MR 201,1; cf. MR 198,2; MF 135,2; 137,3).

4.4. L'identification au Christ dans l'Esprit

Plus nous avançons dans le mystère du Christ, plus vive est la force intérieure qui nous porte à l'union au Christ; force qui n'est autre que l'Esprit de Jésus, l'Esprit Saint¹⁷, dont le rôle est si important que La Salle en fait dépendre le succès de la suite du Christ, non seulement pour les Frères, mais aussi pour leurs disciples. Simultanément, l'entrée en action de cette force est subordonnée à la liberté humaine, à notre propre disposition à nous convertir au Christ et à notre ouverture à son action.

La Salle développe amplement l'action de l'Esprit Saint dans le ministère du Frère et dans la vie chrétienne en général. Nous nous limiterons ici à un bref commentaire, à partir de l'angle qui est le nôtre, faisant ressortir davantage les aspects en relation avec le processus d'identification au Christ.

4.4.1. L'ESPRIT, DON GRATUIT

Celui qui s'aventure sur le chemin de la suite du Christ reçoit en partage son Esprit et ce don ne fait que grandir à mesure qu'il avance dans cette voie. La Salle se situe dans le plus pur courant de la tradition chrétienne (Jn 14,16; 20,22) lorsqu'il parle du Saint-Esprit comme don du Père envoyé par le Christ à son

Église. La Salle assure que ceux qui abandonnent tout pour Jésus reçoivent *le centuple* par le don de l'Esprit: « *Il n'est pas concevable combien Jésus-Christ aime ceux qui quittent tout pour lui et combien il leur fait de grâces, tant pour eux que pour les autres. Comme leur cœur est vide des choses du monde, Dieu les remplit de son Saint-Esprit* » (MF 167,2).

Faisant constamment référence à l'Esprit dans le développement de la vie spirituelle, La Salle revendique l'initiative absolue de Dieu dans la génération de l'homme nouveau. On sait que le thème de l'initiative de Dieu est une de ses idées maîtresses dont la conviction s'exprime souvent par une invitation à la prière : « *Répétez-lui souvent [au Père] avec l'Église ces saintes paroles : 'Envoyez votre Saint-Esprit pour nous donner une nouvelle vie et vous renouvellez la face de la terre'* » (MD 42,3).

Le don de l'Esprit est la première conséquence de la présence de Jésus-Christ au milieu des Frères: « *Il est au milieu d'eux pour leur donner son Saint-Esprit et pour les diriger par lui dans toutes leurs actions et dans toute leur conduite* » (CL 14,9 = EM 2,26). Ce don est aussi en étroite relation avec l'Eucharistie, comme son effet le plus immédiat : « *C'est afin de leur faire part de son Esprit qu'il leur donne son Corps dans cet auguste sacrement* » (MD 26,1). La Salle revient sur ce thème tout au long des méditations pour l'octave de la fête du Saint Sacrement : « *On a donc l'avantage, quand on reçoit le Corps de Jésus-Christ, de participer à la vie du Sauveur [...] si l'on conserve en soi l'esprit de Jésus-Christ qui est ce qu'il laisse en nous* » (MD 48,3).

4.4.2. RÔLE PRIMORDIAL DE L'AUJOURD'HUI DANS LE MYSTÈRE DU CHRIST

L'histoire du salut, qui est fondée sur les événements de l'incarnation et de la pâque du Christ, reçoit son prolongement et sa permanente actualisation de l'action de l'Esprit-Saint. Dans EM, La Salle redit la nécessité d'entrer dans *l'esprit des mystères* de Jésus-Christ. L'expression évoque l'inspiration salvifique qui, à partir des gestes du Jésus de l'histoire mais en les dépassant, atteint la réalité de notre vie. Avec en toile de fond la présence de l'Esprit divin, seul capable de nous conformer intérieurement aux attitudes de Jésus et d'en affermir l'actualisation salvifique en nous. En plusieurs occasions, La Salle mentionne la rela-

tion à l'Esprit-Saint. Ainsi, à propos de la Nativité du Seigneur: « *Il est donc fort à propos de s'unir à Jésus naissant afin d'entrer en communication et en participation de son Esprit qui nous donne accès auprès du Père comme ses enfants adoptés en son Fils unique* » (CL 14, 84 = EM 231 citant Ga 4,5s).

L'irruption de l'Esprit dans notre histoire permet la vie selon le Christ qui n'est autre que la vie de l'Esprit. La Salle met en évidence cette réalité spirituelle, soulignant ainsi le rôle de l'Esprit dans le processus d'identification au Christ tel que chaque croyant le vit aujourd'hui. Dans EM, il fait la transposition, à partir de la phrase déjà citée (Ga 2,20) de saint Paul : « *Venez donc, Esprit Saint, posséder mon cœur et animer tellement toutes mes actions qu'on puisse dire que vous les produisez plus que moi. [...] Heureux celui qui ne vit plus et n'agit plus que par l'Esprit de Dieu. C'est de celui-là qu'on peut dire qu'il ne vit plus, mais que c'est Jésus-Christ ou plutôt le Saint-Esprit qui vit en lui* » (CL 14,18s = EM 62).

En MD 48,1, c'est le mouvement inverse qui est proposé, soulignant la présence du Christ dans notre âme en vue de l'effusion de l'Esprit : « *Lui laissez-vous toute la liberté de communiquer à votre âme son divin Esprit? Est-il tellement vivant en vous que vous puissiez dire que ce n'est plus vous qui vivez, mais que c'est Jésus-Christ qui vit en vous ?* ».

4.4.3. EFFORT ET ACCUEIL DE L'ESPRIT

Nous savons que La Salle incite activement à l'effort ascétique, à la maîtrise de soi et au désir de conversion. Mais en même temps, et avec plus de véhémence s'il est possible, il valorise l'attitude d'ouverture à l'action de Dieu, la disponibilité pour accueillir le don de l'Esprit, moteur de notre marche vers Dieu et de notre activité apostolique. Sagement, il se garde du volontarisme excessif comme du quiétisme.

La méditation pour le mardi de Pentecôte met bien en évidence les deux pôles de cette tension vitale:

1. L'appel à l'effort de la volonté : « *Vous ne pouvez conserver la vie de la grâce qu'en mortifiant en vous les inclinations de la nature corrompue; c'est ce que saint Paul appelle la chair. Plus vous leur résisterez, et plus vous fortifierez en vous la vie de la grâce. Ce ne sera aussi que par ce moyen que vous serez tout à fait à Jésus-Christ* ».

2. La reconnaissance du rôle de l'Esprit. Il est l'uni-

que moyen, celui à qui appartient l'initiative, le moteur spirituel. « *Vous devez agir [dans votre état] par grâce et faire paraître que vous vous conduisez par le mouvement de l'Esprit de Dieu. C'est, selon saint Paul, ce qui doit être une marque que vous êtes dans la grâce de Dieu. Si vous vivez, dit-il, par l'Esprit, agissez aussi par l'Esprit* » (MD 42,2).

Ailleurs, la relation entre les deux pôles évoqués s'exprime par le couple mort-vie : « *C'est cet Esprit-Saint qui anime nos actions, qui est en elles un esprit de vie qui fait qu'elles ne sont plus en nous des actions mortes* » (CL 14,11 = EM 2,36).

Cependant, cet équilibre reconnu, la fragilité de la nature humaine pèse d'un grand poids et La Salle n'hésite pas à souligner la priorité originelle de l'initiative divine. Sa supplique s'adresse au Christ pour lui demander le don suprême susceptible d'animer toutes ses actions, dans une prière avant la communion destinée aux écoliers : « *Venez donc prendre une nouvelle possession de mon cœur et y laisser votre Saint-Esprit pour gage de votre amour, afin qu'il en règle tous les mouvements, qu'il modère toutes mes passions et qu'il n'y laisse d'inclination que pour le bien* » (CL 259 = I 6,13,2).

Par le mouvement de l'Esprit, notre identification au Christ devient réalité. Mais l'affirmation ne change pas un d'iota ce qui concerne l'identification au Christ que doivent réaliser nos disciples et qui dépend de l'efficacité de notre ministère. Seul le mouvement de l'Esprit, si nous en avons accepté le don, nous permettra de *représenter* Jésus-Christ. Seul il produira les fruits souhaitable chez les disciples : « *Donnez-vous souvent à l'Esprit de Notre Seigneur, afin de n'agir en cela que par lui et que le vôtre propre n'y ait aucune part et qu'ainsi, cet Esprit-Saint se répandant sur eux, ils puissent posséder pleinement l'esprit du christianisme* » (MR 195,2).

Dans une relation de cause à effet, La Salle fait dépendre le succès du ministère auprès des écoliers de l'action de l'Esprit dans la personne du ministre dont les paroles seront alors *esprit et vie pour eux* [...] *parce qu'elles seront produites par l'Esprit de Dieu résidant en lui*. C'est ainsi que leur sera communiqué *l'esprit chrétien* [...] *qui est l'esprit de Jésus-Christ même* (MR 196,3).

Mais ce n'est pas seulement la sacramentalité du ministre qui compte dans cette transmission de l'Es-

prit. La sacramentalité du pauvre est aussi une voie pour l'action de l'Esprit. « *Regardez-les avec saint François comme des images de Jésus-Christ et comme ceux qui ont le plus de disposition à recevoir abondamment son Esprit* ». Et La Salle tire de cette situation ministérielle une conséquence pour l'identifica-

tion du Frère au Christ : « *Ainsi, plus vous les affectionnez, plus vous appartenez à Jésus-Christ* » (MF 173,1). Le ministère apostolique apparaît ainsi comme le lieu par excellence où se réalise l'identification avec le Christ, sous l'action de l'Esprit, tant pour l'enseignant que pour l'enseigné.

¹ Voir les noms probables de ces auteurs en Gallego, *Vida...*, t. 2, p. 14s.

² Cité par Deville, *L'École Française*, p. 103.

³ *Idem*, p. 34.

⁴ *Pensées choisies*, cité par Clément-Marcel, *Par le mouvement...*, p. 45-46.

⁵ *Catéchisme chrétien*, cité *Idem*, p. 169.

⁶ Nous reprenons avec de légères modifications le schéma proposé par Campos, CL 45,336-340.

⁷ M. Campos met en garde contre la double lecture réductrice que font les biographes de l'évangélisme lasallien. Se référant à Blain (et en écho à Bernard et à Maillefer) il indique comment l'Évangile, et donc la suite du Christ, est réduit à un précis de vertus, de vérités de foi et de conduite qui règlent la vie du chrétien. [...] *En deuxième lieu, [...] il réduit la vie de son héros à l'imitation à un degré éminent de pratiques et de normes évangéliques* (CL 45,351; cf. 345s).

⁸ Campos, CL 45,143s.

⁹ CL 7,187; CL 6,54, § 28; CL 6,55, § 41-42.

¹⁰ CL 6,56, § 29; CL 6,57, § 43.

¹¹ Cf. Campos, CL 45,339.

¹² Pour une étude plus complète des *Règles que je me suis imposées*, voir Campos, CL 45,250-272.

¹³ Nous suivons de près l'étude de Sauvage et Campos dans AEP, p. 189-217.

¹⁴ Cf. Campos et Sauvage, CL 50,587.

¹⁵ Voir le commentaire dans CL 50,214-223.

¹⁶ Cf. CL 50,584-585.

¹⁷ On connaît la difficulté de préciser, chez La Salle, le contenu des expressions *esprit de Jésus-Christ*, *esprit du christianisme*, *esprit de foi*, *esprit de Dieu*, *Esprit-Saint*. Nous renvoyons à l'étude faite par Varela dans *Biblia y Espiritualidad*, p. 182-190. On peut lire également, du même auteur, l'article *Esprit du christianisme*, dans *Thèmes Lasalliens 1*.

En ce qui nous concerne et pour éviter les confusions dans l'usage de ces expressions, nous nous limitons à quelques textes où l'on peut présumer l'allusion à l'Esprit-Saint, personne divine, ou l'identifier comme celui qui infuse la vie du Christ en nous. Cf. Campos et Sauvage, CL 50,209-219 et 585-587; Maymi, *Vida de fe*, p. 82-89.

81. IMITATION DU CHRIST

81.B. DYNAMISMES LASALLIENS POUR SUIVRE LE CHRIST

Sommaire

1. Une pensée originale

1.1. Des influences culturelles 1.2. Un itinéraire spirituel personnel 1.3. Un indéniable charisme 1.4. Un axe: la fonction ministérielle, dans l'Eglise, de l'éducateur de la jeunesse.

2. Devenir disciple: une continuelle inversion de perspectives

2.1. Notre besoin de conversion 2.2. De notre effort à l'action du Christ en nous 2.3. De l'inquiétude à cause de notre péché à la contemplation du Christ sauveur 2.4. De la pénitence en vue d'être parfaits à l'union au Christ souffrant 2.5. Renoncer au monde pour se donner au Christ 2.6. Non pas ma volonté mais celle du Père 2.7. De la condition de disciple de Jésus-Christ à celle d'apôtre 2.8. De suivre le Christ et « en plus » exercer le ministère à vivre le ministère comme lieu de la suite du Christ 2.9. D'être le signe du Christ pour les pauvres à contempler les pauvres comme signes du Christ pour soi 2.10. D'appartenir au Christ pour servir les pauvres à servir les pauvres pour s'identifier au Christ 2.11. De vivre le mystère du Christ à laisser le Christ se manifester à travers nous par l'action de l'Esprit.

3. « Être chrétien » et « être ministre de Jésus-Christ » dans une démarche unifiée

3.1. Chacun selon les dons qu'il a reçus 3.2. La motivation du ministre de Jésus-Christ 3.3. Educateur chrétien: une vie unifiée.

1. UNE PENSÉE ORIGINALE

La doctrine lasallienne concernant la suite du Christ ne s'écarte en rien de ce qui est traditionnel dans l'histoire de l'Église. Ainsi, on trouve les quatre niveaux que nous avons distingués dans le processus d'identification au Christ (cf. 81.A. § 4.) chez de nombreux maîtres spirituels chrétiens. Il ne saurait guère en être autrement et le fait qu'ils soient si manifestes dans les écrits lasalliens est simplement la marque de l'enracinement de leur auteur dans une tradition bien établie.

Néanmoins, la suite du Christ à l'école de saint Jean-Baptiste de La Salle a sa personnalité propre, aux traits non exclusifs mais significatifs. Nous en proposons l'exposé en trois dimensions s'articulant à partir d'un axe qui en est comme l'épine dorsale.

1.1. Des influences culturelles

L'influence qu'exerce sur le Fondateur des Écoles chrétiennes le milieu où il est immergé, non seu-

lement l'école française de spiritualité mais d'autres courants, lui procure d'abondantes ressources linguistiques pour exprimer sa pensée. Cet « habillage » est ce qui saute d'abord aux yeux, en bien ou en mal. On perçoit aussi la grande richesse biblique et patristique qui constitue le substrat le plus solide de sa culture. Enfin apparaissent des conceptions philosophiques, anthropologiques et théologiques aujourd'hui dépassées ou relativisées ou simplement devenues étrangères à la sensibilité de notre temps. Reconnaissons que la culture - y compris théologique - évolue, s'enrichit (nous l'espérons), s'adapte aux nouveaux besoins des hommes.

1.2. Un itinéraire spirituel personnel

Son propre itinéraire spirituel, auquel nous nous sommes déjà référés, constitue une dimension existentielle inséparable de sa pensée. Il donne à ses écrits la force du vécu et permet de contourner son habituelle réticence à parler de lui-même.

1.3. Un indéniable charisme

Le don de l'Esprit, le charisme propre dont il fut gratifié pour le bien de l'Église nous apparaît comme l'inspiration ineffable qui permit à J.-B. de La Salle de mettre en lumière plusieurs facettes du mystère du Christ demeurées dans l'ombre jusqu'alors et dont témoignent sa biographie et ses écrits.

1.4. Un axe : la fonction ministérielle, dans l'Église, de l'éducateur de la jeunesse

Les deuxième et troisième dimensions évoquées ci-dessus courent le risque de demeurer inaperçues ou méprisées sous les plis mités de la première. L'originalité majeure de la pensée lasallienne est ailleurs, plus profondément, dans l'éclairage apporté au ministère de l'éducateur chrétien. Elle révèle une manière concrète de suivre le Christ dont aujourd'hui, dans l'Église, religieux enseignants, laïcs enseignants, parents et autres éducateurs se reconnaissent héritiers.

L'axe autour duquel s'articulent les trois dimensions mentionnées n'est autre que ce ministère de l'éducateur chrétien saisi dans la personne du ministre comme dans ses effets sur ses disciples.

L'interaction mutuelle des éléments cités entraîne certains dynamismes que nous avons pu évoquer en décrivant les divers aspects de la suite du Christ mais que nous croyons devoir développer quelque peu. Ces dynamismes, cachés le plus souvent sous l'habillage culturel constituent un authentique défi pour nous: ils nous rappellent qu'il n'y a pas une manière neutre ni standardisée de suivre le Christ, mais qu'il nous faut entreprendre notre propre itinéraire à partir du charisme que Dieu nous a donné et en fonction du ministère que nous exerçons dans l'Église.

2. DEVENIR DISCIPLE: UNE CONTINUELLE INVERSION DE PERSPECTIVES

2.1. Notre besoin de conversion

La conversion, c'est-à-dire la transformation de la personne, le changement de valeurs et d'attitudes, la rénovation permanente provoquée par la radicalité de l'Évangile est inséparable de la suite du Christ. Il s'agit ni plus ni moins du passage du vieil homme à l'homme nouveau recréé à l'image du Christ.

Mais la tentation nous guette de réduire une telle démarche à son acte initial, un « geste » de conversion qui nous dispenserait de persister dans cette voie. La Salle, conscient de cette tendance humaine à la stagnation, nous interpelle sans cesse et nous incite à retourner nos perspectives trop naturelles. Il nous laisse insatisfaits quant au niveau atteint en même temps qu'il nous stimule à faire le pas suivant.

L'interpellation qu'il adresse aux Frères à l'occasion de la fête de saint Matthieu, partant du geste de l'Apôtre, « *Il se leva et le suivit* » (Mt 9,9), exprime avec force ce dynamisme : « *Avez-vous été aussi prompts à suivre Jésus-Christ que saint Matthieu le fut, à la première parole, sur-le-champ, sans avoir pourvu à ses affaires, sans avoir demandé du temps pour y pourvoir? Combien de fois Jésus-Christ, peut-être, vous a-t-il appelés? N'avez-vous pas dit souvent, comme saint Augustin: 'Demain, demain, je me convertirai?' Ne le dites-vous pas encore tous les jours? Avez-vous tout quitté du fond de votre cœur?»* (MF 167,1).

Suivre le Christ devient une tromperie existentielle lorsque, dans la vie courante, le centre de nos actions

n'est pas le Christ, mais nous-mêmes; lorsque les valeurs du monde prennent le pas sur celles de l'Évangile; lorsque nous cherchons notre volonté et notre gloire, au lieu de la volonté et de la gloire de Dieu. La Salle recourt volontiers à ces couples dialectiques pour nous amener à rompre d'avec la tromperie et à faire des choix plus clairs dans notre vie. À travers ces suites d'oppositions s'établit une progression christocentrique qui entraîne d'une part l'exigence d'un exode libérateur de notre propre égoïsme pour épouser l'œuvre de Dieu et d'autre part l'affermissement de notre incarnation au milieu des jeunes, surtout les pauvres, en qui ce christocentrisme devient histoire et réalité.

Efforçons-nous de circonscrire les grands ressorts qui peuvent nous amener à la conversion pour suivre le Christ, à l'école de J.-B. de La Salle.

2.2. De notre effort à l'action du Christ en nous

Le processus d'identification au Christ, avant d'être le fruit de l'effort humain, est l'œuvre que développe en nous le Christ lui-même. Notre effort y est indispensable, mais c'est le Christ qui lui donne efficacité et valeur. Telle est la conviction qui sous-tend cette prière : « *Faites en moi ce que vous voulez que je fasse* » (CL 14,56 = EM 6,169,2). Ce n'est que par les mérites de Jésus-Christ et à la mesure de notre union à lui que nos actions, même les plus vertueuses, sont agréables à Dieu (cf. CL 17,7 = I 1,2,6).

Cette synthèse dialectique est vigoureusement et abondamment exprimée dans les écrits lasalliens. La lecture comparée, par exemple, des méditations 82, 22 et 45 (dans cet ordre) est intéressante. La première, pour la veille de la Nativité, est écrite dans l'optique de l'Incarnation de Jésus-Christ *qui frappe à la porte de votre cœur pour y établir sa demeure sans que [nous ayons] voulu le recevoir [...] parce qu'il ne se présente que sous la forme d'un pauvre, d'un esclave, d'un homme de douleurs* (MF 85,1). La deuxième, pour le dimanche des Rameaux, se place dans l'optique de la glorification du Christ qui vient *établir son règne dans les âmes* (MD 22,1). « *Disposez-vous à le recevoir pleinement en vous abandonnant tout à fait à sa conduite* » (MD 22,2). La troisième, pour le mardi de la Pentecôte, présente l'action de l'Esprit continuant en nous l'action du Christ qui *ne vient dans une âme que pour lui donner la vie de la grâce ou pour la*

faire agir avec la grâce. Cette grâce que Jésus vous a acquise avec tant de peine et que l'Esprit-Saint vous a communiquée avec tant de bonté (MD 45,1).

En outre, ces trois méditations mettent en relief le rôle de la liberté humaine dans cette tension dialectique : « *Si vous voulez profiter de la venue de Jésus-Christ en vous, il faut que vous le laissiez maître de votre cœur* » (MF 85,2). « *Il faut que vous lui donniez pour tribut vos actions [...] le laissant régner sur tous vos mouvements intérieurs* » (MD 22,1). « *Vous êtes devenus libres de la liberté des enfants de Dieu. [...] Vous devez [...] faire paraître que vous vous conduisez par le mouvement de l'Esprit de Dieu* » (MD 45,1).

Les expressions à consonance militaire, habituellement empruntées à saint Paul, accentuent le pathétique de la tension où se conjuguent l'effort humain et l'œuvre du Christ : « *Afin que Jésus-Christ règne en votre âme, vous devez combattre sous sa conduite les ennemis de votre salut. [...] Il faut qu'il puisse lever une armée composée de vertus dont vous devez orner votre âme. [...] Il faut aussi que vous vous serviez des armes qu'il vous met en main* » (MD 22,2). « *La chair, dit saint Paul, combat par ses désirs contre l'esprit et l'esprit contre la chair. [...] Si vous mortifiez les œuvres de la chair par l'esprit, c'est-à-dire par l'Esprit de Dieu qui est en vous, vous vivrez* » (MD 45,2).

Finalement, la résolution de la tension s'oriente vers l'union au Christ dans l'Esprit comme protagoniste unique dans notre vie : « *C'est pour cette fin que le Fils de Dieu est descendu sur la terre et veut descendre dans notre cœur, afin de nous faire participer à sa nature* » (MF 85,3). « *Que vous puissiez dire en effet que ce n'est plus vous qui vivez mais que c'est Jésus-Christ qui vit en vous* » (MD 22,2). « *Ce ne sera aussi que par ce moyen que vous serez tout à fait à Jésus-Christ* » (MD 45,2).

2.3. De l'inquiétude à cause de notre péché à la contemplation du Christ sauveur

Ce décentrage progressif est bien perceptible dans EM. La succession des actes que propose La Salle pour aider les commençants empêche que le regard ne reste centré sur soi et elle conduit comme naturellement vers le mystère du Christ. Même dans les *trois actes qui ont rapport à nous-mêmes*, dont le langage est fortement marqué de pessimisme et de mépris pour

la nature humaine, le regard se hausse vers le Sauveur, vers son amour, ses mérites, ses exemples et le pardon qu'il nous offre.

On observe le même mouvement dans les *Méditations*. Malgré l'insistance sur le péché qui est en nous, si fréquemment, un élan s'y manifeste qui s'origine en nous pour nous lancer vers le Christ en nous appuyant fermement sur son amour : « *Nous qui sommes nés dans le péché et qui avons vécu aussi dans le péché, nous devons être conformes à Jésus-Christ. [...] Il faut donc que ni l'affliction ni les déplaisirs ni la faim [...] ne puissent nous séparer de l'amour de Jésus-Christ [...] qui nous a tant aimés que de se livrer à la mort pour l'amour de nous* » (MF 152,1)

2.4. De la pénitence en vue d'être parfaits à l'union au Christ souffrant

L'insistance lasallienne sur la mortification, le refus des commodités, le refus des satisfactions des sens, est, on en convient, tributaire de conceptions anthropologiques et théologiques aujourd'hui désuètes. On notera cependant qu'elle n'a pas ordonnée à l'obtention d'une perfection obsessionnelle mais qu'elle se propose humblement d'accomplir en notre chair *ce qui manque à la passion du Christ, c'est-à-dire l'acceptation de sa volonté, l'union de nos souffrances à celles de Jésus-Christ, comme étant un de ses membres souffrant en lui et pour lui* (MR 195,1). Au-delà des expressions qui déroutent la sensibilité d'aujourd'hui, sachons reconnaître que cette « avidité » pour la mortification que nous trouvons chez La Salle est commune, non seulement aux ascètes antiques et médiévaux, mais aussi aux grands mystiques « modernes » comme sainte Thérèse d'Avila, saint Jean de la Croix, saint François d'Assise. Pour eux, elle est une manière de mourir, non par goût de la mort, mais pour entrer dans la vie que le Christ nous a méritée par sa propre mort.

Notre mortification doit témoigner de la vie du Christ en nous: «*Étudiez-vous à ne passer aucun jour sans vous mortifier et cela par esprit de religion et pour donner des marques de celle que vous professez*» (MF 176.3).

La pénitence selon J.-B. de La Salle nous introduit dans un mouvement centrifuge, nous sortant de nous-mêmes pour nous rapprocher du Christ. Il s'agit de rompre avec la présentation dualiste de l'ascétique et de la mystique, afin d'unir les deux pôles d'une ten-

sion dynamisant qui nous enveloppe dans le mystère du Christ par l'action de l'Esprit : «*Je renonce donc à mon esprit pour m'abandonner et me livrer tout à fait à la conduite de votre Esprit et de vous-même. Afin que n'agissant plus qu'en vous et pour vous, la pénitence que je ferai devienne vôtre, et que ce soit vous qui la fassiez en moi* » (CL 17,216 = I 3,38,2).

2.5. Renoncer au monde pour se donner au Christ

Le monde dont les valeurs sont opposées à celles du Royaume de Dieu, le monde qui hait le Christ et les siens (Jn 15,18), le monde qui refuse la parole du Christ et de ses envoyés (Jn 17,14s) est une autre source de tension pour le disciple du Christ. C'est le monde que nous avons quitté apparemment mais auquel il nous en coûte de renoncer réellement et c'est le monde qui se manifeste en nous à travers notre nature et nos inclinations opposées à l'Évangile. La Salle revient fréquemment sur ces réalités et insiste sur le renoncement en vue de la conformité au Christ : « *Vous qui avez quitté le monde pour suivre Jésus-Christ dans la retraite, que tout votre soin soit de vous donner tout à lui* » (MD 59,1).

Aucun compromis n'est possible; l'opposition est absolue. « *En communiquant avec le monde, on prend son esprit et comme il est opposé à celui de Jésus-Christ et que l'un et l'autre, dans une âme, ne peuvent subsister ensemble, en se remplissant de l'esprit du monde on perd nécessairement celui de Jésus-Christ* » (MF 182.1).

Cette rupture pour suivre le Christ n'est pas réservée à quelques « parfaits ». Elle appartient à tous les chrétiens et La Salle prie les Frères de l'inclure dans l'éducation de leurs élèves: « *Il est nécessaire que ceux qui leur sont donnés pour les instruire s'attachent particulièrement à les élever dans l'esprit du christianisme qui leur donne la sagesse de Dieu [...] qui est fort opposée à l'esprit et à la sagesse du monde, de laquelle on doit leur inspirer beaucoup d'horreur* » (MR 194,2).

2.6. Non pas ma volonté mais celle du Père

Prenez garde *d'être toujours prêt [...] à sacrifier tout, honneur, santé et vie, pour la gloire de Dieu* (CL 15,155 = R 15,1,2). La Salle assume ce décentre-

ment radical proposé par Jésus dont il cherche à être le disciple (*S'oublier soi-même*, cf. Me 8,34s). Les Règles que je me suis imposées, reflètent son expérience de renoncement à soi-même pour rechercher la volonté et la gloire de Dieu (cf. EP 3,0). Lors qu'il s'adresse aux Frères, c'est pour les faire entrer dans le même mouvement qu'il prend la précaution de situer dans le contexte de l'identification au Christ. En effet, c'est le Christ qui accomplit en nous la volonté du Père et, par nous, réalise l'œuvre du Père : « *Et comme la principale fin de Jésus-Christ en ce monde était l'accomplissement de la volonté de son Père [...] il veut aussi que vous, qui êtes ses membres et ses vassaux et qui, en cette qualité, devez être unis à lui, ayez cette fin dans vos actions* » (MD 22,1).

Sans cette tension purificatrice de notre volonté propre, le fruit de notre ministère serait bientôt corrompu : « *Gardez-vous d'avoir à leur égard aucune vue humaine ni de vous glorifier de ce que vous faites. Ce sont deux choses capables de corrompre tout ce qu'il y aurait de bon dans l'exercice de vos fonctions* » (MR 196,3).

2.7. De la condition de disciple de Jésus-Christ à celle d'apôtre

De la vie chrétienne « privée » au ministère ecclésial. D'un christianisme commode, pour notre usage et perfection personnels, à un christianisme missionnaire, témoignant pour promouvoir le projet de Jésus, c'est-à-dire le règne de Dieu. Comme saint André *devenu prédicateur de la vérité dont à peine il était auditeur* et qui, *non content du soin qu'il avait de son salut, cherchait encore des condisciples* (MF 78,2).

L'expérience de la foi et celle de la suite du Christ engendrent aussitôt l'ardeur du zèle apostolique et le désir que les autres connaissent le Christ et le suivent. « *Il ne suffit pas que vous soyez de véritables serviteurs de Jésus, vous êtes encore obligés de le faire connaître et adorer par les enfants que vous instruisez* » (MF 182,3).

2.8. De suivre le Christ et « en plus » exercer le ministère à vivre le ministère comme lieu de la suite du Christ

Autre inversion de perspective qui complète la précédente : il ne s'agit pas de prolonger notre suite individuelle du Christ en faisant que d'autres le suivent

aussi, mais que prime en nous le souci des autres. « *Vous êtes obligés de le faire connaître et adorer par les enfants que vous instruisez. C'est à quoi doit tendre le soin que vous devez avoir de votre perfection* » (MF 182,3). Nous devons donc *revêtir le Christ* parce que nous avons reçu la charge d'en revêtir nos disciples qui deviennent ainsi la cause de notre sanctification. « *Vous êtes chargés de la part de Dieu de les revêtir de Jésus-Christ même et de son esprit. Avez-vous eu soin, auparavant que d'entreprendre un si saint ministère, de vous en revêtir vous-mêmes, afin de leur pouvoir communiquer cette grâce ?* » (MF 189,1; cf. MD 39,2).

2.9. D'être signe du Christ pour les pauvres à contempler les pauvres comme signes du Christ pour soi

Nous devons être, nous le savons, les *ministres de Jésus-Christ*, ses *ambassadeurs* et les *dispensateurs de ses mystères à l'égard des enfants* (MR 201,2 et 205,1). La Salle ne nous incite pas à nous extasier de ces dénominations, mais plutôt à porter notre attention sur les destinataires de notre action, car c'est en eux que Jésus-Christ se rend visible. « *Reconnaissez Jésus-Christ sous les pauvres haillons des enfants que vous avez à instruire. Adorez-le en eux* » (MF 96,3). Ainsi s'achève, dans la conception développée par les écrits lasalliens comme dans l'itinéraire de Jean-Baptiste, l'inversion de perspective, fruit de la conversion évangélique : le converti, le Christ, les pauvres.

2.10. D'appartenir au Christ pour servir les pauvres à servir les pauvres pour s'identifier au Christ

Cette tension nous enracine encore davantage dans le ministère comme cause de notre sanctification. Certes, nous nous attachons à *Jésus-Christ, à sa doctrine et à ses saintes maximes car il [nous] a fait l'honneur de [nous] choisir [...] pour les annoncer aux enfants qui sont ses bien-aimés* (MF 167,2). Mais ces enfants, *images de Jésus-Christ*, que nous devons aimer de par notre emploi, voici que ce sont eux qui nous rapprochent du Christ : « *Plus vous les affectionnez, plus vous appartiendrez à Jésus-Christ* » (MF 173,1).

L'équilibre de ce mouvement s'exprime tout particulièrement dans la méditation pour le jour de Noël.

La conformité à Jésus Enfant s'exprime et se vérifie par la conformité aux enfants pauvres. Et dans cette coïncidence, nous atteignons *la condition de sauveurs à leur égard* (MF 86,3).

2.11. De vivre le mystère du Christ à laisser le Christ se manifester à travers nous par l'action de l'Esprit

Un souffle spirituel violent traverse toute la christologie lasallienne qui nous emporte du Christ de l'histoire au Christ vivant aujourd'hui en nous, par l'Esprit, pour le service de nos frères. Il ne s'agit pas de

l'existence passée du Christ, avec ses gestes historiques, à reproduire aujourd'hui, mais de notre propre vie et de notre ministère vécus à partir des attitudes du Christ, selon son esprit. Ce n'est pas une histoire qui se répète aujourd'hui, mais le mystère du Christ continué dans notre propre histoire et notre ministère.

Celui qui joue le rôle de premier plan dans ce mouvement, c'est l'Esprit que le Christ *répand en nous*. [...] *C'est cet Esprit-Saint qui anime nos actions, qui est en elles un Esprit de vie* (CL 14,11 = EM 2,36) et qui, à travers nous, se répand sur nos disciples pour leur faire *posséder pleinement l'esprit du christianisme* (MR 195,2).

3. « ETRE CHRETIEN » ET « ETRE MINISTRE DE JESUS-CHRIST » DANS UNE DÉMARCHE UNIFIÉE

3.1. Chacun selon les dons qu'il a reçus

En dernière analyse, il n'y a qu'une motivation pour suivre le Christ et nous identifier à lui, c'est d'avoir reçu le don de connaître le mystère du Christ, c'est d'avoir été élus par le Père dans le Christ qui fait de nous ses messagers (cf. Ep 1,3-12; 3,3-12; MR 199,3). Se mettre à la suite du Christ n'est que répondre à cette grâce reçue gratuitement.

Ce point, qui est au cœur de son enseignement spirituel, J.-B. de La Salle ne le réserve pas à une minorité bénéficiant d'une vocation particulière ou ayant reçu de l'Eglise un ministère ordonné. Tout chrétien est appelé à suivre Jésus-Christ, comme l'auteur le rappelle dans ses écrits catéchétiques destinés aux enfants ou au grand public (cf. CL 20,IV = DA 0,0,5).

On remarquera le parallélisme entre les exhortations qu'il adresse aux Frères pour qu'ils assument toute leur vie en *esprit de foi* (RC 2,1) et celles qu'il adresse aux parents chrétiens dans la préface des RB : *l'esprit de Jésus-Christ est le seul qui doit animer toutes nos actions. Devant vivre par l'esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même esprit* (CL 19,II = RB 0,0,2).

Chacun doit suivre le Christ selon les dons qu'il a reçus (cf. MF 189,1; MR 205,1). Or, c'est *un grand don de Dieu* que celui *l'annoncer l'Évangile* aux petits. Un don qui doit porter celui qui l'a reçu à se rendre totalement conformes au Christ, *jusqu'à donner [sa] vie pour Jésus dans l'exercice de [son] ministère*

(MR 201,1). L'objectif, pour lui comme pour ceux qu'il éduque, c'est la suite du Christ. « *Qu'ils [vos écoliers] pensent souvent à Jésus, leur bon et unique Maître, qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus et qu'ils ne respirent que pour Jésus* » (MF 102,2).

3.2. La motivation du ministre du Christ

La Salle présente le processus d'identification au Christ avec une double polarité, tel un aimant. Le premier pôle est le fait d'être chrétien. Le second pôle celui d'être *ministre de Jésus-Christ* et son *représentant*. De là naît une sorte d'obligation de s'identifier au Christ ou, mieux, de se laisser unir à lui, car c'est avant tout un don qu'il accorde. « *Comme vous êtes obligés par votre état d'instruire les enfants, vous devez être fortement animés de l'esprit chrétien pour le leur procurer* » (MF 132,1; cf. MR 195,3).

Ces deux pôles sont présents chez le Frère enseignant: « *Ne portez-vous point en vain le nom de chrétiens et de ministres de Jésus-Christ dans la fonction que vous exercez ?* » (MF 93,3).

Entre les deux pôles, nous voyons se dessiner plusieurs lignes de force :

1. Du fait *d'être chrétien* dérive l'obligation d'imiter le Christ en tout son mystère.

2. Être chrétien implique que l'on rende témoignage de sa foi (cf. MF 84,3). Cette exhortation s'adresse à tous les baptisés mais, de par son ministère, l'éduca-

teur de la jeunesse y doit être particulièrement attentif. Qui plus est, il doit imiter Jésus-Christ qui, après avoir lavé les pieds à ses disciples, leur dit : « *Je vous ai donné l'exemple pour que vous agissiez comme j'ai agi envers vous* » (Jn 13,15). En cela consiste le zèle pour le salut des enfants dont l'éducation [leur] a été confiée et qui doit, entre autres choses, amener les éducateurs chrétiens à pratiquer ce qu'ils enseignent, car les enfants se forment ordinairement sur l'exemple de leurs maîtres (MR 202,3).

3. Comme tout chrétien, le Frère enseignant doit ressembler à son Sauveur en portant sa croix, en acceptant la souffrance que lui réserve la vie, et cela, par amour de Dieu : « *Est-ce ainsi que vous aimez à souffrir pour Dieu ? Sachez que ce qui témoigne plus l'amour qu'on a pour Lui est lorsqu'on se fait un plaisir d'endurer quelque chose par conformité à Jésus-Christ crucifié et pour plaire à Dieu* » (MF 130,3; cf. 121,3; 165). Car *on n'est chrétien qu'autant qu'on est conforme au Sauveur, et c'est l'amour des souffrances et de la mortification qui nous rend semblables à lui* (MF 176,3). Le ministère du Frère est un lieu privilégié de cette relation au Sauveur souffrant en croix puisqu'il implique la nécessité d'imiter celui-ci et de s'unir à lui dans ce mystère pour s'acquitter pleinement de sa tâche (cf. MR 201).

3.3. Educateur chrétien : une vie unifiée

Quand le ministre de Jésus-Christ - le Frère, l'éducateur chrétien - se met en marche à la suite de son Maître, il prend vite conscience que son engagement a une expression concrète; que l'on n'est pas chrétien dans l'abstrait, dès lors qu'on est, de surcroît, *ministre de la Parole*. Il vit alors son engagement chrétien dans l'histoire de sa vie, lui qui est ministre, représentant du Christ, en mission auprès des jeunes.

S'il suit Jésus, c'est en participant à son œuvre de salut en cette parcelle du champ ministériel qu'est l'éducation chrétienne. Et de même que F appel de Dieu est devenu concret pour lui dans la perception des besoins des jeunes, de même sa volonté de suivre le Christ se concrétise dans le service de cette jeunesse. Il est normal que ce qui commence par la perception d'une imitation de Jésus comme modèle s'achève en intériorisation vécue de l'unique mystère, celui du Fils de Dieu incarné.

Ainsi l'on peut saisir pourquoi l'essentielle motivation que donne La Salle, pour entrer dans ce mou-

vement *d'approche* de Jésus, n'est pas la perfection personnelle du disciple ni son identité revendiquée de chrétien, ni même le fait qu'il *soit consacré*, de par un engagement particulier. Le motif, en dernier ressort, ce sont « eux » : les jeunes auprès desquels il représente le Christ et pour lesquels il est en train de réaliser le mystère du salut.

Ce sont donc ces jeunes auxquels il est envoyé qui vont faire découvrir au Frère le sens authentique de son être de chrétien et de consacré. Alors il pourra prier comme Jésus lui-même: « *C'est pour eux que je me sanctifie* » (Jn 17,19; cf. MD 39,2). Par eux, il se révèle à lui-même comme partie prenante de l'histoire du salut, *instrument* libre, fidèle et créatif dans la réalisation du projet de Dieu en vue du Royaume (cf. MR 196,1). Grâce à eux et à l'initiative de Dieu, il est introduit dans le mystère du Christ et, à coup sûr, il lui faut rapporter le fruit de son action à la force et à la vertu du Christ ou, mieux, de l'Esprit du Christ qui agit en lui (cf. MR 195,3; CL 46,99).

La Salle invite le Frère à découvrir le sens profond de ce qui s'accomplit dans son ministère. Il ne s'agit pas de l'enseignement d'une doctrine, si sublime soit-elle, mais que ses paroles procurent aux jeunes *l'esprit chrétien* qui est *l'esprit de Jésus-Christ même* (MR 196,3). Il montre ensuite qu'il faut que ses paroles *procurent la véritable vie*, qu'elles *soient esprit et vie pour eux* (MR 196,1) Pour cela, il ne peut s'agir d'une imitation externe de Jésus, mais d'entrer *dans ses vues et ses intentions* (MR 196,3) et de demander *très instamment à Jésus-Christ le souffle de son Esprit* (MR 196,1). « *Donnez-vous souvent à l'Esprit de Notre Seigneur afin de n'agir en cela que par lui, et que le vôtre propre n'y ait aucune part* (MR 195,2).

Le Frère enseignant se surprend lui-même tenant la place du Christ devant ses disciples. Telle a été l'expérience de J.-B. de La Salle par rapport à ses Frères (cf. EP 3,0,7) avant de faire l'objet de son enseignement: « *Qu'ils reçoivent vos instructions comme si c'était lui [Jésus-Christ] qui les leur donnât* » (MR 195,2).

L'Esprit de Dieu *agit en vous et par vous, par la vertu de Jésus-Christ* (MR 195,2). Le travail que le Frère accomplit et pour lequel il a été choisi (MR 205,1) n'est rien moins que *l'ouvrage de notre rédemption* qu'il nous revient *d'achever et de consommer* (MR 195,1). La Salle place le Frère directement au centre du Mystère chrétien et unit en ce centre son

caractère de chrétien et de ministre de Jésus-Christ.

« *Je complète en ma chair ce qui manque à la passion du Christ* » (Col 1,24). C'est la maxime choisie par La Salle pour synthétiser la participation du chrétien au mystère (MR 195,1), et le Frère l'entend pour lui, comme un écho. Comme un écho, car La Salle l'écrit d'abord de leurs disciples : « *Vous devez*

les engager à unir toutes leurs actions à celles de Jésus-Christ Notre Seigneur » (MR 195,1).

Ainsi le Frère enseignant peut-il vérifier la véracité de sa vie chrétienne et percevoir qu'il n'y a pas de différence de valeur entre les buts auxquels il tend pour le service des jeunes - en vertu de son ministère - et ceux auxquels il aspire en tant que chrétien, disciple du Christ.

Thèmes complémentaires

Action de Dieu
Apôtre
Chrétien
Conseils Évangéliques
Conversion
Dieu
Disciples

Église
Esprit du Christianisme
Esprit du Monde
Foi (Esprit de)
Incarnation
Ministère
Monde

Mystère
Œuvre de Dieu
Prière
Rédemption
Renoncement-Détachement
Rénovation
Salut.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPOS MARINO, M. A., *Itinéraire évangélique de SJBS*, CL 45 et 46, Rome, 1974.
CAMPOS, M., et SAUVAGE, M., *Explication de la méthode d'oraison de SJBS*, CL 50, Rome, 1989.
GALLEGO, S., *Vida y pensamiento de SJBS*, t. 2, BAC, Madrid, 1986.
MAYMI, P., *Vida de fe y catequética de la fe según SJBS*, Salamanca, 1966, Madrid, 1985.
MENGS, I., *Oración y presencia de Dios según SJBS*, Salamanca, 1970.
VARELA, L., *Biblia y espiritualidad en SJBS*, Salamanca, 1966.

Fr. Antonio BOTANA CAEIRO
Traduit de l'Espagnol par Fr. François BALAGUE

82. INSTRUCTION(S) - INSTRUIRE (LES ENFANTS)

Sommaire

Hors-texte: « Profession de dix articles de foi que le chrétien est obligé de croire et de savoir » (CL 23,460 = GA 0,32).

1. Le Frère s'instruit ou est instruit.

2. Le contenu des instructions : de quoi les enfants sont instruits

2.1. Instruire des choses profanes 2.2. Instruire des choses du salut 2.2.1. Instruction et parole de Dieu 2.2.2. Instruction et principaux mystères de la foi 2.2.3. Instruction et connaissance de Dieu 2.2.4. Instruction et pratique 2.2.5. Instruction et sacrements 2.2.6. Instruction, prière et piété 2.2.7. Instruction et péché 2.2.8. Instruction et catéchisme.

3. Instruire: le rôle du maître

3.1. Le ministère de la fraternité 3.2. Discerner, accompagner, enseigner: la méditation 33.

4. Conclusion

Instruire construit l'Église : salut et gloire de Dieu.

5. Annexes

5.1. Emploi d'instruction et d'instruire au XVII^e siècle 5.1.1. Instruction 5.1.2. Instruire 5.2. instruction(s) et instruire : titres de manuels ou de chapitres dans les écrits lasalliens.

1. LE FRERE S'INSTRUIT OU EST INSTRUIT

Dans *l'Explication de la Méthode d'Oraison*, *instruire* et *instruction* (*s*) sont employés à propos de **la relation entre Dieu et le Frère**, dans la prière. Dieu instruit, il donne ses instructions. Cela conduit à découvrir les vertus à pratiquer, procure la sanctification. Instruire se rencontre aussi deux fois dans une comparaison entre les explications d'un peintre et la méthode d'oraison.

Instruire et *instruction* (*s*) sont encore employés à propos de **la formation professionnelle du Frère**. Et là, le sens est assez facilement apostolique: le Frère s'instruit pour pouvoir instruire les enfants. Ce dont il doit s'instruire éclaire le contenu des instructions destinées aux enfants, ainsi que les méthodes qu'il doit utiliser.

L'instruction se fait **dans l'oraison** (MR 200,1,2; MF 108,1,2; MF 116,2,2; MF 164,1,2), à des moments fixés

par la Règle (MR 206,1,2). Une manière de faire qui attire les grâces de Dieu sur l'étude et sur la mission (MR 200,1,2). Cette étude est essentiellement **la lecture et la méditation des Livres saints**, de l'Évangile en particulier, de la parole et des exemples des apôtres (MR 200,1,2; MF 84,3,2; MF 116,1,2; MF 116,2,2; MF 153,1,2). Le Frère s'instruit *des vérités et des maximes saintes* (MR 200,1,2; MF 116,1,2; MF 116,2,2), des choses qu'il doit enseigner (MR 206,1,2), des vérités de la foi (MF 84,3,2; MF 153,1,2; MF 164,1,2), de la doctrine chrétienne (MF 120,1,2).

Dans MR 200,1,1 La Salle décrit **le travail apostolique de Jésus et de ses disciples** comme le modèle pour les Frères: ils doivent l'étudier pour l'imiter: « *Il faut que vous exerciez votre emploi comme les apôtres s'acquittaient de leur ministère, suivant en cela leur exemple qui est celui de Jésus-Christ*

même: ils ne cessaient d'enseigner tous les jours et d'annoncer Jésus-Christ »; Jésus lui-même enseignait tous les jours dans le temple [...] la nuit, il en sortait pour aller prier. Dans MF 116,1,2 c'est le travail apostolique de saint Pierre et de saint Marc que le Frère observe. MR 206,1,2 précise ce qu'il doit étudier pour instruire les jeunes: « La manière d'assister à la sainte messe et à se bien confesser, [...] les choses qui contribuent d'elles-mêmes au soutien de

la religion [...] sans oublier la lecture, l'écriture et l'arithmétique, [...] le catéchisme qui doit être fait tout les jours et le temps prescrit, [...] ce qui leur convient de savoir selon leur âge et capacité ».

Cette étude est toute entière tournée vers la **mission** : « Enseigner à ceux dont vous êtes chargés » (MR 206,1,2), « Enseigner aux autres » (MF 108,1,2), « Inspirer à ceux dont vous êtes chargés » (MF 116,2,2).

2. LE CONTENU DES INSTRUCTIONS : DE QUOI LES ENFANTS SONT INSTRUITS

2.1. Instruire des choses profanes

Instructions et instruire peuvent porter, mais très rarement, sur des choses profanes, de manière exclusive et explicite.

Dans la *Conduite des écoles chrétiennes*, à propos des parents négligeant d'envoyer leurs enfants à l'école, instruire est nettement rapproché des techniques de lecture, du futur emploi des enfants : « Leur faire concevoir l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants et le tort qu'ils leur font de ne pas leur faire apprendre à lire et à écrire. Combien cela leur peut nuire et qu'ils ne seront jamais capables pour aucun emploi, faute de savoir lire et écrire. Il faut ensuite leur faire connaître le tort que peut faire à leurs enfants le défaut d'instructions des choses de leur salut, dont les pauvres sont souvent peu touchés » (CL 24,186 = CE 16,2,18; cf. CL 24,36 = CE 3,7,1).

Dans un premier temps, **instruire** concerne apprendre à lire et à écrire, et ensuite, **instructions** regarde les choses de leur salut. Dans les deux cas, il y a un tort causé aux enfants.

Lire et écrire sont bien les objets de l'instruction dans la très belle remarque de la *Conduite des écoles chrétiennes* : « Lorsque les parents retirent les enfants trop jeunes de l'école, pour les faire travailler, n'étant pas suffisamment instruits, il faut leur faire connaître qu'ils leur nuiront beaucoup, et que pour leur faire gagner peu de chose, ils leur feront perdre un avantage bien plus considérable; il faut pour cela leur représenter, de quelle conséquence il est à un artisan de bien savoir lire et écrire, puisque pour peu d'esprit qu'il ait, sachant lire et écrire, il est capable de tout » (CL 24,187 = CE 16,2,21).

Être instruit est en relation avec le métier et avec savoir lire et écrire. Être instruit ouvre aux enfants des artisans un avenir différent.

Dans la *Conduite des écoles chrétiennes*, il est clair que l'école doit donner satisfaction aux parents quant aux choses profanes, et pour cela, La Salle insiste sur la compétence professionnelle des jeunes maîtres: « S'il arrive que les parents se plaignent de ce que leurs enfants n'apprennent rien, ou que peu de chose, et qu'ils veulent retirer leurs enfants pour ce sujet, il faut, pour obvier cet inconvénient, que les Frères directeurs ou inspecteurs des écoles veillent avec un très grand soin sur tous les maîtres auxquels ils ont égard, particulièrement ceux dont la capacité est moindre, et prendre garde qu'ils instruisent avec toute l'application possible tous les écoliers dont ils sont chargés, qu'ils n'en négligent aucun et que l'application qu'ils ont soit égale envers tous et plus grande même à l'égard des plus ignorants et des plus négligents » (CL 24,188 = CE 16,2,22).

Dans le *Mémoire sur l'habit*, les élèves maîtres d'écoles pour la campagne sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement (MH 0,0,6); tandis que les jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, [...] on les instruit dans toutes les matières du catéchisme et on leur apprend à lire et écrire parfaitement (MH 0,0,7).

Dans MR 206,1,2 l'instruction des choses profanes, telles que sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique, même si elle n'est pas la plus importante des fonctions du Frère, est d'une étroite obligation. Et dans MF 91,3,2: « Avez-vous appris à ceux qui sont sous votre conduite les choses extérieures qui sont de votre devoir, comme la lecture, l'écriture, et tout le reste avec toute l'application possible ».

MF 92,3,1 porte aussi des indications pédagogiques qui font parties de l'examen particulier ou révision de vie du Frère, en fin d'année: « *Avez-vous été exacts pendant cette année, à suivre l'ordre des leçons (cf. CL 24,16s = CE 3,1s), à user toujours du signal (cf. CL 24,124 = CE 12,0,1s), et à toujours reprendre vos écoliers lorsqu'ils ont fait quelque faute?* » (cf. CL 24,35 = CE 3,6,6).

La reine Marguerite d'Ecosse *exerça même à l'égard de ses enfants l'office de maîtresse d'école, leur apprenant elle-même à lire* (MF 133,2,1).

De ce bref relevé, on retiendra que *instruire* et *instruction* portent parfois sur *les choses profanes*, surtout dans *la Conduite des écoles chrétiennes*. Ces connaissances, lorsqu'elles sont désignées, sont la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'apprentissage d'un métier ou la préparation à un emploi.

2.2. Instruire des choses du salut

En fait, presque constamment, J.-B. de La Salle emploie **instruire** dans un contexte religieux: morale, catéchèse, Évangile, pratique de la vie chrétienne. L'instruction des écoliers porte sur *les choses qu'un chrétien est obligé de savoir, tant pour la doctrine que pour la pratique* (CL 24,104 = CE 9,3,10), ou la vie chrétienne dans son ensemble (CL 20,124 = DA 206,0,4).

2.2.1. INSTRUCTION ET PAROLE DE DIEU

L'instruction s'enracine dans la parole de Dieu, en particulier le Nouveau Testament (MF 170,1,2), *pour recevoir Notre Seigneur et ses saintes maximes* (MD 2,titre). Les Frères élèvent les enfants *dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les règles et les maximes de l'Évangile* (RC 2,10; CL 15,75 = R 11,1,6). C'est le moyen de leur donner *le véritable esprit du christianisme* (MF 159,1,2). Pour pallier le manque *d'instruction*, il convient de donner *l'esprit du christianisme*, et d'élever selon *les maximes de l'Évangile*. Cette instruction ainsi comprise entraîne un changement de comportement chez les enfants et contribue à leur faire quitter le libertinage : « *Vous en avez un moyen aisé dans l'instruction des enfants, leur apprenant les vérités et les maximes saintes de l'Évangile, et vous opposant fortement à tout ce que l'esprit de libertinage pourrait leur inspirer de contraire* » (MF 140,1,2).

Elle permet d'instruire, de reprendre, de corriger

et de conduire à la piété les enfants qui vous sont confiés (MF 192,1,2), de leur faire pratiquer les vertus chrétiennes (MR 194,3,2). Elle aboutit à un changement de vie (MR 207,2,2; MR 207,3,1). C'est la science des saints (MF 167,2,2), liée au catéchisme, fonction qui se rattache à celle des apôtres : « *Vous avez l'avantage de participer aux fonctions apostoliques en faisant tous les jours le catéchisme aux enfants dont vous avez la conduite, et en les instruisant des maximes du saint Évangile* » (MF 159,2,2).

Avec la méditation 44, 1^{er} point, ce sont les béatitudes qui sont au cœur de cette *instruction*, J.-B. de La Salle n'hésitant pas à proposer comme modèle de vie chrétienne à ces enfants des artisans et des pauvres l'Évangile dans sa radicalité parce que, comme tous les baptisés, il les juge capables d'accéder, de répondre au message de Jésus-Christ, animés qu'ils sont par l'Esprit-Saint de Dieu. Dans les *choses profanes* (cf. plus haut 2.1) comme dans les *choses de Dieu*, La Salle croit aux possibilités des jeunes.

« *Les vérités que le Saint-Esprit enseigne à ceux qui l'ont reçu sont les maximes répandues dans le saint Évangile, qu'il leur fait concevoir et qu'il leur fait goûter et selon lesquelles il les fait vivre et agir. Car il n'y a que l'Esprit de Dieu qui en puisse donner l'intelligence et qui puisse porter efficacement à les pratiquer, parce qu'elles sont au-dessus de la portée de l'esprit humain. En effet, pouvons-nous connaître que bienheureux sont les pauvres, qu'il faut aimer ceux qui nous haïssent, qu'il faut se réjouir quand on nous calomnie et qu'on dit toute sorte de mal contre nous, que nous devons rendre le bien pour le mal et un grand nombre d'autres vérités tout à fait contraires à ce que la nature nous suggère, à moins que l'Esprit de Dieu ne nous les enseigne lui-même ? Vous êtes obligés d'apprendre ces maximes saintes aux enfants que vous êtes chargés d'instruire¹ » (MD 44,2,1 et 2). Être *instruit de l'Évangile*, c'est toujours en vue d'un comportement, d'une conduite nouvelle².*

2.2.2. INSTRUCTION ET PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA FOI

L'aspect notionnel, de connaissances intellectuelles à apprendre, à mémoriser, existe bien dans la présentation de l'instruction par J.-B. de La Salle. Il est tout à fait dans la perspective pastorale de son temps: on ne peut pas être sauvé sans connaître de manière détaillée et explicite les principaux mystères

- Profession de dix articles de foi que le chrétien est obligé de croire et de savoir -

1. Je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.
2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu et non pas trois Dieux, parce qu'elles ont une même nature et une même divinité.
3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité s'est fait homme pour l'amour de nous et qu'il est mort sur une croix pour satisfaire à Dieu pour nos péchés, pour nous délivrer des peines de l'enfer et pour nous mériter la vie éternelle.
4. Je crois que ceux qui auront bien vécu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu seront récompensés après leur mort et que leur récompense sera d'être éternellement bienheureux dans le ciel, en voyant Dieu tel qu'il est.
5. Je crois que ceux qui auront mal vécu et qui seront morts en péché mortel seront damnés, c'est-à-dire qu'ils ne verront jamais Dieu et qu'ils brûleront éternellement dans les enfers.
6. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu et qu'on est obligé de les observer tous, qu'on est aussi obligé d'obéir à l'Église dont on nous propose ordinairement six commandements.
7. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel et de mourir dans cet état pour être damné.
8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière et qu'on ne peut pas être sauvé sans prier Dieu.
9. Je crois qu'il y a sept sacrements: le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-onction, l'Ordre et le Mariage.
10. Je crois que le Baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels, et nous fait chrétiens; que l'Eucharistie contient le corps et le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin et que la Pénitence remet les péchés que l'on a commis depuis qu'on a reçu le Baptême.

(CL 23,430 = GA 0,32)

de la religion, les commandements de Dieu et de l'Église, les Sacrements avec leurs principales caractéristiques et implications, la manière de prier, etc. Cette instruction est nécessaire, voire indispensable, pour être admis aux sacrements (voir plus loin 2.2.5).

Elle conditionne l'appartenance à l'Église : « *Il y en a qui pèchent contre la foi et qui sont censés être du corps de l'Église et ce sont ceux qui soutiennent [...] quelques sentiments hérétiques, [...] ceux qui doutent volontairement de quelque article de foi, [...] ceux qui ignorent les principaux mystères de notre religion et les commandements de Dieu et de l'Église et qui ne s'en/ont pas instruire³* » (CL 20,113 = DA 203,0,16).

Parfois le langage est tel que l'on peut interpréter la foi comme étant seulement l'intelligence de la foi, une suite de formules. Le *Grand abrégé*, résumé du catéchisme, présente, une *Profession de dix articles de foi que le chrétien est obligé de croire et de savoir*. On remarquera, d'emblée, l'association entre **croire et savoir**. Cette instruction est aussi liée au salut éternel, c'en est la conclusion: « *Il faut se faire instruire*

de toutes ces choses, pour être en état de mériter et d'obtenir le salut éternel ».

Les insistances et les silences sont révélateurs du contenu de *Y instruction*:

- *Articles 1 et 2*: sur la nature de Dieu.
- *Article 3*: sur le rôle de Jésus: mystères de l'incarnation et de la rédemption (on ne parle pas de la résurrection).
- *Article 4*: sur le salut (commence en 3).
- *Articles 5 et 7*: sur l'enfer, la damnation, le péché mortel (commence aussi en 3).
- *Article 6*: les commandements de Dieu et de l'Église (simple rappel, sans énumération).
- *Article 8*: la prière et le salut.
- *Articles 9 et 10*: les sacrements.

Le Saint-Esprit est cité seulement en 2, comme une personne de la Trinité, l'Église en 6, à propos des commandements. La Confirmation est juste citée comme l'un des sept sacrements. En revanche, les notions de salut, de péché, d'enfer sont largement développées (3, 4, 5, 7, 8, 10). La parole de Dieu n'est évoquée nulle part. La doctrine est basée sur des

connaissances qui échappent plutôt à l'entendement des fidèles: la nature de Dieu (1 et 2). On fait aussi appel aux obligations (6) ou aux peurs: du péché, de l'enfer, de la damnation.

Mais, par ailleurs, cette foi chrétienne est présentée comme cause et fruit d'une conversion du cœur, inspirée par l'Esprit. Elle est fondée sur la parole de Dieu, les *Devoirs d'un chrétien* l'expliquent longuement. Elle se manifeste par un ensemble de comportements et de pratiques qui montrent que la vie est bien transformée: la prière, les sacrements (MR 200,2,2), faire de bonnes œuvres, avoir de la piété, de la modestie, de la simplicité, de l'humilité, du respect pour les parents (MR 200,3,2 et aussi MF 134,3,2; MR 207,2,2). Chez La Salle, la connaissance s'exprime dans la pratique⁴.

2.2.3. INSTRUCTION ET CONNAISSANCE DE DIEU

La connaissance de Dieu est un élément central de l'action éducative lasallienne.

La sainte Trinité : sa connaissance permet aux enfants et aux maîtres de se rejoindre, étant tous consacrés à la Trinité par le Baptême: « *Ils sont, aussi bien que vous, dès leur baptême, consacrés à la très sainte Trinité; ils en portent les marques imprimés dans leur âme* » (MD 46,3,1). Ce *divin mystère* est le *mystère au-dessus de tout mystère, parce qu'il est le principe de tous les autres* (MD 46,1,2); aussi, *il est bien juste que vous, qui êtes chargés de leur développer ce mystère autant que le foi le permet, vous le reconnaissiez comme la source de toute lumière, le soutien de la foi et le premier fondement de notre religion* (MD 46,3,1).

Le mystère de la Trinité, qui est placé en tête (articles 1 et 2), du *credo* présenté précédemment, est le thème fondamental de toute instruction: « *La connaissance des trois personnes divines; si vous l'obtenez de Dieu, vous aurez de quoi repaître ceux qui recourent à vous dans le besoin qu'ils ont d'instruction* » (MD 37,2,2).

C'est sur la Trinité que se construit l'Église: « *C'est ce qu'on appelle poser le fondement de l'édifice de l'Église que d'instruire les enfants du mystère de la très sainte Trinité et de ceux que Jésus-Christ a accomplis lorsqu'il était sur la terre* » (MR 199,1,2).

Dieu : *Instruire* fait connaître Dieu; les apôtres ont été instruits de ses *voies* au Tabor (MD 18,2,2). Le maître, lui, révèle aux enfants que Dieu est amour, il insinue cet amour dans leur cœur (MD 39,1,2). Aimer Dieu

et le connaître vont de pair: « *Vous avez quelquefois à instruire des enfants qui ne connaissent pas Dieu, [...] le faire connaître aux autres et de le faire aimer pat-tous ceux à qui vous l'aurez fait connaître* » (MD 41,3,2).

Pour cela, le maître doit *être habile dans l'art de parler à Dieu, de parler de Dieu et de parler pour Dieu* (MD 64,2,2). Il acquiert cet art par la prière d'abord (MF 189,1,2). Ainsi, il fera régner Dieu dans les cœurs (MD 67,2,2), découvrant la vérité sur Dieu et procurant le salut (MR 197,1,2).

Jésus-Christ est révélé comme le bon pasteur (MD 33), qui est le modèle du maître (voir plus loin 3.2). Il s'est communiqué à ses apôtres auxquels il a *donné mission pour fonder et établir l'Église par la prédication de l'Évangile* (CL 22,92 = DC 30,8,3). Les cœurs doivent être préparés pour sa venue, pour le recevoir (MD 2.titre; MD 2,2,2; MD 3,1,2). Cette connaissance se fait dans l'amour, lequel se communique avec le saint nom de Jésus (MF 102,2,2). Être instruit de Jésus-Christ, c'est encore l'adorer, avec les mystères qu'il a accompli pour notre salut (MF 182,3,2).

Le Saint-Esprit : Il instruit lui-même les fidèles, après avoir instruit les apôtres (CL 22,231 = DC 44,6,6).

2.2.4. INSTRUCTION ET PRATIQUE

Instruire est fortement relié à *la pratique* : le maître est conscient que savoir ne suffit pas.

« *Il ne manquera pas dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écoliers et de les instruire le plus à fond qu'il lui sera possible sur les choses qui regardent les mœurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritable chrétien* » (CL 24,102 = CE 9,3,4).

« *Pour porter les enfants que vous instruisez à prendre l'esprit du christianisme, vous devez leur apprendre les vérités pratiques de la foi de Jésus-Christ et les maximes du saint Évangile, pour le moins avec autant de soin que les vérités de pure spéculation* » (MR 194,3,1).

« *Votre principal soin est-il donc d'instruire vos disciples des maximes du saint Évangile et des pratiques des vertus chrétiennes? N'avez-vous rien plus à cœur que défaire en sorte qu'ils s'y affectionnent?* » (MR 194,3,2).

Il est clair qu'il ne s'agit plus *d'intelligence*, mais de cœur et d'affection. C'est un devoir des parents. Dans les *Devoirs d'un chrétien*, instruire vient en tête

mais faire vivre en bon chrétien est la 3^e exigence qui s'impose à eux (CL 21,241 = DB 3,23,8).

« D. Que doivent faire les pères et les mères pour élever leurs enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu? R. Ils doivent faire trois choses:

- 1° les instruire,
- 2° les corriger,
- 3° les faire vivre en bons chrétiens ».

La Salle insiste sur la qualité de vie chrétienne, car instruire, apprendre, etc., ne portent pas d'abord sur des théories, mais sur des manières de vivre. Les enfants ont besoin de maîtres pour que *ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient*⁵ (RC 3,3).

Il faut apprendre *les règles de la vie chrétienne et les moyens dont ils doivent se servir pour se sauver* (MF 87,2,2). Cette instruction se fait en gagnant les cœurs, c'est ce qui porte les jeunes à Dieu (MF 115,3,2). Les choses qui regardent les mœurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritables chrétiens, s'apprennent.

Vivre chrétiennement, c'est:

- avoir de la charité avec ses compagnons (MD 69,1,2; MR 198,3,2).
- avoir de bonnes mœurs (MD 60,3,1 et 2; MR 196,2,1 et 2; MR 200,3,1 et 2).
- être modeste (MD 60,3,2; MR 200,3,2).
- fuir les mauvaises compagnies et choisir les bonnes (MD 33,3,1; MD 37,2,1; MD 37,3,2; MD 56,2,2; MD 60,3,1; MF 111,3,2; MF 114,2,2; MF 126,1,2; MR 194,1,1; MR 205,3,1; MR 206,2,2).
- aimer et pratiquer la piété (MD 60,3,2; MD 69,1,2; MR 200,3,2).
- qu'ils se convertissent :

« Si vous voulez accomplir votre ministère en qualité d'anges gardiens des enfants que vous devez instruire, pour édifier par eux le corps de Jésus-Christ et **pour les rendre saints et parfaits**, vous devez faire en sorte de leur inspirer les mêmes sentiments et de les mettre dans les mêmes dispositions où saint Paul tâchait de mettre les Éphésiens dans la lettre qu'il leur a écrite.

1. Qu'ils ne contrastent pas l'Esprit-Saint de Dieu par lequel ils ont été marqués, dans le baptême et dans la confirmation, comme d'un sceau pour le jour de la rédemption.

2. Vous seriez répréhensibles si vous ne les engagez pas à renoncer à leur vie passée; c'est pourquoi vous les devez porter avec le même zèle à **renoncer au mensonge et à dire toujours la vérité en parlant à leur prochain.**

3. Qu'ils soient doux et qu'ils aient de la tendresse les uns pour les autres, se pardonnant mutuellement comme Dieu leur a pardonné par Jésus-Christ. **Et qu'ils s'aiment les uns les autres** de même que Jésus-Christ les a aimés.

Est-ce ainsi que vous avez jusqu'à présent instruit vos disciples? Sont-ce là les maximes que vous leur avez inspirées? Et avez-vous eu assez de vigilance sur eux et un zèle assez ardent pour les leur faire pratiquer? Faites tous vos efforts pour y être fidèles à l'avenir » (MR 198,3,1 et 2).

La conduite chrétienne est celle qui est conforme à ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné et pratiqué⁶.

2.2.5. INSTRUCTION ET SACREMENTS

Les diverses versions des catéchismes de J.-B. de La Salle, ainsi que les *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*, insistent sur les sacrements. La pratique sacramentaire, telle qu'elle est comprise dans la religion catholique, réclame une instruction détaillée et précise, que La Salle pousse jusqu'aux aspects liturgiques. Les sacrements sont des éléments importants de *la pratique de la vie chrétienne* évoquée plus haut. Ils sont même une des manifestations explicites de l'appartenance à l'Église et de l'identité du chrétien.

« *Le principal soin qu'avaient les apôtres après-avoir instruit les premiers fidèles, était de leur faire recevoir les sacrements, de les faire assembler pour prier ensemble, et de les faire vivre selon l'esprit du christianisme* » (MR 200,2,1).

Les sacrements servent encore à éloigner du péché, des mauvaises habitudes et à en préserver (MD 56,3,2; MR 198,2,1; MR 200,2,2; RC 1,6). Les rites doivent être mis à la portée des enfants et expliqués (CL 20,209 = DA 301,2,12s). Ce que font les catéchismes de J.-B. de La Salle: les *Devoirs d'un chrétien*, les *Abrégés*, les *Instructions pour la sainte messe et la confession*.

Le Baptême est relativement peu développé. Les cas de baptêmes d'adultes (ou d'adolescents) restent exceptionnels et purement théoriques pour la plupart des enfants. On l'envisage dans une perspective missionnaire, mais aussi pour les petits enfants, dans la mesure où cette démarche fixe l'identité chrétienne (DA105,2,5; DA 302; DA 309,1,13; DB 3,3).

La Confirmation est reçue assez jeune, dès l'âge de raison, et en tout cas avant la première Eucharistie (CL 20,233s = DA 303; CL 21,166s = DB 3,6).

« D. Tous les enfants qui ont l'usage de la raison peuvent-ils être confirmés ?

R. Oui, pourvu qu'ils soient suffisamment instruits et qu'ils aient la volonté de se rendre parfaits chrétiens et assez de discernement pour prendre les moyens de le devenir » (CL 21,169 = DB 3,6,6).

Il faut être suffisamment instruit et faire sans aucun respect humain toutes les actions d'un véritable chrétien (cf. MR 198,3,1 et MR 200,2,2 qui associent baptême et confirmation).

L'Eucharistie. Le *Grand Abrégé préconise*, l'âge de 12 ans pour la première communion (CL 23,373 = GA 0,17,6; CL 21,116 = DB 2,12,2; cf. CL 17,5s = I 1,2).

« Les disposer à faire saintement leur première communion et à communier ensuite fréquemment, afin qu'ils puissent conserver les grâces qu'ils auront reçues, la première fois qu'ils auront fait cette action » (MR 200,2,2. Cf. MR 206,1,2).

Entre 7 et 12 ans, de la confirmation à la communion, c'est approximativement la tranche d'âge touchée par les *Écoles chrétiennes et gratuites*. Après 12 ans, le jeune chrétien ayant reçu tous les sacrements de l'initiation chrétienne est considéré comme *adulte*. C'est l'âge aussi où les enfants des artisans entrent dans la vie active en commençant l'apprentissage d'un métier auprès d'un maître.

La Pénitence. La vision de l'homme propre à l'époque, l'insistance sur son caractère pécheur, l'importance du péché dans le salut (voir GA 0,32 et le *credo* qui est proposé), entraînent une sur-présence de ce sacrement dans les réflexions pastorales et les catéchismes lasalliens. La Pénitence est aussi fréquemment présentée en liaison avec la communion et comme préalable à celle-ci. Voir les *Instructions et prières* ainsi que les *Méditations pour le temps de la retraite* qui les associent systématiquement (MR 200,2,2; MR 206,1,2; cf. CL 17,102s = 12).

Le Mariage et les conditions pour se marier: « Une autre disposition que l'Église exige est que ceux qui veulent se marier soient instruits des principaux mystères de notre religion et sachent les trois prières pater, ave, credo, les commandements de Dieu et de l'Église et les sept sacrements, surtout ce qui regarde le sacrement de Baptême et les paroles qu'on doit prononcer en le donnant, aussi bien que les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie et ce qui regarde le sacrement de Mariage et les devoirs de cet état ⁷ » (CL 20,388 = DA 310,3,7; cf. CL 21,239 = DB 3,23,4).

L'Ordre: « Il était besoin qu'il y eut dans l'Église

des officiers et des ministres de Jésus-Christ qui offrissent à Dieu le sacrifice de l'Eucharistie et qui administrassent aux fidèles les sacrements et les instruisissent de leur religion et de tous leurs devoirs⁸ » (CL 20,365 = DA 309,1,1; cf. tout le ch. IX).

2.2.6. INSTRUCTION, PRIERE ET PIETE

Les prières sont des pratiques chrétiennes nécessaires au salut: « 8. *Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière et qu'on ne peut être sauvé sans prier Dieu* » (CL 23,431 = GA 0,32,3).

Les *Instructions et prières* contiennent des modèles de prières, ayant aussi un objectif pédagogique (I 1,1,4), et les *Devoirs d'un chrétien* un long développement sur la prière, tandis que la *Conduite des écoles* ponctue la journée (et même l'année scolaire) de prières. L'organisation de cette activité étant pour les enfants un apprentissage de la vie de prière. Il faut être instruit de ce qu'on peut demander dans les prières, à qui on peut les adresser (CL 20,442s = DA 403). La prière pour les besoins de l'Église est explicite (CL 22,36 = DC 20,4,3). La prière permet de se retirer du péché, de conserver la grâce (RC 2,9; MD 56,3,1; MD 60,3,2); elle est aussi liée aux sacrements (MR 200,2,1), à la piété, à la dévotion, à la modestie (MD 60,3,2); tandis que crainte de Dieu et prière sont associées dans MF 155,1,1. La prière est aussi le comportement caractéristique du chrétien (MF 134,3,2). Elle permet de constater qu'il vit effectivement l'Évangile (RC 2,10; CL 15,75 = R 11,1,6), et qu'il a été touché par l'éducation chrétienne reçue: « *Les enfants que vous instruisez se conduisent sagement, savent bien leur religion, et ont de la piété¹* » (MR 207,2,2).

2.2.7. INSTRUCTION ET PECHE

L'instruction prend encore un caractère pratique lorsqu'elle porte sur les fautes à éviter. Il y a les péchés communs et les péchés contre l'Esprit: « *Comme ces péchés (les sept capitaux) sont assez communs dans le monde, il est à propos que les fidèles en soient bien instruits pour s'en préserver ou pour s'en retirer s'il y en a quelques-uns dans lesquels ils soient engagés* » (CL 20,168 = DA 214,0,1).

« *Outre les péchés ou vices capitaux, il y en a encore de trois autres sortes dont il est à propos qu'on soit instruit; ce sont les péchés qu'on dit être contre le Saint-Esprit, ceux qui sont regardés comme criant vengeance devant Dieu et ceux qu'on commet en participant aux péchés des autres* » (CL 20,180 = DA 215,0,1).

Les instructions doivent donner l'horreur du péché, des vices, des jeux de hasard, de la dissipation, du libertinage. Instruire éloigne du péché et conserve l'innocence¹⁰ (MD 56,3,2; MD 60,3,1 et 2).

Il faut éclairer les enfants sur les dangers des mauvaises compagnies, leur apprendre à choisir de bons compagnons, modestes, retenus, sages et pieux (MF 126,1,2). Les instructions permettent de lutter contre les immodesties dans l'église, le défaut de prière vraie (cf. 2.2.7). Les enfants qui vivent dans le dérèglement sont appelés à se convertir, grâce aux instructions (RC 2,9; CL 15,75 = R 11,1,6).

2.2.8. INSTRUCTION ET CATECHISME

Le catéchisme est l'activité par laquelle le Frère instruit, au sens fort du terme : « *De l'obligation qu'ont les Frères de la société de se bien acquitter de leur devoir dans l'école, d'y bien instruire les enfants, de leur bien faire le catéchisme et de les porter à la piété et de la manière de le bien faire* » (CL 15,69 = R 10,2,28).

Ce catéchisme est l'activité principale de la journée scolaire, on le déplace en fin d'après-midi ou en fin de matinée, selon les besoins, de manière à ce qu'il

ait effectivement lieu. Aucun élève ne peut en être dispensé et ceux qui ne viennent à l'école qu'à mi-temps doivent venir l'après-midi, de manière à profiter du catéchisme (CL 24,97s = CE 9). Le catéchisme doit avoir lieu tous les jours (MF 159,2,2).

Il rejoint la vie de l'Église qui confie cette mission aux Frères : « *Il n'y a pas un de vos élèves qui ne doive être instruit de sa religion, et c'est premièrement pour ce sujet que l'Église vous les confie. C'est pourquoi vous devez vous considérer comme les dépositaires de la foi, pour la leur communiquer. C'est là le bien que Dieu vous confie, et dont il vous fait l'économe* » (MD 61,2,1; cf. MR 199,2,1 et 2; MR 199,3,2).

Il rejoint aussi la vie des enfants, en s'adaptant à leurs besoins, leur proposant une manière de vivre: éloignement du péché, modestie, piété, pratiques convenant à leur âge et à leur situation (MR 200). Le catéchisme est fait de *connaissances*: Évangile, mystères, commandements, sacrements (MD 61,2,1 et 2; MF 79,3,2). Le *bon livre* peut être encore un moyen d'instruction chrétienne (CL 20,121 = DA 205,0,6). Catéchiser les enfants est d'abord un devoir des parents, ou, à défaut, des parrains, marraines, tuteurs (CL 20,125 = DA 206,0,5; CL 20,127 = DA 206,0,12-13; CL 20,225 = DA 302,3,8).

3. INSTRUIRE : LE ROLE DU MAITRE

3.1. Le ministère de la fraternité

Dans la démarche d'instruire, l'exemple de la vie du maître est mis en valeur, à plusieurs reprises. Instruire ne se ramène pas à transmettre des connaissances par des discours. La vie chrétienne se partage, se donne dans une relation humaine. On rejoint ici le « ministère de la fraternité », être frère aîné des jeunes, qui est une des caractéristiques de l'éducation lasallienne. (Voir *Règle*, 53, MR 202,3,1 et 2).

Il faut avoir soin d'instruire tous les enfants, que l'école aille bien, que les enfants y soient nombreux à recevoir le message du salut (LA 58,20). Ces enfants font partie de la prière du Frère et particulièrement de sa prière communautaire (MR 198,1,2).

Ainsi dans EM 2,37 :

- « Par votre présence au milieu de nous, assemblés pour vous prier [...]
- **Avoir une union intime d'esprit et de cœur avec mes Frères** [...]
- Ayant reçu votre divin Esprit [...] je me laisse diriger

par lui, pour remplir les devoirs de mon état et qu'il **me fasse participer à votre zèle pour l'instruction de ceux que vous voudrez bien confier à mes soins** » (CL 14,11s). Par sa vie régulière, le Frère édifie les enfants, les encourage à vivre dans la piété, la modestie, la sagesse (MF 153,2,2). Cela peut s'apprendre dans l'oraison (MF 78,2,2), se manifeste dans l'attachement à la pauvreté (MF 86,3,2). Le maître étudie les manières d'instruire (MF 91,3,1), répondant ainsi à Dieu qui l'appelle à ce saint emploi (MF 93,3,2).

Il lui faut aussi une solide piété, avec l'éloignement du monde (MF 120,2,2), s'offrant à Dieu *en quelque sorte âme pour âme* dans son ministère, *engagé à Dieu à la place de ceux* qu'il instruit, livrant sa vie comme témoin de l'absolu (MF 137,3,2). Instruire, c'est faire preuve de bonté et d'affection pour les enfants (MF 134,2,2). Cela, en associant oraison et mortification (MF 153,1,2), en surveillant son caractère: colère, passion, mauvaise humeur (MF 155,2,2). C'est ainsi que l'on devient le père spirituel de ces enfants, qu'on les engendre à Jésus-Christ (MF 157,1,2).

C'est la foi qui guide le Frère (MF 178,1,2); elle est une lumière qui conduit maîtres et enfants sur la voie du ciel. Pour cela, une attention à chacun, selon qu'il est libertin, porté au mal ou au bien, ou naturellement bon, est indispensable (MF 186,3,2).

3.2. Discerner, accompagner, enseigner : La méditation 33

Les textes de l'Écriture sainte décrivent la mission du Frère auprès des enfants:

1^{er} point: *Avoir un grand soin de ses brebis, pour ceux qui ont charge d'âmes, c'est les connaître toutes distinctement. Discerner et conduire.*

2^e point: *Que les brebis connaissent leur pasteur pour pouvoir le suivre. La tâche de ceux qui sont employés à l'instruction des autres est d'accompagner, de marcher avec les brebis, ce qui réclame du maître vertu et tendresse pour instruire.*

3^e point: *C'est une obligation aux brebis de Jésus-Christ d'entendre la voix de leur pasteur, [...] c'est donc votre devoir d'enseigner les enfants qui vous sont confiés.*

Cette démarche éducative ne reste pas en l'air mais prend un caractère concret, la prière rejoignant ainsi la *Conduite des écoles chrétiennes*, car :

- « Il faut plus de douceur à l'égard des uns, et plus de fermeté à l'égard des autres.
- Il y en a qui demandent qu'on ait beaucoup de patience, d'autres qu'on les pousse et qu'on les anime.
- Il est nécessaire, à l'égard de quelques uns, qu'on les reprenne et qu'on les punisse pour les corriger de leurs défauts.
- Il s'en trouve sur lesquels il faut continuellement veiller pour les empêcher de se perdre et de s'égarer » (MD 33,1,1).

Le visage de Dieu qui est révélé aux enfants est celui d'un Dieu tout proche qui les accompagne, qui les aime et prend soin d'eux: « *C'est une des qualités qui vous est des plus nécessaires pour la conduite de ceux dont vous êtes chargés* » (MD 33,1,2).

Quant à la grande tendresse, c'est une attitude du maître que J.-B. de La Salle met au cœur de MD 33,2 et donc de toute la méditation 33.

« *On doit reconnaître en eux une grande tendresse pour les âmes qui leur sont confiées. C'est ce qui porte les brebis à aimer leur pasteur et à se plaire en sa compagnie* » (MD 33,2,1).

Le devoir d'enseigner les enfants qui vous sont

confiés, de leur donner des instructions conformes à leur portée (MD 33,3,0, afin d'être utile aux écoliers. L'art d'instruire est soumis à la parole de Dieu (la référence au bon pasteur) :

- « Bien faire comprendre vos demandes et vos réponses dans les catéchismes.
- Les expliquer nettement [...].
- Vous servir de mots qui soient aisés à entendre [...].
- Leur représenter naïvement leurs défauts.
- Leur donner des moyens de s'en corriger.
- Leur faire connaître les vertus qui leur conviennent et leur en faire voir la facilité.
- Leur inspirer une très grande horreur pour le péché, l'éloignement des mauvaises compagnies [...].
- Leur parler de tout ce qui peut les porter à la piété » (MD 33,3,1).

Se mettre à la portée des enfants exige une formation pour le Maître : « *Vous devez vous y étudier et vous former* » (MD 33,3,1). *Enseigner les enfants, [...] leur donner des instructions conformes à leur portée* (MD 33,3,1), c'est, bien clairement, leur faire le catéchisme, l'expliquer, donner des exhortations, représenter, donner les moyens, faire connaître, inspirer, parler... Une énumération qui recoupe la vie chrétienne, car c'est de cette vie dont parle J.-B. de La Salle, quand il dit *instruire*. Connaître son catéchisme et pratiquer le christianisme, avec des manières de vivre situées dans les réalités du monde des jeunes et des enfants: « *Les vertus qui leur conviennent, [...] les compagnies, [...] ce qui peut les porter à la piété* » (MD 33,3,1).

La méditation 33 trace les grandes lignes d'une spiritualité de l'éducateur dans l'exercice de son ministère. Elle montre comment sa pratique éducative est objet même de sa prière.

Connaître distinctement tous *ceux dont vous êtes chargés*, et **discerner** la manière dont on doit se conduire à leur égard, pour les révéler à eux-mêmes et leur révéler l'amour dont Dieu les aime.

Accompagner les jeunes par l'exemple personnel de **la vertu**, de la pratique du bien; **leur montrer une grande tendresse**, en étant sensible à leurs nécessités pour leur salut, de sorte qu'ils deviennent de vrais disciples de Jésus-Christ, aimant le maître qui les conduit vers Lui et se plaisant en sa compagnie.

Leur enseigner la vie du chrétien, avec ses pratiques, en respectant la condition de chacun et en prenant en compte le milieu, les relations, les caractéristiques concrètes des enfants.

4. CONCLUSION INSTRUIRE CONSTRUIT L'ÉGLISE : SALUT ET GLOIRE DE DIEU

Instruire les enfants est un désir, un appel, une volonté de Dieu: « *C'est Dieu qui vous a appelés à ce ministère* » (MR 193,2,2); les maîtres leur *sont donnés pour les instruire* (MR 194,2,1). Associés à l'œuvre de Dieu, les Frères deviennent *coopérateurs de Jésus-Christ* (MR 195, titre); c'est un *saint emploi* (MR 201, titre). **Cet emploi, cet ouvrage, est ordonné au salut des enfants.** Les instruire les met *dans le chemin du ciel* (MR 200,3,2), les fait devenir *les héritiers du royaume de Jésus-Christ Notre Seigneur* (MR 201,2,2). « *Vous vous êtes engagés à prendre soin de leur conduite et à les instruire, [...] à travailler au salut de leurs âmes* » (MR 201,3,2). La Salle parle encore du *zèle que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire* (MR 201,3,2); du *zèle ardent pour le salut de ceux que vous êtes chargés d'instruire* (MR 205,2,2). Ce salut est précisé: « *En ce monde la vie de la grâce, et en l'autre la vie éternelle* » (MR 201,3,2).

Ce travail n'est pas inutile, au contraire, il sert à sauver *ceux qu'ils étaient chargés d'instruire* (MR 207,2,1). Ces enfants *que vous aurez instruits* seront *gagnés à Dieu*; en effet *vous leur aurez procuré delà gloire à eux et à vous-mêmes* (MR 208,1,2). Ces maîtres seront *la cause du salut des enfants qu'ils auront instruits* (MR 208,2,1), car instruire la jeunesse avec zèle et application procure *le salut des enfants* (MR 208,3,2). Ils seront bienheureux, ils auront appris le chemin du ciel (MR 208,3,2).

Instruire procure le salut des enfants, et ainsi la gloire de Dieu est manifestée. Dans cette démarche

salvifique concrète, Dieu se fait reconnaître. Lors qu'il se révèle ainsi, c'est bien sa gloire qui éclate, car alors Dieu se manifeste comme Dieu, dans des actions de Dieu: le salut des pauvres.

Salut et gloire sont des actions spécifiques du Dieu de bonté dont parlent toutes les *Méditations pour le temps de la retraite*. L'humble action *d'instruire* est en relation directe avec cette gloire divine manifestée pour les enfants et leurs maîtres, gloire qui éclate dans les élus, au ciel (MR 208).

Avoir uniquement pour fin en les instruisant, l'amour et la gloire de Dieu (MR 201,2,1). Procurer la gloire de Dieu, en donnant aux enfants *l'esprit de sagesse et de lumière pour le connaître et pour éclairer les yeux de leurs cœurs* (MR 206,1,1); ainsi, *au jour du jugement, ils seront votre gloire, si vous les avez bien instruits* (MR 208,1,2).

Instruire les enfants c'est *poser le fondement de l'Église* (MR 199,1,2), *travailler à l'édifice de l'Église* (MR 200,1,1), *les faire entrer véritablement dans la structure de cet édifice* (MR 201,2,2), car ils sont *une partie de l'édifice de l'Église* (MR 205,3,2).

L'Église choisit certains de ses membres en vue de ce ministère (MR 199,1,2 et MR 199,2,2). C'est pour elle *que vous travaillez* (MR 201,2,2). Catéchiser, instruire les pauvres (MR 200,1,2) est utile à l'Église, et c'est encore *donner des marques sensibles que vous aimez ceux que Dieu vous a confiés comme Jésus-Christ a aimé son Église* (MR 201,2,2).

5. ANNEXES

5.1. Emploi d'instruction et d'instruire au XVII^e siècle

5.1.1. INSTRUCTION

- *Dictionnaire* de P. Richelet (Amsterdam, 1709) Enseignements, mémoires instructifs. Les instructions sont fort bonnes. Il lui donna ses instructions pour les ambassades.

- *Dictionnaire Universel* (Trévoux, 1721). Précepte, enseignement, tant à l'égard des scien-

ces qu'à l'égard de la morale.

- On fait des catéchismes pour l'instruction de la jeunesse au christianisme.
- On peut tirer de bonnes instructions des moralités des fables, des satires, de la comédie.
- L'exemple d'une bonne vie est une instruction pour le genre humain (Bossuet).

Signifie aussi l'éducation de la jeunesse:

- On donne des gouverneurs aux princes, qui ont soin de leur instruction et de leur éducation.

Se dit aussi de ce que l'on veut faire savoir à quelqu'un :

- Les préfaces servent d'instruction pour faire un bon usage d'un livre.
- Je vous ai envoyé ce mémoire pour votre instruction, afin que vous sachiez de quoi il s'agit dans cette affaire.

5.1.2. INSTRUIRE

- *Dictionnaire universel* (Trévoux, 1721).

Enseigner la jeunesse, relever.

- Les collèges sont fondés pour instruire la jeunesse aux sciences, les séminaires pour instruire les jeunes gens de la cléricature.
- La Cour, le beau monde, est une bonne école pour instruire, pour apprendre à bien vivre.
- Je l'instruirai moi-même à venger les Troyens (Racine).

Signifie encore: apprendre à quelqu'un, lui faire connaître, lui faire savoir quelque chose.

- Ce prince est bien instruit de ses intérêts, des affaires étrangères.

On appelle un enfant mal instruit celui qui est grossier, rustique, incivil; bien instruit, quand il a de l'honnêteté, quand il sait bien vivre.

- *Grand vocabulaire français* (Paris, 1770).

Différences entre enseigner, apprendre, instruire.

Enseigner: c'est uniquement donner des leçons.
Apprendre: c'est donner des leçons dont on profite.
Instruire: c'est mettre au fait des choses par des mémoires détaillés.

Enseigner et apprendre ont plus de rapport avec tout ce qui est propre à cultiver l'esprit et à former à la belle éducation, c'est pourquoi l'on s'en sert très à propos lorsqu'il est question des arts et des sciences.

Instruire a plus de rapport avec ce qui est utile à la condition de la vie et au succès des affaires, ainsi il est à sa place lorsqu'il s'agit de quelque chose qui regarde notre devoir ou nos intérêts.

5.2. Instruction (s) et instruire : titres de manuels ou de chapitres dans les écrits lasalliens

Instruction, au singulier ou au pluriel, peut-être employé pour désigner un manuel, tel: « *Instructions et prières* »; ou un chapitre de manuel, ou encore une leçon bien délimitée: « *Instructions préliminaires* » (DB). Au singulier, ce mot peut désigner un prône, un sermon: « *Le prône est une instruction que le prêtre...* » (CL 22,36 = DC 20,4,0).

DENOMBREMENT D'INSTRUCTION (s) COMME TITRE DE LIVRE, DE CHAPITRE OU DE LEÇON :

- <i>Conduite des écoles</i>	1
- <i>Les devoirs d'un chrétien</i> (DA)	3
- <i>Les devoirs d'un chrétien</i> (DB) (tous les chapitres)	76
- <i>Du culte extérieur et public</i> (DC)	3
- <i>Instructions et prières</i>	17
- <i>Règles de la bienséance</i>	1

DENOMBREMENT D'INSTRUCTION DANS LE SENS DE PRONE, SERMON, LEÇON :

- <i>Les devoirs d'un Chrétien</i> (DA)	1
- <i>Du culte extérieur et public</i>	4
- <i>Instructions et prières</i>	2
- <i>Exercices de piété</i>	6

¹ Voir aussi MF 84,1,1; MR 196,2,1 et 2; MR 198,3,1 et 2; MR 202,2,1 et 2.

² Voir aussi CL 20,476 = DA 405,2,3, MD 37,2,1 et 2; MD 61,2,1; MF 81,2,2; MF 175,2,2; MF 175,3,2; MR 193,1,1; MR 198,1,2; MR 201,1,2.

³ Voir aussi CL 22,39 = DC 20,4,9; MD 60,3,1; MD 61,2,1; MF 79,3,2; MF 109,3,2; MF 145,2,2; MF 175,3,2; MR 200,1,1 et 2.

⁴ Voir aussi CL 20,476 = DA 405,2,3; CL 22,36 = DC 20,4,3; MD 3,1,1 et 2; MD 7,1,2; MF 80,2,2; MF 92,3,1; MF 111,3,2; MF 115,3,2; MF 131,1,2; MF 155,1,1; MF 186,2,2; MR 193,1,2; MR 194,2 et 3; MR 197,2; MR 201,1,2; MR 208,1 et 2; RC 30,1.

⁵ Voir aussi RC 2,10 et CL 15,75 = R 11,1,6.

⁶ Voir MR 196,2 et 3; MR 200,1 et 2; MF 79,2,2; MF 86,3,2; MR 194,3,1; CL 19, préface = RB 0,0,1-3.

⁷ Au sujet des devoirs des gens mariés vis-à-vis de leurs enfants, voir CL 20,121 = DA 205,0,6; CL 20,122 = DA 205,0,8; CL 20,125s = DA 206,0,4-6; CL 21,241 = DB 3,23,8-9.

⁸ Les conditions pour recevoir la tonsure (CL 20,374 = DA 309,2,7) sont à rapprocher de l'expérience personnelle de J.-B. de La Salle enfant.

⁹ Voir aussi MD 37,2,2; MF 98,3,1; MF 99,1,2; MF 111,3,2; MF 115,1,2; MF 192,1,2; MR 205,3,1 et 2; MR 206,2,1; MR 207,3,1 et 2; MR 208,1,1 et 2.

¹⁰ Voir *Des divertissements* (CL 19,131 = RB 205,0,349), en particulier *Du jeu* (CL 19,142 = RB 205,3,377) et *Des divertissements qui ne sont pas permis* (CL 19,153 = RB 205,5,405).

Thèmes complémentaires

Action de Dieu
Anges gardiens
Apôtre
Bonté-Tendresse
Catéchisme
Célébrer

Chrétien
Cœur (Toucher les)
École
Éducation-Élever
Enfant-Écolier-Disciple
Imitation du Christ

Maître chrétien
Mission
Œuvre de Dieu
Pauvres
Relation maître-élève
Sacraments
Salut

BIBLIOGRAPHIE

- SAUVAGE, M., *Catéchèse et laïcité*, Paris, Ligol, 1962 (Voir p. 599-600, une note sur le mot instruire dans les méditations de SJBS).
- ARIES, Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.
- GROSPERRIN, B., *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France, 1984.
- PUNGIER, J., *Jean-Baptiste de La Salle, Le message de son catéchisme*, Rome, 1984.
- PUNGIER, J., *Comment est née la Conduite des écoles*, Rome, 1980.
- GARNOT, B., *Le peuple au temps des Lumières, Échec d'un dressage culturel*, Paris, Imago, 1990.
- VIGUERIE, J. de, *L'institution des enfants, L'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.

Fr. Jean-Louis SCHNEIDER

83. LIRE EN FRANÇAIS

Sommaire

Hors-texte: Citation du biographe J.-B. Blain (CL 7,375).

1. Le mémoire en faveur de ta lecture en français

1.1. Origine 1.2. « Les voici en substance » 1.3. Introduction au projet éducatif lasallien.

2. D'abord, le chanoine Blain.

3. Dans quel monde vivons-nous !

3.1. Le monde des écoles chrétiennes 3.2. Expérience et utilité 3.3. Le pensionnat de Saint-Yon.

4. Vous avez dit « inculturation » ?

4.1. La question du sens 4.2. A quoi ça sert? 4.3. Des barbares 4.4. Inculturation et acculturation: pour posséder le monde 4.5. Un exemple: la prononciation du français.

5. L'avenir leur appartient

5.1. Dans une société donnée. 5.2. Lire et s'instruire pour vivre en chrétien.

Instruire, éduquer, enseigner, apprendre... tout ceci a à voir avec la culture. D'être instruit dans une langue plutôt qu'une autre a des conséquences sur l'assimilation de la culture dans laquelle on vit, et donc sur l'intégration à la société, sur le degré de maîtrise et de liberté auquel on peut parvenir.

Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères n'ont pas éludé le problème. Leur pratique de l'apprentissage prioritaire du français dans l'école chrétienne révèle leur attitude fondamentale face à la culture populaire et à l'inculturation féconde du projet éducatif qu'ils ont mis en place.

1. LE MÉMOIRE EN FAVEUR DE LA LECTURE EN FRANÇAIS

1.1. Origine

Ce texte (*voir encart, ci-après*) est tiré de la biographie de Jean-Baptiste de La Salle écrite par le chanoine Jean-Baptiste Blain. Il rapporte un échange entre La Salle et l'évêque de Chartres, Mgr Godet des Marets, ami du Fondateur et proche de la cour de Versailles. (Protégé de Madame de Maintenon, il est aumônier de la maison d'éducation des jeunes filles

nobles de Saint-Cyr, située dans son diocèse).

La question débattue: la priorité de l'apprentissage de la lecture en français sur le latin, dans les écoles des Frères. Ce trait particulier a d'ailleurs été, jusqu'au XIX^e siècle, une note caractéristique des Ecoles lasalliennes: ce sont des écoles pour les pauvres, où l'on apprend à lire en français et où la lecture en latin vient en second plan.

1.2. « Les voici en substance »

Est-ce une conversation réelle qui est transcrite ? Sans doute pas, car qui en aurait été le témoin pour la rapporter ? Est-ce une sorte de *mémoire*, rédigé par J.-B. de La Salle et utilisé par Blain lors de la rédaction de la biographie (comme il le fait avec le *Mémoire des commencements*) ?

Blain, d'ailleurs, ne prétend pas citer textuellement les propos de M. de La Salle, puisqu'il introduit son texte en écrivant : « *Les voici en substance* ».

1.3. Introduction au projet éducatif lasallien

Si Blain intervient manifestement dans ce document, on y retrouve néanmoins bien des perspectives très lasalliennes, celles en particulier qui sont développées dans la *Conduite des Écoles chrétiennes*. Tel

qu'il est, ce *mémoire* constitue une bonne introduction aux orientations du projet éducatif lasallien.

L'auteur présente une justification en dix points (neuf en fait) de la validité des changements introduits et maintenus par J.-B. de La Salle dans la pédagogie de l'école élémentaire de son temps, en particulier en donnant la priorité au français sur le latin.

Au travers de cette approche, se dessinent quelques principes forts de l'enseignement de J.-B. de La Salle sur l'école, l'instruction, l'éducation; sur leurs fonctions pour les enfants des artisans et des pauvres, dans une société donnée. Comment l'école peut être une réponse décisive à un certain nombre de besoins essentiels des pauvres, comment aussi le salut en Jésus-Christ saisit la vie entière et n'est pas réservé à quelque lieu sacralisé. Au contraire, il s'enracine dans des comportements libérateurs, au quotidien.

2. D'ABORD LE CHANOINE BLAIN

Plusieurs remarques paraissent évidemment relever du biographe plutôt que de J.-B. de La Salle :

« *Les religieuses, qui disent l'office divin en latin, ont à la vérité besoin de le savoir très bien lire; mais de cent filles qui viennent aux écoles gratuites, à peine y en a-t-il une qui puisse devenir fille de chœur dans un monastère ?* » (7).

L'éducation des filles et la vocation religieuse féminine: c'est une problématique que J.-B. de La Salle n'envisage jamais dans ses écrits pour les Frères ou les Écoles chrétiennes. Mais il est évident que Blain, qui avait en charge une communauté de Sœurs, avait cette préoccupation.

« *Enfin, l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le latin, qui n'ont ni*

lettres ni usage de la langue latine, surtout les gens du commun et à plus forte raison les pauvres qui viennent aux Écoles chrétiennes, ne savent jamais bien lire le latin et font pitié, quand ils le lisent, à ceux qui entendent cette langue » (10).

L'argument esthétique exposé ici n'est absolument pas lasallien, au contraire même! De plus, La Salle demandait aux Frères qui auraient étudié le latin avant d'entrer dans la communauté, de l'oublier. Ce qui ne les empêchait nullement d'apprendre à lire en latin aux enfants, lorsque le moment était venu.

Par contre, nombre de commentaires techniques de Blain sur la prononciation du latin et du français sont bien en concordance avec la *Conduite des Écoles chrétiennes* (Voir aussi le Fr. Maurice-Auguste sur ce texte, dans CL 10,110s).

3. DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS !

3.1. Le monde des écoles chrétiennes

Que font ces enfants ? Quelles sont les conditions concrètes de leur vie ? Quelles sont les possibilités, avec les contraintes, pour eux, dans leur instruction et leur éducation ? Le choix des priorités éducatives doit être la conséquence d'un regard sérieux et généreux sur la réalité.

Ainsi, une théorie intellectuellement correcte - le français venant du latin, on passera par le latin pour accéder au français - est-elle existentiellement erronée. Car les enfants naissent dans une culture donnée, ils n'ont pas besoin de faire un cheminement d'ethnologie linguistique - du latin au français - pour s'approprier leur langue maternelle et, en dernier ressort, leur univers quotidien.

Citation du biographe Jean-Baptiste Blain

L'usage établi dans les écoles chrétiennes est de commencer d'apprendre à lire le français aux enfants, avant que de leur apprendre à lire le latin. Cet ordre ne paraissait pas le plus naturel à M. Godet des Marets [évêque de Chartres]; il voulut le changer. Mais M. de La Salle qui n'avait changé l'usage ordinaire que par de grandes raisons, ayant demandé d'être écouté, appuya de si fortes raisons le changement qu'il avait fait que le prélat s'y rendit. Les voici en substance.

« 1. La lecture du français est d'une utilité beaucoup plus grande et plus universelle que la lecture du latin.

2. La langue française étant la naturelle, est sans comparaison, beaucoup plus facile à apprendre que la latine, à des enfants qui entendent l'une et qui n'entendent pas l'autre.

3. Par conséquent il faut beaucoup moins de temps pour apprendre à lire en français, que pour apprendre à lire en latin.

4. La lecture du français dispose à la lecture en latin; au contraire la lecture en latin ne dispose pas à la française, comme l'expérience l'apprend. La raison est qu'il suffit dans la lecture latine, pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire, quand on sait bien épeler, et lire en français; d'où il suit que les personnes qui savent bien lire le français, apprennent aisément à lire le latin; et qu'au contraire, il faut encore bien du temps pour apprendre à lire en français, après en avoir beaucoup mis pour apprendre à lire en latin.

5. Pourquoi est-ce qu'il faut un grand temps à apprendre à lire en latin? On l'a dit, c'est que les mots en sont barbares pour des personnes qui n'en entendent pas le sens, et qu'il leur est difficile de retenir des syllabes, et de bien épeler des mots dont ils ne conçoivent pas la signification.

7 (*sic*). De quelle utilité peut être la lecture du latin à des gens qui n'en feront aucun usage dans leur vie? Or quel usage peut faire de la langue latine, la jeunesse de l'un et l'autre sexe qui vient aux Ecoles chrétiennes et gratuites? Les religieuses qui disent l'office divin en latin, ont à la vérité besoin de le savoir très bien lire; mais de cent filles qui viennent aux Écoles gratuites, à peine y en a-t-il une qui puisse devenir fille de chœur dans un monastère? Pareillement de cent garçons qui sont dans les Écoles des Frères, combien y en a-t-il qui étudient ensuite la langue latine? Quand il y en aurait

quelques-uns, faut-il les avantager au préjudice des autres?

8. L'expérience apprend que ceux et celles qui viennent aux Écoles chrétiennes, ne persévèrent pas longtemps à y venir, et n'y viennent pas un temps suffisant pour apprendre à bien lire le latin et le français. D'abord qu'ils sont en âge de travailler, on les retire; ou ils ne peuvent plus venir, à cause de la nécessité de gagner leur vie. Cela étant, si on commence par leur apprendre à lire en latin, voici les inconvénients qui en arrivent. Ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français, ou de savoir le bien lire. Quand ils se retirent, ils ne savent qu'imparfaitement lire le latin, et ils oublient en peu de temps ce qu'ils savaient: d'où il arrive qu'ils ne savent jamais lire, ni en latin, ni en français. Enfin, l'inconvénient le plus pernicieux, c'est qu'ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne.

9. En effet, quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sait au moins le bien lire quand elle se retire des Écoles; le sachant bien lire, elle peut s'instruire elle-même de la doctrine chrétienne, elle peut l'apprendre dans les catéchismes imprimés, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture des bons livres, et par des prières bien faites en langue française; au lieu que ne sachant en se retirant des Écoles chrétiennes et gratuites, que lire en latin et très imparfaitement, elle demeure toute sa vie dans l'ignorance des devoirs du christianisme.

10. Enfin, l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le latin, qui n'ont ni lettre, ni usage de la langue latine, surtout les gens du commun, et à plus forte raison, les pauvres qui viennent aux écoles chrétiennes, ne savent jamais bien lire le latin, et font pitié, quand ils le lisent à ceux qui entendent cette langue, il est donc fort inutile de mettre un grand temps à apprendre à bien lire une langue à des personnes qui n'en feront jamais usage ». (CL 7,375)

Leur monde, c'est celui où l'on ne peut persévérer longtemps pour venir à l'école *car d'abord qu'ils sont en âge de travailler, on les retire; ou ils ne peuvent plus venir à cause de la nécessité de gagner leur vie* (8).

Il faut partager la vie des pauvres, ou la connaître de bien près, pour en retenir ce trait caractéristique: la précarité des ressources familiales y rend nécessaire le travail précoce des enfants. (Voir aussi la *Conduite des Écoles chrétiennes*). Une éducation qui se veut un vrai service des jeunes (et de leurs familles) doit proposer des moyens pédagogiques et des apprentissages en relation avec ces réalités.

Ce monde, c'est aussi celui où les gens ne feront aucun usage du latin dans leur vie (7), dans leurs relations familiales, humaines, sociales, professionnelles. Il faut remarquer l'insistance sur la vie.

C'est le monde des pauvres qui vient aux Écoles des Frères, *chrétiennes et gratuites* (7); non pas pour que s'en dégage une élite (7), qui quitterait son milieu pour des études secondaires où ils étudieraient ensuite la langue latine (7), mais pour recevoir des réponses à quelques-uns de leurs besoins. Savoir lire, écrire, compter, afin de mieux vivre dans leur société, accéder à l'autonomie et à la liberté chrétienne: s'instruire par soi-même de la doctrine chrétienne (9).

La réalité, ce sont ces enfants qui ne peuvent rester à l'école assez longtemps pour assimiler tout le programme: « *Ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français ou de le bien savoir lire. [...] Ils ne savent jamais bien lire ni en latin ni en français* » (8). Faut-il donc que ce soient eux, les enfants des pauvres, qui s'adaptent à la structure scolaire, ou bien n'est-ce pas à l'école à se mettre réellement à leur service? En se crispant sur une conception élitiste de la connaissance - le latin, puis le français - l'école ne remplit pas sa mission: ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne (8). C'est donc l'école qui doit changer, pour ne pas être inutile aux pauvres ou utile seulement à une toute petite minorité.

3.2. Expérience et utilité

Deux expressions significatives sont utilisées par l'auteur de ce mémoire : *comme l'expérience l'apprend* (4,8,10) et *quelle utilité* (1,7,10).

Le réalisme et l'analyse des besoins: à partir de cette prise de conscience, des choix éducatifs et libérateurs pour les jeunes peuvent être faits. C'est bien ce qu'a fait La Salle: il faut commencer par apprendre à lire en français, parce qu'ainsi, les enfants des pauvres pourront avoir une chance réelle d'accéder à la liberté. Il refuse de se laisser enfermer dans un programme, dans des habitudes intellectuelles séculaires qu'il avait d'ailleurs lui-même pratiquées, comme dans les choix de l'élite intellectuelle et sociale. Car ce qui compte, ce sont **les besoins, la vie actuelle et future du plus grand nombre.**

Être lasallien dans le domaine de l'éducation, c'est savoir y poser des gestes concrets et libérateurs pour les jeunes.

3.3. Le pensionnat de Saint-Yon

On retrouve ce même réalisme, cette même priorité accordée aux besoins des jeunes et de leurs familles, avec la catégorie sociale qui fréquente le *pensionnat de Saint-Yon* (CL 8,32s).

Il ne s'agit plus de pauvres, mais de familles assez à l'aise, en prise directe, dans une grande ville portuaire et commerçante comme Rouen, avec la part moderne et dynamique de l'économie française: industries, commerces, entreprises liées aux activités d'un port. Pour l'avenir de leurs enfants, ces gens désirent des apprentissages de diverses techniques : commerce, hydrographie, plans de machines, de bâtiments, comptabilité, algèbre et géométrie, langues vivantes... et, bien sûr, lecture et écriture. Leur civilisation et leurs besoins sont ceux de l'écrit, du document administratif ou commercial. Autant d'instruments qui leur donneront la capacité de mieux maîtriser leur réalité. Pour eux aussi, le latin est inutile, et les Frères ne l'introduisent pas dans le programme de Saint-Yon.

L'attention à l'existence réelle des jeunes, à leur avenir social, l'ouverture et l'accès à la modernité, quel qu'en soit le niveau, voilà les traits communs à ces deux institutions, pourtant très différentes dans leurs finalités particulières et leurs publics: les écoles chrétiennes et gratuites pour les pauvres, et le pensionnat de Saint-Yon pour la classe montante de la société française.

4. VOUS AVEZ DIT INCULTURATION ?

Ce débat sur la lecture en français avant le latin est, en réalité, un débat sur *l'inculturation*, au sens très actuel de ce terme.

A quelle culture l'éducation fait-elle accéder ? L'organisation de cette éducation est-elle, elle-même, en harmonie avec la culture? Quelles sont les valeurs essentielles du milieu et comment les intégrer à sa vie? Est-ce que l'éducation permet, simultanément, de poser la question de l'ouverture à d'autres cultures? du dialogue interculturel?

4.1. La question du sens

La langue est au cœur de toute culture et donc aussi de l'inculturation. Est-ce qu'elle permet effectivement de rapprocher et de faire siennes un certain nombre de valeurs? et de les dépasser aussi? Cette culture, par conséquent cette langue, conduisent-elles à mieux comprendre le monde? à le faire exister pour en prendre possession, ce à quoi tout homme est appelé?

L'auteur de ce *mémoire sur l'apprentissage du français* ne parle pas en ces termes, c'est évident; mais de fait, c'est bien la question qu'il pose et la réponse qu'il donne.

Sa réflexion porte d'abord sur la capacité de la langue maternelle à faire vivre l'ouverture à la vie : « *La lecture du français est d'une utilité beaucoup plus grande et plus universelle que la lecture du latin* » (1), la langue française étant la naturelle, les enfants entendent l'une et n'entendent pas l'autre (2).

Un aspect très moderne mérite d'être souligné ici: celui du *sens*. Entendre ou ne pas entendre (2), entendre le sens, concevoir la signification (5). Est-ce que la langue - la culture - que l'on acquiert à l'école et par l'école, permet d'introduire au sens de la réalité, de l'intégrer à sa conscience et à sa personnalité? Avec cette langue, peut-on se situer dans le monde et l'interpréter?

Il s'appuie sur un constat d'expérience portant sur les techniques d'apprentissage du latin et du français, sur leurs résultats: « *La lecture du français dispose à la lecture du latin; au contraire, la lecture en latin ne dispose pas à la française, comme l'expérience l'apprend. La raison est qu'il suffit dans la lecture latine,*

pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire quand on sait bien épeler et lire en français, d'où il suit que les personnes qui savent bien lire en français, apprennent aisément à lire le latin, et qu'au contraire, il faut encore bien du temps pour apprendre à lire en français, après en avoir beaucoup mis pour apprendre à lire en latin » (4).

4.2. A quoi ça sert ?

L'autre question qui est posée est celle de l'utilité des apprentissages, liée à l'efficacité. À quoi ça sert? Non pas pour une éducation purement utilitaire, mais pour que cette éducation atteigne ses objectifs: faire que les jeunes soient rendus capables de maîtriser la réalité à laquelle ils accèdent, qu'ils acquièrent les outils nécessaires pour cela.

La lecture du français est d'une grande utilité, parce que *plus universelle* (7), son apprentissage est *plus facile* (2), plus rapide (3). Elle permet une suite: la lecture du français *dispose à la lecture en latin* (4). Par opposition, la lecture du latin est problématique, parce que non-motivante (7), et même franchement inutile à la plupart des gens: il est *donc fort inutile* de mettre un grand temps à apprendre à bien lire une langue à des personnes qui n'en feront jamais usage (10).

4.3. Des barbares

La remarque du paragraphe 5 montre clairement que l'on est dans le domaine de l'inculturation, *c'est que les mots en sont barbares pour les personnes qui n'en entendent pas le sens*. On assiste ici à un bouleversement culturel: la langue civilisée, celle des clercs, des Anciens, est qualifiée de barbare, parce qu'elle n'a plus de sens pour les milieux populaires.

4.4. Inculturation et acculturation pour posséder le monde

Tous processus d'inculturation, en éducation, part de l'expérience et vise à restaurer (ou à donner) du sens à la réalité. Éduquer, c'est permettre aux jeunes d'accéder par eux-mêmes à la signification du monde. On recherche une certaine efficacité dans les acquisi-

tions, l'utilité aussi, surtout lorsqu'il y a urgence. L'un des signes de la validité de l'inculturation est sa capacité d'ouverture à l'universel. Ici, c'est la langue qui permet d'accéder au sens.

L'efficacité de cette inculturation de l'éducation dans l'école lasallienne, a été renforcée par la rigueur et la cohérence des méthodes: cadre scolaire, discipline, formation des maîtres; et par le niveau que Ton se propose d'atteindre: lecture, écriture, arithmétique. Le tout orienté par les besoins pratiques des familles des artisans et des pauvres.

Il y a une dialectique **inculturation** – **acculturation** dans l'école chrétienne de J.-B. de La Salle. Tout en comprenant et en maîtrisant leur univers (inculturation), les enfants entrent dans la culture dominante, celle de l'élite sociale (acculturation). Celle-ci touche les attitudes sociales, les relations, les comportements, la nourriture, etc... Une démarche que développent les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* en particulier.

Il en ressort, pour ces enfants et ces jeunes, une autre représentation de soi et du monde, plus valorisante et plus dynamique. Finalement, c'est l'accès à leur propre culture qui leur est restitué, avec la possibilité réelle de la mieux maîtriser et de la faire grandir.

Dans le monde de J.-B. de La Salle, où les changements sociaux sont très lents, les risques de distorsion étaient plus réduits qu'aujourd'hui, le temps d'assimilation étant prolongé. Et surtout une telle démarche permettait aux enfants des pauvres de réintégrer l'histoire de leur peuple et d'en être, à leur tour, les acteurs. La Révolution française c'est aussi cela.

4.5. Un exemple : la prononciation du français

On reste dans le domaine linguistique, si significatif pour la culture. J.-B. de La Salle en parle dans la *Conduite des Ecoles chrétiennes*, chapitre 3: *Des leçons*, et dans les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, chapitre 9: *Du parler et de la prononciation*.

Le chapitre de la *Conduite* décrit la progression de la lecture dans l'école chrétienne, depuis l'alphabet et des syllabes jusqu'à la lecture de la *Civilité* et des manuscrits, en passant par le psautier en latin.

Ce chapitre semble purement technique: les moyens les plus efficaces pour arriver à une maîtrise de la lecture du français, pour ces enfants. Mais l'objectif est de faire acquérir et pratiquer toutes les règles de la prononciation française et la manière de parfaitement prononcer (CL 24,35 = CE 3,6,5), cette prononciation étant celle des classes dominantes des citadins, qui s'oppose au mauvais accent de pays qu'il convient de perdre (CL 24,27 = CE 3,2,16).

L'inculturation de l'apprentissage de la lecture: comprendre ce qu'on lit, accélérer la démarche, contient aussi une acculturation. Il faut acquérir de nouveaux comportements, de nouvelles manières de parler. Les enfants entrent dans un autre monde, marqué en particulier par la maîtrise de son corps:

- Celui qui lit ouvre bien la bouche,
- il ne prononce pas ses lettres entre ses dents,
- ni trop vite ni trop lentement,
- ni aucun ton qui ressent l'affectation,
- mais qui soit très naturelle.

Il convient de s'interroger sur la signification de cette *manière naturelle de prononcer*. C'est l'un des projets des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* de faire adopter des comportements *naturels*. C'est-à-dire des comportements où le corps est dominé par la raison. Il s'agit de la nature revisitée par le classicisme, soumise, organisée, réglée, maîtrisée.

La prononciation soignée du français n'est pas autre chose que celle de la cour, adoptée dans les villes par les élites: noblesse, intellectuels, bourgeois, administrateurs, clergé. Elle est un signe d'appartenance au corps social dominant.

D'une certaine manière, la démarche lasallienne est subversive puisqu'elle tend à faire s'estomper les repères des limites des classes, sinon des castes, si importants dans ce temps. Si un pauvre peut parler comme un duc, comment savoir qui est duc et qui est pauvre ?

Acquérir cette prononciation, c'est encore avoir accès à quelques-unes des pratiques de ce monde nouveau. En évitant le détour du latin, Jean-Baptiste de La Salle fait entrer directement ces enfants dans la société qui compte, et va compter davantage : les notables des villes, ceux qui savent lire, écrire, s'exprimer.

Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne

tienne commencent par associer la prononciation à une description apparemment physiologique ou même mécanique du corps humain: la bouche, les lèvres, les dents, la langue sont des instruments pour l'élocution.

Très vite apparaissent les attitudes morales et les jugements psychologiques : ne pas dire un seul mot à l'étourdie et à la légère, ceux qui ont un tempérament actif ont des difficultés à bien prononcer. Parler correctement, c'est-à-dire d'un ton de voix doux, posé, sans crier, sans rudesse, donne un air d'honnêteté et de bienveillance (CL 19,28 = RB 109,1,85s).

À cette prononciation honnête s'opposent les manières messéantes de parler :

- « En changeant de ton comme un prédicateur, en faiblissant à la fin des mots ou en changeant la prononciation des lettres.
- En prononçant d'une manière molle, lente, languissante comme si on se plaignait. Cela montre de la lâcheté et de la mollesse, défaut ordinaire et tolérable chez les femmes.
- En prononçant d'une manière pesante et grossière. C'est le propre des paysans.

- En prononçant d'une manière aiguë et précipitée » (CL 19,30s = RB 109,1,92s).

Au passage on relève deux des préjugés de J.-B. de La Salle : envers les femmes et envers les paysans. Cela renvoie clairement à son monde: ecclésiastique, masculin, antiféministe, citadin.

La fin du chapitre 9 propose une définition très culturelle de la prononciation française : « *La prononciation française doit être en même temps ferme, douce et agréable. Pour apprendre à bien prononcer, il faut commencer par parler peu, dire toutes les paroles les unes après les autres, avec modération, prononcer distinctement toutes les syllabes et tous les mots* » (CL 19,32 = RB 109,1,95).

On peut rapprocher cette définition d'un passage de la *Conduite des Écoles* (CL 24,35 = CE 3,6,5). Un tel comportement rattache explicitement à d'autres catégories sociales que les classes populaires : « *Il faut surtout ne converser ordinairement qu'avec des personnes qui parlent purement et qui prononcent bien* » (RB 109,1,95).

5. L'AVENIR LEUR APPARTIENT

5.1. Dans une société donnée

Qu'est-ce qui se passe lorsque la jeunesse qui a appris à bien lire en français, se retire des écoles? (9) Quel est son avenir ?

Le projet éducatif n'est pas à lui-même sa propre fin. Si on va à l'école, c'est pour en sortir. On n'éduque pas non plus pour la satisfaction personnelle des éducateurs et des parents, ni pour tenir des normes, pédagogiques ou non, mais pour mettre leur avenir à la portée des jeunes.

Dans cette démarche, ceux qui reçoivent l'éducation sont eux-mêmes actifs. Ils sont les bâtisseurs de leur propre cathédrale, car c'est l'apprentissage de la liberté qui est d'abord libérateur.

Dans la France des XVII^e et XVIII^e siècle, la société se dit, se comprend et se réalise, massivement, selon une certaine manière de vivre la religion de Jésus-Christ: un catholicisme qui marque tous les secteurs de la vie sociale. Le projet éducatif intègre les jeunes à cette manière de vivre.

5.2. Lire et s'instruire pour vivre en chrétien

Le paragraphe 9 esquisse cette société pour les jeunes du XVII^e siècle. Il indique aussi comment ce qu'ils ont reçu à l'école leur permet d'être à l'aise dans ce monde et de s'y bâtir un avenir solide.

C'est une société chrétienne, où le catéchisme et la doctrine chrétienne sont déterminants pour l'intégration sociale, où l'on sanctifie les dimanches et les fêtes, où l'on prie de manière personnelle, en comprenant ce que l'on dit. D'où l'importance de la maîtrise du français.

La compréhension de la doctrine chrétienne dans toute sa pureté y est essentielle - avec un risque d'intellectualisme. Pour cela, il faut savoir bien lire, pour s'en instruire, dans de *bons livres* (9). On aboutit ainsi aux *devoirs du christianisme* (9), à rapprocher des *Devoirs d'un chrétien*, catéchisme composé par J.-B. de La Salle : un ensemble de comportements et d'attitudes pratiques, avec des connaissances religieuses,

qui sont et la vie chrétienne, et la manière d'exister d'une société tout entière. D'ailleurs, ces devoirs du christianisme, ces catéchismes, ne sont pas des instructions enfantines. Ils

proposent une lecture chrétienne de toute l'existence humaine, des rapports avec Dieu, des rapports sociaux, familiaux, professionnels... C'est un livre de vie, pour toute la vie.

L'apprentissage de la langue, en donnant accès au sens du monde qui nous entoure, dans un processus d'inculturation ouvert, permet aux jeunes de prendre en main leur propre vie, de s'intégrer à une société où ils ont la responsabilité de leur existence et leur autonomie. Le projet éducatif est un chemin pour cela.

Aider les jeunes à devenir des êtres libres, nécessite une vraie libération, laquelle se projette dans un avenir toujours à construire. En termes lasalliens, ceci peut se dire aussi: procurer le salut de Jésus-Christ à ceux que vous avez à instruire, ou encore mettre à leur portée les moyens de salut.

Thèmes complémentaires

Bienséance
Conduite des Écoles chrétiennes
Conversations

École
Enfant - écolier - disciple
Instruction - instruire

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES, Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.
GARNOT, B., *Le peuple au temps des Lumières, Échec d'un dressage culturel*, Paris, Imago, 1990.
GOUBERT, P., *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1991.
GOUBERT, P., et ROCHE, D., *Les Français et l'Ancien Régime*, t. 1 et 2, Paris, A. Colin, 1984-1991.
GROSPERRIN, B., *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France, 1984.
JOLIBERT, B., *L'enfance au XVII^e siècle*, Vrin, 1981.
VIGUERIE, J. de, *L'institution des enfants, L'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.

Fr. Jean-Louis SCHNEIDER

84. MESSE

Sommaire

1. La liturgie eucharistique au XVII^e siècle

1.1. Le sens du mot messe 1.2. Le rite prescrit par saint Pie V 1.3. La Salle célébrait fréquemment et avec ferveur.

2. La théologie eucharistique au XVII^e siècle

Forte distinction entre l'Eucharistie comme sacrifice et comme sacrement Abondantes spéculations sur l'aspect sacrificiel de la messe.

3. Les positions théologiques de J.-B. de La Salle

3.1. Les écrits 3.2. Sacrifice et sacrement 3.3. Une question disputée 3.4. L'Eucharistie source de grâces.

4. Les attitudes pastorales préconisées dans les écrits lasalliens

4.1. D'abord une attitude intérieure 4.2. Le sens des rites et des symboles 4.3. A l'aide d'un livre 4.4. Quotidiennement dans les écoles 4.5. La communion fréquente.

5. La messe dans les écrits lasalliens destinés aux Frères

Le Fondateur invite ses disciples à participer à messe avec ferveur et à communier souvent.

6. Conclusion

A côté d'aspects caducs, les écrits eucharistiques lasalliens conservent un intérêt concernant les attitudes intérieures pour participer à la messe.

1. LA LITURGIE EUCHARISTIQUE AU XVII^e SIECLE

1.1. Le sens du mot messe

« Messe » et « sainte messe » sont les termes habituellement utilisés dans l'Église latine, du moins jusqu'à une date récente, pour désigner la célébration de l'Eucharistie. L'expression plus développée de « saint sacrifice de la messe » était fort en usage à l'époque qui a suivi le concile de Trente. Les Églises orientales préféraient dire « la sainte liturgie » pour désigner les rites eucharistiques, usage qui reprend cours dans l'Église d'Occident depuis Vatican II.

Le mot messe dérive du rite de renvoi, *missa* en latin. Des commentateurs récents n'ont pas manqué de souligner combien il est étrange de désigner le rite entier par un terme qui évoque son seul geste final, c'est pourquoi l'usage contemporain tend à remettre en cause l'ancienne dénomination.

1.2. Le rite prescrit par saint Pie V

Peu après la clôture du concile de Trente, la messe de rite latin a été célébrée d'une façon générale selon le *Missale Romanum* promulgué en 1570 par le pape Pie V. Ainsi la messe était-elle partout célébrée en latin, le prêtre tournant habituellement le dos à l'assistance, même pour les lectures. Les réponses au prêtre étaient faites en latin par les acolytes ou enfants de chœur. Le rituel prévoyait des messes solennelles chantées, lors des grandes fêtes où le célébrant était assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, des messes chantées et des messes lues. Les dimanche et fêtes chaque curé était tenu de célébrer la « messe de paroisse » à l'intention de ses ouailles.

Depuis le IV^e concile du Latran (1215), les catholiques sont obligés sous peine de péché d'assister à la

messe les dimanches et les principales fêtes. Dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles, l'immense majorité des gens assistaient à la messe de paroisse. Sur semaine, les messes basses (= lues) étaient très fréquentées et il était d'usage, dans les écoles de charité, de conduire les enfants à la messe quotidienne. A la paroisse Saint-Sulpice de Paris, par exemple, la première messe commençait à quatre heures du matin, pour permettre aux artisans et aux domestiques d'y assister et aussi pour que les multiples célébrations puissent se succéder conformément aux engagements pris par « fondation » ou en exécution des dernières volontés exprimées par testament. Comme la messe tout entière, sauf le sermon, était en latin, et que les traductions en langue vulgaire n'étaient pas permises, les gens étaient abandonnés à leurs prières personnelles ou dévotions particulières.

Dans l'avertissement à son livre intitulé *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*, saint Jean-Baptiste de La Salle a cette remarque : bien que la messe soit *la principale et la plus excellente* de toutes les actions, *peu de personnes cependant y assistent avec piété et très peu sont instruites de la manière de la bien entendre* (CL 17,3 = I 1,1,1). Dans ces conditions, les enfants étaient souvent tentés de s'agiter et de se distraire. On s'en rend compte au vu des directives que La Salle donne aux Frères de veiller avec soin sur leurs élèves pendant la messe.

1.3. La Salle célébrait fréquemment et avec ferveur

La Salle fut ordonné prêtre le samedi saint 9 avril 1678, dans la chapelle de l'archevêché de Reims. Il célébra sa première messe le lendemain matin, dimanche de Pâques, dans la chapelle de la Vierge située dans le transept de la cathédrale de Reims. Son biographe, le chanoine Jean-Baptiste Blain, en rapportant l'événement, consacre trois pages entières

à décrire la ferveur que l'homme de Dieu apportait à la célébration de l'Eucharistie. « *En montant la première fois à l'autel pour y célébrer, ce ne fut pas la dernière qu'il y porta cet air de sainteté. Jamais il ne le quitta. La racine en était au-dedans. Un fond de grâce et de vertus et la présence du Saint-Esprit en étant le principe, il ne fit qu'augmenter par la répétition de l'auguste sacrifice* » (CL 7,131s).

Le Fondateur célébrait régulièrement la messe pour les Frères, avec ou sans leurs élèves. Comme les communautés n'avaient pas de chapelle privée, mais seulement un oratoire pour les prières communes, La Salle célébrait dans l'église paroissiale la plus proche.

Blain raconte que M. de La Salle et M. Bauyn, son directeur spirituel, alors supérieur du petit séminaire de Saint-Sulpice, célébrèrent la Messe l'un après l'autre, un jour de fête patronale, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard. Le biographe commente : « *Jamais spectacle de dévotion ne fut plus frappant et plus édifiant, que de voir à l'autel ces deux saints prêtres de la nouvelle loi, y réitérer d'une manière non sanglante le sacrifice de la croix [...]. On eût crû qu'ils voyaient de leurs yeux Jésus-Christ dans le saint Sacrement. Tous deux se tenaient devant lui dans l'anéantissement* » (CL 7,330).

Un autre témoignage a trait au séjour du Fondateur à Grenoble en 1713. Il est décrit dans le livre du Fr. Léo Burkhard sur Parménie et la source en est une déclaration faite par un certain Frère Patrice lors du procès de béatification. Evoquant une tradition orale remontant au temps où La Salle lui-même avait enseigné dans cette ville, le Frère Patrice témoigne: « *Il conduisait lui-même ses écoliers à l'église et leur disait la sainte messe. Les élèves et les assistants étaient frappés de sa grande piété et de sa dévotion. Aussi, quand on le voyait aller à l'église avec les enfants, on entendait dire dans la rue: 'Allons à la messe, voilà le saint prêtre qui va la dire'* ».

2. LA THEOLOGIE EUCHARISTIQUE AU XVII^e SIECLE

Le contexte traditionnel pour le développement d'une théologie de la messe est la théologie du sacrement de l'Eucharistie. Dans le climat de controverse avec les protestants, la théologie catholique avait alors tendance à séparer les trois mystères contenus dans ce

sacrement: le sacrement lui-même et son efficacité, la présence réelle de Jésus-Christ dans les espèces consacrées et l'Eucharistie comme sacrifice; ce dernier étant le cadre dans lequel se développait la compréhension théologique de la messe.

Comme l'Eucharistie a une base scripturaire très forte, les réformateurs protestants du XVI^e siècle n'ont jamais nié que ce soit un sacrement institué par le Christ. Unanimes à rejeter le concept de transsubstantiation, ils étaient divisés entre eux sur la manière d'exprimer la réalité de la présence du Christ dans l'Eucharistie. En ce qui concerne le rite, la « Cène du Seigneur », ils étaient catégoriques dans leur refus de le considérer comme un sacrifice parce que la mort du Christ constitue le sacrifice unique de la nouvelle loi, accompli une fois pour toutes.

La réponse du concile de Trente peut se résumer ainsi: 1 - La messe est *un sacrifice vrai et authentique*. 2 - A la messe, *le sacrifice sanglant de la croix est représenté et son efficacité est appliquée*. 3 - La messe réalise une *immolation non sanglante sous les espèces du pain et du vin*. 4 - L'oblation sacrificielle de la messe n'est pas différente de l'oblation sur la croix, *sauf par la manière dont elle est offerte*.

Les théologiens catholiques des siècles suivants ont tous pris les quatre articles tridentins comme base

de leur réflexion sur le saint sacrifice de la messe. Dans ce cadre, cependant, des débats se sont levés. La discussion partait de l'idée que, pour expliquer en quoi la messe est un sacrifice, il faudrait montrer qu'elle comporte l'offrande et l'immolation d'une victime présentée à Dieu. Certains auteurs ont vu une sorte d'immolation réelle avec destruction de la victime dans la manducation des espèces. D'autres ont pensé que dans la messe l'immolation qui est réelle devait également être qualifiée de virtuelle, c'est-à-dire rendant présent le sacrifice de la croix par la consécration séparée des espèces.

La position préconisée par l'*Oratoire de France* et largement répandue par Bossuet était que la messe est un sacrifice réalisant une immolation véritable mais virtuelle. La messe rend présent le sacrifice du Christ sur la croix par la séparation mystique de son corps et de son sang qu'exprimé la double consécration du pain et du vin. A la messe, les chrétiens sont invités à s'unir intérieurement au sacrifice de Jésus-Christ dans son état d'anéantissement.

3. LES POSITIONS THÉOLOGIQUES DE J.-B. DE LA SALLE

3.1. Les écrits

La Salle traite de la messe sous l'angle doctrinal dans deux ouvrages : *Les Devoirs d'un Chrétien* et *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*.

Dans ce dernier ouvrage, une section est consacrée à l'explication du sens de la messe et de ses rites, une autre propose deux séries de prières pouvant être récitées pendant la messe de façon à y assister avec attention et dévotion, en s'unissant aux actions et aux prières du célébrant.

Le premier volume (DA) des *Devoirs d'un Chrétien* traite, en sa première partie, de nos devoirs envers Dieu au titre de la foi (le Credo) et de la charité (les commandements). Sa seconde partie expose les moyens de nourrir la foi et la charité par les sacrements et la prière. L'ensemble est repris dans le second volume (DB) sous forme de catéchisme par questions et réponses. Enfin le troisième volume (DC) expose ce qui a trait au culte extérieur de l'Église, notamment la messe de paroisse.

3.2. Sacrifice et sacrement

La Salle traite de la messe sous les titres *De l'Eucharistie comme sacrifice* (CL 20,261 = DA 305s) et *De l'Eucharistie comme sacrement* (CL 20,241 = DA 304s) et il insiste sur la distinction entre ces deux aspects. Ainsi, l'Eucharistie est un sacrement *parce que Dieu y donne aux hommes le corps et le sang de Jésus-Christ [...] pour les sanctifier*, et elle est un sacrifice *lorsque le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin, sont offerts à Dieu le Père, à la sainte messe, par le ministère des prêtres, en mémoire de la passion et de la mort du même Jésus-Christ* (CL 20,261 = DA 305,1,1).

Pour lui, *l'Eucharistie n'est sacrifice que dans le temps que le corps et le sang de Jésus-Christ sont actuellement offerts à Dieu, ce qui se fait en la consécration [...] quand le prêtre prononce les paroles par lesquelles le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ* (CL 20,261 = DA 305,1,2).

Après la consécration, l'Eucharistie n'est plus un sacrifice mais un sacrement. Développant cette

distinction, La Salle explique que l'Eucharistie comme sacrement a pour but de sanctifier les personnes et ne profite qu'aux fidèles qui la reçoivent dignement, tandis que l'Eucharistie comme sacrifice a pour fin d'honorer Dieu comme créateur et profite à tous les hommes, *justes ou pécheurs, disposés ou indisposés, vivants ou morts* (CL 20,262 = DA 205,1,3).

La façon dont La Salle traite de l'Eucharistie comme sacrement suit la théologie traditionnelle depuis Thomas d'Aquin et reprise par Trente. L'Eucharistie est le plus grand des sept sacrements (CL 20, 242 et 401 = DA 304,1 et 310,5,11). Elle a été instituée au cours de la dernière cène par Jésus-Christ (CL 20,248 = DA 304,2,1; CL 17,237 = I 5,2,1) dont elle réalise la présence véritable (CL 21,209 = DB 3,16,5). Le pain et le vin constituent la matière du sacrement tandis que les paroles de l'institution en sont la forme (CL 21,150 = DB 3,2,2s). L'Eucharistie doit être reçue avec les dispositions convenables (CL 21,215 = DB 3,18,3) de façon à ce qu'elle puisse produire toutes les grâces efficaces qui lui sont propres (CL 20,258 = DA 304,4,7,s). L'Eucharistie nous unit à Jésus-Christ d'une façon intime; elle est la nourriture de nos âmes (CL 17,273 = I 6,26).

3.3. Une question disputée

Suivant l'usage théologique post tridentin, La Salle définit le sacrifice comme l'offrande à Dieu *d'une chose qui lui est agréable, qui est détruite en son honneur, par une personne qui ait droit et charge de le faire, pour témoigner la dépendance que nous avons de Dieu et son souverain domaine sur toutes les créatures* (CL 20,262s = DA 305,1,4).

Divers débats agitaient la théologie catholique d'alors, au sujet de l'Eucharistie. On se demandait notamment quand, au cours de la messe, il y avait immolation ou destruction de la victime. La Salle répond que la destruction est réalisée à la messe par *le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ; et cette destruction [...] se fait par les paroles que Jésus-Christ a instituées* (CL 20,263s = DA 205,1,6).

L'objection majeure à cette théorie consiste à remarquer que la destruction concerne le pain et le vin, et non la véritable victime qui est Jésus-Christ. Conscient de cela, La Salle ajoute: « *La victime du sacrifice dans la sainte messe n'est pas le pain et le vin, mais le corps et le sang de Jésus-Christ sous les*

apparences du pain et du vin, C'est dans la consécration que cette victime est offerte à Dieu et consacrée aussi bien que détruite en son honneur. Comme Jésus-Christ ne peut plus mourir véritablement depuis qu'il est mort sur la croix, il meurt autant qu'il le peut dans la sainte messe, d'une manière qu'on nomme mystique, en ce que son corps et son sang sont séparés dans ce sacrifice, n'y ayant, en vertu des paroles de la consécration, que le corps dans l'hostie et le sang dans le calice, quoi qu'en effet le sang soit dans l'hostie aussi bien que le corps, et le corps dans le calice aussi bien que le sang » (CL 20,264 = DA 305,1,7).

Ailleurs La Salle parle de *F abnégation* et de *l'humiliation* de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (CL 17,263 et 268 = I 6,1 et 6,21). Il tente, semble-t-il, de concilier les deux théories opposées: celle de l'immolation réelle s'appuyant sur la destruction de la substance du pain et du vin et s'accompagnant d'une sorte de « mort mystique » de Jésus qui s'anéantit lui-même dans la présence eucharistique, et la théorie de l'immolation virtuelle centrée sur la séparation sacramentelle du corps et du sang et s'appuyant sur le fait de la double consécration.

3.4. L'Eucharistie source de grâces

Suivant la doctrine tridentine de l'efficacité de la messe pour les vivants et les morts, La Salle donne une longue liste de grâces et de bienfaits découlant de l'offrande du sacrifice eucharistique.

A la messe, nous rendons à Dieu le plus grand hommage possible par l'offrande sacrificielle de Jésus-Christ, oblation parfaite. Dieu, en retour, nous comble de bienfaits. Par la messe, les âmes des défunts sont libérées du purgatoire, les peines temporelles dues pour les péchés sont abolies, nous obtenons la rémission des péchés et la grâce de la conversion, nous recevons les grâces nécessaires pour nous corriger de nos mauvaises habitudes et éviter les occasions de péché, nous obtenons le don de l'union et de la réconciliation avec notre prochain. La messe est une aide puissante pour remplir ses devoirs d'une manière chrétienne. Nous pouvons y obtenir la santé corporelle et d'autres avantages temporels. Finalement, dit-il, nous obtenons plus facilement de Dieu ce que nous lui demandons, *par l'assistance à une seule messe bien entendue que par toutes les actions les plus saintes qu'on puisse faire* (CL 17,7s = I 1,2,5s)

4. LES ATTITUDES PASTORALES PRÉCONISÉES DANS LES ÉCRITS LASALLIENS

4.1. D'abord une attitude intérieure

Dans *Instructions et prières*, La Salle semble aussi soucieux des adultes que des enfants. Après avoir insisté sur l'obligation d'entendre la messe les dimanches et fêtes, il ajoute que *ceux qui travaillent manuellement* doivent faire de l'assistance à la messe quotidienne leur premier souci (CL 17,10 = I 1,3,3). Il suggère que les jours de fête les personnes malades, et les autres jours ceux qui ne peuvent pas assister à la messe, s'unissent en esprit au prêtre et aux fidèles, s'offrent eux-mêmes en sacrifice et se comportent comme s'ils y étaient présents et comme s'ils préféraient réellement être à la messe (CL 17,10 = I 1,3,4).

La Salle souligne que la seule présence physique à la messe ne suffit pas pour satisfaire à l'obligation, que l'Église veut non seulement que nous soyons présents mais que nous soyons attentifs à Dieu et à nos devoirs envers Dieu (CL 17,11 = I 1,4,1). Il distingue ensuite trois sortes de dispositions qui permettent de satisfaire au devoir d'entendre la messe et rappelle les obstacles ou péchés correspondants. Tout d'abord, pour remplir les exigences minimum de ce commandement de l'Église, on doit être présent à la messe tout entière et être pleinement attentif dans un esprit de religion. Les deux péchés qui s'y rapportent seraient de ne pas être présent, ou d'être présent mais inattentif et sans esprit de prière. Une seconde disposition - l'état de grâce et la haine du péché - est nécessaire si l'on veut recueillir les bienfaits de la messe. Le péché mortel ou la volonté de pécher et d'en chercher les occasions seraient les obstacles correspondants. Une troisième disposition, la meilleure, est de n'avoir pas la moindre affection pour le péché et de s'unir au prêtre, selon l'intention de l'Église, au cours de la messe (CL 17,12 = I 1,4,2s).

4.2. Le sens des rites et des symboles

Pour aider les lecteurs à comprendre les cérémonies de la Messe et à s'unir au prêtre offrant le sacrifice que le Christ fait de lui-même au Père, La Salle explique les symboles et résume les prières en usage à la messe. Il dit, par exemple, que les cierges sont allumés pour symboliser la charité avec laquelle le Christ est immolé pour nous et avec laquelle nous devons

assister à la messe (CL 17,16 = I 1,6,4). Le prêtre se vêt pour la messe de telle manière qu'il représente le Christ portant la croix et se préparant à s'offrir pour nous à la mort (CL 17,16 = I 1,6,5). Dans le rite de l'offertoire, au moment où le pain et le vin sont soustraits à l'usage profane, le pain *représente tous les chrétiens [...] incorporés au corps de Jésus-Christ par ce sacrifice* (CL 17,27 = I 1,6,25). Le changement du pain et du vin au corps et au sang du Christ se fait avec les mots de la consécration (CL 17,33 = I 1,6,37), tandis que la prière qui suit nous remémore les trois mystères de la passion, de la résurrection et de l'ascension, sources de notre salut (CL 17,34 = I 1,6,39).

4.3. A l'aide d'un livre

Après avoir expliqué les rites, La Salle propose des prières à dire durant la messe : la traduction des psaumes, des hymnes et du Credo que l'on chantait alors en latin et des paraphrases très personnalisées des prières rituelles réservées au célébrant (CL 17,43s = I 1,7,16s).

Par exemple, voici l'acte d'adoration qu'il propose après l'élévation de l'hostie :

*Mon Sauveur Jésus
qui obéissez, si promptement et si exactement
aux paroles du prêtre
que vous changez le pain en votre corps
en même temps qu'il les a prononcées,
je vous adore
réellement présent dans la sainte hostie.
J'adore votre soumission et votre anéantissement
dans ce sacrifice
et je vous prie de me donner part
aux dispositions saintes que vous y faites paraître*
(CL 17,62 = I 1,7,45).

Comme les lectures de l'Écriture pour chaque jour étaient lues par le prêtre en latin et que les traductions n'en étaient pas largement diffusées, La Salle propose de méditer sur deux textes dont il donne une version en langue vernaculaire: le chapitre 12 de la Lettre aux Romains et le sermon sur la montagne, au chapitre 6 de l'Évangile de Luc (CL 17,49s = I 1,7,17s).

Toujours dans le manuel *Instructions et prières*, La Salle offre une seconde série d'élévations pour la

messe intitulée *Autres prières pendant la sainte messe qui ont rapport à toutes les actions et prières que fait le prêtre* (CL 17,71s = I 1,8). Celles-ci sont plus courtes et plus simples que les premières, plus adaptées semble-t-il aux jeunes, mais toujours caractérisées par un ton personnel et intimiste, destinées à aider le lecteur à s'unir personnellement à Jésus-Christ, à propos des gestes et paroles du prêtre célébrant à l'autel.

4.4. Quotidiennement dans les écoles

Le chapitre VIII de la *Conduite des écoles chrétiennes* traite de la messe dont la pratique doit s'insérer dans l'horaire quotidien des écoles. L'emploi du temps sera conçu, est-il dit, afin que les élèves puissent entendre la messe chaque jour dans l'église la plus proche et à l'heure la plus convenable. Le meilleur moment sera à 10 heures et demie du matin, avant que les écoliers ne s'en retournent chez eux pour le repas de milieu de journée. Si la messe ne peut être assurée à ce moment, qu'elle le soit à 9 heures du matin environ (CL 24,84 = CE 8).

Les dimanches et fêtes, les Frères doivent réunir les enfants et les conduire, le matin à la messe de paroisse, l'après-midi aux vêpres, dans l'église la plus proche et à l'heure la plus convenable (CL 24,95 = CE 8,7,1). Les maîtres doivent y exercer sur leurs disciples la même vigilance et les mêmes incitations à la dévotion et à l'attention que lors de la messe quotidienne (CL 24,96 = CE 8,7,10).

Le dernier jour de l'année scolaire, on doit rappeler aux élèves l'importance de la pratique religieuse pendant les vacances. Précisément, on les exhorte à fréquenter la messe quotidienne en s'aidant des livres appropriés, à être fidèles, le dimanche, à la messe de paroisse, à se confesser et à communier au moins une fois pendant le temps des vacances et à faire chaque jour une visite à l'église d'au moins un quart d'heure pour adorer le très saint Sacrement (CL 24,202 = CE 17,3,5s). Enfin, après les vacances, une messe du Saint-Esprit est dite pour les écoliers le jour de la rentrée (CL 24,203 = CE 17,3,15).

Des règles strictes définissent le comportement des élèves se rendant à la messe (en rangs par deux et en silence), durant la messe (attentifs et priants) et après la messe (sortie en bon ordre). Avant le départ pour l'église, le maître rappelle aux écoliers comment ils doivent se conduire et leur suggère une motivation

spirituelle (CL 24,86 = CE 8,1,11). A l'église, des chapelets sont distribués aux enfants qui ne savent pas encore lire, les autres étant invités à utiliser un livre adapté, probablement *Instructions et prières* (CL 24,89 = CE 8,3,7). Avant la consécration, les chapelets et les livres sont mis de côté; on redouble d'attention et l'on regarde l'hostie et le calice avant de s'incliner et d'adorer le Christ présent sous les signes sacramentels (CL 24,90 = CE 8,3,9).

Le Fondateur rappelle aux Frères que leur rôle principal, avant, pendant et après la messe est de surveiller leurs élèves. Ils ne suivent pas la messe d'abord pour eux-mêmes mais comme accompagnant ceux dont ils ont la charge. Pour cela, ils ne feront point usage de livres et porteront aux mystères une attention globale (CL 24,92 = CE 8,4,3s). Les écoliers seront disposés de telle sorte qu'ils soient suffisamment éloignés les uns des autres et le maître devra les voir facilement (CL 24,88 = CE 8,2,10). On fera en sorte qu'ils ne bavardent pas, n'échangent pas leurs livres, ne prennent pas une posture inconvenante, n'apportent rien à l'église qui puisse être une source de distraction. Un bon moyen pour prévenir ces fautes est d'obliger chaque écolier à tenir son livre de prière devant lui des deux mains et à y lire continuellement (CL 24,91 = CE 8,3,7).

Au chapitre des corrections, la *Conduite* évoque le cas des écoliers manquant à la discipline pendant la messe. La correction par les verges y est prévue pour une dissipation grave. Le renvoi, sanction suprême, peut être prononcé à l'encontre de ceux qui manquent la messe du dimanche *par la faute de leurs parents et s'en font une coutume* (CL 24,148 = 15,1,22).

4.5. La communion fréquente

Dans son action pastorale de prêtre, J.-B. de La Salle se montre favorable à la communion fréquente; ses écrits en témoignent très nettement. Dans les *Devoirs*, un chapitre est intitulé *De l'obligation qu'ont les chrétiens de recevoir l'Eucharistie et combien souvent ils le doivent faire*.

Après avoir rappelé l'obligation de la communion annuelle, l'auteur cite saint Ambroise: «*Prenez-le tous les jours afin qu'il vous profite tous les jours*», puis un auteur anonyme: «*Je n'approuve point de communier tous les jours et je ne le désapprouve pas, mais je conseille [...] de communier tous les dimanches*». Enfin il conclut: «*Pour se régler dans la pratique*

d'une plus ou moins fréquente communion, on doit suivre le sentiment d'un sage confesseur» (CL 20,251s = DA 304,3).

Dans *Instructions et prières*, La Salle parle de *l'obligation qu'on a de recevoir l'Eucharistie*. Il entend par là à la fois l'obligation canonique, une fois l'an, et l'obligation qui naît de *l'intention qu'à eue Jésus-Christ* en instituant ce sacrement, voulant *servir de nourriture à nos âmes*. C'est la raison pour laquelle *l'Église a toujours regardé la réception du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie comme un exercice de religion et une action d'obligation* (CL 17,237s = I 5,2).

J.-B. de La Salle incite ses lecteurs à surmonter la peur de la communion sacrilège, sentiment fréquent à son époque, et il propose des « actes » c'est-à-dire des prières à réciter avant et après la communion pour se pénétrer des sentiments et des attitudes convenables. Ces textes sont emprunts de crainte révérentieuse et surtout de confiance en Dieu. Ils témoignent de la familiarité de leur auteur avec Jésus-Christ à qui il s'adresse. Par leur ton de tendresse apparenté à saint François de Sales, ils pouvaient (et peuvent toujours) développer chez les communians une juste compréhension de l'Eucharistie et une vie de foi plus intérieure, source de progrès spirituel.

5. LA MESSE DANS LES ÉCRITS LASALLIENS DESTINÉS AUX FRÈRES

Dans les *Règles des Frères des Écoles Chrétiennes*, deux jours de chaque semaine étaient *jours de communion*, habituellement le dimanche et le jeudi, quand les Frères participent à la messe sans devoir en même temps surveiller leurs élèves (CL 20,23s = RC 4,5). Or, dans l'Église de ce temps, il n'était pas d'usage que des laïcs, même consacrés à Dieu par des vœux, s'approchent aussi souvent de la sainte table.

Le Fondateur fait peu allusion à la messe dans ses *Méditations*, mais il traite de la présence réelle et de la réception du sacrement. Parlant de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, il rappelle *que-son confesseur lui permit de communier dès l'âge de 10 ans* et que plus tard, devenant religieuse, elle choisit l'ordre du Carmel parce qu'on y communiait plus souvent (MF 130,2). Dans la méditation sur saint Louis de Poissy, La Salle loue la foi du saint en la présence du Christ dans l'hostie (MF 160,1). La méditation pour le 2 novembre rappelle que la messe est un moyen efficace d'assister les âmes du purgatoire et d'obtenir leur délivrance (MF 185,2,1).

Pour communiquer aux Frères sa propre piété eucharistique, La Salle composa huit méditations pour la fête du saint Sacrement et les jours de son octave. Une méditation est centrée sur le devoir d'adoration du Christ présent dans l'Eucharistie. Deux mettent en garde contre les *communions peu utiles* et les *mauvaises communions*. Les cinq autres encouragent les Frères à communier fréquemment. Après avoir

rappelé que les premiers chrétiens communiaient tous les jours, il écrit : « *Vous ne pouvez pas trouver un remède plus prompt et plus efficace à vos tentations et à vos chutes que la réception du corps de Jésus-Christ. Recevez-le souvent.* » (MD 54,2,2).

Des écrits plus généraux sur la messe, destinés aux Frères, se trouvent dans le *Recueil de différents petits traités*. La manière dont on assiste à la messe donne matière à reddition de conscience au Frère directeur (CL 15,36 = R 8,2,15). Assister à la messe par routine, par la force de l'habitude, est un exemple d'accomplissement d'une action par coutume et non par esprit de foi (CL 15,92 = R 11,2,36). Le *Recueil* comporte deux longues sections sur la façon dont les Frères doivent s'unir intérieurement au Christ et au prêtre de façon à accomplir les fins de la messe, c'est-à-dire le sacrifice, l'action de grâce, l'obtention du pardon et la demande. Les mêmes idées de base inspirent les *Considérations que les Frères doivent faire de temps en temps et surtout pendant leur retraite* (CL 15,219s = R 16,8).

La Salle souhaitait que tous, et particulièrement les Frères, assistent à la messe avec les meilleures dispositions intérieures possibles et utilisent les *Instructions et prières* qu'il avait écrites pour cela. Ainsi écrit-il dans une lettre à un Frère, la plus ancienne dont le texte ait été conservé : « *Vous savez que la sainte messe est le plus important exercice de religion, c'est pourquoi vous devez y apporter toute l'attention possible* » (LC 102,10).

6. CONCLUSION

Sous de nombreux aspects, la présentation de la messe que donne La Salle est aujourd'hui dépassée. Ceci n'est pas surprenant, en raison du progrès des études bibliques et historiques, des nouvelles approches de la théologie sacramentaire et du mouvement liturgique qui, né il y a un siècle, culmina dans la révision de la doctrine et du rituel lors du concile Vatican II. Nous avons substitué une approche globale de l'Eucharistie, comme repas symbolique à la fois mémorial et sacrificiel, à l'ancienne méthode qui distinguait le sacrifice du sacrement et séparait ce que la pratique de l'Église a toujours uni. Nous nous préoccupons moins d'adapter l'action liturgique à une définition préalable du sacrifice qu'à susciter une attention à la présence du Christ dans les espèces consacrées, certes, mais aussi dans l'assemblée réunie et dans la parole proclamée. Ainsi, la messe est moins une occasion de pratiques de dévotion privées et davantage une action de la communauté rassemblée dans la foi et participant aux rites dont elles comprennent les paroles grâce à l'usage des langues vivantes.

Des éléments durables, cependant, demeurent dans les écrits de J.-B. de La Salle sur la messe et l'Eucharistie. Son enseignement sur la nature et l'efficacité de la messe, sur l'importance d'y assister avec

compréhension et dévotion, reste valable. On peut aussi qualifier de moderne sa volonté de publier des livres de piété adaptés à leurs lecteurs pour mieux prier à la messe, son souci de former les laïcs à une participation personnelle aux sacrements, sans cette peur de la table de communion qui était alors fréquente dans l'Église, surtout en France.

La Salle se réfère souvent à l'histoire de l'Église pour donner la compréhension des rites. Les « actes » ou prières qu'il propose pour accompagner les divers moments de la messe sont fidèles à l'esprit de la liturgie, ce qui n'était pas le cas de tous les pieux commentaires publiés à son époque et depuis oubliés.

Aujourd'hui, les lasalliens peuvent tirer grand profit des *Instructions et prières*, comme lecture spirituelle pour se préparer à la messe en participant un peu à la crainte révérentielle du Fondateur devant le mystère et à sa douce familiarité avec Jésus-Christ. La conviction souvent réaffirmée par La Salle que l'Eucharistie est le plus excellent des sacrements et la messe l'acte de religion le plus élevé qui soit n'est pas éloignée de l'enseignement de Vatican II disant que *la liturgie est le sommet où tendent tous les efforts de l'Église et la source d'où jaillit toute sa force* (Constitution *Sacrosanctum Concilium*, § 10).

Thèmes complémentaires

Correction

Mystère

Prière

Sacrement

BIBLIOGRAPHIE

THOMAS D'ACQUIN, saint, *Du sacrement de l'Eucharistie, Somme théologique*, p. 01, q. 73.

FINK, P.E., *Mass*, in *The New Dictionary of Sacramental Worship*, Collegeville, 1990.

MICHEL, A., *La Messe chez les théologiens postérieurs au Concile de Trente, Essence et Efficacité*, in DTC, vol. 10, col. 1143s, article *Messe*, 1928.

MILLER, J., *Mass*, in *New Catholic Encyclopedia*, vol. 9, 1967.

CONCILE VATICAN II, Constitution sur la sainte liturgie '*Sacrosanctum Concilium*', 1963.

Fr. Luke SALM
Traduit de l'anglais par Fr. Joseph LE BARS

85. MINISTÈRE, MINISTRE

Sommaire

1. Emploi et signification de ces termes au temps de J.-B. de la Salle

1.1. Approche étymologique et terminologique 1.2. Dans les publications ecclésiastiques.

2. Les ministres de l'Église dans les « Devoirs d'un chrétien »

2.1. Puissance d'ordre et puissance de juridiction 2.2. Les ministères ordonnés.

3. Le ministère des supérieurs dans les « Méditations des Dimanches et Fêtes ».

4. Le ministère des maîtres d'école dans les « Méditations des Dimanches et Fêtes »

4.1. Remarque d'ordre sémantique 4.2. L'emploi de maître d'école 4.3. La croissance spirituelle du ministre

5. La théologie du ministère dans les « Méditations pour le temps de la retraite »

5.1. Le genre littéraire 5.2. Les Écoles chrétiennes dans l'histoire du salut 5.3. Coopérateurs de Jésus-Christ 5.4. La mission de salut et les conflits 5.5. Construire l'Église avec zèle.

6. Les sources scripturaires de l'enseignement lasallien sur le ministère d'éducation chrétienne.

7. Le ministère d'éducation chrétienne, aujourd'hui

7.1. Un long silence et une redécouverte 7.2. Un document épiscopal de 1973 7.3. La « Règle » de 1987 7.4. Dans le contexte de la mission partagée.

« La Salle aime le mot *ministre*, utilisé par lui environ cent fois (plus un nombre sensiblement égal pour *ministère*). Les *MEDITATIONS POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE* sont particulièrement riches à cet égard: trente huit utilisations de l'un ou l'autre mot en seize méditations» (Raymond Brisebois¹).

1. EMPLOI ET SIGNIFICATION DE CES TERMES AU TEMPS DE J.-B. DE LA SALLE

1.1. Approche étymologique et terminologique

Ministre et *ministère* sont deux mots connus au XVII^e siècle et dont l'usage se fait aussi bien en milieu ecclésiastique qu'en milieu administratif et gouvernemental, aussi bien dans l'Église catholique que chez les Réformés (protestants).

Les deux termes sont issus du latin classique: *minister* (serviteur), *ministerium* (service, office), *ministerialis* (chargé d'un service). Ce sont des formations savantes, à l'inverse du mot *métier*, usuel en français et qui dérive aussi de *ministerium*.

Jusqu'au XVI^e siècle, *ministre* était surtout employé au sens de *serviteur de Dieu, du culte*. De là, son em-

ploi pour désigner ceux qui président le culte chez les protestants.

Au XVII^e siècle, *ministère* et *ministre* prennent en outre une connotation nouvelle. Le *ministre* est celui qui est chargé d'une fonction, d'un office; celui auquel on recourt pour accomplir quelque tâche au nom d'une haute autorité : Dieu, Roi... que ce soit sur le plan religieux (ministre du Seigneur, de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, de la parole de Dieu, des autels) ou en matière diplomatique et gouvernementale (celui qui a reçu délégation pour signer au nom du prince, celui qui dirige une haute administration).

Les deux termes ont été progressivement chargés de sens nouveaux dont on retiendra ceci :

- ministère : l'activité qui constitue un métier, une profession, un service, une charge, un office, une fonction ou une mission; éventuellement un gouvernement;
- ministre : un exécutant recevant ses ordres de la source même de l'autorité, un haut fonctionnaire ayant délégation de signature.

1.2. Dans les publications ecclésiastiques

Lorsqu'il s'agit de fonctions ecclésiastiques, le *ministère* désigne presque toujours les fonctions de l'évêque et du prêtre. L'un des textes pauliniens les plus cités dans les méditations lasalliennes : « *Les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu* » (1 Co 4,1 -2), est ainsi expliqué dans le Nouveau Testament édité à Bruxelles en 1700: « *Les évêques et les autres pasteurs ne sont que les dépositaires des secrètes vérités divines et les dispensateurs des sacrements* ».

Il serait intéressant pour notre propos de savoir si, parmi les contemporains de Jean-Baptiste de La Salle, il s'en trouve qui aient employé le mot *ministère* à propos des **maîtres et maîtresses d'école**.

Saint Joseph Calasanz (1556-1648), fondateur en Italie des *Clercs réguliers des Écoles pies*, pour souligner l'importance du *ministère de l'école*, doit se défendre de l'interprétation que le Concile de Trente a donné au terme. Mais, après sa mort, en 1687, il fut décrété que seuls les prêtres et les clercs de cet Institut, et non plus les Frères, pourraient faire l'école².

Anne de Xainctonge (1567-1621), qui établit en Franche-Comté une *Compagnie de Sainte-Ursule* pour l'éducation chrétienne des petites filles, considère son action de fondatrice comme un *ministère apostolique*³.

L'auteur demeuré anonyme des *Règlements et méthode pour les écoles* (Paris, 1710), écrit: « *L'homme n'y doit enseigner par le ministère de la parole que ce que Jésus-Christ y a enseigné* ». Il ajoute *qu'une portion du ministère apostolique est confiée aux maîtres*⁴. Or, le contexte laisse entendre que ceux-ci peuvent être des laïcs.

Sous la plume du P. Giry⁵ (1687), apparaissent des affirmations plus explicites. Les maîtresses d'école font, dit-il, *en partie l'office des curés, des évêques et des plus grands prélats de l'Eglise, travaillant au grand ministère du salut des âmes* (Méd. 2,1). Il écrit encore: « *Votre ministère* » (Méd. 3,1) et: « *Considérez qu'une maîtresse d'école est même revêtue de l'office de Jésus-Christ* » (Méd. 2,3). Car la maîtresse est *comme la vicaire et la lieutenants du pasteur, elle nous représente fort bien les diaconesses des premiers siècles de l'Eglise*⁶.

Ainsi, J.-B. de La Salle s'inscrit dans un courant, certes minoritaire, quand il parle aux Frères du *ministère* qu'ils exercent. S'il n'est pas le premier, il lui revient d'avoir le mieux thématiquement le ministère des enseignants chrétiens, notamment à partir des épîtres pauliniennes. Mais cela ne l'empêche pas de parler aussi de *ministre* et de *ministère* dans le sens couramment reçu à son époque.

Jamais La Salle ne donne une définition du *ministère*. Il n'ignore pas la présence auprès du roi d'un *ministre d'État* (CL 19,245 = RB 210,1,625). Ailleurs, parlant du Christ, il évoque *le ministère dont il s'est chargé* (MF 93,3) et *les fonctions de son ministère de législateur et de rédempteur des hommes* (MD 40,1). Plusieurs fois, il emploie le mot *ministre* dans le contexte des sacrements (pour préciser qui est *le ministre* de tel sacrement) ainsi qu'à propos d'autres fonctions ecclésiastiques qui souvent constituent des ministères ordonnés.

Pour saisir l'organisation de sa pensée concernant les ministères ordonnés, le mieux est sans doute de parcourir ses catéchismes.

2. LES MINISTRES DE L'EGLISE DANS LES « DEVOIRS D'UN CHRÉTIEN »

2.1. Puissance d'ordre et puissance de juridiction

Dans les *Devoirs d'un chrétien*, La Salle évoque l'organisation de l'Église à partir de la mission du Christ : « *Jésus-Christ, avant que de monter au ciel, a laissé à son Église en la personne de ses apôtres deux choses qui lui étaient propres: la puissance et la doctrine* » (CL 20,69 = DA 105,3,1).

« La puissance d'ordre est celle qu'ont les prêtres et les ministres de l'Église, en vertu de leur ordre » (id. 2). « La puissance de juridiction est celle que le pape et les évêques reçoivent et exercent comme successeurs des apôtres... (Elle) réside dans les principaux ministres de Jésus-Christ et pasteurs de l'Église » (CL 20,70 = DA 105,3,3s).

Le parallélisme se retrouve encore à la fin de ce développement : « *La conduite invisible de Jésus-Christ ne suffit pas pour le gouvernement de l'Église. Comme elle est un corps extérieur et visible, il fallait un chef visible pour la gouverner... (Jésus-Christ) voulut même qu'il y eut d'autres prêtres et d'autres ministres qui servissent dans l'Église et qui s'appliquassent à instruire les fidèles, à leur administrer les sacrements et à servir aux saints autels* » (CL 20,74 = DA 105,4,3s).

Dans DA, *ministre* et *doctrine* sont rarement associés. « *Les lecteurs sont des ministres de l'Église dont la fonction est de lire l'Écriture Sainte dans l'office divin et d'instruire des premiers principes de la doctrine chrétienne les enfants et les fidèles qui les ignorent* » (CL 20,81 = DA 105,6,8). Mais, note DA, les *ministres inférieurs de l'Église* [...] *n'exercent plus ordinairement aucune fonction dans l'Église que celles qui regardent le sacrifice de la sainte messe* (CL 20,82 = DA 105,6,9).

2.2. Les ministères ordonnés

« *L'ordre donne puissance aux ministres de l'Église de la conduire et de la gouverner* » (CL 20,203 = DA 301,1,8). « *Le caractère de l'ordre est la marque qu'on est ministre de Jésus-Christ et officier de l'Église* » (CL 20,209 = DA 301,2,11).

La Salle souligne fortement le *pouvoir sacramental* que confère le sacrement de l'ordre. « *Ce sont les prêtres seuls qui, comme ministres de Jésus-Christ, ont le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie* » (CL 20,250 = DA 304,2,5). « *Par la vertu du Saint-Esprit qu'ils ont reçue en l'ordination (Évêques et Prêtres peuvent) remettre les péchés en qualité de ministres de Jésus-Christ* » (CL 20,315 = DA 307,5,1).

« *Il était besoin qu'il y eut dans l'Église des officiers et des ministres de Jésus-Christ qui offrissent à Dieu le sacrifice de l'Eucharistie et qui administrassent aux fidèles les sacrements et les instruisissent de leur religion et de tous leurs devoirs. C'est à quoi Jésus-Christ, le souverain législateur de la loi de grâce, instituteur et chef de l'Église, a pourvu en instituant le sacrement de l'ordre dans lequel la puissance d'exercer les fonctions et les ministères de l'Église est donnée à ceux qui le reçoivent* » (CL 20,365 = DA 390,1,1).

Ici encore, les ministères ordonnés sont mis en liaison avec les sacrements et l'instruction de fidèles. Rien n'est dit des ministères caritatifs et sociaux, dans le sens de la *diaconie*, sauf dans la *primitive Église* où les *diacres* étaient aussi chargés des biens de l'Église et distribuaient les aumônes, selon que l'évêque leur avait ordonné (CL 20,80 = DA 105,6,3).

D'autre part, remarquons les incises *comme ministres de Jésus-Christ* et *en qualité de ministres de Jésus-Christ* qui ne signifie pas que les seuls ministres du Christ sont ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre, mais que le prêtre agit en vertu d'un mandat explicite de l'Église lié à l'ordination sacramentelle. Il agit *in persona Christi*. C'est pourquoi, écrit La Salle, *les laïques doivent avoir une grande vénération et un profond respect pour les prêtres et les autres ecclésiastiques parce qu'ils sont les pasteurs de l'Église, les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères* (CL 20,373 = DA 309,2,4 citant 1 Co 4,1-2).

On notera, dans les catéchismes lasalliens, que *ministère* s'applique toujours à Jésus-Christ ou aux ministères ordonnés, sauf en trois passages qui parlent

du *ministère* d'un ange (CL 22,272 = DC 44,18,6), du *ministère* de Moïse (CL 20,104 = DA 202,0,6), et des fautes commises *par le ministère* des mains (CL 20,263 = DA 308,2,11). Dans ce dernier cas, *ministère* signifie banalement *par le moyen de*.

Quand il parlera du *ministère* des Frères, La Salle montrera parfois qu'il est une participation au *ministère* des évêques et des prêtres, mais ne signalera aucun

pouvoir ni aucune juridiction: ce n'est en rien un *ministère* ordonné. Les apôtres joignent le conseil à la prière pour choisir Mathias à la place de Judas «*pour entrer avec eux en participation aux fonctions⁷ saintes de l'apostolat. C'est ainsi que Dieu veut que vous vous comportiez dans ce qui regarde votre conduite et votre ministère* » (MF 107,2).

3. LE MINISTÈRE DES SUPÉRIEURS DANS LES « MÉDITATIONS DES DIMANCHES ET FÊTES »

Un petit groupe de méditations (MD 21, 72, 73, 75 et MF 91) parlent du *ministère des supérieurs*. Il est curieux de remarquer que l'expression n'est jamais explicitement rapportée au *Frère Directeur*, par ailleurs peu présent dans les méditations (MD 19, MD 71 et MF 99). Mais deux fois (MD 19,1 et MF 99,3) *directeur* est mis en parallèle avec *supérieur* et une fois (MD 72,3) le *supérieur* est distingué du confesseur. On peut donc penser que *supérieur* doit s'entendre dans un sens large et s'appliquer au *Frère Directeur* d'une maison, malgré l'interdit formulé par la Règle du *Frère Directeur* (CL 25,154 = FD 1,1).

La Salle fonde la nécessité d'avoir des supérieurs de manière étroitement parallèle à celle des pasteurs de l'Église (Cf. DA 105,4,3 cité au § 2.1). En raison du caractère à la fois sensible et spirituel de l'homme, la conduite de Dieu, tout intérieure, ne peut suffire aux Frères; elle doit être complétée par **la conduite sensible de leurs supérieurs** qui les guident extérieurement. La méditation pour le 30 décembre interroge: « *Comment vous êtes-vous comportés cette année en-*

vers vos Supérieurs ? Les avez-vous regardés comme des ministres de Dieu qui vous ont été donnés de sa part, comme tenant sa place, puisque ce n'est que par l'autorité que Dieu leur a conférée et dont ils les a faits participants qu'ils ont droit de vous conduire et de vous commander ? » (MF 91,1; cf. Rm 13,1-4),

Les Frères doivent être dépendants de leurs supérieurs comme ils le sont de Dieu et leur obéir en toutes choses comme à Dieu, puisque tout ce qu'ils leur disent c'est de la part de Dieu ou, pour mieux dire, c'est Dieu qui le leur dit. *Qui vous écoute, m'écoute* (Le 10,6).

Deux dimensions, donc, dans cette conduite des Frères: direction spirituelle et *ministère d'unité* (MD 72,2). A la différence d'autres méditations lasalliennes plus ascétiques, c'est une **attitude mystique** qui est ici développée: tenir visiblement la place de Dieu (MD 73,1) et parler selon la vérité apprise de lui (MD 21,1); le supérieur devant veiller sur lui-même pour ne rien faire qui constitue un mauvais exemple ou qui soit contre *le devoir de son ministère* (MD 75,1).

4. LE MINISTÈRE DES MAÎTRES D'ÉCOLE DANS LES « MÉDITATIONS DES DIMANCHES ET FÊTES »

4.1. Remarque d'ordre sémantique

À part une utilisation dans une lettre, « *Gardez-vous bien de vous impatienter dans l'exercice de votre ministère* » (LI 104,1), c'est uniquement dans les méditations que le Fondateur parle du *ministère* des Frères et des autres maîtres des Écoles chrétiennes.

Au total, 42 des méditations lasalliennes (6 MD sur 77, 26 MF sur 110 et 10 MR sur 16) utilisent à propos des éducateurs chrétiens les termes de *ministre* ou de *ministère* (45, si l'on compte les 3 fois où le maître remplit les fonctions ou l'emploi d'un saint dont le *ministère* est souligné). *Ministère* est toujours

employé au singulier dans ce contexte, tandis que *ministres* est toujours au pluriel et, le plus souvent, emprunté à une citation du Nouveau Testament. Deux fois, MR 207,1 évoque, comme récompense, *un ministère plus étendu*. Partout ailleurs, *ministère* est accompagné de l'article défini, démonstratif (*ce* ministère) ou possessif (*votre* ministère), ou d'un adjectif qui le détermine: un *tel* ministère (MR 193,1,2; 199,1), un *si saint* ministère (MR 197,3).

Parmi les termes fréquemment associés à ministère ou à ministre, on relève *état*, *fonction* et surtout *emploi*. Dans l'ensemble du vocabulaire lasallien, *état* et *emploi* sont d'usage plus fréquent que *ministère*, encore que les MR n'utilisent que deux fois *état*, ce qui s'explique aisément si l'on pense que ce terme s'applique préférentiellement à la condition propre des Frères. Comme les MR traitent proportionnellement beaucoup plus du ministère que les autres méditations, nous les examinerons à part, pensant y trouver une systématisation plus poussée.

4.2. L'emploi de maître d'école

Qui sont ces ministres ? *Ceux qui enseignent* les autres (MD 3), les enfants (MD 56), les pauvres (MF 99,2,2); *vous*, dit souvent le texte, s'adressant à des maîtres dans leur classe (MD 6,2), à des personnes vivant en communauté dont l'emploi concerne des enfants parfois libertins (MF 180,2), à des gens retirés du monde, appelés au saint emploi d'instruire les enfants et de les porter à la piété (MF 99,2); enfin de quasi-religieux ayant pour ministère l'instruction des enfants (MF 114,1). On reconnaît sous ces termes les Frères des Écoles chrétiennes employés aux écoles.

Ceux que visent l'activité des ministres sont les *âmes* dont ils ont la charge (MF 107,3), *les enfants dont ils sont chargés*, leurs élèves, leurs disciples, le prochain (MF 135,1), de pauvres enfants qu'ils ont à instruire (MF 166,3). En d'autres termes, tout ce qui constitue *l'emploi de maître d'école*, celui-là même dont saint Cassien est un modèle, lui qui, en apprenant à lire et à écrire aux enfants, les formait à la piété et à la crainte de Dieu: « *Vous êtes ses successeurs*

dans son emploi ». Vous devez attendre la même récompense (la persécution) *si vous avez Dieu en vue dans votre ministère* (MF 155,3).

D'autres **rapprochements** sont proposés: avec l'emploi de saint Joseph (MF 110,2), avec le ministère de Jean-Baptiste (MF 138,3), de Paul (MF 99,2), de Denis (MF 175,3). « *Vous faites* (dans votre emploi) *une des principales fonctions des apôtres en élevant dans la foi et dans la religion les nouveaux fidèles, c'est-à-dire les enfants* » (MF 102,1 sur saint Ignace, martyr). « *Vous êtes dans un emploi qui approche plus qu'aucun autre de celui des prêtres, par son ministère* » (MF 186,2 sur saint Marcel, évêque).

« *Vous êtes appelés, comme saint Denis, à annoncer les vérités du saint Évangile* » (MF 175,3). Ce passif biblique signifie **l'appel de Dieu**: vous ne devez *vous appliquer qu'à Dieu et au ministère dont il vous a honorés* (MD 58,3). Jésus-Christ vous ayant appelés pour accomplir le ministère de Paul et pour enseigner les pauvres (MF 99,2), *ne portez-vous pas en vain le nom de chrétien et de ministres de Jésus-Christ dans la fonction que vous exercez ?* (MF 93,3). Et MD 56 s'adresse directement aux Frères: « *Comme vous êtes les ministres de Dieu dans l'emploi que vous exercez...* » (On retrouvera la même démarche en MR 195,2). C'est quelque chose d'acquis, dont il faut mesurer **la portée et les exigences**.

MF 140,2, à partir de l'expérience apostolique de Paul, résume en deux phrases la doctrine du **ministère des éducateurs chrétiens**: « *C'est Dieu qui, par sa puissance et parue bonté toute particulière, vous a appelés pour donner la connaissance de l'Évangile à ceux qui ne l'ont pas encore reçue. Regardez-vous donc comme les ministres de Dieu et acquittez-vous des devoirs de votre emploi avec tout le zèle possible et comme devant lui en rendre compte* ». D'où l'examen auquel est convié le lecteur: « *Vous avez reçu de grandes grâces de Dieu lorsqu'il vous a retirés du monde et qu'il vous a appelés à un ministère qui ne regarde que le salut des âmes. Vous êtes-vous tellement consacrés à Dieu que vous ayez renoncé à tout pour ne plus penser qu'à lui et aux devoirs de votre emploi ?* » (MF 146,3 sur sainte Anne; cf. MF 175,3).

4.3. La croissance spirituelle du ministre

Il importe donc aux ministres de reconnaître *les dons que Dieu leur a faits* afin de les annoncer à leurs disciples *avec les discours que l'Esprit de Dieu inspire* à ses ministres (MF 189,1 citant 1 Co 2,12-13), se regardant eux-mêmes comme *les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères* (MD 3,2 citant 1 Co 4,1). *Rendez-vous digne d'un si saint ministère* par la retraite et par l'application à l'oraison (MF 102,1 citant encore 1 Co 4,1). Étant en effet tous les jours avec les pauvres et chargés, comme saint Martin, *de les revêtir de Jésus-Christ*, vous devez *vous en revêtir vous-mêmes* avant que d'entreprendre un si saint ministère (MF 189,1).

Devant travailler au salut du prochain, les Frères doivent **apporter à l'exercice de leur emploi les mêmes préparations** qu'un saint Caïetan pour son ministère : *oraison, mortification* et aussi *étude, car votre ignorance serait criminelle, puisqu'elle causerait l'ignorance de ceux, qui vous sont confiés* et que vous instruisez (MF 153,1). Il faut une vie qui approche de celle des anges (MD 50,3,2), une *piété* et une *vertu* qui ne soient pas communes pour être dignes de ce ministère (MF 110,1), mais aussi suffisamment de *science* pour enseigner aux enfants la bonne et saine doctrine de l'Église (MF 120,1), de façon qu'ils soient bien instruits des mystères de notre sainte religion (MF 175,3).

Plusieurs méditations précisent **l'état de vie du Frère**: la retraite (MF 135,1), la séparation du monde pour mener une vie au-dessus de la nature et des inclinations humaines (MD 58,3), la régularité (MF 131,2), le détachement des créatures (MF 180,2), le retrait par rapport aux affaires séculières et extérieures (MF 114,3), la tempérance (MF 136,1). D'autres insistent plutôt sur le **zèle de l'éducateur chrétien** qui rend ses paroles efficaces (MD 2,2), sur l'application et le zèle dans l'emploi que Dieu demande de lui (MF 93,3). Car Dieu demandera compte à chacun du zèle avec lequel il s'est acquitté des devoirs de son emploi (MF 140,2).

Ce qui est en jeu, **c'est le salut des enfants** (MD 56,1), du prochain (MD 58,3), des âmes, *ce qui est la fin de votre état et de votre emploi* (MF 107,3). Pour cela, il faut former les enfants à l'esprit du christia-

nisme (MD 6,2), à l'esprit de religion et du christianisme (MF 186,2). Il faut aussi *empêcher que vos élèves ne s'adonnent aux vices et au libertinage* (MF 132,3), toucher les cœurs des enfants libertins (MF 180,2). *Pour contribuerai là au bien de l'Eglise* en même temps qu'à celui de l'État, il faut faire des enfants de véritables chrétiens, ouverts aux vérités de foi et aux maximes du saint Évangile, sans négliger de leur apprendre à lire, à écrire et tout ce qui est de votre ministère eu égard à l'extérieur (MF 160,3). De même, MF 180,2 décrit les écoliers pieux et modestes, appliqués à leur devoir dans l'école et dans leurs maisons.

Mais on rencontre aussi dans ce ministère **peines, souffrances et persécutions** (MF 78,3), outrages, injures, calomnies et persécutions (MF 140,2 citant 2 Co 12,10). C'est toute la reconnaissance qu'on doit attendre d'avoir instruit les enfants et surtout les pauvres (MF 155,3). « *Après avoir consommé votre vie dans l'exercice d'un si saint emploi, n'attendez pas d'autre récompense* » (MF 175,3).

Il reste à mettre en valeur la source intérieure de cet engagement qui peut investir toute la personnalité du ministre, comme ce Frère Dominique *extasié et hors de lui-même* en classe, montrant ses élèves au Frère Inspecteur en disant : « *Je ne vois que Dieu* ». L'emploi des écoles exercé de cette manière, loin de nuire au profond recueillement du Frère Dominique, en devenait l'aliment (CL 8,B,77). Il mettait en pratique l'enseignement de M. de La Salle : « *Reconnaissez Jésus sous les pauvres haillons des enfants que vous avez à instruire: adorez-le en eux [...] puisqu'ils sont les membres de Jésus-Christ* » (MF 96,3).

La méditation pour la saint Nicolas développe une **approche mystique du travail éducatif**: « *Vous êtes dans l'obligation d'instruire les enfants pauvres; vous devez par conséquent avoir une tendresse toute particulière pour eux, et procurer leur bien spirituel autant qu'il vous sera possible, les regardant comme les membres de Jésus-Christ et comme ses bien-aimés. La foi dont vous devez être animés vous doit faire honorer Jésus-Christ en leurs personnes et vous les faire préférer aux plus riches de la terre, parce qu'ils sont les vives (= vivantes) images de Jésus-Christ notre divin maître* » (MF 80,3).

5. LA THEOLOGIE DU MINISTERE DANS LES « MÉDITATIONS POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE »

5.1. Le genre littéraire

Une place à part doit être faite, dans les écrits lasalliens, à un ouvrage composé de seize méditations et connu sous le nom de *Méditations pour le temps de la retraite* ou *Méditations sur l'emploi*. Numérotés, depuis l'édition de 1922, de 193 à 208, ces textes alimentaient traditionnellement la réflexion des F.É.C. pendant leur retraite annuelle de huit jours, à raison d'une dans la matinée et une dans l'après midi.

L'analyse révèle d'abord l'omniprésence du souci apostolique de l'auteur et l'absence des thèmes se rapportant à la vie communautaire et « religieuse » des Frères. Des mots tels que *communauté, société, directeur, règle, régularité, obéissance, renoncement, séparation du monde*, etc. en sont absents. *État* n'y apparaît que deux fois, *Frères* seulement dans les titres (MR 202, 203, 206, 208) et en MR 208,2 (« *Oh! quelle joie n'aura pas un Frère des Ecoles chrétiennes...* »). *Institut* n'est employé qu'en MR 207,3 (« *Qu'il lui plaise d'accroître votre Institut* ») et *retraite* que dans le titre. Ces remarques confirment que pour l'essentiel, c'est-à-dire son argumentation, l'ouvrage s'adresse bien, comme il est dit en frontispice, à *toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse*.

5.2. Les Écoles chrétiennes dans l'histoire du salut

La systématisation à laquelle se livre l'auteur prend un relief « historique » quand on prête attention à la construction en chiasme⁸ des seize méditations. Les deux premières montrent l'état d'abandon des enfants des artisans et des pauvres **avant** l'exercice du ministère, et les deux dernières en contemplant **les effets** de salut dans la récompense céleste. MR 193 présente ainsi **le ministère des hommes dans l'histoire du salut**, de la création de la lumière au dévoilement de la gloire de Dieu :

- Dieu se révèle comme Vérité,
- les hommes ont besoin d'en être instruits par le ministère d'autres hommes que Dieu éveille, appelle et envoie à cette fin (MR 193,1).

MR 193,2 et 194,1 portent un regard de foi sur les réalités vécues par les enfants des artisans et des pauvres : incapacité de leurs parents de pourvoir à leur éducation, conflit entre leur survie matérielle et cette éducation, manque de formation chrétienne de leurs parents pour leur transmettre la foi⁹.

« *Il est de la providence de Dieu, et de sa vigilance sur la conduite des hommes, de substituer aux pères et mères des personnes qui aient assez de lumières et de zèle pour faire entrer les enfants dans la connaissance de Dieu et de ses mystères [...]. Vous donc que Dieu a appelés à ce ministère* », vous remplissez « *envers eux le principal devoir des pères et mères à l'égard de leurs enfants* » (MR 193,2).

Dieu donne donc aux enfants des maîtres pour accomplir cet ouvrage, qui leur annoncent l'Évangile de son Fils (1 Co 3,9). « *C'est pourquoi vous devez honorer votre ministère, tâchant d'en sauver quelques-uns* » (MR 193,3 citant Rm 11,13). Dieu vous a en effet rendus **ses ministres pour les réconcilier avec lui**.

La MR 194 précise les moyens pratiques où s'exerce ce ministère : **l'établissement des Ecoles chrétiennes**, la gratuité de ces écoles, les enfants occupés tout le jour, des maîtres vigilants et soucieux de former à la piété. Le terme de *ministère* n'y est pas employé.

Mais comme MR 193 montre que *c'est Dieu qui, par sa providence, a établi les écoles chrétiennes*, il est clair **que l'École chrétienne est le lieu où se vit le ministère de ses maîtres**. En écho, MR 207,3 voit comme une récompense, dès cette vie, le fait que, *par le moyen des écoles chrétiennes, la religion et la piété sont augmentées parmi les fidèles et particulièrement parmi les artisans et les pauvres. [...] Rendez tous les jours grâces à Dieu, par Jésus-Christ Notre Seigneur, de ce qu'il lui a plu d'établir ce bien et de donner ce secours à l'Église. Demandez-lui aussi instamment qu'il lui plaise d'accroître votre Institut et de le faire fructifier de jour en jour*.

La parabole des talents (et des mines) exprime une autre récompense, celle de recevoir *un ministère plus*

étendu et une plus grande facilité à procurer la conversion des âmes (MR 207,1). Comme le talent n'est pas reçu pour être gardé secrètement, le ministre est responsable de sa coopération à la mission de salut.

5.3. Coopérateurs de Jésus-Christ

Les MR 195-196 et 205-206 rappellent aux ministres de Jésus-Christ les dons qui leur sont faits et le compte qu'il leur faudra rendre de l'usage qu'ils en auront fait. Nul quiétisme donc ! Le Christ est mort pour les hommes, mais sa grâce exige la correspondance de notre volonté : « *C'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption. [...] Comme vous êtes obligés d'aider vos disciples à se sauver, [...] vous devez leur apprendre à profiter de la mort de Jésus-Christ Notre Seigneur, afin d'en rendre le fruit et les mérites efficaces en eux. Comme vous êtes les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ dans l'emploi que vous exercez, vous devez le faire comme représentant Jésus-Christ même* » (MR 195,1-2). L'identité du ministre doit être visible et reconnue de ses élèves. Jésus, qui veut que ceux-ci envisagent leur maître comme lui-même, donne au maître autorité sur eux. L'Esprit de Dieu fera triompher des obstacles qui s'opposent à leur salut (MR 195,1). On remarquera la structure trinitaire de ce passage.

L'ambassade (cf. 2 Co 5,18-20) n'est pas de tout repos ! On attend du ministre le dévouement du bon pasteur qui cherche la brebis égarée, et la prière apostolique de celui qui a foi en la volonté universelle de salut de Jésus-Christ, passant par son humble entremise : « *Vous devez beaucoup vous appliquer à la prière pour réussir dans votre ministère, représentant sans cesse à Jésus-Christ les besoins de vos disciples, lui exposant les difficultés que vous avez trouvées dans leur conduite. [...] Il ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez,* » (MR 196,1). Représenter Jésus-Christ, c'est faire la vérité sur les choses, sur les êtres et sur les événements, conditions nécessaires pour obtenir la conversion des cœurs (MR 196,1) à l'Évangile des béatitudes¹⁰ (MR 196,2).

Le maître doit lire l'Évangile pour **étudier comment Jésus formait ses apôtres**, qui étaient ses coopérateurs, à l'exercice du ministère (*id.*), leur proposant les paradoxes évangéliques, aujourd'hui comme hier, à contre-courant des idéologies du « monde ».

C'est cependant une utopie réaliste¹¹ que propose La Salle, car l'Évangile peut changer le monde. Il doit d'abord changer la mentalité du ministre, le faisant entrer intimement dans les vues et les intentions du Christ (MR 196,3) et chassant de son esprit toute vue humaine et toute vaine gloire (MR 196,3).

C'est Dieu qui vous a donné le ministère que vous exercez (MR 205,1) et qui vous demandera compte du *salut des âmes des enfants confiés à vos soins. Car vous en répondrez au jour du jugement, autant que de la vôtre propre. [...] Dieu commencera par vous faire rendre compte de leurs âmes avant que de vous faire rendre compte de la vôtre* (MR 205,2), car **le salut de Dieu vécu par les jeunes est le lieu où se fait aussi le salut du maître chrétien**. Et la responsabilité de celui-ci ne se divise pas : « *Avez-vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire, pendant tout le temps qu'ils ont été sous votre conduite ? Car vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification; quoique si vous avez un zèle ardent pour le salut de ceux que vous êtes chargés d'instruire, vous ne manquerez pas de les faire et de les rapporter à cette intention* » (*Id.*).

Nous avons déjà rencontré le 3^e point de cette méditation situant le salut dans la perspective d'une Église pleine de gloire, sans tache, sans ride et sans défaut. Les enfants en sont la portion la plus innocente, appelés à être saints à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ, afin qu'ils soient tellement unis avec l'Église et en elle que, par la vertu secrète que Jésus-Christ fournit à tous ses membres, ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ. **Dans leur ministère, les maîtres chrétiens travaillent à édifier et à soutenir l'Église**, comme Jésus-Christ les y a engagés.

MR 206 aide le maître à **vérifier concrètement les moyens de salut qu'il emploie pour les jeunes** :

- Les instruire pour éclairer les yeux de leur cœur.
- Leur faire le catéchisme et les préparer à fréquenter les sacrements.
- Les instruire des choses profanes, comme lecture, écriture et arithmétique, sans négliger leur formation à la piété.
- Veiller sur eux à l'école et hors l'école. Au passage, le Fondateur signale des dérives possibles: négliger les plus ignorants ou les plus pauvres, avoir des préférés, perdre le temps, manquer de continuer à s'instruire, se désintéresser de la vie concrète des jeunes...

Le 3^e point souligne la pureté d'intention nécessaire pour être uni à Jésus-Christ, la gravité, le zèle, la pureté de mœurs, la patience et la maîtrise des passions pour remplir son ministère. C'est là un **chemin mystique et ascétique** que nous avons déjà rencontré dans MD et MF.

5.4. La mission de salut et les conflits

MR 197 et MR 198 comparent le ministère du maître chrétien à celui des anges gardiens : faire pratiquer l'Évangile **à des enfants**, jeunes êtres n'ayant pas encore atteint la stature d'homme. Le maître chrétien doit leur en faire goûter les maximes et les initier à sa pratique (MR 197,2 et 198,2-3).

Cela demande vigilance et discernement. Vigilance pour appréhender les obstacles au bien de leur âme; discernement pour leur épargner les chutes, autant qu'il est possible : « *C'est là la principale raison pour laquelle Dieu vous a chargés d'un si saint ministère* » (MR 197,3). « *Vous devez, à l'imitation du grand apôtre (Cf. 1 Th 2,12), les conjurer de vivre d'une manière digne de Dieu puisqu'il les a appelés à son royaume et à sa gloire. Votre zèle en cela doit aller si loin que, pour y contribuer, vous soyez disposés à donner votre propre vie tant les enfants dont vous êtes chargés vous doivent être chers (1 Th 2,8). Il est donc de votre devoir de reprendre ceux qui sont dérégés et défaire en sorte qu'ils renoncent à leur vie passée* » (MR 198,2). En suivant Ep 4,30-32, MR 198,3 énumère ce que le maître chrétien doit inspirer aux enfants pour accomplir son ministère:

- Qu'ils ne consistent pas l'Esprit-Saint dont ils ont reçu le sceau au baptême,
- qu'ils renoncent à leur vie passée, et notamment au mensonge,
- qu'ils s'aiment les uns les autres comme Jésus-Christ les a aimés.

L'école chrétienne apparaît comme un **lieu d'apprentissage de la vie chrétienne** authentique.

Les MR 203 et 204, qui forment, dans le chiasme, le pendant des MR 197 et 198, présentent un art de vivre les conflits, inévitables en éducation, ordonné à l'acquisition par les jeunes de *la liberté que Jésus nous a acquise* en mourant pour nous (MR 203,2 citant Gal 3,41). C'est dans toute son activité professionnelle que le Frère peut faire l'expérience du Dieu qui sauve, y compris dans les aspects les plus difficiles de son ministère¹² comme devoir « corriger » les jeunes, c'est-

à-dire travailler à leur conversion. La Salle ne parle pas ici de *ministère* mais, en des termes équivalents, il rappelle aux maîtres qu'ils **tiennent la place des parents et de pasteurs de l'Eglise**, et parle de *fonction dont Dieu les a honorés* (203,3).

La MR 204 détaille cette manière salutaire d'avertir et de corriger les jeunes. Le maître se recueille pour se donner à l'Esprit de Dieu et percevoir ce qui est en jeu, évalue les motivations des jeunes afin qu'ils reçoivent la correction comme un remède à leur faute et un moyen de devenir plus sage (MR 204,1); il reste maître de lui-même, animé par la charité et le zèle pour le salut de l'âme de ses élèves¹³ (MR 204,3).

5.5. Construire l'Eglise avec zèle

Le cœur des *Méditations sur l'emploi* (MR 199 à 202, soit la partie centrale du chiasme) traite de l'Église et du zèle. C'est là que se concentre le plus grand nombre d'allusions au ministère du maître chrétien. Toujours guidés par J.-L. Schneider¹⁴, nous pouvons remarquer que l'Église de la fin du XVII^e siècle n'a guère accueilli la vision nouvelle de J.-B. de La Salle et qu'elle a entouré de peu de considération ses Frères. Le Fondateur a su dépasser l'image et plus encore la réalité d'une Église cléricale et liée au pouvoir aristocratique, d'une vie religieuse masculine largement en crise, de conflits théologiques et pastoraux épuisant les forces vives de la catholicité : jansénisme, quiétisme, gallicanisme... MF 106 fait le portrait d'une Église très romaine et présente les évêques comme les premiers parmi *les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu* (MF 106,3 citant 1 Co 4,1).

Dans les deux autres cas où cette citation de la lettre aux Corinthiens figure dans les MR, c'est pour s'appliquer aux maîtres. Ici, la perspective est plus large. L'Église est fondée sur les apôtres, spécialement Paul (MR 199,1 et 3), sur les évêques évangélistes et sur les saints (MR 199,3). « *Jésus disait à ses apôtres: 'Il faut que j'annonce l'Évangile du royaume de Dieu, car c'est pour cela que j'ai été envoyé'. Dites de même que c'est pour cela que Jésus-Christ vous a envoyés et que l'Église dont vous êtes les ministres vous emploie. Ayez donc toute l'application nécessaire pour vous acquitter de cette fonction, avec autant de zèle et de succès que les saints l'ont exercée* » (MR 199,2). « *Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous fait dans votre emploi, de participer*

au ministère des saints apôtres, et des principaux évêques et pasteurs de l'Église, et honorez votre ministère, en vous rendant, comme dit saint Paul, de dignes ministres du Nouveau Testament » (MR 199,3 citant Rm 11,13 et 2 Co 3,6).

L'Église, en effet, animée par l'Esprit, produit les ministères dont elle a besoin pour se développer et remplir sa mission. Paul plante l'Église en différents lieux, pose, comme un bon architecte, le fondement de l'édifice de la foi et de la religion que Dieu a élevé dans les villes où il annonce l'Évangile (MR 199,1). « Vous pouvez dire, sans vous comparer à ce grand saint, gué (suivant la proportion qui se trouve entre votre emploi et le sien), vous faites la même chose et que vous exercez le même ministère dans votre profession. C'est ce qui fait que vous devez regarder votre emploi comme une fonction des plus considérables et des plus nécessaires dans l'Église, dont vous êtes chargés de la part des pasteurs et des pères et mères » (Id.).

Car la mission principale de l'Église est d'instruire les baptisés, d'annoncer l'Évangile à l'exemple des apôtres, selon l'exemple donné par Jésus-Christ lui-même. « Vous donc qui avez succédé aux apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres, si vous voulez rendre votre ministère, autant qu'il le peut être, utile à l'Église, vous devez tous les jours leur faire le catéchisme » (MR 200,1). Vous devez également, comme eux, vous retirer, pour vous appliquer à la lecture et à l'oraison, pour continuer votre formation et obtenir les grâces dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi, selon l'esprit et le dessein de l'Église, qui vous en a chargés (Id.).

Pour annoncer l'Évangile, en effet, il faut en connaître intimement le texte, comme une vraie *Bonne Nouvelle*. Pour l'annoncer aux enfants, il faut se mettre à leur portée (MR 200,2). Pour qu'il porte en eux tout son fruit, il faut les préparer à recevoir les sacrements (MR 200,2) et leur faire pratiquer les bonnes œuvres dont ils sont capables selon leur âge (MR 200,3).

Le Fondateur entend alors situer le ministère d'éducation chrétienne parmi les autres ministères de l'Église. De la MR 201 qui mériterait tout entière d'être citée retenons au moins cette phrase : « Faites réflexion à ce que dit saint Paul que c'est Dieu qui a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes et des docteurs (1 Co 12,28) et vous serez persuadés que c'est

lui aussi qui vous a établis dans votre emploi. Une des marques que vous en donne le même saint est qu'il y a divers ministères mais qu'il y a différentes opérations et que le Saint-Esprit ne se manifeste en chacun de ces dons que pour l'utilité commune c'est-à-dire pour l'utilité de l'Église. Que l'un reçoit par le Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; un autre le don de la foi par le même Esprit (1 Co 12,5-9). Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu, que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants, de leur annoncer l'Évangile et de les élever dans l'esprit de religion. Mais en vous appelant pour ce saint ministère, Dieu exige de vous que vous vous en acquittiez avec un zèle ardent pour leur salut, parce que c'est l'œuvre de Dieu » (MR 201,1).

Au maître d'école comme à l'apôtre Paul (2 Co 6,3-9), la charité et le zèle doivent donner beaucoup de patience pour supporter les peines de l'emploi. Soyez, dit La Salle, content d'être méprisés des hommes et d'en être persécutés jusqu'à donner votre vie pour Jésus dans l'exercice de votre ministère (MR 201,1). Vous devez, en cela, imiter Dieu qui a tant chéri les âmes qu'il a créées qu'il a donné son Fils unique (MR 201,3 citant Ep 5,1-2).

La perspective s'élargit ici à toute l'histoire du salut. Vous êtes non seulement les ministres de Dieu mais aussi de Jésus-Christ et de l'Église (MR 201,2), car c'est pour l'Église (comme étant le corps de Jésus-Christ) que vous travaillez, de laquelle vous êtes faits les ministres selon l'ordre que Dieu vous a donné de dispenser sa parole (MR 201,2 citant Col 1,24s) pour la sanctification de ses enfants. Faites entrer ces jeunes dans la structure de l'Église pour qu'ils soient en état de paraître un jour devant Jésus-Christ pleins de gloire, sans tache, sans ride et sans souillures (Ep 5,25s), pour être un jour les héritiers du royaume de Dieu et de Jésus-Christ (Rm 8,17).

Comme les autres Méditations paires, MR 202 détaille **les aspects concrets du zèle** qu'un Frère des Écoles chrétiennes doit faire paraître dans son emploi. Si le terme de *ministère* n'y figure pas, elle offre de fortes analogies avec MR 200 qui introduit ce terme dans son titre : faire éviter aux enfants le péché envers Dieu, leurs parents et leurs camarades; leur faire faire le bien et les bonnes actions dont ils sont capables (dire toujours la vérité, pardonner les injures, prier...), non pour être approuvés des hommes mais à cause de

leur relation à Dieu. Comme Élie, le Frère doit pouvoir leur dire : « *Je suis si zélé pour la gloire de mon Dieu que je ne vous puis voir renoncer à l'alliance que vous avez contractée avec lui dans le baptême, ni à la qualité d'enfants de Dieu que vous y avez reçue* »

(MR 202,1). Mais sa parole n'aura d'effet que si son exemple soutient ses instructions, surtout avec des enfants qui se règlent sur la conduite de leurs maîtres (MR 202,3). La Parole qu'il proclame revient par eux à interpeller le ministre.

6. LES SOURCES SCRIPTURAIRES DE L'ENSEIGNEMENT LASALLIEN SUR LE MINISTÈRE D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Les Méditations sur l'emploi sont nourries de l'Écriture et plus particulièrement de citations et d'allusions pauliniennes. Le Frère Miguel Campos¹⁵ qui l'a montré magistralement, note le Fondateur attentif au *don de parler avec sagesse* et au *don de la foi* que le Frère reçoit de Dieu. La Salle proclame, dans un vocabulaire paulinien, que le ministère du maître est établi par Dieu et qu'il est un don spécifique manifestant l'action de l'Esprit, pour le bien de l'Église. Nous nous limiterons à repérer les textes scripturaires majeurs qui ont guidé La Salle dans sa compréhension du ministère d'éducation¹⁶.

La première lettre aux Corinthiens situe nettement l'activité missionnaire dans la problématique de l'enracinement du message chrétien au sein d'une culture qui lui était jusqu'alors étrangère. La Salle applique aux maîtres des Écoles chrétiennes la description que Paul fait de son activité évangélisatrice à Corinthe: « *Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour annoncer l'Évangile, non avec des paroles étudiées, de peur que la croix de Jésus-Christ n'en soit anéantie* » (1 Co 1,17; cf. MR 193,3; 199,3). « *Nous n'avons point reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous fait* » (1 Co 2,12; cf. MF 189,1). « *Nous aidons Dieu dans son ouvrage; vous êtes le champ qu'il cultive, vous êtes l'édifice qu'il élève. J'ai posé le fondement, comme un bon architecte, selon la grâce que Dieu m'a donnée* » (1 Co 3,9-10; cf. MR 193,2 et 3; 199,1; 205,1).

MD 3,2; MR 193,1; MF 166,3; MR 205,1 et MR 201,2 citent 1 Co 4,1-2: « *Que chacun nous considère comme les ministres¹⁷ de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Or il s'agit de trouver un dispensateur fidèle* ». Et Paul termine cette section en décrivant sa condition méprisée: « *On nous traite comme les victimes des crimes publics et comme les ordures de toute la terre* » (1 Co 4,13; cf. MF 95,3; 140,3; 166,3).

Plus loin, l'apôtre affirme que, pour annoncer gratuitement l'Évangile, il a renoncé à ses droits : « *Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu Notre Seigneur Jésus-Christ ? N'êtes-vous pas mon ouvrage en Notre Seigneur ?* » (1 Co 9,1 ; cf. MR 207,2 et 199,1 qui introduisent une paternité spirituelle avec 1 Co 4,15). « *En quoi donc consiste le sujet de ma récompense ? C'est de prêcher l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent* » (1 Co 9,18; cf. MR 194,1).

Les désordres dans les assemblées chrétiennes obligent Paul à préciser des critères des charismes et des ministères: l'utilité commune (12,12-30), l'édification de la communauté (14,1-19) et, par-dessus tout, l'amour (13,1-13). MR 201,1 cite 1 Co 12,4-9: « *Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères (diakonia), mais il n'y a qu'un même Seigneur; et il y a différentes opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. Or le Saint-Esprit ne se fait paraître en chacun que pour l'utilité commune. L'un reçoit par le Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; un autre de parler avec science dans ce même Esprit; un autre le don de la foi par le même Esprit [...]. Et Dieu a établi dans l'Église, 1° des apôtres, 2° des prophètes, 3° des docteurs... » (1 Co 12,28; cf. MF 170,3).*

Dans la **deuxième lettre aux Corinthiens**, Paul défend son apostolat vis-à-vis de ses adversaires : « *Aurions-nous besoin, comme certains, de lettres de recommandation pour vous ou de vous ? [...] On sait que vous êtes la lettre de Jésus-Christ qu'il nous a dictée et que nous avons écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs* » (2 Co 3,1-3; cf. MR 201,2; 195,2). Paul continue en évoquant le **ministère de la nouvelle Alliance**. (La Salle parle de *ministres du Nouveau Testament*, en MR 199,3). « *Dieu qui nous a rendus propres pour être les ministres (diakonoi) de la nouvelle*

alliance [...]. Si le ministère de mort [...], le ministère de condamnation fut glorieux, combien le ministère (diakonia) de la justice le sera-t-il plus encore ? » (2 Co 3,6s). « C'est pourquoi Dieu nous ayant donné par miséricorde un tel ministère, nous ne perdons pas courage mais nous détestons les actions basses et infâmes qui se font en secret. N'agissant point avec artifice et n'altérant point la parole de Dieu, mais nous acquérant devant lui dans l'esprit de tous les hommes la gloire de découvrir la vérité » (2 Co 4,1-2; cf. MR 193,1).

« Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ Notre Seigneur et nous nous déclarons vos serviteurs par Jésus. Parce que Dieu qui a commandé que la lumière sortit des ténèbres a éclairé lui-même nos cœurs, afin que nous éclairions les autres en leur découvrant la gloire de Dieu en la personne de Jésus-Christ. Or nous portons ce trésor en des vases d'argile, afin que la grandeur de la force en soit attribuée à Dieu et non pas à nous. Nous sommes pressés de toute part mais non opprimés. Nous sommes dans la perplexité mais non pas dans le désespoir. Nous sommes persécutés mais non abandonnés. Nous sommes abattus mais non pas réduits à la mort » (2 Co 4,5-9; cf. MF 166,3).

L'exercice du ministère apostolique est décrit par Paul comme une ambassade, en vue d'une réconciliation au nom de l'amour : « Car l'amour de Jésus-Christ nous presse, considérant que si un seul est mort pour tous, tous sont donc morts. Et Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. [...] Et tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ et nous a rendu ses ministres (diakonia) pour réconcilier les hommes avec lui. Car Dieu était en Jésus-Christ dans lequel il réconciliait le monde avec soi, ne leur imputant point leurs péchés, et il nous a confié la parole de réconciliation. Nous sommes donc les ambassadeurs de Jésus-Christ, comme si Dieu même vous exhortait par nous » (2 Co 5,14-20; cf. MR 201,2 et 193,3).

Le chapitre 10 de la **lettre aux Romains** rappelle le rôle de la confession de foi pour le salut : « Qui con que invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment invoqueraient-ils celui en qui ils ne croient pas? Ou comment croiront-ils en celui dont ils n'ont

pas ouï parler? Et comment en entendront-ils parler, s'ils n'ont point de prédicateur ? [...] La foi vient donc de ce qu'on a entendu, et on a entendu par la prédication de la parole de Dieu » (Rm 10,13-17; cf. MR 193,1). Au chapitre 11, la même lettre annonce **l'accession finale au salut du nouvel Israël** composé de juifs et de païens : « Je vous le déclare que tant que je serai l'apôtre des nations, j'honorerai mon ministère (diakonia), tâchant de donner de l'émulation à ceux qui sont de la même race que moi et d'en sauver quelques-uns » (Rm 11,13s; cf. MR 193,3; 199,3). Le Frère aussi tâche de sauver quelques-uns des jeunes et honore son ministère.

La lettre aux Colossiens s'ouvre par une prière pour l'Église et une hymne au Christ, suivies de **l'évocation du ministère apostolique** dont le but est de réaliser ce que l'hymne a célébré : « Vous-mêmes, de qui autrefois l'esprit était aliéné de lui, et qui par vos mauvaises actions étiez des ennemis, il vous a rétablis dans sa grâce, lui ayant fait souffrir la mort dans sa chair, afin de vous rendre saints, sans tache et sans reproche devant lui, pourvu néanmoins que vous de-meuriez fermes et inébranlables dans la foi et immuables dans l'espérance de l'Évangile que vous avez entendu, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel, et au ministère (diakonos) auquel moi, Paul, j'ai été élevé, qui me réjouis maintenant dans les maux que j'endure pour vous et qui accomplis dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, pour son corps qui est l'Église, de laquelle j'ai été fait ministre (diakonos) selon l'ordre que Dieu m'a donné de vous dispenser sa parole et d'en accomplir la prédication parmi vous » (Col 1,21-25; cf. MR 195,1; 201,2; MF 112,3; 165,2).

Enfin, la **première lettre de Pierre** entend fortifier dans la foi des chrétiens dont le zèle risque de se relâcher. Elle les excite à la vigilance dans la vie commune : « Que chacun de vous emploie pour le service du prochain les dons qu'il a reçus, comme étant de fidèles dispensateurs (diakonoï) des diverses grâces de Dieu » (1 P 4,10). « Si quelqu'un parle, que ce soit comme distribuant la parole de Dieu; si quelqu'un exerce quelque ministère (diakonia), qu'il le fasse comme en agissant par la force que Dieu communique, afin que Dieu soit honoré en tout par Jésus-Christ » (1 P 4,11 ; cf. MD 3,2). Ainsi ceux qui enseignent ne sont que la voix de celui qui parle à travers eux, quand ils parlent de lui et de ce qui le regarde.

7. LE MINISTÈRE D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE, AUJOURD'HUI

7.1. Un long silence et une redécouverte

La doctrine de J.-B. de La Salle sur les ministères n'a pas eu dans l'Institut fondé par lui (ni non plus en dehors) la diffusion qu'aurait méritée son importance. Imprimées onze ans après la mort de leur auteur, en 1730, les MR ne connurent que cinq rééditions en 230 ans¹⁸. Leur diffusion ne dépassa guère le cercle des Frères des Écoles chrétiennes et chez ceux-ci, en dehors de leur emploi comme « sujet de méditation » pendant la retraite annuelle, elles ne furent à peu près pas exploitées. C'est en vain qu'on en cherche une analyse ou même quelque citation dans les circulaires adressées aux Frères par les supérieurs généraux. La thématique de la vocation du Frère se faisait autour des termes de *vie religieuse* et *d'apostolat*. *Ministère*, dans le langage théologique, s'employait dans le seul sens de *ministère sacerdotal*.

La fondation des *Études lasalliennes* (1956) et la thèse de doctorat en théologie du Fr. Michel Sauvage¹⁹, soutenue en 1961, entraînèrent une redécouverte de la pensée du Fondateur sur les ministères. Quelques mois avant l'ouverture de Vatican II, le Fr. Nicet-Joseph, supérieur général, consacrait une longue et importante circulaire à la *mission de catéchistes* des Frères, avec pas moins de 10 citations des *Méditations pour le temps de la retraite*. Sans être mis en valeur autant qu'il le serait aujourd'hui, le mot ministre y figure²⁰. Depuis, diverses publications ont montré combien les Frères sont redevenus sensibles à cette part de leur héritage spirituel.

7.2. Un document épiscopal de 1973

Au cours de son assemblée de 1973, la Conférence épiscopale de France a adopté un texte de réflexion intitulé *Tous responsables dans l'Église ?* Le point d'interrogation, à la fin du titre, ne doit pas tromper : c'est à une réponse positive qu'invitent les auteurs²¹.

Dieu n'entend pas sauver les hommes séparément les uns des autres, hors de tout lien mutuel²². De ceux qui acceptent la proposition de l'Évangile, il fait son Église. Vivant de la plénitude de l'Esprit, les baptisés reçoivent de lui les dons qui leur permettent d'être dans le monde le ferment de son évangélisation. Ce

même Esprit leur donne en outre d'être dans l'Église les animateurs de sa vie sous les divers aspects qu'elle peut revêtir: culte et prière, catéchèse, formation apostolique, aide spirituelle, services caritatifs, etc.

À l'invitation de Vatican II, écrit la conférence épiscopale, nous devons *passer d'une Église reposant massivement sur le clergé à une Église reposant sur la commune responsabilité des chrétiens selon la diversité de leurs ministères*. Les ministères apparaissent comme des fonctions de service affectées à certains chrétiens. Outre les *ministères ordonnés*, on peut parler, dans l'Église, de *ministères institués* quand la tâche accomplie:

- répond à une exigence de nécessité ou d'utilité pour le bien commun de la communauté;
- revêt et requiert la stabilité d'une mission durable et définie;
- est reconnue dans la communauté par une certaine institutionnalisation, par exemple un engagement public, une désignation ou nomination. On parlera alors de ministère pleinement institué.

Les auteurs pensent que l'Église ne doit pas s'enfermer dans la perspective de *Ministeria quaedam* (15 août 1972) qui traite des ministères liturgiques pouvant être confiés à des laïcs (et autrefois réservés aux candidats au sacerdoce).

7.3. La « Règle » de 1987²³

À la même époque, les textes du Saint-Siège évitaient toujours de parler de ministères laïcs, réservant le terme au ministère sacerdotal ou à des cas de délégation très explicites ou exceptionnels (ainsi, lors d'une persécution violente). En 1982, la congrégation romaine pour l'éducation catholique publiait un texte intitulé *Le laïc catholique, témoin de la foi dans l'école*. Les auteurs s'abstenaient d'employer le mot *ministère* qui figurait pourtant dans les ébauches rédactionnelles rendues publiques²⁴.

Depuis, d'autres instances du magistère ont abordé la question des ministères, le plus souvent sous l'angle pastoral. Mais le temps ne semble pas venu de conclure. Cette question, à l'évidence, demeure ouverte dans l'Église. Pour mettre un terme provisoire à notre réflexion, penchons-nous sur un texte, celui de *la Règle*

des F.É.C. actuellement en vigueur, et observons une réalité, celle de la mission d'éducation chrétienne telle qu'elle se vit dans les écoles lasalliennes.

Dans son article 3, la Règle définit la fin de l'Institut : *procurer une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres, selon le ministère que l'Église lui confie*. Nous sommes devant un cas de ministère non seulement reconnu, mais confié par l'Église à un Institut.

Dieu a suscité J.-B. de La Salle (1) et son Esprit lui a fait découvrir la mission qui devait être celle de son Institut (4). L'Église reconnaît ce charisme et confie à l'Institut le ministère apostolique d'éducation chrétienne.

Fidèles à l'appel de l'Esprit et au charisme de leur Fondateur, les Frères se consacrent à Dieu pour remplir par association leur ministère apostolique d'éducation (2). Ils se consacrent totalement à la très sainte Trinité pour procurer sa gloire dans le ministère de l'éducation chrétienne (22). Les Frères vivent leur foi comme un don pour le ministère de l'éducation chrétienne (20). Chaque jour, ils montent à Dieu par l'oraison (MR 198,1), comme des apôtres responsables du salut de ceux qui leur sont confiés. Ils espèrent ainsi recevoir du Seigneur la liberté du cœur et le discernement des esprits qu'exige leur ministère, et les grâces dont ils ont besoin pour travailler utilement à l'œuvre du Royaume (69). Leur zèle, animé par l'Esprit Saint, inspire leur prière apostolique et toutes les activités de leur ministère d'éducation (7). Les Frères considèrent leur métier comme un ministère (13), sachant qu'une éducation respectueuse de l'homme est ouverture à la grâce qui dispose à l'accueil de la foi (12).

Comme religieux voués au ministère de l'éducation chrétienne, *leur premier apostolat consiste dans le témoignage de leur vie consacrée (24). En accomplissant leur ministère, ils contribuent à la réalisation communautaire de l'unique mission ecclésiale de l'Institut (16). La communauté qu'ils constituent est tout entière vouée au ministère apostolique d'éducation (51). Les Frères ont toujours en vue la promotion de la justice [...] et le service, direct ou indirect, des pauvres. Ceux-ci constituent la part préférentielle de leur ministère d'éducation (40). Depuis leur fondation, les Frères ont contribué à promouvoir le lai-*

cat chrétien, spécialement parmi les éducateurs chrétiens qui désirent faire de leur métier un ministère évangélique (17).

En approuvant la Règle des Frères des Écoles chrétiennes, par un décret du 26 janvier 1987, la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers y reconnaissait *l'expression fidèle du charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle et de la tradition de son Institut: consacrés à Dieu comme religieux laïcs, les Frères sont appelés à procurer une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres, selon le ministère que l'Église leur confie*.

7.4. Dans le contexte de la mission partagée

La mission de l'Institut vient de Dieu et de son Esprit. Le *ministère* ne peut donc être confié qu'à des chrétiens. Nous avons noté, cependant, que l'action de l'Institut dépassait les limites de l'Église. Il est donc permis de penser que des personnes enracinées dans des traditions religieuses et humanistes non chrétiennes peuvent contribuer à la mission de l'Institut, si elles assurent une éducation ouvertes à la dimension spirituelle de l'homme et, par suite, *à la grâce qui dispose à l'accueil de la foi (12)*. Mais, pour des enseignants chrétiens, conscients de la grâce de leur baptême, peut-on parler aujourd'hui de participation au ministère des Frères? de *ministère institué*?

Le cas des Frères lui-même demande réflexion : comment peuvent-ils vivre une spiritualité de ministres de l'Évangile, alors que leur situation est si différente de celle qui permettait à leur Fondateur de comprendre l'institution des Écoles chrétiennes? Aujourd'hui, dans la plupart des régions de l'Institut, les Frères sont numériquement minoritaires, dans les établissements où ils travaillent. De plus, et pour des raisons louables, l'enseignement est une profession organisée selon des critères plus rationnels que relationnels. Un maître passant d'une classe à une autre pour enseigner une spécialité étroitement définie verra difficilement reconnue sa mission ecclésiale.

Sans entrer dans une étude détaillée des questions qui se posent à ce sujet, il convient de reconnaître, chez nombre de Frères et chez nombre de laïcs lasalliens, l'exercice du ministère d'éducation chrétienne à certaines conditions dont nous proposons ici une esquisse de définition :

- conscience d'être appelé par Dieu à coopérer à son œuvre de salut,
- participation active à une équipe éducative ou à une communauté engagée dans cette perspective,
- souci des jeunes les plus démunis et volonté d'adapter les institutions scolaires à leurs besoins,
- approfondissement de l'expérience de Dieu dans cette proximité des jeunes et afin de mieux les préparer à tenir leur place dans la société et dans l'Église,
- référence explicite à la figure de saint Jean-Baptiste

de La Salle dans ce processus de croissance personnelle et communautaire.

C'est donc, sous le nom de *ministère*, à un dynamisme nouveau que les chrétiens sont appelés par les défis du monde et, à travers eux, par l'Esprit Saint. Il faut souhaiter que la réflexion théologique se poursuive et accompagne les baptisés en nombre croissant qui répondront à cet appel, faisant surgir dans l'Église un nouveau visage de Dieu, pour le salut du monde.

¹ *Étude de mots du Vocabulaire lasallien*, Paris (document photocopie non daté, vers 1990).

² SAUVAGE, M., *Catéchèse et Laïcat*, p.335. Voir en bibliographie.

³ Cité par POUTET, Y., *Spiritualités d'enseignants*, Revue d'ascétique et de mystique, janvier-mars 1960. (Article devant paraître en CL 55).

⁴ *Règlements et méthode pour les écoles*, Paris, chez F. Muguet, 1710. Cité par SAUVAGE, *op. cit.*, p. 412.

⁵ *Méditations pour les sœurs maîtresses des écoles charitables du Saint-Enfant Jésus*, Paris, 1687. L'auteur, François GIRY, minime (1635-1688) fut, après la mort de Nicolas Barré, directeur spirituel de la communauté féminine fondée par celui-ci (voir *Dict. de Spiritualité*).

⁶ Les citations qui précèdent sont extraites de CAMPOS, CL 46, p. 55 et de SAUVAGE, *op. cit.*, p. 424 et 441.

⁷ Fonctions. *Diakonia*, dit le texte grec de Ac 1,25.

⁸ Procédé littéraire consistant à placer les éléments d'une antithèse dans l'ordre inverse de celui qu'appellerait une logique linéaire (ABC-C'B'A' et non ABC-A'B'C').

⁹ SCHNEIDER, J.-L., *Chercheurs de Dieu avec JBS*, Paris, 1995 (document photocopie), § 4.1.

¹⁰ Voir sur le même thème la MD 33 qui montre le maître, tel un bon pasteur, dans l'exercice de son discernement (1^{er} p.), dans la relation avec ses disciples (2^e p.) et dans l'effort pour s'adapter à eux (3^e p.).

¹¹ SCHNEIDER, *op. cit.*, § 4.2.

¹² *Id.*, § 4.3.

¹³ On remarquera la parenté entre cette description normative de JBS et l'idéal social de son temps, l'idéal de *l'honnête homme* qui, en se dominant, domine les situations auxquelles il est confronté, si *héroïques* soient-elles.

¹⁴ SCHNEIDER, *op. cit.* § 4.4.

¹⁵ M. A. CAMPOS MMARINO, *L'itinéraire évangélique de SJBS et le recours à l'Écriture dans ses Méditations pour le temps de la Retraite*, Rome, 1974, 2 vol. (CL 45 et 46).

¹⁶ L'Écriture est citée dans la traductions d'Amelote (1685), contemporaine de SJBS et utilisée par lui. Pour la présentation, nous suivons les introductions de la TOB.

¹⁷ Amelote traduit le grec *hupêtêrês* par *ministre*. La traduction imprimée à Bruxelles en 1700 fait de même. Aujourd'hui, BJ et TOB traduisent par *serviteur*, Osty par *auxiliaire*.

¹⁸ Voir CL 13, p. III.

¹⁹ Une thèse publiée sous le titre *Catéchèse et laïcat*. Voir en bibliographie.

²⁰ Circulaire n° 371, du 2 février 1962, *La mission de catéchiste du F.É.C.*, 138 p.

²¹ *Tous responsables dans l'Église ?*, Assemblée plénière de l'épiscopat français, Paris, Centurion, 1973. Voir p. 55 la note sur le mot *ministère* par Mgr Raymond Boucheix.

²² Cf. *Lumen Gentium*, 9; *Gaudium et Spes*, 32.

²³ *Règle des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, 1987. Dans la suite du texte, les chiffres entre parenthèses désignent les articles de cette *Règle*.

²⁴ Sacrée Congrégation pour l'Éducation catholique, *Le laïc catholique témoin de la foi dans l'école*, Rome, Typis Polyglottis Vaticanis, 44 p., 1982.

Thèmes complémentaires

Apôtre	Éducation - élever	Mission
Association	Emploi	Récompense du maître
Communauté, société, institut	Formation	Relation maître - élève
Consécration	Frères des Écoles chrétiennes	Salut
Disciples	Maître chrétien	Zèle

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPOS, M., *L'itinéraire évangélique... Deuxième partie: Le recours à l'Écriture dans les Méditations pour le Temps de la Retraite de SJBS*, Rome, CL 46, 1974.
- RAHARILALAO, H., *Église et Fihavanana à Madagascar, Une herméneutique malgache de la réconciliation chrétienne selon saint Paul*, Ambozontany, Fianarantsoa, 1991, p.80-85.
- SAUVAGE, M., *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite de SJBS*, Rome, CL 1, 1959.
- SAUVAGE, M., *Catéchèse et laïc, Participation des laïcs au ministère de la Parole et mission du Frère-enseignant dans l'Église*, Paris, Ligel, 1962. (Notamment Section V, *La pensée de SJBS*).
- SAUVAGE, M., *Ordres enseignants*, dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. XI, Paris, 1982, à propos de SJBS, p. 984-900.

Fr. Hilaire RAHARILALAO et Fr. Alain HOURY

86. MODESTIE

Sommaire

1. Le contexte

1.1. Signification de la modestie dans la France de la fin du XVII^e siècle 1.2. La modestie chrétienne.

2. La modestie dans les écrits lasalliens

2.1. Pour les écoliers et le grand public 2.2. Pour les Frères 2.3. Le sens de la modestie lasallienne.

3. « Admirable modestie de M. de La Salle » (CL 8,307).

1. LE CONTEXTE

1.1. Signification de la modestie dans la France de la fin du XVII^e siècle

Comme sa racine latine *modus*, modestie signifie modération, mesure, contrôle. Au temps de Jean-Baptiste de La Salle, ce mot évoquait la maîtrise de soi dans les postures et mouvements du corps ainsi que dans la parole.

Le dictionnaire de Trévoux (édition de 1721) donne deux synonymes de modestie: *pudeur* (sentiment de honte ou de culpabilité) et *retenue* (contrôle ou réserve). Ceci indique deux sens distincts:

- une attitude intérieure. Trévoux donne comme exemple: «*La modestie est un contrôle de l'esprit qui conduit une personne à penser moins à soi qu'aux autres* ». Comme telle, elle ressemble à l'humilité.

- un comportement extérieur. Ainsi, dans le même dictionnaire : « *La modestie du clergé édifie beaucoup les gens. Il est nécessaire que leur modestie devienne apparente dans leurs paroles, leurs actions, leur repas et leur tenue* ».

Cette double signification se remarque aussi lorsqu'on dénonce la fausse modestie, sentiment intérieur opposé à la modestie que trahit une attitude extérieure

forcée. Les auteurs de Trévoux (qui étaient des Jésuites) la dénoncent sans complaisance : « *La fausse modestie est le dernier achèvement de la vanité* ».

1.2. La modestie chrétienne

La Vulgate emploie *modestia* pour traduire les mots grecs *epieikeia* et *praotès* qui signifient bonté ou gentillesse. Saint Paul emploie ces mots grecs pour décrire la bonté ou la gentillesse du Christ (2 Co 10,1); le mot revêt le même sens dans 2 Tim 2,25; Col 3,12; Tit 3,2; Ph 4,5 et 1 P 3,16. Ce sens de *gentillesse*, dans l'emploi que la Vulgate fait de *modestia*, s'est perdu dans le français *modestie*, comme aussi dans l'anglais *modesty*.

Saint Ambroise (+ 397) a écrit un traité pour les prêtres dans lequel *modestia* exprime une attitude intérieure d'humilité. Il en assortit la description de directives pour pratiquer le silence, la modération dans les paroles et le contrôle de tous les mouvements du corps. C'est, semble-t-il, la première manifestation d'une conception nouvelle de la modestie, axée sur la maîtrise de la parole et des attitudes corporelles.

La règle de saint Benoît (VI^e siècle) parle de la

modestie comme du douzième degré de l'humilité, prenant le publicain de la parabole comme modèle de l'attitude intérieure conforme à cette vertu. Il exhorte les moines à refléter, dans leur comportement extérieur, leur attitude intérieure de crainte du jugement de Dieu. L'accent est mis sur l'attitude intérieure de sorte que le comportement extérieur puisse en décou-

ler comme de lui-même. Les Franciscains, à la fin du Moyen Âge, sont formés à une pratique très poussée de la *modestie* extérieure. Plus tard, saint Ignace de Loyola (+ 1556) détaille 13 règles précises de vertu qui eurent une grande influence dans l'éducation aux XVII^e et XVIII^e siècles, y compris, on le verra, sur saint J.-B. de La Salle.

2. LA MODESTIE DANS LES ECRITS LASALLIENS

2.1. Pour les écoliers et le grand public

La Salle se réfère à la modestie dans tous ses écrits. Cependant, il développe ce concept avec beaucoup de détails dans trois de ses ouvrages auquel le présent article se limitera.

Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne furent publiées en 1703. Dans les écoles des Frères et, bientôt, dans un grand nombre d'autres, cet ouvrage servit de manuel de lecture courante pour les écoliers qui avaient dépassé le stade du syllabaire. Très populaire jusqu'au deuxième tiers du XIX^e siècle, il connut plus de 150 rééditions, souvent remaniées.

Une édition critique a été publiée par le Fr. Albert Valentin en 1956. Une traduction anglaise parut en 1990 aux *Lasallian Publications*, Romeoville, Illinois, sous le titre *The Rules of Christian Decorum and Civility*.

L'un des buts de ce livre est d'être lu par des enfants, y compris ceux de milieu très modeste. Le thème propre de l'ouvrage est de faire connaître et pratiquer les bonnes manières de la société française d'alors. Néanmoins, pour La Salle, la modestie est bien plus qu'une vertu sociale. Dans la préface, il insiste sur la motivation chrétienne - l'attitude intérieure - qui est pour lui essentielle à la modestie. C'est une originalité lasallienne de ne pas faire de l'humilité intérieure le motif de la vertu de modestie, mais de dire que, lorsque les parents et les enseignants veulent former les enfants à la pratiques des soins du corps et à la modestie, ils doivent *les y engager par le motif de la présence de Dieu*. Les enfants, dit-il, doivent agir ainsi *par respect pour la présence de Dieu devant qui ils se trouvent* (CL 19,III = RB 0,0,6).

Quelques pages plus loin, La Salle développe la distinction entre modestie et civilité, la première étant une vertu qui gouverne le comportement extérieur,

qu'on soit seul ou en compagnie, la seconde étant la vertu qui gouverne le comportement extérieur en présence des autres ou dans les relations avec eux (CL 19,VI = RBO,0,15).

2.2. Pour les Frères

Le *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles Chrétiennes* connut une première édition en 1705, non retrouvée; la plus ancienne connue actuellement est datée de 1711. Dans un texte autographe, un feuillet sans date, La Salle écrit que le *Recueil* est *un petit volume présentant les principales règles et pratiques qui sont en usage dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* (CL 15,x). La modestie y est abordée sous le titre «*Des principales vertus que les Frères doivent faire en sorte de pratiquer* ». C'est la huitième des onze vertus abordées, faisant suite à l'humilité (CL 15,175 = R 15,8,1).

Les Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes reçurent, en 1718, quelques ajouts et modification à partir du texte initial de 1705. Un chapitre intitulé *De la Modestie* (RC 21) y expose alors, en 15 articles, une reprise des termes du *Recueil* de 1711, eux-mêmes largement empruntés aux *Regulæ Modestiae* de saint Ignace.

Selon le biographe Jean-Baptiste Blain, les Frères réunis en chapitre en 1717 débattirent de la révision des *Règles communes* de 1705, puis ils demandèrent au Fondateur d'en élaborer le texte révisé comme il le jugerait bon (CL 8,136).

2.3. Sens de la modestie lasallienne

Le *Recueil* affirme, dès l'abord, l'importance de la vertu de modestie pour le Frère des Écoles chrétiennes. La Salle motive son affirmation en disant aux Frères que cette vertu est nécessaire à *leur profession*.

Les enseignants doivent donner le bon exemple à tous et témoigner par tous leurs actes d'un intérieur bien réglé. Probablement aussi en tant que personnes consacrées à Dieu. La Salle tient comme allant de soi la motivation qu'il indique dans les *Règles de la bienséance* concernant la présence de Dieu.

Le *Recueil* contient quinze articles sous le titre *De la modestie*. Le premier est une simple introduction qui précise que cette vertu a pour conséquence de faire *paraître dans toutes les actions extérieures une grande modestie et humilité, jointes à une sagesse qui convienne* à la profession de Frère enseignant (CL 15,175 = R 21,1). Le mot *humilité* pourrait amener à penser que l'auteur considère la vertu d'humilité comme une motivation intérieure pour la pratique de la modestie. Ce serait la seule référence explicite à une telle motivation chez La Salle. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'insiste pas sur ce motif comme sur la présence de Dieu dans les *Règles de la bienséance*.

Les articles suivants décrivent en détail la façon correcte de tenir la tête, de manifester de la joie plus volontiers que de la tristesse, de se composer un visage (ne pas froncer les sourcils ou plisser le nez, par exemple). Le regard doit être maîtrisé, surtout en présence des femmes et des supérieurs. De même la position des lèvres, des mains, des bras, des jambes; la manière de parler et de marcher, seul ou avec d'autres;

le soin apporté aux vêtements... Une telle attention aux détails reflète autant les pratiques de la société française d'alors que les soucis d'ordre spirituel.

Le Fr. Maurice Auguste Hermans a montré, à l'aide d'une présentation synoptique, comment le texte du *Recueil* est devenu la source du chapitre XXI des *Règles* de 1718 et que la source littéraire des deux se trouve dans les *Regulæ Modestiae* de saint Ignace (CL 16,41-47). L'intention de J.-B. de La Salle était, visiblement, que les pratiques de modestie extérieure soient conformes aux traditions des ordres et instituts fondés aux XVI^e et XVII^e siècles.

Remarquons l'article 6 des *Règles* qui ne provient pas du *Recueil*: « *Le recueillement paraîtra aux Frères d'une si grande conséquence qu'ils le regarderont comme un des principaux soutiens de la société et la dissipation des yeux comme la source de toutes sortes de dérèglements dans une communauté* ».

Il semble que ce texte fasse allusion au *recueillement intérieur* qui est donné dans le *Recueil* comme un des quatre *soutiens intérieurs de la société*, avec l'oraison, l'esprit de foi et la présence de Dieu (CL 15,6 = R 4,1). L'usage du mot *soutien* dans l'article 6 du chapitre XXI n'est donc pas fortuit; très probablement est-ce un renvoi à ce passage du *Recueil*, ainsi qu'à un autre passage des *Règles*, l'article 8 du chapitre XVI, *De la régularité*.

3. « ADMIRABLE MODESTIE DE M. DE LA SALLE » (CL 8,307)

Dans le quatrième livre (en fait, deuxième partie du deuxième volume) de la *Vie de Monsieur Jean Baptiste de La Salle*, le biographe Blain décrit, dans le style touffu qui lui est ordinaire, la modestie du Fondateur et la compare à celle de plusieurs grands saints (CL 8,307-316). Ce développement constitue une subdivision du chapitre III, *De la charité du saint prêtre*, venant après l'évocation de l'amour de Dieu qui se manifeste chez La Salle à travers son attachement pour la prière et le souvenir de la présence de Dieu. La modestie est considérée comme le reflet extérieur (rayonnement serait un meilleur mot) de l'union intérieure de La Salle avec Dieu.

Le chanoine biographe rapporte notamment cette anecdote : « *Un Frère directeur se plaignant à lui de*

ce que les Frères qui étaient sous sa conduite n'avaient point de confiance en lui. C'est votre faute, lui répondit-il, que ne vous étudiez-vous à acquérir cette égalité d'esprit qui vous est si nécessaire. Vos Frères se plaignent de ce que l'on ne vous voit jamais égal et disent communément que vous ressemblez à la porte d'une prison » (CL 8,312).

Ceci contraste évidemment avec les dispositions altruistes et l'extérieur avenant de M. de La Salle qui incitaient les gens, et particulièrement les enfants, à l'approcher. Selon les termes du même biographe, et d'après une note fournie par un Frère: « *On ne le voyait jamais en colère, jamais ému, jamais triste et rarement rire. Il était toujours le même* » (CL 8,311). Tel était, au demeurant, son idéal de modestie.

87. OBÉISSANCE

Sommaire

1. Emploi d'« obéissance » et d'« obéir » dans les écrits lasalliens.

2. L'obéissance présentée dans les « Méditations pour tous les dimanches de l'année »

2.1. Présentation 2.2. La MD 7 2.2.1. Nécessité de l'obéissance 2.2.2. Attributs de l'obéissance 2.3. Les MD 8 à 15 et 57 2.4. Un enseignement adapté aux Frères 2.5. Des textes fortement allusifs 2.6. Importance de l'obéissance.

3. L'obéissance présentée dans le « Recueil »

3.1. Relevé des emplois de termes 3.2. Dans « Ce à quoi obligent les vœux » 3.3. « Les neuf conditions de l'obéissance » 3.4. Dans « Des principales vertus »: Une spiritualité christocentrique.

4. L'obéissance présentée dans les « Règles communes »

4.1. Le chapitre « De l'obéissance » 4.2. Dépendance et permission.

5. Signification de l'obéissance lasallienne

5.1. Les références bibliques 5.2. MD 6: Se conformer à la volonté de Dieu

6. La pratique du Fondateur

6.1. Relation à ses directeurs spirituels 6.2. Relation au « corps » de l'Institut 6.3. Relation aux Frères supérieurs 6.4. Dans l'exercice du supériorat.

7. L'obéissance selon la Règle, de 1725 à 1986

7.1. De la bulle d'approbation à 1947 7.2. Au lendemain de Vatican II 7.3. Aujourd'hui.

8. Conclusion: obéissance et amour.

Le nom de saint Jean-Baptiste de La Salle est lié dans la mémoire des Frères, du moins des plus âgés, à l'idée d'obéissance. Cela vient peut-être du développement consacré à « son esprit d'obéissance » dans-la biographie écrite par J.-B. Blain (CL 8,423s). Cela tient plus probablement aux écrits que La Salle lui-même consacre à cette vertu, notamment une importante suite de méditations.

Notre étude partira de l'analyse des mots obéir et obéissance dans le corpus lasallien, bien que leur emploi, on le verra, n'exprime pas la totalité de renseignement du saint Fondateur sur ce thème.

1. EMPLOI D'« OBEISSANCE » ET D'« OBEIR » DANS LES ECRITS LASALLIENS

Nombreux sont les écrits, diffusés à cette époque, qui parlent de l'obéissance, en particulier dans les traités destinés aux religieux, religieuses et personnes consacrées ou vivant en communauté. Pour ne citer que quelques-uns: les œuvres de sainte Thérèse,

Rodriguez, Modeste de Saint-Amable, Tronson... Ce qu'il y a de remarquable dans ces traités, outre leur titre, c'est qu'ils fourmillent d'exemples des anciens Pères qui dénotent des sources communes. Jean-Baptiste de La Salle a-t-il voulu suivre cette voie ?

Les écrits lasalliens comportent 193 emplois du mot obéissance:

DA: 1, DE: 2, DC: 9, E: 1, EM: 9, FD: 1, L: 9, R: 43, RC: 5, RD: 2, MD: 96, MF: 13, EP: 2.

Obéir est employé 165 fois:

CE: 3, DA: 15, DB: 12, DC: 3, E: 2, EM: 5, FD: 1, GA: 9, I: 7, L: 3, MD: 65, MF: 6, R: 28, RC: 3, RD: 3.

Les écrits destinés spécialement aux Frères comptent 93 % des emplois du premier mot et 69 % de ceux du second. L'auteur y traite avant tout de l'obéissance religieuse.

Les ouvrages destinés aux élèves ou à un public laïc sont différents. En DA, par exemple, on rencontre un seul emploi d'obéissance: « *Les femmes doivent à leurs maris [...] l'obéissance* » (CL 20,127 = DA 206,0,11). Sur l'ensemble, l'emploi de ces deux mots est rapporté :

- aux parents (pères ou mères) :
DA: 5, DB: 7, E: 1, GA: 4; total: 18.
- aux maîtres (employeurs) :
DB: 1, E: 1, GA: 1; total: 3.
- aux maîtres (enseignants) :
CE: 3 (à propos des corrections).
- à divers:
DB: 1, I: 1; total 2.

Il s'agit d'obéir à Dieu (25), au Christ (4), à l'Évan-

gile (1), à l'Église (3), à la loi des Juifs (1), aux inspirations (1), au pape (1), aux évêques (1), aux pasteurs (2), aux supérieurs (11), au(x) directeur(s) (7), à l'infirmier (1), aux égaux(1), aux inférieurs (1), à ceux qui ont la conduite de la maison (1), aux préposés (1), à telle personne (1). Et l'on doit obéissance à Dieu (3), au supérieur (1), au mari (1), aux personnes (1), à ceux qui ont autorité sur soi (1).

Dans les autres emplois rien n'est précisé, mais le contexte lève toute hésitation: il s'agit de personnes consacrées, non de chrétiens séculiers, au point qu'on pourrait se demander si l'obéissance concerne aussi ces derniers.

Deux conclusions se dégagent de ce survol.

1 - La quasi totalité des termes employés concerne l'obéissance religieuse. Même l'expression: « *C'est là une obéissance toute naturelle et toute humaine* » renvoie au comportement d'une personne vivant en communauté mais qui ne veut suivre que son *tempérament* et son *inclination* alors qu'elle est invitée à agir selon la foi, en esprit de foi.

2 - Les *Méditations pour tous les dimanches de l'année* (MD) et le *Recueil* (R) rassemblent le plus grand nombre des emplois: quelque 72 % pour obéissance, et 57 % pour obéir. C'est donc l'étude de ces deux ouvrages qui retiendra le plus notre attention.

2. L'OBEISSANCE PRESENTEE DANS LES « MÉDITATIONS POUR TOUS LES DIMANCHES DE L'ANNÉE »

2.1. Présentation

Observons d'abord, pour les trois ouvrages lasalliens de méditations, que le mot obéissance n'est employé que dans 14 des 77 MD, dans 9 des 115 MF, et dans aucune des MR. Seuls, donc, 23 des 208 textes concentrent la doctrine lasallienne sur cette vertu.

Les *Méditations pour tous les dimanches de l'année* comportent 96 emplois du mot obéissance (sur 193) et 65 emplois d'obéir (sur 165).

Outre quatre méditations qui emploient une seule fois le mot obéissance, on observe, dans les MD, une série de neuf méditations consécutives (MD 7 à MD 15) et une méditation isolée (MD 57) qui sont consacrées à ce sujet et sont intitulées ainsi:

MD 7 Nécessité de l'obéissance

MD 8 De l'exactitude à l'obéissance

MD 9 De la foi qu'on doit faire paraître dans l'obéissance

MD 10 De la fidélité qu'on doit avoir à l'obéissance nonobstant les tentations les plus violentes

MD 11 De l'excellence et du mérite de l'obéissance

MD 12 Des grands fruits que produit ce qu'on fait par obéissance, quoiqu'en soi-même il paraisse peu de chose

MD 13 Du besoin qu'ont les personnes consacrées à Dieu d'être exercées dans la pratique de l'obéissance

MD 14 De trois sortes de désobéissants

MD 15 De trois sortes de personnes qui obéissent, sans avoir le mérite de l'obéissance aveugle

MD 57 Que l'on réussit toujours dans ce que Ton fait en le faisant par obéissance

On comprend aisément la démarche. Dans cette série de méditations, l'auteur entend convaincre les F.E.C. de la nécessité pour eux de l'obéissance fon-

dée sur la foi, en montrer les bienfaits, l'excellence, le mérite et les fruits. Cela le conduit à souligner la nécessité de travailler à acquérir cette vertu et à s'y exercer. Puis il donne quelques exemples de personnes qui n'obéissent pas ou pas assez. Le tout ressemble à un cours sur l'obéissance. Les titres annoncent une rédaction bien ordonnée; la lecture des textes laisse percevoir une certaine hétérogénéité.

2.2. La MD 7

2.2.1. NECESSITE DE L'OBEISSANCE

La série commence par la MD 7, intitulée *De la nécessité de l'obéissance*. La Salle s'appuie tout d'abord sur le fait que Notre Seigneur a pratiqué l'obéissance dans sa vie cachée, avant d'entreprendre son ministère apostolique. Il en déduit qu'elle est une nécessité pour tous ceux qui ont à exercer un ministère semblable. C'est là un trait bien dans l'esprit de l'école française de spiritualité du XVII^e siècle.

L'Évangile du jour est le récit du *recouvrement de l'enfant Jésus au temple* (Lc 2,40s). La Salle en retient un seul verset : « *Ils [les parents de Jésus] le ramenèrent avec eux à Nazareth où il leur était soumis* », et il ajoute: « *C'est tout ce que l'Évangile nous apprend de son séjour à Nazareth jusqu'au temps qu'il en sortit pour annoncer le royaume de Dieu. Admirable leçon. [...] Jésus-Christ s'est disposé par la soumission et par l'obéissance à accomplir le grand ouvrage de la rédemption des hommes* ».

En MD 7,2 La Salle souligne que la vertu d'obéissance est nécessaire pour fonder une communauté. Il s'appuie sur les affirmations de quelques saints auteurs. Bonaventure: « *L'obéissance est le fondement des communautés* », Thérèse : « *Une communauté ne peut se conserver sans obéissance et ne mérite pas même le nom de communauté si cette vertu n'est pas observée* ». À l'occasion, il s'appuie sur la seule raison : « *L'obéissance étant la vertu qui met l'ordre et l'union, la paix et la tranquillité parmi ceux qui y demeurent* » et conclut en citant Mc 3,25 : « *Toute maison où il y aura de la division tombera en ruine* ».

On peut reconnaître ici des fragments du *Parfait inférieur* de Modeste de Saint-Amable¹.

Nécessaire pour qui veut imiter Jésus, nécessaire pour faire exister une communauté, cette vertu l'est aussi pour *tous ceux qui s'y trouvent engagés pour s'y sanctifier et pour se sauver*.

Au troisième point, le Fondateur s'appuie de nouveau sur des auteurs du passé: saint Thomas d'Aquin, saint Laurent Justinien, saint Bernard, saint Vincent Ferrier, le pape saint Grégoire, et conclut: « *Puisqu'on ne peut donc se sauver sans la grâce de son état et que celle d'une personne qui vit en communauté est l'obéissance, tout son soin doit être de la posséder le plus parfaitement qu'il lui sera possible* ».

Les lecteurs sont alors amenés à se demander si obéir a été la *première fin* qu'ils ont eue *en venant dans cette maison*. Et la conclusion s'impose : « *C'est pourquoi vous devez vous appliquer ces paroles de saint Grégoire, pape, dans ses dialogues, que la première et principale vertu dont vous devez faire profession est l'obéissance puisqu'elle sera en vous la source de toutes les autres et de votre sanctification* ».

Cela ne sonne-t-il pas comme une invitation à prononcer le vœu d'obéissance ? Nous savons que La Salle s'était trouvé, en 1686, en présence de Frères pleins d'enthousiasme qui voulaient faire des vœux et pressaient leur Fondateur de les y autoriser. Finalement on se limita au vœu d'obéissance et cette prudence, au témoignage des biographes, fut bien inspirée.

La Salle affirme ici que *l'obéissance doit être le caractère des personnes qui vivent en communauté, c'est ce qui doit les distinguer de ceux qui vivent dans le monde et qui jouissent de leur liberté* (MD 7,3).

2.2.2. ATTRIBUTS DE L'OBEISSANCE

Dans MD 7, on lit les expressions suivantes :

- *Jésus-Christ [...] vous veut si parfaits dans cette vertu d'obéissance* (7,1,29^e ligne in CL 12).
- *L'obéissance est le fondement des communautés* (7,2,5^e ligne).
- *La grâce [de votre état] pour chacun d'entre vous est la grâce de l'obéissance* (7,3,5^e ligne).
- *L'obéissance doit être le caractère des personnes qui vivent en communauté* (7,3,6^e ligne).

Vertu, grâce, caractère sont trois attributs donnés à l'obéissance, en ce qui concerne les individus. Elle est en outre qualifiée de *fondement* et de *vertu* pour les communautés et sociétés religieuses.

2.3. Les MD 8 à 15 et 57

Pour les dimanches après l'Épiphanie et jusqu'au Carême non compris, La Salle propose l'obéissance

comme sujet de méditation. Après la MD 7 qui ouvre la série, les MD 8 à 15 soulignent les conditions ou qualités de la vertu d'obéissance et développent la manière dont elle doit être vécue. Nous y joignons la méditation pour le 4^e dimanche après la Pentecôte (MD 57) qui, à partir de l'attitude des disciples lors de la pêche miraculeuse (Luc 5,5) développe le même enseignement.

MD 8 : Exactitude. Faire tout avec exactitude dans la manière et dans le temps, sans manifester d'inclination, *parce que Dieu veut la chose qui vous est commandée dans un temps fixe et non pas dans un autre qui soit à votre choix* (MD 8,3).

MD 9 : Dans la foi. Faire de son obéissance un acte de religion, car *ceux qui obéissent à leur supérieur dans la vue que c'est à Dieu même qu'ils obéissent, relèvent si fort leur obéissance par cette vue de foi qu'elle devient un acte de religion* (MD 9,1). On notera l'expression *vue de foi*.

MD 10 : Fidélité dans la tentation. Prier pour apprendre à bien obéir, de là dépend la fidélité à votre vocation. Obéir malgré les tentations et les difficultés à l'égard de celui qui commande ou à l'égard de la chose commandée: *« On doit être [...] persuadé que c'est la volonté de Dieu qu'on fait en obéissant. [...] Faites de bon cœur tout ce que vous ferez comme obéissant non pas aux hommes mais à Dieu* (MD 10,3).

MD 11 : Excellence de l'obéissance. *Avoir plus d'estime pour l'obéissance qui doit relever l'action que pour l'action elle-même* (MD 11,2) puisque sans obéissance la bonne action n'a qu'un éclat trompeur, tandis que l'obéissance *rectifie tout* (MD 11,3).

MD 12 : Fruits de l'obéissance. Les actions faites *par obéissance deviennent des actions fort relevées, parce qu'elles ont Dieu pour objet, puisque c'est à Dieu même qu'on obéit en les faisant* (MD 12,1). Tous les biens nous viennent avec elle et *vous n'aimerez votre état et vous n'en aurez, l'esprit qu'autant que vous serez fidèles à l'obéissance* (MD 12,3).

MD 13 : Besoin d'être exercé. *« Que ceux-là sont malheureux qui ont des supérieurs qui ne leur donnent aucune [...] occasion de pratiquer l'obéissance »* (MD 13,3).

MD 14 : Religieux velléitaires. *« Disposez tellement votre cœur que votre supérieur puisse vous commander en tous temps avec confiance »* (MD 14,1).

MD 15 : Obéissance vraie. *« Ce qu'il y a de plus*

sacré dans la religion est l'exécution de la volonté de Dieu. [...] L'obéissance pour être parfaite doit être aveugle » (MD 15,3).

MD 57 : Le succès de l'obéissance. *« Voilà le fruit de l'obéissance, elle attire tellement les bénédictions de Dieu sur ce que l'on fait, qu'on obtient par son moyen tout ce qu'on désire »* (MD 57,2).

2.4. Un enseignement adapté aux Frères

Ces textes, aujourd'hui, paraissent chargés d'une rhétorique surannée. De plus leur rédaction peut être tributaire d'emprunts à d'autres ouvrages, ce qui nuit à leur unité. On perçoit, cependant, qu'ils s'enracinent dans l'expérience du Fondateur qui les a rédigés et dans le vécu concret des premiers Frères.

Obéir est la première fin que nous avons dû avoir en venant dans cette maison (MD 7,2), rappelle l'auteur, pour remettre ses lecteurs devant une vérité en quelque sorte fondatrice.

Un écho des conditions de travail des maîtres et de leurs manquements possibles à l'obéissance se retrouve ici : *« On vous ordonne par exemple défaire une chose avec un instrument, si vous la faites avec un autre, le croyant plus commode. Vous devez vous servir du signal dans votre emploi, si vous vous servez de la voix croyant qu'il vous sera plus facile »* (MD 8,2).

De même pour la régularité : *« Vous sonnez par exemple un exercice plus tard, ou vous y allez lorsqu'il est commencé »* (MD 8,3).

Ou encore pour la relation avec les Frères directeurs: *« Pour vous en bien pénétrer adorez souvent Dieu dans ceux qui vous commandent »* (MD 9,2). Voir *« Dieu dans votre chef honorez »* (CL 25,66 = RC 16,8). Toujours, il s'agit de situations dans lesquelles les Frères peuvent se trouver concrètement².

2.5. Des textes fortement allusifs

Ces méditations esquissent des portraits de personnes - de Frères? - telles qu'il devait s'en rencontrer: *« Ne pas faire paraître qu'on ferait plus volontiers une chose qu'une autre »* (MD 8,1). *« Vous vous levez plus matin qu'il n'est réglé »* (MD 8,3).

« Est-ce à un Dieu caché sous la figure d'un homme que vous obéissez ? (MD 9,1). *Ne vous faut-il qu'un mot ou un signe ?* » (MD 9,2). *« N'avez-vous aucune raison à alléguer ? [...] Si vous n'en apportez pas au dehors et de bouche, votre esprit ne se plaît-il pas*

souvent à s'entretenir de celles qui lui semblent bonnes et qu'il croit meilleures et plus à suivre que ce qui lui est dit par son supérieur ? » (MD 9,3).

« Si elles sont difficiles en elles-mêmes c'est à lui [Dieu] à vous donner la facilité. [...] Ne vouloir obéir que dans des choses dans lesquelles on a de l'inclination, c'est vouloir faire sa volonté et non pas celle de Dieu » (MD 10,3).

« Si leurs actions n'étaient pas faites toutes par la conduite de l'obéissance, elles seraient vertueuses selon les apparences; mais dans la vérité [...] elles seraient tout à fait désagréables à Dieu » (MD 11,1). « Ce qui fait le mérite d'une personne engagée dans une communauté, ce n'est pas la qualité des actions qu'elle y fait, mais l'excellence de l'obéissance avec laquelle elle les fait » (MD 11,3).

« Ce qu'on fait par obéissance, quoique souvent de peu d'importance en apparence... » (MD 12,1). « D'où vient qu'on n'y persévère pas [dans sa vocation] ? N'est-ce pas parce qu'on cesse d'avoir de l'amour pour les Règles ? » (MD 12,3).

« Ils se contentent de suivre les pratiques de la communauté et de s'en acquitter extérieurement et quelquefois bien lâchement » (MD 13,2). « Quand on vient à leur commander quelque chose à laquelle ils ne s'attendaient pas, ils ne peuvent s'y résoudre » (MD 13,2). « Les supérieurs qui ne les exercent point dans la pratique de l'obéissance » (MD 13,3).

« Ils n'ont que des désirs d'obéir » (MD 14,1), ils « font ce qu'on leur commande quand ils n'ont ni peine ni tentations » (MD 14,2). « Dès qu'ils ont quelque répugnance... » (MD 14,3).

« Religieux volontaires, [...] ils examinent les commandements » (MD 15,1) ou bien « donnent des raisons pour se dispenser » (MD 15,2), « veulent prouver à leurs supérieurs qu'on a tort... » (MD 15,3).

Derrière tous ces cas devaient se trouver des personnes concrètes, des situations vécues et non imaginées. Le milieu et la mentalité qui se laissent deviner au travers sont bien ceux des Frères du XVII^e siècle.

On remarque que les méditations 13 à 15 relèvent d'une vision plutôt négative. Le Fondateur y décrit des personnes qui manquent à l'obéissance. Ces textes sont nettement plus courts que les six précédents. Ils ont aussi une tonalité différente, pour des raisons que nous ignorons.

2.6. Importance de l'obéissance

Ce parcours transversal fait ressortir combien La Salle attachait d'importance à l'obéissance. Il confirme en outre la place centrale que tient dans le raisonnement de l'auteur l'axiome qui le fonde: le supérieur tient la place de Dieu.

De là découle l'excellence de l'obéissance dans la vue du salut éternel et le mérite qui s'y attache. Elle est source de grâces et donne aux actions une valeur qui transcende leur portée immédiate, au point qu'il faut attacher plus de prix à l'obéissance qu'à l'action elle-même.

Cette vertu est telle qu'elle nous fait produire de grands fruits, procure tous les biens, la perfection et la sanctification, elle est *comme la mère et le soutien de toutes les autres vertus* (MD 12,2). D'où la nécessité d'être exercé dans cette vertu par les supérieurs, d'être soi-même désireux de se voir exercé et de prier les supérieurs de le faire.

3. L'OBEISSANCE PRESENTEE DANS LE « RECUEIL »

3.1. Relevé des emplois de termes

Dans le *Recueil* - qui est, on s'en souvient, une suite de traités sans lien entre eux - le mot obéissance se rencontre 43 fois, dans les traités suivants :

- p. 34, Articles sur lesquels il faut s'examiner, art. VIII.
- p. 40, Les neuf conditions de l'obéissance,
- p. 64, Recueil des choses dont les Frères s'entreten-
dront dans les récréations, art. XIV.
- p. 68, *idem*, art. XXVI.
- p. 87, Explication de l'esprit de l'Institut.

- p. 107, Des moyens de devenir intérieur.
- p. 156, Des principales vertus

Et 28 fois le mot obéir :

- p. 3, Ce à quoi obligent les vœux des Frères...
- p. 5, Dix commandements que les Frères...
- p. 103, Passages tirés de l'Écriture sainte...

3.2. Dans « Ce à quoi obligent les vœux »

Sous ce titre, on lit: « *Les vœux obligent [...] 4. A obéir, premièrement au supérieur de la société qui a*

été ci-devant choisi et à celui ou à ceux qui le seront dans la suite; secondement aux directeurs particuliers, qui sont ou seront donnés dans la suite par le supérieur de la société; troisièmement au corps de cette société, soit que ledit corps soit représenté par plusieurs, soit supérieurs, soit autres, assemblés audit nom. On est obligé d'obéir à tous ceux ci-dessus, sous peine de péché mortel toutes les fois qu'ils commandent en vertu du vœu » (CL 15,2 = R 2,4).

Ce texte d'allure juridique n'appelle que peu de commentaires. Au contraire, l'exposé sur la vertu, plus long, devait répondre à des motifs immédiats. Il fourmille de cas concrets probablement nourris par l'expérience du Fondateur.

3.3. « Les neuf conditions de l'obéissance »

L'un des traités composant *le Recueil* s'intitule *Les neuf conditions de l'obéissance*. Il commence par ces mots : « *L'obéissance étant la vertu principale et la plus nécessaire aux religieux ou aux personnes qui vivent en communauté, il est de conséquence que ceux qui [...] veulent pratiquer cette vertu [...] sachent en quoi elle consiste et quelles sont les conditions qui la doivent accompagner* » (CL 15,40 = R 9,1,1).

Suit une définition : « *L'obéissance est une vertu par laquelle on soumet sa volonté et son jugement à un homme comme tenant la place de Dieu* » (CL 15,41 = R 9,1,1). On notera la double soumission de la volonté et du jugement.

Les neuf conditions de l'obéissance, dont certaines sont doubles, viennent alors.

L'obéissance doit être

1. chrétienne et religieuse
2. universelle
3. indifférente
4. exacte et entière
5. prompte
6. aveugle
7. simple
8. humble et respectueuse
9. cordiale et affectueuse (d'après R 9,2,1s).

La Salle propose lui-même un groupement des neuf thèmes, en ces termes: « *La première de ces conditions désigne le motif: [...] obéir par esprit de religion, comme à Dieu* » (CL 15,41s = R 9,1,3s). On y trouve le même enseignement qu'en MD 9. «*Les trois suivantes regardent principalement la personne à qui on obéit et les choses dans lesquelles on obéit* (idem). C'est le sens de MD 8, MD 9, MD 10, MD 11. « La

cinquième marque le temps précis auquel on doit obéir: [...] sur le champ » (idem). Comme cela est développé dans MD 8 et MD 9. « *Les quatre dernières expriment la manière dont on doit obéir. [...] Qu'elle soit aveugle, [...] sans se mettre en peine du pourquoi, [...] sans réplique, [...] avec joie, [...] quelque difficile qu'il paraisse* » (idem). Voir MD 9, MD 14, MD 15.

On remarquera que plusieurs des qualificatifs employés dans les MD - exacte, prompte, ponctuelle, religieuse, aveugle, humble, simple - sont présents dans le *Recueil*. Mais dans ce dernier la présentation est plus concise, comme dans un formulaire destiné à un examen de conscience ou à une évaluation. En outre il y est question du *directeur*, ou du *Frère directeur*, termes qui ne se rencontrent guère dans les MD.

Pour chacune des conditions, après une brève définition, l'auteur rappelle les défauts contraires. Parfois, il évoque un cas concret, sur le même mode que dans les MD.

« *Le Frère directeur, par exemple, aura commandé de couper une chose avec un ciseau, on le coupera avec un couteau, ou bien de se servir d'un méchant instrument pour faire une chose, on se servira pour cela d'un bon* » (CL 15,48 = R 9,2,4). Ce qui peut être rapproché de MD 8,2 : « *On vous ordonne par exemple défaire une chose avec un instrument, si vous la faites avec un autre le croyant plus commode* ».

Le ton adopté est paisible, sans les exhortations ni les exclamations qui ponctuent les méditations et peuvent en rendre la lecture difficile, aujourd'hui, alors qu'elles usent d'un procédé habituel pour leur époque.

3.4. Dans « Des principales vertus... » : Une spiritualité christocentrique

Un ton différent, plus spirituel, anime un autre traité, l'avant-dernier du *Recueil*, intitulé *Des principales vertus que les Frères doivent faire en sorte de pratiquer* (CL 15,154s = R 15,2).

L'obéissance est la seconde vertu présentée, après la foi. Ayant rappelé la nécessité de l'obéissance, *essentielle à votre état*, La Salle invite à contempler Jésus-Christ, modèle du Frère. Trois citations néotestamentaires fondent sa parole. « *Adorez souvent l'obéissance simple et exacte de Jésus-Christ* » dit-il avant de citer He 10,5-7 : « *Je viens pour faire, ô mon Dieu,*

voire volonté ». Puis il ajoute: « Prenez l'obéissance de Jésus-Christ pour modèle de la vôtre » (Ph 2,8) et: « Soumettez en tout votre volonté et votre jugement, [...] quelque peine et quelque difficulté que vous ayez à obéir, pensant à ces paroles de saint Paul que vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre voire sang » (He 12,4).

L'exposé se termine par un appel à la foi sans laquelle l'obéissance ne serait pas une vertu chrétienne et par l'énoncé d'un principe théologique apte à éclairer le vécu des lecteurs: « C'est à Dieu seul que vous devez obéir en la personne de vos supérieurs [...] parce qu'il n'y a que Dieu à qui soit due [...] la soumission de la créature » (CL 15,158 = R 15,2,5).

4. L'OBEISSANCE PRESENTÉE DANS LES « REGLES COMMUNES »

4.1. Le chapitre « De l'obéissance »

Un chapitre des *Règles Communes* (RC) est intitulé *De l'obéissance*. L'emploi des mots *obéir* *obéissance* y est rare (une seule fois chacun). En revanche on y trouve diverses prescriptions de détail :

- « 2. Ils seront exacts à tout quitter au premier son de la cloche et au premier signe du Frère directeur.
3. Ils n'entreront dans aucune place [...] sans permission. Ils ne sortiront point de la maison ni de la chambre où on est sans permission [...].
4. Ils ne liront aucun livre [...] sans permission »
(CL 25,73s; texte de 1705).

Mais, dès l'article 1^{er}, le Fondateur a pris soin d'en formuler la visée spirituelle: « Les Frères s'appliqueront avec soin et auront égard de n'obéir que dans des vues et des sentiments de foi ».

De plus, le chapitre se clôt sur un article qui entend verrouiller la situation en même temps qu'il explicite la motivation de foi de l'article 1^{er}: « Ils ne feront aucune chose sans permission, quelque petite et de quelque peu de conséquence que la chose paraisse, afin de pouvoir s'assurer de faire en toutes choses la volonté de Dieu ».

4.2. Dépendance et permission

Le mot *permission* revient 6 fois dans le chapitre *De l'obéissance*. Sur l'ensemble du *corpus lasallien*, il fait l'objet de 91 emplois. Curieusement on ne le

trouve jamais dans les méditations sur l'obéissance, mais 22 fois dans les *Règles communes*. La permission implique une relation de dépendance, régie par l'obéissance.

Le recours à la permission explicite du supérieur est alors, pour les Frères, le mode de gouvernement usuel de leur Institut. Il accompagne une attitude spirituelle constante: « Vous devez faire paraître en toute occasion que vous êtes dépendant de Dieu » (MD 6,3).

Le recours à la permission, marque de dépendance, est abordé au moins allusivement en plusieurs méditations lasalliennes: « On ne tient à Jésus Christ [...] qu'autant qu'on est attaché à ses supérieurs et qu'on se conduit avec toute sorte de dépendance à leur égard, puisque, selon saint Paul, c'est à Dieu et c'est à Jésus-Christ même qu'on obéit lorsqu'on leur est soumis » (MD 72, 2 citant librement Eph 6,5).

« Avez-vous été [...] dépendants de vos supérieurs comme vous dépendez de Dieu ? » (MF 91,1). Cette interrogation, dans le premier point de la méditation pour le 30 décembre, s'inscrit dans une recherche, proposée par La Salle à chaque Frère, de la volonté de Dieu sur lui-même. Elle réitère l'exigence spirituelle déjà exposée dans les MD 7 à 15 (cf. 2.2. et 2.3. ci-dessus). Elle nous rappelle qu'à défaut de l'exposer longuement dans le chapitre des *Règles* sur l'obéissance, La Salle a donné à ses disciples un enseignement spirituel sur cette vertu.

5. SIGNIFICATION DE L'OBEISSANCE LASALLIENNE

5.1. Les références bibliques

Les allusions ou citations bibliques concernant expressément l'obéissance ne sont pas nombreuses dans les textes lasalliens. Dix-huit au total, dont quatorze du Nouveau Testament.

On peut les ramener à trois grandes démarches: 1 - Les passages de l'Évangile où Jésus exhorte au renoncement tous ceux qui veulent le suivre. C'est l'obéissance-ascèse, dans la tradition de la « suite du Christ³ » (Cf. MD 7,3 citant Mc 8,34).

2- Les exemples d'obéissance donnés par des personnages bibliques, comme les serviteurs à qui Jésus dit : « Remplissez ces urnes » (Jn 2,4 cité par MD 8,3).

3- Les textes pauliniens et la lettre aux Hébreux donnant comme modèle le Fils dans son obéissance au Père. « Prenez l'obéissance de Jésus-Christ pour modèle de la vôtre, [...] considérant [...] qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix (CL 15,157 = R 15,2,3 citant Ph 2,8).

On peut dire de cette doctrine biblique à la fois qu'elle est traditionnelle dans l'histoire de la vie consacrée et qu'elle va à l'essentiel. La Salle situe ainsi les prescriptions de détail des *Règles* et du *Recueil* dans la perspective du mystère du salut.

5.2. MD 6 : Se conformer à la volonté de Dieu

Pour le dimanche précédant la fête de l'Epiphanie, La Salle propose une méditation intitulée *De l'amour de la retraite, à l'exemple de Jésus-Christ retiré et inconnu en Egypte* (MD 6). Il n'y préconise pas le retrait physique du monde, mais l'éloignement de ses valeurs et, par ce biais, aborde le thème de l'obéissance, sans employer le mot. Qu'on en juge.

Premier point :

« Saint Joseph ayant été averti par un ange de mener l'Enfant Jésus en Egypte, [...] il l'y mena sur le champ. [...] Il n'eût pas voulu quitter le pays [...] si ce n'eût été par l'ordre de Dieu ».

« Dieu vous a mis dans la retraite; [...] si vous en sortez ce ne doit être que parce que Dieu le veut [...] pour

conserver la vie de Jésus-Christ à ceux dont vous êtes chargés ».

Deuxième point :

« En Egypte, [...] la vie abjecte et inconnue était celle qui agréait le plus à cette sainte famille, et celle que le Père avait destinée à Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il s'employât à la prédication de l'Evangile et à la conversion des âmes, qui était la première fin de sa venue ».

« Ne vous mettant en peine dans votre classe, que de vous acquitter de votre ministère... [...]. Vous serez comme des passants uniquement occupés à l'œuvre de Dieu ».

Troisième point:

« Aussitôt après la mort d'Hérode un ange avertit saint Joseph de retourner en Judée. [...] Cet avertissement lui suffit et il fut si prompt à exécuter ce que Dieu souhaitait de lui qu'il se leva dans le moment et, prenant avec lui la mère et l'enfant, il partit en toute diligence. Admirable fidélité de saint Joseph à l'ordre de Dieu! ».

« Le même Dieu qui vous avait appliqués à cet emploi vous en retire. En faut-il davantage ? Vous devez faire paraître en toute occasion que vous êtes dépendants de Dieu et qu'au premier signe vous êtes bien aise d'aller où il vous appelle ».

A la différence des méditations proposées pour les dimanches suivants, l'accent n'est pas mis sur la destruction de la volonté propre, mais sur une relation plus directe à Dieu et sur la résolution de se conformer à la volonté de celui-ci. C'est dans cette perspective spirituelle, nous semble-t-il, que doit être compris tout l'enseignement du Fondateur sur l'obéissance, exposé dans les autres méditations et dans le *Recueil*⁴.

6. LA PRATIQUE DU FONDATEUR

Les comportements concrets de J.-B. de La Salle éclairent sa doctrine sur l'obéissance. Y voit-il d'abord un instrument de gouvernement ou un moyen de sanctification⁵ ? Sa nécessité tient-elle au besoin social d'ordre et d'efficacité ou s'enracine-t-elle dans une conception de l'homme éclairée par la foi chrétienne⁶ ?

6.1. Relation à ses directeurs spirituels

Les premiers biographes insistent beaucoup sur l'obéissance de M. de La Salle, soit pendant sa formation au séminaire Saint-Sulpice à Paris, soit surtout plus tard à l'égard de ses directeurs spirituels, avant toute décision importante comme la prise en

charge d'une cure, l'accueil des maîtres chez lui, l'abandon de son canonat, l'abandon de son patrimoine, la décision de fonder ou de ne pas fonder les écoles, le départ pour Paris...

Lorsqu'il est convaincu que Dieu demande une chose de lui, il n'a de cesse qu'il n'ait convaincu son directeur de la volonté de Dieu, mais il n'agit qu'avec son accord.

6.2. Relation au « corps » de l'Institut

Les relations du Fondateur avec les Frères ne sont pas les mêmes suivant qu'il s'agit de l'ensemble des Frères « en corps » ou de chacun individuellement.

Lorsqu'il s'agit de la *société*, ou *communauté*, ou *institut* que pourtant il se sent appelé à instituer, son souci d'agir *ensemble et par association* l'amène à faire participer les Frères aux moindres décisions. « *Les lois, lui fait dire Blain, vous paraîtront aimables parce que vous en serez vous-mêmes les législateurs* » (CL 7,232). Il ne veut rien trancher et fait en sorte que ce soient les Frères qui décident y compris dans l'élaboration *Règles* ou lors de la rédaction de la *Conduite des écoles*.

En 1694, le Fondateur et ses douze premiers associés introduisent l'expression *le corps de la société* dans la formule des vœux. Ils s'engagent à obéir *tant au corps de cette société qu'aux supérieurs* (CL 10,116 = EP 2,0,3). Le *Recueil*, un peu plus tard, précisera l'étendue des vœux des Frères (cf. 3.2. ci-dessus).

6.3. Relations aux Frères supérieurs

J.-B. de La Salle souhaitait que le futur Institut eût un Frère à sa tête. J.-B. Blain, son biographe, après avoir rapporté l'élection du Fr. Henri L'Heureux comme supérieur de la première communauté, à Reims, ajoute: « *M. de La Salle fut le premier à lui donner des marques de respect, de soumission et de dépendance. [...] Il ne cherchait qu'à savoir et à accomplir les volontés du maître qu'il s'était donné. [...] Quelle était la surprise de ceux qui en étaient témoins de [le] voir demander sans cesse des permissions* » (CL 7,264s). L'attitude est analogue après l'élection du Fr. Barthélémy comme supérieur général, en 1717.

6.4. Dans l'exercice du supérieurat

Lorsque lui-même assume le supérieurat, il témoigne par son action et sa parole de la nécessité de l'obéissance. C'est ainsi qu'il écrit dans la *Règle du Frère directeur* :

« Son premier soin à l'égard des Frères sera de les établir et maintenir dans un véritable esprit de foi et de leur faire regarder l'exécution de la volonté de Dieu en toutes choses comme la règle de toute leur conduite ».

« Il aura un si grand soin de maintenir l'obéissance dans tous qu'un seul moment de retard à faire ce qui est commandé, un seul mot de réplique, le moindre rebut, la plus petite chose faite sans permission seront toujours regardés de lui comme des fautes auxquelles il faut apporter un prompt remède » (CL 25,157).

Les lettres adressées aux Frères constituent un excellent témoignage de l'action du Fondateur où paraît son souci de l'obéissance. Citons quelques cas.

Au Fr. Denis, le 1er août 1708: « Il faut, mon très cher Frère, pour avoir une véritable obéissance, être prêt à obéir à tous supérieurs. La difficulté que vous y trouvez est parce que vous ne regardez pas Dieu en eux (LA 12,9).

De la correspondance au Fr. Hubert, retenons deux extraits. En 1702, le fondateur s'adresse au jeune Frère de 19 ans :

Il faut, mon très cher Frère, que vous vous laissiez conduire comme un enfant d'obéissance qui n'a d'autre vue que d'obéir et en obéissant de faire la volonté de Dieu.

Prenez bien garde de ne jamais vous servir de ces termes: 'Je veux' ou 'Je ne veux pas' ou 'Il faut'. Ce sont des termes ou manières de parler qui sont horribles et qui ne peuvent que retirer les grâces de Dieu qu'il n'accorde qu'à ceux qui n'ont point d'autre volonté que la sienne » (LA 33,2s).

Six ans plus tard, le même Fr. Hubert est directeur à Guise quand La Salle lui écrit:

« Il faut que vous soyez plus exact à reprendre les Frères de leurs fautes. Ne souffrez point que les Frères raisonnent ni répliquent quand on leur commande quelque chose. Il faut même que vous les éprouviez sur l'obéissance et que vous la leur fassiez bien pratiquer » (LA 36,14s).

Au Fr. Mathias, de tempérament tourmenté, le Fondateur multiplie les exhortations et les conseils. Ainsi, le 23 mars 1708 :

« Gardez-vous bien de vous laisser aller à l'impatience dans l'école. [...] C'est bien mal se conduire que de se laisser aller à tout ce qui vient dans l'esprit, car il y vient bien des pensées de travers. Laissez-vous conduire par l'obéissance et vous verrez que Dieu vous bénira » (LA 47,12s)

Au Fr. Robert, le 21 mai 1708, La Salle écrit:

« Soyez au reste bien fidèle à l'obéissance, car c'est une vertu que vous devez avoir bien à cœur, car c'est la première vertu qu'on doit pratiquer en communauté » (LA 55,3).

Avec leur tour concret, ces lettres, et d'autres, montrent l'exigence spirituelle de saint J.-B. de La Salle à l'égard de chaque Frère qui, d'abord, lui a rendu compte de sa conduite.

En outre, la grande sollicitude du Fondateur et sa volonté de conforter ses disciples apparaissent clairement. On mesure combien l'obéissance, qui exige la soumission de l'inférieur, appelle la volonté de service et l'abnégation de celui qui exerce le service de l'autorité.

7. L'OBÉISSANCE SELON LA RÈGLE, DE 1718 À 1986

7.1. De la Bulle d'approbation à 1947

Lorsque le pape Benoît XIII approuva l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, par la Bulle *In apostolicæ*, le chapitre général de 1725 révisa les *Règles* pour les mettre en accord avec les dispositions du document pontifical.

L'article 1^{er} du chapitre *De l'obéissance* commence désormais par; « *Les Frères s'appliqueront avec soin et sur toutes choses à se rendre parfaitement obéissants* 1. À NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET À TOUTES LES DECISIONS DE L'EGLISE, 2. À LEURS SUPERIEURS... ». (Nous soulignons les ajouts).

En outre, deux chapitres sont ajoutés *aux Règles*. Le premier, intitulé *Des vœux*, expose les critères et la procédure d'admission. L'autre, *C'à quoi obligent les vœux*, détaille le contenu des engagements que prennent les Frères qui émettent des vœux. Il reprend, à quelques détails près, le texte du *Recueil* publié en 1717 par le Fondateur sous le même titre⁷.

Si, passant sur deux siècles d'histoire, nous lisons les *Règles* approuvées par le Saint-Siège en 1947, nous constatons que les choses y sont fondamentalement les mêmes et concrètement différentes.

Différentes sur les points d'application où apparaissent des ajouts, signes d'une certaine évolution des temps et du métier d'enseignant. Par exemple : « *Ils soumettront au contrôle de l'obéissance leurs lectures, leurs études religieuses et profanes...* ».

Les mêmes parce que la doctrine spirituelle est inchangée et que l'article 1^{er} est revenu au texte d'avant la bulle, avec juste un allègement syntaxique (cf. 4.1 ci-dessus). L'obéissance au pape est traitée dans le chapitre *Ce à quoi obligent les vœux*.

L'article final demeure également: « *Ils ne feront aucune chose sans permission [...] afin de pouvoir s'assurer en toutes choses de faire la volonté de Dieu* ».

7.2. Au lendemain de Vatican II

Le concile Vatican II appela les familles religieuses à entrer dans une démarche de rénovation adaptée. Les F.É.C., peu après, tiennent leur 39^e chapitre général dont l'une des tâches est de réécrire tous les textes législatifs de la congrégation. Les nouvelles

Règles, publiées fin 1967, comportent un chapitre intitulé *L'obéissance*, d'une teneur fort différente de son homologue de 1946.

Il s'ouvre par une définition purement spirituelle : « *L'obéissance est communion à l'Esprit qui identifie la volonté du Frère à celle du Christ* ». Le champ de cette recherche de communion, c'est *l'Église, le corps de l'Institut, les Supérieurs, la communauté, les événements du monde*. Sa conséquence personnelle pour chaque Frère doit être *l'offrande à Dieu de sa liberté pour se rendre disponible à son service* (7.a).

Trois articles (7.b-d), ensuite, précisent les lieux où *l'Esprit se manifeste ordinairement* (7.b). L'accent est mis sur la communauté présidée par le Frère directeur. Les deux articles suivants (7.e-f) suggèrent l'aspect ascétique de l'obéissance devant unir les Frères *au mystère du Christ qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort et que Dieu a exalté* (7.f citant Ph 2,8).

La seconde partie du chapitre expose la portée du vœu d'obéissance puis une exhortation à l'écoute mutuelle des Frères dans la communauté. Rien n'est dit de l'obéissance aux échelons plus élevés, corps de l'Institut ou supérieurs majeurs, sauf ceci: « *Les rôles respectifs des divers supérieurs sont précisés dans le Livre du Gouvernement* » (7.6).

Le concept de *volonté de Dieu* qui constituait la pointe du chapitre *De l'obéissance*, dans les anciennes *Règles*, de 1705 à 1946, est présent (7.d) mais une place plus grande est faite à la conformité à la volonté du Christ (7.a). L'accent est mis sur l'humanité de celui-ci, *obéissant jusqu'à la mort*. Une place particulière est faite au Frère Directeur qui, *à l'exemple du Christ qu'il représente, s'efforce d'être dans la communauté celui qui sert* (7.c).

Une autre nouveauté est la mise en lumière du rôle de l'Esprit Saint qui révèle les desseins divins par les médiations humaines à qui le Frère obéit. Le lieu majeur des *motions de l'Esprit* est la communauté, définie comme instance de débat; rien n'est dit des autres niveaux de discernement dans la foi que compte l'Institut.

Ces deux accents nouveaux - conformité au Christ et docilité à l'Esprit - ne sont évidemment pas étrangers à l'enseignement spirituel de saint J.-B. de La Salle⁸.

7.3. Aujourd'hui

Au terme d'une période de vingt années, le texte *ad experimentum* de 1967 fait l'objet d'une évaluation, avant l'élaboration, au chapitre général de 1986, d'un texte stable, approuvée par le Saint-Siège le 26 janvier 1987. La nouvelle *Règle* (au singulier) traite de l'obéissance dans ses articles 36 à 38, au sein du chapitre 3 intitulé *La vie consacrée*.

L'article 36 reprend la matière des articles 7a et 7f de 1967, c'est-à-dire la définition de l'obéissance, appelée ici *obéissance évangélique*, avec référence à l'Esprit et à l'obéissance du Christ.

L'article 37, en ses deux premiers alinéas, expose la place de la communauté et du Frère directeur dans l'exercice de cette vertu (cf. 7.b de 1967). Un troisième alinéa reprend le développement ascétique de 1967 (7.e) en lui ajoutant un élément nouveau. « *Après avoir exposé leurs problèmes à leurs supérieurs* » devient: « *Après avoir exposé leurs problèmes à la communauté et aux supérieurs* ».

L'article 38 traite du vœu d'obéissance, en des termes quasi identiques à ceux de 1967 (7.1-2). Con-

formément au *Code de droit canonique*, l'obéissance au Pape *au nom du vœu* est rétablie.

L'ensemble du texte est plus succinct que celui qu'il remplace. La matière des articles 7.c et 7.d de 1967 est abandonnée, notamment la description de l'obéissance en communauté, sous la houlette d'un directeur qui *représente* le Christ (7.c).

En revanche, on remarque l'alinéa 2 de l'article 36 qui constitue presque en entier un ajout :

« S'inspirant de la doctrine et de l'exemple du Fondateur qui s'est lui-même soumis au *Corps de la Société*, les Frères vivent leur obéissance dans la disponibilité, au sein d'une communauté engagée pour l'accomplissement de la mission de l'Institut ».

Si la référence à *la volonté de Dieu*, constante de 1705 à 1967, a disparu, l'obéissance est insérée dans la perspective de la *mission de l'Institut* et enracinée dans l'acte fondateur de J.-B. de La Salle.

L'obéissance des F.É.C. est clairement décrite comme ordonnée à la fois à l'édification d'une communauté de vie évangélique et au travail apostolique pour l'éducation de la jeunesse.

8. CONCLUSION : OBEISSANCE ET AMOUR

Évoquons, pour conclure, la méditation proposée par saint J.-B. de La Salle pour le mardi de la semaine sainte, sous le titre *De l'abandon de Jésus-Christ aux souffrances et à la mort*. C'est une invitation à contempler le Seigneur Jésus au moment où, rejeté par les Juifs, il sait que son heure est proche. Avec une sobre éloquence et une émotion contenue, l'auteur met l'accent sur les *dispositions de Jésus-Christ, conformes aux desseins que Dieu avait sur lui* (MD 24,1).

« *Imitez cet admirable exemple que Jésus-Christ vous donne de ne rien faire par vous-même, mais de laisser régler par vos supérieurs tout ce que vous avez à faire* (MD 24,3).

C'est ainsi que Jésus-Christ s'est abandonné à la volonté de son Père, [...] n'étant pas venu au monde [...] pour faire sa volonté propre mais la volonté de celui qui l'avait envoyé. O aimable abandon de la volonté humaine de Jésus, soumise en tout à la volonté divine et n'ayant de mouvement [...] que celui que le Père éternel lui imprimait » (MD 24,3).

Ce n'est pas l'honnête homme ni même le docteur en théologie qui parle ici, c'est l'amoureux de Jésus qui veut lui être conforme jusque dans ses souffrances, s'il est nécessaire.

Cette méditation relève d'une autre inspiration que celles expressément dédiées à l'obéissance. Elle présente cette vertu dans une lumière nouvelle, comme le fruit mystique du regard que leur auteur porte sur le Verbe incarné, modèle de toute obéissance.

Un autre accent se décèle dans la méditation pour la veille de la Pentecôte : « *La seconde disposition pour recevoir le Saint-Esprit est de garder fidèlement les commandements de Dieu et de s'étudier à faire en tout sa sainte volonté. Car comme Jésus-Christ dit que cet Esprit Saint [...] ne peut se plaire qu'avec ceux qui tâchent défaire toujours ce que Dieu désire d'eux, [...] il ne faut pas s'attendre à le recevoir si on ne se porte à accomplir en toutes choses la volonté de Dieu. Vous ne vous êtes sans doute⁹ retiré du monde qu'afin*

de vous donner tout à Dieu et de posséder abondamment son divin Esprit. Ne vous y attendez pas cependant à moins que vous n'exécutiez ponctuellement ce que vous connaissez être de la volonté de Dieu. Soyez très attentif à observer exactement vos Règles » (MD 42,2).

Le saint Fondateur exhorte donc ses disciples à l'obéissance-ascèse, sereinement tendu vers un but unique: accueillir l'Esprit. Ce faisant, il situe l'obéissance à sa juste place, comme *seconde disposition*, inséparable de la première qui est *d'aimer Dieu et de se donner tout à lui* (MD 42,1).

¹ Voir en bibliographie, t. I, p. 156.

² Il est curieux que les références au *Frère directeur* soient inexistantes dans les méditations analysées. Peut-être est-ce la marque que ces textes n'ont pas été écrits d'abord pour les Frères, ou que La Salle a pu en emprunter les termes à un devancier non encore identifié.

³ Voir l'article *Imitation du Christ* par A. Botana, dans le présent volume.

⁴ Voir Sauvage et Campos, *Annoncer...*, p. 174s.

⁵ Soit MD 7,1 s'opposant à MD 7,3.

⁶ Soit MD 7,2 s'opposant à MD 9. Voir l'article *Devoir* dans le présent volume.

⁷ Voir CL 25,69 et spécialement la note 1.

⁸ Nous avons abordé le thème de la conformité au Christ en 3.4. Sur la docilité à l'Esprit, voir Clément-Marcel, en bibliographie, ou, très succinctement, notre conclusion.

⁹ *Sans doute* a ici le sens de certainement.

Thèmes complémentaires

Abandon
Commandements
Communauté
Consécration
Conseils évangéliques
Conversion
Devoir - Obligation

Devoirs d'un chrétien
Dieu
Directeur
Fidélité
Foi (Esprit de)
Habit des Frères
Humilité

Imitation du Christ
Inspiration
Monde
Règle
Religieux
Souffrance
Vœux

BIBLIOGRAPHIE

- CALCUTT, A., *De La Salle, A city saint and the liberation of the poor through education*, Oxford, 1993.
CANTALAMESSA, R., *L'obéissance*, Éditions de Juda, Paris, 1990.
CLEMENT-MARCEL, Fr. [MARTINAIS], *Parle mouvement de l'Esprit*, Paris, 1952.
MODESTE DE SAINT-AMABLE, OCD, *Le Parfait Inférieur*, Paris, 1822 (édition *princeps* en 1671).
REY-MERMET, Th., *Conscience et Liberté*, Paris, Nouvelle Cité, 1990.
SAUVAGE, M., et CAMPOS M., *JBS, Annoncer l'Évangile aux pauvres*, Paris, Beauchesne, 1977.
TRONSON, *Traité de l'obéissance*, Paris, 1822 (réédition).
VARILLON, F., *La souffrance de Dieu*, Paris, Centurion, 1975.

Fr. Joseph LE BARS et Fr. Bernard SIMON

88. PAIX

Sommaire

1. Notes lexicales
2. Contexte social de guerre et de violence
3. Paix de l'âme dans les épreuves
4. Paix de l'âme dans la prière
5. Paix et discernement personnel
6. Paix et discernement communautaire
7. Dieu au cœur de la paix fraternelle
8. Paix et réconciliation fraternelle
9. La paix dans le contexte liturgique
10. La paix, thème messianique.

1. Notes lexicales

On constate que le langage de La Salle, comme celui de son siècle, rapproche entre eux les termes de paix, repos, tranquillité, calme. Sans en faire d'authentiques synonymes, il les traite en véritables parents proches. De même les *expressions paix du cœur, paix de l'âme, paix de l'esprit* recouvrent des concepts très voisins, parfois identiques, occasionnellement distincts. Le mot paix peut aussi se rapprocher de l'idée de silence. Au XVII^e siècle, dire : « *Paix !* » pouvait prendre le sens de : « *Taisez-vous !* » (cf. Molière). Il est clair aussi que paix et ordre (régularité) étaient facilement associés.

2. Contexte social de guerre et de violence

On ne doit pas s'attendre à voir La Salle discourir pour ou contre les interminables guerres du royaume de France, à son époque. En dépit des troubles religieux, en dépit de la guerre de Trente Ans, de celle de la succession d'Espagne, les soucis d'une paix d'ordre civil ne sont pas explicites dans ses écrits. Néanmoins, il n'hésite pas à louer l'action de saint Louis, roi de France, pour avoir procuré à ses sujets, *la paix et le repos*, notant qu'il fit la guerre aux infidèles pour *détruire dans leur pays l'empire du démon* et y établir *celui de Jésus-Christ* (MF 160,3). Le sort du roi Jacques II, son contemporain, chassé d'Angleterre par la persécution religieuse, ne l'amène pas à rédiger de commentaires et nous ne connaissons aucun de ses écrits qui en fasse mention.

Ses voyages dans le midi de la France où sévissent les Camisards ne sont pas, non plus, pour lui, l'occasion d'épiloguer sur les guerres religieuses. On sait

pourtant qu'il a vécu au temps de la révocation de l'Édit de Nantes, qu'il a travaillé à la conversion de huguenots, membres de la *Religion prétendue réformée* (ou R.P.R.), rencontrés au hasard de ses voyages. Si telle méditation fait allusion aux hérétiques, c'est davantage pour signaler aux Frères qu'ils n'ont pas à traiter avec eux¹; ce n'est pas pour les inciter à garder un irénisme pastoral qui était assez peu pratiqué de son temps.

Les rarissimes allusions à la guerre qu'on trouve dans ses écrits (en contrepartie d'un souci de paix sociale) sont du type: « *On fait quelquefois dans l'Eglise des prières extraordinaires [...] dans un temps de guerre, pour demander à Dieu la paix* » (CL 22,6 = DC 10,1,3). Ou bien une allusion à quelque personne de ses relations dont il écrit : « *Un prêtre interdit [...] pour avoir été à la guerre* » (LA 31,14). C'est bien peu dans ce domaine.

Même les rapports épineux avec les jansénistes ne sont pas traités sous l'angle de l'hostilité agressive et ne viennent pas vraiment déranger la paix qui intéresse La Salle. Il faut reconnaître cependant qu'il réagit vivement à toute tentative de le faire passer pour partisan de cette doctrine condamnée par Rome.

Pas davantage, la violence que La Salle a dû supporter de la part des maîtres écrivains, ou de la part de certaines autorités peu compréhensives, n'a suscité dans ses écrits une acrimonie quelconque ou quelque théorie de rapports de forces. La seule violence qu'il prône, c'est celle qu'on doit exercer contre les passions ennemies du salut: « *On n'a pas de vertu sans se faire violence* », dira-t-il, par exemple (LA 11,5).

Par contre, la paix recherchée par-dessus tout, c'est celle de l'âme avec Dieu, en faisant la guerre au péché²; c'est aussi celle des personnes entre elles, c'est-à-dire la paix avec le prochain, selon un esprit pleinement évangélique.

3. Paix de l'âme dans les épreuves

Le texte où La Salle semble concentrer ses idées sur la paix, c'est celui de sa méditation pour le mardi de Pâques. Elle s'intitule « *De la paix intérieure et des moyens de la conserver* ». Notons en passant combien le titre est caractéristique des propos lasalliens, dans lesquels les moyens sont associés quasi inmanquablement à l'énoncé des principes.

L'assertion majeure du texte est la suivante : « *La véritable paix intérieure procède de la charité* ». La paix doit exister dans nos rapports avec Dieu et grâce à eux. Cette conviction, pour La Salle, est fondée sur la parole de saint Paul : « *Qu'est-ce qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ ?* » (Rm 8,35). En effet, poursuit-il, c'est ce qui fait perdre la charité et l'amour de Dieu qui seul est capable de détruire la paix de l'âme. Les autres contrariétés de la vie, *peines soit intérieures soit extérieures, [...] Y éloignement et la privation de quelque chose à laquelle on était attaché, une nourriture pauvre, des habits humiliants, un risque de perdre sa santé ou sa vie, des injures, des calomnies, des réprimandes* : « *Rien de tout cela, affirme-t-il, ne peut vous faire perdre la paix intérieure si elle est véritable, parce que rien de tout cela n'est capable de vous faire perdre la charité* » (MD 31,2). « *Parmi tous les maux qu'on pourra vous faire, vous devez toujours demeurer victorieux par celui qui vous a aimés, qui est Jésus-Christ. Parce que ni la mort, ni la vie ni aucune créature ne pourra jamais vous séparer de la charité de Dieu qui vous unit à Jésus-Christ Notre Seigneur* » (MD 31,3 citant Rm 8,37). Ainsi les persécutions ne peuvent pas faire perdre la paix, parce *qu'être ainsi traités, c'est tout ce que nous devons attendre en ce monde après avoir employé notre vie pour Dieu; et c'est ce qui nous fera trouver et posséder Dieu et sa sainte paix au-dedans de nous-mêmes* (MF 95,3).

Dans cette optique, La Salle peut dire que pour avoir la paix, il faut être *solidement et [...] véritablement à Dieu*, sinon l'âme peut perdre facilement une paix qui n'est au fond qu'apparente. Mais lorsqu'une personne vit vraiment de la vie nouvelle du Ressus-

cité, et/ou *a la paix au-dedans d'elle-même* (MD 31,1). Lorsqu'elle se maintient sous l'action du Saint-Esprit, elle s'assure *de jouir toujours d'une véritable paix et tranquillité de cœur* (CL 17,213 = I 3,36,2).

4. Paix de l'âme dans la prière

Grand spécialiste de la prière, dans sa vie comme à l'école des grands priants, La Salle, loin de se limiter à la prière vocale, si importante qu'elle soit³, invite particulièrement les âmes attachées à Dieu à pratiquer la prière de cœur⁴. Cependant, cette forme de prière, lorsqu'elle est mal comprise, peut entraîner à des excès que n'ont pas su éviter certaines belles âmes du grand siècle. On songe à Molinos, à ses adeptes, dont la célèbre Jeanne Guyon (avec son *Moyen court et facile défaire oraison*) et au mouvement quiétiste⁵. Sans entrer ici dans le détail, signalons l'étude du Père André Rayez concluant qu'il n'y a aucune trace de quiétisme chez La Salle, ni dans ses écrits ni dans sa pratique⁶. Si La Salle recommande la prière de cœur, s'il encourage au *repos* et à la plus grande paix dans la prière, c'est en toute orthodoxie⁷.

5. Paix et discernement personnel

Le discernement personnel requiert la sérénité, la loyauté dans l'examen de sa conduite, dans la rénovation, dans la fidélité aux Règles, écartant l'anxiété née des ambitions humaines. N'est-ce pas, en somme, le regard de foi et l'abandon confiant au vouloir divin? Il faut garder la paix dans les incertitudes de sa vocation et discerner la volonté de Dieu : « *Il me semble [...] que vous ne devez point vous tant occuper des pensées qui vous viennent touchant votre état* » (LA 10,1). Si la paix est troublée par des peines d'esprit, il faut en faire le discernement dans une rencontre avec son directeur (LA 33,4) ou simplement calmer son agitation : « *Vous vous troublez trop l'esprit, cela vous nuit beaucoup* » (LA 43,11). Sa joie est de voir ses frères dans la paix : « *Je suis bien aise que votre âme soit dans une grande tranquillité* » (LI 53,1).

Lui-même sait se maintenir dans la paix malgré les contretemps ou les propos déplaisants : « *Vos lettres [...] ont été [...] bien offensantes, mais j'ai tâché cependant de ne m'en point offenser* » (LA 48,6-7). La Salle prouve qu'il conserve la paix dans ses relations, par des attentions de détail. Il est confus d'être parti sans avoir pu dire adieu à tel Frère, après l'avoir fait appeler plusieurs fois pourtant (LC 75,6).

C'est aussi par un discernement où domine le respect des autres dans les paroles, dans les gestes, dans les perceptions, qu'il cherche à maintenir la paix communautaire: la considération dominante et centrale, c'est qu'il faut voir Jésus présent dans le confrère. *Ils ne donneront à aucun de leurs frères aucun signe [...] d'affection particulière, par respect pour Notre Seigneur* résidant en eux (RC 13,1). Dans les entretiens de détente, le Frère exercera son discernement pour ne pas briser la paix par des railleries, des médisances, des disputes vaines (RC 6).

6. Paix et discernement communautaire

Peu de structures, à l'époque de La Salle, permettent aux Frères de faire des discernements communautaires. Cependant certains exercices, qui demandent d'être accomplis dans un sentiment de paix et de sérénité, sont de nature à produire des fruits de paix, tel l'avertissement des défauts, s'il est bien compris. Les conférences spirituelles, qui se sont ensuite métamorphosées en récréations, constituaient à leur façon une recherche de la paix communautaire, à travers une sorte de révision de vie ou de partage évangélique. Même la rencontre avec le directeur contribuait, et contribue, à un discernement communautaire qui est facteur de paix et de convergence dans les efforts. À son tour, l'obéissance soutenue par la régularité, sert à maintenir *l'ordre et l'union, la paix et la tranquillité* (MD 7,2; cf. CL 15,159 = R 15,3,1). La Salle ne considère-t-il pas que l'obéissance est *une production de la charité et du pur amour de Dieu !* Il n'est donc pas étonnant que ceux qui *obéissent jouissent d'une joie, d'une consolation et d'une paix intérieure qui ne se peut exprimer* (MD 12,1). Ce sont-là des facteurs facilitateurs, pourrait-on dire.

7. Dieu au cœur de la paix fraternelle

La paix ne doit pas être considérée comme un objectif purement superficiel, quelque chose comme « la paix des cimetières », selon la formule courante, mais comme la manifestation de notre attachement à Jésus-Christ et à sa vie en nous : « *Il n'y a ni union, ni paix où Dieu ne se trouve pas* » (MD 77,2).

N'est-ce pas la loi de réciprocité qui est ici affirmée? Là où est Dieu, là se vit la paix; et là où se vit la paix, là est Dieu. *Ubi caritas, Deus ibi est*. La Salle dit : « *Pour avoir la paix avec Dieu, il la faut avoir avec les hommes* » (CL 17,40 = I 1,6,53). Une autre

forme de réciprocité s'affirme dans le fait que le support mutuel est la condition de la paix. Comme le fait remarquer La Salle, en commentant un texte de saint Paul : « *Portez les fardeaux les uns des autres. Chacun a ses fardeaux et ordinairement ce n'est pas proprement celui qui les a qui les porte, car il n'en sent pas la pesanteur, ce sont les autres, à qui il a affaire. Et il faut que chacun porte volontiers et charitablement ceux des autres, s'il veut avoir la paix avec eux* » (MF 91,2). C'est l'acceptation réciproque qui entretiendra l'union, « pierre précieuse » de toute communauté. On a dit ci-dessus quelles structures communautaires favorisaient le discernement exercé dans la paix et pour la paix. Il faut mentionner aussi les temps particuliers de réconciliation fraternelle qui entretiennent la paix et la charité.

8. Paix et réconciliation fraternelle

Chaque année, La Salle faisait du Jeudi Saint non seulement la fête de l'Eucharistie, mais aussi la journée de l'amour fraternel et du pardon. C'est dans les chapitres 13 à 17 de saint Jean, et plus spécifiquement dans le lavement des pieds et la prière de Jésus pour l'unité, qu'il puise l'inspiration de la cérémonie. L'exercice commence par la lecture des chapitres susdits. Cette lecture est suivie d'un commentaire fait par le directeur, sous forme d'entretien. Puis tous les Frères se demanderont pardon les uns aux autres, pour tous les torts qu'ils pourraient avoir eu réciproquement au cours de l'année.

9. La paix dans le contexte liturgique

Dans le contexte liturgique, la notion de paix se rencontre aussi. Il n'est pas vraiment besoin d'insister sur les prières qui expriment ou demandent la paix promise par le Christ. Cependant un mot d'explication ne serait pas superflu en ce qui concerne la mention de ce que La Salle, comme les liturgistes de son époque, appelle *instrument de paix*. Il s'agit d'une image pieuse, dont le format habituel possède à peu près la dimension de la main humaine; il peut être fait d'ivoire, d'argent ou d'autre matériau, être plus ou moins orné ou ciselé. Quelques très beaux exemplaires sont conservés dans des musées, par exemple au Mont-Cassin. Dès le Moyen-Âge, le baiser à l'instrument de paix remplaça le baiser de paix donné au diacre par le prêtre puis exprimé parmi les fidèles. C'est donc cet *instrument* (ou parfois un crucifix) qui, porté

par un clerc, circulait entre les fidèles et était embrassé par tous pour manifester leur volonté de partager la paix⁸.

10. La paix, thème messianique

Au-delà des considérations d'une paix à l'échelle personnelle ou communautaire, somme toute limitée, il y a lieu de remarquer la vision plus large qu'exprime La Salle en envisageant la paix dans sa dimen-

sion messianique, il souligne la paix que Jésus-Christ nous a apportée aussi bien par le mystère de l'incarnation que par celui de la rédemption : « *Jésus-Christ dit lui-même dans l'Évangile qu'il n'est venu en ce monde que pour nous donner la vie et pour nous la donner avec abondance. C'est par lui et en lui, dit saint Paul, qu'il s'est fait une réconciliation générale de toutes choses avec Dieu, Et, par le sang qu'il a répandu sur la croix, la paix a été donnée à ce qui est dans le ciel et à ce qui est sur la terre* » (MF 112,3).

Bien qu'il n'ait pas écrit de traité systématique sur la paix, Jean-Baptiste de La Salle, dans les différents aperçus qu'il en donne en ses écrits, nous permet de saisir quelle place importante occupe, dans l'existence du chrétien et du religieux, la poursuite de la paix. Son commentaire de la septième béatitude semble offrir le résumé de sa pensée sur ce thème: « Les pacifiques [...] sont ceux qui travaillent à vaincre leurs passions pour avoir et conserver la paix avec Dieu, avec le prochain et avec eux-mêmes. Ils seront appelés enfants de Dieu parla ressemblance qu'ils auront avec lui et avec Jésus-Christ qui a toujours possédé la paix et qui l'est venu apporter sur la terre » (CL 20,192 = DA 216,2,15).

¹ « *S'il n'y a pas d'hérétiques qui s'opposent à vous parce qu'il n'y en a peut-être aucun dans les endroits où vous instruisez* » (MF 120,2). « *Vous êtes dans un emploi où vous avez à combattre, non pas contre des hérétiques, mais contre les inclinations tendres des enfants* » (MF 161,2).

² « *La paix du cœur [...] n'est accordée qu'à ceux qui ont une extrême horreur pour le péché* » (CL 17,177 = I 3,2,2).

³ Dans son catéchisme, La Salle demande: « *Qui est-ce qui nous a fait connaître l'obligation que tous les hommes ont de prier Dieu, pour lui demander ce dont ils ont besoin?* » et répond: « *C'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il a dit dans le saint Évangile que Dieu n'accordera point ce dont on aura besoin, [à moins] qu'on ne lui demande; et qu'on obtiendra tout ce qu'on lui demandera avec foi dans la prière* » (CL 21,245 = DE 4,1,4).

⁴ La Salle précise: « *L'homme a aussi cet avantage qu'il peut prier Dieu de cœur en tout temps et en toute occasion* » (CL 20,472 = DA 405,1,10). Plus loin, il parle d'une prière de cœur faite par silence, en se tenant seulement en la présence de Dieu dans un sentiment de respect et d'adoration sans rien exprimer et sans rien demander à Dieu. Et il s'en réfère à Cassien: « *C'est apparemment de cette manière de prier dont parle Cassien dans sa neuvième conférence lorsqu'il dit que quelquefois dans la prière, l'esprit se cache à soi-même dans un profond si-*

lence » (CL 20,473 = DA 405,1,11). Effectivement Cassien écrit: « *Nonnunquam vero tanto silentio mens inîtra secretum profundae taciturnitatis absconditur* » (voir en Bibliographie, t. 2, p. 63).

⁵ Notre propos est de rapprocher le thème de la paix, de celui du repos paisible dans la prière de simple attention prônée par La Salle dans sa méthode, à l'instar de plusieurs spirituels de tous les temps. Les quiétistes, dans leurs excès, en venait à rejeter la prière de demande, à vivre une passivité qui n'exigeait de leur part aucun effort, une sorte de laisser-aller dont ils imputaient même les effets néfastes à la volonté de Dieu s'exerçant en eux. Pour l'histoire générale du quiétisme, voir Fournât, en Bibliographie.

⁶ « *Malgré les excès quiétistes qu'il connaît et condamne, écrit André Rayez, La Salle entrouvre la porte de la contemplation et de la passivité dans l'esprit même et parfois avec le vocabulaire des Canfeld, des Chrysostome de Saint-Lô, des Bernières, des Surin, des Courbon et des Boudon* » (voir *Études lasalliennes*, 1952, p. 53-55 et *La Spiritualité d'abandon chez saint Jean-Baptiste de La Salle*, dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, n° 121, p. 28). Rayez écrit encore: « *Il n'y a nulle trace de quiétisme dans les écrits du saint. L'Explication et les Lettres sont parfaitement orthodoxes* » (*ibidem*, p. 32 note 69).

⁷ Pour recommander la paix et le repos dans la prière, La Salle n'hésite tout de même pas à rassurer une de ses dirigées: « *L'état où vous me marquez être dans l'oraison n'est pas une oisiveté dangereuse comme vous croyez. Pourvu que vous ayez Dieu et que vous alliez à lui, de quoi vous mettez-vous en peine? Il n'a pas besoin de tous vos efforts. Il faut éviter l'oisiveté et ne pas non plus vous embarrasser de la multitude des actes; il suffit pour vous et pour contenter Dieu que vous soyez en sa sainte présence* » (LI 126,10). Par ailleurs, le biographe J.-B. Blain rappelle que, sur la remontrance que lui fit un ecclésiastique de certains propos qui sentaient le quiétisme, La Salle, si en garde contre toute doctrine suspecte, retranscrit de la prière des Frères ces mots: « *Je vous proteste, mon Dieu, que quand il n'y aurait pas de vie à espérer après celle-ci, je ne laisserais pas de vous aimer* » (CL 8,222). Il y a

lieu de noter cependant, que c'était là une idée déjà exprimée par saint François de Sales: « *Encor qu'il n'y eut ni enfer pour punir les rebelles, ni paradis pour récompenser les bons, [...] l'amour de bienveillance nous porterait à rendre toute obéissance [...] même par une douce violence amoureuse* » (*Traité de l'amour de Dieu*, 1.8, c.2 in finem).

⁸ « *Le prêtre [...] baise [...] un instrument de paix que le diacre lui présente, puis on le porte à tous les assistants en disant à chacun d'eux ces paroles: Pax vobis, La paix soit avec vous* » (CL 17,39 = I 1,6,52). Dans des siècles plus récents, l'Église est revenue à la pratique antérieure. De nos jours le signe de la paix est adapté aux différentes cultures, mais le message qu'il véhicule est toujours le même: *Que la paix du Christ soit avec toi*.

Thèmes complémentaires

Amour-charité
Conversation
Ennemi

Injures
Persécutions
Pardon

Patience
Quiétisme
Union

BIBLIOGRAPHIE

CASSIEN, J., *Conférences*, Paris, Cerf, coll. *Sources chrétiennes*, 1958.

FRANÇOIS DE SALES (saint), *Traité de l'amour de Dieu*.

PACHO, E., et LE BRUN, J., *Quiétisme*, in *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris, Beauchesne.

POURRAT, P., *La spiritualité chrétienne*, t. IV, Paris, Gabalda, 1947.

Frère Gilles BEAUDET

89. PÉCHÉ

Sommaire

1. Le péché et les péchés

1.1. Péché originel 1.2. Péché actuel 1.3. Péché mortel 1.4. Péché véniel 1.5. Autres classifications.

2. L'homme et sa tendance au péché

2.1. Vision janséniste 2.2. Enseignement lasallien.

3. Jésus-Christ nous libère du péché

3.1. Réparation 3.2. Alliance et réconciliation.

4. L'effort humain pour lutter contre le péché

4.1. Raisons et moyens 4.2. Satisfaction 4.3. Pénitence et conversion 4.4. Vie de perfection.

5. Les maîtres, « guides vigilants » (MR 197,3).

6. Les sources bibliques de l'enseignement lasallien sur le péché.

7. Conclusion : « Rendre compte de leurs âmes » (MR 205,2).

Après Dieu et avant Jésus-Christ le substantif péché est celui qui revient le plus souvent dans le vocabulaire lasallien. Cette constatation ne doit cependant pas être érigée en jugement de valeur. Elle ne suffit pas pour se prononcer sur le pessimisme éventuel de Jean-Baptiste de La Salle, lui qui enseigne que « Dieu n'a pas abandonné l'homme dans son péché » (CL 20,24 = DA 104,1,1).

Si donc la présente étude nous met d'abord en présence de l'homme et de son péché, c'est-à-dire de sa mauvaise relation à Dieu, elle nous rappelle aussi que « Jésus-Christ a satisfait pleinement et plus que suffisamment pour nos péchés » (CL 20,272 = DA 305,4,4).

1. LE PECHE ET LES PECHEES

1.1. Péché originel

Au terme d'une époque troublée sur le plan religieux, le Concile de Trente a précisé plusieurs aspects de la foi chrétienne alors en débat. Il a notamment traité du péché et défini ainsi la faute originelle: « *Le premier homme, Adam, ayant transgressé au paradis le commandement divin, perdit aussitôt la sainteté et la justice dans lesquels il avait été établi. Par l'offense de cette faute, il encourut la colère et l'indigna-*

tion de Dieu et par suite la mort dont Dieu l'avait auparavant menacé » (session V, décret, art. 1).

Le concile Vatican II écrit, pour sa part : « *Établi par Dieu dans un état de justice, l'homme, séduit par le Malin dès le début de l'histoire, a abusé de sa liberté en se dressant contre Dieu et en désirant parvenir à sa fin hors de Dieu » (Constitution Gaudium et Spes, 13). Et dans un autre document : « Atteints par la faute originelle, les hommes sont tombés souvent en de nombreuses erreurs sur le vrai Dieu, la nature*

humaine et les principes de la loi morale. Alors les mœurs et les institutions humaines s'en sont trouvées corrompues, la personne humaine elle-même bien souvent méprisée » (Décret sur l'Apostolat des laïcs, 7).

La doctrine est visiblement la même: le concile de Trente a enseigné qu'est transmis à tous les hommes, en tant que fils d'Adam, un péché d'origine qui est un péché proprement dit; que ce péché est remis par le baptême; que la concupiscence, après le baptême, n'est pas proprement un péché¹.

C'est l'enseignement tridentin qui fait le fond de la doctrine de Jean-Baptiste de La Salle, lorsqu'il définit le péché originel dans son catéchisme par questions et réponses : « *Le péché originel est celui avec lequel nous naissons et dont nous avons été rendus coupables par la désobéissance d'Adam* » (CL 21,122 = DB 2,14,1). Dans les *Devoirs d'un chrétien* (en discours suivi), il élargit son propos : « *Le péché originel est celui que nous avons contracté d'Adam, qui était le premier homme, et dont nous avons été rendus coupables par sa désobéissance. Il se nomme originel parce que nous le tirons d'Adam par notre origine, que nous l'apportons en naissant et que nous en sommes même infectés dès le moment que nous sommes conçus dans le sein de nos mères. Nous sommes dès lors ennemis de Dieu, enfants de sa colère, sous l'empire et sous la tyrannie du Démon et engagés à la damnation éternelle* » (CL 20,163 = DA 213,0,5).

1.2. Péché actuel

La Salle reprend également la position du concile de Trente lorsqu'il traite des péchés actuels qui ont pour auteur tel humain en particulier : « *Le péché actuel est celui que nous commettons de nous-mêmes et par notre propre volonté quand nous avons l'usage de la raison* » (CL 20,164 = DA 213,0,8).

Les mots choisis éclairent le sens d'*actuel* par opposition à *originel*. La formulation peut cependant être plus précise encore : « *Le péché est une pensée, une parole ou une action ou quelque chose qu'on omet de faire contre les commandements de Dieu ou de l'Église ou, en un mot, c'est une désobéissance à Dieu*² ».

Il faut avoir l'usage de la raison, la capacité de vouloir et la liberté de décider, pour que le péché nous soit imputable. Cette insistance sur les conditions du péché s'oppose nettement à la doctrine de Baius³, inspirateur lointain du jansénisme, qui considère comme

péché l'inclination au mal elle-même, ou concupiscence.

La Salle ne manque pas de souligner nettement la distinction : « *Ce péché [originel] cause en nous une faiblesse très grande pour le bien et une inclination très forte pour le mal; c'est ce qu'on nomme la concupiscence de la chair et le vieil homme. Elle est la source de tous les mouvements et de tous les désirs déréglés qui sont en nous et qui nous portent, quelquefois même sans y penser, à l'amour des créatures et à la jouissance des biens et des plaisirs sensuels. Cette concupiscence naît et meurt avec nous et ne nous quitte jamais. Les saints qui ont le plus d'horreur et d'éloignement pour le péché n'en sont pas exempts. Dieu la leur laisse pour les exercer par les combats qu'ils sont obligés de soutenir et qu'elle leur livre continuellement. Elle sert aussi à nous faire connaître la bonté de Dieu à notre égard et la force de sa grâce qui nous aide à surmonter efficacement tous les obstacles que cette ennemie de nous-mêmes forme en nous et à notre salut* » (CL 20, 164 = DA 213,0,7). Il importait de marquer que l'inclination au mal n'est pas le péché en soi, mais seulement une propension à des actes peccamineux.

On peut tomber dans le péché par faiblesse, par ignorance ou par malice. Par faiblesse, quand on est incapable de résister à la force de la concupiscence. Par ignorance, lorsqu'on n'a pas pris la peine de savoir si une chose est mauvaise ou non. Par malice, si l'on commet un péché *de propos délibéré*, [...] *seulement par une mauvaise volonté ou par une habitude qu'on a négligé et qu'on néglige de corriger* (CL 20,163 = DA 213,0,4).

1.3. Péché mortel

Quelles que soient les raisons qui nous amènent à désobéir à Dieu, le péché qui en résulte est dit mortel ou véniel, selon la gravité de la matière, le degré de réflexion et le plus ou moins grand consentement de la volonté. Le péché mortel entraîne de graves conséquences pour la vie surnaturelle de l'âme. Par ce péché, *une âme ne peut pas mourir effectivement parce qu'étant immortelle, elle ne peut pas perdre sa vie naturelle qui est sa nature même, mais elle peut perdre sa vie spirituelle qui consiste dans la possession de la grâce et dans l'union avec Dieu par son saint amour* » (CL 20,165 = DA 213,0,9).

La Salle ne manque pas d'insister sur les suites très fâcheuses du péché mortel qui nous rend ennemis de Dieu en nous privant de son saint amour, chasse le Saint Esprit de nos cœurs qui sont ses temples vivants, nous abaisse au-dessous des bêtes et nous rend esclaves des démons et de nos passions (*id.*). Dans tous ces résultats désastreux, il ne faut pas oublier le terrible résultat final qui peut en découler : « *Quelle est la peine qu'on souffre pour avoir commis un péché mortel ?* » demande le catéchisme. Réponse : « *C'est que lorsqu'on meurt en cet état, on ne voit jamais Dieu et on brûle éternellement dans les enfers; c'est ce qu'on appelle être damné* » (CL 21,123 = DB 2,14,5).

1.4. Péché véniel

La notion de péché véniel vient nuancer celle de péché actuel. « *On le nomme véniel, précise La Salle, parce que Dieu qui a bien de la bonté pour les hommes le pardonne en l'autre vie à ceux qui meurent en état de grâce et le pardonne⁴ aussi facilement en ce monde, lorsqu'on y satisfait par quelque exercice de piété* » (CL 20,165 = DA 213,0,10). Les effets du péché véniel sont moins dévastateurs pour l'âme du pécheur : « *Il n'ôte pas entièrement la grâce à notre âme mais il la diminue et affaiblit en nous l'amour de Dieu; il nous rend lâches à son service et nous dispose insensiblement au péché mortel* » (*id.*). Le péché véniel ne peut pas entraîner la damnation éternelle mais, selon une expression traditionnelle que La Salle fait sienne, *il vaudrait mieux cependant que tout le monde fût détruit que d'en commettre un seul* » (CL 20,166 = DA 213,0,10).

Lorsqu'on traitera de la satisfaction des péchés, on se rappellera que le péché véniel n'est pas toujours une *offense légère*. La Salle n'hésite pas à donner ce commentaire : « *Dieu a puni souvent des péchés véniels par des châtements sévères et quelquefois même par la mort. Nous en avons des exemples funestes⁵ dans les saintes Ecritures, comme dans la mort de la femme de Loth et [dans la mort] d'Oza* » (*id.*).

On constate que La Salle recourt à saint Augustin, sans le nommer, pour établir la distinction entre péché mortel et péché véniel : « *La différence essentielle qui est entre le péché mortel et le péché véniel est que, dans le péché mortel, on aime la créature plus*

que Dieu et que, dans le péché véniel, quoiqu'on n'aime pas la créature plus que Dieu, on l'aime cependant autrement qu'on ne la doit aimer⁶ ».

1.5. Autres classifications⁷

Il est traditionnel de dénoncer les **péchés capitaux**, au nombre de sept: orgueil, avarice, impureté, envie, gourmandise, colère et paresse. Ils sont, écrit La Salle, *la source de beaucoup d'autres* et c'est ce qui leur vaut l'appellation de *capitaux* (= à la tête ou à la source des autres) (CL 20,167 = DA 214).

Une seconde catégorie comprend les péchés qu'on dit être contre le Saint-Esprit. On les appelle aussi *péchés irrémissibles*. [...] *Pécher contre le Saint-Esprit, c'est rejeter et mépriser quelque bonne pensée qui peut nous empêcher d'offenser Dieu* (CL 21,127 = DB 2,15,6). La liste donnée dans les *Devoirs* en texte suivi est plus explicite : « *On pêche contre le Saint-Esprit [1°] quand on résiste aux grâces que le Saint-Esprit offre pour se sauver ou qu'on en abuse mais, [2°] particulièrement quand on présume si fort de la miséricorde de Dieu et du pardon de ses péchés que, sans se mettre en peine de travailler à son salut et de se servir des moyens que Dieu donne pour se le procurer, on s'attend cependant à être du nombre des Elus et d'avoir en un moment, à l'heure de la mort, la grâce d'une véritable conversion. C'est aussi [3°] quand on désespère de se sauver et d'acquérir la vie éternelle à cause de quelque péché énorme qu'on a commis; [4°] quand on méprise quelque vérité quoiqu'on la connaisse; [5°] quand on est obstiné dans son péché et [6°] qu'on demeure dans l'impénitence, péchant continuellement sans vouloir actuellement [véritablement] se convertir à Dieu. On pêche aussi contre le Saint-Esprit [7°] quand on porte envie au prochain à cause des grâces qu'il reçoit de Dieu, car c'est faire injure au Saint-Esprit que de se faire de la peine lorsqu'il se communique⁸* » (CL 20,181 = DA 215,0,2-3).

Un troisième groupe est *dénommé péchés qui crient vengeance devant Dieu*. La Salle en mentionne quatre: 1. Tuer quelqu'un volontairement. 2. Opprimer les pauvres, les veuves ou les orphelins. 3. Retenir injustement le salaire des serviteurs et ouvriers. 4. Le péché de sodomie (CL 21,126 = DB 2,15,5).

2. L'HOMME ET SA TENDANCE AU PECHE

2.1. Vision janséniste

La théologie du XVII^e siècle français est fortement marquée par l'influence du courant janséniste qui a exacerbé la pensée de saint Augustin jusqu'à l'hérésie, encourageant ainsi la condamnation de l'Église.

Selon Jansénius, *l'homme déchu, laissé à lui-même, ne peut que pécher car sa volonté, n'étant plus libre, est incapable de résister à la concupiscence. A cause de cela, tous ses mouvements, même les plus irrésistibles, sont des péchés. Il n'est pas vrai que le péché n'existe que là où il y a possibilité de l'éviter*⁹. L'homme serait partagé entre la *délectation terrestre ou concupiscence, et la délectation céleste ou grâce. Dans le conflit des deux, il y a péché lorsque la délectation terrestre l'emporte; il y a victoire lorsque la délectation céleste triomphe. [...] Quand nous agissons bien, c'est Dieu qui opère totalement nos bonnes œuvres sans aucune coopération de notre part. Quant au mal, il est le fait de notre nature déchu, il nous est toujours imputable*¹⁰.

Le jansénisme tendait donc à nier la liberté, l'homme étant le jouet de ses tendances, sans participation de sa volonté¹¹. Une réaction dite humaniste se dessina, manifestant plus d'optimisme quant aux capacités de l'homme secouru par la grâce. C'est ce qu'ont su faire des maîtres comme François de Sales et de bons théologiens comme Julien Hayneufve et Jean Grasset à qui Jean-Baptiste de La Salle fit quelques emprunts.

2.2. Enseignement lasallien

A l'évidence, La Salle est tributaire de l'héritage augustinien. Il porte sur ses semblables un regard sévère : « *L'homme est si porté naturellement au péché qu'il semble ne prendre plaisir qu'à le commettre. [...] Les enfants, n'ayant pas encore l'esprit formé et n'étant pas capables de grandes et sérieuses réflexions, semblent n'avoir d'inclination que pour contenter leurs passions et leurs sens et pour satisfaire leur nature* » (MR 203,2). Il reconnaît la puissance de l'ha-

bitude après qu'elle s'est emparée de la volonté humaine et lui a imposé ses lois. *L'enfant qui s'est habitué au péché a perdu en quelque façon sa liberté et s'est lui-même rendu captif et malheureux. [...] Les mauvaises habitudes [...] longtemps entretenues passent d'ordinaire en nature* (id.).

Dans la même optique, La Salle considère que l'homme livré à lui-même peut être le jouet de forces obscures qui l'entraînent au péché, victime de ces *mouvements qui engagent insensiblement dans le crime [...] à moins qu'on ne soit prompt et fidèle à y résister*¹². Ces mouvements, nommés concupiscence¹³, l'homme peut les dominer par la grâce de Dieu et un courageux ascétisme¹⁴. La Salle écrit : « *Pécher, c'est le propre de l'homme* » (CL 17,183 = I 3,9,1), c'est-à-dire qu'il est dans sa nature déchu de pécher.

Une autre affirmation de La Salle ne ménage en rien la fierté des fils d'Adam : « *Il semble qu'il n'y ait rien à quoi nous nous portions davantage qu'à offenser Dieu* » (CL 17,187 = I 3,13,1). Ce propos, malgré son tour abrupt, échappe au jansénisme, l'auteur mettant en valeur, dans le même mouvement, le rôle majeur de la grâce divine accordée à tous. Relisons donc la maxime ci-dessus dans son contexte, celui d'une prière *pour demander à Dieu l'affaiblissement de la concupiscence* : « *Vous savez, ô mon Dieu, que le péché originel a laissé en nous une telle inclination au péché qu'il semble qu'il n'y ait rien à quoi nous nous portions davantage qu'à vous offenser et qu'il n'y a que la force de votre grâce qui puisse affaiblir en nous cette malheureuse concupiscence. Accordez-la-moi donc, ô mon Dieu, et faites qu'elle soit si efficace que je ne ressente plus en moi ces mouvements qui engagent insensiblement dans le crime, [...] ou du moins ne permettez pas que je sois si misérable que d'y consentir*¹⁵ » (id.).

L'accueil de la grâce n'est cependant pas passif. Chacun a le devoir de s'éloigner des occasions qui portent au péché et de se convertir sans cesse, comme nous le verrons ultérieurement.

3. PAR JESUS-CHRIST, DIEU NOUS LIBERE DU PECHE

3.1. Réparation et pardon

L'incarnation du Verbe divin en vue du salut des

hommes est au cœur de l'enseignement doctrinal lasallien, ce qui tempère le pessimisme des jugements

portés sur la nature humaine et sa propension au péché. Dieu aime sa créature même déchue par le péché et il peut la guérir, non en lui ôtant sa liberté mais en faisant appel à sa coopération. La miséricorde de Dieu n'a pas permis que l'homme soit irrémédiablement perdu, ni par le péché contracté en Adam, ni par ses péchés personnels, mais elle a ouvert toute grande la route du pardon. Si l'âme implore le pardon, elle l'obtient en vertu des mérites que Jésus-Christ lui a acquis par le mystère de sa vie et de sa mort sur le croix.

« *Jésus-Christ [n'est] descendu du ciel sur la terre que pour opérer¹⁶ le salut de tous les hommes* » (MD 25,1). Fils adoptif de Dieu, l'homme dispose du moyen de ne pas demeurer dans le péché et d'éviter une condamnation éternelle qui serait le fruit de son propre endurcissement. Par grâce divine, sa faute peut être effacée aux yeux de Dieu; mais il lui appartient de réparer les torts qu'il a causés à son prochain. Le pardon entier de sa faute exige cette réparation, pour des péchés de vol, de scandale, de médisance, de calomnie, etc. La Salle le rappelle lorsqu'il traite de la confession (CL 17,167 = I 2,9,6).

C'est dans ce même esprit de réparation que La Salle parle de pénitences *médicinales*, aussi bien dans le domaine éducatif que dans la pratique sacramentelle, il écrit dans une élévation : « *Inspirez à mon confesseur de m'imposer [une pénitence] qui soit médicinale, c'est-à-dire qui soit capable de me retirer entièrement du péché et de me donner moyen de n'y plus retomber* » (CL 17,206 = I 3,30,2).

La miséricorde de Dieu qui nous a rachetés en Jésus est toujours disposée à nous accorder le pardon si,

comme le fils prodigue de la parabole évangélique, nous regrettons nos fautes et en demandons le pardon après en avoir fait l'aveu. La Salle insiste sur l'inépuisable miséricorde divine et va très loin dans ce sens quand il écrit : « *Il me semble néanmoins, ô mon Dieu, que vous ayez plus d'affection et plus de désir de me pardonner que je n'en ai de vous offenser, tant vous êtes plein de bonté et moi rempli de malice* » (CL 17,202 = I 3,27,1).

3.2. Alliance et réconciliation

Le grand bonheur de voir son péché effacé, c'est de retrouver l'état de grâce, c'est de renouveler l'Alliance avec Dieu scellée par le baptême. La Salle invite les maîtres à faire comprendre aux enfants cette réalité. « *Il faut que vous entriez dans les sentiments d'Elie et que vous leur disiez: 'Je suis tellement zélé pour la gloire de mon Dieu que je ne puis vous voir renoncer à l'alliance que vous avez contractée avec lui dans le baptême, ni à la qualité d'enfants de Dieu que vous y avez reçue'* » (MR 202,1,2; cf. 1 R 19,14).

Dans les actes dont il propose la récitation *après la confession*, La Salle écrit de même : « *Je vous rends grâce de la bonté que vous avez eue de me réconcilier avec vous. [...] Vous m'avez revêtu de nouveau de cette robe d'innocence dont vous m'aviez couvert et honoré dans le saint baptême, [...] vous m'avez remis dans le droit que j'avais à votre héritage* » (CL 17,210 = I 3,34,1). « *Vous m'avez remis dans le sein de l'Église dont je n'étais plus que comme un membre mort* » (CL 17,211 = I 3,35,2).

4. L'EFFORT HUMAIN POUR LUTTER CONTRE LE PECHE

4.1. Raisons et moyens

Le péché enlève à l'homme sa dignité de fils de Dieu, il en fait un enfant rebelle. Il est une offense à Dieu. Il peut entraîner l'homme éternellement dans le malheur d'être privé du salut et de la vision béatifique. Ce sont là quelques raisons qui motivent la lutte contre le péché, pour accueillir le pardon de Dieu.

La Salle redit sur tous les tons que *le péché est le plus grand mal qui puisse arriver en ce monde, puis qu'il offense Dieu qui est infiniment et souverainement bon, qu'il est la cause de tous les maux que nous*

pouvons souffrir en ce monde, et qu'il mérite tous les châtiments imaginables; c'est ce qui fait que nous le devons éviter plus que la peste, plus que la mort, plus que l'enfer¹⁷ (CL 20,162 = DA 213,0,2).

La Salle présente dans ses catéchismes un argument qui était fait sur mesure, semble-t-il, pour la population dominante de ses écoles. A la demande: « *Le péché est-il un plus grand mal que la maladie et que la pauvreté ?* », il répond : « *Oui, c'est un bien plus grand mal, parce que la maladie et la pauvreté n'empêchent pas de se sauver et d'aller dans le Ciel, mais*

*on ne peut se sauver et aller dans le Ciel avec un péché quelque petit qu'il soit*¹⁸ ».

En ce qui concerne la lutte personnelle contre le péché, le premier moyen recommandé est d'acquérir les vertus opposées : « *Nous ne pouvons pas éviter les péchés que nous ne pratiquions les vertus qui leur sont contraires* » (CL 20,184 = DA 216,1,1).

La Salle propose aussi un idéal plus élevé : « *Nous devons aussi nous exercer à plusieurs [vertus] qui ne sont que de conseil dont la pratique nous servira à nous éloigner du péché et à nous mettre en état de n'y pas tomber* » (CL 20,188 = DA 216,2,1). Ces vertus, ce sont, en fait, des *œuvres de miséricorde matérielle ou spirituelle*, c'est-à-dire des gestes de bonté qui regardent le corps ou l'âme, recommandés par l'Évangile. Il s'agit aussi de la pratique des Béatitudes *qui conduisent les âmes à la sainteté et à la perfection de la vie chrétienne* (CL 20,189 = DA 216,2,6).

Un moyen domine tous les autres, c'est de demander et d'obtenir la grâce de Dieu. « *Le péché d'Adam nous ayant réduit dans l'impuissance de faire aucun bien pour notre salut, nous avons besoin d'un secours particulier pour connaître et pour aimer Dieu. [...] Ce secours est appelé la grâce de Dieu, parce que c'est lui qui nous la donne par sa bonté. [...] Jésus-Christ lui-même [...] nous l'a méritée par ses souffrances et par sa mort* » (CL 20,194 = DA 300,0,1-2).

4.2. Satisfaction

La peine temporelle due au péché exige une satisfaction¹⁹. La Salle écrit : « *Ces peines qu'on impose pour la satisfaction des péchés en détournent beaucoup, retenant les pénitents comme par une manière de frein et les obligeant d'être à l'avenir plus vigilants*²⁰ » (CL 20,326 = DA 307,6,1). Les satisfactions ou pénitences pour nos péchés *nous font participer aux satisfactions et aux souffrances de Notre Seigneur; c'est pour ce sujet que nous ne devons pas passer un seul jour de notre vie sans faire quelque action de pénitence* (CL 20,332 = DA 307,6,16).

4.3. Pénitence et conversion

Une seule citation de saint J.-B. de La Salle suffit pour montrer quelle place il donne à la pénitence et à

la conversion pour se protéger du péché. Il faut, dit-il, *que chacun de vous expie ses péchés passés par la pénitence, afin qu'il se rapproche de son salut qu'il avait perdu et qu'il recouvre la facilité de retourner à Dieu dont il s'était éloigné. C'est pour cela que Dieu dit par un prophète: 'Convertissez-vous à moi par le jeûne, par les larmes et par les gémissements'. Car ce sont en effet les moyens les plus sûrs de retourner à Dieu quand on l'a perdu et c'est ce qui contribue le plus à procurer la pureté de cœur* » (MD 4,1).

4.4. Vie de perfection

Tous les chrétiens sont appelés à la perfection, selon l'invite évangélique : « *Vous, donc, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Mt 5,48). Depuis des siècles, les maîtres de la vie parfaite ont entrevu des étapes dans le cheminement spirituel, distinguant entre la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive. J.-B. de La Salle adopte cette classification. Le premier pas à faire, si l'on veut marcher dans le chemin de la perfection, est de rejeter le péché. On trouve dans l'enseignement lasallien un exposé des *moyens [...] pour devenir intérieurs* (CL 15,105 = R 13) qui correspondent sensiblement à ces trois voies. C'est très net dans *Y Explication de la méthode d'oraison* (CL 14,26-35 = EM 3).

Cette doctrine exigeante est tout à fait dans la ligne de l'école française de spiritualité. Celle, par exemple, que prône Tronson quand il écrit : « *Le premier degré de l'amour consiste à ne point offenser celui que l'on aime. Avons-nous haï le péché mortel pardessus tous les maux du monde? Avons-nous évité toutes les occasions prochaines et éloignées? Sommes-nous résolu de n'en commettre de véniels à notre escient? Avons-nous horreur des moindres fautes et imperfections qui, en quelque façon que ce soit, sont désagréables à Dieu*²¹ ? ».

Seules les âmes dégagées du péché et des attaches aux créatures sont en mesure d'avancer dans les voies de l'oraison, elles qui *pour ainsi parler vivent de la vie de Dieu même, qui consiste à ne penser qu'à lui et à ce qui le regarde, et à n'agir que pour lui. [...] Ces âmes peuvent dire avec saint Paul que ce n'est plus elles qui vivent mais que c'est Jésus-Christ qui vit en elles* (CL 14,31 = EM 3,102).

5. LES MAÎTRES, « GUIDES VIGILANTS » (MR 197,3)

Dans son rôle d'éducateur chrétien, le Frère des Écoles chrétiennes a pour mission de former de véritables disciples de Jésus-Christ. Il doit donc combattre le péché par des mesures à la fois préventives et correctives, afin d'aider chaque jeune à se libérer de l'emprise du mal.

J.-B. de La Salle énonce clairement la mission confiée à ses disciples: « *L'on trouve tant d'obstacles à son salut durant cette vie qu'il est impossible de les éviter si on est abandonné à soi-même et à sa propre conduite. [...] [Les enfants] ont besoin, pour les conduire dans la voie du salut, des lumières de quelques guides vigilants qui aient assez d'intelligence dans les choses qui regardent la piété, et de connaissance des défauts ordinaires aux jeunes gens, pour les leur faire remarquer et les en préserver. C'est à quoi Dieu a pourvu en donnant aux enfants des maîtres qu'il a chargés de ce soin* » (MR 197,3).

Ailleurs, il précise: « *Le moyen de délivrer de l'enfer l'âme d'un enfant, c'est de se servir de ce remède qui lui procurera de la sagesse: la correction* » (MR 203,2). Et ajoute cette remarque éclairante: « *Les hommes, et même les enfants, étant doués de raison, ne doivent pas être corrigés comme n'en ayant pas, mais comme des personnes raisonnables* » (MR 204,1).

La mission est rappelée en quelques lignes : « *Pen-*

sez que vous êtes obligés [...] de préparer les voies du Seigneur dans les cœurs de vos disciples, et de détruire en eux le règne du péché » (MF 162,2). « *C'a dû être le zèle ardent que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire qui vous ait fait entreprendre de vous sacrifier et de consommer toute votre vie pour leur donner une éducation chrétienne et pour leur procurer en ce monde la vie de la grâce et, en l'autre, la vie éternelle* » (MR 201,3).

Ces mots définissent en termes généraux la noble mission du Frère et de tout éducateur chrétien. Mais La Salle reprendra sous diverses formes les termes pressants qui engagent à mener une lutte particulière contre le péché : « *Engagez donc ceux que vous enseignez à regarder le péché comme une maladie honteuse qui infecte les âmes, les rend indignes de s'approcher de Dieu et de paraître devant lui; inspirez-leur l'amour de la vertu; imprimez-leur des sentiments de piété et faites en sorte que Dieu ne cesse de régner en eux, parce qu'alors ils n'auront point de part au péché ou qu'au moins, ils éviteront les péchés griefs (= graves) qui donnent la mort à l'âme. Remettez-vous souvent dans l'esprit quelle est la fin de votre vocation et qu'elle vous fasse contribuer à établir et à maintenir le règne de Dieu dans le cœur de vos élèves*» (MD 67,1).

6. SOURCES BIBLIQUES DE L'ENSEIGNEMENT LASALLIEN SUR LE PÉCHÉ

La Salle, on l'a vu, ne traite pas du péché dans une perspective sèchement légaliste. Il le situe dans le mystère de la rédemption et, plus largement encore, dans le projet d'amour de Dieu sur sa création.

« *Verbe divin, Sagesse créée qui vous êtes fait homme pour l'amour de nous afin de nous sauver et retirer de nos péchés...* » (CL 17,211 = I 3,35,1). Ainsi commencent ses considérations sur la naissance de Jésus, inspirées de la première lettre de saint Jean: « *Oserai-je bien, mon Seigneur et mon Dieu, commettre encore le péché, sachant, comme dit saint Jean, que vous êtes venu pour effacer le péché et pour détruire les œuvres du démon qui sont les péchés*²² ».

Dans les *Devoirs d'un chrétien*, les références bibliques sont présentes en petit nombre. Plus fournis sont les exposés théoriques s'appuyant sur les conciles, les Pères ou les Docteurs²³. Dans les prières intégrées aux *Instructions pour la confession*, au contraire, la richesse biblique se manifeste: tour à tour surgissent les figures d'Adam, de Caïn, du Pharisien, de Zachée, des Ninivites, de Marie-Madeleine, de Pharaon, de Judas, de David, de Pierre, de l'Enfant prodigue. Il s'y ajoute des évocations de paraboles ou des versets de psaumes s'insérant comme naturellement dans le propos (cf. CL 17,210-233 = I 3,34-37).

M. Campos et M. Sauvage commentent ainsi l'en-

racinement biblique des actes de contrition proposés par La Salle dans sa méthode d'oraison : « *Ce recours à l'Écriture donne toute sa perspective religieuse à l'attitude de « contrition ». Non pas l'écrasement du coupable, mais la confiance en la sainteté miséricordieuse; non pas la solitude du réprouvé mais l'assurance de l'alliance qui réconcilie et transforme. Le regret, certes, demeure et il pourrait accabler, mais il s'exprime surtout en un cri de détresse et, à la fois, de*

confiance. Dieu va pardonner les fautes, oublier les péchés. Plus encore : il va transformer l'homme et le renouveler intérieurement » (CL 50,359).

Il est impossible de détailler davantage dans ce bref article ce que représente le fond biblique de l'enseignement lasallien sur le péché. Une telle étude, qui reste à faire, révélerait la culture biblique de J.-B. de La Salle et surtout l'apport biblique à sa spiritualité.

7. CONCLUSION : « RENDRE COMPTE DE LEURS ÂMES » (MR 205,2)

Depuis l'époque du concile de Trente, la réflexion théologique sur le péché s'est développée, notamment en ce qui concerne le péché originel, la culpabilité et la dimension collective du péché. Qu'il nous soit permis d'en dire un mot, pour situer les limites de l'enseignement de J.-B. de La Salle sur la question. Limites qui n'entraîneront aucunement le rejet de ses intuitions spirituelles originales.

Les contemporains pensaient vraisemblablement Adam comme un personnage historique dont la faute, à l'origine de notre histoire, nous entraîne loin de Dieu, dans un état de péché que chacun ratifie dès qu'il pèche personnellement. Nous recherchons aujourd'hui, dans les premiers chapitres de la Genèse, non d'abord un récit des origines (péché originel), mais l'évocation, à la lumière de la foi, de notre propre expérience; à la lumière aussi de l'expérience séculaire du Peuple de Dieu. Chaque fois que l'on rencontre un humain, on rencontre un pécheur (péché origine). C'est à partir du salut universel en Jésus que l'apôtre Paul dresse le parallèle antithétique Christ-Adam. C'est en faisant l'expérience de la vie de fils de Dieu reçue en Jésus que nous pouvons mesurer dans quel éloignement de Dieu nous serions sans lui. Le cœur de l'homme, même guéri par le baptême qui est communion au Christ, reste un mystère : « *Je fais le mal que je hais et je ne fais pas le bien que j'aime » (Rm 7,15).*

L'insistance du Fondateur pour affirmer que la concupiscence, en soi, n'est pas péché, reçoit un nouvel éclairage avec les sciences humaines, dont la psychanalyse. Il importe de distinguer le péché du sentiment de culpabilité. Pécher, ce n'est *pas fauter*, manquer à une loi, encore moins se juger inférieur à l'idéal de soi: c'est rompre la relation filiale à laquelle Dieu nous

invite en Jésus. On comprend ainsi l'étrange affirmation - étrange en apparence - de la profession de foi lasallienne : « *Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel et de mourir dans cet état, pour être damné » (GA 0,32,3).* Si Dieu nous crée sans nous, dit-on aujourd'hui, il ne nous sauve pas sans nous: redoutable conséquence du sérieux avec lequel Dieu aime les hommes. La perspective de l'enfer est un scandale pour beaucoup de nos contemporains: elle leur paraît contraire à la bonté de Dieu. Ne serait-elle pas plutôt la manifestation de son « impuissance » devant le pécheur obstiné à refuser l'amour de Dieu ? Dieu a accepté que son Fils, pour nous sauver du péché, témoigne jusqu'à la mort de son amour de Père. De quelle autre preuve d'amour avons-nous besoin ?

Notre époque a dû intégrer à sa réflexion des crimes abominables - guerre totale, génocide, racisme, développement mondial inégalitaire - qui pourraient rendre rétrospectivement légers ceux dont La Salle fut témoin, notamment l'injustice sociale criante et multiforme qui était à la base de la société de son temps. Nous prenons conscience, dans une théologie du Corps mystique du Christ, de la dimension sociale du péché et nous nous risquons à parler du péché du monde, du péché de l'Église. Encore faut-il relier cette réalité à la dimension personnelle du péché.

Ceci n'est pas étranger à la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle, lui qui montre si bien que les éducateurs sont les coopérateurs de Dieu au salut des jeunes et qui peut nous aider à comprendre l'étendue de notre responsabilité lorsqu'il évoque le jugement dernier : « *Dieu commencera à vous faire rendre compte de leurs âmes [de vos disciples] avant que de vous faire rendre compte de la vôtre » (MR 205,2).*

¹ BOYER Ch., *Le péché originel*, in *Théologie du péché*, Desclée, p. 253.

² CL 20,162 = DA 213,0,2. L'expression: « *Quelque chose qu'on omet de faire contre les commandements* » peut paraître maladroite. On comprend cependant que l'auteur veuille attirer l'attention sur les péchés d'omission qui aboutissent à ne pas faire ce que Dieu demande.

³ Michel de Bay, dit Baius (1513-1589), théologien de Louvain dont saint Pie V condamna certaines propositions en 1567.

⁴ Dans CL 21,124 = DB 2,14,6, La Salle explique que *vénial veut dire pardonnable*.

⁵ Le mot *funeste* ne signifie pas ici *nuisible* mais *ayant trait à la mort*, pouvant entraîner une suite mortelle.

⁶ CL 20,166 = DA 213,0,11. Les références à saint Augustin pourraient se multiplier: cf. *De perf. just. hom.*, VI, 15 : PL 44,298: « *L'homme conserve son inclination vers Dieu mais ne met pas dans sa conduite autant de charité qu'il pourrait et devrait y mettre* »; ou *Ep.* 153, V,12: PL 33,658.

⁷ La Salle utilise l'expression *inégalité des péchés* et met l'accent sur les *péchés de malice* que nous commettons par notre propre volonté et avec une parfaite connaissance et entière liberté, sans y être excité par aucune passion (CL 21,126 = DB 2,15,3). Il dénonce aussi les péchés que nous commettons en participant aux péchés d'autrui (CL 20,183 = DA 215,0,7s) et le péché de scandale (CL 21,95s = DB 2,7; cf. CL 17,127 = I 2,5,5).

⁸ CL 21,127 = DB 2,15,7 donne une liste de 6 péchés contre le Saint-Esprit. On notera que *Y endurcissement dans le péché* exposé au n° 3 est exprimé sous d'autres termes en DA, aux n° 1 et 5.

⁹ *Augustinus*, t. II, liv. 3, ch. 18, Rouen, 1652.

¹⁰ *Id.*, t. III, liv. 4, ch. 1-11.

¹¹ Selon l'évêque d'Ypres, la grâce intervient en l'homme pour lui faire choisir une *délectation céleste* sans que sa volonté y ait part, par pure gratuité divine. Les jansénistes taxèrent de semi-pélagiens les théologiens soutenant qu'il est essentiel à l'homme de coopérer à son salut par la fidélité à la grâce suffisante. Cf. *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. X, col. 449s, art. Jansénisme.

¹² CL 17,187 = I 3,13,1. Ailleurs, La Salle écrit au sujet de ces tendances mauvaises: « *Dieu aussi ne nous commande rien d'impossible comme serait de ne pas ressentir quelquefois ces sortes de [...] mouvements déréglés qui s'élèvent en la chair contre la raison [...] parce que le péché n'est pas dans la chair mais dans la volonté* » (CL 20,150 = DA 211,0,9).

¹³ Il écrit cependant : « *Les mauvaises pensées et les mauvais désirs ne sont pas toujours péché, car ils peuvent se former dans l'esprit ou dans l'appétit sensitif sans que la volonté y ait part* » (CL 20,149 = DA 211,0,6).

¹⁴ « *Le moyen dont nous pouvons nous servir pour ne pas offenser Dieu par des mauvaises pensées et des mauvais désirs est de mortifier nos sens extérieurs et nos passions, et de porter notre esprit à Dieu lorsque nous avons de mauvaises pensées* » (CL 20,151 = DA 210,0,10).

¹⁵ La Salle doute de *la sagesse du monde* lorsqu'il écrit qu'elle sert de *couverture au péché* (MR 194,2). On notera que cette appréciation ne porte pas sur chaque humain dans son être personnel, mais sur le monde au sens d'ensemble des forces s'opposant au règne de Dieu.

¹⁶ Le texte de l'édition *princeps* est: « *pour réparer le salut* » (MD 25,1). Ce n'est là ni un langage théologique traditionnel, ni une tournure lasallienne. Les *Œuvres complètes* (Rome, 1993) proposent: « *pour préparer le salut* », expression qui se heurte aux mêmes objections. On suppose aisément un lapsus commis par l'auteur ou par un copiste ou par l'imprimeur qui aurait eu en tête une expression comme *réparer le péché d'Adam* ou *réparer un tort*. Le verbe *opérer* nous semble mieux convenir, parce qu'il est traditionnel chez les auteurs chrétiens de ce temps et parce que La Salle lui-même l'employé six autres fois associé à *salut* et une fois associé à justification.

¹⁷ On peut s'étonner de l'expression *éviter le péché plus que l'enfer*. Seule une conception oblatrice des réalités spirituelles permet de lever un tel dilemme.

¹⁸ CL 21,12 = DB 2,13,7; CL 23,284 = GA 0,18,2. La Salle semble s'être inspiré des *Devoirs du chrétien*, catéchisme publié en 1672 par Claude Joly, évêque d'Agen : « *Le péché est un plus grand mal que la pauvreté, la maladie et la mort [...] parce qu'il est la cause et le plus grand de tous les maux que nous souffrons en cette vie et en l'autre; qu'il les renferme tous et qu'il mérite tous les châtements possibles* » (p. 130).

¹⁹ C'est la doctrine de Trente : « *Non seulement par les peines spontanément recherchées pour réparer le péché ou imposées par le prêtre en proportion de la faute, mais encore (et ceci est la plus grande preuve d'amour) par les épreuves temporelles infligées par Dieu et patiemment supportées par nous, nous pouvons satisfaire par Jésus-Christ près de Dieu le Père* » (session 14, ch. 9).

²⁰ La Salle s'appuie sur Trente (session 14, ch. 8).

²¹ Louis Tronson (1622-1700), supérieur général de Saint-Sulpice. La citation est tirée de l'une des nombreuses éditions manuscrites des *Examens particuliers* (Archives de l'auteur, p. 371). Une telle doctrine se retrouve

chez La Salle, dans plusieurs méditations, dans EM et dans le *Recueil* (CL 15,55-65 = R 13).

²² CL 14,68 = EM 8,200,1 citant 1 Jn 3,8. Voir en CL 50,413, la note 200 qui commente ce texte lasallien.

²³ On trouve des citations ou allusions bibliques en CL 20: 167, 169, 182 = DA 213,0,13; 214,1,2; 215,0,6-7. Également, et plus nombreuses, en CL 20: 274, 275,282, 309, 316, 335, 336, 340 = DA 306,0,1-2; 307,1,6; 307,4,15 ; 307,5,4 ; 307,7,4 et 7 ; 307,8,2-4.

Thèmes complémentaires

Amour-charité
Confession
Conversion

Esprit du monde
Grâce
Imitation du Christ

Pénitent
Rédemption
Vertu

BIBLIOGRAPHIE

CHARLES BORROMEE, (saint), *Instructions [...] aux confesseurs de sa ville et de son diocèse, traduite de l'italien en français*, 6^e édition, Paris, Ch. Angot, 1693 (première édition vers 1657).

CHIFFLET, Ph., *Sacrosancti et œcumenici concilii Tridentini canones et decreta*, Paris, 1870.

DELHAYE, Ph., et collaborateurs, *Théologie du péché*, Paris, Lethielleux, 1957.

DELUMEAU, J., *Le péché et la peur, La culpabilisation en Occident du 13^e au 18^e s.*, Paris, Fayard, 1983.

DIUMENGE, L., *El amor de Dios en la espiritualidad de JBS*, Madrid, San Pio X, 1970.

POURRAI, H., *Histoire de la spiritualité chrétienne*, t. IV, Paris, Lecoffre, 1947.

RONDET, H., SJ, *Gratia Christi, Essai d'histoire du dogme*, Pairs, Beauchesne, 1948.

RONDET, H., SJ, *Notes sur la théologie du péché*, Paris, Lethielleux, 1957.

CAMPOS, M., ET SAUVAGE, M., *Explication de la Méthode d'oraison* [de SJBSJ, Rome (CL 50), 1989.

VARELA, L., *Biblia y espiritualidad en SJBS*, Madrid, San Pio X, 1966.

Fr. Gilles BEAUDET
Introduction et conclusion par Fr. Alain HOURY

90. PIÉTÉ

Sommaire

1. La piété en France au XVII^e siècle

1.1. La piété était alors comprise comme une vertu morale manifestant l'attachement à Dieu et à des causes sacrées. 1.2. La spiritualité chrétienne considérait la piété à la fois comme vertu et comme don du Saint Esprit, associée à l'idée de dévotion.

2. Enseignement et exemple de J.-B. de La Salle sur la piété

La Salle parle de la piété comme 2.1. une attitude d'esprit et de cœur dans les comportements à caractère religieux, 2.2. la qualité d'une vie consacrée à Dieu, 2.3. un ensemble de pratiques dénommées « exercices de piété », 2.4. une catégorie d'imprimés: traités, cantiques, images. 2.5. Lui-même manifestait de la piété dans son respect de la présence de Dieu, sa pratique de la prière et des autres exercices de la vie religieuse, son estime du sacerdoce et son dévouement aux autres.

1. LA PIÉTÉ EN FRANCE AU XVII^e SIÈCLE

1.1. Le sens du mot

Le *Dictionnaire universel français et latin* dit de Trévoux (édition de 1721), définit la piété comme une vertu morale qui nous pousse à avoir du respect pour Dieu et les choses saintes. Le mot *dévotion* est souvent pris comme synonyme. Les dictionnaire de Richelet (1680), de Furetière (1690) et de l'Académie (1694), suivant un ancien usage, donnent comme sens secondaires l'idée d'amour filial et celle de dévouement patriotique à son pays.

2. La piété dans la spiritualité catholique

Au seizième siècle, la piété était comprise comme une vertu aussi bien que comme un don du Saint-Esprit, selon la définition scolastique. La vertu de piété était comprise comme une attitude de respect à l'égard de Dieu, un respect filial pour le pays, pour les parents et, par extension, pour toutes les personnes. Cette signification plongeait ses racines ultimes dans des

auteurs latins, tels que Cicéron et Virgile, et des Pères de l'Église notamment saint Cyprien et saint Augustin. Quant au don du Saint-Esprit, il doit nous porter à rendre un culte à Dieu comme Père aimant et à respecter toutes les personnes comme images de Dieu et appartenant à Dieu. C'est l'une des formes de l'amour chrétien.

Au XVII^e siècle, le mot *dévotion* était plus souvent utilisé que celui de *piété*. Mais, vers la fin du siècle, le terme *dévotion* connut une certaine désaffection à cause des pratiques ostentatoires - que beaucoup estimaient exagérées - des «*dévots*».

Néanmoins, La Salle utilise fréquemment *dévotion* (167 fois comparé aux 295 emplois du mot *piété*) et souvent comme synonyme de piété. Dans la moitié environ des emplois, le mot a le sens restreint de pratiques en honneur de la très sainte Vierge, des saints ou des mystères de la vie de Notre Seigneur, selon un usage alors courant.

Le mot *piété* était aussi utilisé à cette époque pour caractériser l'attitude d'une personne dont la vie tout entière était un culte fervent à Dieu, comprenant tous les actes des vertus chrétiennes.

L'expression *piété solide* était employée pour désigner l'assiduité à certaines actions ou pratiques telles que les prières vocales, la méditation, le renoncement, les jeûnes, la pureté de vie, la vigilance, la lecture spirituelle... En même temps, on percevait un danger dans le fait de donner trop d'importance aux actions extérieures qui risquaient d'être prises comme fins et non comme moyens. La *piété solide* insistait

donc sur les qualités intérieures d'un amour désintéressé de Dieu et de son règne.

Au delà de l'idée de vertu personnelle, le mot *piété* s'appliquait à tout le champ des activités de ce domaine. Ainsi il devint commun de parler de *pratiques ou d'exercices* de piété, de *manuals ou d'ouvrages* de piété, de *lettres* de piété. Autant dire que la *piété* était alors un véritable genre littéraire.

En art, l'*image de piété* était très populaire, qu'elle soit l'œuvre des graveurs, des aquarellistes ou des praticiens du Canivet (= papier découpé).

2. ENSEIGNEMENT ET EXEMPLE DE J.-B. DE LA SALLE SUR LA PIÉTÉ

2.1. Une attitude intérieure

Dans son ouvrage, *Les Devoirs d'un chrétien* (CL 20,167 = DA 213,0,13), La Salle dit que certaines actions de piété peuvent remettre les péchés véniels si elles sont accomplies avec les dispositions convenables. Comme exemples, il donne les mortifications, la privation de quelques plaisirs pour l'amour de Dieu, les aumônes, la récitation de certaines prières comme le *Notre Père* ou certains psaumes.

Dans tous ses écrits, La Salle se réfère souvent aux exercices et aux pratiques de piété, bien que ce sens restreint et spécifique représente à peine 20% des emplois du mot (exactement 53 sur un total de 295).

2.2. Une qualité de vie

La Salle emploie aussi le mot *piété* dans un sens plus large, pour désigner la qualité de vie qui anime la personne tout entière. Quoique le partage soit souvent délicat entre les cas où La Salle vise le sens restreint et ceux où le mot est pris au sens large, *piété*, sous sa plume, peut désigner l'esprit ou le style animant toute la vie d'un chrétien fervent; non seulement les gestes de dévotion mais aussi tous les actes vertueux d'inspiration chrétienne.

Un exemple de cet emploi du mot *piété* au sens large, une qualité qui transforme la vie entière d'une personne, se trouve dans le catéchisme intitulé *DM culte extérieur et public*. A la demande : *En quoi a paru la piété particulière de saint Barnabe ?* l'auteur répond que *tout le monde le regardait comme un homme plein*

de bonté et rempli de foi et du Saint-Esprit » (CL 22,271 = DC 44,17,6).

Autre exemple: la remarque faite par J.-B. de La Salle que la piété des parents de Jean le Précurseur *n'était pas un modèle suffisant de celle que Dieu demandait de lui* (MF 138,2). De même, saint Bruno ne pouvait se contenter de *la piété qu'il s'était acquise dans l'état ecclésiastique* (MF 174,2). L'un comme l'autre, ces saints furent appelés au retrait du monde, à une mortification extrême et à une prière continuelle de façon à parvenir à la piété que Dieu demandait d'eux. Telles sont, dans l'enseignement lasallien, les conditions pour atteindre la très haute piété à laquelle certains au moins sont appelés.

Un dernier exemple de l'emploi par La Salle du mot *piété* pour décrire le style de vie d'une personne peut être emprunté aux *Méditations pour le temps de la retraite*. Il y est question de la satisfaction que peut éprouver un maître voyant ses anciens élèves pratiquer le bien et *vivre avec justice et piété* (MR 207,3 citant Tt 2,12).

2.3. Les « exercices de piété »

La Salle parle aussi de la piété comme d'une des qualités nécessaires à l'enseignant et s'incarnant dans des pratiques ou « exercices » spécifiques : prières vocales ou mentales, lectures, gestes de vénération... Les écoliers, eux aussi, doivent être initiés à la piété qui est composante de la formation de leur personnalité de chrétiens.

2.4. Les livres et les images de piété

Dans quelques cas, en outre, La Salle se réfère aux livres de piété, aux maximes de piété, aux cantiques et aux images pouvant porter à la piété, en particulier dans la *Conduite des Écoles* (CL 24, passim).

On remarque que La Salle ne parle pas de la piété comme attribut de Dieu ou don du Saint-Esprit, non plus que dans le sens de dévouement à son pays et à ses parents.

2.5. La piété personnelle de J.-B. de La Salle

Le biographe J.-B. Blain, décrivant les vertus de J.-B. de La Salle, ne fait pas de la piété une tête de chapitre. Cependant, cette vertu est présente dans

les développements consacrés à la foi et à la charité du serviteur de Dieu, notamment quand l'auteur évoque sa haute estime du sacerdoce (CL 8,236s), sa pratique de la prière et son respect pour la présence de Dieu (CL 8,270s).

Les premiers biographes s'accordent pour dire qu'il fut, dès l'enfance, enclin aux pratiques de piété. Ils rappellent que son père et son grand-père l'avaient très tôt initié à la récitation de l'office divin. On relève également, comme marques de piété, son choix de la prêtrise avant même ses onze ans, sa fidélité à cette vocation après la mort de ses parents, son souci de ses frères et sœurs dont il est le tuteur, le fait qu'il s'assujettit au travail des enseignants et son dévouement héroïque pour l'établissement de l'Institut.

La piété, aujourd'hui, est plutôt définie comme esprit de religion et souci d'intériorité; sensiblement, ce que La Salle appelait « esprit chrétien ». Ainsi comprise, la piété peut être dite le but ultime de l'école chrétienne. Mais, en de nombreux pays, le mot lui-même ne semble pas adéquat pour inspirer les jeunes. « Piété » ne fait pas partie de leur vocabulaire.

Une éducation à l'esprit de foi, nourrie de la connaissance de l'Évangile, pourrait faire naître la piété telle que La Salle l'entendait. N'est-elle pas le fruit principal de l'esprit de zèle qui s'obtient par la prière, la vigilance, l'instruction et le bon exemple du maître? (RC 2,10).

Thèmes complémentaires

Amour-Charité
Cantique spirituel
Éducation-Élever

Esprit du christianisme
Exemple-Édification
Exercices

Foi (Esprit de)
Prière
Religieux

BIBLIOGRAPHIE

BLAIN, J.-B., *La Vie de M. Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, 1733, (CL 7 et 8).

Dictionnaire de spiritualité, vol. XII, p. 1726-1741, Paris, Beauchesne.

Dictionnaire universel français et latin, Trévoux, 1721.

Fr. Augustine LOES
Traduit de l'anglais par Fr. Joseph LE BARS

91. PRIÈRE

Sommaire

Hors-texte: Les prières quotidiennes des Frères des Écoles chrétiennes (extraits).

1. La prière dans l'entourage de J.-B. de La Salle

1.1. La prière liturgique 1.2. La prière privée 1.3. L'enseignement sur la prière

2. La prière dans la vie de J.-B. de La Salle

3. La prière dans les écrits de J.-B. de La Salle

3.1. Les textes 3.2. Pourquoi prier 3.3. Qui prier 3.4. Pour qui prier 3.5. Que demander 3.6. Quand prier 3.7. Dispositions intérieures pour prier 3.8. Le cadre social de la prière 3.8.1. Dans la vie familiale ou scolaire 3.8.2. A la messe quotidienne 3.9. L'oraison mentale pour « s'unir intérieurement » à Dieu.

4. Intérêt pour notre temps de l'enseignement lasallien sur la prière

4.1. Une prière nourrie de la Bible 4.2. Une prière ministérielle pour des éducateurs.

1. LA PRIERE DANS L'ENTOURAGE DE J.-B. DE LA SALLE

1.1. La prière liturgique

Dans l'atmosphère massivement chrétienne qui caractérise la société française du temps de saint Jean-Baptiste de La Salle, la prière occupe un espace significatif.

La prière liturgique, tout d'abord, marquée par la distance entre clergé et fidèles ainsi qu'entre latinisants et « ignorantins », malgré les efforts faits pour rendre accessible le sens des gestes et des paroles sacrés et pour faire participer le peuple à l'action sacrée au moyen du chant, des processions, etc.

De nombreux diocèses français ont alors des rites particuliers, avec des textes liturgiques propres s'ajoutant ou se substituant à ceux du missel de Pie V, mais toujours en latin.

1.2. La prière privée

A l'usage des laïcs et des religieuses, on voit se développer des « petits offices » qui associent cer-

tains éléments de l'office divin, notamment des psaumes, au goût alors très prononcé pour les « dévotions particulières » (par exemple envers l'Enfant-Jésus, la Vierge ou saint Joseph).

L'oraison mentale est en haute estime et sa pratique se répand au point qu'en certains milieux, on observe une relative désaffection à l'égard de la prière vocale privée. Les traces écrites qui en demeurent sont imposantes, qu'il s'agisse de « méthodes d'oraison » ou de recueils de sujets de méditations.

Les pratiques privées, individuelles ou de groupe, sont multiples, comme en témoigne l'abondante production d'opuscules pieux qui proposent des prières pour les malades, pour les agonisants, pour les âmes du purgatoire, pour diverses nécessités, pour les moments d'épreuve, de doute, de souffrance ou de deuil. Malgré les mises en garde papales, des prières litaniques nouvelles sont mises en circulation, dont quelques-unes ont survécu à leur époque.

Les saints les plus invoqués, après ceux de la « sainte parenté » de Jésus-Christ, sont les saints guérisseurs et ceux dont les fêtes rythment la vie rurale. Dans la société cultivée et singulièrement chez Pierre de Bérulle et les auteurs de l'école française de spiritualité, le christocentrisme a nourri une forte dévotion mariale ainsi que les dévotions aux mystères de Jésus-Christ: la Sainte-Enfance, la Passion, l'Eucharistie, le Sacré-Cœur.

1.3. L'enseignement sur la prière

Les maîtres spirituels, non seulement recommandent à leurs disciples des pratiques ponctuelles de prière, mais ils les incitent à accomplir toutes leurs actions en esprit d'adoration et en union avec les dispositions intérieures du Verbe incarné. Ils leur propo-

sent d'imiter le Christ d'une imitation intérieure, ayant avec lui un même esprit, un même cœur, une même volonté.

Les catéchismes du temps parlent tous de la prière dont ils développent les aspects classiques sous forme d'un commentaire du *Notre Père*, ou à partir d'un plan plus théorique tel que:

- Nécessité et avantage de la prière,
- Qui prier,
- Pour qui prier,
- Quand et comment prier.

Certains manuels - pas tous - vont plus loin et suggèrent une véritable intériorisation de la foi, l'apprentissage d'une prière animée d'un souffle spirituel intense. C'est le cas, on le verra, de celui de J.-B. de La Salle.

2. LA PRIERE DANS LA VIE DE J.-B. DE LA SALLE

Dès son plus jeune âge, Jean-Baptiste de La Salle se plaisait à la prière. Chanoine, il se montrait assidu à la prière publique de l'Église. À mesure qu'il avançait dans les ordres sacrés, il progressait dans l'exercice de la prière. Sa vie fut une conversation ininterrompue avec Dieu. Jusqu'à la fin de ses jours terrestres, il fit effort pour participer aux exercices de la communauté, notamment aux prières vocales, comme chacun des Frères (MAR 2; CL 8,238 et 278; LA 4,7).

Que signifiait pour lui la prière? À en croire ses premiers biographes, c'était l'un de ses *délices*, l'une de ses *armes ordinaires* (MAR 117), la seule qu'il se plaisait à manier contre ses ennemis. Elle était son *asile sûr* quand il avait besoin des lumières de l'Esprit Saint, son *recours* pour obtenir des grâces spéciales et la source où il puisait la *grandeur d'âme nécessaire pour réaliser l'œuvre à laquelle Dieu l'appelait* (CL 8,280s; cf. MAR: 59, 117). Il considérait comme des *pertes* les périodes où il n'avait pas pu s'adonner à ses exercices ordinaires, par exemple les longues *maladies; pertes* qu'il ne manquait pas de réparer convenablement (MAR 243).

« *Le serviteur de Dieu était si ami de la prière que tout lieu lui était propre pour y vaquer, même les rues de Paris* » (CL 8,283). De même, tout temps lui était bon pour prier, pendant le jour et souvent aussi pendant la nuit, dans toutes les circonstances de la vie, mais plus particulièrement avant de prendre des

décisions de conséquence (MAR 19, 38, 47, 74, 106, 232; CL 8: 119, 280, 290, 365). Dans les *Règles que je me suis imposées* (CL 10,115 = EP 3,0,6-7), il s'engage à prier dès lors qu'un Frère lui demande conseil ou lui confesse quelque chose de grave. Toujours dans ce « projet personnel », il se propose de prier avant de sortir de la maison (1), avant de voyager (11), en passant devant une église (17), au début de chaque action (18), en entrant à la maison ou dans sa chambre (19). On remarquera que, dans ce texte, La Salle s'engage personnellement sur les points mêmes auquel il exhorte l'ensemble des chrétiens dans son catéchisme (CL 20,488s = DA 405,5).

Sa prière embrassait un champ très large de personnes et d'institutions: les chrétiens en général, ses parents et amis (LI 120,4), ses pénitents, les pécheurs qu'il tentait de convertir, ses disciples, son Institut, ses activités et l'Église. Par rapport à ses Frères, non seulement il pria pour eux et avec eux, mais encore, dans les moments difficiles pour la communauté naissante, il organisait des tours de prière, au long des journées (MAR: 95, 117; CL 8: 134, 223, 283, 346, 349; LC 97,1-3).

Il pria *de bouche et de cœur*, selon une formule de l'époque pour désigner la prière vocale et mentale. Parmi les prières vocales, il s'imposait de réciter chaque jour le Pater *avec la plus grande dévotion, attention et toute la foi possible* (EP 3,0,20) et de ne pas se

Prières quotidiennes des Frères des Ecoles chrétiennes (extraits)

PRIERE DU MATIN

Adorons Dieu et rendons-lui nos devoirs

Mon Dieu, je me reconnais indigne de paraître devant vous et de vous rendre mes devoirs, ayant abusé tant de fois de votre bonté et de vos grâces. Je vous demande très humblement pardon de l'abus que j'en ai fait et du grand nombre de péchés que j'ai commis jusqu'à présent, et je suis résolu, avec le secours de votre sainte grâce, de n'aimer rien que vous ou en vous et de vous aimer de tout mon cœur.

Je m'unis à mon Sauveur Jésus pour vous rendre en lui et par lui toutes les adorations qui vous sont dues; et dans cette union je vous remercie de toutes les grâces et de tous les bienfaits qu'il vous a plu de me faire: de m'avoir donné la vie, de me l'avoir conservée jusqu'à présent, de m'avoir fait chrétien, de m'avoir retiré du monde et délivré de mes péchés, de m'avoir conservé pendant cette nuit et donné cette journée pour vous servir.

Je vous offre toutes les pensées, paroles et actions que je produirai pendant ce jour, afin qu'elles vous soient toutes consacrées et qu'elles me procurent votre saint amour qui est tout ce que je souhaite.

Je vous offre la nouvelle vie que vous venez de me donner en me retirant du sommeil. Je vous prie qu'elle me soit une vie de grâce et que je puisse dire dès à présent que ce n'est plus moi qui vis mais que c'est Jésus-Christ qui vit en moi.

Ne souffrez donc plus, ô mon Dieu, qu'il y ait rien en moi qui s'oppose à votre sainte volonté. Détruisez toutes mes inclinations et anéantissez en moi tous les sentiments de la nature qui voudraient s'emparer de mon cœur, afin qu'il ne se conduise plus que par votre divin Esprit.

Je m'engage, pour l'amour de vous, à toutes les violences qu'il faudra me faire pour mourir à moi-même et ne plus vivre que pour vous. Je renonce à mon propre esprit et à tous les plaisirs que je pourrais prendre dans l'usage de mes sens. Je m'abandonne tout à vous pour souffrir aujourd'hui dans toute l'étendue de vos désirs.

Donnez-nous, ô mon Sauveur Jésus, cette perfection que vous témoignez désirer de nous dans votre saint Évangile et cette union que vous avez demandée pour nous au Père éternel avant votre mort.

PRIERE AVANT LE DINER

Demandons à Dieu la grâce de prendre saintement notre repas

Mon Dieu, j'adore la bonté qui vous a fait instituer le repas pour la réparation de nos forces et pour la conservation de notre vie.

J'adore les saintes intentions que vous avez eues dans cette institution qui ont été que nous puissions rétablir en nous ce qui y aurait été détruit par le travail pour nous employer ensuite plus fortement à votre service.

J'adore les saintes dispositions de Jésus-Christ votre Fils dans les repas qu'il a pris sur la terre pour nous apprendre à sanctifier les nôtres.

Et afin que je puisse m'unir à ses saintes dispositions et correspondre à vos saintes intentions, pénétrez-moi si intimement de votre sainte présence que je ne m'approche de la table qu'avec un très profond respect pour y prendre seulement mes besoins [...].

Animez-moi de votre Esprit pour me séparer de l'avidité que je pourrais avoir à ces viandes et pour renoncer à tous les mouvements de sensualité qui pourraient s'exciter en moi durant le repas. Faites, ô mon Dieu, que pendant que mon corps prendra sa nourriture mon esprit se rassasie en vous et que mon cœur goûte les douceurs de votre amour avec plaisir.

On s'accorde pour attribuer à saint Jean-Baptiste de La Salle les anciennes prières quotidiennes des F.E.C. attestées de source écrite depuis 1738 (AMG) mais que leur contenu rattache aux courants spirituels du 17^e siècle.

PRIERES DU SOIR

Renouvelons notre attention en la sainte présence de Dieu

Que nos prières, ô mon Dieu, montent jusqu'à vous, et que votre miséricorde descende sur nous.

Esprit Saint, venez en nous pour nous sanctifier, remplissez nos cœurs de votre sainte grâce et allumez en nous le feu de votre divin amour. Et comme vous avez uni un grand nombre de différentes nations dans une même foi, confirmez-nous aussi dans la foi et dans l'union que vous nous avez donnés et que nous ne pouvons conserver que par vous.

Adorons Dieu et rendons lui nos devoirs

Que la très sainte et indivisible Trinité soit bénie, maintenant et à l'avenir, dans tous les siècles.

Je vous adore, Jésus-Christ mon Sauveur, et je vous rends grâce de ce que par vos souffrances et par votre mort sur la croix vous avez racheté tous les hommes. Vous qui avez tant souffert pour l'amour de nous, faites-nous miséricorde.

Mon Dieu, je vous adore avec un très profond respect et je vous aime de tout mon cœur comme celui qui m'avez donné l'être, qui m'avez racheté et qui m'avez fait toutes sortes de biens; et comme étant en vous-même infiniment bon et infiniment aimable. J'adore et j'aime vos infinies perfections, et je vous demande la grâce de m'en faire participant. Je suis vôtre, ô mon Dieu, parce que vous m'avez fait ce que je suis. Faites que je sois aussi tout à vous et que, n'ayant en vue que de vous aimer, je ne fasse rien qui soit capable, non seulement de me séparer éternellement de vous, mais de me priver même pour peu de temps de votre saint amour.

J'accepte de bon cœur toutes les peines et les misères que vous voulez que je souffre dans cette vie, parce que tel est votre bon plaisir et qu'elles me procureront un bonheur éternel. Et comme je veux tâcher de vous plaire dans toute ma conduite, faites, ô mon Dieu, que j'aime tout ce que vous aimez et que je haïsse tout ce qui vous déplaît.

Vous voulez, mon cher Jésus, que je vous aime. Puis donc que, pour mériter votre amour, il faut mener une vie semblable à celle que vous avez menée sur la terre, faites-moi la grâce d'entrer dans les pratiques de votre vie sainte et de vous imiter dans vos souffrances, afin que je vous soie toujours inséparablement uni.

Remercions Dieu de ses grâces et de ses bienfaits

Mon Dieu, je vous remercie, par Jésus-Christ notre Seigneur, de toutes les grâces et de tous les bienfaits qu'il vous a plu de me faire; de m'avoir donné la vie et de me l'avoir conservée jusqu'à présent, de m'avoir fait chrétien, de m'avoir retiré du monde et délivré de mes péchés, et de toutes les grâces particulières que vous avez eu la bonté de me faire aujourd'hui. [...]

Demandons à Dieu pardon de nos péchés

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis contre votre divine majesté. Mon cœur en est pénétré de douleur, et la cause de sa douleur est la considération de votre bonté, l'horreur que vous avez de mes fautes, la peine qu'elles méritent et l'état dans lequel je suis de ne pouvoir une digne pénitence.

Ah, mon Dieu ! comment ai-je été si misérable que de retomber tant de fois dans le péché, après vous avoir toujours promis de changer de vie. Je suis confus de paraître devant vous après tant de rechutes et tant d'infidélités; et si je n'étais persuadé de la grandeur de votre miséricorde, j'aurais bien sujet, dans l'état où je suis, de n'en espérer aucun pardon. Je me présente donc à vous attiré par votre bonté et tout couvert du sang précieux de mon sauveur Jésus, vous priant de me reconnaître à ses livrées et de me conserver votre sainte grâce. Je vous assure que, nonobstant toutes mes mauvaises inclinations et les affections déréglées de mon cœur, je vus être tout à vous et ne jamais vous offenser. [...]

Abandonnons-nous entièrement à Dieu et offrons lui le sommeil que nous allons prendre

Mon Dieu, je m'offre tout à vous; faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Ma vie est en votre pouvoir. Si vous voulez me l'ôter, je vous l'offre; si vous me la laissez, j'en suis content. Je m'abandonne entièrement à votre sainte volonté.

Je vous offre, ô mon Dieu, le sommeil que je vais prendre en l'honneur de votre repos éternel et de celui que mon sauveur Jésus a pris étant sur la terre. [...] J'accepte ce repos comme l'image de votre paix, le rétablissement de mes faiblesses, la cessation de mes péchés, l'avertissement de ma mort et la figure du repos dont on jouit dans le Ciel.

coucher sans avoir achevé la récitation du chapelet, qu'il égrenait en parcourant les rues de la ville. Il s'était fait *un petit recueil d'élévations de cœur à Dieu et d'oraisons qu'on appelle jaculatoires tirées en entier des psaumes et des passages de la sainte Écriture, les plus affectifs et les plus tendres, afin de ne dire à Dieu que ce que Dieu lui-même nous a enseigné de lui dire* (CL 8,292; cf. CL 8: 103, 283, 290).

Apprendre aux autres à prier fut une des grandes préoccupations de La Salle, comme fondateur. Dès qu'il apporta son concours à l'organisation des écoles et à la formation des maîtres, il incita ceux-ci à s'imposer collectivement, à heures fixes, des *exercices journaliers* parmi lesquels la prière tenait une place cen-

trale. Pendant l'année si importante de 1681, il se consacra à les familiariser avec ces exercices. Puis, ayant des novices, ceux-ci croissaient à *l'ombre de ses prières* et se fortifiaient spirituellement en s'initiant à la méthode d'oraison. Les Frères un peu plus anciens étaient accompagnés dans leur « formation permanente » par leur Fondateur qui (sauf exceptions temporaires) n'admettait pas des conditions de vie qui ne leur laissent pas un temps suffisant pour s'adonner à l'oraison et à la prière vocale (MAR 27, 30, 163; CL 8,367). Enfin, il voulait que les Frères communiquent à leurs élèves ce qu'ils pratiquaient eux-mêmes afin de leur inspirer l'amour de la prière et de leur apprendre à prier (MD 60,3; MR 202,2).

3. LA PRIERE DANS LES ECRITS DE J.-B. DE LA SALLE

3.1. Les textes

En plus de son propre exemple, La Salle a laissé dans ses écrits de nombreux textes sur la prière. Dans les *Devoirs d'un chrétien* d'abord (CL 20,403-494 = DA 400; CL 21,243-304 = DB 4; CL 23,457s = PA 0,29); au long des *Méditations*, ensuite, et particulièrement MD 36-39 et MD 62; dans le *Recueil* également, concernant les prières vocales (CL 15,195-200 = R 16,4) et l'oraison (CL 15,8 = R 7).

Le livre des *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les écoles chrétiennes présente*, les prières vocales qui rythmaient la vie des écoliers depuis la rentrée jusqu'à la sortie des classes. La *Conduite des Écoles chrétiennes*, en bien des passages, donne des indications sur la manière de prier pendant la journée de classe.

Instructions et prières présente des modèles de prières. Toute une expérience y est condensée qui suggère des attitudes et des sentiments que peut exprimer un chrétien dans sa conversation avec le Seigneur. De plus, comme La Salle lui-même le dit (CL 17,174 = I 3), ces textes remplissent une fonction pédagogique. Sous forme de prière, ils instruisent du dogme, de la morale et de la spiritualité.

Pour les Frères, de plus, le fondateur a écrit *l'Explication de la méthode d'oraison* (EM) dont la destination première était d'initier les novices à l'oraison mentale mais qui ouvre aux plus avancés des perspectives d'une grande élévation. (Voir ci-après en 3.9).

3.2. Pourquoi prier

« *On ne doit point ordinairement avoir d'affaire plus pressée que de prier Dieu* » (CL 20,485 = DA 405,4,4). Pourquoi donc?

Dieu est *le Père des lumières*. De lui vient tout don parfait (MF 95,1, citant Jc 1,17). Sans lui, il n'y a, pour notre vie, aucun secours, aucun soulagement. Dieu est plus disposé à nous accorder ce que nous lui demandons que nous n'avons d'affection à le prier (CL 20,432 = DA 402,1,18; cf. MD 36,1; 38,1). Mais il faut le prier, c'est-à-dire lui demander sa grâce.

Créés par Dieu et pour lui seul, les humains ont l'obligation de lui **rendre hommage**; comblés tous les jours de ses bontés, ils doivent continuellement se montrer reconnaissants. Enfants adoptifs de Dieu, membres de Jésus-Christ, temples de l'Esprit Saint, c'est pour eux un devoir de redire chaque jour la prière d'offrande à Dieu de leur corps et de leur âme (CL 20,411s = DA 401,2).

Pour répondre au dessein de Dieu et être sauvés, ils doivent connaître le bon chemin et pratiquer les vertus qui aident à le parcourir, faire le bien avec persévérance, grandir dans la piété, se remplir de Dieu et de son Esprit. Affaiblis par le péché, ils ont besoin de l'aide de la grâce pour être agréables à Dieu et pouvoir l'aimer. C'est la prière qui leur vaut cette grâce (MD 36,1-2; MF 80,2; 95,1; 107,1; 129,1; 161,1; 174,3; CL 18,52 = E 13,8; CL 20,198 = DA 300,10; CL 20,411 = DA 401,2,1s; CL 20,442 = DA 403).

L'éducateur qui a charge d'âme doit savoir qu'il est incapable de produire par lui-même aucun bien dans l'ordre du salut (MF 195,1). Toute entreprise, tout travail dans cet ordre et dans celui de la gloire de Dieu ne sera fructueux qu'à la condition **d'être béni de Dieu** et *dirigé par son Saint-Esprit* (MF 107,1). *Car c'est à Dieu seul à donner la véritable sagesse qui est l'esprit chrétien* (MF 157,2).

Si l'on veut obtenir **les grâces nécessaires pour bien remplir son emploi** (MF 80,2; 95,1; cf. MF 108,1 ; MR 198,1), se bien acquitter de son ministère (MR 196,1), avoir les lumières nécessaires pour former Jésus-Christ dans ses disciples (MF 80,2), leur obtenir la piété (MF 157,2), produire des fruits dans son ministère (MF 159,2 et 161,2), il est nécessaire de recourir à prière : « *Vous ne feriez, pas un grand fruit à leur égard si vous ne possédiez pleinement l'esprit d'oraison qui donne l'onction sainte à vos paroles et qui les rend tout à fait efficaces, en pénétrant le fond des cœurs* » (MF 159,2; cf. MF 129,2 et 148,2).

Tels sont quelques-uns des *merveilleux effets que produit la prière* dont parle La Salle (MF 157,2); mais il y a plus. Elle dispose à **recevoir l'Esprit Saint** et sa sagesse (MD 42,3; MF 119,2). Comme au temps de Moïse, elle apaise *la colère de Dieu irrité contre les hommes* (CL 20,422 = DA 401,3,13). Elle nous fait converser familièrement avec Dieu (CL 17,275 = I 6,27), et participer à l'occupation des anges (CL 20,417s = DA 401,3,2). Elle nous délivre des dangers temporels et spirituels (CL 20,421 = DA 401,3,10). C'est une divine médecine qui enlève du cœur toute malice (MD 36,2) et en éloigne les tentations (MF 174,3; CL 20,440 = DA 402,2,13; MD 36,3). Par la prière, en effet, *Dieu devient notre force contre le démon* (MF 174,3), il nous dispose à lutter contre le monde (MF 182,2) en renonçant à ses plaisirs et nous donne du dégoût pour tout ce qui est terrestre (CL 20,422s = DA 401,3,14).

La prière **éloigne du péché** (MF 56,3; CL 20,416 = DA 401,2,10). Pour le pécheur, elle est *une ressource prompte et facile pour obtenir la grâce de la pénitence et du pardon* (MD 36,2). *Il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière* (CL 17,79 = I 1,8,14) pour obtenir ou recouvrer la grâce (MD 68,3; MF 174,3; MF 191,2; MF 122,6; MD 56,3).

La prière fait **habiter Jésus-Christ dans les cœurs** des fidèles afin de les transformer (CL 20,419 = DA 401,3,5; CL 22,156 = DC 42,6,6). Elle seule permet

d'assimiler les maximes de Jésus-Christ (MF 78,2). Elle facilite la pratique de la vertu (MD 36,1; CL 20,414s = DA 401,2,8). Elle obtient la persévérance dans le bien (LC 101,5) et dans l'état religieux (MF 174,3), même au milieu des persécutions (MD 78,3).

Le chrétien est donc invité à imiter la prière de Jésus-Christ, lui qui demandait au Père de sanctifier dans la vérité ceux qui croiraient en lui (MD 39,2). Tandis que le croyant chemine vers Dieu, la prière, source de consolations, lui est utile dans les peines. Elle le dispose à supporter les souffrances (MF 192,3), le fortifie et le soutient (CL 20,422 = DA 401,3,14; LI 122,6). Les joies fondées sur la prière sont inaltérables (MD 34,2; cf. MD 18,1).

En un mot, *la prière est la lumière de notre âme* (CL 20,413 = DA 401,2,5). Elle est nécessaire comme *la lumière est nécessaire dans le monde, la vie au corps pour se conserver et la médecine à un malade pour le guérir* (CL 20,416 = DA 401,2,11).

C'est pourquoi le Fondateur recommande à ses disciples une constante assiduité à la prière (MF 95,1). Tout chrétien doit la considérer comme nécessaire au salut : « *Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière et qu'on ne peut être sauvé sans prier Dieu avec attention et avec piété* » lit-on dans le *credo* écrit par La Salle à l'intention des écoliers (CL 17,79 = I 1,8,15 = article *Instruction* dans le présent volume). On ne peut s'abstenir de prier à moins d'une urgente nécessité (CL 25,157 = FD 26), éventuellement liée à la fonction que l'on exerce (CL 25,158 = FD 40).

Personne n'échappe au besoin de prière, ni les riches, ni ceux qui gagnent leur vie par le travail manuel et doivent demander leur pain quotidien. Les justes, non moins que les autres, se doivent de dire à Dieu : « *Pardonnez-nous nos péchés* » (CL 20,447s = DA 403,1,10-13).

Il n'y a pas d'excuse qui vaille pour se dispenser de la prière qui est un moyen *d'autant plus facile qu'il nous est toujours présent et que nous pouvons nous en servir quand nous le voulons* (MD 36,1).

3.3. Qui prier

En toute rigueur, c'est au **Père**, auteur de tout bien, que s'adresse notre prière. Lui seul est bon, lui seul est notre récompense, lui seul peut nous conserver la vie, nous donner son Esprit, sa grâce et son pardon (CL 20,457-459 = DA 404,1,1s).

Jésus-Christ. Comme toute oraison chrétienne, la prière lasallienne s'adresse au Père par l'intercession de Jésus-Christ, dans la mémoire de son action rédemptrice et de ses mérites infinis. Par l'offrande de sa vie et par sa mort, il a été fait notre médiateur : « *Notre confiance dans la prière ne peut pas avoir de si bons effets qu'elle ne soit fondée sur les mérites de Jésus-Christ [...]. Car ce n'est que par lui [...] que nous avons accès au Père* » (CL 20,432 = DA 402,1,20).

Parce qu'il est le Fils unique de Dieu, notre médiateur et notre intercesseur auprès du Père, parce qu'en lui nous avons accès à ce même Père, nous pouvons espérer que notre prière soit exaucée (MD 62,2; CL 20,459s = DA 404,1,6).

Le Saint Esprit. Sa présence est la condition nécessaire de la prière (CL 20,424 = DA 402,1,2). La Salle insiste fréquemment sur son inhabitation en nous afin qu'il prie en nous et pour nous (MD 62,2; CL 17,248 = I 6,2,2).

C'est un **don de l'Esprit** que l'aptitude à la prière : « *Comme nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu [...], il est nécessaire que l'Esprit de Dieu [...] nous fasse connaître ce qui nous convient et nous mette en état de l'obtenir de Dieu par nos prières* (CL 20,196 = DA 300,0,7; cf. CL 20,424 = DA 402,1,2).

Pour le Fondateur des Écoles chrétiennes, invoquer l'Esprit fait partie de la prière du maître et de l'élève, et du maître pour l'élève. Le maître demande à l'Esprit de lui révéler les dons que le Père lui accorde afin qu'il les communique à ses disciples (MF 189,1). L'élève au début de la classe demande l'assistance du Saint-Esprit pour bien prier (CL 18,7 = E 2,3; CL 18,26 = E 8,3). Maîtres et élèves, le premier jour de l'année scolaire, assistent ensemble à la messe du Saint-Esprit (CL 24,203 = CE 17,3,10).

Les saints auquel nous pouvons et devons nous adresser. Leur intercession est toujours agréable à Dieu mais, s'ils nous obtiennent des grâces, c'est uniquement par les mérites du Christ, dont ils participent comme étant ses membres (CL 20,460s = DA 404,2; MF 183).

Marie est la première de tous les saints à qui nous pouvons adresser nos prières. Pour deux raisons: 1 - *Parce qu'étant la créature la plus parfaite [...] elle a un très grand pouvoir auprès de Dieu* (CL 20,464 =

DA 404,3). 2- *Parce qu'ayant un très grand amour pour le salut des hommes, elle est toujours prête de nous donner son secours. C'est à elle surtout que nous recommandons le salut de notre âme et nous la prions qu'elle nous obtienne la grâce de Dieu en cette vie et sa gloire en l'autre* (CL 20,467 = DA 404,3,5). Chaque jour nous devons la prier (CL 22,212 = DC 43,6,3).

Dans les écoles chrétiennes, la première et courte prière que fait l'élève au début de la classe s'adresse à la très sainte Vierge (CL 24,3 = CE 1,1,9). Chaque jour, ensuite, on y invoque saint Joseph (CL 22,277 = DC 44,18,9) et, de manière globale, les saints patrons des paroisses et des personnes (CL 18,12 = E 2,16).

Les Anges et particulièrement les Anges Gardiens. Maîtres et élèves leur doivent respect, dévotion, invocation confiante et reconnaissante (CL 18,12 = E 2,15; CL 18,35 = E 9,10; MF 172,3). Parmi les anges, il faut invoquer particulièrement saint Michel (MF 125 et 169), *chef de tous les anges qui sont demeurés fidèles à Dieu* (MF 169,1) et qui *rendit gloire à Dieu avec les siens en s'écriant: 'Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir toute gloire'* (MF 169,2).

3.4. Pour qui prier

La prière lasallienne est catholique, c'est-à-dire universelle. Il importe de prier **pour tous les hommes**, sans distinction (CL 20,452 = DA 403,2,2), pour soi-même (CL 17,83 = I 1,7,41), pour les justes comme pour *les faibles dans la vertu* (CL 20,453s = DA 403,2,5).

Nous devons prier **pour les âmes du purgatoire**, car elles ne peuvent prier pour elles-mêmes (MF 185,3; CL 22,218 = DC 44,2,4). Il faut porter devant Dieu le souvenir des maîtres, élèves et autres personnes décédées qui nous sont recommandées (CL 18,18 = E 4). Nous sommes particulièrement obligés de prier pour les âmes de nos parents, amis et bienfaiteurs; pour celles qui seraient au purgatoire par notre faute; pour celles qui sont les plus oubliées ou qui souffrent le plus (CL 22,218s = DC 44,2,4).

Pour les vivants, il faut faire entrer dans nos intentions particulièrement les chrétiens qui vivent dans la communion de l'Église catholique. Nous avons l'obligation de prier pour tous les besoins de notre mère l'Église (CL 17,31 = I 1,6,34; CL 24,79 = CE 7,3,5), demandant à Dieu *le soutien et l'étendue de l'Église* (CL 20,454 = DA 403,2,7). De même il faut

prier pour *ceux qui en ont la conduite*: le Pape, l'évêque du lieu, les curés, les prêtres et autres ministres de la Parole de Dieu (CL 17,31 = I 1,6,34). De même pour ceux qui exercent l'autorité temporelle (CL 20,454 = DA 403,2,7).

L'importance de la prière pour l'Église ne doit pas faire oublier ceux qui sont éloignés d'elle: schismatiques, hérétiques, juifs ou païens (CL 20,453 = DA 403,4,2). Le chrétien n'exclut pas non plus de sa prière ceux qui le persécutent ou le calomnient (MD 5,2; CL 20,455s = DA 403,2,9).

Doivent avoir une place spéciale dans la prière: nos amis, nos parents, nos bienfaiteurs, les maîtres vivants, tous ceux dont nous recevons quelque bienfait ou qui ont œuvré pour notre salut (CL 20,455 = DA 403,2,8).

Le maître prie continuellement **pour ses disciples** (CL 15,139 = R 14,6,7; MF 186,3; MF 187,2). Mais *particulièrement pour la conversion de ceux qui ont de mauvaises inclinations* (MF 186,3; cf. MD 56,3; MF 122,3). Le maître chrétien porte le souci du salut de ses disciples, imitant le Christ *qui cherche la brebis égarée* (MR 196,1 citant Lc 15,4). « *Vous devez beaucoup vous appliquer à la prière pour réussir dans votre ministère, représentant sans cesse à Jésus-Christ les besoins de vos disciples* » (MR 196,1).

La Salle invite les Frères à prier **les uns pour les autres** (LA 20,19; 22,12; 25,14; 26,12; 31,24; MD 39,3), pour leurs confrères défunts (LA 18,3), pour *les besoins de la communauté* (CL 15,139 = R 14,6,7) et pour les affaires en cours (LA 21,18). On demandera aussi à Dieu *d'accroître Y Institut et de le faire fructifier* (MR 207,3).

Il ne convient pas de prier pour les saints qui, entrés dans la béatitude, *ne peuvent plus ni rien espérer ni rien désirer* (CL 20,457 = DA 403,2,12). Les démons et les damnés à qui *il est impossible de faire pénitence* ne doivent pas non plus être l'objet de nos prières (CL 20,456 = DA 403,2,11).

3.5. Que demander

Dans les prières composées par J.-B. de La Salle, des demandes innombrables sont formulées auprès de Dieu. La plus noble est bien celle-ci: **que l'Esprit Saint nous anime** pour procurer la gloire de Dieu, notre salut et celui du prochain. C'est ce que Jésus enseigna à ses disciples et que le Fondateur rappelle

dans le commentaire du *Notre Père* (CL 20,442s = DA 403,1,1).

La gloire de Dieu. Que son nom soit reconnu *saint* par les hommes. Que nous désirions son règne, sa grâce et la vie éternelle. Que son règne arrive effectivement dès ici-bas. Que sa volonté se fasse et que se réalise en chacun son projet d'amour (LA 16,11; 45,7; MD 3,3). Que nous pensions, parlions et agissions selon sa volonté (CL 20,409 = DA 401,1,8) et que nous nous sauvions par l'accomplissement des commandements et la sujétion de la chair à l'esprit.

Notre salut. A la question *Dieu exauce-t-il toujours nos prières?* La Salle répond oui, à certaines conditions, notamment *que nous lui demandions ce qui nous est nécessaire pour notre salut* (CL 21,260 = DB 4,3,20).

Nous demandons légitimement à Dieu l'aliment matériel et la santé (LC 97,3). Le pain spirituel de la grâce, de l'Eucharistie et de la Parole (CL 20,447 = DA 403,1,12; CL 20,451 = DA 403,1,20). Le bien (MD 4,3). Les biens du corps et de la vie présente; ceux de l'âme et de la vie éternelle (CL 17,37 = I 1,6,46; CL 20,406 = DA 401,1,2; CL 20,451 = DA 403,2,1 ; MD 3,3; MD 62,2). La perfection et la sainteté (LC 97,3; MD 3,3; MD 39,2). L'éloignement du mal (MD 39,1). Le pardon des péchés et la rémission des peines encourues (CL 17,182s = I 3,8).

Le salut du prochain. La prière lasallienne est apostolique. Elle demande à *Dieu les lumières et les grâces dont on a besoin pour réussir dans tout ce qu'on entreprend pour lui* (MF 107,1). Elle sait aussi présenter à Dieu les besoins des jeunes dont l'éducateur a la conduite (MD 62,2).

3.6. Quand prier

Cette question fait l'objet de longs développements chez J.-B. de La Salle. On devrait prier sans répit puisque, selon Saint Augustin, la vie du disciple de Jésus-Christ doit être une prière incessante (MD 5,2; 42,3; CL 20: 435 et 437s = DA 402,2,3 et 402,2,8).

Dans la pratique, cela se fait en priant à de nombreux moments échelonnés au long du jour et, si possible, prévus à l'avance. Les chrétiens peuvent ainsi se conformer à la recommandation du Seigneur de prier sans cesse (CL 20,437 = DA 402,2,7). Il suffit de ne pas laisser passer un jour sans consacrer quelque temps fixe à la prière (CL 20,438 = DA 402,2,8).

Pour faire de toutes ses actions une prière, le chrétien doit *les offrir à Dieu* en s'unissant *aux intentions et aux dispositions que [...] Jésus-Christ a eues* et toujours les faire *pour l'amour de Dieu* (CL 20,488 = DA 405,5,2).

La Salle insiste sur certains moments particuliers parlant tantôt de la journée de classe, tantôt de la vie chrétienne laïque en général :

Au commencement de la journée. Au réveil, donner des marques de piété en priant à genoux près de son lit (CL 17,105 = I 2,1,6; CL 18,30 = E 9,1,1 ; CL 20,114 = DA 203,0,20; CL 20,436 = DA 402,2,4; CL 20,484 = DA 405,4; CL 20,490 = DA 405,5,4).

À la fin de la journée. Il est *de notre devoir de remercier Dieu tous les soirs de toutes les grâces qu'il nous a faites pendant le jour*. C'est le premier but de la prière du soir, le second étant de *lui demander pardon de tous les péchés* commis dans la journée (CL 20,486 = DA 405,4,3). Jamais on ne peut se dispenser de la prière du soir (CL 17,221 = I 4,1,5; CL 18,30 = E 9,1,2; CL 19,53 = RB 201,1,144; CL 20,14 = DA 101,4,4; CL 20,436 = DA 402,2,4; CL 20,484s = DA 405,4). Omettre les prières du matin et du soir serait négliger son salut, mépriser la majesté divine et vivre comme un païen qui ne connaît pas Dieu (CL 20,484 = DA 405,4).

Avant et après le repas. Dans l'école lasallienne, le déjeuner et le goûter se prennent dans la salle de classe. Les maîtres doivent faire comprendre aux écoliers que *si on veut qu'ils mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse [...] et à prier Dieu* avant et après (CL 24,8 = CE 2,1,7; cf. CL 18,32 = E 9,3,3; CL 19,83s = RB 204,1,219; CL 20,437 = DA 402,2,6; CL 20,491 = DA 405,5,7s).

À l'école. Les lecteurs des *Devoirs d'un chrétien* sont invités à prier en entrant et en sortant d'un lieu, qu'il s'agisse de leur maison ou d'un lieu de travail. De même, les écoliers doivent prier en entrant dans l'école puis au début et à la fin des classes. Si un enfant commet une infraction dans l'école, il doit, après avoir reçu la correction réglementaire, prier un moment à genoux (CL 20,490 = DA 405,5,5; CL 24,5 = CE 1,1,9; CL 24,82 = CE 7,4,4; CL 24,111s = CE 10,2; CL 24,176 = 15,9,10).

Dans l'église. Que ce soit en privé ou à l'occasion des actes collectifs du culte, quand le chrétien franchit le seuil d'un temple consacré à Dieu, c'est essen-

tiellement pour prier. Là, il use de l'eau bénite (CL 22,30s = DC 20,3), entend la sainte messe (CL 20,152 = DA 212,0,2; CL 18,31 = E 9,2,2), se joint aux processions, pèlerinage et fêtes jubilaires (CL 22,11 = DC 10,4; CL 22,20 = DC 10,6; CL 22,113 = DC 30,13).

En tous lieux. J.-B. de La Salle invite à prier en bien d'autres circonstances: en entrant et en sortant de quelque lieu (20,489s = DA 405,5,3), à l'occasion de toute visite rendue ou reçue et avant d'entreprendre un voyage (CL 20,491s = DA 405,5,9). On notera aussi l'invitation faite aux fiancés et aux jeunes mariés de recourir à la prière pour se préparer à leur nouvelle vie de famille (CL 20,396 = DA 310,4,6s).

Dans la chrétienté d'alors, le dimanche est un jour consacré à la prière bien plus qu'au repos (CL 20,121 = DA 205,0,6). De même, certains moments de l'année liturgique (CL 22,67s = DC 30,1,3; CL 22,72 = DC 30,3,1; CL 22,90 = DC 30,7,4; CL 22,97 = DC 30,10,2; CL 22,109 = 30,12,1; CL 22,141 = DC 42,2,7; CL 22,182 = DC 42,11,12; CL 22,216 = DC 44,2,1).

Dans les **tentations**. Le chrétien doit répondre à la sollicitation du mal par la prière (MF 172,3; CL 20,97 = DA,201,2,8; CL 20,428 = DA 402,1,11; CL 22,79s = DC 30,4,8s). Cette exhortation s'adresse aux Frères tentés de se dégoûter de leur état ou affrontés aux difficultés de la vie communautaire (MF 125,2; LI 66,2; MD 36,1 ; MF 122,2; MR 196,1; LC 38,32). Mais tout croyant est invité à prier dans les épreuves morales (CL 20,428 = DA 402,1,10s; MF 172,3), les infirmités spirituelles (MD 71,1) ou corporelles (CL 20,493 = DA 405,5,13).

Celui qui a offensé Dieu, loin de se décourager, est invité par J.-B. de La Salle à se convertir en recourant à la prière (CL 20,302 = DA 307,3,19; CL 20,493 DA 405,5,13).

3.7. Dispositions intérieures pour prier

Avec foi. Une disposition de base est *la foi et la confiance avec laquelle on a recours à la prière*, car *Dieu a plus de compassion pour votre misère que vous n'avez de désir d'en être délivrés* (MD 38,2 et 1).

Avec amour. « *On ne pense à Dieu qu'autant qu'on a de l'amour pour lui* » (LC 92,5). Cette maxime, transcrite d'une lettre de direction à un Frère, nous dévoile le climat de la prière lasallienne. Elle éclaire la définition des *Devoirs* : « *Le mot prière si-*

gnifie une demande qu'on fait à Dieu avec humilité et avec insistance » (CL 20,411 = DA 401,1,12).

En pardonnant. Dans une lettre à un religieux, La Salle redit ce qu'il enseigne dans son commentaire du *Pater*, que Dieu ne saurait exaucer celui qui refuse le pardon, car *l'aversion contre le prochain et le ressentiment des injures empêchent nos prières d'aller à Dieu* (LI 119,1; cf. CL 20,448 = DA 403,1,13).

Avec humilité. Le Seigneur, loin de mépriser les cœurs humiliés, accueille toujours la prière des humbles (CL 14,49 = EM 5,153; MD 38,3; CL 20,429 = DA 402,1,13). Il s'abaisse lui-même jusqu'à ceux qui ne peuvent s'élever à lui (CL 20,429s = DA 402,1,15).

Avec insistance ou persévérance. Si nous demandons à Dieu *la sainteté et la perfection*, La Salle nous invite à prier jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue (MD 39,2). Quant à la manière, conformément à la parabole évangélique, il faut prier *jusqu'à l'importunité* (MD 37,2 citant Lc 11,9). Pourquoi persévérer? Parce que Dieu, souvent, n'exauce la prière qu'après une longue insistance; parce que la persévérance témoigne de notre confiance; parce que Jésus-Christ nous invite à prier avec insistance; et parce que la difficulté à obtenir quelque don de Dieu nous le fera apprécier davantage (CL 21,259s = DB 4,3,8).

Avec ferveur, c'est-à-dire prier avec un grand désir d'obtenir ce qu'on demande. Dieu le veut et nous accorde ses grâces à la mesure de ce désir, s'agissant des *biens spirituels et de tout ce qui regarde le salut de notre âme* (CL 20,428 = DA 402,1,9).

Avec **simplicité de cœur** (LI 126,11) et avec une véritable **dévotion intérieure** (CL 20, préface = DA 0,0,13). Entendons par là que les formes extérieures de la prière, corporelles ou verbales, sont bonnes et nécessaires selon La Salle, mais jamais suffisantes. Il faut y joindre les dispositions intérieures sans lesquelles elles seraient vaines.

Sans dévotion ainsi entendue, *il est difficile que la prière soit tout à fait agréable à Dieu*. Mais il n'est pas *nécessaire que cette dévotion soit sensible et qu'elle se fasse paraître au dehors* (CL 20,427 = DA 402,1,8).

La prière est peu efficace si elle n'est pas appuyée sur la **mortification**. A chaque Frère, La Salle dit: « *Pensez souvent que vous devez être homme d'oraison, parce que vous devez prier non seulement pour vous, mais aussi pour ceux dont vous avez la conduite*

et pour les besoins de leurs âmes; et qu'afin que votre oraison ait son effet, vous devez y joindre la mortification » (MF 187,2; cf. MF 95,2).

Dans ses lettres, le Fondateur met les Frères en garde contre la dissipation qui est une attitude incompatible avec la prière (LA 51,10; LA 57,1; LI 90,4).

Plus largement, il enseigne que **l'écoute de Dieu** conditionne la vie de prière, en particulier dans la méditation commentant la maxime biblique : « *Ma maison sera une maison de prière. Et vous en avez fait, vous, un repaire de brigands* » (Lc 19,46). Il écrit: « *Dès lors que vous n'aurez plus l'esprit et l'amour de la prière, Dieu ne vous regardera [...] que comme des personnes indignes d'un emploi qui est son propre ouvrage* (MD 62,1). *Pensez-vous quelquefois quel bonheur c'est pour vous de ce que le Saint-Esprit réside dans vos corps comme dans son temple, et de ce qu'il fait oraison en vous et pour vous ? Abandonnez-vous entièrement à ce divin Esprit, afin qu'il demande à Dieu pour vous tout ce qui vous conviendra* » (MD 62,2).

Si elle atteint une telle profondeur, la prière transcende les distinctions ordinaires entre louange et demande, selon la parole du Seigneur: « *Votre Père sait ce dont vous avez besoin* » (Mt 6,8). Elle devient une attitude de l'être, une respiration de l'âme. Alors l'enseignement lasallien sur *la surdité spirituelle* peut être reçu : « *On n'apprend à parler à Dieu qu'en l'écoutant, car savoir parler à Dieu et s'entretenir avec lui, cela ne peut venir que de Dieu qui a son langage qui lui est propre et qu'il ne communique qu'à ses amis et à ses confidents* » (MD 64,2).

3.8. Le cadre social de la prière

Aux lecteurs de ses catéchismes et de ses ouvrages de piété, J.-B. de La Salle enseigne comment prier dans le cadre familial ou scolaire et, bien sûr, en participant à la liturgie de l'Église. Aux Frères et aux novices, il adresse une *méthode d'oraison* afin de les initier à une authentique prière mentale.

3.8.1. DANS LA VIE FAMILIALE ou SCOLAIRE

La prière vocale *est bonne dans la mesure où elle est unie à la prière de cœur*. [...] *Les prières vocales peuvent être faites en public ou en privé* (CL 20,471s = DA 405,1,8).

Il importe, en premier lieu, de se disposer intérieure-

rement à la prière par des attitudes extérieures exprimant la volonté de prier. User de l'eau bénite (CL 22,32s = DC 20,3), se mettre à *genoux, les bras en croix et les yeux baissés, dans une attitude et un extérieur très modestes* (CL 24,6 = CE 1,2,8) sont d'excellents moyens qu'il recommande.

Il est nécessaire de faire effort pour chasser les distractions, car la prière est souvent un combat (CL 20,426 = DA 402,1,6). Mais on distingue les distractions volontaires qui sont coupables des involontaires qui appellent l'effort du croyant et peuvent devenir des occasions de mérite (CL 20,425 = DA 402,1,4s).

Les prières vocales prescrites et longuement commentées par La Salle sont des formules traditionnelles dans l'Église : le signe de la croix, le credo, le confiteor et surtout le pater, *modèle de toutes les autres prières* (CL 20,444 = DA 403,1,4).

Ces textes étaient alors dans toutes les mémoires. À ceux qui maîtrisent la lecture, un autre mode de prière est possible, dont le biographe J.-B. Blain se fait ainsi l'écho : « *Quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sait au moins le bien lire quand elle se retire des écoles. Le sachant bien lire, elle peut s'instruire elle-même de la doctrine chrétienne, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture des bons livres et par des prières bien faites en langue française* » (CL 7,375; cf. l'article *Lire en français* par J.-L. Schneider dans le présent volume).

3.8.2. À LA MESSE QUOTIDIENNE

Nous nous référons à l'ouvrage lasallien *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion* dont la première publication date de 1698 et se fit, si l'on en croit les termes employés par le censeur royal, en trois opuscules, un pour la messe, un pour la confession et un pour la communion.

96 pages sont consacrées à la messe, qui se répartissent à peu près également entre des éléments didactiques et des prières. Dans cette dernière partie, l'auteur propose deux cycles de prières à réciter pendant la liturgie eucharistique: 1 - *Prières pendant la sainte messe, tirées de l'ordinaire de la messe*. 2 - *Autres prières pendant la sainte messe qui ont rapport à toutes les actions et prières que le prêtre y fait*.

Sous ce dernier titre, J.-B. de La Salle propose des élévations à la fois personnelles, reflet des thèmes qui

lui sont chers, et ecclésiales, nourries aux sources liturgiques.

Certaines de ces prières s'adressent à Jésus-Christ. Par exemple, avant la messe : « *Mon sauveur Jésus, je vais entendre la sainte messe pour vous honorer et pour vous remercier de toutes vos bontés et particulièrement d'être mort pour moi* » (CL 17,71 = I 1,8,1). Ou avant la consécration : « *Ô mon sauveur Jésus qui, par les paroles du prêtre, allez changer le pain en votre corps et le vin en votre sang, changez-moi aussi entièrement par votre grâce, détruisez mes passions, faites que je quitte mes inclinations et que je n'aie point d'autre affection que de vous aimer et défaire ce que vous m'ordonnez* » (CL 17,84 = I 1,8,28).

D'autres prières, les plus nombreuses, s'adressent à Dieu le Père, comme celle-ci, avant l'introït : « *J'ai confiance, ô mon Dieu, que vous m'avez redonné la vie en me pardonnant mes péchés; et c'est dans cette pensée que je m'approche de votre saint autel* » (CL 17,74 = I 1,8,5). De même, à l'offertoire : « *Recevez, mon Dieu, l'ablation que je vous fais, conjointement avec le prêtre, du pain qui doit être changé au sacré corps de Jésus-Christ. [...] Recevez aussi l'offrande que je vous fais de mon corps et de mes sens* » (CL 17,79 = I 1,8,17).

Une élévation est adressée à la *très sainte Trinité*, celle qui conclut le rite d'offertoire. Plusieurs fois, le don du Saint-Esprit est demandé au Père pour toute l'Église ou pour soi personnellement (CL 19, = I 1,8,25 et 26; CL 19, = I 1,7,38). Une seule prière est textuellement empruntée à la liturgie, c'est - on ne s'en étonnera pas - le *Notre Père*. Et comme les laïcs s'approchaient rarement de la table eucharistique, La Salle leur propose une prière *pour la communion spirituelle, lorsqu'on ne communie pas réellement*.

Ces textes répondaient à un besoin pastoral certain. Les dimanches et fêtes, en effet, la messe était chantée, mais les autres jours elle était lue, presque entièrement à voix basse, par un célébrant tournant le dos aux laïcs assemblés. Beaucoup de personnes récitaient alors le chapelet. La Salle propose une autre attitude, plus proche de l'esprit de la liturgie, mais en langue vivante et en termes simples.

On conserve le témoignage du comte de Vauréal qui habitait à Paris, près de l'école de la rue Saint-Placide. Il dit son admiration de voir les élèves des Frères se rendre à la messe quotidienne, *chacun leur petit livre de prière à la main, sans qu'aucun parlât à*

l'autre. C'est à de tels écoliers que s'adressaient les *Instructions et prières* (cité par G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut...*, t. II, p. 224).

3.9. L'oraison mentale pour « s'unir intérieurement » à Dieu

Dès que les maîtres d'école, à Reims, ont commencé à vivre en communauté, leurs prières quotidiennes comportèrent un temps de prière mentale.

Nous lisons dans le *Mémoire sur l'habit* (1689) que les candidats à la communauté sont formés à *l'oraison et aux autres exercices de piété* (CL 11,349 = MH 0,0,7). Plus précis est le manuscrit intitulé *Pratique du règlement journalier* que Maurice Auguste Hermans considère comme *un témoin des premiers usages introduits dans la petite communauté rémoise, probablement en 1682* (CL 25,4). Il s'ouvre par ces mots : « *On se lève en tous temps à quatre heures et demie. [...] A cinq heures, on sonne pour l'oraison. [...] Ensuite on va dans l'oratoire pour la prière. On fait d'abord la prière vocale puis on lit le sujet de l'oraison. Ensuite on fait oraison jusqu'à six heures* » (CL 25,95).

Le chanoine de La Salle ne pouvait proposer à ses disciples une prière silencieuse de plus d'une demi-heure chaque matin sans d'abord les avoir initiés à ce mode de relation à Dieu. La méthode qu'il leur proposa est exposée dans le *Recueil* imprimé en 1711, au chapitre intitulé *Méthode de l'oraison mentale* (CL 18,8 = R 7). La prière se déploie en trois temps constitués par l'enchaînement de vingt et un actes successifs: recueillement (neuf actes), application au sujet d'oraison (neuf actes) et action de grâces finale (trois actes).

J.-B. de La Salle développa cette méthode dans un traité intitulé *Explication de la méthode d'oraison*, où il tente de donner une formation personnalisée aux novices et aux Frères. Nous ne pouvons, ici, en reprendre le propos qui a fait l'objet, en 1989, d'une longue étude par Miguel Campos et Michel Sauvage (CL 50). Notons simplement:

1 - L'insistance à ce que le premier effort soit des *'appliquer à la présence de Dieu* (CL 14,4 = EM 1,9) et à y rester attentif aussi longtemps que possible.

2 - Le caractère éminemment affectif de l'oraison lasallienne. En effet, les deux premières parties, qui sont symétriques l'une de l'autre, ont une structure ternaire que l'on peut schématiser ainsi : 1 - Adhérer à Dieu (foi, adoration, remerciement). 2 - Se voir en Dieu (humilité, confusion, contrition, application à soi du mystère). 3 - S'unir à Dieu (faire résolution de vivre dans le Christ, sous le regard de Dieu, selon l'esprit du mystère, de la vertu ou de la maxime faisant l'objet de la contemplation, et en implorer la grâce).

3 - Le lien entre oraison et ascèse, perceptible en de nombreux écrits, par exemple : « *Plus une âme s'attaché à Dieu, plus se dégage-t-elle de l'occupation aux, créatures et par conséquent de l'attache et de l'affection qu'elle y a eue* » (CL 14,5 = EM 1,11). Pour La Salle, la vie d'oraison entretient avec la vie ascétique une relation étroite et nécessaire, alors que la méthode n'est qu'un adjuvant que l'on doit relativiser.

4 - *L'Explication de la méthode d'oraison* comporte une ouverture invitant au dépassement de toute méthode, dans une démarche à la fois de liberté intérieure et de disponibilité à l'Esprit de Dieu. Voir l'article *Simple attention* par Joseph F. Schmidt dans *Thèmes lasalliens 2*.

4. INTERET POUR NOTRE TEMPS DE L'ENSEIGNEMENT LASALLIEN SUR LA PRIÈRE

4.1. Une prière nourrie de la Bible

L'Écriture est un des points de référence essentiels de la prière lasallienne. S'appuyant surtout sur le Nouveau Testament, le Fondateur affirme le pouvoir libérateur de la prière, sa vertu médicinale pour l'âme et sa capacité d'obtenir le pardon de Dieu et de fortifier l'homme dans l'adversité (CL 20,417s = DA 401,3).

Beaucoup des textes scripturaires l'inspirent pour enseigner ce que l'on doit demander dans la prière, pour qui on doit prier et quand il faut le faire, les textes de prière que l'on peut employer, les conditions auxquelles la prière peut être efficace et les attitudes extérieures qui doivent l'accompagner (MD 39; CL 20,405s = DA 401,1,1).

Dans les modèles de prière qu'il propose, La Salle donne en exemple les attitudes spirituelles des grands priants de la Bible: Jacob, Moïse, l'Épouse du Cantique, Jean-Baptiste, le centurion de l'Évangile, Pierre, Marthe et Marie... (CL 17,214; 259; 260; 271; 273 = I 3,37,4; 6,14,1; 6,15,1; 6,24,1; 6,25,1).

Soucieux d'actualiser le salut de Dieu pour les gens de son temps, La Salle leur rappelle les récits des Livres Saints afin que dans la vie des orants se renouvellent les grâces et les prodiges des temps bibliques (CL 17,262; 279 = I 6,16,2; 6,30,2).

La prière d'inspiration biblique était une réalité concrète dans l'école lasallienne des origines. Tous les jours, la louange y résonnait avec les mots du psaume 116; la demande de pardon par le psaume 50, tandis que le psaume 129 exprimait la confiance en la miséricorde de Dieu (CL 18,5; 14; 15 = E 1,7; 3,3; 3,5,1).

4.2. Une prière ministérielle pour des éducateurs

La prière du lasallien est incarnée, c'est une prière en situation, c'est-à-dire intégrée à la vie ministérielle et à l'emploi des éducateurs. Sa prière fait de l'action éducative la matière de son dialogue avec Dieu.

Il admire la bonté de Dieu qui donne aux hommes le moyen de parvenir à la connaissance du véritable bien et qui le choisit, lui, pour annoncer Jésus-Christ et le faire connaître (MR 197,1; MF 87,2). Il adore la providence paternelle de Dieu qui lui permet de se disposer à se bien acquitter de son ministère (MF 131,1). Il contemple le Christ bon pasteur, pour l'imiter dans son action salvatrice (MR 196,1). Comme La Salle, il consulte le Seigneur pour connaître concrètement sa vocation (MF 99,2). Devant Dieu, il examine sa fidélité aux Engagements de son ministère et en apprécie la réalisation en vue du meilleur résultat éducatif (MR 205; 204,1). Devant Dieu encore, il prend

la résolution d'améliorer ce qu'il a négligé dans sa tâche et de purifier ses intentions dans l'enseignement de la science du salut (MR 206,1; MF 108,2).

Il remercie Dieu de l'avoir appelé à un état et un emploi saints et sanctifiants, de se servir de lui pour apporter le bienfait de l'éducation aux enfants pauvres, de l'avoir rendu participant au ministère des apôtres et des pasteurs de l'Église et de le récompenser dès cette vie de cette activité salvatrice (MF 99,1; 113,1; MR 194,1; 199,3; 207,2 et 3).

Il se consacre à lui pour procurer sa gloire, s'associant à ses Frères pour tenir les écoles au service des pauvres (CL 2,42 = EP 2) et contribuer ainsi à la réalisation du dessein divin de salut (MR 197,1). Dans ce but, il se donne fréquemment à l'Esprit de Dieu (MD 62,2; MR 195,2; 204,1 et 2) et le prie pour lui-même et pour ses disciples (MR 95,3; 196,1; 197,3; 199,1; 204,2; MD 37,3; 56,3; MF 122,1 et 2; 157,2; 172,3; 187,2).

Dans les *Devoirs d'un chrétien*, le traité sur la prière se termine ainsi : « *Le principal effet que doivent produire en nous ces prières - les actes de foi, d'espérance, de louange, d'humilité, de résignation, etc. - est de nous faire pratiquer les maximes du saint Évangile* » (CL 20,494 = DA 405,5,15). C'est que pour La Salle la vie interroge et authentifie la prière. En d'autres termes, la prière doit informer la vie, et la vie témoigner de la justice de celui qui prie. La foi, l'espérance et l'amour que les prières formulent doivent se concrétiser dans l'existence.

Ainsi, la contemplation des plaies de Jésus-Christ et les sentiments que cette contemplation fait naître doivent produire le total éloignement du péché (MD 28,2). On adore la Providence en correspondant à ses desseins (MF 131,1). « *Admirez la bonté de Dieu [...] pour procurer aux hommes la connaissance du véritable bien [...] et offrez-vous à lui pour y aider les enfants qui vous sont commis* » (MR 197,1).

Thèmes complémentaires

Amour – charité
Célébrer
Consécration

Dévotion à saint Joseph
Dévotion mariale
Exercices

Piété
Simple attention
(contemplation)

BIBLIOGRAPHIE

BREMOND, H., *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, Bloud et Gay, 1932.

Catholicisme, t. XI, col. 944.

Dictionnaire de spiritualité, Paris, Beauchesne, vol. IX, col. 834s.

GAUTIER, J., *La spiritualité catholique*, Paris, Le Rameau, 1953, p. 219s.

LE BRUN, J., *Le grand siècle de la spiritualité française et ses lendemains*, dans *Histoire spirituelle de la France*, Paris, Beauchesne, 1964.

MARCOCCI, M., *La Spiritualità tra Giansenismo e Quietismo nella Francia del Seicento*, Roma, Edizioni Studium, 1983.

Fr. Edgard HENGEMÜLE et Fr. Bernard SIMON

92. RÉCOMPENSE DU MAÎTRE

Sommaire

1. Délimitation du thème

1.1. Sens de « récompense » 1.2. Perspective historique 1.3. Utilisation du terme chez La Salle.

2. Le contexte théologique et moral

2.1. Dans l'espérance du Royaume 2.2. « Gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu ».

3. La récompense du maître dans la vie présente

3.1. Dieu prend soin de ceux qu'il envoie 3.2. La récompense intrinsèque de l'enseignant 3.3. La consolation de voir annoncé le Royaume de Dieu.

4. La récompense du maître dans la vie future

4.1. Une espérance et une exigence 4.2. Dieu, récompense du juste 4.3. La gloire du maître chrétien
4.3.1. L'union ineffable avec Dieu 4.3.2. Dans la gloire avec ses disciples 4.3.3. L'apothéose finale.

5. L'épreuve, signe du Royaume

5.1. Le paradoxe évangélique 5.2. Les épreuves du maître chrétien 5.3. Jusqu'à la mort.

6. Conclusion : Le maître comparé aux saints et identifié au Christ.

1. DELIMITATION DU THEME

1.1. Sens de « récompense »

Il y a une large identité de vue entre les divers dictionnaires anciens lorsqu'ils définissent *récompense* (du latin *cum pensare*, indiquant un retour, une répétition). « *Prix, salaire, don que l'on fait à quelqu'un, avantage qu'on lui procure pour des services qu'il a rendus ou pour une bonne action* » (Trévoux, 1721). Le mot désigne généralement ce qui sanctionne une bonne action, mais peut vouloir dire châtement pour une mauvaise action. C'est rétribuer ou rémunérer un service, accorder un prix pour un bienfait, un service, une vertu ou un mérite. Il s'emploie pour don, héritage, prix, lot, gratification, paie... avec des motifs de justice, de générosité ou de reconnaissance publique. Les récompenses doivent être graduées selon les mérites ou services rendus.

Dans le *Nouveau Larousse Illustré* de Claude Auge

récompense a une triple acception. 1 - Ce que quelqu'un reçoit pour prix d'un succès, d'un service, d'une action. 2 - Conséquence heureuse, compensation. *La bonne conscience est la récompense de la vertu.* 3 - Par antiphrase : châtement, peine due pour une mauvaise action.

1.2. Perspective historique

La récompense au sens de rémunération est indissociable de l'activité enseignante. Le salaire des maîtres d'école, au XVII^e siècle, était modeste (du moins à nos yeux), compte tenu des diverses fonctions assumées, généralement sous l'autorité d'un curé. Ce salaire avait une triple origine: ce que donnait la fabrique (conseil paroissial); ce que donnait le curé, notamment pour l'activité de sacristain; et l'écolage reçu des parents des élèves qui le pouvaient. Ces rémuné-

rations progressent au XVIII^e siècle, tout en restant médiocres¹.

Parfois, les maîtres sont eux-mêmes des prêtres. L'enseignement est généralement payant. Les petites écoles dépendent dans chaque diocèse du chantre ou écolâtre, nommé par l'évêque, et en définitive de celui-ci. Les municipalités, les paroisses, diverses communautés, parfois le chapitre cathédral ou une abbaye, peuvent subvenir aux petites écoles. Enfin les écoles de charité, ouvertes par les curés pour les enfants pauvres de leurs paroisses, sont totalement gratuites², de même que celles fondées par un hôpital.

Ouvrir une école gratuite est un pari risqué pour beaucoup de curés car, même si des donateurs privés les y aident, ils doivent rémunérer le maître. Cependant, c'est perçu par beaucoup comme une œuvre charitable des plus louables pour secourir les pauvres et leurs enfants. L'évêque de Châlons, en 1662, prescrit à ses curés : « *Prenez tous les ans quelque somme d'argent sur le revenu de la fabrique pour aider à avoir un maître d'école dans les lieux où il n'y en a point à cause de la pauvreté des habitants. Si vous pouvez vous-mêmes contribuer de quelque chose à la subsistance du dit maître d'école, préférez cette aumône à celles qui ne sont pas si nécessaires et si pressantes. En un mot, n'oubliez rien de ce qui dépendra de votre zèle pour procurer l'établissement d'un maître d'école dans vos paroisses*³ ».

Nous trouvons le même état d'esprit en observant les créations scolaires de Jean-Baptiste de La Salle. Il ouvre habituellement une nouvelle école à la demande d'un évêque, d'un curé, d'un hôpital ou d'un « bureau » c'est-à-dire d'un groupe de donateurs.

Dans les écoles lasalliennes, la rémunération versée pour la subsistance des Frères fait l'objet d'un accord écrit. Nous connaissons au moins en substance les termes de ces contrats pour les fondations de Char-

tres, Calais, Mende, Aies, Rouen, etc. Ceci n'empêcha pas les conflits et parfois les dédits à propos desquels S. Gallego conclut : « *Mieux vaut la paix que l'argent. [...] L'argent viendra avec le travail des Frères. Et s'ils sont mal payés, les autres tenteront de suppléer au manque*⁴ ».

Sur un point, toutefois, le Fondateur se montre intangible, celui de la gratuité. L'école tenue par les Frères reçoit pauvres et moins pauvres sans distinction et, par suite, sans écolage.

1.3. Utilisation du terme chez La Salle

Dans le *Vocabulaire lasallien*, le mot *récompense* apparaît 83 fois, et le verbe *récompenser* ou *être récompensé* 27 fois. Il faut faire remarquer naturellement que les 21 fois où le mot apparaît dans la *Conduite des Écoles*, il se réfère à des récompenses scolaires pour les élèves.

La Salle traite ce thème dans l'optique de la motivation ministérielle du maître et par là même les contenus seront divers et profonds. Dans toute récompense, nous pouvons distinguer des aspects comme: a) qui récompense (Dieu, Marie); b) qui est récompensé (le chrétien, l'éducateur, les saints); c) que récompense-t-on: le zèle, la persécution, le don gratuit; d) quelle sera la récompense: terrestre, céleste, professionnelle, spirituelle, affective (consolation); e) quand la recevra-t-on: en cette vie ou dans l'autre.

La Salle part d'une base ferme: le désintéressement personnel quant à la récompense du travail des maîtres. Les écoles chrétiennes doivent être établies sur la garantie d'une paroisse ou d'une autre institution qui en assure la gratuité. C'est dans ce contexte que le Fondateur invite les maîtres à interioriser leur engagement auprès des enfants qu'ils instruisent et catéchisent.

2. LE CONTEXTE THEOLOGIQUE ET MORAL

La Salle fonde la récompense du maître sur la bonté infinie de Dieu, sur l'absolue confiance en celui qui, par sa providence, comble de ses dons les messagers auxquels il confie la mission de le révéler à ses fils les plus chers que sont les pauvres.

Mais nous ne pouvons passer sous silence le grand

réalisme du Fondateur des Frères en la matière. Il connaît d'expérience les difficultés et les persécutions que peut entraîner la mission ecclésiale confiée aux maîtres d'école. Cependant La Salle a su exprimer les motivations qui peuvent utilement animer l'enseignant et les perspectives susceptibles de donner un sens à (et de récompenser) la tâche éducative.

Jean-Baptiste de La Salle emprunte à la dernière Méditation du Père Giry (la 10^e) le thème de la *gloire du maître en arrivant au ciel*. Il en tire un exposé triomphal, objet de ses deux dernières *Méditations pour le temps de la retraite* (MR 207 et 208) : « *Ceux qui instruisent plusieurs personnes de la justice chrétienne brilleront comme les étoiles dans toute retendue de l'éternité* » (MR 208,2 citant Dn 12,3).

2.1. Dans l'espérance du Royaume

Le sens eschatologique de l'histoire du salut donne leur unité aux MR. Il les insère dans la perspective du Nouveau Testament, et singulièrement des écrits de saint Paul. Le Royaume de Dieu qu'entrevoit le Fondateur des Frères s'accomplit maintenant par la mission transcendante de l'école chrétienne.

La récompense est le fruit de la foi et de l'espérance du chrétien. Le salut n'est pas seulement objet d'espérance, mais d'expérience de l'amour de Jésus rendu présent par les Frères. La foi inclut l'espérance (Rm 4,18). Comme la foi, l'espérance naît de l'appel de Dieu (MR 208,2 citant Ep 1,18) qui ne déçoit pas, car l'Esprit donne l'expérience intérieure de l'amour de Dieu. Elle est l'orgueil du chrétien (Rm 5,2) et la source de son courage: « *Dieu qui voit dans le secret récompensera* ». (Mt 6,18). Ceux qui sont sans Dieu, n'ont pas d'espérance en sa récompense (MR 199,3 citant Ep 2,12).

Les MR 205-208 sont tout entières situées dans la perspective eschatologique de la mission du Frère. L'espérance de la récompense éternelle le soutient et cette espérance se fait réalité. Sa récompense, en effet, sera de voir réunis avec lui, dans la gloire éternelle de Dieu, les enfants dont il a la charge (MR 208,2). Ces enfants sont son espérance; la pensée du paradis l'encourage à prendre plus au sérieux son ministère. Son élan vers la plénitude des promesses l'amène à rendre présent le jugement de Dieu dans le quotidien de son activité (cf. AEP,79).

Mais cette même parole de Dieu nous apporte un critère de discernement pour connaître quelle est la véritable récompense du chrétien : « *Celui qui parle de lui-même cherche sa propre gloire, mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, celui-là est véridique; il n'y a pas d'imposture en lui* » (Jn 7,18). Le double critère que Jésus donne pour juger de la valeur de son enseignement peut se transposer à l'édu-

cateur. La doctrine de Jésus est dans l'homme même (Jn 7,17): celui qui désire la plénitude humaine - réaliser le dessein de Dieu - perçoit que l'enseignement de Jésus, qui est liberté et vie, procède de Dieu. Et le critère négatif - la recherche de sa propre gloire - atteste que l'enseignement alors proposé ne vient pas de Dieu mais qu'on tente d'y utiliser Dieu en vue de son propre intérêt.

2.2. « Gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu »

De La Salle demande au maître chrétien un total désintéressement. Cette attitude est *une des plus caractéristiques de la pédagogie lasallienne*, car pour La Salle le fait d'enseigner est un apostolat; le maître est un apôtre qui *doit donner gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement* (Alcalde, 134-140). Le désintéressement dans l'exercice de ses fonctions est la note typique du maître véritable. La gratuité est la porte d'entrée de l'école chrétienne.

Mais *l'apôtre ne peut faire abstraction de la récompense qu'il recevra pour s'être adonné avec un zèle ardent à la conquête des âmes. La récompense est un stimulant nécessaire à l'homme. Jésus-Christ lui-même s'en rapportera à la récompense pour nous encourager à supporter les contradictions et les peines de cette vie: 'Réjouissez-vous alors [...] car votre récompense sera grande dans les deux'* (Viola, 175-178, citant Lc 21,28).

La manière de traiter du désintéressement du maître ou de la gratuité dans son travail diffère suivant la perspective adoptée. Naturellement cela hérisse aujourd'hui bien des sensibilités. En 1649, Adrien Bourdoise appelait de ses vœux *des maîtres qui travaillassent à cet emploi en parfaits chrétiens, comme des apôtres, sans intérêts, et non en mercenaires regardant cet office comme un chétif métier inventé pour avoir du pain*.

Animé des mêmes sentiments, l'auteur de *L'École paroissiale* exige en principe du maître une disposition de total désintéressement concernant la rémunération de renseignement. Le désintéressement du maître, manifesté par son renoncement à ne percevoir aucune sorte de rétribution de l'élève pour l'enseignement et l'éducation qui lui sont donnés, est exigé de façon très stricte et positive dans la pédagogie lasal-

lienne. Les *écoles chrétiennes et gratuites* voulues par La Salle ont les pauvres pour clientèle privilégiée, c'est

pourquoi on y enseigne *gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu* (MR 194,1).

3. LA RECOMPENSE DU MAITRE DANS LA VIE PRESENTE

3.1. Dieu prend soin de ceux qu'il envoie

Le maître, conscient d'être appelé pour une mission spécifique, sait que Dieu, comme un bon Père, pourvoira à ses besoins matériels, puisque c'est là un des moyens nécessaires à la réalisation de son plan de salut: « *Cherchez d'abord le Royaume et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît* » (Mt 6,33 ; cf. MD 67,3). La Salle se souvient que la bonté divine, qui ne laisse pas sans récompense ceux qui abandonnent tout pour suivre le Christ, récompense ceux qui travaillent avec ardeur pour l'extension du Royaume (MR 207,1). Cette confiance est réaffirmée à plusieurs reprises par La Salle dans ses méditations : « *Assurez-vous qu'il aura soin de vous pourvu que vous le serviez avec fidélité et que vous n'omettiez rien de ce qu'il demande de vous* » (MD 59,3). Ailleurs, il demande aux Frères : « *Avez-vous donc si peu de foi que de craindre qu'en vous acquittant de votre devoir, et ne vous appliquant qu'à faire régner Dieu dans vos cœurs et dans ceux des autres, il vous manque quelque chose de ce qui vous est nécessaire pour le vivre et pour le vêtir ?* » (MD 67,2).

Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité. Dans sa providence, il prend soin de ceux qu'il choisit et envoie à sa vigne. « *Plus vous vous abandonnez à Dieu au regard du temporel, plus il aura soin de vous le procurer lui-même* » écrit La Salle en conclusion de la MD 67,3 qui renvoie à Mt 6,25-33.

3.2. La récompense intrinsèque de l'enseignant

L'éducateur éprouve la joie qui découle de sa fonction comme une gratification intrinsèque susceptible de le motiver dans sa tâche. Kerschensteiner affirme que *l'unique motif de l'action de l'éducateur devra être exclusivement la formation de l'éduqué et, par lui, de la collectivité, [...] C'est dans la réalisation de cette activité que l'éducateur éprouve sa plus grande joie* (cité par Alcalde, 140s). Voir les élèves développer leurs capacités et s'approprier les plus hautes valeurs est une joie en mesure de combler pleinement les éducateurs.

Dans l'expérience éducative, Dieu est auprès de l'éducateur pour le récompenser par le « miracle » de toucher par sa foi le cœur de ses élèves. *C'est la fin de votre emploi*, conclut le Fondateur (MF 139,3).

Le zèle garantit la récompense avec le succès dans l'éducation. « *Dieu bénira tout ce que vous ferez avec zèle pour l'amour de lui et vous serez victorieux de tous ceux qui s'opposeront à ce que vous ferez pour Dieu* » (MF 182,3).

3.3. La consolation de voir annoncé le Royaume de Dieu

Une des récompenses que reçoit l'éducateur en cette vie est de savoir Dieu glorifié par son travail apostolique. Non seulement en reconnaissant que le travail intellectuel et humain n'a pas été stérile et qu'il a pour résultat la réussite scolaire, ce qui est déjà une récompense gratifiante pour tout éducateur; mais pour l'apôtre véritable, la plus grande consolation est de voir ses efforts porter quelque fruit moral ou spirituel : « *Une autre récompense que reçoivent dès cette vie ceux qui travaillent au salut des âmes, est la consolation qu'ils ont de voir Dieu bien servi par ceux qu'ils ont instruits; et que leur travail n'a pas été inutile mais qu'il a servi à sauver ceux qu'ils étaient chargés d'instruire* » (MR 207,2).

Reprenant l'enseignement paulinien, La Salle souligne que la première source de consolation, la plus haute récompense et le plus grand motif de joie résultant de l'efficacité du ministère découle du fait *d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui l'entendent* (MR 207,2 citant 1 Co 9,18). Cette vision se complète par la croissance spirituelle des élèves eux-mêmes : « *Vous devez aussi regarder comme une grande récompense pour vous la consolation que vous ressentez dans le fond de vos cœurs de ce que les enfants que vous instruisez se conduisent sagement, savent bien leur religion et qu'ils ont de la piété. Remerciez Dieu de tout votre cœur de toutes ces sortes de récompenses qu'il vous donne par avance dès cette vie* » (MR 207,2). Et il signale comme une joie anticipant celles de l'au-delà de pressentir les

succès spirituels de l'éducation : « Vous aurez une satisfaction toute particulière quand ils seront grands de les voir vivre avec justice et piété » (MR 207,3). Et la conséquence et la plénitude de cette expé-

rience d'éducation, ce sera *de voir que par le moyen de l'établissement des écoles [...] la religion et la piété sont augmentées parmi les fidèles, et particulièrement parmi les artisans et les pauvres* (MR 207,3)

4. LA RECOMPENSE DU MAÎTRE DANS LA VIE FUTURE

4.1. Une espérance et une exigence

L'espérance du maître est soutenue par sa confiance dans la promesse du Seigneur relative au jour du jugement et à la vie éternelle. Cette attitude oriente la foi de l'éducateur qui vit dans l'attente de l'affectueux et définitif accueil du Père. Toute la MR 208 est comme une hymne exaltant la mission éducative dans cette perspective eschatologique. La Salle - ce qui est rare sous sa plume - évoque la joie éternelle avec lyrisme : « *Qu'il sera consolant à ceux qui auront procuré le salut des âmes d'en voir un grand nombre dans le Ciel !* ». Il évoque alors ce que *prédit un ange au prophète Daniel. Ceux, dit-il, qui instruisent plusieurs personnes de la justice chrétienne (sic) brilleront comme des étoiles dans toute l'étendue de l'éternité* (MR 208,2).

L'idéal que La Salle propose à ses disciples, c'est *véritablement faire un sacrifice de sa vie à Dieu afin de gagner des âmes à Dieu qui les aideront à s'élever dans le Ciel* (MD 70,2). « *Appliquez-vous donc, écrit-il ailleurs, avec zèle et avec affection à votre emploi, puisque ce sera un moyen des plus avantageux d'assurer votre salut* » (MR 207,1).

4.2. Dieu, récompense du juste

Entrés dans la Jérusalem céleste, il convient de s'arrêter sur l'expérience essentielle de la rencontre avec Dieu lui-même. L'éducateur va alors de surprises en surprises, qui ne sont pas des rêves mais autant de sortes (non de degrés) de gloire.

L'expérience du Frère, c'est la gratuité. La purification de son regard lui fait chercher Dieu comme la plus grande des récompenses. La mystique lasallienne a des résonances de saint Jean de la Croix : « *Votre profession vous engage d'apprendre aux enfants la science du salut. [...] Le faites-vous dans la seule vue de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain ?* » (MF 108,2). « *Ce qui fait la vie des saints, c'est leur attention continuelle à Dieu. Ce doit être aussi celle des âmes consacrées à Dieu et qui ne cher-*

chent qu'à faire sa sainte volonté, à l'aimer et à le faire aimer. C'est ce qui doit faire toute votre occupation sur la terre. C'est là que doivent buter (= tendre) tous vos travaux (MD 67,1).

La récompense suprême est la communion avec Dieu. La Salle profite de la fête de saint Thomas d'Aquin pour raviver ce pur sentiment. Thomas ne *voulait point d'autre récompense que Dieu même. [...] Protestez à Dieu que vous n'aurez jamais d'autre intention que celle-là* (MF 108,2) avec la conviction que *plus vous donnerez à Dieu, plus il vous fera de bien; plus vous serez méprisés devant les hommes et plus vous serez grands devant Dieu* (MF 104,3).

4.3. La gloire du maître chrétien

Saint J.-B. de La Salle dit et redit que Dieu ménage une récompense particulière aux maîtres de la jeunesse pauvre.

4.3.1. L'UNION INEFFABLE AVEC DIEU

L'essentiel du don que Dieu fait aux élus après leur mort réside dans l'union avec lui, dite aussi vie éternelle ou vision béatifique, comme La Salle l'enseigne dans les *Devoirs d'un chrétien* (CL 20,87 = DA 106,0,15). Ce qu'il expose dans diverses méditations et que nous rappelons ci-après.

« *Le degré de cette union sera dû aux innocences conservées ou recouvrées qui pourront être présentées à Dieu* » (Gallego, *Teología*, 277). Gloire signifiant que les maîtres ont, par leur zèle, en exerçant la fonction des anges gardiens, coopéré à l'édification de l'Église, et qu'ils ont fait revêtir à un grand nombre de leurs disciples *la robe d'innocence* (MR 208,3). Les enfants seront notre gloire, notre couronne, *l'auréole des docteurs* (Gallego, *Teología*, 275). Ce sera une gloire spéciale et d'un degré plus ou moins grand selon la mesure où l'on aura procuré aux élèves la véritable et solide piété : « *C'est ce qui doit vous faire concevoir que votre bonheur sera plus grand dans le Ciel que celui dont jouiront ceux qui n'auront*

travaillé que pour leur salut; et il sera bien plus grand à proportion du nombre des enfants que vous aurez instruits et gagnés à Dieu » (MR 208,1).

4.3.2. DANS LA GLOIRE AVEC SES DISCIPLES

Rarement nous trouvons dans les écrits lasalliens une telle expression lyrique que lorsqu'il évoque la joie du maître agréant dans l'éternité la reconnaissance *de ses élèves en possession du bonheur éternel dont ils lui seront redevables. [...] Quelle union particulière n'y aura-t-il pas en Dieu des uns avec les autres ! Ce sera alors pour eux une grande satisfaction de conférer ensemble sur les biens que la vocation de Dieu leur a fait espérer, touchant les richesses de la gloire et l'héritage de Dieu dans le séjour des saints* (MR 208,2 citant Eph 1,18). Plénitude de joie en voyant et en vivant avec un grand nombre d'élèves en possession de la félicité éternelle. La Salle parle trois fois de *grand nombre* : deux pour signaler qu'ils ont été sauvés et une concernant ceux qui ont racheté leur innocence (Cf. Gallego, 278).

4.3.3. L'APOTHEOSE FINALE

Les conséquences eschatologique du zèle d'ins-

truire les enfants [...] dans la crainte de Dieu (RC 2,9) sont proclamées à la face de tous. Le travail du maître chrétien pour l'édification de l'Église est mis en pleine lumière.

La Salle dresse en termes grandioses le tableau du jour du jugement, jour éternel qui ne connaîtra pas de fin. La spectaculaire dramatisation qu'il nous présente permet d'imaginer comme les plans successifs de la merveilleuse rencontre qui sera communion définitive entre maîtres et disciples⁶. *« Et ils [les enfants] représenteront ainsi le bien que vous leur aurez fait, [...] les peines que vous vous êtes données pour les ramener dans le chemin du salut; et tous uniront leurs voix pour vous obtenir de Jésus-Christ un jugement favorable, le priant de ne pas différer à vous mettre en possession d'un bonheur que vous leur aurez procuré par vos travaux et par vos soins »* (MR 208,3).

En ce point se situe le sommet de ce que nous pourrions appeler l'apothéose de l'éducateur, en présence de toute la cour céleste. *« Oh! quelle gloire ne sera-ce pas pour les personnes qui auront instruit la jeunesse quand leur zèle et leur application à procurer le salut des enfants seront publiés »* (MR 208,3).

5. L'ÉPREUVE, SIGNE DU ROYAUME

5.1. Le paradoxe évangélique

Le Fondateur des Frères n'oublie pas son expérience et l'avertissement du Seigneur, que le disciple n'est pas au-dessus de son Maître mais qu'il doit, comme lui, connaître l'épreuve. Le paradoxe évangélique est que, dans ces situations de persécution et de mort, nous devons nous réjouir *parce que notre récompense sera grande dans le Ciel* (Lc 21,28).

Quand La Salle nous invite à participer aux sentiments et aux souffrances du Christ, cela implique une conversion permanente et une identification avec Lui. *« Cette vision christocentrique de la mortification donne à l'enseignement lasallien une valeur finalement positive: la souffrance est condition de vie, et non recherche de mort »* (AEP, 196).

Ayant l'assurance que les souffrances de cette vie sont sans commune mesure avec la gloire future qui

se révélera en nous, La Salle souligne que le bien peut résulter des souffrances et des persécutions et rappelle à l'éducateur chrétien qu'il est inévitable que son œuvre entre en conflit avec la société « mondaine » qu'il entend dénoncer et transformer. *« Ne vous étonnez donc pas s'il vous arrive des peines et des contradictions dans l'exercice de votre emploi. Plus vous y souffrez, plus vous devez vous animer à vous en bien acquitter, persuadés que ce sera alors que Dieu versera sur votre travail ses bénédictions avec abondance »* (MF 126,2).

La Salle va plus loin dans cette proclamation de la béatitude de la persécution : *« Qu'on est heureux quand on a ainsi l'avantage de souffrir et de mourir, comme a fait ce saint [Jacques], pour avoir travaillé à gagner des âmes à Dieu! C'est ce que vous devez attendre pour votre récompense des soins et des travaux de votre ministère »* (MF 119,2).

5.2. Les épreuves du maître chrétien

Si l'épreuve de l'éducateur ne va pas jusqu'au martyr, elle peut prendre des formes plus insidieuses : « Attendez-vous à souffrir des injures, des outrages et des calomnies pour tout le bien que vous aurez tâché défaire au prochain. C'est la principale-récompense que Dieu promet en ce monde, souvent la seule qu'on reçoit des pauvres pour tout le bien qu'on leur fait. Disposez votre cœur afin que vous les receviez avec affection » (MF 120,3; cf. MF 162,3; 168,3; 182,2).

Tel est le résultat d'une vie en conformité avec celle du Christ. La persécution est la « récompense » normale pour les labeurs et travaux du ministère apostolique; La Salle et ses premiers disciples en ont fait l'expérience⁵. « L'esprit de martyr », dans la mentalité du XVII^e siècle, trouve ici une juste illustration.

Les souffrances peuvent nous purifier, nous faire croître dans l'amour, nous rapprocher du Christ. « Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la votre » (Jn 15,20). Telle est la récompense pour l'action rédemptrice accomplie pour et dans le Christ; telle est la récompense des saints et des hommes apostoliques, comme c'a été celle de Jésus-Christ (MF 155,3; cf. MF 162,1; AEP 197). L'interpellation de La Salle aux Frères est directe quand, face à l'exemple des saints, il leur demande : « Voilà quel a été le fruit du zèle de ce grand saint [Jean-Baptiste] et de ses prédications. Est-ce là la récompense que vous espérez dans votre emploi ? » (MF 162,3).

C'est dans l'identification personnelle de J.-B. de La Salle avec le Christ souffrant que M. Sauvage et M. Campos situent sa « conformité » au Christ souffrant. Ils écrivent : « La perspective lasallienne sur la souffrance nous est apparue ici, de par sa consonance mystique, plus que jamais positive. Nul masochisme [...] car la souffrance n'est pas recherchée pour elle-même, mais acceptée comme faisant partie intégrante de l'action apostolique » (AEP 198).

La persécution apporte à l'action du lasalien comme un sceau d'authenticité : « Heureux êtes-vous si les hommes vous haïssent [...] à cause du Fils de l'homme [...] car alors votre récompense sera grande dans le ciel » (Lc 6,22). C'est pourquoi La Salle affirme : « Plus vous serez fidèles à Dieu dans les occasions de souffrances, plus Dieu répandra ses grâces et ses bénédictions sur vous dans l'exercice de votre ministère » (MF 155,3).

5.3. Jusqu'à la mort

La totale et authentique victoire est dans le don de la vie. On trouve chez La Salle un écho de la maxime évangélique « Qui aura perdu sa vie à cause de moi la trouvera » (Mt 10,39), lorsqu'il écrit, dans la méditation sur saint Denis : « C'est la récompense des hommes apostoliques, en cette vie, d'être persécutés et de mourir pour la défense et le soutien de la foi qu'ils ont annoncée. [...] Après avoir consommé votre vie dans l'exercice d'un si saint emploi, n'attendez point d'autre récompense que de souffrir et de mourir, comme Jésus-Christ, dans les douleurs » (MF 175,3).

6. CONCLUSION LE MAÎTRE COMPARÉ AUX SAINTS ET IDENTIFIÉ AU CHRIST

Ce n'est pas sous l'angle du statut juridique et social ni du fonctionnement économique de l'école que La Salle aborde le thème de la gratification des enseignants. Il serait vain de chercher dans son action ou ses écrits quelque recette de cet ordre. Mais on aura remarqué, dans les pages qui précèdent, la trace du ferment qui allait, en deux siècles, changer l'image sociale et par suite la réalité du métier d'enseignant.

La Salle montre à ses disciples que le maître de l'école de charité - le plus modeste des enseignants -

est promis par Dieu aux plus hautes récompenses. Dès cette vie, l'estime pour les tâches qu'il remplit est capable de combler son affectivité, s'il partage la foi vive des saints évangélistes et des évêques réformateurs qui lui sont offerts en modèles.

Toujours à la lumière de la foi, le maître lasalien se définit comme celui qui apporte à la jeunesse le salut annoncé par Jésus-Christ. Pour remplir une si haute mission, le Fondateur l'invite à s'identifier à

Jésus lui-même, à faire siens les sentiments et les buts qui furent, en sa vie terrestre, ceux du prophète de Nazareth. Dans l'attente que lui échoient les mêmes

sanctions qu'à celui-ci: en ce monde, de la part des hommes, reconnaissance et persécutions intimement mêlées; en l'autre, le bonheur promis par Dieu.

¹ Cf. *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1978.

² GALLEGO, S., *Vida...*, t. II, p. 33-42 et 430s.

³ Cité par J.-B. BLAIN, CL 7,59.

⁴ GALLEGO, S., *Vida...*, t. II, p. 277 et 431.

⁵ Cf. GALLEGO, S., *Theología...*, p.287. L'auteur analyse

les divers aspects de la vie de l'éducateur chrétien. Je le suis spécialement en son dernier chapitre sur la récompense du maître chrétien.

⁶ GALLEGO, S., *Theología...* L'auteur emprunte cette description imagée à É. Lett, *Jubilum sæculare*, pro manuscritum, Compton, 1951, p. 278s.

Thèmes complémentaires

Abandon
Amour - Charité
Cœurs (Toucher les)
Conversion
Dieu
École

Éducation
Foi
Gratuité
Joie
Justice
Maître

Mission
Relation Maître - Élève
Renoncement
Saints
Salut
Souffrance
Zèle

BIBLIOGRAPHIE

ALCALDE, C., *El maestro en la pedagogía de SJBS*, Síntese, 1961, n° 3, Madrid.

ARIES, F., *L'enfant et la famille sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.

CHABOURDIN, G., et VIARD, G., *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1978.

CAMPOS, M., et SAUVAGE, M., *SJBS, Annoncer l'Évangile aux pauvres*, Paris, Beauchesne, 1977.

CAMPOS, M., *L'itinéraire évangélique de SJBS...*, CL 45, Rome, 1974.

GALLEGO, S., *Téologia de la educación en SJBS*, Madrid, Bruno, 1958.

GALLEGO, S., *Vida y pensamiento de SJBS*, Madrid, B.A.C., 1986.

LAURAIRE, L., *Émulation et récompense, la « Conduite »*, dans *Lasalliana*, 08-A-42.

VIOLA, J., *Perfección y apostolado en la espiritualidad de SJBS*, Síntese, 1964, n° 8, Salamanca.

Fr. Lorenzo TEBAR BELMONTE
Conclusion par Fr. Bernard SIMON
Traduit de l'espagnol par Fr. François BALAGUE

93. RÉDEMPTION

Sommaire

1. Le **mot rédemption** signifie le rachat de quelque chose ou de quelqu'un contre une rançon. Dans la tradition biblique le mot fait référence à l'action de Dieu pour délivrer les humains de l'esclavage du péché.
2. Au XVII^e siècle, la **théologie de la rédemption** était influencée par saint Anselme, saint Thomas et le Concile de Trente.
3. Dans ses **écrits doctrinaux**, La Salle, se plaçant plutôt dans la mouvance thomiste, présente la rédemption comme un mystère embrassant toute l'œuvre du Christ.
4. Dans ses **écrits de dévotion**, La Salle présente la passion du Christ et sa mort sur la croix comme l'acte central de la rédemption.
5. La Salle définissait le **ministère des Frères** dans l'éducation chrétienne comme une forme de coopération à l'œuvre rédemptrice du Christ.
6. La **théologie aujourd'hui** insiste davantage sur la résurrection comme élément de la rédemption. Mais beaucoup demeure valable dans les textes lasalliens, surtout la théologie de l'éducation.

1. SENS DU MOT REDEMPTION, DE LA BIBLE A NICEE

D'une façon générale, *rédemption* signifie rachat d'une chose confisquée en gage ou d'une personne retenue en otage. Ainsi peut-on dire que l'on rachète un objet mis en gage, que l'on rachète des bons ou des certificats en les échangeant contre la valeur équivalente. On dit encore de quelqu'un qu'il se rachète, s'il rétablit sa réputation par une bonne conduite après l'avoir perdue par malice ou négligence.

Au sens religieux, en particulier dans la tradition biblique, la rédemption se réfère, dans le sens le plus général, au plan de Dieu pour sauver ses créatures des conséquences néfastes du péché.

Cette idée de rédemption a diverses nuances de sens qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Dans la

New Catholic Encyclopedia, par exemple, l'analyse du thème de la rédemption dans la Bible occupe 17 colonnes. Qu'il nous suffise de dire que, dans l'Ancien Testament, la rédemption est associée à la délivrance d'Israël et son rachat par Dieu à la venue du Messie promis. Dans le Nouveau Testament, la rédemption consiste en ce que la race humaine est délivrée du péché et chaque humain restauré dans sa relation à Dieu, à l'initiative de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, Verbe incarné, acquis par sa vie, sa mort et sa résurrection.

L'idée de rançon ou rachat est perçue dans la Bible lorsque Jésus dit: « *Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie*

en rançon pour la multitude » (Mc 10,45). Ou, comme l'écrit Paul aux Corinthiens : « Vous avez été rachetés à grand prix » (1 Co 6,20 et 7,23). Et Paul encore, aux Romains : « Il n'y a pas de différence. Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu et ils sont justifiés par la faveur de sa grâce en vertu de la rédemption accomplie dans le Christ Jésus. Dieu l'a exposé, instrument de propitiation par son propre sang, moyennant la foi » (Rm 3,22-26). Dans les synoptiques, la parole prononcée sur la coupe lors de l'institution de l'Eucharistie exprime la même idée.

L'œuvre de rédemption de Jésus-Christ n'est pas limitée à sa passion et à sa mort, mais s'étend de son incarnation, à travers sa mort et sa résurrection, jusqu'à son rôle d'intercession à la droite du Père dans les cieux. L'apôtre Paul écrit: « *Nous à qui la foi doit être comptée, nous qui croyons en celui qui ressuscita d'entre les morts Jésus notre Seigneur, livré pour*

nos fautes et ressuscité pour notre justification » (Rm 4,24-25). Et l'auteur de l'épître aux Hébreux: « D'où il suit qu'il est capable de sauver d'une façon définitive ceux qui par lui s'avancent vers Dieu, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur » (He 7,25).

Dans le Nouveau Testament la rédemption en et par Jésus-Christ est souvent appelée *salut*. Paul écrit aux Romains: « *Combien plus, maintenant justifiés dans son sang, serons-nous par lui sauvés de la colère. Si, étant ennemis, nous fûmes réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, combien plus, une fois réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie » (Rm 5,9-10). Le Credo de Nicéedit: « Pour nous et pour notre salut, il descendit du ciel, prit chair, [...] souffrit, [...] mourut, fut enseveli, [...] ressuscita ». Pour distinguer entre les deux concepts on pourrait dire que la rédemption est le processus et le salut est le résultat.*

2. LA REDEMPTION DANS LA THEOLOGIE DU XVII^e SIECLE

La doctrine de la rédemption est fondée sur une base scripturaire solide et centrée sur le fait que Dieu s'est fait homme en Jésus-Christ pour délivrer l'humanité de l'esclavage du péché. A partir de là, plusieurs théories théologiques se sont développées pour répondre aux questions qui se posent dans l'Église. La rédemption est-elle d'abord l'œuvre de Dieu ou l'œuvre de Jésus offrant satisfaction à Dieu dans son humanité ? Quelle est la satisfaction pour le péché exigée par la justice de Dieu et dans quel aspect de l'œuvre de Jésus peut-on trouver cette satisfaction? Si Dieu est infiniment bon et aurait pu réaliser ce salut par d'autres moyens, pourquoi le Christ devait-il souffrir? Le besoin que le genre humain avait de rédemption est-il la seule raison de l'incarnation? Comment l'acte rédempteur de Jésus s'applique-t-il au reste de l'humanité? Les principales influences qui se sont exercées sur cette théologie, au XVII^e siècle, semblent être celles de saint Anselme et de saint Thomas d'Aquin, ainsi que les décrets du concile de Trente.

La théorie classique de **saint Anselme** a eu une forte influence sur la tradition théologique ultérieure. Son attrait lui vient de son caractère fortement juridique, bien accordée à la mentalité occidentale. Dans cette vision, l'offense infinie faite à Dieu par le péché

originel et actuel exige une satisfaction infinie. Comme aucun être humain ne peut produire une action qui ait une valeur infinie, Dieu s'est fait homme en Jésus-Christ. Le Christ, comme homme, a souffert le châtement dû au péché de l'homme; le Christ, comme Dieu, donc sans péché, offre une satisfaction ayant une valeur infinie.

Saint Thomas traite de la rédemption dans le cadre de l'incarnation et spécifiquement en parlant de la passion du Christ. Il met l'accent sur la nature morale et la finalité *pour nous* de la satisfaction offerte par le Christ, plutôt que sur l'aspect juridique. Le Christ, comme chef de l'humanité, a reçu la grâce, non seulement pour lui-même mais aussi pour ses membres. Ainsi ses œuvres se rapportent à lui et à tous les autres, de la même façon que les œuvres d'une personne sont rapportées à cette seule personne. Dieu lui faisant le don de la grâce pour réaliser l'œuvre du salut, Jésus-Christ mérite la glorification pour lui-même et le salut pour toute l'humanité. Ainsi la passion du Christ est cause de notre salut de par ses mérites, son expiation, son sacrifice et sa rédemption. Il convient que le Christ soit appelé rédempteur parce qu'il a payé le prix de notre salut par son sang, en donnant sa vie humaine (S.T. IIIa, q. 48).

Les décrets du **Concile de Trente** ajoutent à l'idée de satisfaction l'idée de mérite pour expliquer la ma-

nière selon laquelle les humains sont rachetés par le Christ (D 1529).

3. LA REDEMPTION DANS LES ECRITS DOCTRINAUX DE J.-B. DE LA SALLE

La Salle s'intéresse au mystère de la rédemption lui-même plutôt qu'aux analyses théologiques poussées. Pour lui, les deux principaux mystères chrétiens sont la trinité et la rédemption (CL 23,310 et 23,332 = GA 0,2,4 & 0,7,9). C'est là une affirmation surprenante, qui laisse implicite le mystère de l'incarnation dans la trinité et la rédemption. Jésus-Christ est le rédempteur (CL 20,441 = DA 402,2,16). Son nom Jésus signifie sauveur et rédempteur (CL 22,144 = DC 42,3,4) et c'est pour cela qu'il est venu sur terre (MD 40,1). Jésus-Christ est le rédempteur et sauveur personnel de chaque individu (CL 14,75 = EM 8,215,3; MF 85,2) comme de toute la race humaine (MF 93,2). La doctrine de la rédemption est affirmée dans la première partie du Symbole des apôtres (CL 21,21 = DB 1,4,7) et dans la seconde partie du Credo de Nicée (CL 23,312 = GA 0,2,10).

Suivant la voie tracée par saint Thomas, La Salle considère l'action rédemptrice du Christ comme embrassant toute son œuvre : son incarnation, sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension et l'envoi de l'Esprit-Saint sur l'Eglise. Thomas cependant parle de ces événements comme liés d'abord à l'incarnation plutôt qu'à la rédemption. Dans la première partie des *Devoirs d'un chrétien*, parlant de notre devoir de connaître Dieu par la foi, La Salle intitule le chapitre IV *De la rédemption de l'homme*. Sous ce titre, il parle du Fils de Dieu fait homme, de Jésus-Christ avant son baptême, de sa prédication et de ses miracles durant sa vie publique, de la haine des Pharisiens, de son entrée à Jérusalem, de la Cène, de son arrestation et de son procès devant Caïphe et Pilate, de ses souffrances, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection et de son ascension suivie de la descente de l'Esprit (CL 20,24-62 = DA 104). Bien qu'il n'utilise plus le mot *rédemption* dans les 38 pages qui suivent ce titre, il est clair que La Salle considère l'incarnation, et toutes les actions du Dieu fait homme - pas seulement sa passion et sa mort - comme foncièrement salvifiques et rédemptrices.

Dans son catéchisme par demandes et réponses, La Salle reprend l'explication de saint Anselme afin

d'exposer pourquoi Jésus-Christ et nul autre pouvait satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés, parce que celui qui pouvait rendre satisfaction à Dieu devait être à la fois Dieu et homme. Puisque l'offense causée à Dieu par nos péchés est infinie, il était nécessaire que la satisfaction fut infinie, ce qu'aucune créature ne pouvait accomplir; cependant cette satisfaction devait être faite par un être humain capable de souffrir et de mourir (CL 21,46-47 = DB 1,10,7s). D'accord avec la tradition récente, La Salle atténue la dureté de la théorie d'Anselme, disant que Dieu n'exigeait pas que Jésus souffrît tant et mourût sur la croix. Une seule goutte de son sang, une seule de ses actions pouvait expier nos péchés. Mais il voulut témoigner son grand amour pour nous et nous engager à avoir plus d'horreur pour le péché (id.).

La Salle développe cette idée plus largement dans le premier volume des *Devoirs* : « *Voilà ce que Jésus-Christ a souffert pour l'amour de nous. Il eut bien pu se dispenser de souffrir toutes ces peines, et une mort si honteuse. Une goutte de son sang et même une seule de ses actions étant d'un mérite infini aurait pu suffire pour nous racheter et pour nous mériter toutes les grâces qu'il nous a obtenues par sa mort. Mais le Père éternel a voulu livrer son Fils unique à la mort de la croix, à laquelle il s'est aussi offert volontairement, pour nous mieux faire concevoir l'énormité du péché, pour nous témoigner l'excès de son amour, pour nous donner en la personne de son Fils un grand exemple d'humilité et de patience et pour nous exciter à l'aimer de toute l'affection de notre cœur et à souffrir volontiers toutes les peines qu'il lui plaira de nous envoyer* » (CL 20,56 = DA 104,9,5).

La Salle fait rarement référence à Jésus-Christ comme rédempteur (13 emplois seulement) ou à la rédemption en général (24 emplois). Il utilise des termes équivalents, souvent empruntés à saint Paul, en particulier les nombreuses références à la passion et à la mort du Christ sur la croix. Bien qu'il considère, on l'a vu, que toute l'œuvre du Christ est rédemptrice, La Salle se concentre sur la passion et la mort de Jésus comme accomplissement de la rédemption.

Ainsi, le sacrifice de la croix est la cause de la justification de tous les hommes et des grâces qui leur sont données (CL 20,272 = DA 305,4,4). Le prêtre à la confession fait le signe de la croix pour symboliser, comme l'enseigne saint Paul, *que c'est par la croix que notre réconciliation a été faite avec Dieu* (CL 20,322 = DA 307,5,17). Quand nous faisons le

signe de la croix nous demandons quelque grâce *par les mérites infinis de sa passion* (CL 20,VIII = DA 0,0,13). Dans sa méditation pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, La Salle note que *Jésus-Christ nous a réconciliés par sa mort sur cette sainte croix, dit saint Paul, pour nous rendre saints, purs et irrépréhensibles devant Dieu* (MF 165,2).

4. LA REDEMPTION DANS LES ECRITS DE DEVOTION DE J.-B. DE LA SALLE

L'œuvre rédemptrice du Christ sur la croix est un thème majeur dans les pratiques de dévotions recommandées par La Salle. A la messe, par exemple, on doit prendre conscience de ce que le corps et le sang du Christ sont offerts sous la forme du pain et du vin *en souvenir de la passion et de la mort de Jésus-Christ* (CL 20,261 et 270 = DA 305,1,1 et 305,4,1). La réception des sacrements doit être fréquente puisque les sacrements appliquent les mérites de la passion du Christ à ceux qui les reçoivent dignement (CL 20,272 = DA 305,4,5). Le signe de la croix symbolise le mystère de la rédemption (CL 21,6 = DB 0,2,6; CL 23,307 = GA 0,1,9), il doit donc être fait avec respect et en se souvenant de la passion et de la mort du Seigneur (CL 20,VIII = DA 0,0,13; CL 21,4s = DB 0,2). Chaque vendredi, la prière aux heures dans les classes est un acte de foi au mystère de la rédemption (CL 18,20 = E 5,6).

La dévotion à la passion est vivement recommandée aux écoliers (CL 22,89 = DC 30,7,4; CL 23,374 = GA 0,17,10; CL 17,15 = I 1,5,2) et aux Frères (MD 27; CL 15,14s = R 7,1,4; RC 30,20). L'exemple des saints y incite (MF 129,3; 152,3; 173,3). Jusque dans sa méditation pour la fête de Noël, La Salle recommande aux Frères de méditer sur les souffrances et la passion de Jésus-Christ (MD 85,2).

Pour La Salle, la dévotion à l'œuvre rédemptrice du Christ, par sa passion et par sa croix, implique que le chrétien, et plus encore le Frère, soit disposé à prendre sa croix tous les jours à la suite du Christ (MD 5,3). Le prêtre au baptême fait le signe de la croix sur l'enfant pour rappeler que *la vie d'un chrétien est une vie de croix et de souffrances continuelles* (CL 20,223 = DA 302,3,3) et que le chrétien doit être prêt à *porter la croix et à souffrir pour Jésus-Christ* (CL 20,227 =

DA 302,3,12). Les onctions avec le signe de la croix à la confirmation sont un rappel que *la croix est difficile à porter*, mais aussi que ce sacrement donne *une force et une grâce particulière pour nous la rendre douce* (CL 20,238 = DA 303,2,6). Les deux fêtes en l'honneur de la sainte Croix fournissent au Fondateur l'occasion de rappeler aux Frères qu'il *ne suffit pas d'adorer la croix*, mais que nous devons aussi être disposés à la porter. *Nous n'avons pas besoin de la chercher bien loin car la croix est toujours avec nous* (MD 121 et 165). Le vendredi saint est l'occasion de citer saint Paul pour rappeler aux Frères qu'ils ne doivent se glorifier que dans la croix du Sauveur (MD 28,3). Au dimanche de Pâques, La Salle écrit: *«Puis donc que Jésus-Christ en ressuscitant a détruit le péché, faites, suivant l'avis de saint Paul, que le péché ne règne plus dans votre corps mortel. Attachez ce corps avec toutes vos affections déréglées à la croix de Jésus-Christ, ce qui le rendra par avance participant de l'incorruptibilité comme le sien »* (MD 29,2). L'acceptation des souffrances en prenant sa croix est plus qu'une simple imitation du Christ. La Salle reprend la doctrine de saint Paul selon laquelle nous continuons l'œuvre de la rédemption en accomplissant *ce qui manque à la passion de Jésus-Christ* (CL 20,328 = DA 307,6,5).

Dans sa méditation pour le mercredi de la semaine sainte, La Salle commente la parole de Jésus en croix: *« Tout est consommé »*. Jésus montrait ainsi que tout ce qu'il avait si ardemment désiré de souffrir pour notre salut était accompli. La Salle poursuit : *« Il ne faut plus de votre côté qu'achever ce qui manque, dit saint Paul, à la passion de Jésus-Christ, qui est l'application qui vous en doit être faite par la participation que vous aurez à ses souffrances. Rendez-vous donc dignes d'une telle grâce »* (MD 25,3).

5. LE MINISTÈRE ENSEIGNANT COMME COOPÉRATION À L'ŒUVRE DE RÉDEMPTION DU CHRIST

Dans la troisième des *Méditations pour le temps de la retraite*, La Salle emploie ce même passage de saint Paul (Col 1,24) pour presser les Frères, à travers leur ministère dans l'école, de devenir les coopérateurs du Christ dans l'œuvre de la rédemption :

« Quoique la mort de Jésus-Christ ait été plus que suffisante pour effacer les péchés de tous les hommes et pour y satisfaire pleinement, puisque Dieu nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ, cependant comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre, c'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption, C'est ce qui a fait que saint Paul dit très bien, parlant de soi : J'accomplis, dit-il, ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. [...] Comme vous êtes obligés

d'aider vos disciples à se sauver, vous devez les engager à unir toutes leurs actions à celles de Jésus-Christ Notre Seigneur. [...] C'est ainsi que vous devez leur apprendre à profiter de la mort de Jésus-Christ » (MR 195,1).

Il est clair, au vu de ce passage et d'après l'argument d'ensemble des *Méditations pour le temps de la retraite*, que La Salle considère la rédemption en Christ comme un processus permanent dans lequel les Frères, de par leur ministère d'éducation, accomplissent une tâche capitale.

En outre, La Salle envisage les prières ferventes offertes à Dieu pour les défunts comme une façon de coopérer avec Jésus-Christ dans la rédemption des âmes du purgatoire (MF 185,3).

6. VALEUR DE CET ENSEIGNEMENT AUJOURD'HUI

Certains aspects de la théologie de la rédemption, courants au dix-septième siècle et donc adoptés par La Salle, ne sont pas repris par la théologie contemporaine. Bien qu'il ait, avec beaucoup de ses contemporains, atténué le raisonnement légaliste de saint Anselme concernant la satisfaction exigée par la justice divine, J.-B. de La Salle en conserve quelques accentuations, en particulier dans l'attention portée aux souffrances et à la mort du Christ. Une meilleure compréhension de la théologie biblique amène les auteurs contemporains à s'attacher moins à l'élément sacrificiel et davantage au passage du Seigneur vers la gloire, par la mort et la résurrection.

Cependant, comme on l'a déjà noté et en dépit de l'accentuation sur la passion et la croix, La Salle a une vue très large de la rédemption qui prend bien en

compte la plénitude du plan d'amour et de salut de Dieu. Celle-ci s'étend à tous les événements qui découlent de l'incarnation, qu'il s'agisse des mystères accomplis en Jésus-Christ ou du mystère de l'Esprit communiqué à l'Église, corps du Christ.

C'est là une motivation déterminante pour l'enseignant lasallien, aujourd'hui comme hier: le travail d'évangélisation des jeunes et spécialement des pauvres participe à l'œuvre rédemptrice du Christ.

Et puisque les souffrances demeurent une réalité inévitable de la condition humaine, les réflexions du Fondateur sur la passion et la croix de Jésus-Christ peuvent encore encourager l'éducateur lasallien à achever de cette façon ce qui manque aux souffrances du Christ, en portant son regard au delà de la croix, vers la gloire de la résurrection.

Thèmes complémentaires

Dieu
Disciples de Jésus-Christ
Écriture
Éducation
Foi

Imitation du Christ
Incarnation
Jésus-Christ
Ministère
Mission

Mystère
Péché
Sacraments
Salut
Trinité
Zèle

BIBLIOGRAPHIE

- DURWELL, F.-X., *La Résurrection de Jésus, mystère de salut*, Le Puy, Xavier Mappus, 1955.
JENSEN, J., *Redemption [in the Bible]* in *New Catholic Encyclopedia*, vol. XII, New York, 1967.
PETERMAN, E., *Redemption (Theology of)* in *New Catholic Encyclopedia*, vol. XII, New York, 1967.
RIVIERE, J., *Rédemption* in *Dictionnaire de Théologie Catholique*, vol. XIII, 1937.
THOMAS D'AQUIN, *Summa théologiæ*, IIIa, q. 48.

Fr. Luke SALM
Traduit de l'anglais par Fr. Joseph LE BARS

94. RELIGIEUX

Sommaire

1. Lexicographie de « religieux » et des termes connexes.

2. Données canoniques

2.1. Concile de Trente et décisions de l'Église de France. 2.2. Droit canonique de 1983.

3. Sens de « religieux » dans les écrits de J.-B. de La Salle

3.1. Dans ses catéchismes 3.2. Dans ses écrits pour les Frères 3.2.1. Religieux comme chrétien strict 3.2.2. Religieux comme non séculier 3.2.3. Religieux comme vivant en communauté.

4. Précisions apportées dans l'histoire de l'Institut

4.1. Avec la Bulle d'approbation de 1725 4.2. De la Révolution française au « Code » de 1917 4.3. Le Chapitre de rénovation (1966-1967) et les Règles « ad experimentum » 4.4. Le Chapitre de 1986 et la Règle actuelle 4.5. Des religieux au sein de la famille lasallienne.

5. « Pour eux, le métier devient matière de la consécration religieuse » (« Déclaration » 48,2)

5.1. Une dichotomie regrettable 5.2. L'intuition du Chapitre de 1966-1967 5.3. Son développement au chapitre de 1986.

1. LEXICOGRAPHIE DE « RELIGIEUX » ET DES TERMES CONNEXES

Furetière¹ (1690) donne au mot *religieux* le même sens que les médias actuels lui attribuent en parlant des religieux juifs ou musulmans. Une personne est dite *religieuse* quand elle est *pieuse*; comprenons quand elle entretient une relation habituelle avec Dieu, et pas seulement quand elle a pris des engagements plus stricts que ceux que sa *religion* exige de tous ses membres. C'est par une spécification particulière que *le religieux* se définit comme membre d'une communauté soumise à une règle de vie plus exemplaire, souvent protégée par les murs de *quelque monastère* ou *retraite*.

Richelet² (1710) ne parle guère autrement mais il ajoute, comme caractéristiques du sens particularisé, le port d'un habit distinctif et les trois vœux de religion (sous-entendu: pauvreté, obéissance, chasteté).

Le **Dictionnaire du Grand Siècle**³ de Bluche (1990) ignore le mot *communauté* au sens de maison religieuse, mais souligne l'importance des *confréries de métiers* pour le développement de la piété, autrement dit de la vie religieuse au sens le plus général du mot.

Apparemment, La Salle aurait pu organiser ses maîtres d'écoles en confréries de métier sans habit et sans vœux. Il ne l'a pas fait. Il a préféré un certain retrait du monde et une vie communautaire qui ont orienté les Frères des Écoles chrétiennes vers un statut proche de la vie religieuse avec approbation pontificale.

Gérard Michaux, rédacteur de la notice intitulée *Ordres religieux*, distingue une grande diversité de créations parmi les *nouveaux instituts d'hommes* ayant une finalité apostolique (prédication, missions intérieures et étrangères, enseignement, œuvres caritatives):

- vœux solennels chez les uns (Théatins, Barnabites, Jésuites);

- vœux simples pour d'autres (Doctrinaires, Lazaristes, auxquels il faut ajouter les F.É.C.);

- vie commune sans vœux enfin (Oratoriens, Sulpiciens, Eudistes, Missions étrangères).

Religion, selon Furetière, désigne le *culte qu'on rend à Dieu: sentiment, créance de la divinité*. Mais le mot signifie quelquefois *piété, justice, exactitude*.

Il se dit aussi pour *fidélité, régularité, exactitude à garder sa parole*. « *Religion se dit encore d'une profession plus étroite du christianisme, sous une règle qui est différente suivant les diverses institutions des fondateurs. Ce jeune homme est entré en religion* ». « *Règle se dit en morale d'une conduite juste et raisonnable. Régularité, loi, modèle, exemple. La religion nous sert de règle pour bien vivre. [...] Règle se*

dit particulièrement de certaines constitutions sur lesquelles sont établies les maisons religieuses, qu'on fait vœu d'observer quand on y entre ».

« *Régulier, adjectif. Ponctuel, exact. Qui vit avec régularité. Régulier se dit plus particulièrement de ceux qui ont fait des vœux dans une maison religieuse. Il est opposé à ecclésiastique séculier* ».

2. DONNÉES CANONIQUES

2.1. Concile de Trente et décisions de l'Église de France

La « réformation » des *réguliers*, c'est-à-dire des religieux⁴, ainsi nommés par oppositions aux *séculiers* (Littre⁵), fait l'objet de la 25^e session du concile de Trente⁶. Il est spécifié qu'en *quelque religion que ce soit, tant d'hommes que de femmes, on ne fera point profession avant l'âge de 16 ans accomplis* et seulement après *un an de noviciat* (ch. XV). Quiconque force autrui à entrer dans la vie religieuse est frappé d'anathème. La même sanction frappe quiconque s'oppose par la force à une vocation religieuse (ch. XVIII). En fait, ces normes ne concernent que les religions à vœux solennels, autrement dit les *ordres* religieux proprement dits. Les instituts à vœux simples et les communautés religieuses sans vœux restent d'un avenir mal défini.

Quand les règlements des conciles particuliers de Tours et de Bourges (1583-1584) ou les déclarations royale du 10 juillet 1566 et parlementaire de Grenoble⁷ (1661) demandent qu'un registre des professions soit officiellement tenu et même enregistré au greffe ecclésiastique, c'est en raison des conséquences civiles des vœux solennels. Louis XIV, suivant en cela le concile de Trente, interdit la création de nouveaux ordres, ou du moins s'en réserve l'approbation.

Il n'empêche qu'en ouvrant *Registre des vœux*, les Frères des Écoles chrétiennes manifestaient, dès 1694, la volonté de structurer leur *société* nouvelle (CL 3,6s). Après la Bulle d'approbation de 1725, leur souhait est réalisé: ils font des *vœux simples* dont la dispense est réservée au Souverain Pontife. Blain, reflétant sans doute l'opinion des Frères de l'époque, y a vu des vœux de religion (CL 7,353; 8,193).

Consultée plusieurs fois au cours du XVIII^e siècle, la Sorbonne *n'hésitera pas à définir que la bulle n'in-*

troduit pas l'Institut dans la catégorie juridique des ordres religieux (Cire. 406,63), la Congrégation romaine qui a donné son accord étant celle du *Concile* (chargée de l'action pastorale), non celle des *Évêques et Réguliers*. Il faudra attendre le Code de 1917 pour que se modifie la notion même de l'état religieux canonique de façon à introduire parmi les religions les congrégations à vœux simples et publics.

2.2. Droit canonique de 1983⁸

Des *associations de fidèles*, privées ou publiques, peuvent se constituer selon certaines normes (can. 268-329). Les *sociétés de vie apostolique* (can. 731-746) sont distinctes des *instituts de vie consacrée* (can. 573-730). Ces derniers comportent des *instituts séculiers* (can. 710-730) et des *instituts religieux* (can. 607-709). « *L'institut religieux est une société dans laquelle les membres prononcent, selon le droit propre, des vœux publics perpétuels, ou temporaires à renouveler à chaque échéance, et mènent en commun la vie fraternelle. Le témoignage public que les religieux doivent rendre au Christ et à l'Église comporte la séparation du monde qui est propre au caractère et au but de chaque institut* » (can. 607 § 2-3).

« *L'état de vie consacrée, de sa nature, n'est ni clérical ni laïque. [...] On appelle institut laïque celui qui, reconnu comme tel par l'autorité de l'Église, a, en vertu de son caractère et de son but, une fonction propre et déterminée par le fondateur ou la tradition légitime qui n'implique pas l'exercice d'un ordre sacré* » (can. 588 § 1 et 3).

Les biographes et diverses études (Maurice-Auguste, Aroz, Poutet...) montrent le Fondateur en relation avec de nombreux religieux et bien au courant de plusieurs règles. Dans son œuvre écrite, cependant, La Salle est beaucoup plus avare de précisions.

3. SENS DE « RELIGIEUX » DANS LES ECRITS DE J.-B. DE LA SALLE

3.1. Dans ses catéchismes

Religion désigne habituellement *la religion chrétienne* (catholique), la seule *qui mérite de porter ce nom* (CL 20,II = DA 0,0,2). Quand La Salle écrit *un religieux* ou *une religieuse* (CL 20,305 = DA 307,4,7; cf. CL 17,131 = I 2,5,10), il fait allusion à un groupe de personnes que son lecteur sait identifier sans peine (par exemple, se moquer *des prêtres ou des religieux ou de ceux qui pratiquent la dévotion* (CL 17,220 = I 4,1,2).

À propos des empêchements au mariage, il fait allusion aux *religieux* et aux *vœux de religion* (CL 20,379; 390; 392; 395 = DA 310,1,4; 310,3,10; 310,3,17; 310,4,5). Rien de tout cela n'est repris en DB, catéchisme destiné aux élèves. Ajoutons une mention des *vœux de religion* en DC (CL 22,114 = DC 30,13,2) et, à propos du Jubilé, celle des *religieux solitaires et religieuses qui sont en clôture* avec référence à la Bulle d'Alexandre VI (CL 22,119 = DC 30,13,13). Il n'entre pas dans la perspective de ces catéchismes de traiter de ce que nous appelons « la vie religieuse », pas même lors des développements sur les conseils évangéliques.

3.2. Dans ses écrits pour les Frères

Il n'y a pas davantage d'élaboration de ce thème dans les écrits destinés aux Frères. Les MR parlent abondamment de *la religion* qu'il faut inspirer aux enfants et dont il faut les instruire, mais l'adjectif *religieux* n'y figure pas.

En dehors des méditations sur l'obéissance (MD 7 à 15) et du traité du *Recueil sur* le même thème (CL 15,40s = R 9), c'est surtout dans les **méditations pour les fêtes des saints religieux** que l'on voit apparaître les traits caractéristiques de l'état religieux. Encore qu'on n'en rencontre aucun en MF 173 (saint François) ni MF 177 (sainte Thérèse). Il faut lire MF 130 (sainte Marie-Madeleine de Pazzi) pour entendre parler de *l'ordre des Carmélites*, alors que plusieurs Méditations parlent de *l'ordre de saint François* (MF 128, 135, 179, 190), de *l'ordre de saint Dominique* (MF 117), d'un *ordre de clercs réguliers* (MF 153) ou de *chanoines réguliers* (MF 135). Faute de trouver la moindre définition du terme *religieux*, on peut tenter d'en dégager le sens à partir de ses emplois.

3.2.1. RELIGIEUX COMME CHRETIEN STRICT

Chrétien et religieux constituent un couple de mots qui se rencontre sous deux formes. Pour la première, il s'agit par exemple d'une *simplicité chrétienne et religieuse* pour parler avec ses Frères (RC 29,4) et rendre compte de sa conscience (CL 15,30 = R 8,1,9); ou de l'obéissance qui, sans la foi, ne serait pas *une vertu chrétienne et religieuse* (CL 15,158 = R 15,2,4), car la première condition de l'obéissance est *qu'elle soit chrétienne et religieuse* (CL 15,41 = R 9,1,2), c'est-à-dire qu'on doit *obéir par vertu et par esprit de religion* (CL 15,42s = R 9,2,1).

La seconde forme attribuée à la condition de *religieux* des exigences plus strictes que pour les *chrétiens*. «*La conversation des chrétiens, et bien plus des religieux, selon saint Paul, doit être dans le ciel* » (CL 15,112 = R 13,9,3). «*Un chrétien, et bien plus un religieux, profane son cœur et sa bouche quand il profère des paroles inutiles* » (CL 15,112 = R 13,10,3). *Ce n'est pas vivre en chrétien, bien moins encore en religieux* (MF 190,2) que de vouloir vivre sans mortification véritable.

3.2.2. RELIGIEUX COMME NON SECULIER

Le pape saint Léon a défendu *aux religieux de se mêler des affaires séculières*. *C'est pour vous*, dit le Fondateur à ses Frères, *plus que pour tous les autres qu'il a fait cette défense* (MF 114,3). Cette affirmation place-t-elle les Frères parmi les religieux? On pourrait le penser en se référant à une lettre au Frère Mathias: «*Vous êtes un merveilleusement beau jeune homme ! [...] Sont-ce là des termes propres à un religieux ?* » (LA 47,8). Au sens générique *de personnes consacrées à Dieu* (MF 92,2), le Fondateur applique l'une ou l'autre fois le terme *religieux* aux Frères.

Il les incite à imiter l'obéissance et la simplicité des saints qui ont fait partie *d'ordres religieux* (MF 113,128,142,150...). Il rappelle *les neuf fruits de la vie religieuse*, par saint Bernard : «*L'homme en la sainte religion...* » (CL 15,1 = R 1). Il parle de celui qui *entre en religion* (CL 20,379 = DA 310,1,4; MF 128,2), qui *se fait religieux* (MF 115, 117, 128, 130, 142, 176). Mais il n'applique jamais directement ces expressions aux Frères. Et quand il fournit des thèmes de conversation, il distingue les *vertus qui sont*

propres aux religieux et les vertus propres et particulières aux Frères de la Société (CL 25,33). Parenté, certes, mais pas identité (cf. CL 11,28 note 4).

3.2.3. RELIGIEUX COMME VIVANT EN COMMUNAUTE

Cependant, non-séculier et religieux ne sont pas équivalents, car *l'obéissance doit être le caractère des personnes qui vivent en communauté, c'est ce qui doit les distinguer de ceux qui vivent dans le monde et qui jouissent de leur liberté* (MD 7,3). Il y a donc une autre catégorie à considérer, celle des *personnes vivant en communauté* (MD 7,3), contre-distinguées des « séculiers ». *Recueil et Règles communes* mettent les personnes de communauté en parallèle avec les religieux, *l'obéissance étant la vertu principale et la plus nécessaire aux religieux et à toutes les personnes qui vivent en communauté* » (CL 15,40 = R 9,1,1). On ne parlera pas *du peu de régularité de quelque ordre religieux ou de quelque autre communauté* » (RC 6,8).

Seule MD 7 parle *d'une société religieuse*. Une citation de saint Laurent Justinien - *entrer dans une société religieuse* - est mise en parallèle avec une autre - *dans la religion* - de saint Vincent Ferrier (MD 7,3).

Communautés religieuses figure dans *le Mémoire*

sur l'Habit (CL 11,351 = MH 0,0,27) et dans deux méditations (MD 11 et MF 92). La méditation pour le 31 décembre parle de Tordre dans une communauté religieuse. « *C'est la première vertu d'une communauté que l'obéissance et ce qui la distingue essentiellement des maisons séculières* » (MF 92,1). Dans le même contexte, **personnes religieuses** équivaut à *religieux* (MD 11,2) ou à *personne consacrée à Dieu* (MF 92,2), distingué tantôt d'avec *séculier* (id.), tantôt d'avec *leurs supérieurs* (12 fois en MD 21).

Il y a donc d'un côté les séculiers et les maisons séculières où chacun jouit de sa liberté; et de l'autre, des personnes consacrées à Dieu et qui vivent en communauté, selon des règles et dans l'obéissance. Religieux et religieuses sont au nombre de celles-ci (sauf sans doute les religieux solitaires qui ne vivent pas en communauté). Les ordres religieux ou compagnies (MF 148, 176) regroupent diverses maisons, monastères (MF 111, 115,128, 131, 189) ou couvents (MF 117, 179, 190). « Moine » ne fait pas partie du vocabulaire lasallien.

Les Frères forment un groupe particulier parmi les personnes qui vivent en communauté, présentant bien des traits qui les rapprochent des religieux et que la suite de l'histoire rapprochera encore davantage.

4. PRECISIONS APPORTEES DANS L'HISTOIRE DE L'INSTITUT

C'est surtout à travers *les Règles* et *le Recueil*, rédigés par le Fondateur lui-même, que l'esprit religieux initial des Frères se définit. Longtemps, ces deux textes furent pratiquement les seuls textes lasalliens étudiés dans les noviciats, avec *l'Explication de la méthode d'oraison* quand on ne se contentait pas du traité sur l'oraison du *Recueil*.

4.1. Avec la Bulle d'approbation de 1725

Le Saint-Siège approuve l'obligation contractée par les premiers Frères de vivre en *association* et en *communauté*, dans une visée apostolique et éducative, avec obéissance et stabilité. Mais la Bulle transforme en vœux de pauvreté, chasteté et obéissance les engagements moraux qui, dès l'origine, étaient pour les Frères inséparables de leur entrée dans l'Institut.

Citons la Bulle: Les Frères *doivent surtout avoir soin d'instruire les enfants, principalement les pauvres, de ce qui concerne la manière de vivre honnêtement et chrétiennement*. [...] *Que nul des Frères n'am-*

bitonne le sacerdoce ou n'aspire aux ordres ecclésiastiques. [...] *Que leurs vœux soient de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de stabilité dans ledit Institut et d'enseigner gratuitement les pauvres, le pouvoir de délier de ces vœux simples étant réservé au Pontife Romain*. [...] *Que tous les exercices quotidiens, tant de la maison que des écoles se fassent en commun, que les enfants soient enseignés non seulement de la lecture, etc., mais par dessus tout des préceptes du christianisme et de l'Evangile et qu'ils apprennent à réciter les prières, à assister aux offices publics et à pratiquer toutes les autres choses nécessaires au salut*. D'autres articles précisaient l'organisation hiérarchique de l'Institut, et celle des chapitres généraux.

4.2. De la Révolution française au « Code » de 1917

Le 13 février 1790, les vœux solennels étaient prohibés en France et les ordres monastiques supprimés, mais les « congrégations séculières » exerçant une

activité sociale étaient épargnées. Le 18 août 1792, la loi supprime confréries et « congrégations laïques », dont celle des *Frères de l'École chrétienne*.

Onze ans plus tard, le 3 décembre 1803, Bonaparte approuve le rétablissement des *Frères de la Doctrine chrétienne* (sic), qui sont *simplement associés pour l'instruction gratuite de la jeunesse*. Cette mesure est *dégagée de tout ce qui pourrait porter atteinte aux principes adoptés [...] relativement aux corporations religieuses* (12 décembre 1804). Cela amène à minimiser durablement la place des vœux dans l'Institut : « *On n'admettra aux vœux que ceux qui le demanderont et aucun sujet ne doit jamais craindre d'être mal vu parce qu'il ne demanderait pas à les prononcer, pourvu que d'ailleurs il se comporte bien. [...] La rénovation des vœux sera toujours l'effet de l'entière liberté des Frères, qui ne seront ni forcés ni excités à la faire* » (Règle du Gouvernement de 1845, 4,2 et 4,20).

Vers 1860, le nombre des Frères approche des huit mille. Environ un tiers d'entre eux sont profès perpétuels, un tiers profès temporaires et un tiers sans vœux. Ces derniers, dits « novices employés », seront incités à s'engager par des vœux à partir de 1880, notamment sous l'influence du Frère Assistant Louis de Poissy. L'Institut, qui est désormais exclu de l'enseignement public français, cherche à se conformer davantage à ce que l'Église demande des religieux.

Le pape Léon XIII, par la bulle *Conditæ a Christo* (1900) reconnaît comme religieux les instituts à vœux simples approuvés par le magistère romain. Après la promulgation du Code de droit canonique de 1917, novices employés et profès temporaires doivent se préparer à la profession perpétuelle, désormais obligatoire pour tous après quelques années de probation.

4.3. Le Chapitre de rénovation (1966-1967) et les Règles « ad expérimentant »

Le concile Vatican II s'intéresse moins à *Y état religieux* qu'à la *vie religieuse*, et à la *vie consacrée*. Le caractère *religieux* d'un institut ne se définit pas à partir de la conception d'un état, mais à partir des intentions spécifiques de son fondateur. En demandant à chaque institut de réécrire sa règle, le concile l'invite à ré-exprimer ses intentions dans le contexte du monde contemporain. Pour les Frères des Écoles chrétiennes, le Chapitre général de 1966-1967 a constitué le « chapitre de rénovation » tenu à cette fin.

Les *Règles et Constitutions* de 1967, après avoir rappelé l'itinéraire de fondation de l'Institut, le définissent ainsi : « *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est une congrégation de droit pontifical composée exclusivement de religieux laïcs consacrés à Dieu pour remplir le ministère apostolique d'éducation* » (1e). La *Déclaration* (48,2) constate avec joie le grand attachement des Frères à la fonction enseignante qui leur attribue une place spécifique dans l'Église, parmi le laïcat, tout en donnant à leur caractère religieux un contenu original puisque, pour eux, le métier devient matière de la consécration religieuse.

Pour autant, l'application de ce Chapitre n'alla pas sans problèmes. En 1971, les Frères Visiteurs, réunis à Rome en assemblée inter-capitulaire, se font l'écho de la difficulté de certains jeunes Frères face à la profession perpétuelle. Ils émettent le souhait *qu'une recherche soit entreprise [...] sur l'engagement religieux aujourd'hui, exprimé par des vœux ou par d'autres formes, par rapport à la situation du monde et au charisme de l'Institut*.

La *Commission internationale des vœux* (C.I.V.) créée pour cette étude, constate *une grande confusion dans l'Institut entre consécration et vœux, [...] entre la perpétuité des vœux et la facilité avec laquelle on en dispense* (Circ. 406,10).

Au même moment, une rumeur, infondée mais persistante, prête à certains supérieurs l'intention de transformer la *congrégation* des F.É.C. en *institut séculier*⁹. C'est dans ce climat de suspicion que s'ouvre le Chapitre général de 1976. La commission capitulaire *Consécration et vœux*, qui essaie de prendre en compte la réflexion de la C.I.V., voit son rapport refusé. Le Chapitre demande au Conseil général de poursuivre la réflexion sur ces questions (Circ. 406,8, proposition 35). Il souhaite en outre que, par dérogation du Saint-Siège, des Frères puissent demeurer dans l'Institut sans vœux perpétuels (Circ. 406,16, proposition 38). Le Conseil général, en publiant la circulaire 406, du 25 décembre 1977, fournit un ample dossier sur la question. Cependant les dispositions antérieures demeurent presque inchangées car la Congrégation romaine pour les religieux et les instituts séculiers a refusé la dérogation demandée.

Remarquons que, depuis, le Code de Droit canonique (1983) accepte comme religieux les Instituts où les vœux temporaires sont perpétuellement renouvelés (voir 2.2. ci-dessus, can. 607 § 2).

4.4. Le chapitre de 1986 et la Règle actuelle

Le Chapitre général de 1986, réuni dans un climat plus serein, a pour mission de clore la période *ad experimentum* ouverte au lendemain du concile Vatican II. La Règle qu'il élabore, en son article 2, reprend la définition de l'article le de 1967 (voir ci-dessus) et, en son article 10, invite chaque Frère à *intégrer dans sa personne les dimensions constitutives de sa vocation : la consécration à Dieu comme religieux laïc, le ministère apostolique d'éducation, spécialement auprès des pauvres, et la vie communautaire*. Elle ajoute, en son article 24: « *La consécration religieuse établit entre la personne des Frères et celle du Christ une communion intime : elle s'exprime par les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, d'association pour le service éducatif des pauvres et de stabilité dans l'Institut.* »

4.5. Des religieux au sein de la famille lasallienne

Aujourd'hui, un mouvement traverse l'Église à l'appel de laïcs et de prêtres attirés par le charisme des fondateurs. Ils souhaitent participer à la mission

et à la spiritualité des instituts religieux, en demeurant dans leur état de vie. C'est dans ce contexte que se développe la « famille lasallienne », expression désignant *tous ceux qui participent au projet éducatif lasallien, spécialement ceux qui entrent dans une démarche départage de l'esprit et de la mission de saint Jean-Baptiste de La Salle* (Cire. 435, prop. 3).

Le Chapitre général de 1993, réfléchissant à *l'amission partagée* entre religieux et laïcs, demande de respecter la vocation de chacun, et discerne *un signe indispensable pour la fidélité de tous à la mission reçue de Dieu dans l'association des Frères pour le service éducatif des pauvres* (Cire. 435,45). C'est bien ce qui, en son temps, a conduit J.-B. de La Salle à lier son sort à celui des Frères. Aujourd'hui, la vocation propre des Frères, dans la famille lasallienne, est de manifester, par leur consécration religieuse, cette constante de l'itinéraire lasallien.

En d'autres termes, les Frères sont appelés à manifester par leur vie *la radicalité évangélique et la dimension transcendante du royaume* (Cire. 435,45) tout en partageant leur charisme apostolique avec les autres membres de la famille lasallienne.

5. « POUR EUX, LE METIER DEVIENT MATIERE DE LA CONSÉCRATION RELIGIEUSE » (DÉCLARATION 48,2)

Dans les instituts voués à la vie apostolique, selon Vatican II, *à la nature même de la vie religieuse appartient l'action apostolique et bienfaisante, comme un saint ministère (Perfectæ Caritatis, 8)*. Chez les Frères, ceci prend une dimension *plus professionnelle* car, *pour eux, le métier devient matière de la consécration religieuse*¹⁰. Tout au long de l'histoire de l'Institut, l'aspect professionnel et la dimension religieuse de la vie des Frères ont été vécus comme des forces en tension, dont doit résulter une grande fécondité.

5.1. Une dichotomie regrettable

En 1990, des supérieurs généraux d'instituts religieux laïcs reconnaissent *trois types de tentations auxquelles leur forme de vie religieuse doit faire face: une tendance à la sacralisation du religieux laïc, [...] une tendance à la sécularisation, [...] une tendance au professionnalisme*¹¹.

Le Frère John Johnston, Supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, rappelait quelques mois

auparavant la démarche de J.-B. de La Salle : « *Il n'y a certainement jamais eu chez lui l'intention de fonder une communauté religieuse à laquelle on confierait une activité apostolique utile. Son modèle ou sa compréhension théorique de la vocation des Frères n'a jamais admis une dichotomie entre la consécration religieuse et le ministère. Le modèle introduit quelques années plus tard et basé sur la distinction entre fin principale et fin secondaire, ou fin générale et fin particulière, était étranger à sa façon de penser. Il n'a jamais dit aux Frères qu'ils étaient premièrement des religieux et secondement des ministres, des ambassadeurs, des bons pasteurs, ou des représentants du Christ. [...] Pour De La Salle, les Frères glorifiaient Dieu en vivant ensemble et par association leur consécration totale à la Trinité comme ministres de l'éducation chrétienne* ».

Malheureusement, continue-t-il, nous avons parfois perdu de vue le modèle du Fondateur. « *Il s'est développé parmi nous une dichotomie très nette entre*

les dimensions religieuses et les dimensions apostoliques de notre vie. [...] Trop souvent la tendance a été d'identifier la fin première avec la vie religieuse, comprise essentiellement comme vouée à la prière, au silence, à l'observance régulière, à la fidélité aux vœux, et à identifier la fin seconde avec les activités apostoliques¹² ».

La Préface (CL 25,12-15) de l'édition princeps des Règles et Constitutions (1726) prête déjà le flanc à cette dichotomie. Le rempart d'une Règle est un avantage dont jouissent tous les religieux en général, et en particulier les Frères des Ecoles chrétiennes (§ 2). La fin particulière de l'Institut concerne le salut des enfants (§ 6). Le vœu de pauvreté est mis en rapport avec le point de règle : « On ne recevra rien des écoliers ni de leurs parents » (§ 21). Un certain glissement s'opère, on le voit, par rapport à l'enseignement lasallien. Au XIX^e siècle et au début du XX^e, cela donnera lieu à une lecture réductrice¹³ de l'événement fondateur.

5.2. L'intuition du chapitre de 1966-1967

Le chapitre général de 1966 s'efforce de retrouver la véritable démarche du Fondateur. Il insiste sur la valeur religieuse de l'apostolat éducatif des Frères: « D'un même mouvement, saint J.-B. de La Salle a établi les Frères comme apôtres et comme religieux. En faisant prendre conscience aux maîtres de la portée apostolique de leur métier, il les a conduits à se livrer plus totalement au Seigneur qui les employait à son œuvre. L'esprit de foi est unique, bien qu'il se traduise par un double mouvement : la foi qui rend attentif au dessein de Dieu sur le monde s'épanouit en zèle qui soutient et rajeunit sans cesse l'engagement du Frère au service des membres du Christ » (Déclaration 22,1).

Il ne s'agit plus de savoir si le Frère est religieux ou non, mais quel religieux il est.

5.3. Son développement au chapitre de 1986

Élaborée au cours du chapitre général de 1986 et promulguée en 1987, la Règle recueille les fruits d'un quart de siècle au moins de réflexion sur la vie et le ministère des Frères des Ecoles chrétiennes. Après avoir rappelé la nature juridique de l'Institut, de droit pontifical, composé exclusivement de religieux laïcs (art. 2), elle dit combien la vocation des Frères unit intimement métier et consécration.

Rappelons, pour conclure, cinq traits majeurs de ce document :

- Formés par leur Fondateur à une spiritualité apostolique, les Frères ont contribué à promouvoir le laïcat chrétien spécialement parmi les éducateurs qui désirent faire de leur métier un ministère évangélique (art. 17).

- Les Frères vivent leur foi comme un don pour le ministère de l'éducation chrétienne (art. 20). L'esprit de foi s'épanouit chez les Frères en un zèle ardent pour ceux qui leur sont confiés, afin de les disposer à l'accueil du salut révélé en Jésus-Christ (art. 7).

- Fidèles à l'appel de l'Esprit et au charisme de leur Fondateur, les Frères se consacrent à Dieu pour remplir par association leur ministère apostolique d'éducation (art. 3).

- L'engagement apostolique fait partie intégrante de la consécration du Frère à Dieu (art. 7), comme religieux laïc (art. 10) appelé à procurer une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres (art. 3).

- Comme religieux voués au ministère de l'éducation chrétienne, leur premier apostolat consiste dans le témoignage de leur vie consacrée (art. 24).

¹ FURETIERE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*, La Haye, 1690, art. Religieux.

² RICHELET, *Nouveau dictionnaire français*, Genève, 1710.

³ Paris, Fayard.

⁴ Pour une meilleure compréhension de la terminologie du temps, on peut consulter les *Mémoires du clergé* dont l'*Abrégé* consacre 13 articles aux religieuses sans définir le mot préalablement. Les questions relatives aux religieux

y font l'objet de 28 articles complétés par une étude particulière relative aux *religieux mendiants*. Cette fois, des éléments de définition du terme *religieux* figurent au paragraphe II qui traite *De l'établissement des ordres, congrégations et maisons religieuses*. Comme si le mot était intégralement synonyme de *communauté*, il est alors simplement renvoyé à ce terme. De même, le paragraphe intitulé *Profession religieuse ou vœux solennels de religion* renvoie, sans plus, à l'article *Vœux*. Sans définir ce qu'est

un religieux ou une maison religieuse, il est précisé qu'aucun établissement d'ordres, de congrégations ou de maisons régulières ne peut être fait sans le consentement de l'évêque (t. XIV, col. 409). Cela peut donner à penser que l'accord épiscopal donné à saint Jean-Baptiste de La Salle pour l'ouverture d'un noviciat à Vaugirard correspondait à une volonté, chez lui, d'établir une forme de vie régulière, autrement dit religieuse (cf. CL 7,256; 315; 318). Ce n'était pas, bien évidemment, une approbation de cette nouvelle communauté, au sens actuel de congrégation religieuse (CL 11,55-56).

Ni un noviciat ni un habit ne définissent entièrement un nouveau type de religieux. Le consentement des villes et des habitants y est aussi nécessaire (t. XIV, col. 411). Sans cela, l'établissement ne peut pas être considéré comme achevé (cf. le vœu de 1691, avec Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin), de même qu'il ne l'est pas sans lettres patentes du roi et décisions authentiques, soit d'évêques, soit du pape. Cf. *Abrégé du recueil des actes [...] du clergé de France*, t. XIV, 2^e édition, Paris et Avignon, 1771.

⁵ *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1878.

⁶ CHANUT, Abbé, *Le saint concile de Trente*, Paris, 1683.

⁷ *Abrégé des Mémoires du clergé*.

⁸ *Code de droit canonique latin-français.*, Paris, 1984.

⁹ SALM, Luke, *Un Institut religieux en transition*, Lille, 1996, p. 87 et 117.

¹⁰ Il n'est pas dit: « la matière ». La vie personnelle du Frère est aussi « matière » de sa consécration.

¹¹ *Frère dans les Instituts Religieux Laïcs*, Rome, 1991, p. 17 et 18.

¹² *Comme représentant Jésus-Christ même, Identité et prière*, 1^{er} janvier 1990, p. 16. Il n'est pas possible, dans les limites du présent article, de montrer comment l'identité du Frère a été vécue au cours de l'histoire de l'Institut. Des sondages significatifs ont été réalisés par le Fr. Pedro Maria GIL, dans son essai *Très siglos de identidad lasaliana, La relación misión-espiritualidad a lo largo de la historia FSC*, 1994, Rome, coll. *Études lasalliennes*, n°4. On ne peut qu'y renvoyer.

¹³ L'expression est de M. CAMPOS. Cf. CL 45,352-358.

Thèmes complémentaires

Association
Cœur (Toucher les)
Communauté, Société, Institut
École

Emploi
État
Frères des Écoles ch.
Gratuité

Imitation du Christ
Maître chrétien
Monde (Relation avec le)
Obéissance
Stabilité
Vœux

BIBLIOGRAPHIE

Les principales références ont été citées en cours d'article. La thèse du Fr. Maurice-Auguste, « L'institut des Frères des écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique, des origines (1679) à la Bulle de Benoît XIII (1725) » (CL 11, Rome, 1962) demeure fondamentale, ainsi que la collection des Circulaires des Supérieurs généraux qui rappellent les devoirs « religieux » des Frères.

La multitude et la diversité des mouvements de piété mis en œuvre par les Frères à travers les siècles et dans le monde peuvent être saisis à travers la collection du « Bulletin de l'Institut des F.E.C. » et dans les publications des districts, des établissements et des associations d'anciens élèves.

Pour un regard moderne et dépassant le cadre de la famille lasallienne, on se reportera à l'excellent ouvrage préfacé et dirigé par Gabriel LE BRAS, « Les ordres religieux » (deux volumes in-4 illustrés, Paris, Flammarion, 1980). Les F.É.C. y occupent les p. 710 à 736 du t. II.

95. SOUFFRANCE

(souffrir et ses dérivés)

Sommaire

1. Le contexte.

2. Attitude de J.-B. de La Salle devant la souffrance.

3. L'enseignement de J.-B. de La Salle sur la souffrance

3.1. Attitude de Jésus-Christ devant la souffrance 3.2. La souffrance et le péché 3.3. Attitude du croyant 3.4. Attitude du Frère enseignant 3.5. Insistance sur l'amour et l'union à Dieu dans la souffrance.

1. LE CONTEXTE

Le *Dictionnaire universel* imprimé à Trévoux en 1721 définit la souffrance comme *peine de corps ou d'esprit, état de celui qui souffre*. Il propose ensuite un autre sens, plus en rapport avec le propos du présent article, *l'action de souffrir*, et cet exemple: « *Un religieux doit chercher son avancement spirituel dans la souffrance des injures* ».

Il définit le verbe souffrir par *endurer de la douleur, du mal ou quelque incommodité considérable*.

Aujourd'hui, le *Dictionnaire de spiritualité* sous la signature de Pierre Sempé, remarque que Jésus soulagea toutes sortes de souffrances par son pouvoir de guérison et refusa de considérer la souffrance comme un châtement divin pour le péché (Luc 13,4). Il fut un modèle de patience dans la souffrance. Il se prépara par la prière aux souffrances qui lui furent infligées et qu'il accepta pour le bien des humains et le règne de

Dieu. Enfin ses souffrances lui permirent d'entrer dans la gloire éternelle, après être passé par la mort.

Ce même dictionnaire note que l'apôtre Paul associe, dans sa réflexion, la souffrance de Jésus aux sacrifices de l'Ancienne Loi, lesquels sont désormais abolis en raison de la valeur incommensurable du sacrifice unique et définitif du Christ. La souffrance humaine est précieuse si elle est associée à celle du Christ, pour l'édification de l'Église (Col 1,24), dans l'espérance de la résurrection (Phil 3,10).

Antérieur au fondateur *des Ecoles chrétiennes*, saint Vincent de Paul, mort à Paris en 1660, est connu pour sa charité active envers tous ceux qui souffrent. Le chrétien, lorsqu'il y est acculé, affronte la souffrance et s'efforce d'en faire une occasion de grâce. Il doit également travailler à soulager les souffrances des autres, à l'exemple du Christ et des saints.

2. L'ATTITUDE DE J.-B. DE LA SALLE DEVANT LA SOUFFRANCE

Dès sa jeunesse, Jean-Baptiste de La Salle semble avoir été très sensible à la souffrance des autres et désireux de la soulager. Au terme d'une évolution échelonnée sur plusieurs années, entre 28 et 33 ans, il se consacra progressivement et de plus en plus

totalemment à l'œuvre de l'établissement des *Écoles chrétiennes et gratuites* pour les jeunes garçons pauvres, de sorte qu'il abandonna complètement la vie aisée et confortable qui était jusqu'alors la sienne pour embrasser une vie rude et pauvre, avec en corollaire

l'insécurité du lendemain, la faim en cas de famine et le manque de soins en cas de maladie.

Désireux d'être *disciple et imitateur de Jésus-Christ* (CL 20, préface = DA 0,0,5) il s'est souvenu que *c'est l'amour des souffrances et de la mortification qui nous rend semblables à lui* (MF 176,3).

Il a pratiqué la mortification et le renoncement à lui-même à un degré héroïque, comme ses premiers biographes en donnent maints témoignages. On peut relire ce que Jean-Baptiste Blain a consigné sur *son esprit de pénitence et de mortification* (CL 8,451s) et plus encore sur *ce qu'il a sacrifié et souffert pour Dieu* (CL 8,391s).

Outre les souffrances physiques, La Salle a supporté des souffrances morales inouïes en acceptant les insuffisances des Frères avec qui il travaillait et sur-

tout de l'hostilité de tous ceux que son action évangélique troublait dans leurs comportements, pauvres ou riches, particuliers, autorités civiles, autorités ecclésiastiques. De nombreux exemples sont connus, outre le développement de Blain intitulé « *Charité héroïque de M. de La Salle à l'égard de ses ennemis et de ses persécuteurs, dans le support des défauts du prochain et dans son attention à ménager l'union et la concorde entre les Frères* » (CL 8,379s).

Plusieurs historiens modernes ont été frappés de l'hostilité que rencontrait alors, en France, le projet d'alphabétiser le peuple et, par suite, des souffrances morales qu'affronta le saint pédagogue. La remarque est importante car elle donne la force du vécu à l'enseignement théologique de l'auteur des *Devoirs*, comme on le verra ci-après.

3. L'ENSEIGNEMENT DE J.-B. DE LA SALLE SUR LA SOUFFRANCE

Une bonne synthèse du concept de souffrance et de sa portée spirituelle selon J.-B. de La Salle est exposée dans son « grand » catéchisme en 500 pages intitulé *Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu* (DA) et ses volumes d'accompagnement par demandes et réponses (DB, DC). Ces textes ont donné à l'auteur l'occasion de formuler sa théologie plus systématiquement qu'en aucun de ses autres écrits. On peut les considérer comme le meilleur cadre pour la compréhension de ce que la souffrance signifiait pour lui.

3.1. Attitude de Jésus-Christ devant la souffrance

Pour La Salle, la souffrance n'a pas de sens hors de la foi chrétienne, tandis que, dans le Christ, toutes les souffrances peuvent trouver un sens. Venant en ce monde, le Fils de Dieu voulait expier *les péchés de tous les hommes*; pour cela il accepta *de souffrir et de mourir* (CL 20,46 = DA 104,7,1; cf. MF 152,1). Il passa toute sa vie dans la souffrance (CL 20,46 et 20,86 = DA 104,7,1 et 106,0,12; cf. MF 165,3; MF 89,2; CL 17,216 = I 3,39,1).

Le Fondateur reprend ici la doctrine d'anéantissement du Verbe, chère à l'école française de spiritualité. Il met en lumière le fait que Jésus-Christ, en communion avec Dieu son Père, assume la souffrance par amour: « *Le Père éternel a voulu livrer son Fils*

unique à la mort de la croix [...] pour nous témoigner l'excès de son amour, pour nous donner en la personne de son Fils un grand exemple d'humilité et de patience et pour nous exciter à l'aimer de toute l'affection de notre cœur et à souffrir volontiers toutes les peines qu'il lui plaira de nous envoyer (CL 20,56 = DA 104,9,5).

Le *trésor de l'Église* - d'une nature toute spirituelle - est constitué par *les satisfactions surabondantes de Notre Seigneur*, celui-ci ayant *beaucoup plus souffert qu'il n'était dû à la justice de Dieu* (CL 20,342s = DA 307,8,8s). À l'imitation du Christ, les saints ont accepté la souffrance avec joie et leurs mérites s'appliquent aux fidèles pénitents (CL 22,112 = DC 30,12,6).

3.2. La souffrance et le péché

Les souffrances de Jésus expient le péché (CL 20,346 = DA 307,8,18; cf. CL 14,26; 14,67s = EM 2,83 et 8,195s); elles seules peuvent satisfaire à la justice de Dieu pour l'offense que constitue le péché au regard de Dieu (CL 21,46 = DB 1,10,7; cf. CL 17,216 = I 3,39,2).

Seul le Fils de Dieu pouvait satisfaire pour le péché, La Salle l'exprime en ces termes: « *L'offense que nos péchés ont faite à Dieu étant infinie, il fallait que la satisfaction qu'on lui en ferait en fût infinie, ce*

que ne pouvait faire aucune créature ». Il ajoute cependant qu'il n'était pas nécessaire pour obtenir cette satisfaction que l'Homme-Dieu se soumette à de grandes souffrances et à la mort. Alors, *pourquoi Jésus-Christ a-t-il tant souffert ?* La Salle répond : « *C'a été pour nous témoigner le grand amour qu'il a eu pour nous et afin de nous engager à avoir plus d'horreur pour le péché* » (CL 21,46s = DB 1,10,7).

3.3. Attitude du croyant

Le chrétien, pécheur et sauvé à la fois, est associé à l'œuvre rédemptrice de son Sauveur. Après avoir reçu le pardon dans le sacrement de Pénitence, il doit *satisfaire pour ses péchés*.

La Salle montre le rôle que la souffrance acceptée peut jouer en cela : « *D. En combien de manières pouvons-nous satisfaire à Dieu ? R. Nous le pouvons en sept manières: 1. Par la pénitence que le confesseur nous impose. 2. Par les pénitences que nous nous imposons volontairement. 3. Par les afflictions que Dieu nous envoie comme sont les maladies, etc...* » (CL 21,198 = DB 3,14,3).

Le chrétien honore le Christ ressuscité en supportant les souffrances *avec patience, tranquillité et joie [...] dans l'attente du bonheur éternel* (CL 22,96 = DC 30,8,9). Souffrir pour expier les péchés est en partie le thème de la *Profession de pénitent* que La Salle a empruntée à Jean-Jacques Olier (CL 15,87s = R 15,7). Voir *Thèmes lasalliens 2*, article *Pénitent*, par Gilles Beudet.

La surabondance des souffrances de Jésus est aussi la source de toutes les grâces nécessaires aux fidèles pour connaître et aimer Dieu (CL 20,194 = DA 330,0,2), pour avoir confiance en sa miséricorde (CL 20,364 = DA 308,2,14) et en l'efficacité de la prière (CL 20,460 = DA 404,1,6).

Le chrétien est appelé à partager les souffrances du Christ (CL 20,223; 20,227 et 20,239 = DA 302,3,3; 302,3,11 et 303,2,7). La patience peut lui procurer la paix même dans la souffrance (CL 20,227 = DA 302,3,11). Souffrir peut être une forme de prière (CL 20,473 = DA 405,1,12), un acte d'amour de Dieu (CL 20,186; 20,233; 21,136 et 22,194 = DA 216,1,5; DA 303,1,4; DB 2,17,5 et DC 42,13,17), du prochain (CL 20,342s = DA 307,8,9s) ou des âmes du purgatoire (CL 20,350 = DA 307,9,2).

3.4. Attitude du Frère enseignant

Dans les méditations que La Salle a écrites pour les Frères, il exhorte à l'amour des souffrances (MF 78,3; 95,3; 102,3; 118,2; 124,2; 145,1-3; 149,3; 152,3; 173,3; 177,2; 183,1).

Dans les prières communautaires des Frères, on trouve des exemples de l'attitude lasallienne à l'égard de la souffrance, la plus remarquable étant les *Aspirations à Jésus souffrant*, prière litanique empruntée à Jean de Bernières qui se récitait deux fois par jour juste avant les récréations (CL 25,99, art. 20, en haut; cf. RC 30,20,6). Ces litanies se terminaient par la demande que Jésus imprime *l'estime et l'amour* de ses souffrances dans le cœur du croyant et qu'il lui en fasse *désirer la pratique*.

3.5. Insistance sur l'amour et l'union à Dieu dans la souffrance

L'amour est à la racine de l'attitude d'acceptation de la souffrance, tant dans la vie de Jésus que dans celle du chrétien. La Salle l'enseigne dans ses catéchismes. Dans les méditations qu'il propose aux Frères, il le redit avec plus d'insistance encore.

Jésus désirait et aimait la souffrance, à cause de son amour pour la volonté du Père; tel est le thème de la méditation pour le mercredi saint qu'il faudrait citer tout entière, de même que celles du vendredi et du samedi saints (MD 25, 27 et 28).

Les saints, eux aussi, aimaient les souffrances dans la vue de Dieu (MF 79,1; 102,3; 109,2; 130,3; 140,3; 142,2; 149,3; 154,2; 176,3).

Le texte sur saint François d'Assise est le plus net : « *Considérant combien Jésus-Christ avait souffert pour lui, depuis qu'il a eu quitté le monde, il n'a pu se résoudre à passer un seul moment de sa vie sans souffrir. C'est pourquoi Jésus-Christ souffrant, qui a été le modèle de ceux qui souffrent volontiers pour l'amour de Dieu, faisait tellement les délices de son cœur* » (MF 173,3).

De même, dans la méditation sur sainte Catherine d'Alexandrie, La Salle enseigne que lorsqu'on s'est préparé comme elle par *la retraite, la prière et la lecture de l'Écriture sainte, [...] il arrive souvent qu'on se rend comme insensible aux souffrances, parce qu'on les reçoit de la part de Dieu et comme des moyens de*

s'unir étroitement à lui et de le posséder (MF 192,3). Dans la méditation *pour la fête de Tous les Saints*, La Salle cite la Lettre aux Hébreux pour parler de la souffrance que les saints ont endurée, animés par l'espérance (MF 183,2).

Pour Noël, il invite les écoliers à *remercier Dieu de nous avoir donné son propre Fils*, puis à *demander à Dieu la grâce d'aimer les souffrances* et spécialement de *souffrir volontiers le froid et la pauvreté pour l'amour de Dieu* (CL 22,142 = DC 42,2,7).

Rien dans l'enseignement de La Salle ne semble plus opposé à la culture d'aujourd'hui que sa doctrine sur la souffrance. Nous vivons une époque où la disposition à souffrir avec patience est souvent assimilée à un déséquilibre psychologique et où les techniques médicales ont l'ambition de faire disparaître la souffrance, au moins chez ceux qui ont les moyens d'y recourir.

Cependant des philosophes rappellent le caractère inévitable de la souffrance - au moins morale - et enseignent qu'une souffrance endurée patiemment peut avoir des effets bénéfiques sur la personnalité. Pour nous, seule une attitude de foi profonde peut amener des personnes à reconnaître une certaine valeur à la souffrance. Jésus a enseigné que la souffrance ne fait pas partie du plan de Dieu pour punir le péché, bien qu'il la permette comme conséquence du caractère fini de notre monde et de l'imperfection de notre nature humaine. Dieu attend de l'homme la patience, la douceur et la compassion, à l'imitation de son Fils Jésus. C'est là une attitude éloignée du fatalisme et de la passivité, comme des exemples historiques le montre. Celui de Jésus de Nazareth et, plus proche de nous, celui du Fondateur des Écoles chrétiennes.

Thèmes complémentaires

Abandon
Consolation

Humilité
Mortification

Pénitent
Persécution
Rédemption
Renoncement

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire universel François et Latin, Trévoux, 1721.

Dictionnaire de spiritualité, Paris, Beauchesne, t. 14, 1990.

POUTET, Y., *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, t. 1, p. 444.

Fr. Augustine LOES
Traduit de l'anglais par Fr. Joseph LE BARS

96. STABILITÉ

Sommaire

1. Le contexte professionnel.

2. Expériences douloureuses d'instabilité vécues par J.-B. de La Salle.

2.1. Premier groupe de maîtres 2.2. Seconde crise de croissance 2.3. Période cruciale en 1691
2.4. Autres événements.

3. Introduction du vœu de stabilité

3.1. Le vœu « héroïque » de 1691 3.2. L'engagement de 1694 3.3. Après 1694.

4. Stabilité lasallienne et tradition ecclésiale

4.1. La stabilité monastique 4.2. Les antécédents immédiats au vœu de stabilité des Frères.

5. Signification de la stabilité lasallienne

5.1. Stabilité et mobilité 5.2. Stabilité et association 5.3. Stabilité et « œuvre de Dieu ».

Les mots « stabilité » et « stable » n'apparaissent qu'une douzaine de fois dans les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle. Pourtant sa vie et ses réalisations à partir de 1680 montrent l'importance de la stabilité des personnes, lors de la fondation de la « Société des Écoles chrétiennes », puis dans sa réussite et sa pérennité. C'est donc par l'analyse du vécu que rapportent les biographes, autant que par l'examen des écrits lasalliens, notamment des formules votales, que l'on peut cerner ce concept.

1. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

Plusieurs historiens de l'école en France soulignent que les maîtres des petites écoles du XVII^e siècle se caractérisaient par une grande instabilité. Ils en analysent les causes: le mode de recrutement, le manque de formation, les conditions de vie difficiles, la diversité des tâches, la précarité des contrats qui leur étaient offerts, la faiblesse des rémunérations...

La dureté du métier, le nombre important d'enfants par classe, la vétusté ou l'inadaptation des locaux, et sans doute aussi une propension personnelle au changement, ne favorisaient pas non plus la stabilité des maîtres; et comme le phénomène était connu, il contribuait à une image sociale négative de la profession.

Il fallut tout l'effort des pionniers se préoccupant du sort des écoles pour convaincre ces enseignants de la nécessité d'un peu de stabilité et, par suite, leur rendre dignité et considération dans la société. Cela devait passer par une formation. Jacques de Batencour à Paris (Saint-Nicolas du Chardonnet), Charles Démia à Lyon, Nicolas Barré à Paris, d'autres encore, s'y essayèrent avec un succès variable. C'est sans conteste J.-B. de La Salle qui réalisa l'œuvre la plus efficace et la plus durable en ce domaine.

C'est à partir de ce contexte historique que l'on peut comprendre pourquoi et comment le Fondateur des Écoles chrétiennes fut amené à valoriser la stabilité dans son œuvre institutionnelle. Sans doute y

voyait-il la source d'un encouragement mutuel pour les Frères, à l'intérieur de la communauté, et d'une

plus grande confiance envers les Écoles Chrétiennes dans la société. Mais ce ne fut pas sans mal.

2. EXPÉRIENCES DOULOUREUSES D'INSTABILITÉ VÉCUES PAR J.-B. DE LA SALLE

Sans entrer dans des explications détaillées, il convient de rappeler que J.-B. de La Salle dut affronter des moments difficiles pendant les quarante ans où il œuvra pour fonder l'institut. Ses premiers biographes le racontent, parfois avec force détails. Contentons-nous d'un bref rappel chronologique.

2.1. Le premier groupe de maîtres, réunis autour d'Adrien Nyel et de J.-B. de La Salle, en 1679 et 1680, se désagrégea progressivement et entièrement, malgré les secours financiers et la formation professionnelle et spirituelle prodigués. Ce fut une cruelle désillusion pour le jeune chanoine qui en demeura durablement marqué (CL 7,168-174).

2.2. Une seconde crise de croissance de la jeune « société » se produisit en 1683 et 1684. Les maîtres - ceux du second groupe de candidats - exprimaient auprès de M. de La Salle de légitimes inquiétudes par rapport à leur avenir, eux qui n'étaient pas encore des religieux et à qui on proposait un style de vie sans garanties matérielles. Le dénouement de cette crise demanda du temps, nécessita le recours aux conseils de Nicolas Barré, exigea finalement de J.-B. de La Salle un dépouillement radical: de sa prébende canoniale, de sa fortune... Dans le discernement personnel qu'il fut amené à faire en cette circonstance, et dont Blain transmet les éléments essentiels, nous

voyons clairement apparaître la crainte d'une seconde désagrégation du groupe de maîtres qui serait fatale à l'œuvre naissante (CL 7,191s).

2.3. Nouvelle période cruciale en 1691, pendant laquelle, dit Blain, le Fondateur voyait à nouveau la société qui *menaçait ruine* (CL 7,312). Le biographe rappelle alors que de nouvelles défections parmi les Frères, à Reims et à Paris, l'insuffisance de formation de plusieurs autres, la mort de quelques-uns et la fatigue de beaucoup constituaient autant de périls pour la survie de l'œuvre. Nous savons quelle fut la réaction devant cette situation: le vœu « héroïque » de 1691.

2.4. D'autres événements douloureux marquent encore les années suivantes. Signalons, par exemple, la séparation de Nicolas Vuyart, en 1712, la désagrégation de la communauté de Marseille (CL 8,81s), le départ de plusieurs Frères de la région nord pendant les années d'absence du Fondateur entre 1712 et 1714 (CL 8,107-119).

Toutes ces causes amenèrent J.-B. de La Salle à prendre conscience de l'importance de la stabilité des membres de la société, à mesure qu'il découvrait, à la lumière de sa foi, le dessein de Dieu. Résolu de répondre à l'appel reçu, il acquit la conviction que *l'œuvre de Dieu*, exigeait un engagement radical et un effort de stabilité, si difficile soit-il.

3. INTRODUCTION DU VŒU DE STABILITÉ

3.1. Le vœu « héroïque » de 1691

Confronté, en 1691, à la fragilité de la société naissante, mais convaincu que l'établissement entrepris était *l'œuvre de Dieu*, J.-B. de La Salle voulut associer plus étroitement quelques-uns au moins des Frères à la réalisation de cette œuvre. C'est le sens de l'engagement du 21 novembre 1691 (CL 10,116 = EP 1). Il suffit de relire le texte de cette consécration et d'en peser les termes pour comprendre que les trois

contractants s'engageaient irrévocablement à soutenir l'œuvre, jusqu'à l'héroïsme (la mendicité) si besoin était. La fidélité de chacun - sa stabilité - est exprimée en termes sans équivoque. Il faut y voir un acte de foi en la fidélité de Dieu à l'égard des ministres qu'il s'est choisis pour réaliser son dessein d'amour.

3.2. L'engagement de 1694

Le processus de clarification de l'identité de la

communauté permet à celle-ci de franchir une étape importante en 1694, lorsque J.-B. de La Salle et 12 Frères émettent des vœux perpétuels d'obéissance, d'association et de stabilité. C'est la première apparition formelle de ce troisième vœu. On pourrait penser que l'idée de stabilité se trouve déjà dans le fait de prononcer des vœux perpétuels. Les Frères, cependant, ont tenu à le formuler explicitement pour lui donner plus de force.

3.3. Après 1694

Par la suite, malgré quelques légères modifications dans la formule de consécration des Frères, le vœu de stabilité s'est maintenu. En étudiant les formules de vœux antérieures à 1726, date de la bulle d'approbation, on constate que tous les membres de la communauté qui, à partir de 1694, émettent le vœu de stabilité, ne le relient pas nécessairement au concept de

perpétuité. À cette période de l'histoire de l'Institut, la stabilité se comprend comme un engagement à demeurer dans la société pendant tout le temps pour lequel on a émis des vœux. On en trouve un exemple dans la formule de vœux triennaux émis par le Frère Irénée le 25 septembre 1716 (CL 3,20). Il n'y a pas non plus de différence dans la formulation des vœux émis par les Frères servants. La volonté de stabilité concernait donc tous les membres de l'Institut émettant des vœux. Il est intéressant de noter que la stabilité a été gardée aussi, de fait, par les Frères sans vœux qui ont fait partie de l'Institut pendant deux siècles.

Enfin, rappelons que le vœu de stabilité est mentionné dans la supplique adressée par les Frères au Saint-Siège en vue d'obtenir l'approbation de l'Institut, puis dans la bulle d'approbation accordée par le pape Benoît XIII en 1726 et dans les *Règles* modifiées à la suite.

4. STABILITE LASALLIENNE ET TRADITION ECCLESIALE

La notion de stabilité était connue de longue date dans la vie monastique. Il est intéressant de voir dans quelle mesure J.-B. de La Salle a pu s'inspirer de cette tradition pour l'appliquer à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

4.1. La stabilité monastique

Vers la fin de son ouvrage sur *La Spiritualité du Nouveau Testament et des Pères* (Aubier), et parlant du monachisme occidental, Louis Bouyer explique comment saint Césaire d'Arles introduisit l'obligation de la stabilité dans sa *Règle des moines*, au tout début du V^e siècle. « *La grande innovation de Césaire cependant, écrit-il, par laquelle il annonce et prépare l'œuvre de saint Benoît, sera, avec l'exigence rigoureuse d'une communauté effective de toutes choses dans le monastère, celle de la stabilité. Par là, pour la première fois, sera enrayée cette floraison désordonnée d'essais multiples mais sans lendemain où le monachisme occidental, jusque-là, ne s'était que trop épuisé* » (BOUYER, p. 605-606).

L'idée fut reprise dans la Règle bénédictine: « *Le premier chapitre déclare, après un portrait peu flatté des types de moines courants à l'époque, que l'auteur*

va écrire pour les cénobites. Les sarabaites, purs individualistes, les gyrovagues, sans cesse en train de passer d'un monastère à un autre, ayant été stigmatisés, les cénobites sont déclarés 'fortissimum genus' » (BOUYER, p. 609).

« *Cependant, il (l'auteur de la Règle) est tellement persuadé que la stabilité est une condition sine qua non de la vie monastique telle qu'il l'entend, qu'il a voulu, malgré les risques possibles dont il devait être fort conscient, que l'abbé soit élu à vie, tout comme le postulant doit s'engager à vie à 'militier' sous sa conduite. Ce deuxième trait de la stabilité est en effet une caractéristique non moins délibérée de la Règle que sa doctrine si ferme et ses prescriptions si définies touchant l'abbé... La stabilité bénédictine n'étouffera peut-être pas ce thème, mais elle le contraindra à une radicale intériorisation. Car elle est la condition de l'obéissance, et c'est l'obéissance qu'elle fera reconnaître comme le grand moyen de détachement. C'est là que se trouve le principe même de la schola qu'est le monastère, et la stabilité, de l'abbé comme du moine, en est la sauvegarde... Stabilité, obéissance, humilité, sont au service d'un idéal qui remonte certainement aux tout premiers commencements de la vie*

monastique et qui est purement biblique: celui d'une vie où la foi, la foi dans le Christ et sa royauté, se soumet toute la vie » (BOUYER, p. 612).

J.-B. de La Salle s'est très probablement inspiré de cette conception monastique de la stabilité dont les citations ci-dessus soulignent à la fois le caractère *géographique* - le moine attaché à un monastère et à son abbé - et *spirituel* - la stabilité vécue comme réponse à la fidélité de Dieu dans la foi et dans la participation à l'accomplissement de son œuvre de Salut.

4.2. Les antécédents immédiats au vœu de stabilité des Frères

Pendant une époque plus proche de la fondation de l'Institut des Frères, l'Église avait connu une évolution par rapport au vœu de stabilité. En conformité avec les orientations du concile de Trente (clos en 1563), le pape saint Pie V avait restreint le droit des ordinaires (= évêques) à fonder ou accepter dans leurs diocèses de nouvelles congrégations de vie commune à vœux simples ou sans vœux. Seules de nouvelles congrégations à vœux solennels pouvaient être autorisées. En pratique, cette interdiction n'eut pas beaucoup d'effet car les nouveaux instituts religieux qui se formèrent par la suite assurèrent la stabilité en leur sein soit par le vœu privé de chasteté, soit par quelque autre engagement semblable.

Un premier exemple pourrait être celui de la Compagnie de Jésus. Ignace de Loyola introduisit une innovation intéressante pour le domaine que nous étudions: dans la Compagnie, en plus des membres réguliers qui émettaient des vœux solennels, il admit des prêtres à titre de coadjuteurs spirituels et des laïcs comme coadjuteurs temporels. Les deux catégories étaient dispensées des vœux solennels et s'engageaient par des vœux simples perpétuels.

Cette nouveauté - des religieux à vœux simples perpétuels - provoqua une controverse dans les milieux romains. On admettait difficilement qu'il existe un niveau de stabilité exprimé par des vœux perpétuels, chez des personnes n'émettant pas de vœux solennels.

Pourtant, le pape Paul III, en 1546, avait reconnu aux vœux simples perpétuels le caractère d'authentiques vœux religieux. La discussion n'en continua pas moins et, en 1584, Grégoire XIII dut trancher par la bulle *Ascendente Domino*, reconnaissant le caractère pleinement religieux des personnes qui émettent des vœux simples perpétuels. Malgré le caractère universel de cette bulle, on l'interpréta souvent, à Rome même, comme un droit dérogoatoire concédé à la Compagnie de Jésus¹.

Il est également significatif d'observer le cas des nouvelles *sociétés de vie apostolique* qui apparurent dans l'Église au début du XVII^e siècle. La stabilité y était assurée par un *contrat d'incorporation* qui impliquait l'acceptation de leurs finalités et des normes les régissant. Ceci peut être comparé avec la formule votale de 1694, au moins quant à la signification.

Dans certaines de ces sociétés - les Eudistes, par exemple - les membres s'engageaient par un lien de fidélité et l'engagement n'était pas motivé par la pratique des conseils évangéliques, mais par l'exercice du ministère apostolique². Il en fut de même au début de l'Institut lasallien.

Deux des grands promoteurs de ces sociétés de vie apostolique, en France, furent le cardinal Pierre de Bérulle et son disciple Jean-Jacques Olier, fondateur des Prêtres de Saint-Sulpice.

On sait comment les Sulpiciens influencèrent J.-B. de La Salle dont la conception de la stabilité doit beaucoup à ce qu'il avait pu observer à leur contact.

5. SIGNIFICATION DE LA STABILITE LASALLIENNE

5.1. Stabilité et mobilité

Bien qu'il connaisse la tradition monastique et la pratique des sociétés de vie apostolique, J.-B. de La Salle a dû inventer un autre type de stabilité, adapté à la nature et à la finalité de la *Société des Ecoles chré-*

tiennes. Ceci peut nous amener à approfondir le sens de la stabilité lasallienne.

Tout d'abord, il convient de remarquer que le vœu de stabilité, dans sa formulation de 1694, est associé à la promesse de disponibilité personnelle totale: « *En*

quelque lieu que ce soit » et « *pour faire dans la dite société ce à quoi je serai employé* » (CL 2,42 = EP 2,0,3). Il le restera au long de l'histoire, en des termes légèrement modifiés après la bulle de 1725. La stabilité lasallienne n'est donc pas géographique, à la différence de celle du moine attaché à « son » monastère.

Cet engagement à la disponibilité dans la mobilité, loin de rejoindre l'instabilité des maîtres des petites écoles, se vit dans le cadre bien déterminé de l'association. Le vœu de stabilité s'accompagne d'un *vœu d'obéissance tant au corps de cette société qu'aux supérieurs (id.)*, ces derniers pouvant appeler à la mobilité, pour la bonne marche de l'ensemble. Remplacer tel autre Frère, assumer un poste de responsabilité, changer d'occupation... toujours pour le bien du réseau scolaire. Il semble impossible d'évacuer de la disponibilité cette dimension fonctionnelle de l'ensemble qu'est l'Institut ou l'une de ses entités structurelles.

5.2. Stabilité et association

La stabilité, engagement durable, s'inscrit dans un projet, celui de « *tenir ensemble et par association les écoles gratuites* » au service des pauvres. Non pas un engouement passager, fût-il enthousiaste, mais une volonté de se consacrer durablement à cette œuvre, avec d'autres personnes.

Dès les origines, dans l'Institut des Frères, on a fait vœu de stabilité, en même temps que l'on admettait, comme membres permanents, jusqu'à l'entrée en application du « Code de droit canonique » de 1917, des Frères sans vœux, dont certains ont fait preuve également de stabilité jusqu'au terme de leur vie.

Une question se pose: Faut-il être Frère au sens canonique actuel pour vivre dans la stabilité ? S'agit-il de la stabilité par rapport au corps social qu'est l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes ou de la stabilité dans le service des pauvres par l'éducation, réunissant des personnes aux états de vie divers ? Cette question est importante au moment où non seulement la mission apostolique mais également le charisme issu de J.-B. de La Salle peut être partagé entre religieux et laïcs.

Au milieu des évolutions rapides de mentalité et de comportement de nos sociétés, quel sens et quelle valeur peuvent avoir la stabilité ? Comment la concilier avec la nécessité, non moins reconnue, de l'adaptabilité ? Comment la concilier avec l'attention aux nouvelles compréhensions de certaines valeurs et avec les fragilités qui sont notre lot et atteignent notamment la fidélité ? La réponse à de telles questions ne se trouvera que dans l'attention à la situation réelle des personnes de différents états de vie qui s'associent pour incarner un projet lasallien d'éducation et d'évangélisation, réalisant aujourd'hui « l'œuvre de Dieu » entrevue par le Fondateur. La réflexion sur le sens de la stabilité, on le voit, doit se poursuivre, dans un double souci de fidélité à l'histoire lasallienne et d'adaptation aux conditions éducatives et pastorales du monde contemporain.

La formule de vœux actuelle dit : « *Pour tenir ensemble et par association les écoles au service des pauvres* », rejoignant la dimension fonctionnelle de 1694. Toute association, pour être efficace, nécessite une certaine durée, une certaine fidélité de la part des personnes qui en sont membres.

5.3. Stabilité et « œuvre de Dieu »

Mais, pour J.-B. de La Salle, la finalité principale de son action n'est pas seulement humaine et utilitaire. Ce qu'il entend réaliser, c'est *l'œuvre de Dieu*, le dessein éternel de salut accompli dans l'histoire. La stabilité comporte donc une dimension spirituelle, plus importante que toute autre: l'annonce de l'Évangile aux pauvres.

En ce sens, elle dépasse l'analyse humaine et ne peut se comprendre pleinement que dans le cadre d'une théologie du salut. Il faudrait donc analyser la stabilité lasallienne à la lumière de l'Écriture sainte³ et en la situant dans la tradition missionnaire de l'Église. C'est l'explication dernière de la fidélité lasallienne.

Parce qu'il avait clairement perçu cela, dès les premières années où il s'occupa des écoles, saint J.-B. de La Salle osa s'engager lui-même et incita les Frères à s'engager courageusement en vue de cette *œuvre de Dieu* pour les enfants des artisans et des pauvres.

¹ Cf. ALVAREZ GOMEZ, J., *Historia de la vida religiosa*, Madrid, 1990, p. 168-169.

² Cf. ALVAREZ GOMEZ, *op. cit.*, p. 348.

³ Voir, par exemple, le *Vocabulaire de Théologie Biblique* qui analyse succinctement l'action de Dieu dans l'histoire du salut en quatre points : fidélité de Dieu, fidélité de l'homme, fidélité de Jésus, fidélité des fidèles du Christ.

Thèmes complémentaires

Association
Consécration
État
Fi délité-Persévérance

Habit des Frères
Imitation du Christ
Monde (Relations avec le)
Obéissance

Œuvre de Dieu
Pauvres
Règle-Régularité
Retraite

BIBLIOGRAPHIE

ALVAREZ GOMEZ, J., *Historia de la vida religiosa*, Ed. Claretianas, Madrid, 1990.

BLAIN, J.-B., *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, 1738, réédité en CL 7 et CL 8.

BOUYER, L., *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Aubier, 1960.

Dictionnaire de Spiritualité, Paris, Beauchesne.

LEON-DUFOUR, X., *Vocabulaire de Théologie Biblique*, Paris, Cerf, 1988.

MAURICE AUGUSTE, Fr. (A. Hermans, FSC), *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes à la recherche de son statut canonique*, Rome, CL 11, 1962.

MAURICE AUGUSTE, Fr. (A. Hermans, FSC), *Pour une meilleure lecture de nos Règles Communes*, série d'articles parus dans *Entre Nous*, n^{os} 36 à 44.

REGLE DE SAINT BENOIT.

Fr. Rodolfo ANDAUR ZAMORA et Fr. Léon LAURAIRE

97. UNION ENTRE FRÈRES

Sommaire

1. Source de l'union entre les Frères
2. Le modèle trinitaire de l'union fraternelle
3. L'exemple des premières communautés chrétiennes
4. L'union entre La Salle et les Frères
5. Le testament de La Salle
6. Jésus-Christ présent au milieu des Frères
7. La pratique de la vie fraternelle 7.1. Obstacles à l'union 7.2. Facteurs favorables à l'union
8. La pratique du pardon fraternel
9. Union et prière
10. Union et association

1. Source de l'union entre les Frères

L'union dans une communauté chrétienne est, au premier chef, une vertu évangélique et c'est d'abord à ce titre que Jean-Baptiste de La Salle veut la cultiver en lui et chez les Frères. Ainsi, de l'exemple du bon Samaritain, il déduit que *le Sauveur [...] nous fait assez connaître quelle doit être la charité que nous devons avoir envers nos Frères et combien nous devons être unis les uns avec les autres*¹ (MD 65,1). L'une de ses références les plus constantes est le chapitre 17 de l'Évangile de Jean, où Jésus demande dans sa prière au Père l'union entre ses disciples². De façon générale, l'Évangile demeure la source d'inspiration de l'union fraternelle, tel que s'en exprime clairement le Fondateur : « *Peut-être n'avez-vous pas fait assez de réflexion à l'obligation que vous avez d'être bien unis*

avec vos Frères. C'est cependant une des principales vertus de votre état, parce que vous êtes tous Frères, dit Jésus-Christ dans le saint Évangile » (MF 91,2 citant Mt 23,8).

2. Le modèle trinitaire de l'union fraternelle

On pourrait considérer le commentaire que fait La Salle du chapitre 17 de saint Jean comme la base de son enseignement sur l'union entre les Frères : « *Une grande union entre eux qui soit si intime et si stable qu'il (Jésus) veuille qu'elle ressemble à celle des trois personnes divines. Non pas en tout [...] mais par participation, et en sorte que l'union d'esprit et de cœur que Jésus-Christ désirait qui fût entre ses Apôtres fit le même effet que l'union essentielle qui est entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est-à-dire qu'ils*

n'eussent tous ensemble qu'un même sentiment et qu'une même volonté, les mêmes affections, les mêmes maximes et les mêmes pratiques » (MD 39,3).

La Trinité devient ainsi le modèle de l'union qui doit exister parmi les Frères. De même, les premières communautés chrétiennes leur sont présentées en modèle. On peut y voir la motivation spirituelle de la vie fraternelle. Sans cette motivation spirituelle, la recherche de l'union est peut-être illusoire: « *Il n'y a ni union ni paix où Dieu ne se trouve pas* » (MD 77,2). C'est en quelque sorte la communauté idéalisée.

3. L'exemple des premières communautés chrétiennes

Volontiers, La Salle rappelle la vie fraternelle des premiers disciples et des premières communautés chrétiennes, pour stimuler à une pratique similaire de la vie évangélique. Ses méditations en font la recommandation expresse : « *Pénétrez-vous de ce sentiment que, dans les communautés, on doit faire revivre les sentiments des premiers chrétiens qui n'étaient tous qu'un cœur et qu'une âme* » (MF 113,1).

De plus, il écrira dès la première version de la Règle : « *On fera paraître dans cet Institut et on conservera toujours un véritable esprit de communauté. Tous les exercices s'y feront en commun depuis le matin jusqu'au soir. [...] Tous ensemble feront récréation, tous aussi ensemble se promèneront les jours de congé* » (RC 3,1-3). Ailleurs, il rappellera: « *Les Frères n'auront rien en propre, tout sera en commun dans chaque maison* » (RC 17,1). Ce qui est proposé ici, c'est la vie de partage des premiers chrétiens. C'est le « *Voyez comme ils s'aiment* » qui doit témoigner de notre engagement au Christ. La Salle renchérit : « *C'est ce que saint Paul recommande aux fidèles auxquels il écrit. C'est aussi ce qu'on a remarqué dans les saints apôtres et dans les premiers disciples de Jésus-Christ, selon ce qui est rapporté par saint Luc dans les Actes des Apôtres, qu'ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme* » (MD 39,3 citant Ac 4,32).

4. L'union entre La Salle et les Frères

La Salle a été le premier à s'engager à fond dans cette vie fraternelle et dans cette union exigeante. À partir du moment où il accueille chez lui les premiers

Frère et où il vit avec eux, il établit une relation fraternelle authentique sans hiérarchie oppressive et sans distances. Le but de l'abandon de son canonicat n'est-il pas, dans cet esprit, de devenir comme l'un d'eux? « *Je ne suis point en droit de leur tenir le langage de perfection que je leur faisais sur la pauvreté, si je ne suis pauvre moi-même, ni sur l'abandon à la Providence, si j'ai des ressources assurées contre la misère* » lui fait dire son biographe Blain (CL 7,191).

Les Frères ont bien senti que leur Fondateur se mettait sur le même pied qu'eux. Tout en le reconnaissant pour leur supérieur, ils avaient pour lui un attachement comme à un vrai Frère. On comprend aisément pourquoi les tentatives de démettre La Salle de son supérieurat aient entraîné des réactions très négatives de la part des Frères. Ils tenaient à lui comme à un ami de cœur, tout autant qu'à un chef et un guide irremplaçable.

Les biographes ont depuis toujours souligné le rapport cordial qui existait entre La Salle et ses Frères. Il s'est efforcé d'être aimable même pour les moins aimables de ses Frères. Il s'est soucié d'assister chacun dans les heures difficiles et dans la maladie ou la mort. Il parcourt des distances considérables et harassantes pour se trouver à leur chevet. Le témoignage de Blain confirme la conduite de La Salle sur ce point : « *Il chérissait tendrement tous ses Frères et témoignait plus d'affection à ceux qui paraissaient les moins agréables* » (CL 8,375).

Les lettres témoignent, plus que toute autre source, de la sympathique attention de La Salle pour son petit troupeau. Elles s'attachent à des détails de la vie quotidienne et aux moindres besoins des Frères : « *J'ai bien du déplaisir de votre maladie et je fus bien réjoui que Dieu vous ait rendu la santé* » (LA 26,2). « *Je vous écris avec le plus de cordialité qu'il m'est possible et je ne vous écris rien que pour votre bien* » (LA 46,1). « *Il faut qu'on vous fasse faire une culotte si vous en avez besoin. J'aurai soin qu'on vous donne tout ce qui vous est nécessaire* » (LA 49,10). « *J'ai bien du déplaisir des inconvénients que vous me marquez avoir, mon très cher Frère. Il faudrait tâcher de chercher quelque moyen d'y apporter remède* » (LA 12,1). « *Tâchez, je vous prie, d'avoir des manières engageantes et faites en sorte qu'une de vos principales occupations soit de procurer l'union entre vos Frères* » (LI 71,7).

5. Le testament de La Salle

Lorsque la maladie menace de le conduire au tombeau, en deux occasions, La Salle prend soin de recommander l'union dans la communauté, comme étant une des conditions essentielles de vitalité et de survie.

Lors de sa grande maladie de 1690, aux Frères assemblés autour de lui qui paraît sur le point de mourir, il fait cette recommandation *que le cœur lui mettait si souvent dans la bouche*, commente Blain : « *Je vous recommande une grande union et une grande obéissance* » (CL 7,306).

De même en avril 1719, alors que ses derniers moments sont venus, La Salle rédige un testament dans lequel, de nouveau, il leur recommande *d'avoir entre eux une union intime* (CL 8,173), tout autant qu'une entière soumission à l'Église.

6. Jésus-Christ présent au milieu des Frères

La visée de La Salle n'est pas seulement pragmatique. Il ne recommande pas seulement l'union parce qu'elle est facteur de permanence de la communauté, mais aussi parce qu'elle est en quelque sorte cause de la présence du Christ au milieu des Frères. La Salle est très convaincu de cette présence du Christ dans la communauté réunie en son nom. Il en fait un mode de présence qui peut nourrir l'oraison.

Mais Jésus est aussi le centre vivant qui anime la vie communautaire : « *Il est au milieu d'eux pour leur donner son Saint-Esprit et pour les diriger par lui dans toutes leurs actions et dans toute leur conduite. Il est au milieu d'eux pour les unir ensemble, accomplissant par lui-même ce qu'il a demandé pour eux à son Père avant sa mort par ces paroles en saint Jean: 'Faites qu'ils soient un en nous, comme vous, mon Père, et moi sommes un, et qu'ils soient consommés dans l'unité', c'est-à-dire tellement un et unis ensemble, n'ayant qu'un même esprit qui est l'esprit de Dieu, qu'ils ne se désunissent jamais*³ » (CL 14,9 = EM 2,27).

Ce paragraphe où le saint traite de l'unité de vie centrée sur Jésus est d'une grande richesse et mériterait d'être rapporté intégralement, comme un morceau d'anthologie lasallienne. On ne peut résister à citer tout au moins l'image admirable que La Salle met sous les yeux de ses Frères : « *Jésus-Christ est par rapport à eux (les Frères) comme le soleil qui, non*

seulement communique aux plantes la vertu de produire, mais aussi donne à leurs fruits la bonté et la perfection, qui est plus ou moins grande à proportion qu'ils sont plus ou moins exposés aux rayons du soleil. C'est ainsi que les Frères font leurs exercices et les actions propres à leur état avec plus ou moins de perfection à proportion qu'ils ont plus ou moins de rapport de convenance et d'union avec Jésus-Christ » (CL 14,10 = EM 2,32).

Enfin, La Salle, s'appuyant toujours sur cette présence de Jésus au milieu des Frères, en dégage un fruit particulier qui est *une union étroite avec Jésus-Christ qui vit en nous et en qui nous vivons*. Il invite à formuler cette prière: « *Faites-moi aussi la grâce par votre présence au milieu de nous, assemblés pour vous prier, d'avoir une union intime d'esprit et de cœur avec mes Frères* » (CL 14,11s = EM 2,37,2).

La Salle rappelle tout naturellement aux Frères que leurs relations entre eux doivent prendre comme principe la présence de Jésus en chacun d'eux. La Règle s'exprime ainsi: « *Les Frères auront une affection cordiale les uns pour les autres, mais ils ne donneront à pas un aucun signe ni témoignage d'affection particulière, par respect pour Notre Seigneur qu'ils doivent honorer également en tous, comme étant animés de lui et vivant par son esprit* » (RC 13,1). Le respect qu'ils ont pour Dieu résidant en eux (leurs Frères), sera source de l'estime réciproque, et d'une attitude qui place les confrères au-dessus de soi (RC 13,6).

7. La pratique de la vie fraternelle

7.1. OBSTACLES A L'UNION

Dans le concret de l'existence, une union qui soit à la fois cohésion et acceptation dans la communauté, cela implique un réalisme qui ne manque pas à La Salle. Il sait d'expérience, dit-il, *qu'une communauté sans charité et sans union est un enfer* (MD 65,1) où l'on n'entend que plaintes, murmures, médisances, et d'où résultent troubles et inquiétudes. Le diagnostic ne manque pas de perspicacité : « *La première raison pour laquelle il y a quelquefois peu d'union dans une communauté. C'est parce qu'il y en a qui veulent s'élever au-dessus des autres par quelque considération humaine* » (MF 91,2).

7.2. FACTEURS FAVORABLES A L'UNION

Écarter les vues humaines pourrait donc faciliter les rapports d'une union fraternelle plus forte. La Règle des origines a prévu des attitudes qui favoriseraient l'union et écarteraient les causes de friction⁴. L'union se cultive aussi par des attitudes positives. Il faut être constant à la rechercher et en parler volontiers comme d'un objectif à atteindre. Deux conditions générales seront d'excellents facteurs d'union dans la communauté: la régularité (CL 15,159 = R 15,3,1) et l'obéissance, considérée comme la vertu qui met l'ordre et l'union⁵ (MD 7,2).

D'autres vertus seront des auxiliaires pour l'union entre les Frères; surtout la douceur: « *C'est par elle (la douceur) qu'on vient à bout de conserver l'union avec ses Frères* » (MD 65,2). Primordiale sera la patience qui s'exprime en acceptation inconditionnelle d'autrui: « *Le moyen de maintenir l'union dans une communauté, malgré tous ces divers caractères, c'est de supporter charitablement les défauts de chacun, c'est d'être disposé à faire grâce aux autres*⁶ » (MD 74,1). La Salle n'hésite jamais à concrétiser les exigences de l'union: « *Si donc on a la charité et l'union avec ses Frères, puisqu'il faut tout supporter de tous, il n'est plus permis de dire: 'Je ne puis souffrir cela de celui-ci, je ne saurais supporter un tel défaut dans cet autres. Il faut qu'il s'accommode en quelque chose à mon humeur ou à ma faiblesse'. Car parler ainsi ce n'est pas tout supporter de tous* » (MD 65,1).

M. Sauvage et M. Campos rapprochent ces citations lasalliennes des textes de Bonhoeffer dans *La vie communautaire: porter, c'est supporter* (AEP 415).

8. La pratique du pardon fraternel

La Salle avait formulé sous forme de distiques *Les dix commandements de la Société*⁷ (RC 16,18). Le deuxième a trait à l'union fraternelle:

« Tous vos Frères vous aimerez,
En tout temps cordialement ».

Pour réaliser cet objectif, à tous les moyens déjà mentionnés ci-dessus qui font preuve d'une fine psychologie humaine et d'un sens surnaturel aigu, La Salle a joint un autre moyen qui lui est suggéré par la prière du Christ, par la pensée paulinienne et par la pratique monastique: l'exercice du pardon mutuel.

Nous empruntons à M. Sauvage et M. Campos le

commentaire de cette pratique: « *Au cours de cet exercice de pardon, on reprenait la citation de saint Paul: 'Portez les fardeaux les uns des autres et vous accomplirez la loi de Jésus-Christ'. C'était marquer que le support mutuel n'est pas seulement passif. Il implique une ouverture à l'autre pour l'aider à cheminer vers Dieu. C'est aussi souligner en quel esprit cet exercice devait être accompli: non pas pour défouler l'agressivité ou régler des comptes, mais comme une manifestation de support actif des autres et en vue de les soutenir spirituellement* » (AEP 415 citant Ga 6,2).

La Salle a lui-même commenté la parole de saint Paul qui inspire l'exercice du pardon: « *Quand Dieu vous a mis en communauté, il vous a chargés d'un fardeau difficile à porter; et quel est ce fardeau? Ce sont les défauts des autres. Quelque pesante que soit cette charge, saint Paul veut que nous la portions si nous voulons accomplir la loi de Jésus-Christ. Entendez-vous bien cette leçon? La comprenez-vous bien? Pratiquez-la donc. Dieu lui-même vous en donne l'exemple, lui qui a tant souffert de vous et qui en souffre tant encore tous les jours. Vous avez commis un grand nombre de péchés contre lui, quoique vous lui soyez redevables de beaucoup de grâces. Cependant, pourvu que vous recouriez à lui, il vous pardonne tout, mais ce n'est qu'à condition, dit-il, que vous pardonneriez aussi à votre frère et que vous n'aurez aucun ressentiment de toutes les peines qu'il vous a faites et qu'il vous fera* » (MD 74,3).

Une telle explication suffit à donner le sens et la portée d'un autre exercice dont La Salle faisait un soutien extérieur de sa communauté. Cet avertissement des défauts hebdomadaire, associé à la pratique de *s'accuser tous les jours de leurs fautes extérieures* contre la Règle, et celle de *rendre compte de leurs consciences toutes les semaines* devait les aider à *conserver une grande pureté de cœur* (CL 15,67 = R 10,2,21).

Lorsqu'il s'agit de l'avertissement, c'est surtout par le rejet de tout ressentiment, en même temps que par la correction des fautes, que cette pureté s'affirme.

La Salle a aussi institué au service de l'union fraternelle, *l'exercice du pardon* qui se faisait une fois l'année, le jeudi saint. On pourrait dire que, bien avant Jean Vanier et avec une intuition semblable mais exprimée autrement, il avait senti que la communauté est le *lieu du pardon et de la fête*.

Déjà la pratique du règlement journalier avait institué cet exercice avec le rituel qu'il a gardé dans les Règles Communes de 1718 à 1967 : « *Le jeudi saint, aussitôt après le dîner, on lira publiquement les 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e chapitres de l'Évangile de saint Jean. Ensuite le Frère Directeur fera un entretien sur l'union que les Frères doivent avoir et conserver entre eux, qui doit durer jusqu'à deux heures. A deux heures, les Frères se demanderont pardon les uns aux autres et chacun en particulier (le Frère Directeur commencera le premier) des peines qu'ils ont causées à leurs Frères et des mauvais exemples qu'ils leur ont donnés⁸* » (CL 25,125s = RC 30,20,30).

9. Union et prière

La prière elle-même joue un rôle déterminant dans la qualité de l'union qui anime les Frères. *Lorsqu'on est assemblé pour tout exercice, on est en la compagnie de Notre Seigneur. [...] Il est au milieu des Frères [...] pour les unir ensemble, [...] n'ayant qu'un même esprit qui est l'Esprit de Dieu⁹* » (CL 14,9 = EM 2,27).

La Salle rappelle l'importance de cultiver l'union par la force de la prière : « *C'est une pierre précieuse que l'union dans une communauté. [...] Si on la perd, on perd tout. [...] Conservez-la avec soin si vous voulez que votre communauté se soutienne* » (MF 91,2).

Non seulement les Frères doivent s'efforcer de l'entretenir, mais aussi ils doivent la demander à

Dieu : « *Il n'y a rien que vous deviez plus instamment demander que cette union d'esprit et de cœur. Que du vôtre et de ceux de vos Frères il n'en fasse qu'un, dans celui de Jésus* » (MD 39,3).

Effectivement, dans le texte des prières rédigées par La Salle et maintenues dans l'Institut jusqu'à l'adoption de l'office de l'Église, les Frères, chaque jour, demandaient : « *Donnez-nous, ô mon Sauveur Jésus, cette perfection que vous témoignez désirer de nous dans votre saint Évangile, et cette union que vous avez demandée pour nous au Père Éternel avant votre mort¹⁰* ».

10. Union et association

La Salle utilise aussi le terme *d'union* (sous sa forme verbale ou nominale selon le cas) lorsqu'il est question d'engagement pour tenir les écoles : « *Je promets de m'unir [...] avec les Frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés...* ». Cette formule que l'on rencontre dès 1694 fait écho au vœu plus spécial formulé en 1691 : « *Nous faisons vœu d'association et d'union* ». Il s'agit ici d'une union de rattachement, d'adhésion, en vue de contribuer aux mêmes objectifs.

L'union est désignée comme une association. Mais cela ne suffit pas si un esprit n'anime pas cette association, et c'est le resserrement des liens qui est ensuite recherché dans le respect des personnes pour accomplir la loi d'amour de Jésus et s'efforcer de réaliser l'unité qu'il a demandée au Père pour ses disciples.

¹ La Salle s'appuie aussi sur l'autorité de saint Paul.

² Ce texte était lu le jeudi saint dans une réunion communautaire, puis il était commenté pour approfondir le sens de l'union entre les Frères. Au cours de retraites annuelles, il faisait encore partie des lectures à faire. La Salle a écrit une méditation sur ce thème, la veille de l'Ascension, MD 39.

³ La Salle commente cette présence de Jésus en lui désignant quelques effets ou finalités : « *Jésus-Christ est au milieu des Frères dans leurs exercices pour leur y donner l'esprit de leur état [...]; pour leur enseigner les vérités et les maximes de l'Évangile [...]; pour les engager à rendre*

la pratique des mêmes maximes uniformes dans leur société afin qu'ils conservent toujours une entière et parfaite union entre eux » (CL 14,9 = EM 2,28s).

⁴ Les Frères ne donnent à personne *aucun signe ni témoignage d'affection particulière, par respect pour Notre Seigneur qu'ils doivent honorer également tous* (RC 13,1). *Ils témoigneront l'estime, l'union sincère, véritable et intérieure qu'ils ont avec leurs Frères* (RC 13,12).

⁵ Le texte de l'édition princeps, dit de 1731, porte une correction manuscrite sur *est* qui donne *mest* ou *met*, comme on trouve dans l'expression *mettre ordre*, courante chez La Salle.

⁶ La Salle ajoute : « Vous ne voulez point avoir de charité pour votre frère ni d'union avec lui, sitôt qu'il y a quelque chose que vous ne voulez point souffrir de lui » (MD 74,2).

⁷ Dans la lettre 94, dont la date et le destinataire demeurent inconnus, La Salle cite, ce qui est rare, l'un de ses propres écrits en faisant référence au 7^e de ces commandements : « Votre esprit vous mortifierez, tous vos sens aussi fréquemment » (LC 94,3; cf. R 3).

⁸ C'est le texte des RC de 1718 que nous avons retenu, mais le *Règlement Journalier*, que l'on peut faire remonter à l'année 1682 environ, témoigne de l'ancienneté de la pratique. La Salle fournit la formule pour demander pardon : « Mon très cher Frère, je vous demande très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai faites et de tous les mauvais exemples que je vous ai donnés depuis

que j'ai le bonheur d'être avec vous dans la communauté. Je vous supplie de prier Dieu qu'il me fasse la grâce de me les pardonner et de vouloir bien aussi me les pardonner ». Au Directeur, on demande pardon des désobéissances commises à son égard, et non pas des mauvais exemples. La démarche tend à remettre toutes choses en ordre et à recommencer une vie d'union toute nouvelle.

⁹ « L'enseignement lasallien sur l'union fraternelle s'enracine dans un réalisme mystique: c'est l'Esprit de Jésus-Christ qui, dans la diversité de ses membres, fait l'unité d'une communauté chrétienne, tout comme il est le lien personnel de l'unité entre le Père et le Fils » (CL 50,210).

¹⁰ Tiré de la prière du matin : « Mon Dieu, je me reconnais indigne... » Cf. *Manuel de piété des F.E.C.*, Paris, Ligel, 1960, p.15 ou, dans le présent volume, l'article Prière, Hors-texte.

Thèmes complémentaires

Amour-Charité

Association

Communauté

Douceur

BIBLIOGRAPHIE

CAMPOS, M., et SAUVAGE, M., *Explication de la méthode d'oraison de SJBS, Présentation du texte de 1739, Instrument de travail*, Rome, 1989, CL 50, p. 208 à 223.

SAUVAGE, M., et CAMPOS, M., *Annoncer l'Évangile aux pauvres (AEP)*, Paris, Beauchesne, 1977, p. 403 à 420.

VANIER, J., *La communauté, lieu du pardon et de la fête*, Paris, Fleurus, 1979.

Fr. Gilles BEAUDET

98. VERTUS DU MAÎTRE

Sommaire

1. Une liste de douze vertus.

2. « Explication des douze vertus » par le Fr. Agathon

2.1. L'ouvrage 2.2. Son succès.

3. Clefs de lecture

3.1. Lecture psychologique 3.2. Lecture transversale 3.3. Autres lectures.

4. Limites de ces douze vertus: J.-B. de La Salle et les maîtres

4.1. Asseoir la dignité des maîtres 4.2. Responsabiliser les maîtres 4.3. Former les maîtres 4.4. Améliorer la relation éducative 4.5. Briser l'isolement des maîtres.

1. UNE LISTE DE DOUZE VERTUS

Deux des écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, le *Recueil de différents petits traités*, paru en 1711, et la *Conduite des écoles chrétiennes*, imprimé en 1720, proposent, sans commentaire, une liste intitulée « Douze vertus d'un bon maître » qui sont, dans l'ordre: *La gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la vigilance, la piété, la générosité.*

Aucune explication, aucun contexte, n'accompagne cette énumération, aussi s'interroge-t-on :

- Pourquoi cette liste de vertus figure-t-elle à la fin du texte de la *Conduite*, en 1720, alors qu'on ne la trouve pas dans le manuscrit de 1706 ?

- S'agirait-il d'un développement envisagé au moment du chapitre général de 1717, lorsque les Frères demandèrent à J.-B. de La Salle de réviser le texte de la *Conduite* ? et que celui-ci, décédé en 1719, n'aurait pu mener à bien.

Ensuite on constate que cette liste ne recoupe que partiellement un texte un peu postérieur intitulé: *Formation des nouveaux maîtres ou troisième partie de la Conduite des écoles*, non plus que la *Règle du formateur des nouveaux maîtres* (ms. d'Avignon) qui comporte deux grandes divisions intitulées :

- *Ôter aux nouveaux maîtres ce qu'ils ont et qu'ils ne doivent pas avoir,*

- *Leur donner ce qu'ils n'ont point et qu'il est très nécessaire qu'ils aient.*

Cette seconde partie expose précisément dix attitudes attendues des nouveaux maîtres parmi lesquelles apparaissent seulement cinq des douze vertus : gravité, sagesse, prudence, vigilance et zèle.

Mais, comme on le verra, ces douze vertus ne semblent pas donner une image juste et complète de la pensée de J.-B. de La Salle en matière de formation des enseignants. Une pensée, rappelons-le, qui s'élabora à partir d'une action de longue haleine, entre 1679 et 1719, et lui valut le surnom *d'Instituteur des instituteurs*, bien avant que le pape Pie XII ne le déclare *Patron auprès de Dieu de tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse*. Le présent travail, plutôt qu'une étude détaillée de chacune des vertus, se propose de les situer globalement dans l'histoire lasallienne. Pour une étude plus détaillée, il est possible de se reporter aux articles Douceur (dans *Thèmes lasalliens* 1), Silence, Vigilance (dans *Thèmes lasalliens* 2), Humilité, Piété, Zèle (dans le présent volume); en attendant de possibles articles ultérieurs.

2. « EXPLICATION DES DOUZE VERTUS » PAR LE FR. AGATHON

2.1. L'ouvrage

En 1785, le supérieur général des Frères des Écoles Chrétiennes, Joseph Gouilleux dit Frère Agathon (1731-1798), publia un petit ouvrage intitulé *Explication des douze vertus d'un bon maître*.

Après s'être interrogé sur l'intérêt d'adopter un certain ordre ou de procéder à un regroupement dans la liste traditionnelle, le Fr. Agathon se contente de dresser un commentaire vertu par vertu, dans l'ordre reçu depuis les origines.

Entre un avertissement et une conclusion, l'ouvrage s'articule, comme on s'y attend, en douze chapitres de longueur inégale. Noter l'importance donnée à la douceur.

«Le plan, écrit l'auteur, en a été donné par M. de La Salle, notre vénérable Fondateur; nous l'avons composé d'après ses principes et ses maximes; ce que nous avons tiré d'ailleurs a été puisé dans les auteurs les plus estimés. [...] Les Vertus, ou ce qui est ici la même chose, les qualités d'un bon maître, sont... ».

Ce bref extrait de l'avertissement permet de comprendre que le Fr. Agathon avait conscience d'explicitier la pensée de J.-B. de La Salle, telle qu'on la comprenait en son temps. La méthode de rédaction est la même pour chacun des douze chapitres. On peut le schématiser de la façon suivante :

- a) Définition initiale et synthétique de la vertu: « La [Le] ... est une vertu qui...»
- b) Distinction entre cette vertu et les autres, corrélations et regroupements.
- c) Réflexions et considérations.
- d) Applications pratiques, avec des cas concrets.
- e) Manquements ou défauts contraires à cette vertu.
- f) Conclusion basée sur deux ou trois citations relatives

à la vertu, généralement tirées de l'Écriture ou de la littérature patristique.

L'auteur, en peu de pages d'un exposé clair, sobre et concret, offre une somme éducative à la portée non seulement des Frères des Écoles chrétiennes, ses destinataires premiers, mais de tous les maîtres chrétiens de son temps. Dans *l'Explication* transparait l'éducateur expérimenté qui possède son sujet et présente avec autorité la doctrine et la pratique éducatives lasalliennes, écartant tout ce qui pourrait alourdir son texte ou fatiguer ses lecteurs.

2.2. Son succès

Après la Révolution française, l'ouvrage connut de nombreuses rééditions, en France et en Belgique, qui témoignent de l'intérêt qu'il suscitait, bien que certaines de ces reprises aient comporté des changements qui en modifiaient sensiblement la présentation et le contenu. Les archives de la Maison généralice FSC conservent des exemplaires des éditions de 1808, 1815, 1822, 1838, 1845, 1856, 1875, 1896.

Hors de France, *l'Explication des douze vertus d'un bon Maître* eut aussi un certain retentissement. À peine douze ans après la première publication, parut une édition italienne, sous un titre un peu emphatique : *Manuale dei Maestri di Scuola o sia le Dodici Virtù di un Buon Maestro, esposte e spiegate per servir e di guida a quelli che s'adoperano nell'educazione cristiana della gioventù [...], 1797.*

Il est notoire que le thème des vertus ou des qualités des maîtres, spécialement des maîtres chrétiens, fut repris par de nombreux auteurs au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e. Des ouvrages fortement moralisateurs mais aussi témoins de la haute idée que l'on se faisait de la mission du maître d'école.

3. CLEFS DE LECTURE

Notre compréhension de la personne et de la fonction de l'enseignant est tellement éloignée de ce que suggère la liste des *Douze vertus* que nous sommes conduits à nous interroger sur la signification même de cette liste laissée par J.-B. de La Salle. Déjà au XIX^e siècle, des commentateurs ont tenté des regroupements thématiques de ces vertus.

3.1. On peut, par exemple, proposer une **lecture psychologique** et inclure les douze chapitres dans le schéma suivant :

- *gravité, sagesse* et *humilité* constituent une sorte d'école personnelle du maître, indépendamment de ses contacts avec les jeunes;

- *prudence, patience, retenue, silence* et *douceur*

concernent également le travail intérieur du maître sur lui-même, mais davantage en lien avec son travail d'éducation des élèves;

- *zèle, vigilance* et *générosité* sont pleinement tournés vers l'exercice de la tâche éducative;

- *piété* est la vertu qui peut conférer aux précédentes des motivations spirituelles leur permettant de dépasser la dimension profane et de devenir des vertus chrétiennes.

Pour employer une terminologie plus actuelle, disons que cet ensemble de douze vertus ou qualités s'articule autour de trois attitudes:

- **l'intériorité** comme richesse personnelle et espace de liberté;

- **la maîtrise de soi**, source d'équilibre et de discernement;

- **l'engagement** du maître dans sa tâche éducative.

3.2. Une autre manière d'aborder *l'Explication* sera qualifiée de « **lecture transversale** ». Nous voulons dire par là que, sans y chercher une logique progressive ou systématique, on peut parcourir les divers chapitres de l'ouvrage en notant ce qui constitue dans le texte, aujourd'hui encore, des points de référence

4. LIMITES DE CES VERTUS : J.-B. DE LA SALLE ET LES MAÎTRES

On ne peut manquer de s'interroger sur la filiation lasallienne de l'ouvrage d'Agathon, sachant la personnalité et les fonctions de l'auteur.

Dès ses débuts comme initiateur d'écoles pour les *enfants des artisans et des pauvres*, J.-B. de La Salle fut confronté à une difficulté qu'avaient déjà rencontrée ses devanciers: la misérable situation des maîtres d'école. Il serait trop long de rappeler ici les causes et les manifestations de cette carence, unanimement reconnue aujourd'hui par les historiens de l'école. Sans maîtres formés, compétents et fortement engagés dans leur tâche, comment réaliser une véritable éducation des enfants ? C'est pourquoi le talent de J.-B. de La Salle fut, entre autres, de donner la priorité à l'amélioration de la condition des maîtres. À l'analyse de ses réalisations et à la lecture de ses écrits, nous pouvons dégager cinq axes de préoccupation et d'action :

4.1. **Asseoir la dignité** de la condition de maître d'école, dans une société où son image était très né-

éclairants. Sous cet angle, trois lignes de pensée peuvent être retenues concernant la culture, la compétence professionnelle et le style éducatif:

- **culture** de base, rénovation, capacité de communication.

- **compétence** professionnelle, choix de vie, enthousiasme et diligence, préparation pédagogique, ordre, mesure et justice, respect, conduite sereine et équilibrée, présence vigilante, fermeté.

- **style éducatif**, modèle de vie, patience, autorité, équilibre, clarté dans les relations.

3.3. **D'autres lectures** sont possibles. Il serait facile de multiplier les approches de cette liste des douze vertus, car cela dépend de la perspective que l'on adopte et des conceptions que l'on tente de vérifier.

On ne se cachera pas cependant que le langage employé a vieilli et qu'il est maintenant inapte à traduire le dynamisme, la créativité pédagogique et le type de relations que nous attendons de l'enseignant, à l'aube d'un nouveau millénaire... Il serait vain de s'attarder en regrets sur des mots qui ont perdu leur richesse de sens en raison de l'évolution sémantique intervenue depuis le siècle des Lumières.

gative et la considération à l'égard des tâches éducatives presque nulle. Quelle différence d'avec l'opinion du temps, quand on lit les textes lasalliens sur le ministère du maître chrétien, appelé par Dieu à coopérer à son dessein de salut, devenant ministre de Jésus-Christ et de l'Église, continuateur des apôtres, des évêques et des saints évangélistes !

4.2. **Responsabiliser les maîtres** en les aidant à prendre conscience de l'importance de leur tâche auprès des écoliers et de leurs parents, pour le bien de l'Église et de l'État, selon le projet salvifique de Dieu. Telles sont les exhortations qui émaillent les *Méditations* de saint J.-B. de La Salle.

4.3. Pour qu'ils accèdent à une telle dignité, il fallait d'abord **former les maîtres**. Par le moyen du noviciat, pour les Frères, et du séminaire de maîtres, pour les laïcs, J.-B. de La Salle s'ingénia à mettre en place une formation initiale adaptée aux fonctions des uns et des autres. Pour les Frères surtout, mais pas

exclusivement, il instaura une sorte de formation continue intégrée aux *Exercices de communauté*, coordonnée par la présence quotidienne de l'Inspecteur des écoles et rythmée par des rencontres pédagogiques annuelles pendant le temps des vacances.

4.4. **Améliorer la relation éducative** avec les écoliers en organisant l'école en vue d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés de chacun, d'une relation basée sur la cordialité, d'un travail proportionné à l'âge et aux capacités des enfants.

4.5. **Briser l'isolement des maîtres**, encore très souvent astreints à l'enseignement individuel, éloignés les uns des autres, sans possibilités de confronter leur expérience à celle d'autres enseignants. C'était un changement considérable de n'accepter d'écoles qu'à plusieurs classes et d'y travailler toujours *ensemble et par association*. Ainsi, J.-B. de La Salle réussit à stabiliser les enseignants dans leur emploi, ce qui contribua à l'amélioration de leur image dans la société et à l'évolution du statut de l'école et de l'enfant.

Ces dernières considérations nous éloignent de ce qu'il pourrait y avoir d'étroit dans les « Douze vertus ». Elles devraient éviter aux lecteurs du traité de 1785 une vision trop incomplète de la conception lasallienne du maître chrétien. Si cette liste de vertus ne peut constituer un cadre de référence pour aujourd'hui, son commentaire peut néanmoins provoquer à la réflexion et inciter les enseignants à approfondir et actualiser leur conception du ministère apostolique d'éducation. Dans ce but, il y aurait profit à relever, dans le texte du Fr. Agathon, toute une série de réflexions pleines de tact et de réalisme touchant la tâche éducative.

Thèmes complémentaires

Amour - Charité
Anges gardiens
Bonté - Tendresse
Cœur - Toucher les cœurs
Correction

Douceur
Exemple - Édification
Gratuité
Humilité
Maître chrétien

Piété
Récompense du maître
Relation maître-élève
Silence
Vigilance
Zèle.

BIBLIOGRAPHIE

- AGATHON, Fr., *Explication des douze vertus d'un bon maître*, Melun, 1785, 198 p., in-8°.
- ALCALDE GOMEZ, C, *El Maestro en la pedagogía de san J.B. de La Salle*, Madrid, 1961.
- BARELLA A., *Come essere per educare oggi, Lettura trasversale delle dodici virtù di un buon maestro di F. Agathon*, Torino, 1987.
- EMILIANO, F., *De La Salle, l'opera e il pensiero pedagogico*, Torino, 1950.
- EMILIANO, F., *Il maestro secondo S.G.B. de La Salle*, Torino, 1938.
- Entre Nous*, Bulletin trimestriel, 1946, n° 8, p. 1-4.
- Le Maître chrétien selon saint J.-B. de La Salle*, Paris, Procure Générale, 1951.
- MARIA, I. di, *Virtù del cristiano educatore secondo il De La Salle*, ERBA, 1950.
- PUNGIER, J., *Une spiritualité pour enseignants et éducateurs*, Paris, 1980.
- SCAGLIONE, S., *Proposta educativa di San GB de La Salle*, Casale, 1983.
- THEOGER, V., *Virtù e doveri di un buon Maestro*, Torino, 1863.

99. ZÈLE

Sommaire

1. Signification du mot zèle

1.1. Dans les dictionnaires 1.2. Remarque sur sa connotation péjorative.

2. Le zèle de Monsieur de La Salle

2.1. Le regard des premiers biographes 2.2. Un témoignage anonyme 2.3. Son propre témoignage.

3. Le zèle de l'éducateur chrétien

3.1. Essai de définition 3.2. Pour « procurer le salut des enfants » 3.3. D'où naît cette force intérieure? 3.4. Vertu qui doit s'alimenter et se développer chaque jour.

4. Pour La Salle, qu'est-ce qu'un éducateur rempli de zèle ?

4.1. La vie unifiée de l'éducateur chrétien 4.2. L'éducation intégrale, fin des « Écoles chrétiennes » 4.3. Le catéchiste, éducateur de la foi de ses disciples 4.3.1. Donner une formation religieuse solide 4.3.2. Initier à la pratique chrétienne 4.3.3. Former la conscience morale 4.4. Éducateur compétent et efficace 4.5. Associé à d'autres éducateurs au service des pauvres.

5. Quelques conséquences du zèle de l'éducateur chrétien

5.1. Amour de chacun de ses élèves 5.2. Consécration et dévouement à ses élèves 5.3. Effusion de l'Esprit 5.4. Conduite exemplaire.

Jean-Baptiste de La Salle n'est pas seulement un modèle de zèle ecclésiastique: en s'engageant avec les Frères dans l'établissement des Ecoles chrétiennes, il les a aidés à fonder leur zèle sur une foi vivante. De ce fait, ses écrits s'adressent au Frère, bien que la plupart puissent s'appliquer au maître chrétien. À l'occasion, nous signalerons ce qui concerne spécifiquement le Frère ou ce que la différence de contexte amène à voir aujourd'hui d'une autre manière.

1. SIGNIFICATION DU MOT ZELE

1.1. Dans les dictionnaires

Selon le dictionnaire grec de Bailly, *zèle* signifie à proprement parler *ébullition*, d'où ardeur, émulation. Le zèle peut devenir *rivalité*, c'est-à-dire objet d'envie, de haine, de jalousie.

Pour le dictionnaire de Trévoux, publié en 1704 par les Jésuites, le *zèle* est une affection ardente pour quelque chose (*studium ardens*). Il s'emploie en parlant de choses saintes, de l'attachement pur et éclairé qu'on a pour le service de Dieu. Il se rapporte aux grands idéaux que sont la patrie et la religion: zèle

pour la gloire de Dieu, pour la foi; zèle des autels, du salut des âmes. On parle d'un zèle inconsidéré, qui n'est pas réglé par la prudence; d'un zèle aveugle, qui n'a pas pour objet la vérité. On gâte les meilleures affaires par un zèle trop impétueux.

En langage poétique, zèle s'emploie pour désigner l'affection intense et l'amour ardent pour une personne chère ou pour un ami. « *Il y a un zèle chrétien, celui que montre Paul à l'égard des Eglises qui lui sont confiées comme à l'ami de l'Époux; la pureté qu'il défend chez elle est la préservation de toute fausse doctrine* » (*Vocabulaire de théologie biblique*, p. 1136).

1.2. Remarque sur sa connotation péjorative

Parfois, *zèle* est pris en mauvaise part : « Faire du zèle » c'est montrer un empressement excessif ou intempestif. Dans les écrits de J.-B. de La Salle, le mot *zèle* n'est jamais employé avec une telle connotation péjorative, mais il en va différemment chez ses biographes.

Dom François-Élie Maillefer écrit : « *Zèle de M. Niel nuisible aux écoles. [...] Tout son zèle se réduisait à chercher à faire des établissements sans s'attacher à les perfectionner. Les mouvements continuels*

qu'il était obligé de se donner pour parvenir à ses fins lui étaient l'attention nécessaire pour pourvoir aux embarras qui se rencontraient dans ces commencements » (CL 6,39).

De son côté, Jean-Baptiste Blain parle *du zèle amer des zélateurs de l'ancienne rigueur, [...] ces prétendus Jérémies qui accusent [...] l'Eglise de relâchement*. Il désigne ainsi l'action des Jansénistes dont on sait qu'il les combattit en termes vigoureux dans ses divers écrits (CL 8,207s).

2. LE ZELE DE MONSIEUR DE LA SALLE

2.1. Le regard des premiers biographes¹

Le **Frère Bernard** divise la vie de J.-B. de La Salle en quatre parties, centrée chacune sur une vertu. Le *zèle* caractérise la seconde partie, *l'établissement de son Institut* (CL 4,5). Dès la première partie, *son enfance et sa promotion aux ordres sacrés*, caractérisés par la piété, le *zèle* du futur fondateur est plusieurs fois mentionné. Il imite son saint patron *en son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes* (id. 11). Sous la conduite de N. Roland, *il commença d'avoir un grand zèle pour le salut des âmes* (13). Jeune chanoine, son *zèle* l'amène à chasser de la ville un prêtre qui s'écartait de son devoir (17). C'est son *zèle* pour la gloire de Dieu qui lui fait loger les maîtres dans une même maison (36), puis chez lui (37), en surmontant les répugnances qu'il éprouve. Des personnes de piété sont impressionnées par la vertu de M. de La Salle, *son zèle, son humilité et son détachement des choses de la terre* (79). L'ouverture du Séminaire de maîtres pour la campagne est *une occasion d'exercer son zèle et sa charité* (85).

Le portrait moral, par lequel **F.-E. Maillefer** clôt la biographie de son oncle, souligne son *zèle* pour l'instruction de la jeunesse : « *Il s'y employa toute sa vie sans interruption, et laissa aux Frères des Ecoles et à tous ceux qui l'ont connu des marques certaines de son zèle et de toutes les vertus qui conviennent à un ecclésiastique* » (CL 6,256). Quand il doit remplacer un Frère à l'école Saint-Jacques de Reims, il en revêt l'habit : « *Plusieurs personnes, même de ses amis, étaient persuadées qu'il portait son zèle trop loin* » (id. 72). Pendant la famine de 1693, les Frères repro-

chent à M. de La Salle d'accueillir trop de bouches à nourrir : « *Si vous avez peur que le trop grand nombre ne vous accable, mettez-moi dehors!* » (112) leur répondit-il. « *Avec zèle* » ajoute le manuscrit Carbon; et « *avec feu* », le manuscrit de Reims. Son *zèle* persévérant lui obtient, au bout de trois mois, l'adhésion à la foi catholique d'un jeune hollandais (122); son *zèle* pour la gloire de Dieu lui fait ouvrir le pensionnat des Irlandais (134).

Dans son livre quatrième, *L'esprit, les sentiments, et les vertus de M. De La Salle*, **J.-B. Blain** consacre près de 40 pages à son *zèle*, comme *seconde marque de [son] éminente charité [...], ce qu'il a fait pour Dieu* ». Il ajoute : « *Le même zèle qui embrasait le saint prêtre pour la gloire de Dieu le rendait saintement passionné pour le salut des âmes; car ces deux objets sont inséparables* » (2,338). Le *zèle* du Fondateur des Frères ne s'est pas limité aux écoles. Le biographe cite une mission dans une paroisse rurale (337), la conversion de pécheurs (338s), de protestants (345s), de prêtres indignes (351s)... Mais c'est surtout en s'associant aux maîtres d'école, en vivant comme eux, qu'il a manifesté *un zèle bien pur et qui n'a d'exemple que dans Jésus-Christ, dans ses apôtres et dans ceux qui veulent les imiter* (355). D'où aussi son *zèle* pour la sanctification des Frères (363).

« *Son zèle [le] transportait souvent [dans les classes] pour en faire l'examen, et rendre ses yeux témoins de ce qui s'y passait. Les enfants et les maîtres étaient également les deux objets de son attention* » (359). Ainsi, c'est en pleine connaissance de cause qu'il peut parler du *zèle* de l'éducateur chrétien.

2.2. Un témoignage anonyme

L'avertissement figurant dans l'édition princeps des *Méditations pour le temps de la retraite*, comme des *Méditations pour les dimanches et fêtes*, retrouve dans ces livres *ce zèle ardent dont brûlait [ce saint prêtre] pour l'instruction des enfants* (CL 13,5).

« Une personne de savoir et fort éclairée, laquelle s'est bien voulu donner la peine d'examiner à loisir tout le manuscrit de ces méditations avant que de les faire imprimer, y a admiré avec étonnement le zèle ardent de cet homme apostolique dans ses expressions simples et pleines de candeur [...]. Ce saint prêtre, sans y penser, a exprimé dans ce livre le vrai esprit dont il était animé et qui lui servait de guide dans toutes ses actions » (CL 12,1).

2.3. Son propre témoignage

Le zèle est donc, pour La Salle, une attitude devant la vie qui naît d'une riche expérience personnelle. Il a vécu intensément dans des perspectives de foi et a engagé sa propre histoire, son propre itinéraire personnel depuis le commencement de l'œuvre des écoles chrétiennes (1679-1682). Il s'est laissé toucher par la situation d'abandon des enfants des artisans et des

pauvres, dans la société française de son temps. Après la rencontre d'Adrien Nyel, il s'est trouvé impliqué dans l'établissement de premières écoles de garçons à Reims. Il s'est engagé pas à pas dans l'œuvre naissante des écoles chrétiennes, y percevant pour lui-même un appel de Dieu. D'engagement en engagement, il s'est totalement voué à cette œuvre et y a consacré toute sa vie. Il a mis son intelligence et sa détermination au service du bon fonctionnement des écoles et de la formation des Frères, leurs maîtres, ainsi qu'il en rend compte dans le *Mémoire sur les commencements* que cite Blain : « Dieu qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur et qui n'a point coutume de forcer les inclinations des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière imperceptible et en beaucoup de temps, de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement » (CL 7,169).

La Salle a la conviction que l'école chrétienne est *d'une très grande nécessité* pour le service des pauvres (RC 1,4) et que l'effort pour son affermissement et son bon fonctionnement réalise l'ouvrage de Dieu (CL 10,115 = EP 3,0,8).

3. LE ZELE DE L'EDUCATEUR CHRETIEN

3.1. Essai de définition

S'inspirant du modèle de Jésus et des apôtres, La Salle comprend le zèle comme un sentiment intense -ardeur, affection, passion - que le Frère des Écoles chrétiennes porte à un objet précis : le salut des enfants que Dieu lui confie. Ceci se concrétise dans l'objectif d'en faire de bons citoyens et de bons chrétiens (MF 160,3). C'est-à-dire leur enseigner le catéchisme, former leur conscience selon les valeurs de l'Évangile, les initier à la vie chrétienne et, dans le même acte, les instruire et les éduquer en vue de la vie professionnelle et de l'insertion dans la société.

Le Frère dispose pour cela d'un instrument privilégié : l'école chrétienne. Le zèle le pousse à mettre toute sa compétence et tous ses soins au service de l'éducation chrétienne de ses élèves et d'organiser l'enseignement de telle manière que ces objectifs soient effectivement atteints.

Le zèle est une force intérieure qui dynamise toute

l'activité du Frère (LA 16,7; MF 87,1; MF 96,3); une puissance qui donne sens aux multiples activités remplissant sa vie: sa prière, sa préparation et son engagement professionnel comme enseignant, éducateur et catéchiste (CL 15,39 = R 8,2,21).

3.2. Pour « procurer le salut des enfants »

Le zèle est une vertu qui caractérise l'éducateur chrétien. Avec la gravité, le silence, l'humilité, la patience, la sagesse, la prudence, la retenue, la douceur, la vigilance, la piété et la générosité, le zèle fait partie du portrait que fait La Salle du bon maître³ (R 5).

Il ne s'agit cependant pas d'une vertu quelconque. Avec l'esprit de foi, le zèle est une caractéristique centrale de la spiritualité et de la vie du Frère des Écoles chrétienne et de son Institut :

« *Secondement, l'esprit de leur Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à cotiser-*

ver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue, et de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté.

Pour entrer dans cet esprit, les Frères de la Société s'efforceront par la prière, par les instructions et par leur vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les règles et les maximes de l'Évangile. (RC 2,9-10).

Le zèle est donc un trait essentiel de la spiritualité de l'éducateur lasallien, qu'il soit Frère ou laïc. Dans la mesure où éducateurs et éducatrices veulent vivre leur tâche « comme un saint ministère » en s'inspirant de la spiritualité de saint J.-B. de La Salle, le zèle devient une dimension croissante de leur vie et une source d'énergie intérieure. Il est l'axe qui donne sens et unité à leur engagement professionnel⁴.

Parlant du maître ou de l'éducateur chrétien, nous faisons toujours référence à l'éducateur lasallien en général, homme ou femme, Frère ou laïc, sans nier ni même minimiser la différence existant entre le Frère, engagé dans la vie religieuse, et le laïc vivant dans le monde.

3.3. D'où naît cette force intérieure ?

1 - Elle trouve son origine dans la foi, dans **l'esprit de foi** qui fait percevoir la réalité des jeunes et de la société dans la perspective d'un Dieu aimant son peuple et voulant son salut.

« L'éducateur chrétien, imprégné d'esprit de foi, contemple dans sa prière le mystère du Christ, l'unique plan de Dieu —de ce Dieu qui se révèle dans la vie et qui veut sauver tous les hommes dans le Christ. Il remarque les besoins des jeunes, communie à la volonté salvifique de Dieu et s'offre au Père, dans l'Esprit et par le Christ, pour contribuer à sauver ces jeunes; pour les aider à vivre selon l'esprit du christianisme toutes les heures de leur vie⁵ ».

2 - Elle est inséparable de la conviction que **c'est Dieu qui a établi les Ecoles chrétiennes.**

« C'est un des principaux devoirs des pères et mères, d'élever leurs enfants d'une manière chrétienne et de leur apprendre leur religion. Mais comme la plupart ne sont pas assez éclairés de ce qui la re-

garde, et que les uns étant occupés de leurs affaires temporelles et du soin de leur famille, et les autres étant dans une sollicitude continuelle, à gagner à eux et à leurs enfants ce qui est nécessaire à la vie, ils ne peuvent s'appliquer à leur enseigner ce qui regarde les devoirs du chrétien. Il est de la providence de Dieu et de sa vigilance sur la conduite des hommes, de substituer aux pères et aux mères des personnes qui aient assez de lumières et de zèle pour faire entrer ces enfants dans la connaissance de Dieu et de ses mystères » (MR 193,2).

Dieu lui-même appelle le maître, le choisit pour le « ministère » de l'éducation (MF 140,2; 146,2; 177,1; MR 197,3). Le travail de tous les jours à l'école est l'expression de la volonté de Dieu; il est d'une grande utilité dans l'Église. Pour l'éducateur, c'est une grâce de Dieu d'avoir été choisi pour éduquer les jeunes.

Ainsi, le maître se perçoit lui-même, devant les jeunes, comme *ministre de Dieu*, comme *ambassadeur de Jésus-Christ* (MR 201,1-2; 193,1; MF 131,2,2). Sa profession d'éducateur plonge ses racines dans l'appel de Dieu, dont l'œuvre doit être réalisée. Ce caractère vocationnel et la dignité de sa tâche exigent qu'il s'y prépare et qu'il se dévoue à ses élèves avec générosité et grand zèle.

« Comme vous êtes les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ dans l'emploi que vous exercez, vous devez le faire comme représentant Jésus-Christ même. C'est lui qui veut que vos disciples vous envisagent comme lui-même, qu'ils reçoivent vos instructions comme si c'était lui qui les leur donnât. Devant être persuadés que c'est la vérité de Jésus-Christ qui parle par votre bouche, que ce n'est qu'en son nom que vous les enseignez, et que c'est lui qui vous donne l'autorité sur eux, et qu'ils sont eux-mêmes la lettre qu'il vous a dictée et que vous écrivez tous les jours dans leurs cœurs, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant » (MR 195,2 citant 2 Co 4,5).

« Faites donc connaître, dans toute votre conduite à l'égard des enfants qui vous sont confiés, que vous vous regardez comme les ministres de Dieu, en l'exerçant avec une charité et un zèle sincère et véritable, supportant avec beaucoup de patience les peines que vous aurez à y souffrir. [...] C'est le zèle dont vous devez être animés qui vous doit mettre dans ces dispositions; dans la vue que c'est Dieu qui vous a appelés et qui vous a destinés à cet emploi, et qui vous a envoyés travailler à sa vigne; faites-le donc de toute

l'affection de votre cœur, et comme ne travaillant que pour lui » (MR 201,1).

3 - Cette force est inséparable de la volonté d'**aimer les enfants et les jeunes comme Dieu les aime.**

« Vous devez en cela imiter Dieu en quelque sorte, car il a tant chéri les âmes qu'il a créées que, les voyant engagées dans le péché et hors d'état de s'en délivrer elles-mêmes, le zèle et l'affection qu'il a eus pour leur salut, l'a engagé à envoyer son propre Fils pour les retirer de ce fâcheux état » (MR 201,3).

En ce sens, La Salle propose à l'éducateur chrétien, comme modèle à imiter, Jésus-Christ même, les Apôtres et les saints. Il l'invite à approfondir les racines de la foi — d'où naît le zèle, axe central de sa spiritualité — dans la prière personnelle, en contemplant le modèle de vie que lui présentent Jésus-Christ et les saints (MR 201,2; MD 59,1; MF 98,3; 99,1; 102,1; 109,3).

Parce qu'il plonge ses racines dans ces dimensions de foi et dans l'amour même que Dieu porte aux enfants et aux jeunes, le zèle qui anime l'éducateur chrétien est ardent, actif, animé (MR 201,3), infatigable (MF 181,2; 109,3) et efficace (MR 202,3). Le maître s'engage totalement à travailler à l'éducation de ses élèves et, de façon spéciale, à leur éducation chrétienne. Pour eux il se sacrifie, étant prêt à consommer sa vie entière dans cet engagement (MR 201,3).

« Le zèle que vous êtes obligés d'avoir dans votre emploi doit être si actif et si animé, que vous puissiez dire aux parents des enfants qui sont confiés à vos soins, ce qui est dit dans l'Écriture : 'Donnez-nous les âmes et prenez le reste pour vous'. C'est-à-dire : de quoi nous nous chargeons, c'est de travailler au salut de leurs âmes. Et ce n'est aussi que pour cette fin que vous vous êtes engagés à prendre soin de leur conduite et de les instruire. [...] Parce que c'a dû être le zèle ardent que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire qui vous ait fait entreprendre de vous sacrifier, et de consommer toute votre vie pour leur donner une éducation chrétienne et pour leur procurer en ce monde la vie de la grâce et en l'autre la vie éternelle » (MR 201,3).

3.4. Vertu qui doit s'alimenter et se développer chaque jour

Le zèle est une vertu et une attitude que le Frère et l'éducateur lasallien doivent alimenter et développer

en eux-mêmes chaque jour. La Salle propose pour cela au Frère quelques moyens concrets qui ont rapport à sa relation personnelle avec Dieu et à sa tâche professionnelle comme éducateur.

En premier lieu, le plus important pour La Salle est qu'il se remplisse de Dieu et de son amour dans la prière, et vive conformément à l'Évangile. Le zèle est une grâce que Dieu accorde; et le salut des enfants que lui sont confiés est aussi une grâce de Dieu. C'est pourquoi il est nécessaire de le demander à Dieu avec insistance dans la prière : *« Priez-le qu'il vous fasse aujourd'hui la même grâce qu'il a faite aux saints apôtres, et qu'après vous avoir remplis de son Esprit pour vous sanctifier, il vous le communique aussi pour le salut des autres »* (MD 43,3).

Le Frère alimente son zèle dans son commerce personnel avec Dieu. Dans le silence et dans la prière, il se remplit de Dieu et de son amour, comme saint Rémi qui fit paraître un grand zèle pour le bien de l'Église : *« Voilà ordinairement quel est le fruit de la véritable retraite, qui est que ceux qui s'y sont remplis de l'amour de Dieu, cherchent ensuite à en faire part aux autres, lorsque Dieu, pour le bien de l'Église, les met dans l'obligation de communiquer avec le monde. C'est alors que ces grands hommes, tout pénétrés de l'Esprit de Dieu, s'appliquent avec tout le soin possible à faire connaître et goûter aux autres ce qu'ils sentent en eux-mêmes; et qu'animés du zèle dont ils sont possédés, ils aident efficacement un grand nombre d'âmes à se donner à Dieu »* (MF 171,2).

Il est nécessaire que le Frère, tout comme l'éducateur lasallien, vive personnellement selon les valeurs de l'Évangile; qu'il prêche d'exemple dans toute sa vie : *« Vous êtes obligés, par votre état, d'annoncer tous les jours les vérités de l'Évangile: pratiquez celles qui sont d'usage pour tous les chrétiens, avant que de les enseigner aux autres. Si vous n'avez pas la grâce de précurseur de Jésus-Christ, comme saint Jean [Baptiste], vous avez celle de successeur dans son ministère; mais assurez-vous que vous ne la rendrez efficace à l'égard des autres, qu'autant qu'elle aura produit son effet en vous »* (MF 138,3).

En second lieu, il est nécessaire de prendre des moyens très efficaces pour aboutir à ce que les élèves se forment comme chrétiens et comme citoyens. Le Frère doit enseigner ses élèves avec application et améliorer sans répit son savoir faire et ses comportements éducatifs : *« Vous devez joindre, dans votre em-*

ploi, le zèle du bien de l'Eglise avec celui de l'Etat, dont vos disciples commencent d'être et doivent être un jour parfaitement les membres. Vous procurerez le bien de l'Eglise en les faisant de véritables chrétiens et en les rendant dociles aux vérités de foi et aux maximes du saint Evangile. Vous procurerez le bien de l'Etat en leur apprenant à lire et à écrire et tout ce

qui est de votre ministère, eu égard à l'extérieur. Mais il faut joindre la piété avec l'extérieur, sans quoi votre travail serait peu utile » (MF 160,3,2).

On ne saurait mieux dire et tout ce que nous allons développer désormais ne fera que reprendre et approfondir cette conviction centrale de saint Jean-Baptiste de La Salle.

4. POUR LA SALLE, QU'EST-CE QU'UN ÉDUCATEUR REMPLI DE ZÈLE ?

Ainsi donc, le zèle qui anime l'éducateur selon La Salle, se manifeste dans tout son comportement d'éducateur. Il se manifeste dans toute sa personne et imprime sa manière *d'être* et *d'agir* dans son engagement professionnel. Il imprègne toutes ses attitudes et toutes ses activités en relation avec ses élèves et avec toute sa tâche d'éducateur, pas seulement dans ses activités en rapport direct avec la catéchèse et l'éducation de la foi.

4.1. La vie unifiée de l'éducateur chrétien

Pour mieux le comprendre, il faut avoir présent à l'esprit le sens de *l'unité* qu'a La Salle *de la vie et de la personne du Frère*⁶, fruit de sa contemplation dans la foi.

Le Frère se sanctifie en approfondissant sans cesse sa vie spirituelle et son union à Dieu dans la prière et les sacrements, tout en accomplissant avec compétence, grand zèle et engagement profond, le travail éducatif qui occupe ses jours et ses heures.

La Salle a vécu personnellement cette vie unifiée en même temps qu'activé et il la propose aux Frères de façon limpide et magistrale comme une des caractéristiques les plus importantes de la spiritualité qu'il leur destine : *« Bonne règle de conduite de ne point faire de distinction entre les affaires propres de son état, et l'affaire de son salut et de sa perfection, et s'assurer qu'on ne fera jamais mieux son salut, et qu'on n'acquerra jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de sa charge, pourvu qu'on les accomplit en vue de l'ordre de Dieu » (EP 3,03).*

« Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection¹ » (R 16,1,4).

Se situer face à sa vie et à son travail dans une telle perspective ouvre devant l'éducateur lasallien un ho-

rizon immense pour sa réalisation personnelle et pour sa sanctification. La Salle engage ses disciples dans un audacieux échange entre leurs élèves et eux-mêmes, dont le salut éternel est l'enjeu : *« Avez-vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire, pendant tout le temps qu'ils sont sous votre conduite ? Car vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification. Quoique si vous avez un zèle ardent pour le salut de ceux que vous êtes chargés d'instruire, vous ne manquerez pas de les faire et de les rapporter à cette intention. Et en le faisant, vous attirerez sur eux les grâces nécessaires pour contribuer à leur salut, vous assurant que si vous en usez ainsi, Dieu se chargera lui-même du vôtre » (MR 205,2).*

4.2. L'éducation intégrale, fin des « Écoles chrétiennes »

Une telle approche des réalités éducatives ne peut qu'unifier l'action, la pensée et l'affectivité de la personne exerçant un métier au service de la jeunesse. De plus, elle aide à dépasser les attitudes marquées de dichotomie entre le « profane » et le « religieux », entre les savoirs humains et les préoccupations concernant la catéchèse ou la pastorale. L'école chrétienne a pour objectif l'éducation de la personne dans toutes ses dimensions: faire des élèves de bons citoyens et de bons chrétiens (MF 160,3; MR 205,3). Elle tend vers cet objectif par toutes ses activités sans exception.

Dans l'école ainsi comprise, l'éducateur remplit son « ministère » dans l'ensemble de ses multiples activités. En aidant ses élèves à croître comme personnes, à croître en science et en savoir-faire, en s'ouvrant des horizons d'avenir dans la société aussi bien qu'en entrant dans une démarche de foi et en fai-

sant l'expérience de la croissance en Dieu. De cette façon, l'éducateur collabore à la réalisation du projet de Dieu sur ses élèves. Mû par un tel zèle, il se livre alors généreusement au « ministère » de l'éducation, ne voulant rien négliger des tâches que requiert l'éducation de ses élèves.

La MD 33 explicite quelques conséquences du zèle ainsi compris, notamment la connaissance individualisée des jeunes, pour adapter sa conduite à chacun : « *Cette conduite dépend de la connaissance et du discernement des esprits. C'est ce que vous devez souvent et instamment demander à Dieu, comme une des qualités qui vous est des plus nécessaires pour la conduite de ceux dont vous êtes chargés* » (MD 33,1,2).

4.3. Le catéchiste, éducateur de la foi de ses disciples

L'éducateur chrétien manifeste son zèle - sa préoccupation, son engagement, sa créativité - de façon spéciale comme catéchiste et comme éducateur de la foi des enfants et des jeunes qui lui sont confiés. Les ouvrir à la foi, dans l'acte même où il les introduit sur les chemins de la connaissance, est au cœur de sa fonction évangélisatrice. C'est l'une des raisons d'exister de l'école chrétienne et un moyen de choix pour l'évangélisation de la jeunesse⁸.

« *La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles, afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes, et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient* » (RC 1,3).

Eduquer chrétiennement ses élèves, en faire de véritables chrétiens (MF 160,3), *procurer aux enfants l'esprit du christianisme* (MR 197,2) : tel sont les termes qu'emploie La Salle pour définir l'objectif prioritaire assigné au zèle des éducateurs chrétiens. On peut discerner trois composantes dans cette visée :

4.3.1. **Donner une formation religieuse solide** qui initie les jeunes aux vérités chrétiennes, les aide à mettre en ordre leurs connaissances religieuses et donne une base solide à leur foi comme fondement de leurs comportements de chrétiens (cf. MF 145,3; 116,2).

Ceci exige d'être un excellent catéchiste, donc de joindre une foi solide à des connaissances religieuses

également solides (cf. MF 153,1; 120,1; 170,1). Pour cela, La Salle invite le Frère à approfondir lui-même les vérités de la foi par l'étude quotidienne.

Plus radicalement, il l'exhorte à vivre personnellement à la lumière de ces vérités et à recourir à la prière pour implorer la grâce divine indispensable à l'exercice d'une telle tâche : « *Vous donc qui avez succédé aux apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres, si vous voulez rendre votre ministère, autant qu'il le peut être, utile à l'Église, vous devez tous les jours leur faire le catéchisme en leur apprenant les vérités fondamentales de notre religion [...]. Vous devez ensuite comme eux vous retirer, pour vous appliquer à la lecture et à l'oraison, afin de vous instruire vous-mêmes à fond des vérités et des maximes saintes que vous voulez leur enseigner et pour attirer sur vous, par la prière, les grâces de Dieu dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi* » (MR 200,1).

4.3.2. **Initier à la pratique chrétienne**, et singulièrement à la prière et aux sacrements. Susciter la prière personnelle des enfants et leur faire expérimenter la richesse de la rencontre eucharistique avec Jésus-Christ. Les former à une participation active et consciente aux célébrations, surtout à la messe, et prier devant eux et pour eux.

« *Il faut engager [les enfants] à prier Dieu souvent, et à le prier avec attention; il faut leur enseigner les dispositions saintes qu'ils doivent apporter pour bien revoir les sacrements, et les exciter à en approcher souvent, pour tenir leur conscience nette de tout péché. [...] Vous devez même beaucoup prier Dieu pour ceux que vous voyez moins portés à la piété, afin que Dieu mette dans leur cœur de l'affection pour le salut. Vous êtes à leur égard des médiateurs dont Dieu se sert pour leur apprendre les moyens de se sauver* » (MF 56,3 citant 1 Co 3,5).

Si vous négligiez de procurer à vos élèves *de la piété, de leur faire aimer la prière, vous seriez pour eux de faux prophètes. Si donc ils sont immodestes dans l'église, n'y priant point Dieu, on reconnaîtra, par leur extérieur, que vous-mêmes manquez de piété* (MD 60,3,2).

4.3.3. **Former la conscience morale** des jeunes, afin de les aider à fonder leur comportement éthique sur les valeurs de l'Évangile. S'appliquer particulièrement

à leur inspirer l'éloignement du péché et des occasions de péché, et renforcer en eux l'attachement à Jésus-Christ dans le concret de leur vie: « *Inspirez-leur l'amour de la vertu. Imprimez-leur des sentiments de piété et faites en sorte que Dieu ne cesse de régner en eux* » (MD 67,1). « *Excitez-les souvent à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent. Surtout que votre première application soit de leur inspirer de l'horreur de l'impureté et des immodesties dans l'église et dans les prières, du vol et du mensonge, des désobéissances et manquements de respect envers leurs parents, et autres défauts à l'égard de leurs compagnons* » (MR 202,1).

Cela se fait par la prière, la parole et l'exemple, ainsi que par la vigilance du maître dans l'école et à l'église (RC 2,10; MD 33,1; MR 194,2; MR 203).

La Salle propose à l'éducateur, comme but de son effort en vue de la formation chrétienne des élèves, un objectif qui indique le haut niveau de vie spirituelle auquel peuvent atteindre certains au moins des enfants pauvres fréquentant les Ecoles chrétiennes : « *Faites en sorte qu'ils pensent souvent à Jésus, leur bon et unique maître, qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus et qu'ils ne respirent que pour Jésus* » (MF 102,2).

4.4. Educateur compétent et efficace

Le zèle pousse l'éducateur lasallien à s'acquitter de son travail avec compétence, à répondre avec efficacité aux besoins des enfants et des jeunes qu'il éduque. Efficacité et compétence professionnelle sont, parmi d'autres, des traits distinctifs de la pédagogie lasallienne⁹:

- Une bonne préparation professionnelle et un effort de formation permanent et durable pour bien remplir sa mission éducative (cf. MD 41,3; MF 120,1; 170,2).

- Une pédagogie efficace et réaliste, centrée sur ce dont chaque élève a besoin, qui prend en compte le niveau d'apprentissage où chacun se situe, qui respecte le rythme d'acquisition de chaque élève et qui s'efforce de mettre en œuvre une pédagogie différenciée (cf. CE 16,2). En vue de préparer efficacement les élèves à la vie et à l'intégration dans la société (CE 16,2,21).

- Une attitude de révision constante de son travail (R 8,2,21).

La Salle propose au Frère de cultiver ces dimen-

sions « professionnelles » de l'éducateur. Pour cela, il développe un ensemble d'orientations, de méthodes et de techniques dont ses écrits pédagogiques sont les témoins éloquents. Il invite le maître à s'alimenter spirituellement en lui-même, en cultivant des attitudes personnelles telles que la mise en la présence de Dieu et l'apport dans la prière des réalités de sa vie et de son travail. Concourent de même à ce but l'examen ou révision de sa vie devant Dieu (MR 206,1; MF 91,3) et le dialogue avec ses Frères (R 10,2,7).

4.5. Associé à d'autres éducateurs au service des pauvres

Le Frère déploie son zèle et remplit sa mission éducative au sein d'une communauté d'éducateurs, et non individuellement. Pour cela il s'engage, en s'associant avec ses Frères dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. La Salle a fondé l'Institut avec l'objectif de donner un enseignement gratuit et une éducation chrétienne aux *enfants des artisans et des pauvres*. Autour de cet objectif, il a réuni les maîtres, les a formés et a établi les écoles sur de solides bases en matière de pédagogie et d'organisation.

« *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement. [...] La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne. [...] Cet Institut est d'une très grande nécessité parce que les artisans et les pauvres, étant ordinairement peu instruits et occupés tout le jour pour gagner la vie, à eux et à leurs enfants, ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne* » (RC 1,1,3-4).

Ce texte souligne deux dimensions très importantes qui polarisent le zèle du Frère depuis le commencement de l'œuvre des écoles chrétiennes :

1 - La dimension communautaire. *Ensemble et par association*, les Frères remplissent leur mission en communauté, travaillant en étroites relations mutuelles. Ensemble, ils éduquent avec un style et des objectifs communs. Dans la *Conduite des Ecoles chrétiennes*, La Salle a établi un exemple, excellent et impressionnant, de projet éducatif destiné à servir de base au travail d'équipe des Frères. Il garantit ainsi la continuité et la progressivité des apprentissages malgré les éventuels changements de maîtres.

2 - L'ouverture aux classes populaires. C'est l'une

des raisons d'être de la gratuité. Les écoles sont ouvertes à tous, mais on y porte une attention particulière aux plus nécessiteux.

La *Conduite des Ecoles chrétiennes* expose des méthodes pensées en fonctions des besoins des *enfants des artisans et des pauvres* (MF 150,1; 133,3; 113,1;

166,2; 137,2) : « *Vous êtes dans l'obligation d'instruire les enfants des pauvres. Vous devez, par conséquent, avoir une tendresse toute particulière pour eux et procurer leur bien spirituel autant qu'il vous sera possible, les regardant comme les membres de Jésus-Christ et comme ses bien-aimés* » (MF 80,3,2).

5. QUELQUES CONSÉQUENCES DU ZÈLE DE L'ÉDUCATEUR LASALLIEN

Le zèle est donc pour l'éducateur lasallien source d'attitudes qui définissent **une manière d'être éducateur**. Reprenons quelques aspects déjà abordés dans cet article, pour présenter ici, en synthèse, quelques-unes de ces attitudes lasalliennes.

5.1. Amour de chacun de ses élèves

C'est un trait distinctif de l'éducateur lasallien que d'être attentif à la personne de chacun de ses élèves, de les connaître et de tenir compte de la situation de chacun, des circonstances de sa vie personnelle et familiale et de ses possibilités, au moment de l'éduquer ou d'établir les objectifs de l'apprentissage¹⁰. Le zèle pousse l'éducateur lasallien à développer en lui-même des attitudes d'amour pour ses élèves, de proximité et d'intérêt pour chaque personne; attitudes qui sont à la base de son travail éducatif: « *Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers [...]. Ils témoigneront une égale affection à tous leurs écoliers, plus même pour les pauvres que pour les riches, parce qu'ils sont beaucoup plus chargés par leur Institut des uns que des autres* » (RC 7,13-14).

5.2. Consécration et dévouement à ses élèves

L'éducateur zélé se dévoue à ses élèves sans esprit de retour. Il s'engage dans leur éducation chrétienne sans compter son temps ni mesurer ses efforts (cf. MF 135,2; MD 58,1; MF 188,3; MR 198,2). Il développe en lui une attitude de disponibilité et un cœur d'éducateur généreux, désintéressé, engagé, ouvert à tous, particulièrement préoccupé par ceux qui ont le plus de difficultés. Cette consécration aux jeunes stimule en lui la diligence pour trouver les moyens les plus adaptés et les plus efficaces (cf. MF 114,2; MR 200,1), d'autant plus efficaces qu'ils sont partagés au sein d'une équipe d'éducateurs animés des mêmes valeurs. Consécration aux jeunes et diligence ne sont pas le

fruit du simple goût pour l'action ou pour l'efficacité; elles naissant de l'amour pour les enfants et les jeunes, elles s'enracinent dans la foi qui produit le zèle (cf. MF 166,2; 140,2; MD 70,2; MR 201,2).

5.3. Effusion de l'Esprit

La tâche éducative, et particulièrement la tâche d'éduquer la foi, est pleine de difficulté qui peuvent conduire à l'abatement. L'éducateur chrétien a besoin de l'effusion de l'Esprit qui lui donne force devant les difficultés, patience, constance, énergie (cf. MD 49,1; MF 140,3; 166,3; 182,3). Vécues dans la foi, les difficultés stimulent le zèle (cf. MD 78,3; MF 168,3) et peuvent asseoir plus fortement l'action évangélisatrice (cf. MF 126,2).

5.4. Conduite exemplaire

On éduque plus par ce qu'on est que par ce qu'on dit ou fait. On ne peut éduquer que lorsque l'exemple accompagne la parole. L'éducateur lasallien devient exemple et modèle de conduite pour ses élèves (cf. MR 194,3; MF 128,1,3). L'expérience de l'éducation conduit La Salle à insister sur l'importance de l'exemple pour l'éducateur : « *L'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et sur le cœur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants, qui n'ayant pas encore l'esprit assez capable de réflexion, se forment ordinairement sur l'exemple de leurs maîtres, se portant plus à faire ce qu'ils leur voient faire que ce qu'ils leur entendent dire, surtout lorsque leurs paroles ne sont pas conformes à leurs actions* » (MR 202,3).

L'exemple est un moyen éducatif puissant (cf. MF 158,3) qui porte l'éducateur zélé à mieux vivre pour mieux éduquer. Le zèle influence non seulement son activité éducatrice mais aussi sa manière d'être, sa personnalité profonde (cf. MD 69,1; MF 178,1).

Toute l'histoire de l'Institut lasallien depuis sa fondation est l'histoire de communautés de maîtres, de communautés éducatives formées de Frères et d'autres éducateurs lasalliens, mus par un zèle évangélique et mettant leur savoir-faire et leur créativité au service

de la mission éducative de l'école chrétienne. C'est aujourd'hui l'histoire d'une mission partagée qui se base sur l'actualisation permanente du style éducatif lasallien aux circonstances concrètes où se développe chaque école¹¹.

¹ Voir CL 9,191-193

² Outre les textes étudiés ci-après, voir la MR 201 intitulée *De l'obligation dans laquelle sont ceux qui instruisent la jeunesse d'avoir beaucoup de zèle pour se bien acquitter d'un si saint emploi* et les analyses qu'en proposent M. Sauvage et M. Campos (AEP 282s; CL 46,220s).

³ Voir l'article *Vertus du maître* par S. Scaglione et L. Lauraire, dans le présent volume.

⁴ Cf. PUNGIER J., *Une spiritualité pour enseignants et éducateurs*, Paris.

⁵ GALLEGO S., *Vida y pensamiento de SJBS, Madrid*, 1986, t. II, p. 33. Cf. PUNGIER, *op. cit.*, p. 10s.

⁶ Cf. GALLEGO, *op. cit.*, t. II, p. 27s.

⁷ La Salle emprunte cette expression au jésuite Julien Hayneufve, ce qui n'ôte rien à la justesse de sa pensée.

⁸ Cf. CANTALAPIEDRA C., *El educador de la fe según SJBS*, San Pío X, Madrid, 1988; CHICO P., *Ideario pedagógico y catequístico de SJBS*, San Pío X, Madrid, 1988; PUNGIER J., *JBS, Le message de son catéchisme*, Rome, 1984.

⁹ La *Conduite des Écoles chrétiennes* est l'ouvrage de base de la pédagogie lasallienne. Voir l'article portant ce titre par L. Lauraire, dans le présent volume, et sa bibliographie.

¹⁰ Le plus bel exemple de cette pédagogie différenciée se trouve dans la méditation sur le Bon Pasteur (MD 33). La *Conduite* développe des méthodes concrètes inspirées par l'attention personnelle à chacun des élèves.

¹¹ Un indice de cet effort d'adaptation aux différents temps et lieux est le grand nombre d'éditions de la *Conduite* réalisées entre 1720 et le début du XX^e siècle. Voir l'article *Conduite* dans le présent volume.

Thèmes complémentaires

Catéchisme
Cœur (toucher les)
Conduite des Écoles ch.
Devoirs d'un chrétien
École
Éducation - Élever

Enfant, Écolier, Disciple
Exemple - Edification
Foi (esprit de)
Formation
Gratuité
Maître chrétien

Ministère
Mission
Œuvre de Dieu
Pauvres
Prière
Relation Maître-Élève
Vertus du maître

Fr. Juan José BRUNET GUTIERREZ, Fr. Ferdinand BLAIS et Fr. Alain HOURY

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	Fr. Alain Houry, directeur des Études lasalliennes.....	5
LISTE DES COLLABORATEURS	6
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	7
66.	ABANDON À LA PROVIDENCE Fr. Odon Razafindrakoto et Fr. Alain Houry	9
67.	CÉLÉBRER Fr. Gilles Beaudet (<i>Introduction et conclusion par Fr. Alain Houry</i>)	15
68.	CHASTETÉ Fr. Jaume Pujol i Bardolet.....	25
69.	COMMUNAUTÉ, SOCIÉTÉ, INSTITUT Fr. Toribio Gutierrez Alonso et Fr. Alain Houry	39
70.	CONDUITE Fr. Léonard Marsh et Fr. Alain Houry	49
71.	CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES Fr. Léon Lauraire.....	53
72.	DEVOIR, OBLIGATION Fr. Joseph Le Bars et Fr. Bernard Simon.....	75
73.	DÉVOTION ET DÉVOTIONS Fr. José-Luïs Herмосilla Garcia et Fr. Alain Houry.....	85
74.	DÉVOTION À SAINT JOSEPH Fr. Michael Buttigieg et Fr. Léon Lauraire	95
75.	DIEU Fr. Edgard Hengemùle.....	99
76.	DIRECTEUR Fr. Jorge Bonilla Sort de Sanz et Fr. Alain Houry	107
77.	ÉCOLE Fr. Léon Lauraire.....	117
78.	EMPLOI Fr. Jacques Goussin.....	125
79.	GRATUITÉ Fr. Rodolfo Andâur Zamora et Fr. Léon Lauraire	135
80.	HUMILITÉ Fr. Odon Razafindrakoto et Fr. Alain Houry	145
81.	IMITATION DU CHRIST Fr. Antonio Botana Caeiro	
	81.A. La suite du Christ.....	153
	81.B. Dynamismes lasalliens pour suivre le Christ.....	169
82.	INSTRUCTION(S) - INSTRUIRE (LES ENFANTS) Fr. Jean-Louis Schneider	177
	Hors-texte : Profession de dix articles de foi que le chrétien est obligé de croire et de savoir	180
83.	LIRE EN FRANÇAIS Fr. Jean-Louis Schneider	189
	Hors-texte : Citation du biographe Jean-Baptiste Blain	191
84.	MESSE Fr. Luke Salm	197
85.	MINISTÈRE, MINISTRE Fr. Hilaire Raharilalao et Fr. Alain Houry.....	205
86.	MODESTIE Fr. Augustine Loes.....	221
87.	OBÉISSANCE Fr. Joseph Le Bars et Fr. Bernard Simon	225
88.	PAIX Fr. Gilles Beaudet	237
89.	PÉCHÉ Fr. Gilles Beaudet (<i>Introduction et conclusion par Fr. Alain Houry</i>).....	242
90.	PIÉTÉ Fr. Augustine Loes	252
91.	PRIÈRE Fr. Edgard Hengemùle et Fr. Bernard Simon	255
	Hors-texte : Prières quotidiennes des Frères des Écoles chrétiennes (extraits)	257
92.	RÉCOMPENSE DU MAÎTRE Fr. Lorenzo Tebar Belmonte (<i>Conclusion par Fr. Bernard Simon</i>).....	269
93.	RÉDEMPTION Fr. Luke Salm	277
94.	RELIGIEUX Fr. Yves Poutet et Fr. Alain Houry	283
95.	SOUFFRANCE (souffrir et ses dérivés) Fr. Augustine Loes.....	291
96.	STABILITÉ Fr. Rodolfo Andâur Zamora et Fr. Léon Lauraire	295
97.	UNION ENTRE FRÈRES Fr. Gilles Beaudet.....	301
98.	VERTUS DU MAÎTRE Fr. Secondino Scaglione et Fr. Léon Lauraire.....	307
99.	ZÈLE Fr. Juan José Brunet Gutierrez, Fr. Ferdinand Biais et Fr. Alain Houry.....	311